



Bâtir pour l'éternité : le cardinal Pierre des Prés (1280-1361) et la collégiale Saint-Martin de Montpezat-de-Quercy

Emmanuel Moureau

► To cite this version:

Emmanuel Moureau. Bâtir pour l'éternité : le cardinal Pierre des Prés (1280-1361) et la collégiale Saint-Martin de Montpezat-de-Quercy. Art et histoire de l'art. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2018. Français. NNT : 2018TOU20022 . tel-02372298

HAL Id: tel-02372298

<https://theses.hal.science/tel-02372298>

Submitted on 20 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Fédérale



Toulouse Midi-Pyrénées

THÈSE

En vue de l'obtention du

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Délivré par :

Université Toulouse - Jean Jaurès

Présentée et soutenue par :

Emmanuel MOUREAU

le 14 mai 2018

Titre :

Bâtir pour l'éternité.

Le cardinal Pierre des Prés (1280-1361)

et la collégiale Saint-Martin de Montpezat-de-Quercy

Volume 1 : texte et annexes

École doctorale et discipline ou spécialité :

ED TESC : Histoire de l'Art

Unité de recherche :

FRAMPESPA - UMR 5136 CNRS

Directeur/trice(s) de Thèse :

Quitterie CAZES

Maître de conférences en histoire de l'art médiéval, HDR

Jury :

Quitterie CAZES, Maître de conférences, Université de Toulouse-Jean Jaurès

Frédérique-Anne COSTANTINI, Maître de conférences, Université de Bordeaux-Montaigne

Michelle FOURNIÉ, Professeur émérite, Université de Toulouse-Jean Jaurès

Térence LE DESCHAULT DE MONREDON, Université Autonome de Barcelone

Anne MASSONI, Maître de conférences, Université de Limoges

Philippe PLAGNIEUX, Professeur, Université de Paris I-Sorbonne

Nelly POUSTHOMIS, Professeur, Université de Toulouse-Jean Jaurès

Université de Toulouse-Jean Jaurès
ED TESC
FRAMPESPA - UMR 5136

**Thèse pour obtenir le grade de
Docteur de l'Université de Toulouse
Histoire de l'art médiéval**

par Emmanuel MOUREAU

soutenue le 14 mai 2018

Bâtir pour l'éternité
Le cardinal Pierre des Prés (1280-1361)
et
la collégiale Saint-Martin de Montpezat-de-Quercy



Directeur de thèse

Quitterie CAZES

Maître de conférences, Université de Toulouse-Jean Jaurès

Jury

Frédérique-Anne COSTANTINI, Maître de conférences, Université de Bordeaux-Montaigne

Michelle FOURNIÉ, Professeur émérite, Université de Toulouse-Jean Jaurès

Térence LE DESCHAULT DE MONREDON, Université Autonome de Barcelone

Anne MASSONI, Maître de conférences, Université de Limoges

Philippe PLAGNIEUX, Professeur, Université de Paris I-Sorbonne

Nelly POUSTHOMIS, Professeur, Université de Toulouse-Jean Jaurès

Volume 1: texte et annexes

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	8
INTRODUCTION.....	12
PREMIÈRE PARTIE BÂTIR EN SA CHAIR : UN CARDINAL ENTRE CARRIÈRE ET LIGNÉE.....	20
1. Pierre des Prés, de Montpezat en Avignon.....	22
1.1 Origine familiale et formation.....	23
1.2 Débuts d'une carrière juridique et premiers bénéfices ecclésiastiques.....	27
1.3 Au service de l'Audience du Sacré-Palais.....	31
2. Le vice-chancelier de l'Église Romaine.....	38
2.1 Les fonctions du vice-chancelier.....	39
2.2 Un cardinal chargé de réformer.....	42
2.3 La <i>familia</i> cardinalice.....	44
3. Un cardinal diplomate.....	49
3.1 Pierre des Prés et le Portugal : une relation durable.....	50
A. Le Portugal et le Quercy : des liens anciens.....	50
B. Les bénéfices de Pierre des Prés au Portugal.....	52
3.2 L'Angleterre : des bénéfices et des protégés.....	57
A. Des bénéfices convoités.....	57
B. John de Grandisson, l'ami anglais, évêque et bâtisseur.....	60
C. Richard Fitzralph et les Mendians.....	65
3.3 La Paix à tout prix : Pierre des Prés et la guerre de Cent Ans.....	66
3.4 Les autres missions diplomatiques de Pierre des Prés.....	70
A. Sous Benoît XII : de levées d'excommunication en échange de palais.....	70
B. Pour Clément VI, un cardinal arbitre.....	72
C. Les ultimes missions sous Innocent VI.....	73
4. Un cardinal savant ?.....	75
4.1 Pierre Bersuire.....	75
4.2 Gâche de la Bigne.....	79
4.3 Jean Gaufredi.....	80
4.4 Pierre des Prés et la polyphonie.....	82
5. Bâtir sa lignée.....	84
5.1 Devenir noble.....	85
5.2 Raymond et Giraud, les frères du cardinal.....	88
5.3 Les neveux dans le siècle.....	90
5.4 Les petits-neveux : un rameau vivant à tout prix.....	94
5.5 Des clercs pour le Salut.....	97
DEUXIÈME PARTIE BÂTIR POUR L'ÉGLISE : UNE COMMUNAUTÉ POUR ASSURER SON SALUT.....	102
1. Choisir un ordre Mendiant.....	104
1.1 Bref aperçu des Ordres Mendians dans le Midi au Moyen Âge.....	104
1.2 Être inhumé chez les Mendians.....	107
1.3 Fonder un couvent de Mendians : un privilège princier.....	110
1.4 Bertrand du Pouget et les Clarisses.....	114
1.5 Les Junies : le choix d'un ordre « familial ».....	116

2. Un cas unique : Mortemart, une "protection spirituelle" exceptionnelle.....	119
3. Fonder une collégiale séculière : un choix novateur en Quercy.....	124
3.1 Le contexte institutionnel et ecclésiastique.....	124
3.2 L'absence de collégiales séculières en Quercy avant le XIV ^e siècle.....	126
3.3 Dans quel but fonder une collégiale séculière ?.....	131
4. Le cas de Montpezat : une collégiale sans chanoines.....	137
4.1 Une fondation par étapes.....	137
4.2 L'organisation et le fonctionnement du chapitre.....	139
4.3 La constitution d'un patrimoine foncier.....	150
A. Héritage familial et achats de rentes.....	150
B. Dîmes et legs.....	154
4.4 La collégiale et le château : une stratégie commune vers la ville.....	159
A. Avant la collégiale, deux églises distinctes.....	159
B. Un problème de paroisse.....	163
C. Les églises rurales : un contrôle calculé.....	169
D. La structuration de la cité : des liens étroits entre pouvoir temporel et pouvoir spirituel.....	170
4.5 Une imitation de la collégiale de Montpezat : Notre-Dame-de-Grâce de Puylaroque.....	174
4.6 Comme un écho lointain : la collégiale Saint-Jean-Saint-Louis de Castelnau-Bretenoux.....	177
TROISIÈME PARTIE BÂTIR EN PIERRE : DES PALAIS SUR CETTE TERRE ET UNE ÉGLISE FUNÉRAIRE POUR ASSURER SON SALUT.....	181
1. Palais et livrée : un cardinal bâtisseur.....	184
1.1 La livrée du cardinal de Palestrina.....	184
1.2 Le palais de Villeneuve-les-Avignon.....	187
1.3 Le palais personnel sur les bords du Rhône.....	189
1.4 La collégiale Saint-Pierre d'Avignon.....	190
2. La collégiale Saint-Martin.....	193
2.1 Historique des travaux effectués sur la collégiale.....	193
A. De l'époque médiévale à la fin du XVIII ^e siècle : entretien et bouleversements.....	193
B. De la Révolution à Viollet-le-Duc : un long sommeil.....	196
C. Le classement de 1840 et le sauvetage de la collégiale.....	197
D. Les derniers travaux des XX ^e et XXI ^e siècles.....	199
2.2 La collégiale vue au fil du temps : descriptions et vues anciennes.....	200
2.3 Analyse de la collégiale dans son état actuel.....	205
2.4 Le financement et l'organisation du chantier.....	208
A. Le financement et l'acheminement des fonds.....	208
B. L'organisation du chantier.....	209
C. La chronologie du chantier.....	214
2.5 De la carrière au chantier : la pierre et ses usages.....	218
A. Nature de la pierre utilisée et localisation de la carrière.....	218
B. Une taille à la demande in situ.....	222
C. La chaux et le sable : les matériaux de maçonnerie.....	225
D. Les tuiles et le bois.....	229
E. Les outils utilisés.....	230
F. Des éléments commandés directement en carrière.....	232
G. Une grande maîtrise technique.....	233

2.6 Les signes lapidaires.....	235
2.7 Les métaux : fer et plomb.....	238
A. Le fer omniprésent.....	238
B. Le plomb.....	241
2.8 Les vitraux.....	244
2.9 La polychromie de la collégiale.....	245
A. Le décor intérieur.....	246
B. La polychromie extérieure.....	255
2. 10 Modèles et impact.....	258
3. Le quartier canonical.....	265
3.1 Un projet initial abandonné ? La sacristie et la salle du chapitre.....	265
3.2 Historique du collège.....	269
3.3 Description générale de l'ensemble.....	272
3.4 Une maison type : description et analyse.....	273
3.5 Proposition de restitution.....	276
3.6 Modèles civils et religieux.....	277
QUATRIÈME PARTIE BÂTIR PAR-DELÀ LES SIÈCLES : UN CARDINAL ET SA	
MÉMOIRE.....	284
1. Communautés et mémoire.....	285
1.1 Le choix d'une communauté : une famille de remplacement en cas d'extinction de la dynastie, pour que la mémoire ne se perde pas ?.....	285
1.2 Le droit de patronat : un allié de la mémoire.....	288
1.3 La charité du cardinal.....	290
2. Une architecture de la mémoire ?.....	291
2.1 Modèle avignonnais et mémoire du fondateur.....	291
2.2 Les chapelles latérales : la mémoire des morts.....	293
2.3 L'héraldique pour légitimer sa famille.....	296
3. Les usages liturgiques.....	304
3.1 Le chœur des chapelains.....	304
3.2 Le jubé.....	306
3.3 Les stalles.....	312
3.4 Le sanctuaire.....	320
4. Au cœur du sanctuaire : le tombeau du cardinal.....	324
4.1 Le corps du cardinal.....	324
4.2 Les obsèques et le retour au pays natal.....	328
4.3 Le choix du tombeau.....	332
4.4 Le gisant de Pierre des Prés : une œuvre exceptionnelle.....	336
4.5 Les deux corps du cardinal.....	342
4.6 Entre reliques et eucharistie : une protection spirituelle et un moyen de salut.....	346
A. Typologie des reliques.....	347
B. Les pratiques liturgiques liées aux reliques.....	351
C. Pourquoi une telle accumulation ?.....	352
D. Quand le cardinal devient reliques.....	355
4.7 Un regroupement dynastique.....	357
5. Des objets pour ne pas oublier : le trésor.....	362
5.1 D'or et de pierreries : le trésor de la collégiale.....	362
5.2 Les objets : une mémoire vive.....	369
5.3 Le sac de la collégiale par les Anglais en 1383 : quand le trésor devient monnaie	

d'échange.....	373
5.4 L'omniprésence de la couleur.....	380
CONCLUSION.....	384
BIBLIOGRAPHIE.....	390
ANNEXES.....	429
Annexe 1 : Généalogie simplifiée de la famille des Prés de Montpezat.....	431
Annexe 2 : familiers du cardinal Pierre des Prés.....	434
Annexe 3 : statuts du chapitre collégial de Montpezat.....	448
Annexe 4 : lieux d'inhumations des cardinaux de la papauté d'Avignon.....	457

REMERCIEMENTS

À l'issue d'un si long travail, il m'est agréable de pouvoir, enfin, mentionner ceux qui, de près ou de loin, y ont contribué.

En premier lieu, je souhaite exprimer mes remerciements à Madame Quitterie Cazes, maître de conférences à l'Université de Toulouse-Jean Jaurès, qui d'emblée a accepté de soutenir et d'encadrer mon travail sur la papauté d'Avignon.

J'exprime ma gratitude à Monsieur Philippe Plagnieux et Monsieur TERENCE Le Deschault de Monredon, pour avoir accepté de lire et de corriger ce travail ; à Madame Michelle Fournié, pour m'avoir donné le goût de la recherche et de l'histoire religieuse médiévale ; à Madame Frédérique-Anne Costantini pour nos échanges fructueux et ses conseils bienveillants ; à Nelly Pousthomis pour nos discussions du mercredi à l'université ; à Anne Massoni, pour nos longues années d'amitié et de travail autour de l'histoire des chanoines séculiers.

Je remercie vivement Pierre Jugie pour nos échanges autour de Bertrand du Pouget, ainsi que pour toutes les fois où il a répondu à mes sollicitations pour des documents introuvables et Bernard Sournia pour ses conseils avisés sur Villeneuve-les-Avignon et la pierre de Pernes.

Merci également à Claude Andrault-Schmitt, Paul Binsky, Édouard Bouyé, Laurent Hablot, Florent Hautefeuille, Armand Jammes, Pierre-Yves Le Pogam, Yvan Loskoutoff, Laurent Macé, Angela Franco Mata, Christian de Mérindol, Michel Popoff, Charlotte Riou et Vincent Tabbagh pour leurs conseils et réflexions.

Je tiens à remercier Monsieur Pierre-Yves Caillault, architecte en chef des Monuments Historiques, ainsi que mes collègues de la DRAC Occitanie et l'ensemble des entreprises qui ont œuvré sur le chantier de la collégiale de Montpezat entre 2016 et 2017, pour leur accueil chaleureux, leurs conseils judicieux et leur bienveillance.

Merci à Philippe Gisclard, ABF de Tarn-et-Garonne, chef de l'UDAP, et Benoît Colombié, dessinateur ; Jérôme Cras, directeur des archives départementales de Tarn-et-

Garonne, pour m'avoir permis d'utiliser des reproductions de plans, relevés et documents conservés dans leurs services.

Aux amis : Isabelle, pour nos tournées sur les échafaudages et nos visites patrimoniales mémorables, en poussant parfois des portes mal fermées ; Nicolas, mon homologue quercynois, pour notre escapade au Pouget ; Chantal, sans qui le mystère du *cinherius* n'aurait pas été découvert ; Lionel et Francis (†) pour leurs conseils en architecture et archéologie du bâti ainsi que pour nos échanges autour des maisons des chanoines ; Sandrine et Carole, qui ont percé le secret du torchis médiéval montpezatais ; Estelle, pour nos soutiens mutuels entre médiévistes lors de mes visites moissagaises ; Cathy, fidèle des routes canoniales du Sud-Ouest ; Ariane, pour son expertise textile ; Benoît, pour nos cafés-soutiens entre doctorants ; Virginie, pour ses conseils en peinture murale, même en version confetti ; Anne-Marie, Béatrice, Gisèle et Sophie, mes anciennes collègues des archives départementales, pour leur enthousiasme durant ces années à partager le même bureau.

À ma famille, pour avoir cru en moi et en ce projet un peu fou ; un merci particulier à mon père pour sa relecture attentive de ce travail et pour les nombreuses photos qui l'illustrent.

À mes enfants, Pierre, Clémence et Marc : merci pour votre patience, même lorsqu'il fallait encore aller visiter des églises, pour votre présence au quotidien et votre joie de vivre qui réchauffent le cœur.

À celle qui partage ma vie depuis vingt ans, Anne-Sophie, qui est devenue à son insu une fine connaisseuse du monde des chanoines, pour son soutien, son sourire et son amour, ma reconnaissance, au-delà des mots. L'amour, c'est l'éternité d'une vie à deux.

INTRODUCTION

Force est de constater qu'il n'existe pas d'étude de synthèse sur les lieux de sépulture des cardinaux en général et sur ceux de la papauté d'Avignon en particulier. Pierre Jugie, dans ses travaux sur le Sacré-Collège de la mort de Benoît XII à celle de Grégoire XI, a indiqué l'endroit et le type de tombeau des cardinaux qu'il a étudié¹. Toutefois, comme le rappelle Haude Morvan dans sa thèse sur les inhumations des papes et des cardinaux au sein des couvents d'ordres mendiants², le principe même d'une étude générale sur ce thème apparaît comme complexe. Il convient en effet dans un premier temps de déterminer si leur volonté a été bien respectée en la matière par leurs exécuteurs testamentaires. Les critères du choix de l'implantation d'un tombeau, pour les membres du Sacré-Collège, dépendent ensuite de nombreux facteurs : « facteurs pratiques – en particulier le lieu de décès et la possibilité ou non de déplacer le corps – aussi bien que dévotionnels, familiaux, affectifs et/ou politiques ³ ». Chaque cardinal a pu en effet décider d'un endroit spécifique : lieu de son baptême, cathédrale dans laquelle il a exercé ses fonctions épiscopales ou canoniales, monastère où il a reçu son habit religieux, église de Rome dont il était le titulaire, édifice qu'il a fondé ou contribué à enrichir de ses dons, etc.

Pour le XIII^e siècle, Haude Morvan a établi que, s'il existait un trait prédominant dans le choix de la sépulture - les cardinaux de la noblesse romaine ont privilégié les grandes basiliques de la Ville éternelle, alors que les dépouilles des Français furent rapatriées vers leur pays d'origine -, les cas particuliers s'avéraient nombreux⁴. Il en est de même pour les prélats de la Curie pontificale d'Avignon au siècle suivant.

Les cardinaux italiens, dans leur grande majorité, ont eu le souci que leur dépouille fût ensevelie au sein du tombeau familial, dans les grandes basiliques romaines, ou ailleurs dans la Péninsule. Les Orsini reposaient ainsi à Saint-Pierre, et les Colonna à Sainte-Marie-Majeure ; Ottobono et Luca Fieschi choisirent la cathédrale de Gênes ; Riccardo Pétroni voulut Sienne, Guglielmo Longhi, Bergame⁵ et Gozzo Battaglia, Rimini.

Autre cas de figure : un tombeau dans son pays ou sa région d'origine mais isolé du reste de sa famille. Mattéo Orsini, mort en 1340, fût ainsi enseveli à Santa-Maria-sopra-Minerva, à Rome, dans la chapelle qu'il avait fait bâtir. Le corps de Gil Alvarez de Albornoz, qui succomba en 1367 à Viterbe, fut rapatrié à Tolède et inhumé dans la chapelle Saint-

¹ Jugie, 2010.

² Morvan, 2013, p. 13.

³ Morvan, 2013, p. 13.

⁴ Morvan, 2013, p. 14

⁵ Morvan, 2013, p. 17.

Ildefonse de la cathédrale dont il avait occupé le siège archiépiscopal. Pierre Tessier fonda peu avant sa mort, en 1325, des chapellenies autour de son sépulcre, dans l'abbaye de chanoines réguliers de Saint-Antonin-Noble-Val, en Rouergue, lieu de sa naissance. Une volonté similaire guida Pierre d'Arrabloy, enseveli dans le village éponyme en 1331. Quant à Élie Talleyrand de Périgord, il choisit en 1364 la cathédrale Saint-Front de Périgueux, au cœur du domaine familial. Certains évêques avaient prévu également leur tombeau dans une chapelle annexe de leur cathédrale ou d'un couvent dont ils étaient proches. Pierre Tissandier, évêque de Rieux, fit ainsi bâtir une chapelle contre le chevet de l'église des Cordeliers de Toulouse, couvent dont il était issu. Gonçalo Pereira, archevêque de Braga, repose dans la chapelle de Notre-Dame-de-Gloire, édifiée par ses soins dans sa cathédrale.

D'autres prélats ont demandé à ce que leur sépulcre soit bâti dans l'abbaye qu'ils avaient dirigée ou dans laquelle ils avaient reçu l'habit de leur ordre, voire dans la cathédrale de leur ancien siège épiscopal. Raynaud de La Porte en 1325, tout comme Nicolas de Besse en 1363, furent ainsi transférés à Limoges ; Peytavin de Montesquiou, en 1355 dans la cathédrale de Maguelonne ; Raymond de Mostuéjols en 1335 à Saint-Guilhem-le-Désert, où il avait été moine ; Guillaume d'Aure, en 1353, à Montolieu et Gilles Rigaud, en 1353, à Saint-Denis, monastères dont ils avaient été respectivement les abbés.

Le cas le plus fréquent, durant la papauté d'Avignon, reste le tombeau au sein d'un couvent de Mendiants. Ce choix peut être volontaire, et dépendre de la condition même du cardinal, membre d'un ordre monastique spécifique. Le cardinal anglais Thomas of Jorz, qui mourut à Grenoble en 1310, demanda par exemple à ce que sa dépouille fut transférée à Oxford, dans le couvent des frères Prêcheurs, ordre auquel il appartenait lui-même⁶. Jean des Moulins, mort en 1353, fut enseveli provisoirement à Toulouse, puis définitivement dans le couvent des Dominicains de Brive dont il avait été le prieur. Il rejoignait ainsi Pasteur de Sarrazat décédé dix ans auparavant. Quant à Guillaume de Peyre Godin, il avait jeté son dévolu en 1336 sur le couvent des Prêcheurs de Toulouse, embelli par ses soins. La plupart des autres membres du Sacré-Collège, décédés sur les bords du Rhône, furent ensevelis au sein des couvents de Mendiants d'Avignon, qu'il fussent ou non Mendiants eux-mêmes⁷.

Un autre schéma se dégage toutefois pour certains de ces cardinaux : la création d'une communauté religieuse, spécifiquement dédiée à la prière d'intercession pour le repos de

⁶ A contrario, à la fin du XIII^e siècle, le cardinal Hugues de Evesham avait explicitement demandé que son corps reste en Italie et non transporté en Angleterre, à Worcester. Morvan, 2013, p. 17.

⁷ Ce fut le cas notamment de Guillaume Arrufat des Forges, Bernard de Garves, Vital du Four, Giovanni Orsini, Élie de Nabinals, Raymond de Canilhac ou Jean de Caraman.

l'âme de leur fondateur. Le cardinal Vital du Four, franciscain, avait souhaité que sa sépulture prit place dans le couvent des chanoinesses de Saint-Sernin, couvent de filles repenties qu'il avait créé à Toulouse en 1303⁸. Mais ce fut un échec, car ses exécuteurs testamentaires prirent la décision de faire inhumer sa dépouille chez les Franciscains d'Avignon. La raison de ce changement de sépulcre n'est, aujourd'hui encore, pas très claire. Le testament de Vital du Four, rédigé en 1327, fut contesté et jugé non valide par certains juristes de la Curie, pour des motifs non connus. Le pape Jean XXII, devant l'insistance des religieuses chanoinesses, légataires du cardinal, valida les dernières volontés de ce dernier, à l'exception de l'emplacement du tombeau. Peut-être avait-il jugé que la dépouille d'un membre du Sacré-Collège n'avait pas sa place au sein d'une maison dont le statut canonique n'était pas très limpide, et qui risquait éventuellement de ne pas survivre à son fondateur⁹.

C'est le pape Clément V qui a, en quelque sorte, initié véritablement ce mouvement de communautés spécifiques, en instituant lui-même vers 1314 deux collèges de chanoines séculiers, l'un dans son château familial de Villandraut¹⁰, et le second à Uzeste, chargés de veiller sur sa sépulture¹¹. Après lui, plusieurs membres du Sacré-Collège ont agi de même, en privilégiant leurs domaines de la région d'Avignon. Le cardinal Arnaud de Via est, semble-t-il, le premier à transformer la chapelle de son palais de Villeneuve-lès-Avignon en collégiale séculière, dès 1333. Il fût imité en 1341 par Bertrand de Montfavès, originaire du Quercy, qui créa le monastère de Bon-Repos, confié à une communauté de chanoines réguliers de Saint-Augustins¹². En 1348, Pedro Gomez Barroso, fonda en 1348 un couvent de religieuses Dominicaines sur ses terres, au lieu-dit Sainte-Praxède¹³. L'année suivante, ce fût au tour du cardinal Pierre Bertrand l'Ancien de choisir son manoir de Montaud, proche d'Avignon, pour accueillir une maison de bénédictins, confiée à l'abbaye Saint-André toute proche.

Mais très vite, d'autres prélats de la Curie ont donné une nouvelle dimension à ces

⁸ Ce couvent avait été fondé à Toulouse par Vital du Four, à la fin du XIII^e siècle, suite à certains de ses prêches. Il avait obtenu le 13 juillet 1303 une reconnaissance de cette nouvelle fondation par le chapitre abbatial de Saint-Sernin, suivie en 1220 par celle du pape Jean XXII. Sur l'histoire de ce monastère, voir Fournier, 1999.

⁹ Sur les difficultés rencontrées par les chanoinesses, voir Fournier, 1999.

¹⁰ Il semble que la collégiale ait été implantée dans la grande salle du château familial de Clément V. Gardelles, 1971, p. 55-56.

¹¹ Sur ces deux établissements, voir Gardelles, 1971 et 1992, p. 110-116. Il ne reste aucun vestige de la collégiale de Villandraut, détruite au XIX^e siècle.

¹² Gayet, 1886.

¹³ Ces religieuses dominicaines demeurèrent dans ces lieux appelés la Tour d'Espagne en référence à leur fondateur, jusqu'aux premières années du XV^e siècle date à laquelle l'insécurité les contraignit à rentrer en ville ; elles s'installèrent alors dans la livrée cardinalice dite de Narbonne qui leur fut concédée par le pape Benoît XIII. Voir Gayet, 1886.

fondations funéraires, en les implantant au cœur même de leurs domaines familiaux. Le premier à avoir agi ainsi fut Pierre de La Chapelle-Taillefert, qui institua un chapitre de chanoines séculiers dans le village éponyme, en Limousin. Il fut rapidement suivi par Arnaud d'Aux, qui fonda la collégiale Saint-Pierre dans son village natal de La Romieu, en Gascogne, puis par Pierre Gauvain à Mortmart, Bertrand du Pouget près de Castelnau-Montratier, Pierre des Prés à Montpezat, Gaucelme de Jean aux Junies, Pierre Bertrand le jeune à Colombier-le-Cardinal et enfin Hugues Roger à Saint-Germain-les-Belles (fig.1).

Avant eux, Aymeric Hébrard, évêque de Coïmbra (1279-1295), avait agi de manière similaire¹⁴. Le prélat, originaire du nord du Quercy, a en effet refondé le monastère du Val-Paradis, à Espagnac-Sainte-Eulalie (fig.2). L'établissement primitif, un ermitage fondé en 1155, était dû au moine Bertrand de Civray, qui l'avait confié à l'abbaye de La Couronne, près d'Angoulême. Des chanoinesses de Saint-Augustin vinrent en 1210 occuper le lieu. La présentation de la prieure était déjà le privilège de la famille d'Hébrard de Saint-Sulpice, seigneurs du lieu. Aymeric Hébrard a reconstruit le couvent sur ses propres deniers. L'église a été terminée vers 1289. Le tombeau du prélat, un gisant disposé sous un enfeu à réseaux, gâbles et pinacles, dans le sanctuaire, a lui, été achevé vers 1295¹⁵(fig. 3). Toutefois, il ne semble pas que d'autres membres de sa famille aient choisi d'être enseveli au Val-Paradis. Seuls demeurent encore aujourd'hui les gisants d'Hugues de Cardaillac-Brengues et de son épouse Bernarde de Trian, nièce du pape Jean XXII. Le projet éventuel d'Aymeric Hébrard de transformer l'église quercynoise en nécropole dynastique aurait alors avorté.

Si nous nous éloignons du Midi, la collégiale Notre-Dame d'Écouis¹⁶, en Normandie, illustre également ce souci de conserver, à travers une communauté et un édifice, la mémoire du fondateur. Le chapitre canonial séculier a été créé en 1313 par Enguerrand de Marigny, ministre de Philippe IV le Bel, sur ses terres. L'église elle-même, construite sur ses deniers propres, a servi à abriter sa dépouille¹⁷, celle de son épouse, de son frère Jean, archevêque de Rouen, ainsi que celles d'une grande partie de son lignage direct.

Le but de notre étude est de comprendre quelles ont pu être les motivations des cardinaux méridionaux qui ont choisi de fonder, dans leur lieu d'origine, une communauté et une église funéraire. Il nous semble que, par ce choix spécifique, tous ont œuvré pour allier

¹⁴ Sur ce prélat et sa famille, voir David, 1944 et Barbosa-Morujao, 2005.

¹⁵ Il est possible que le tombeau ait été achevé après la mort d'Aymeric Hébrard, survenue en 1295.

¹⁶ Voir notamment Régnier, 1913.

¹⁷ Suite à sa disgrâce et à son supplice en 1315, les restes de son corps furent inhumés en 1317 à la chartreuse de Vauvert, puis transférés vers 1325 à Écouis.

leur lignage et leur mémoire, pour lier de manière indéfectible le souvenir de leur passage sur la Terre, par la prière continue de la communauté autour de leur tombeau, et la continuité de leur famille, en dépassant leur propre mort. Ils associaient également mémoire dynastique et pouvoir seigneurial.

Sur l'ensemble des fondations sélectionnées, la collégiale de Montpezat nous a paru la plus complète et la plus riche pour étayer notre étude. Le fonds d'archives conservé pour le chapitre montpezatais est important et inédit en grande partie. Il couvre une fourchette chronologique qui va du XIII^e siècle à la Révolution, ce qui n'est pas le cas pour les autres établissements¹⁸. Nous avons dépouillé l'intégralité de ces sources, associées à certains documents notariaux ou municipaux. L'étude du chapitre de chanoines s'inscrit également dans la problématique de l'ANR Col&Mon¹⁹, qui étudie notamment les communautés canoniales séculières en France à l'époque médiévale.

D'autre part, la collégiale et les bâtiments canoniaux de Montpezat n'ont subi que très peu de modifications depuis l'époque de leur construction, alors que les églises de la Chapelle-Taillefert, de Colombier-le-Cardinal ou du Pouget n'existent plus ou sont à l'état de ruines. Nous avons bénéficié des travaux d'entretien sur la collégiale, ainsi que du chantier de restauration des tapisseries, qui a entraîné la dépose des stalles. Le collège des chanoines avait été étudié avec l'UDAP de Tarn-et-Garonne, dans le cadre du Congrès archéologique de France de 2012²⁰. Enfin, les objets qui garnissaient le trésor de la collégiale Saint-Martin demeurent connus grâce à un inventaire détaillé dressé en 1436²¹, et certains d'entre eux sont parvenus jusqu'à nous. Leur analyse a toutefois été en grande partie approfondie. D'autres objets, inédits, ont été identifiés et étudiés par nos soins. Il n'existe en effet que peu de travaux sur les objets du trésor de la collégiale, tous déjà anciens. Alexandre Du Mège ne les mentionnent pas dans son étude rapide de l'édifice, en 1821²². Georges Bourbon a découverte et publié en 1876 le document de 1436, mais dans un but purement informel, sans véritables commentaires²³. Le chanoine Pottier et Monseigneur Barbier de Montaut ont été les premiers

¹⁸ Les archives des autres communautés repérées ont quasiment toutes disparu ou demeurent très lacunaires.

¹⁹ L'ANR Col&Mon *Collégiales et monastères de la réforme carolingienne au Concile de Trente (816-1563), analyse spatio-temporelle* (ANR n° 15-CE27-0005) est un projet de recherche en histoire et analyse spatiale du phénomène religieux. Il a pour objectif de constituer et d'analyser le corpus des monastères et des collégiales de l'espace français entre 816 et 1563 afin de comprendre les ressorts de leur implantation et de l'évolution de ce réseau grâce à un outil de représentation et d'analyse de données dans une démarche spécifique et comparatiste.

²⁰ Mottin, Moureau, Vidaillac, 2014.

²¹ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 866.

²² Du Mège, 1821.

²³ Bourbon, 1876.

en 1877, à se pencher véritablement sur les objets en eux-même²⁴. Les deux ecclésiastiques ont œuvré à identifier les pièces et leur utilisation. Toutefois, leur usage au sein de la collégiale n'est pas abordé. Il en est de même des reliques conservées dans l'église, qui n'ont pas fait l'objet d'une étude scientifique. Le chanoine Galabert, en 1918, s'il a dépouillé les archives du chapitre collégial, s'est attaché uniquement à l'aspect historique de la fondation, avec parfois quelques approximations ou interprétations sujettes à caution²⁵. Quant au bâtiment de la collégiale en lui-même, à part Georges Bourbon, qui reprend Viollet-le-Duc, aucun de ces érudits n'en a donné, là encore, de véritable analyse scientifique. Seul Jean-Michel Garric, en 1993, a publié une description architecturale correcte²⁶. Même Pierre des Prés, dont l'unique biographie historique est due à Mathieu Méras en 1962²⁷, demeurait méconnu.

Il restait donc à approfondir la recherche historique, en reprenant le dépouillement des archives du chapitre, associé à celui des archives communales et des notaires, tout en explorant les lettres des papes d'Avignon, aujourd'hui publiées. Ces dernières sources, indispensables pour corriger certaines dates et compléter les biographies de nombre de personnages, étaient hélas quasi-inaccessibles à nos érudits du XIX^e siècle²⁸. Les analyses architecturales de la collégiale et de l'ensemble canonial devaient également faire l'objet d'une nouvelle approche, suivant les méthodes de l'archéologie du bâti. Enfin, les objets du trésor de Montpezat, y compris les stalles et les deux gisants médiévaux, offraient la possibilité de travailler sur leurs usages leur place dans la liturgie.

Nous avons pris le parti de comparer, au fur et à mesure de notre étude, la collégiale de Montpezat avec les autres fondations funéraires des cardinaux d'Avignon. Nous avons également fait le choix d'« enquêtes croisées », à l'image du travail effectué autour de la cathédrale Notre-Dame de Poitiers, sous la direction de Claude Andrault-Schmitt. Ainsi, nos recherches ont associé l'histoire de l'art, l'histoire, l'archéologie, l'archéologie du bâti et l'étude des objets.

Avant d'étudier la fondation en elle-même, il nous a paru primordial de donner corps à l'homme. Nous avons donc établi la biographie du cardinal Pierre des Prés, qui n'existait que

²⁴ Pottier, 1877.

²⁵ Galabert, 1918.

²⁶ Garric, 1993.

²⁷ Méras, 1962.

²⁸ Seul le chanoine Albe avait dépouillé et publié en partie ses résultats. Voir Albe, 1902.

sous forme partielle, dans la thèse de Pierre Jugie notamment²⁹. Pour comprendre les motivations qui l'ont conduit à projeter une telle fondation, il nous semblait important d'essayer de mieux cerner sa vie et ses actions, sa culture ou sa famille. Le choix de la communauté qui animait la fondation funéraire est au cœur de notre seconde partie. Comment a-t-elle été distinguée par le cardinal fondateur et sur quels principes ? Deux fondations plus tardives, l'une de la fin du XIV^e siècle et la seconde du début du XV^e siècle, nous ont semblé avoir été influencées par la création de Montpezat. La construction de la collégiale, son financement, les matériaux utilisés et leur mise en œuvre occupent notre troisième partie. Nous nous sommes également interrogé sur les influences et les modèles qui ont conduit à son édification. Enfin, nous avons approfondi, dans un dernier chapitre, la notion de mémoire des fondateurs. Elle passe certes par la présence de leurs tombeaux ou par les objets qu'ils ont pu léguer, mais également à travers d'autres vecteurs, comme le droit de patronat ou le don de reliques.

²⁹ Jugie, 2010.

**PREMIÈRE PARTIE
BÂTIR EN SA CHAIR:
UN CARDINAL
ENTRE
CARRIÈRE ET LIGNÉE**

1. Pierre des Prés, de Montpezat en Avignon

Les cardinaux de la cour pontificale d'Avignon qui ont eu une carrière marquante, ont bénéficié, ces dernières décennies, d'études biographiques assez poussées : Elie Talleyrand de Périgord par Norman Zacour³⁰, Annibal de Ceccano par Marc Dykmans³¹, Pierre de Monteruc par Jacques Verger³², Guy de Boulogne³³ et Bertrand du Pouget³⁴ par Pierre Jugie ou Pierre Gauvain de Mortemart par Anne Massoni³⁵. Curieusement, Pierre des Prés a échappé à ces investigations³⁶. Il est pourtant un cardinal qui a exercé l'une des plus hautes et des plus importantes charges de la Curie, la Chancellerie pontificale, et ce durant près de 40 ans, de 1325 à 1361, un record de longévité. Juriste, administrateur, diplomate, mais également bâtisseur et fondateur de chapitres canoniaux, le cardinal de Palestrina méritait d'être à son tour mis en lumière et sa vie étudiée.

Comme le précise Étienne Anheim³⁷ à propos du pape Clément VI, il est difficile d'établir une biographie au sens actuel du terme, pour un personnage de la société médiévale, et ce quel que soit les origines sociales de sa famille³⁸. Ainsi que Pierre Roger, Pierre des Prés n'existe guère avant son entrée dans le corps des officiers royaux. Sur sa naissance, ses premières années et ses études à l'université, nous ne connaissons quasiment rien. Et, contrairement à Clément VI, rares sont les chroniques qui évoquent ces périodes de sa vie³⁹. Pour retracer son parcours de jeunesse, et préciser ses racines familiales, il convient de faire feu de tout bois et d'explorer de nombreuses sources : testament du cardinal, archives contemporaines ou largement postérieures à son décès, voire s'appuyer sur l'archéologie du bâti.

³⁰ Zacour, 1960.

³¹ Dykmans, 1973.

³² Verger, 1973.

³³ Jugie, 1987.

³⁴ Jugie, 1993.

³⁵ Massoni, à paraître.

³⁶ Seul Mathieu Méras lui a consacré un court article. Méras, 1962.

³⁷ Anheim, 2014, p. 73.

³⁸ Le même écueil se pose par exemple pour Luca Fieschi (vers 1275-1336), cardinal, membre d'une puissante et très ancienne famille de Gênes, dont un oncle, Ottobone Fieschi, a été élu pape sous le nom d'Adrien V en 1276. Il serait né vers 1275, et le premier document qui le mentionne sûrement est une lettre pontificale qui lui accord en 1297 un canoniat à Lichfield. Voir Ameri et Di Fabio, 2011, p. 8-12.

³⁹ Il existe une *vita* de Pierre des Prés dans Baluze, ainsi que dans l'ouvrage de François Duchesne (Duchesne, 1660, p. 436-445), mais cette dernière reprend en abrégé « La Vie de l'éminentissime Monseigneur Pierre Desprez évêque de Riez archevêque d'Aix cardinal du Saint Siège apostolique évêque de Preneste, vice-chancelier de l'Église Romaine et Légat, fondateur des chapitres de St Martin de Montpezat en Quercy, et de St Pierre d'Avignon », inédite, due à Léon Godefroy, chanoine de Montpezat. Le manuscrit original est conservé à la BNF sous la cote NAF 22338, f° 49-71.

Un même constat est dressé pour Bertrand du Pouget par Pierre Jugie⁴⁰ : si l'historien dispose de quelques indices quant à ses origines familiales – son père est peut-être chevalier ; il est natif de Castelnau-Montratier – rien n'apparaît concernant ses études ou ses premiers bénéfices avant 1311, date à laquelle il est cité dans une lettre de Clément V adressée à Jacques Duèse, alors évêque d'Avignon. Le tournant s'amorce avec l'élection de Jean XXII en 1316 – nombreux bénéfices – puis son accession à la pourpre le 18 décembre de cette même année.

1.1 Origine familiale et formation

La famille des Prés *-de Pratis* en latin ou *Desprats* en occitan – est connue à Montpezat-de-Quercy depuis au moins le milieu du XIII^e siècle⁴¹. La première mention d'un des Prés est liée à l'Église. Durant l'hiver 1242, l'inquisiteur Pierre Selhan s'arrêta à Montpezat et procéda, entre le 5 mars et le 19 avril, à une enquête poussée auprès des habitants du bourg, afin de déceler les éventuels disciples ou sympathisants des hérésies cathares et vaudoises⁴². Parmi les quelques hommes et femmes interrogés (22 personnes au total), qui appartiennent tous à la bourgeoisie ou à la noblesse, se retrouvent trois individus, peut-être membres d'une même famille : Raymond, Pierre et Guillaume des Prés. Ils avouent alors avoir en effet rencontré à plusieurs reprises des Parfaits ou Bonshommes, avoir écouté leur prédication et leur avoir procuré à manger⁴³. Les seigneurs de Montpezat, de la famille éponyme, trempent également dans cette ambiance propice à l'hérésie. Bertrand de Montpezat et Géraude, femme de Pierre-Arnaud de Montpezat témoignent devant le dominicain⁴⁴. Armand de Montpezat, principal possesseur de la seigneurie éponyme, est condamné pour fait d'hérésie entre 1250 et 1257 par le frère Jean Vigouroux⁴⁵. Ses biens fonciers ont alors été saisis et confisqués au profit de l'évêque de Cahors. Toutefois, Armand de Montpezat, puis son fils Arnaud, n'ont pas cédé sans combattre. Un procès fleuve a débuté vers 1257, entre eux et les évêques successifs de Cahors, au sujet de la confiscation des terres de Montpezat, dont

⁴⁰ Jugie, 1991, p. 70-71.

⁴¹ Voir l'arbre généalogique de la famille des Prés, en annexe 1.

⁴² Voir Duernoy, 2001. Voir également Feuchter, 2001, p. 111-115.

⁴³ Duernoy, 2001, p. 255, 259.

⁴⁴ Duernoy, 2001, p. 255.

⁴⁵ Albe 1910, p. 423.

l'issue, favorable certainement à l'Église, n'a vu le jour semble-t-il qu'après 1308⁴⁶. Montauban est une cité largement gagnée aux prêches des Vaudois, qui entament même des disputes théologiques avec les Cathares en pleine ville, ou dessinent sur les murs de l'église de Saint-Nauphary la vie du Christ pour mieux l'enseigner aux fidèles. Jörg Feuchter a récemment montré le poids de ces nouvelles croyances à Montauban et les conséquences du passage de Pierre Selhan sur la vie religieuse de la cité. Les trois des Prés sont condamnés à des peines légères : pèlerinages à Saint Gilles, à Saint-Jacques de Compostelle et au Puy.

Un recueil de pièces utilisées par Jean des Prés en 1502⁴⁷ dans le procès qui l'oppose à Jean de Quercy permet de bénéficier d'analyse de documents d'archives alors conservés au château de Montpezat et aujourd'hui détruits. Parmi ceux-ci, un acte retenu par Bernard de Saint-Jean, notaire, en 1254. Il précise que Pierre (I) et Raymond (I) des Prés sont frères ; que Pierre n'est pas marié ; qu'il donne tous ses biens à ses deux neveux, fils de son frère Raymond, également prénommés Raymond (II) et Pierre (II).

Il s'agit donc bien des deux des Prés auditionnés par l'Inquisiteur. En 1270, Pierre (I) et Raymond (I) reconnaissent détenir des biens en fief à Aussac, près de Montpezat. Les deux frères sont très certainement les mêmes qui, en cette même année, héritent des biens de Guillaume de Durfort et des possessions de la tante de celui-ci, Bernarde Baussane, dont une maison à Cahors qu'elle avait léguée aux lépreux. Les deux frères garantissent alors aux consuls de la cité cadurcienne que les ladres ont bien été indemnisés par eux, les édiles souhaitant acquérir ladite demeure pour agrandir la halle aux blés⁴⁸. Entre 1294 et 1300, Sicard de Montaigu, évêque de Cahors, décide de raser le château d'Armand de Montpezat et de construire sur son emplacement une nouvelle demeure, comme signe de son autorité et de son pouvoir féodal sur la cité. Pour cela, il doit emprunter de l'argent aux frères Des Prés, certainement Raymond et Pierre cités plus haut⁴⁹. Ce fait, rapporté par Guillaume Lacroix, est une preuve évidente qu'à l'instar des autres familles cadurciennes comme les de Jean, les Pèlegry ou les de Via, les des Prés ont bien bâti leur fortune sur le commerce et surtout sur le prêt d'argent, en bon « cahorsins ».

Vers 1280⁵⁰, Raymond (II) des Prés, peut-être le personnage cité comme héritier de

⁴⁶ Albe, 1910, p. 423. L'issue du procès n'est pas connue, mais le seul fait que les Montpezat n'apparaissent plus comme seigneurs du village tend à prouver que l'évêque de Cahors obtint gain de cause.

⁴⁷ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 1282.

⁴⁸ Albe, 1910, p. 426.

⁴⁹ Albe, 1910, p. 424.

⁵⁰ Galabert, 1918, p. 27 propose la date de 1286. Il se réfère à un arbre généalogique manuscrit de la famille des Prés, établi au 18^e siècle par un feudiste du seigneur de Montpezat, d'après des archives détruites à la Révolution. Ce document est conservé aux Archives départementales de Tarn-et-Garonne, dans la série J – fonds Galabert (en cours de cotation).

Guillaume de Durfort, sûrement le créateur de Sicard de Montaigu, s'est marié. Il a peut-être épousé une fille issue d'une famille noble du Quercy. Mais le nom de la mère du futur cardinal est sujet à dispute depuis le XVII^e siècle. Certains auteurs, dont Moreri et Lacoste, lui donne pour génitrice Alpaisie de Montaigu⁵¹, alors que le chanoine Albe y verrait plus une demoiselle de la famille de Vayrols⁵². Galabert, lui, se réfère à une généalogie du XVIII^e siècle et affirme qu'il s'agit de Bonne de Montpezat. Il ne s'agit en réalité d'aucune de ces trois personnes, car l'obituaire de la collégiale porte une fondation de messe anniversaire pour la mère du cardinal Pierre, qui est prénommée Raymonde⁵³ (fig.6). Son nom de famille propre n'est pas spécifié. L'analyse des lettres pontificales qui implique des parents de Pierre des Prés nous apprend que ce dernier est cousin avec la famille Thoset⁵⁴, marchands devenus bourgeois de Montauban, mais également avec les Agasse, chevaliers, seigneurs de Saint-Urcisse ou les seigneurs de Casals⁵⁵. Sa mère pourrait donc appartenir à l'un de ces lignages. Cette union hisse ainsi Raymond des Prés vers les rangs de l'aristocratie, même s'il n'est pas officiellement noble. Il semble occuper, ainsi que sa famille, une maison à Cahors, non localisée aujourd'hui⁵⁶. Mais il possède également un manoir ou borde, dite « Borde des Prés », qui surplombe la vallée du Lemboulas, à quelques kilomètres du village actuel de Montpezat-de-Quercy, sur le territoire de la paroisse d'Aussac⁵⁷. Cette demeure (fig.4) se présente sous la forme d'un vaste quadrilatère rectangulaire, en pierre calcaire du Quercy, d'un appareil très soigné. Deux murs de refend divisent l'espace intérieur. La borde des Prés comporterait deux phases de travaux. Une première, qu'il est possible de situer au milieu du XIII^e siècle, voit la construction d'un édifice rectangulaire, percé d'au moins deux fenêtres géminées au nord (fig.5) et d'une galerie au sud, le tout au premier étage, seul habitable. Un unique mur de refend, à l'appareil soigné, divise l'espace intérieur en deux pièces d'inégales surfaces. Il s'agirait là de la demeure des deux frères Pierre et Raymond des Prés, les mêmes qui ont

⁵¹ Alpaisie de Montaigu a épousé Bertrand des Prés, neveu du cardinal et fils de son frère Raymond. Elle-même est la fille unique de Bertrand de Montaigu. Voir Registres du Parlement de Paris, 1960, p. 96.

⁵² Albe, 1905, p. 241.

⁵³ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 791. Le texte de l'obit, porté à la date du 30 mars (sans indication d'année) est le suivant : « *Obitus domine Raymonde de Pratis matris domini nostri bone memorie quondam cardinalis Pesnetrini l[egavit] c[ollegi]o XL s[ol.] t[ur].* ».

⁵⁴ *Lettres communes de Benoît XII*, n° 3296 : Pons Thoset, chanoine de Montauban est reçu comme moine de Moissac le 30 avril 1336. Sur cette famille originaire de Montauban, impliquée dans l'hérésie cathare et vaudoise, marchands puis bourgeois et seigneurs de Villemade, voir Moureau, 2009, p. 199-201.

⁵⁵ Géraud de Casals use, en 1348, de sa parenté avec Pierre des Prés pour se faire admettre au chapitre cathédral de Montauban. Voir Moureau, 2009, p. 80.

⁵⁶ Le testament du cardinal mentionne en 1360 un « *hospitium* » dans la cité cadurcienne, qui est revenu à l'un de ses petits-neveux, Pierre-Raymond. Voir Duchesne, 1660, p. 445.

⁵⁷ Il s'agit certainement des terres situées sur ce même toponyme pour lesquelles les deux frères Pierre (I) et Raymond (I) prêtent hommage en 1270.

déposé devant Pierre Selhan en 1243, mais également le lieu de naissance et d'enfance du futur cardinal de Palestrina. Pierre des Prés est traditionnellement dit être né sur ce domaine, aux environs de 1280. Cette date approximative, avancée par Eubel, Duchesne et Godefroy, est calculée en fonction de son âge supposé pour l'obtention de son grade universitaire et de ses premiers bénéfices ecclésiastiques. Cette demeure, malgré des déprédations anciennes et un changement d'affectation⁵⁸, constitue donc le seul et rare signe tangible d'une certaine humanité de ce personnage, connu par ailleurs, nous l'avons dit, uniquement à partir de son entrée dans l'administration royale.

Une seconde intervention au sein de la Borde des Prés peut se situer vers 1315-1320 : le bâtiment primitif est aménagé au rez-de-chaussée et rendu plus confortable : percement de jours sur les façades nord et sud, construction d'un nouveau mur de séparation qui divise la grande pièce en deux, tant en bas qu'à l'étage, et qui supporte deux larges cheminées, une par niveau. Deux nouvelles fenêtres géminées s'ouvrent sur la façade nord, remplaçant peut-être des ouvertures primitives ainsi mises au goût du jour, ou bien percées ex nihilo. Cette extension pourrait être le fait de Raymond (III) des Prés, frère du cardinal Pierre, décidée au moment où ce dernier commence son cursus honorum, et avant que Raymond (III) n'épouse Bonne de Montpezat, héritière d'une partie de la seigneurie éponyme, ce qui va lui permettre de transférer sa résidence à l'intérieur du castrum.

Ce qui est certain, c'est que Pierre des Prés a été baptisé dans l'église Saint-Martin de Montpezat. Les bulles pontificales qui l'autorisent à fonder une communauté de clercs le mentionnent clairement : *ecclesiam sancti Martini castri de Montepensato carurcensis diocesis in qua fuimus sacri baptismatis undam renati*⁵⁹. Toutefois, les legs concédés par Pierre des Prés dans son testament⁶⁰ à l'église Sainte-Marie-Madeleine d'Aussac, située à quelques encablures du domaine de la Borde des Prés, prouvent que le manoir familial dépendait plutôt de cette paroisse et non de celle du village de Montpezat. Le choix de la paroisse de Montpezat pour baptiser Pierre et non celle, toute proche, d'Aussac, s'explique difficilement, d'autant plus que l'église Saint-Martin n'est qu'une annexe de l'église paroissiale, dédiée aux saints martyrs Just et Pasteur.

L'enfance de Pierre des Prés s'est donc passée entre le village de Montpezat et le

⁵⁸ Le manoir, situé sur la commune de Montpezat-de-Quercy, a été en partie pillé à une époque ancienne : ses cheminées ont notamment disparu et il a été transformé en grange. Toutefois, une protection au titre des Monuments Historiques a permis de le sauver d'une ruine certaine. Ses propriétaires, avec l'aide de l'État, assurent toujours le couvert, à défaut d'une vraie restauration.

⁵⁹ D'après les premiers statuts du chapitre collégial, datés de 1338. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 789.

⁶⁰ Duchesne 1660, p. 618. Pierre des Prés lègue à l'église d'Aussac un calice en argent doré pesant deux marcs, ainsi qu'un ornement complet en samit.

domaine familial de la Borde des Prés.

Les frères de Pierre demeurent mieux connus : Raymond, qui a épousé Bonne de Montpezat, fille et héritière d'Étienne, co-seigneur de la ville⁶¹ ; Géraud, chevalier du diocèse de Cahors⁶², Bertrand, co-seigneur de Montpezat, époux d'Alpaisie de Montaigu et peut-être Jean, sur lequel nous reviendrons.

1.2 Débuts d'une carrière juridique et premiers bénéfices ecclésiastiques

Pierre est envoyé poursuivre des études de droit à l'université de Toulouse. Il suit en cela la tendance d'autres cadets de famille du Quercy, d'origine bourgeoise ou noble, et retrouve sur les bancs de la faculté certains parents ou connaissances, de son âge ou ses aînés : Gaucelme de Jean, Bertrand de Montfavès, Bertrand de Saint-Geniès ou Armand de Narcès.

Pierre des Prés a acquis un doctorat en droit civil à une date qui demeure inconnue mais avant 1314, date à laquelle son grade est attesté. Il fit également des études en droit canonique, non sanctionnées par un diplôme⁶³. Pierre des Prés n'est peut-être pas le premier membre de sa famille à étudier le droit à Toulouse. Il suit éventuellement les traces de l'un de ses parents, un certain Jean des Prés. Serait-il l'un de ses frères, comme le supposent Bernard Guillemain et Pierre Jugie ? Le chanoine Albe hésite à raccrocher ce religieux à la famille quercynoise des des Prés. Pourtant, plusieurs indices laissent à penser qu'il pourrait bien s'agir d'un frère puîné de Pierre. Il est, au début de sa carrière ecclésiastique, chanoine au sein de la collégiale du Vigan, dans le diocèse de Cahors. Or, ce chapitre n'accueille pratiquement que des clercs quercynois ou méridionaux. Jean des Prés est licencié en droit civil, chanoine de Laon depuis 1310⁶⁴, chanoine de Noyons et chapelain perpétuel dans l'église Saint-Thomas de Morgueval (diocèse de Soissons) en 1316, tout en étant qualifié de professeur de droit civil, clerc et familier de Clémence de Hongrie, reine de France et veuve du roi Louis X le Hutin. Jean XXII, en considération de la reine, lui octroie cette année-là, une grâce expectative de

⁶¹ Un acte analysé dans le recueil de 1502 précise que Raymond des Prés, frère du cardinal se marie et prend dès lors « le commandement de la mayson dudit Montpezat ». Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 1282.

⁶² Il avait, vers 1368, des droits sur des terrains à Avignon. Voir Hayez, 1993, p. 324, n° 506.

⁶³ Cette hypothèse peut être déduite de ses réflexions en la matière, induites dans son ouvrage *Remedia quibus judex uti potest*. Voir Gilles, 1991, p. 114.

⁶⁴ Guillemain, p. 268.

prébende à Beauvais⁶⁵. Il est par la suite créé chanoine de Châlons-en-Champagne, doyen du chapitre de Saint-Quentin de Noyon et titulaire d'une prébende à Heffent, dans le diocèse de Cambrai⁶⁶. Le 14 mars 1336, Benoît XII lui confère le doyenné de Beauvais, à condition qu'il se désiste de ses autres bénéfices⁶⁷. A cette occasion, le 23 avril 1336, sa prébende canoniale au Vigan est attribuée à Robert de Carrière, originaire de Paris⁶⁸. Or, les deux chanoines du chapitre de Cahors, chargés d'exécuter la décision pontificale, ne sont autres que Pierre des Prés, neveu du cardinal, et Geoffroy de Vayrols, son oncle. Autre indice supplémentaire qui vient renforcer cette hypothèse d'un lien familial proche, le 1er septembre 1338⁶⁹, Benoît XII transfère le canonicat de Noyons de Jean des Prés, nouvellement promu évêque de Langres, à Pierre des Prés, qui est déjà chanoine de Cahors. Jean des Prés reste à Langres jusqu'en 1342, année durant laquelle Clément VI le transfère sur le siège épiscopal de Tournai, où il meurt en 1349. Mais un doute est permis : s'il est bien le frère du vice-chancelier de l'Église, pourquoi les papes successifs n'en font-ils point état dans les bulles de nominations de Jean des Prés à ses divers bénéfices ? Aucune mention de cette éminente parenté n'apparaît dans la documentation existante. Il pourrait également appartenir à une autre branche de la famille des Prés, restée sur Cahors, dont une fille, prénommée Jeanne, née de Pierre des Prés, devient le 1er juin 1335 religieuse au couvent de Notre-Dame de la Daurade de la cité cadurcienne⁷⁰. Toutefois, cette parenté éventuelle est également sujette à caution, car Jean des Prés, en tant qu'évêque de Langres, porte sur son sceau un blason avec un échiqueté⁷¹, bien loin des armes de la famille des Prés de Montpezat.

En 1314, Pierre des Prés est au nombre des docteurs qui élaborent les nouveaux grands statuts de l'université de Toulouse⁷². Il occupe une chaire de professeur-régent en droit civil. De cette période, il subsiste encore une série de gloses marginales écrites de sa main dans un exemplaire du *Digeste* de Justinien⁷³ (fig.7). Il embrasse ensuite une carrière de juriste au service du roi de France, comme nombre de clercs de son époque. Il devient lieutenant du juge des appeaux civils de la sénéchaussée de Toulouse, Hugues Giraud, et occupe déjà cette fonction en janvier 1316. Quelques semaines plus tard, il porte le titre de régent de cette

⁶⁵ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 000880. Voir également Caillet, 1975, p. 362.

⁶⁶ Ces bénéfices lui sont attribués dans la bulle qui le nomme au doyenné de Cambrai. Voir supra.

⁶⁷ *Lettres communes de Benoît XII*, n° 002602.

⁶⁸ *Lettres communes de Benoît XII*, n° 002651.

⁶⁹ *Lettres communes de Benoît XII*, n° 005531.

⁷⁰ *Lettres communes de Benoît XII*, n° 001622.

⁷¹ Voir Daguin, 1881, p. 128.

⁷² Gilles, 1991, p. 114.

⁷³ Gilles, 1991, p. 114. L'ouvrage est conservé à la Bibliothèque Nationale, sous la cote Ms latin 4486 A.

même cour, avant de remplacer le titulaire en mars-avril 1316⁷⁴. De cette période date un petit opuscule qu'il a rédigé, intitulé *Remedia quibus judex uti potest* (fig.8). Comme l'écrit Henri Gilles, cet ouvrage « énumère tous les moyens dont dispose un juge lors d'un procès, de la prise en gage ou de la remise de caution à la condamnation aux dépens, de l'interdiction de séjour au bannissement et à la mise en prison préventive, de la torture à la relégation. [...] Elle se présente comme une série d'assertions très brèves, au nombre de cinquante, suivies d'un renvoi, surtout au droit civil. »⁷⁵

En parallèle, Pierre des Prés se lance dans un cursus honorum ecclésiastique. Le 26 janvier 1308, alors qu'il attend un bénéfice qui se rendrait vacant dans le diocèse de Clermont, dont le revenu annuel n'excède pas 100 livres tournois, il obtient du pape Clément V une bulle qui le confirme dans la possession de l'église de Raulhac⁷⁶, vacante suite au décès de son curé légitime, Pierre de Montjovis, et dévolue à Pierre des Prés mais usurpée par la force par un autre clerc, un certain Pons de Chalentine ou de Chalançon, qui prétend la détenir⁷⁷. Toutefois, Pierre des Prés négocie avec ce dernier et échange cette église contre celle de Saint-Christophe⁷⁸, dans le diocèse de Narbonne. Entre janvier et fin septembre 1311⁷⁹, il échange à nouveau un bénéfice, l'église Saint-Julien de Taussac⁸⁰, au diocèse de Clermont, contre l'église Saint-Pierre de Calviac, au diocèse de Toulouse, avec ce même Pons de Chalançon, en passant directement par le Camérier du pape Clément V, le cardinal Bertrand des Bordes, ancien évêque d'Albi⁸¹, et ce au mépris des règles de droit canonique⁸². Le pape Jean XXII, dans une lettre datée du 1er octobre 1317⁸³, absout Pierre des Prés de son échange peu orthodoxe de l'église de Calviac, réalisé en 1311. Cette missive pontificale permet également d'apprendre qu'en 1317, il n'avait reçu aucun ordre sacré et en était dispensé pour un an.

Le 22 septembre 1316, alors qu'il est déjà en possession des cures des églises rurales de Saint Pierre de Calviac, au diocèse de Toulouse, et de Saint Christophe, dans le diocèse de

⁷⁴ Gilles, 1991, p. 121.

⁷⁵ Gilles, 1991, p. 114. L'opuscule est conservé à la Bibliothèque municipale de Toulouse, sous la cote ms 377.

⁷⁶ Commune de Raulhac, département du Cantal, et non pas « Bathilac » comme indiqué dans la transcription de la lettre de Clément V.

⁷⁷ *Lettres communes de Clément V*, n° 002451.

⁷⁸ Peut-être s'agit-il de l'église Saint-Christophe de Lasbordes, commune du même nom, département de l'Aude.

⁷⁹ Il s'agit des dates extrêmes de l'occupation par le cardinal Bertrand des Bordes de la charge de camérier du pape.

⁸⁰ Aujourd'hui commune de Taussac, département de l'Aveyron.

⁸¹ Bertrand de Bordes, chanoine de Lectoure en 1305, est créé évêque d'Albi en 1308, puis cardinal au consistoire du 19 décembre 1310. Camérier de Clément V au début de l'année 1311, il meurt le 12 septembre 1311 en Avignon. Cf. Duchesne, 1660, II, p. 369.

⁸² Il est absout de cette faute par le pape Jean XXI, par une lettre obtenue le 1er octobre 1317, document qui détaille l'échange effectué entre Pierre des Prés et Pons de Chalançon, via le cardinal des Bordes. Cf. *Lettres communes de Jean XXII*, n°005686.

⁸³ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 005687.

Narbonne, il se voit conférer par Jean XXII une expectative de prébende dans le diocèse de Tournai⁸⁴, bénéfice qu'il obtient durant l'année 1317⁸⁵.

Entre temps, il a quitté la charge de juge des appeaux civils de la sénéchaussée de Toulouse, puisque Hugues Giraud est à nouveau cité à ce poste à partir du début de l'année 1317⁸⁶. Quelques mois plus tard, le 14 mars 1317, Pierre des Prés est créé chanoine de Saintes⁸⁷. Une lettre commune de Jean XXII, datée du 11 juin 1317, qui charge Pierre des Prés de l'exécution d'une grâce expectative de prébende pour Adhémar de Vayrac, chanoine de Saint-Amand de Coly (diocèse de Périgueux), lui donne le titre de chapelain du pape⁸⁸. Il est ensuite pourvu du bénéfice de la prévôté du chapitre de Clermont par ce même pontife le 13 août 1317⁸⁹, qu'il cumule avec ses précédents bénéfices, sauf la cure de Calviac, dont il est obligé de se démettre. Le 1er septembre 1317⁹⁰, Jean XXII lui accorde le privilège de toucher l'intégralité des revenus de ses différents bénéfices, sans pour autant y résider, et ce pour une durée de cinq ans. Cette même lettre nous apprend qu'il a été nommé précédemment auditeur des causes du Sacré Palais⁹¹. Pierre des Prés a donc quitté Toulouse et le service du roi de France dans le courant de l'année 1317 pour rejoindre la cour pontificale en Avignon et le service de l'Audience du Sacré Palais ou tribunal ecclésiastique⁹². Il appartient désormais au cercle restreint des magistrats chargés d'instruire les causes introduites devant le souverain pontife.

⁸⁴ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 001157.

⁸⁵ Il est qualifié de chanoine de Tournai dans une lettre de Jean XXII datée du 5 juillet 1317. Cf. *Lettres secrètes et curiales de Jean XXII relatives à la France*, n° 000224.

⁸⁶ Gilles, 1991, p. 121.

⁸⁷ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 003118. Il était auparavant en expectative de prébende dans ce même chapitre, car il est qualifié de chanoine de Saintes dès septembre 1316. Cf. *Lettres communes de Jean XXII*, n° 000789.

⁸⁸ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 004072.

⁸⁹ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 004693.

⁹⁰ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 004865.

⁹¹ Il est payé aux gages extraordinaires le 22 octobre de cette année. Voir Dyckmans, 1971, p. 425, n. 2.

⁹² Apparus dès le règne d'Innocent III au 13^e siècle, les chapelains du pape versés dans la science juridique ont été constitués en un véritable collège sous Grégoire X, chargés au départ de l'instruction des causes mineures, afin de décharger le Consistoire. A partir de Clément V, les auditeurs du Sacré Palais ont été chargés d'instruire tous les procès bénéficiaux. Ils dépendaient directement du vice-chancelier de l'Église, et se réunissaient au sein d'un bâtiment édifié par Jean XXII, l'Audience, autour d'un banc circulaire comme une roue, qui, à partir de 1330, lui a certainement valu le surnom de tribunal de la Rote. Voir Guillemain, 1994, p. 343-354.

1.3 Au service de l'Audience du Sacré-Palais

Au début du mois d'octobre 1316, le pape Jean XXII, nouvellement élu, charge Bernard Rouiard, archidiacre de Saintes, auditeur général au sein de l'Audience⁹³, et Pierre Tissandier, chanoine de Saint-Antonin en Rouergue et docteur en droit canon, d'enquêter sur les agissements présumés d'Hugues Géraud, évêque de Cahors. Ce dernier est né près de La Nouaille, dans le diocèse de Périgueux, au milieu du XIII^e siècle. Après des études de droit, il semble entrer au service de Clément V, qui se l'attache en tant que chapelain et lui confère un canonicat à Limoges, un second à Saint-Astier, ainsi qu'une grâce expectative de prébende à Périgueux. Le pape le charge également de plusieurs missions diplomatiques, notamment auprès du roi de France en 1306. Hugues Géraud accumule les bénéfices ecclésiastiques, dont l'archidiaconé d'Eu. Lors du procès des Templiers, Hugues Géraud fait partie des administrateurs et curateurs des biens de l'Ordre déchu. Il est envoyé par Clément V comme nonce en Italie, auprès d'Henri de Luxembourg, et accompagne à cette occasion Robert de Mauvoisin, nommé archevêque de Salernes. La consécration de sa carrière arrive enfin le 16 février 1313 : Hugues Géraud devient évêque de Cahors. Il s'engage alors dans un processus de réforme de son clergé diocésain, par le biais de la publication en 1314 de mandements à cet effet, tout en cherchant à récupérer des biens de la mense épiscopale aliénés par ses prédécesseurs sans pour autant, semble-t-il, délier les cordons de sa bourse. L'évêché de Cahors était alors un des plus richement dotés du Midi, mais paradoxalement, les biens propres de l'évêque ne représentaient plus grand chose. Les agents d'Hugues Géraud paraissent user de méthodes peu orthodoxes et les plaintes de particuliers s'accumulent contre lui. L'évêque de Cahors se croit toutefois protégé, à la fois par le pape et par le roi de France, qu'il connaît et surtout qui l'estiment. Les décès successifs de Clément V et de Philippe IV le Bel ruinent ses espérances. Il ne lui reste plus qu'à souhaiter que le conclave élise un des parents ou un des favoris du pape défunt, afin que le nouveau souverain pontife excuse ses dérives.

Prudent, Hugues Géraud oblige toutefois ses complices, subordonnés ou victimes de jurer avec la formule « *sit nomen domini benedictum* » de ne jamais rien déposer contre lui. De même, il prend la précaution de déposer chez des bourgeois de Limoges une assez grosse masse de pièces d'argenterie et de nombreux livres. La nouvelle de l'élection de Jean XXII lui

⁹³ Il a été nommé à cette fonction par Clément V en 1307. Voir Guillemain, 1994, p. 344.

arrive et il décide de se rendre à Lyon pour assister à son couronnement. Arrivé dans la capitale des Gaules, il demande à l'un de ses affidés, Pierre de Saleilles, arrivé lui quelques jours plus tôt, s'il pense que le nouveau pape va vivre longtemps. Jean XXII, à peine élu, a été saisi par les consuls de Cahors des plaintes à l'encontre de leur évêque : simonie, inconstance, violences diverses... Installé en Avignon le 2 octobre 1316, il charge, comme nous l'avons dit, deux clercs de mener une enquête pour vérifier ces faits. Les langues restant closes, verrouillées par le fameux serment, le pape est contraint, le 1^{er} novembre 1316, de décréter qu'à partir de ce moment, toutes les personnes qui auraient prêté serment à Hugues Géraud étaient déliées de cette obligation. Les plaintes affluent et les deux commissaires, débordés, se voient adjoints deux autres clercs pour les assister, Gailhard Saumate⁹⁴, archidiacre de Saint-Antonin, et Arnaud de Capdenac, chanoine de Mende et de Saintes.

En mars, la culpabilité de l'évêque de Cahors ne fait plus de doute pour les commissaires pontificaux. Hugues Géraud, à l'issue de ce premier procès canonique, est condamné le 18 mai 1317, à être déposé de son évêché et dégradé de sa dignité épiscopale. Entre temps, vient se greffer une nouvelle affaire, aux conséquences beaucoup plus néfastes pour lui. Deux hommes venant de Toulouse ont été arrêtés dans la cité avignonnaise. Des images de cire, qui représentent le pape et les cardinaux Bertrand du Pouget et Gaucelme de Jean, accompagnées de poudres suspectes, sont découvertes dans leurs bagages. Hugues Géraud se met semble-t-il lui-même en cause sans le vouloir, en proférant des paroles de trop. La sanction du pape est immédiate : il est arrêté avec tous ses familiers. Ses biens sont saisis et confiés à l'administration de Bernard Rouiard et Gailhard Saumate, tout juste promus respectivement évêques d'Arras et de Riez, ainsi qu'à Pierre des Prés, chanoine de Saintes⁹⁵. Ce choix de Jean XXII pourrait s'expliquer par le fait que Pierre des Prés est un quercynois, né près de Cahors et lié aux puissantes familles de la cité. Mais les aïeux de Pierre des Prés ont racheté des biens aux évêques de Cahors, et leur ont également prêté de l'argent. Il est donc indirectement impliqué dans ce procès canonique, ce qui rend la décision du pape de charger Pierre des Prés de liquider les biens d'Hugues Géraud assez paradoxale.

Toutefois, le véritable début de la carrière de Pierre des Prés comme collaborateur de Jean XXII n'intervient que quelques semaines plus tard, toujours dans l'affaire d'Hugues Géraud. Un second procès, criminel, débute le 8 mars 1317. L'instruction est confiée à Arnaud

⁹⁴ Gaillard Saumate est originaire du Rouergue. Il est un familier de Jacques Duèze et occupe la charge d'official (1307-1309) puis de vicaire-général (1308) de ce dernier lorsqu'il occupe le siège épiscopal de Fréjus. Évêque de Riez puis de Maguelonne en 1317, il est nommé archevêque d'Arles en 1318. Il meurt en 1323. Voir Pécourt, 2012, p. 60.

⁹⁵ Albe, 1904, p. 167.

de Trian, maréchal de justice du pape, et l'un de ses neveux, associé à un autre proche parent du pontife, le chevalier Pierre de Via. A ces commissaires laïcs, Jean XXII associe des clercs : Gailhard Saumate, évêque de Riez, Arnaud de Capdenac et Pierre des Prés. Ce dernier, nous l'avons vu plus haut, vient tout juste de quitter ses fonctions de juge des appeaux criminels de Toulouse. Dans la bulle, datée du 5 mai 1317, qui le charge de cette fonction de magistrat instructeur, Jean XXII loue ses qualités de professeur en droit civil et ses capacités de juriste.

Pourquoi Jean XXXII choisit-il à nouveau Pierre des Prés ? Certes, il est docteur en droit civil et possède une pratique de l'appareil judiciaire. Il n'est toutefois pas le seul dans l'entourage du pape, loin de là. Il a composé, nous l'avons vu, un petit ouvrage pratique d'instruction des procès en droit civil. Il est également quercynois de naissance, comme Jean XXII. L'argument est valable, mais, là encore, ne suffit pas. Il existe de nombreux clercs quercynois qui sont au service du pape, certains même depuis longtemps⁹⁶. Or, Pierre des Prés n'est pas un de ceux-là. Il n'a pas été sur les bancs de l'université avec Jacques Duèze, dont au moins une génération le sépare, et n'a pas non plus semble-t-il été son étudiant à Orléans. Pierre des Prés ne compte pas parmi ses familiers lorsqu'il devient évêque de Fréjus, ne l'accompagne pas à Naples ou en Avignon⁹⁷.

Sa carrière à la cour pontificale est forcément due à un proche de Jean XXII, qui le recommande au nouveau pape comme un juriste patenté et un juge expérimenté pour seconder les commissaires nommés dans l'affaire Géraud. Ce personnage connaît également Pierre des Prés. Parmi les clercs qui appartiennent au premier cercle de l'entourage pontifical en cette fin d'année 1316, Bertrand de Montfavès pourrait être le premier protecteur de Pierre des Prés. Il est né vers 1270 à Castelnau-Montratier, ville peu éloignée de Montpezat-de-Quercy. Sa famille possède la seigneurie de Gandoulès, située à cinq kilomètres du village⁹⁸. Des liens de parenté unissent en plus les familles de Montfavès et des Prés : Geoffroy de Vayrols, futur archevêque de Toulouse, est en effet qualifié, dans une lettre commune de Jean XXII, datée du 9 novembre 1329, qui lui confère un canonicat, une prébende et la dignité de préchantre dans la cathédrale de Barcelone⁹⁹, d'oncle de Pierre des Prés mais également de parent (« consanguineum ») du cardinal de Santa-Maria in Aquiro. Pierre des Prés est donc un parent de Bertrand de Montfavès. Ce dernier a également enseigné le droit civil à l'université de

⁹⁶ Theis, 2012, p. 111-112.

⁹⁷ Theis, 2012, p. 108-115.

⁹⁸ Albe, 1905

⁹⁹ *Lettre communes de Jean XXII*, n° 047271. Le pape confère ce bénéfice à Geoffroy de Vayrols avec une dispense liée à son âge, 21 ans, incompatible avec la dignité accordée. Ceci permet de donner l'année de naissance de Geoffroy de Vayrols, très certainement 1308.

Toulouse et occupe encore une chaire en 1316, au moment où Pierre des Prés lui-même y dispense des cours¹⁰⁰. Les deux quercynois se côtoient dans la cité des bords de Garonne et le futur cardinal-diacre a tout le loisir de suivre la carrière de magistrat de son cousin. Bertrand de Montfavès est un ancien condisciple de Jacques Duèze sur les bancs de la faculté d'Orléans¹⁰¹. Clément V l'a pourvu d'un canonicat à Cahors le 19 février 1313¹⁰². En 1315-1316, il enseigne à Toulouse et porte la qualification de docteur. Il appartient au « premier cercle »¹⁰³ des parents et familiers que Jacques Duèze, nouvellement élu pape en 1316, choisit pour constituer son entourage proche. Jean XXII le crée cardinal-diacre au titre de Santa-Maria in Aquiro le 16 décembre 1316. Enfin, dernière preuve des liens qui unissent les deux prélats : Pierre des Prés est choisi par Bertrand de Montfavès comme l'un de ses exécuteurs testamentaires, après son décès, survenu en 1342.

Mais un autre personnage a pu également favoriser la carrière de Pierre des Prés à la cour pontificale : il s'agit de Jean des Prés, évoqué plus haut. Qu'il soit le frère de Pierre ou bien un parent plus ou moins éloigné, il a sûrement dû jouer un rôle certain dans le lancement de la carrière de ce dernier. Clerc et familier de la reine Clémence de Hongrie en 1316, Jean des Prés fréquente la cour de France, et peut donc recommander au souverain, Louis X puis Philippe V, son jeune parent, brillant juriste et de surcroît officier royal à Toulouse.

Toujours est-il que Pierre des Prés participe à l'instruction du procès criminel d'Hugues Géraud, affaire très délicate, qui requiert de bénéficier de la confiance absolue du souverain pontife. A partir de ce moment-là, il est possible d'affirmer que Pierre des Prés appartient au second cercle, voire au premier, des fidèles et loyaux serviteurs du pape.

La machine judiciaire est lancée : l'ex-évêque de Cahors, redevenu un simple clerc, est interrogé, ses complices traqués, parfois jusqu'en Aragon ou à Lausanne, emprisonnés et torturés ou menacés de l'être ; ils avouent leurs crimes et ceux de leur maître. Les figures de cire ont été confectionnées par un juif, baptisées par Hugues Géraud dans de l'eau bénite mais en suivant un rituel satanique, et devaient servir à entraîner la mort de Jean XXII et de ses deux fidèles cardinaux. Au cas où cela n'aurait pas fonctionné, le recours au poison devenait une seconde solution. Le meurtre de Jean XXII accompli, le conclave devait élire un gascon comme nouveau pape et ainsi sauver l'honneur d'Hugues Géraud. Les noms de prélats haut

¹⁰⁰ Gilles, 1991, p. 115.

¹⁰¹ Pécout, 2012, p. 54.

¹⁰² *Lettres communes de Clément V*, n°9089. Sur ce cardinal, voir Gilles, 1991, p. 115-116.

¹⁰³ Suivant l'expression de Valérie Theis. Bertrand de Montfavès partage les faveurs de Jean XXII avec Jacques de Via, Arnaud de Trian, Gaucelme de Jean, Bertrand du Pouget ou Pierre d'Arrabloy. Voir Theis, 2012, p. 110.

placés tombent. Pierre de Mortemart, docteur en droit, Gaillard de Pressac, évêque de Toulouse, Pons d'Antéjac, évêque de Clermont, ou le vicomte de Bruniquel semblent impliqués. Il convient d'être prudent sur l'éventuelle culpabilité d'Hugues Géraud. Comme le précise Noël Valois, au vu des faits connus aujourd'hui, et compte-tenu du fait que les minutes du procès ne sont pas arrivées complètes jusqu'à nous, et que nous ignorons également qu'elle était l'attitude des commissaires, juges et greffiers face à l'accusé, il est très difficile de porter un jugement sur cette affaire. Est-ce un coup monté par l'entourage pontifical pour se débarrasser d'un prélat proche de Clément V ? Certaines circonstances semblent en effet suspectes : complices arrêtés comme par hasard, témoins très au fait du complot, étiquettes retrouvées avec les images de cire ou « voûts » qu'il était facile de placer là à dessein. À contrario, il existe bien des éléments à charge contre Hugues Géraud : les témoignages se recourent entre eux, et lui-même avoue ses crimes, sans même avoir été torturé. Présenté à sept reprises à Jean XXII, il confesse à chaque fois son désir d'avoir voulu attenter à sa vie et à celles des cardinaux du Pouget et de Via. Comment alors ne pas croire d'une part à la bonne foi de Jean XXII, qui encourage la tenue d'une enquête approfondie et d'autre part le fait qu'il ne pouvait que croire en la culpabilité d'Hugues Géraud ? Comme l'expose Noël Valois, en parlant de l'accusé : « il [Hugues Géraud] confesse la pensée meurtrière, le crime de lèse-majesté » ; « les accusés ne se résignent pas d'ordinaire à une attitude si désarmée, si désespérée, à moins que l'évidence de leur crime ne leur permette point d'en choisir une autre ». Hugues Géraud ne demande à aucun moment la grâce ou la magnanimité du pape : mal lui en prend, car ce dernier le livre au bras séculier. Hugues Géraud est brûlé vif en bords de Rhône. Quel est le rôle joué par Pierre des Prés dans ce procès ? Il semble l'instruire avec les autres commissaires, en bon juriste, en fidèle agent du pape. Il est présent notamment à chaque interrogatoire d'Hugues Géraud.

En parallèle, Pierre des Prés et Gaillard Saumate enquêtent, le 7 mai de cette même année 1318, sur les accusations de complot visant le pape, portées contre Bernard de l'Artige, chantre de Poitiers, clerc dont ils démontrèrent l'innocence¹⁰⁴.

Le pape semble satisfait de son attitude dans ces deux affaires sensibles, puisqu'il le charge, trois mois à peine après l'exécution d'Hugues Géraud, le 7 janvier 1318¹⁰⁵, d'instruire, à nouveau en compagnie de Pierre Tissandier, prieur de Saint-Antonin-en-Rouergue, un second procès à charge contre un ecclésiastique de haut-rang, l'archevêque d'Aix-en-

¹⁰⁴ Bernard de l'Artige est accusé, suivant des racontars, d'avoir organisé ou participé à un complot visant à assassiner Jean XXII en plein consistoire. Voir Albe, 1904, p. 130-132.

¹⁰⁵ *Lettres secrètes et curiales (relatives à la France) de Jean XXII*, n° 000468.

Provence, Robert de Mauvoisin. Celui-ci est accusé de blasphème, d'agressions physiques, de chantage, de simonie, de parties de chasse, de mauvaise gestion des affaires de l'Église et enfin, et avant tout, d'avoir usé de sortilèges, de pratiques divinatoires, de talismans, en faisant notamment appel à un juif, Moïse de Trets¹⁰⁶ probablement dans le but funeste d'attenter à la vie du pape en personne. Les deux commissaires nommés par le souverain pontife, outre le fait qu'ils se connaissent parfaitement et ont déjà eu l'occasion de travailler ensemble sur une affaire similaire, se complètent à merveille : l'un est docteur en droit canon et le second l'est en droit civil. Au vu des chefs d'accusation lancés contre Robert de Mauvoisin, les deux spécialités juridiques se doivent d'être représentées. La première comparution de l'archevêque d'Aix devant Jean XXII et les auditeurs du Sacré-Palais avait eu lieu le 17 décembre 1317¹⁰⁷, et ce n'est donc que quelques semaines plus tard, au vu des premières réponses du prélat, que le pape décide de nommer les deux clercs méridionaux comme commissaires spéciaux en charge d'instruire une enquête en bonne et due forme sur les agissements du suspect. Les deux magistrats se mettent au travail et auditionnent 36 témoins, entre le 14 janvier et la fin du mois de mai. Ils écoutent également Robert de Mauvoisin à huit reprises, dont au moins une fois dans la maison qu'occupe Pierre des Près en Avignon¹⁰⁸.

Le 27 février, il est en plus chargé de juger, en compagnie de Pierre Tissandier, de Barthélémy Gras¹⁰⁹ et de Gaillard Saumate, une affaire de magie et de nécromancie, qui impliquait plusieurs clercs et laïques, dont le barbier de l'archevêque de Lyon¹¹⁰.

Son rôle dans ces affaires, en plus de son action lors du procès d'Hugues Géraud quelques mois auparavant, lui valent dans un premier temps le grade d'auditeur des causes du Sacré-Palais de troisième degré, puis sa crosse d'évêque : il est porté, en pleine instruction, sur le siège épiscopal de Riez le 31 mars 1318¹¹¹, où il remplace un autre commissaire pontifical, Gaillard Saumate, promu à Maguelonne le 12 novembre 1317 puis à Arles le 8 février 1318. Il promet de payer ses services communs le 12 avril, puis fut sacré le 7 mai par le cardinal Niccolò da Prato. L'évêché de Riez avait bien été proposé à Gaillard de Preissac, l'archevêque de Toulouse impliqué dans l'affaire Hugues Géraud, mais ce dernier, réaction très certainement prévue par le pape, a refusé cette translation humiliante, qualifiée par Louis

¹⁰⁶ Sur cette affaire de Robert de Mauvoisin, voir Shatzmiller, 1999, et Boudet et Théry, 2012, p. 159-235.

¹⁰⁷ Shatzmiller, 1999, p. 20.

¹⁰⁸ L'audition est datée du 14 janvier 1318. Le texte précise *Avinioni, in domo quam dictus dominus Petrus de Pratis inhabitat*. Voir Shatzmiller, 1999, p. 183.

¹⁰⁹ Il est originaire de Montalzat, village situé à quelques kilomètres en face de Montpezat-de-Quercy, et est évêque de Fréjus depuis le 20 janvier 1318.

¹¹⁰ Voir sur cette affaire Albe, 1904, p. 133-134.

¹¹¹ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 006788.

Caillet de « quasi-destitution »¹¹². Le choix de donner l'évêché de Riez à Pierre des Prés n'est pas innocent : Jean XXII, qui a choisi d'installer la cour pontificale sur les bords du Rhône, a besoin, pour asseoir son pouvoir, de reprendre la main sur les évêchés provençaux proches d'Avignon, en y installant des clercs qui lui sont dévoués¹¹³. Pierre des Prés ou Gaillard Saumate sont de ceux-là. Un des rares actes de Pierre des Prés en tant qu'évêque de Riez est de conférer, le 22 juillet 1318, à un certain Pierre de Via, clerc, le prieuré de Saint-Jean-de-Moustiers, qui appartient au monastère de Saint-Victor de Marseille mais dont la présentation du supérieur revient à l'ordinaire du lieu. Jean XXII entérine le choix de Pierre des Prés, même si le clerc choisi est un séculier, alors que le prieuré dépend d'un monastère bénédictin¹¹⁴. Cet acte de Pierre des Prés doit être perçu comme une manière de remercier son bienfaiteur : Pierre de Via, qui reçoit cette libéralité, n'est autre que le propre petit-neveu du pape. Il est alors à peine âgé de sept ans et vient tout juste de recevoir la tonsure des mains de l'évêque de Cahors, Guillaume de Labroue¹¹⁵. Pierre des Prés décréta également le 30 mai 1318 que les Franciscains de Riez devraient demander l'autorisation à l'évêque chaque fois qu'ils seraient amenés à porter la croix lors d'une procession pour un enterrement¹¹⁶.

Nommé évêque de Riez, Pierre des Prés termine l'instruction du procès de Robert de Mauvoisin en concluant l'affaire le 31 mai 1318, soit moins de six mois après son ouverture, ce qui dénote une rapidité exceptionnelle, comme le soulignent Jean-Patrice Boudet et Julien Théry¹¹⁷. L'archevêque d'Aix-en-Provence en appelle à la miséricorde du pape pour excuser ses fautes. Jean XXII ne se manifeste pourtant que le 9 septembre suivant, lorsqu'il « approuve, admet et accepte » la renonciation de Mauvoisin à son archevêché. Son siège métropolitain est confié deux jours plus tard à l'un de ses juges, Pierre des Prés¹¹⁸. Pierre Tessier a lui été promu à l'abbatiate de Saint-Sernin de Toulouse le 27 mars 1318¹¹⁹.

Pierre des Prés, de par ses fonctions à la Curie, de sa résidence en Avignon et de la brièveté de son épiscopat, n'a laissé que peu de traces de son gouvernement de l'Église aixoise, si ce n'est une promesse écrite, signée le 26 janvier 1326, de respecter les exemptions

¹¹² Caillet, 1975, p. 95.

¹¹³ Boudet, Théry, 2012, p. 197.

¹¹⁴ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 008371.

¹¹⁵ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 007276, en date du 20 mai 1318, qui précise que le jeune Pierre, écolier, est le fils de Pierre de Via, neveu de Jean XXII. Il est qualifié de préchantre de Carpentras en 1326 (*Lettres communes de Jean XXII*, n° 027003) puis chanoine et sacristain de la cathédrale de Cahors en 1327 (*Lettres communes de Jean XXII*, n° 028873).

¹¹⁶ Palanque, 1976, p. 48.

¹¹⁷ Boudet, Théry, 2012, p. 195.

¹¹⁸ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 008409.

¹¹⁹ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 006758.

dont bénéficiaient les Dominicains de Saint-Maximin.

Le 4 décembre 1318, il est nommé lieutenant de l'auditeur des lettres contredites (fig.9). Il commence une longue enquête sur les dettes accumulées par les banquiers italiens Ammanati et Chiarenti envers la Chambre apostolique. Dans les premiers mois de l'année 1320, il devient lui-même auditeur des lettres contredites, et occupe désormais la première place dans cette institution chargée de traiter les litiges en matière bénéficiale et de toute cause que le pape ou le vice-chancelier lui soumettait. De ce fait, Pierre des Prés devient l'un des principaux collaborateurs du vice-chancelier de l'Église, qui n'est autre, depuis le 23 mai 1319, que son ancien collègue juge, Pierre Tessier, qui remplace lui-même à cette charge le cardinal Gaucelme de Jean.

2. Le vice-chancelier de l'Église Romaine

Le 20 décembre 1320, Pierre des Prés est créé cardinal prêtre et reçoit, après le 28 janvier 1321, le titre de Sainte Pudencienne. De par l'ancienneté de son ordination épiscopale, il devient cardinal évêque de Palestrina dès 1322¹²⁰, suite au décès du dernier titulaire de cet évêché suburbicain, Guillaume de Mandagout. L'activité de Pierre des Prés à la Curie à cette période est peu connue. Il a en 1322-1323, comme 17 autres cardinaux, donné par écrit son avis à Jean XXII sur la question de la pauvreté du Christ et des apôtres¹²¹ (fig.10), avant la promulgation de la constitution apostolique *Cum inter nonnullos* le 12 novembre 1323. De la même manière, en avril 1323, il a écrit un *consilium* pour Jean XXII au sujet des projets de Croisade présentés par le roi de France¹²².

¹²⁰ Il reçoit ce titre cardinalice entre le 13 mars et le 10 mai 1322. Voir Jugie, 2005, p. 376.

¹²¹ Le pape, suite à l'affaire des Spirituels, mouvement dissident des Franciscains, et à l'appel ensuite devant la Curie d'un frère Mineur condamné à Narbonne, posa à 50 prélats la question de savoir si affirmer que le Christ et les Apôtres n'avaient rien posséder en commun ou en particulier était hérétique. Le résultat de cette enquête est conservé à la Bibliothèque vaticane sous la cote ms. Vat. Lat. 3740 ; la réponse de Pierre des Prés est consignée aux folii 91-93. Voir Duval-Arnould, 1988.

¹²² L'intégralité de sa réponse est contenue dans la lettre commune de Jean XXII n° 001694 : *Consilium domini Petri, episcopi Penestrini. Ad ordinationem primi passagii videtur michi esse respondendum, premissa recommendatione affectionis et boni propositi domini regis, quod videtur impossibilitatem, ratione brevitatis temporis, prout experti in talibus asserunt, continere, et difficultatem non modicam, attenta summa oblata que cons(c)istit, ultra navigium, in XX^m libris (sic) turonensium, et illa que petitur, que est, ultra oblata, CC^m librarum turonensium, et licet possibilitas et facultas in predictis adessent, que absunt, tamen quod predictum fiat passagium in presenti, non videtur expediens, sed potius prorogandum donec plenius secundum passagium fuerit ordinatum, vel primi longior continuatio, cum assertio et ambaxiata nuntiorum Cypri et Armenie et aliorum multorum qui habent notitiam de predictis, hoc habeant quod particulare passagium, nisi continuetur, nedum inutile, sed nocivum non modicum existet.*

Pierre des Prés est nommé vice-chancelier de l'Église romaine le 20 avril 1325. Il succède au cardinal Pierre Textoris, son compatriote et ami, décédé en charge le 22 mars de la même année. Il a dès lors utilisé comme sceau personnel une matrice de forme ogivale, qui le représentait assis, vu de face, mitré, crossé et bénissant, accompagné de la légende S. PETRI DEI GRATIA EPISCOPI PENESTRINI¹²³ (fig. 12).

2.1 Les fonctions du vice-chancelier

Depuis Honorius III (1216), la charge de vice-chancelier n'est pas réservée à un cardinal mais cette fonction est une des voies possibles pour accéder à la pourpre. Les titulaires se succèdent à un rythme relativement soutenu : vingt personnes différentes entre 1216 et 1305, soit une moyenne d'un peu plus de quatre années d'exercice par vice-chancelier. Jusqu'en 1325, les papes continuent de récompenser par l'octroi du chapeau rouge les titulaires de la charge de la Chancellerie pontificale, dans la lignée de leurs prédécesseurs. Pierre Arnaud, abbé de Sainte-Croix (1305-1306), Arnaud Nouvel (1307-1316), Gaucelme de Jean (1316-1319) puis Pierre Tessier (1319-1325) prennent en main les services de la Chancellerie puis intègrent le Sacré-Collège, quelques semaines au mieux, quelques années au plus après leur prise de fonction. Cette situation change en 1325 lorsque Pierre des Prés, cardinal depuis décembre 1320, est désigné par Jean XXII pour remplacer le vice-chancelier en titre, Pierre Tessier, tout juste décédé. C'est la première fois qu'un cardinal titulaire est nommé à la tête de la Chancellerie, si l'on excepte le court précédent de la régence de Bertrand du Pouget durant l'absence de Gaucelme de Jean, entre mars 1317 et novembre 1318. Comme l'écrit Pierre Jugie, à la suite de Bernard Guillemain, « le choix de 1325 marque donc un tournant dans l'histoire de la Chancellerie de la fin du Moyen Âge ».

La nomination de Pierre des Prés ne doit rien au hasard, surtout lorsque l'on connaît la politique calculée de Jean XXII. Le cardinal de Palestrina est devenu en peu de temps un très proche de l'entourage pontifical. Il est certes très - trop ? - discret. Depuis la remise de sa pourpre, il semble agir dans l'ombre, à la fois de son maître, le pape, et de son mentor et ami,

Ad secundum videtur michi quod nil certum est per Sanctitatem Vestram offerendum nisi quod predecessori dicti domini regis, oblatum extitit, sed quod dubia et incertitudines dicte ordinationis per solennem nuntium seu nuntios certificare ut plenius Sanctitas Vestra deliberare valeat in eisdem.

¹²³ Douët d'Arcq, 1867, t. II, p. 439, n° 6185 et Popoff, 2016, n° 290.

le cardinal Pierre Tessier. Ce dernier est vice-chancelier depuis 1319, nous l'avons vu, mais il semble bien qu'il soit suppléé dans sa tâche, de manière non-officielle en tout cas et peut-être occasionnellement, par Pierre des Prés. C'est tout au moins l'hypothèse de Monseigneur Baumgarten, fin connaisseur de l'histoire de la Chancellerie pontificale. Ce gouvernement en duo n'est pas plus surprenant que cela : Pierre Tessier est docteur en droit canon et Pierre des Prés possède un doctorat en droit civil. L'un et l'autre droit sont ainsi représentés. La Chancellerie pontificale, nous l'avons vu, s'occupe de traiter des affaires qui demandent des compétences accrues dans ces deux domaines. L'équipe formée par ces deux cardinaux pourrait avoir été voulue par Jean XXII pour reprendre en main ce service, qu'au demeurant le pape connaît lui-même fort bien, puisqu'il a été le suppléant du titulaire Arnaud Nouvel, entre juin 1312 et mars 1314. Pierre des Prés est donc au fait du gouvernement de cet important service de la Curie pontificale. Mais il en connaît également le fonctionnement interne, puisqu'il a occupé la charge d'auditeur des Causes du Sacré Palais puis celle d'auditeur des lettres contredites peu avant son élévation au cardinalat. Il a donc expérimenté de près les services qu'il est amené à diriger. Il semble là encore que ce soit une première parmi les anciens titulaires de cette charge, au moins depuis 1305.

Le vice-chancelier était à la tête de la Chancellerie pontificale. Elle comprenait les divers bureaux qui géraient l'expédition des lettres pontificales. Cette dernière avait subi au XIII^e siècle une double évolution : une spécialisation dans les affaires traitées d'une part, accompagnée d'autre part d'une augmentation très importante de son activité, qui se traduisait par un accroissement exponentiel des lettres expédiées. Il devint nécessaire d'augmenter le nombre de personnel affecté aux différents bureaux, mais ceci eut pour corollaire de leur donner un caractère de plus en plus technique.

Le vice-chancelier, contrairement au Camérier¹²⁴, n'agissait que sur mandat spécial du pape et ne disposait pas d'une liberté d'action significative. Ainsi, la nomination du personnel qui travaillait sous ses ordres ne lui appartenait pas. Il devait prêter serment devant le pape de ne commettre, directement ou indirectement, aucune injustice ou fraude dans l'expédition des lettres pontificales, de n'accepter aucune gratification en échange de ces dernières voire de se conférer à lui-même, à l'un de ses subalternes ou à quiconque d'autre des bénéfices sans l'accord du souverain pontife.

Depuis le pontificat de Clément V, le vice-chancelier examinait, de droit, les candidats à la fonction de notaire apostolique, qui allaient exercer au sein de la Curie. Il leur

¹²⁴ En charge des finances de l'Église, à la tête de la Chambre Apostolique.

délivrait des certificats d'aptitude et recevait leurs serments. Le vice-chancelier recevait également les résignations de bénéfices. Enfin, en cas de litige sur l'expédition d'un document pontifical, c'était le vice-chancelier qui présidait le conseil de délibération qui instruisait l'affaire.

Le vice-chancelier dirigeait sept bureaux : les suppliques, les examens, la minute, la grosse, le registre et le sceau.

Le bureau des suppliques recensait les lettres de grâce, y compris *in forma pauperum*, ou de justice accordées par le pape au demandeur qui avait au préalable déposé auprès de lui, via un cardinal, le Camérier ou un des notaires, une supplique. Le souverain pontife notait sur l'original sa réponse, la plupart du temps le mot *fiat*, suivi d'une initiale spécifique à chaque pape. Le vice-chancelier validait à son tour la supplique par l'expression *concessum*, puis la transmettait à un abrégiateur pour rédaction de la bulle correspondante. Le vice-chancelier inscrivait un « R. » pour le verbe latin *recipe*, suivi du nom de l'abrégiateur en charge du dossier et de son propre nom¹²⁵. Pierre des Prés écrivait la formule « P. Pen. » pour *Petrus Penestrinus*¹²⁶ au bas des suppliques, un employé ajoutait la date de la décision pontificale. Le bureau des suppliques notait ensuite dans un livre dit *de vacantibus* le nom du suppliant, le jour de l'arrivée de sa requête. La pièce était enregistrée définitivement lorsque l'intéressé ou son représentant venait la réclamer. Ainsi, le vice-chancelier se trouvait certainement sollicité par de nombreux prélats, cardinaux et évêques surtout, pour que leurs protégés, via son blanc-seing, accèdent à des bénéfices. Il semble que Pierre des Prés ait résisté à cette pression. Le sermon qu'il prononça le quatrième dimanche de l'Avent, entre 1325 et 1360, devant le pape et les cardinaux, dans lequel il dénonçait les travers des prélats envieux et les basses flatteries de leur entourage¹²⁷, conforte cette hypothèse et renforce l'idée d'un homme droit.

Le bureau des examens, comme son nom l'indiquait, servait à faire subir un entretien de capacités pour tout clerc qui, n'étant pas docteur, licencié ou maître-es-arts, prétendait à l'obtention d'un bénéfice curial. L'examen en lui-même portait sur la lecture, le chant et le style.

¹²⁵ Van Moe, 1931, p. 256.

¹²⁶ Emile Van Moe a publié en 1931 une liste de suppliques originales, adressées à plusieurs papes d'Avignon. Parmi celles-ci, quatre conservent la signature de Pierre des Prés, pour les années 1333, 1347 et 1360. Voir Van Moe, 1931, p. 260-276.

¹²⁷ Le sermon, non daté, est un commentaire de la phrase d'Isaïe *Vox clamantis in deserto* ainsi qu'une lecture du chapitre 3 de l'évangile de Luc, « Voix de celui qui crie dans le désert : Préparez le chemin du Seigneur, rendez droits ses sentiers ». Le texte est conservé à la bibliothèque épiscopale de Valencia, ms. Lat. 215, fol. 1^{ra}-5^{vb}. Jugie, 2010, p. 388.

Le bureau de la minute regroupait les abrégiateurs en charge des suppliques, qui résumaient la teneur des futures bulles et les transformaient ainsi en rescrits. Ce sommaire s'appelait une minute. Une fois rédigée, cette dernière passait au bureau de la grosse.

Dans ce bureau, étaient rédigées sur parchemin les bulles définitives avec les formules et les clauses propres à la chancellerie pontificale. Sous Jean XXII, 70 scribes accomplissaient cette tâche, sous la férule d'un distributeur des minutes à grossoyer, qui répartissait entre eux le travail à accomplir dans les six jours. De la grosse, le rescrit pontifical passait entre les mains du correcteur. Cet important fonctionnaire révisait la grosse, examinait les documents fournis par les solliciteurs d'indults, vérifiait la concordance entre les lettres exécutoires et la faveur demandée et comparait la grosse avec la minute pour éviter les erreurs. Lorsqu'un scribe commettait une faute, qui entraînait une nouvelle expédition d'une bulle, il perdait son salaire. Enfin, ce travail achevé, le correcteur divisait les lettres de grâce en deux catégories, suivant l'importance du destinataire et la teneur du document : les *litterae legendae* et les *litterae communes*. Les premières devaient être lues devant le pape et les secondes uniquement devant les auditeurs des lettres contredites.

Les bulles étaient ensuite envoyées au bureau du sceau. Là, deux employés¹²⁸, dits bullateurs, frères convers de l'abbaye cistercienne de Fontfroide¹²⁹, dans le diocèse de Narbonne, s'occupaient d'appliquer, sur des lacs de soie ou de chanvre, la bulle en plomb qui comportaient sur l'avvers les têtes des apôtres Pierre et Paul et sur le revers la titulature du pape régnant. Ils étaient nommés directement par le pape à vie et occupaient des maisons particulières servies par un cuisinier, des sergents et des valets.

Enfin, dernière étape, les lettres pontificales étaient enregistrées au bureau du registre par des « registres » sur de grands in-folio destinés à cet usage. Le nombre de volumes annuels s'accrût de manière significative : il était devenu annuel à la fin du XIII^e siècle mais sous Jean XXII, il fallut deux registres dès la dixième année, trois à partir de l'année suivante et quatre pour les dernières années du règne¹³⁰.

2.2 Un cardinal chargé de réformer

¹²⁸ Il seront exceptionnellement au nombre de trois sous Benoît XII entre 1338 et 1342. Mollat, 1912, p. 322.

¹²⁹ Ces frères étaient choisis intentionnellement par mi les convers, car ils ne devaient pas savoir ni lire, ni écrire, ni parler latin, pour garantir la confidentialité des bulles. Mollat, 1912, p. 322.

¹³⁰ Jamme, 2016.

Pierre des Prés était donc à la tête de la Chancellerie à partir de 1325. En novembre 1331, Jean XXII publia deux constitutions qui visaient à réaffirmer et à codifier ce service. Le but du pape était de réorganiser les pratiques de la Chancellerie, notamment en matière d'expédition des bulles, mais également pour catégoriser au mieux ces dernières. La constitution *Paterfamilias* a mis en place 19 sortes de lettres pontificales, bénéficiales ou gracieuses, suivant leur contenu, indication qui devait être reportée en marge du document. De cette classification dépendait des taxes, perçues par le Saint-Siège, différentes suivant la catégorie de la lettre émise. La copie systématique des courriers sortant a également été prévue, en double exemplaire, l'un sur papier et l'autre sur parchemin. De plus, cette réforme a prévu que la Chambre apostolique expédiât également des lettres de nature administrative et politique, dites lettres secrètes. Ces textes étaient rédigés à la Chancellerie, mais enregistrés et remis à leurs destinataires par les soins de la Chambre. Le nombre de scribes pontificaux a enfin été réduit et porté à 70¹³¹. Si ce texte fondamental, qui a permis la réforme de ce service clé de la papauté, est bien signé de Jean XXII, tout porte à croire que le système en lui-même a été pensé par le vice-chancelier Pierre des Prés, puis soumis au pape, et qu'il était le résultat des six années de pratique du cardinal de Palestrina à la tête de son office. Le second texte promulgué par Jean XXII, et qui là, émanait directement de Pierre des Prés, comme l'indique son préambule, concernait la réorganisation interne de la Chancellerie, qui touchait les notaires et les auditeurs des lettres contredites du Sacré Palais, ainsi que la place des procureurs. En 1342, le vice-chancelier s'appliqua à mettre en place les nouvelles normes de délivrance des lettres *in forma pauperum* voulues par Clément VI pour encadrer au mieux cette pratique¹³².

Pierre des Prés a ensuite, mais à la marge, promulgué une autre réforme de la Chancellerie, qui touchait un aspect mineur de son fonctionnement. Le 11 mai 1347, à la demande de Clément VI, Pierre des Prés a publié une note qui statuait et précisait la durée des vacances estivales, accordées par le pape aux bénéficiaires majeurs de la Curie et réservées au consistoire¹³³. La période de congés commençait le 1^{er} juin et se terminait le 1^{er} octobre.

¹³¹ Clément V avait déjà réduit leur nombre de 110 à 90. Voir Barbiche, 2007, p. 118.

¹³² Clément VI fit délivrer ces lettres à une date déterminée suivant une règle de chancellerie : la date de l'exécution de la lettre de supplication obtenue par un quémendeur ne dépendait plus de la période de l'examen subit au préalable pour vérifier ses capacités mais de la date à laquelle le premier quémendeur avait présenté sa supplication. Voir Meyer, 1988, p. 323.

¹³³ Ce texte, conservé à la Bibliothèque Vaticane, sous la cote ms Ottoboniano latin 778, fol. 46 r°, a été publié par Guillaume Mollat en 1953. Voir Mollat, 1953.

Durant ce laps de temps, ceux qui accédaient à la Cour pontificale pour affaires pouvaient se rendre où bon leur semblait, à condition de ne pas s'éloigner de plus de deux journées de marche d'Avignon, et à revenir avant le 1^{er} octobre, sous peine de voir leurs droits déçus. Les services de la Chancellerie et de la Chambre apostolique travaillaient en continu et n'avaient pas droit à ce long repos estival.

Outre la Chancellerie, les papes ont confié au cardinal de Palestrina d'autres réformes d'institutions. Jean XXII lui avait demandé, en 1329, avec le cardinal Gaucelme de Jean, de rédiger de nouveaux statuts de l'université de Toulouse. En 1336, à la demande de Benoît XII, il participa avec quatre autres cardinaux¹³⁴ et 19 clercs, à la commission chargée de rédiger des nouveaux statuts de l'Ordre des frères Mineurs.

L'action de Pierre des Prés en tant que vice-chancelier a donc été primordiale dans la réorganisation de ce vaste service de rédaction, d'enregistrement, d'archivage et d'expédition des bulles pontificales, dont le nombre, nous l'avons dit, n'a cessé d'augmenter depuis Jean XXII. Il a dû s'adapter à cette croissance exponentielle, et augmenter par exemple le nombre de catégories de lettres de 19 à 53. Le succès de sa longévité à ce poste tient très certainement dans sa grande maîtrise des arcanes de cette Chancellerie qu'il avait façonnée et réformée d'après ses propres vues. Il a eu l'intelligence de savoir adapter ses services à l'évolution inexorable et à la complexification des rouages de l'administration du Saint-Siège dans son ensemble, ce qui lui valut également et surtout la confiance absolue des quatre papes qu'il a fidèlement servis.

2.3 La *familia* cardinalice

L'entourage des cardinaux est l'objet, depuis une quarantaine d'années, de travaux de recherche d'historiens : Guillaume Mollat¹³⁵, Norman-P. Zacour¹³⁶, Henri Bresc¹³⁷, Jacques

¹³⁴ Les autres cardinaux étaient Gaucelme de Jean, Pedro Gomez Barroso, Gaillard de La Mothe et Bertrand de Montfavès.

¹³⁵ Mollat, 1951, p. 50-61.

¹³⁶ Zacour, 1975, p. 434-455.

¹³⁷ Bresc, 1980, p. 45-57.

Verger¹³⁸, Anne-Lise Courtel¹³⁹, Anne-Marie Hayez¹⁴⁰ ou Pierre Jugie¹⁴¹. Tous ont mis en lumière l'important rôle politique dévolu aux familiers des princes de l'Église, par le jeu de recommandations et d'influences dont les cardinaux tirent les premiers profits. Pierre Jugie a surtout proposé une définition de ce terme de *familia* pour le XIV^e siècle qui, pour lui, regroupe « l'ensemble des personnes, ecclésiastiques ou laïques, que le cardinal - par la délivrance d'une lettre patente de familiarité, au moins pour les clercs - retenait à son service personnel et auxquelles il assurait le logement sous son propre toit (dans sa ou ses livrées), la nourriture, une rétribution régulière directe (« salaire ») et indirecte (obtention de bénéfices ecclésiastiques), une part du vêtement (essentiellement la livrée) et des gratifications diverses (cadeaux, dons, ...).¹⁴² ».

Reconstituer la *familia* de Pierre des Prés n'est pas chose aisée¹⁴³. Il manque en effet un document essentiel : un complément de son testament, dicté en 1360 et aujourd'hui non localisé. Dans ses ultimes volontés, le cardinal de Palestrina précise que les legs octroyés à son entourage proche et à ses serviteurs ont été consignés dans un acte spécifique, volontairement séparé de son testament stricto sensu, qui ne reprend que les dons envers sa famille. Cette énumération de sa maison est perdue et avec elle une liste, certes à une date n, en l'occurrence 1360, qui détaillait le nombre et la qualité de ses familiers, religieux et laïcs. Les études précédemment citées sur l'entourage des cardinaux s'appuient en grande partie sur les testaments des prélats, pour donner une vision de leurs domestiques et obligés. En l'absence d'un tel support, il convient de traquer les noms et les qualifications de « *familiaris* » donnés à certaines personnes dans les archives pontificales. Les lettres communes de Jean XXII et de Benoît XII ont été dépouillées grâce à la base de données *Ut per litteras apostolicas*, et celles de Clément VI, encore aujourd'hui inédites, au moyen du dépouillement effectué pour la Belgique par Dom Ursmer Berlière¹⁴⁴ ainsi que grâce à un fichier manuel établi par l'abbé Lury à la fin du XIX^e siècle. Ce dernier se trouvait alors à Rome, en résidence à Saint-Louis-des-Français, et tout comme le chanoine Albe, chargé de dépouiller les archives du Vatican. À la demande du chanoine Pottier, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, il a noté toutes les lettres de Clément VI qui avaient trait à ce département

¹³⁸ Verger, 1973.

¹³⁹ Courtel, 1977.

¹⁴⁰ Hayez, 1980-1981, p. 25-48.

¹⁴¹ Jugie, 1990, p. 41-59.

¹⁴² Jugie, 1990, p. 46.

¹⁴³ Voir annexe 2.

¹⁴⁴ Berlière

méridional¹⁴⁵. Pierre des Prés apparaît à de multiples reprises, cité notamment via l'un de ses familiers. Ce dépouillement n'est certes peut-être pas exhaustif et sa fiabilité demanderait vérification. Mais en l'absence de publication des lettres communes de Clément VI, ce travail offre la possibilité d'étoffer le corpus des *familiaris* du cardinal de Palestrina entre 1342 et 1352. Par contre, après cette date, les recherches sont quasi impossibles, car les lettres communes d'Innocent VI (1352-1362) ne sont toujours pas dépouillées et publiées à ce jour. La présentation de la *familia* et des familiers de Pierre des Prés est donc forcément lacunaire et non exhaustive.

Plusieurs méthodes s'offrent à nous pour présenter cette *familia* : soit globaliser le nombre de familiers rencontrés pour toute la durée du cardinalat¹⁴⁶, soit établir l'effectif à une date précise¹⁴⁷ ou tenter une étude diachronique sur l'ensemble de la carrière cardinalice¹⁴⁸. Vu la difficulté rencontrée pour obtenir des listes de familiers à des dates précises, j'ai préféré dresser des bilans par pontificats, tout en esquissant un nombre global de familiers. De même ai-je choisi d'analyser ces personnages lorsque cela était envisageable : origines, études, liens familiaux, carrières, et ce afin d'essayer de mieux cerner à la fois ce groupe au service de Pierre des Prés mais également les raisons qui auraient pu orienter ses choix sur l'un des clercs qui gravitaient autour de sa personne et lui délivrer le sésame qui allait faire de lui un *familiaris* du puissant cardinal de Palestrina.

Entre 1321 et 1361, Pierre des Prés a abrité dans sa livrée pas moins de 69 clercs qui ont porté le titre de « familier ». Il ne s'agit là que des religieux qui composaient sa maison. Ils sont 43 à être cités dans les sources sous le règne de Jean XXII, soit pour Pierre des Prés entre 1322 et 1335. Pour celui de Clément VI, 17 nouveaux noms apparaissent entre 1342 et 1352. Il manque un pan entier de son entourage : les laïcs, quasiment absents des sources disponibles. Le service de bouche du cardinal devait ainsi représenter un nombre non négligeable de serviteurs, surtout dans une période où, comme le précise Pierre Jugie, la nourriture participe de l'ostentation et la « manifestation de sa puissance [passe] par les banquets les plus fous »¹⁴⁹. Il en est de même pour les métiers divers tels que barbier,

¹⁴⁵ Ces fiches sont conservées aux archives départementales de Tarn-et-Garonne, dans le fonds de la Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne, 21 J, non coté.

¹⁴⁶ Il s'agit par exemple des travaux de Jacques Verger (Verger, 1973) ou d'Anne-Marie Hayez (Hayez, 1980-1981).

¹⁴⁷ Norman-P. Zacour a adopté ce parti dans son étude sur la régulation pontificale des maisons des cardinaux au XIV^e siècle (Zacour, 1975).

¹⁴⁸ L'entourage du cardinal Guy de Boulogne a bénéficié de cette méthode, via les travaux de Pierre Jugie (Jugie, 1990).

¹⁴⁹ Jugie, 1990, p. 51.

chirurgien, gardes, palefreniers, valets et serviteurs en tout genre.

Sur les 69 clercs repérés, nous ne connaissons le diocèse d'origine, mentionné dans la lettre pontificale ou la supplique, que pour 36 d'entre eux. Sans surprise, 26 de ces clercs sont natifs du diocèse de Cahors, tout comme le cardinal de Palestrina. Les autres sont issus de trois autres diocèses méridionaux - Albi : 3 ; Saint-Flour : 1 et Rodez : 1 ; ou septentrionaux – Rouen : 2 ; Paris : 1 ; Liège : 1 et Tournai : 1 et enfin étranger – Angleterre (sans plus de précisions) : 1.

Pierre des Prés a, tout comme d'autres cardinaux contemporains¹⁵⁰, largement favorisé les clercs issus de son Quercy natal pour constituer sa propre maison. Il est intéressant de noter que ces quercynois appartiennent pour leur grande majorité à des familles de l'aristocratie : Mondenard, Pestilhac, Auty, Ébrard, Crégols, Belfort, Saint-Germain, Saint-Vincent ou La Tour.

Guillaume de Lhugat compte parmi les plus anciens et les plus fidèles familiers de Pierre des Prés. La première trace de son nom est une lettre commune de Jean XXII, datée du 1^{er} mars 1317, qui précise son diocèse d'origine - Cahors - et qui lui octroie la charge de tabellion¹⁵¹. Il apparaît de nouveau deux ans plus tard, dans une autre lettre adressée le 1^{er} octobre 1319 à ce même pontife par Pierre des Prés, alors archevêque d'Aix et Gaillard Saumate, archevêque d'Arles, qui règlent un litige existant entre Pierre de Via et l'abbé du monastère du Dorat, dans le diocèse de Clermont, à propos de la possession contestée d'un prieuré¹⁵². Cette missive a été dressée par Guillaume de Lhugat, notaire, au sein du palais épiscopal d'Aix. Guillaume est donc entré au service du futur cardinal de Palestrina, entre 1317 et 1319. Il est qualifié de « maître » et de scribe pontifical en 1324 dans une lettre du pape qui lui octroie une grâce expectative d'un bénéfice, avec ou sans cure, dans le diocèse de Cahors, sans que cela supprime la même grâce « *in forma pauperum* » obtenue auparavant dans le diocèse de Lavar¹⁵³. Ces deux indications sous-entendent que Guillaume de Lhugat est diplômé en droit et a intégré la Chancellerie pontificale. Si la première assertion n'est pas vérifiable, la seconde paraît être plausible, puisque son protecteur travaille lui-même - voire seconde - le vice-chancelier qui délivre les bénéfices de scribe pontifical. Guillaume aurait

¹⁵⁰ Voir notamment l'étude d'Anne-Lise Courtel sur la clientèle des cardinaux limousins en 1378, p. 907-908. Les cardinaux limousins ont eux-aussi largement favorisé leurs compatriotes méridionaux : la carte n°1 de son article montre bien la prépondérance des clercs des diocèses de Limoges, Saint-Flour, Cahors et Rodez.

¹⁵¹ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 002995.

¹⁵² *Lettres communes de Jean XXII*, n° 012247.

¹⁵³ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 018868. La lettre de Jean XII est datée du 18 janvier 1324.

ainsi été récompensé de sa fidélité au cardinal des Prés par un poste au sein de l'administration pontificale et des grâces expectatives de bénéfices. Il faut attendre 1329 pour que la grâce expectative se mue en véritable bénéfice : Jean XXII lui réserve la paroisse de Viviers, dans le diocèse de Lavaur, tout juste vacante, mais l'oblige à se démettre de la paroisse de Baumat, qu'il venait d'obtenir de l'évêque de Cahors¹⁵⁴. Dans cette lettre, Guillaume de Lhugat est pour la première fois qualifié de chapelain et familier de Pierre des Prés. Toujours grâce à ce dernier, Guillaume occupe la charge enviée de correcteur des lettres apostoliques entre cette date et 1334, année où il est qualifié comme tel dans la lettre de Jean XXII qui accepte qu'il permute son bénéfice de Viviers avec celui de Verdier, dans l'archidiocèse d'Aix¹⁵⁵. Le cardinal de Palestrina a pris auprès de lui, au sein de sa Chancellerie et à un poste clé, l'un de ses fidèles serviteurs. Guillaume de Lhugat disparaît de la documentation jusqu'à sa mort, survenue à la Curie un peu avant le 2 juillet 1366. Son bénéfice de Sainte-Marie de Verdier est alors confié à Raymond Foris, clerc du diocèse de Saint-Flour, serviteur du Sacré-Palais¹⁵⁶.

Hélie Flamenc est originaire du diocèse de Périgueux. Il appartient à une ancienne famille d'extraction chevaleresque, connue depuis 1040, qui possède la seigneurie de Bruzac. En 1327, il est recteur de l'église paroissiale de *Maysones* dans le diocèse de Limoges et reçoit du pape Jean XXII une lettre lui accordant un canonicat sous expectative de prébende au chapitre collégial de Saint-Junien, dans le même diocèse¹⁵⁷. Il entre au service de Pierre des Prés après cette date et avant janvier 1329, car il est qualifié de familier du cardinal de Palestrina dans la lettre de Jean XXII qui lui octroie des bénéfices sous expectative, avec ou sans cure, dans la ville ou le diocèse d'Angoulême¹⁵⁸. En août 1331, il obtient la cure de Saint-Amans-de-Nouère, dans le diocèse d'Angoulême, et il abandonne sa paroisse limousine¹⁵⁹. Deux ans plus tard, Hélie Flamenc poursuit son *cursus honorum* et devient chanoine d'Angoulême sous expectative¹⁶⁰, canonicat qu'il abandonne semble-t-il pour tenter sa chance en 1335 à Saintes, où, là encore, il est en attente d'une prébende libre¹⁶¹. Il porte alors le titre de chapelain du cardinal des Prés. En 1336, il semble avoir obtenu ce dernier bénéfice, car il est qualifié de chanoine de Saintes dans une lettre de Benoît XII qui lui demande, avec deux autres chanoines, de recevoir Pierre Grogier, clerc du diocèse de Limoges, à l'abbaye de

¹⁵⁴ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 044898.

¹⁵⁵ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 063006.

¹⁵⁶ *Suppliques d'Urbain V*, n° 000376.

¹⁵⁷ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 029917.

¹⁵⁸ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 043966.

¹⁵⁹ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 054675.

¹⁶⁰ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 061923, lettre du 25 octobre 1333.

¹⁶¹ *Lettres communes de Benoît XII*, n° 000805, lettre du 6 juin 1335.

Bénévent¹⁶². En 1342, le pape Clément VI accorde au familier et chapelain du cardinal de Palestrina un canonicat sous expectative au sein du chapitre d'Urgell, en Catalogne¹⁶³. Il disparaît de la documentation disponible après cette date.

Gaillard Nègre (*Nigri*) est peut-être originaire du diocèse de Mirepoix et issu d'une famille noble¹⁶⁴. Toutefois, plusieurs clercs qui portent le même nom apparaissent dans les lettres pontificales comme natifs des diocèses d'Elne et d'Urgell. Il apparaît dans la documentation en 1327, lorsqu'il obtient de Jean XXII un canonicat sous expectative au chapitre de Saint-Gaudens, dans le diocèse de Comminges¹⁶⁵. L'année suivante, Gaillard Nègre devient archidiacre de Bourjac¹⁶⁶, dans le même diocèse. Il a entre-temps acquis le grade universitaire de bachelier es lois¹⁶⁷. En avril 1334, il est peut-être souffrant car le pape lui accorde une indulgence plénière à l'article de la mort, ainsi que la faculté de rédiger son testament¹⁶⁸. Gaillard se remet, car le pape Benoît XII l'envoie en 1335 comme collecteur apostolique, avec Raymond Flori, chanoine d'Urgell, dans les provinces de Toulouse, de Narbonne et d'Auch¹⁶⁹, une mission qu'il occupe encore en 1338¹⁷⁰. Il entre au service de Pierre des Prés avant 1341, car il apparaît comme témoin dans l'important acte d'échange du palais épiscopal d'Avignon et la livrée du cardinal de Via, passé le 1^{er} février dans la demeure du vice-chancelier¹⁷¹.

3. Un cardinal diplomate

Pierre des Prés, outre ses fonctions administratives, a également occupé un rôle non négligeable dans la diplomatie pontificale, qui s'explique notamment par les bénéfices qu'il possédait à l'étranger, au Portugal et en Angleterre.

¹⁶² *Lettres communes de Benoît XII*, n° 003287, lettre du 13 avril 1336.

¹⁶³ *Reg. Aven*, A 11, fol. 307 v, lettre du 1^{er} mai 1342.

¹⁶⁴ Un noble Gaillard Nègre, et sa femme *Gumae* obtiennent de Benoît XII une indulgence plénière in articulo mortis le 11 février 1338. *Lettres communes de Benoît XII*, n° 005843.

¹⁶⁵ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 027725.

¹⁶⁶ Aujourd'hui Montégut-Bourjac, Haute-Garonne.

¹⁶⁷ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 042860, lettre du 19 septembre 1328.

¹⁶⁸ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 063001 et n° 063002.

¹⁶⁹ *Lettres secrètes et curiales de Benoît XII*, n° 000101.

¹⁷⁰ *Lettres secrètes et curiales de Benoît XII*, n° 001826.

¹⁷¹ *Lettres secrètes et curiales de Benoît XII*, n° 000805.

3.1 Pierre des Prés et le Portugal : une relation durable

A. Le Portugal et le Quercy : des liens anciens

Les clercs quercynois entretiennent depuis le XI^e siècle des rapports plus ou moins étroits avec le Portugal, et occupent de manière intermittente des sièges épiscopaux. Le plus ancien de ces prélats est Géraud, moine de Moissac puis de la Daurade de Toulouse, qui devient archevêque de Braga, où il meurt en 1108¹⁷². Son biographe, Bernard, également ancien bénédictin de Moissac, devient, lui, évêque de Coïmbra.

Le pèlerinage à Notre-Dame de Rocamadour est un second facteur qui pourrait expliquer les liens qui unissent le Portugal et le Quercy¹⁷³. Dès la fin du XII^e siècle, des pèlerins lusitaniens fréquentent la cité quercynoise. Le roi Sanche I^{er} donne au sanctuaire marial le 15 octobre 1193 le village de Soza, entre Coïmbra et Porto. Au siècle suivant, un hôpital et une confrérie dédiés à Notre-Dame de Rocamadour existent à Souza et à Coimbra, peut-être vers 1250, sûrement sous l'épiscopat d'Aymeric d'Ébrard. Une riche bourgeoise de Coïmbra, Boa Peres, lègue à sa fille Teresa en novembre 1286 une statue de Sainte-Marie de Rocamadour¹⁷⁴. Le pèlerinage a donc créé des liens durables entre ces deux régions, qui en plus possèdent des langues proches.

Ce n'est toutefois qu'à la fin du XIII^e siècle qu'intervient une nomination épiscopale qui va entraîner des conséquences importantes pour le Quercy et ses rapports avec le royaume lusitanien. En 1279, Aymeric d'Ébrard, issu d'une noble famille de Cajarc, dans le diocèse de Cahors, archidiacre de Palencia, en Castille, est choisi par le pape Nicolas III, en vertu de son droit de réserve, pour succéder à l'évêque Mathieu sur le siège de Coïmbra¹⁷⁵. Ce choix ne doit rien au hasard : en plus de ses qualités personnelles, Aymeric connaît le milieu ibérique de par le bénéfice qu'il occupe ; il n'est pas en plus lié à la monarchie ou à l'Église portugaise, alors en proie à un conflit qui dure depuis 1266. Il va même être un des acteurs de l'accord passé en 1289 entre le roi et la papauté, traité qui entraîne l'année suivante la levée de l'interdit sur le royaume¹⁷⁶. Durant son épiscopat, Aymeric s'attelle à restaurer l'autorité de l'évêque sur un

¹⁷² Sur ce personnage, voir Henriet, 2013, p. 81-111.

¹⁷³ Cette hypothèse est émise par Gérard Pradalié, qui a relevé de nombreuses références ayant trait à Rocamadour dans les archives du Portugal. Voir Pradalié, 1982, p. 376.

¹⁷⁴ Pradalié, 1982, p. 376, n39.

¹⁷⁵ Barbosa Morujão, 2005, p. 78.

¹⁷⁶ Pradalié, 1982, p. 376.

clergé privé de pasteur durant près de dix ans et sur son chapitre cathédral devenu de fait très indépendant et réfractaire à l'idée de subir un prélat étranger. Si les premières années s'avèrent tendues et difficiles entre l'évêque et son clergé, un respect mutuel s'établit et la concorde l'emporte. Comme l'écrit Gérard Pradalié, Aymeric d'Ébrard « peut à juste titre passer pour le bienfaiteur de l'Église de Coïmbre dont l'Histoire a gardé le souvenir ¹⁷⁷ ». Outre ces aspects institutionnels, l'épiscopat d'Aymeric d'Ébrard a eu pour conséquences l'arrivée d'un grand nombre de clercs venus du Quercy, issus de sa parentèle ou de familles alliées à la sienne, qui vont occuper des bénéfices ecclésiastiques tant au chapitre cathédral que dans les principales églises séculières de la ville. Ainsi, son neveu, Raymond I est tour à tour chanoine, trésorier (1291) et doyen (1293-1318), au sein du chapitre cathédral coimbrais, avant d'en devenir l'évêque (1319-1325). Le frère de celui-ci, Aymeric, est archidiaque de Seia (1307-1311), puis trésorier du chapitre (1311-1319), tout en bénéficiant du prieuré de la collégiale coimbraise de Saint-Jacques. Son petit-neveu, Raymond II, reçoit une grâce expectative de prébende à Coïmbra en 1317 ; il est nommé trésorier en 1321 puis doyen en 1323 avant d'être promu à son tour évêque du lieu en 1325, siège qu'il occupe jusqu'à sa mort en Avignon le 17 juillet 1333. Son parent - peut-être son frère - Bertrand, est vicaire général du diocèse à la même période. En plus des Ébrard, d'autres familles quercynaises de trouvent à Coïmbra en ce début du XIV^e siècle. Plusieurs membres de la famille de Crégols entrent en possession de prébendes du chapitre cathédral, tout comme les Saint-Géry ou les Périer, présents également au sein des églises d'Évora, de Braga et de Lisbonne¹⁷⁸. Ces mêmes clercs quercynois occupent également les charges de confiance de *taxatores* ou percepteurs des décimes pontificales dans le royaume de Portugal¹⁷⁹. Il convient de souligner également les rapports étroits qui existent alors entre la curie pontificale et les marchands de Cahors. Ces derniers utilisent le port de La Rochelle comme point d'ancrage de la route commerciale de l'Atlantique, qui passe par les ports de Lisbonne et Porto, et qui permet au pape de percevoir les impôts venus de la Péninsule Ibérique¹⁸⁰. Enfin, l'avènement sur le trône pontifical de Jacques Duèze marque une tentative très forte de la Curie de récupérer les subsides promis par le clergé lusitanien à Clément V, en plus de la perception des bénéfices vacants et des cens dus au Saint Siège. C'est une des raisons qui explique la provision du siège de Coïmbra¹⁸¹ en 1319

¹⁷⁷ Pradalié, 1982, p. 377.

¹⁷⁸ Sur ces quercynois présents au Portugal et leurs carrières, voir Albe, 1905, Pradalié, 1982 et Barbosa Morujão, 2005.

¹⁷⁹ Il s'agit notamment de Raymond d'Ébard, Jean de Solerio et Guillaume de Saint-Géry en 1320. Voir Fareló, 2013, p. 73-76.

¹⁸⁰ Voir à ce sujet Pradalié, 1982, p. 377-379.

¹⁸¹ Fareló, 2010, p. 95.

par le jeu de la réserve pontificale à Raymond I d'Ébrard, collecteur apostolique dans plusieurs évêchés de la Péninsule Ibérique depuis 1317¹⁸². Toutefois, Coïmbra reste une exception : la papauté a tendance, jusqu'à Clément VI, à favoriser des clercs issus de l'entourage du roi de Portugal pour occuper des sièges épiscopaux, sauf dans cette ville, souvent attribuée par tradition à un étranger.

B. Les bénéfices de Pierre des Prés au Portugal

Dans ce contexte de reprise en main de l'Église portugaise par la papauté d'Avignon, qui est de plus favorable au Quercy depuis la fin du XIII^e siècle, il n'y a rien d'étonnant à ce que Jean XXII donne à Pierre des Prés, tout juste créé cardinal-prêtre au titre de Sainte-Pudentienne, le 9 février 1321, un canonicat dans la cathédrale de Braga, assorti de l'archidiaconé de Couto¹⁸³, bénéfices vacants depuis la promotion de leur titulaire, Jean d'Aragon et d'Anjou¹⁸⁴ comme archevêque de Tolède. Il reçoit le 22 mars 1321 un indult du pape afin de pouvoir déléguer des procureurs dans son archidiaconé de Couto pour visiter les églises et autres lieux ecclésiastiques, et d'en percevoir les revenus en son nom¹⁸⁵. Les revenus de l'archidiaconé lui rapportent 200 livres d'or en 1324, somme convoyée par deux clercs français méridionaux, Pierre de Labrunie¹⁸⁶, recteur de la paroisse de *Colonias*, chanoine de Braga, et Raymond de La Serre, chanoine de Lérida. Pierre des Prés a-t-il, suite à sa promotion à Braga, influencé l'attribution de bénéfices portugais à des compatriotes quercynois ? Avant de tenter de répondre à cette question, il convient de rappeler que les cardinaux fonctionnent alors à l'échelle de la chrétienté toute entière. Ils sont à la tête d'un système qui a pour but de faire circuler les bénéfices, soit comme moyen de rétribuer des familiers ou commensaux, soit pour conserver des bénéfices au sein du collège cardinalice. Comme le précise Mario Fareló, « l'un des éléments structurant de ce système de gestion bénéficiaire passait par l'établissement des procureurs sur place qui se chargeaient de

¹⁸² Barbosa Morujão, 2005, p. 85.

¹⁸³ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 012944 et Rodrigues, Taveira Ribeiro, Moreira da Costa, Pinheiro Maciel 2005, p. 102.

¹⁸⁴ Sur ce personnage, voir Avezou, 1930.

¹⁸⁵ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 013120.

¹⁸⁶ Pierre de Labrunie est mentionné comme recteur de Colonias en 1323, année où il occupe la charge de collecteur du Saint Siège conjointement avec Raymond de La Serre, pour percevoir les taxes dues par la mense épiscopale de Lisbonne. Une charte émanant du roi Denis de Portugal les qualifie de « messagers du pape ». Il obtient un canonicat à Braga en 1327. Rodrigues, Taveira Ribeiro, Moreira da Costa, Pinheiro Maciel 2005, p. 231-232.

l'administration et de la gestion de leurs bénéfices dans chaque royaume où ils détenaient des intérêts patrimoniaux ¹⁸⁷». La nécessité pour les cardinaux de transférer les fonds issus des revenus de leurs bénéfices portugais serait même certainement à l'origine du développement et de la consolidation des collecteurs apostoliques dans le royaume lusitanien. Pour le cardinal des Prés, les clercs qui se chargent de lui convoyer vers Avignon les fonds de ses bénéfices en 1324 transportent également les sommes dues à la Chambre apostolique¹⁸⁸ ; inversement, un des collecteurs de la Chambre apostolique pour le Portugal, Arnaud de Saint-Vincent, est un de ses chapelains.

Qu'elle est donc l'influence du cardinal de Palestrina sur le *cursus honorum* de ses compatriotes ? Pour certains d'entre eux, la protection de Pierre des Prés est évidente, notamment pour ceux qui deviennent bénéficiers à Braga. Ainsi, Bertrand IV de Crégols est chapelain du cardinal, et obtient un canonicat à Coïmbra (1342), l'archidiaconé de Vouga (1347), un canonicat à Braga (1353), un canonicat à Évora (1353) et divers bénéfices dans des églises séculières portugaises¹⁸⁹. Il en est de même pour Arnaud de Saint-Vincent, archidiacre de Vouga (1334) puis chanoine de Coïmbra (1340), lui aussi chapelain de Pierre des Prés¹⁹⁰. Pierre Bertrand est procureur de Pierre des Prés dans son archidiaconé de Couto et devient en 1354 chanoine de Braga¹⁹¹. Guillaume *Piloti* est chargé de la même tâche en 1354, année où il obtient du pape un canonicat sous expectative de prébende et une expectative de dignité à Lisbonne¹⁹². Pons de Salavert est un montpezatais au service de Pierre des Prés et il ne fait aucun doute que c'est par lui qu'il est pourvu en 1342 d'une grâce expectative de prébende à Braga¹⁹³. En tout, ce n'est pas moins d'une quinzaine de noms de clercs quercynois qui a pu être identifiée dans les listes établies par Mário Fareló pour la période 1321-1361¹⁹⁴.

Il est par contre difficile d'appréhender pour les autres clercs originaires du Quercy le rôle joué par leur puissant parent et protecteur à la Curie pour se voir octroyer un bénéfice dans un diocèse où leurs compatriotes avaient leurs habitudes. Durant la longue possession de l'archidiaconé de Couto par le cardinal des Prés (de 1321 à 1361), en suivant les relevés effectués par Gérard Pradalié, ce ne sont pas moins de 27 clercs quercynois qui occupent une prébende au sein du chapitre cathédral coïmbrien et 6 pour les prieurés des collégiales de la

¹⁸⁷ Fareló, 2010, p. 104.

¹⁸⁸ Fareló, 2010, p. 104.

¹⁸⁹ Fareló, 2010, p. 116.

¹⁹⁰ Fareló, 2010, p. 112.

¹⁹¹ Fareló, 2010, p. 137.

¹⁹² Fareló, 2010, p. 128.

¹⁹³ Fareló, 2010, p. 143.

¹⁹⁴ Fareló, 2010, p. 110-147. Cette estimation ne reflète toutefois pas la réalité, car le lieu de naissance de nombreux bénéficiers étrangers dans les chapitres portugais n'est pas connu.

cité¹⁹⁵. Tous sont liés par le jeu complexe des mariages à la famille des Prés, à des degrés très divers. Ainsi, Jean de Cardaillac, issu d'une grande famille quercynoise liée aux des Prés, devient évêque de Caldas d'Orense en 1351, un diocèse qui est alors suffragant de l'archidiocèse de Braga. Faut-il y voir un appui du cardinal des Prés ?

Cette hypothèse est plus acceptable en ce qui concerne les nominations de deux évêques successifs de Coïmbra. En 1325, suite au décès de Raymond d'Ébrard, qui occupait le siège depuis 1319, le chapitre cathédral de cette ville a élu deux candidats, Egas Lourenço Magro, doyen de Lisbonne et Maître Barnabé, sans réussir à se départager pour l'un ou l'autre¹⁹⁶. Malgré le fait que Magro se trouve alors à la Curie, et donc près du Souverain Pontife, il n'obtient pas l'assentiment pontifical. Jean XXII lui préfère un autre clerc, dévoué à son service, neveu de l'évêque défunt, Raymond II d'Ébard. Nous avons vu qu'il était déjà chanoine de Coïmbra et officier du chapitre depuis 1321. Il est sacré évêque en Avignon, en avril 1325, par le cardinal des Prés¹⁹⁷. Le choix d'un tel prélat consécuteur n'est pas innocent et démontre l'existence de liens étroits entre les deux hommes. Une seconde preuve de cette idée est donnée par le fait que l'un des trois clercs désignés par Jean XXII pour exécuter la dispense accordée au cardinal des Prés de visiter lui-même son archidiaconé de Braga n'est autre que Raymond II d'Ébrard, évêque de Coïmbra¹⁹⁸. Enfin, Gailhard d'Ébrard, neveu de l'évêque Raymond II, diplômé en droit civil, chanoine de Coïmbra depuis le 5 mars 1333¹⁹⁹, est nommé le 6 octobre²⁰⁰ de la même année par le pape à un canonicat, une prébende, ainsi qu'à l'abbatit de l'abbaye de Saint-Pierre-Latour dans le diocèse du Puy-en-Velay, bénéfices laissés vacants par la promotion à l'évêché de Coïmbra de Jean des Prés.

Pierre des Prés intercède sûrement directement auprès du pape pour qu'il nomme son neveu Jean sur le siège épiscopal de Coïmbra, suite au décès en Curie de Raymond II d'Ébrard, en utilisant le principe de la réserve apostolique. Jean des Prés est né en 1304 ou en 1305²⁰¹, certainement à Montpezat-de-Quercy. Il est le fils de Raymond II des Prés, frère de Pierre, et le frère d'un autre Pierre, qui lui succédera en 1348 comme évêque de Castres²⁰². Il est pourvu d'un canonicat, d'une prébende et de la dignité abbatiale dans l'abbaye de Saint-

¹⁹⁵ Pradalié, 1982, p. 384-386.

¹⁹⁶ Fareló, 2010, p. 96.

¹⁹⁷ Albe, 1905, p. 43.

¹⁹⁸ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 053449.

¹⁹⁹ Albe, 1905, p. 100.

²⁰⁰ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 061685.

²⁰¹ L'année précise de sa naissance nous est donnée par la bulle qui le nomme à l'abbatit de Saint-Pierre-La-Tour, et qui précise qu'il est âgé de 20 ans en 1325. Mais en décembre 1326, il est dit âgé de 22 ans. Voir *Lettres communes de Jean XXII*, n° 022159 et 027173.

²⁰² Albe, 1905, p. 246.

Pierre-La-Tour, dans le diocèse du Puy-en-Velay, le 30 avril 1325, bénéfice vacant suite à la mort de son titulaire Jaucerand Mallet, malgré son jeune âge (20 ans). Il étudie alors le droit civil, comme son oncle, et le pape lui accorde en juin 1325 un indult afin qu'il puisse percevoir les revenus de son canoniat sans être pour autant astreint à résidence²⁰³. L'année suivante, le 2 décembre 1326, Jean XXII lui octroie, toujours grâce au principe de la réserve apostolique, un canoniat, une prébende et l'office de sacriste de la cathédrale de Majorque²⁰⁴. Il est toujours étudiant en 1327²⁰⁵, et le pape lui accorde à nouveau un indult de non résidence. À la mort en Avignon de Raymond II d'Ébrard, Jean XXII le nomme le 23 août 1333 évêque de Coïmbra²⁰⁶, avec une dispense à cause de son âge (28 ans) et au fait qu'il n'est pas prêtre mais doté de qualités insignes²⁰⁷. Le nouveau prélat tarde à payer son droit de nomination à la Chambre apostolique, puisque ce n'est que le 18 septembre 1336 que les 500 florins d'or dus sont réglés, via Raymond de *Solerio*, chapelain du cardinal des Prés²⁰⁸.

La nomination de Jean des Prés à Coïmbra n'est pas du goût du roi Denis de Portugal. Le monarque tente depuis plusieurs années de réserver les sièges épiscopaux de son royaume à des lusitaniens, pour contrecarrer la possession de ces bénéfices par ces clercs étrangers. Déjà, nous l'avons vu, à la mort de Raymond I d'Ébrard, le pape avait nommé le neveu du défunt contre deux candidats portugais. Jean des Prés ne semble pas s'être jamais déplacé au Portugal. Il envoie depuis Avignon avec le titre de vicaire Arnaud de Saint-Vincent. Ce dernier, natif du Quercy²⁰⁹, est licencié en droit civil, chapelain du cardinal de Palestrina et chanoine de la collégiale de Saint-Étienne du Tescou à Montauban depuis le 11 mars 1318²¹⁰. Par l'entremise de Jean des Prés, il est pourvu le 25 septembre 1334 de l'archidiaconé de Vouga, dans le diocèse de Coïmbra²¹¹. À son arrivée au Portugal, il est reçu très froidement par le roi, qui conteste la nomination de Jean des Prés. Peut-être ce climat suspicieux explique-t-il le fait que le 23 février 1334, Jean XXII demande au prieur du monastère de la Sainte-Croix, au prieur séculier de Saint-Just et au grand trésorier de Coïmbra d'exécuter la citation à comparaître devant la Curie pontificale des administrateurs du

²⁰³ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 022482 et 022558.

²⁰⁴ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 027173.

²⁰⁵ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 027567.

²⁰⁶ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 061049.

²⁰⁷ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 061050. La bulle précise que Jean des Prés est *clericali caractere tantum insignum*.

²⁰⁸ Göller, 1920, p. 58.

²⁰⁹ Il est très certainement originaire de la commune de Saint-Vincent d'Autéjac, près de Montpezat-de-Quercy.

²¹⁰ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 006566.

²¹¹ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 064049 et Fareló, 2010, p. 104. Le 7 février 1335, il obtient une grâce expectative de Benoît XII pour un bénéfice séculier, avec ou sans cure, dans le diocèse de Montauban. Voir *Lettres communes de Benoît XII*, n° 001189.

temporel de leur diocèse (tous chanoines et officiers ou dignitaires du chapitre) durant la vacance du siège épiscopal et avant l'envoi d'Arnaud de Saint-Vincent ²¹².

D'autres prélats de la Curie pontificale, à l'image de Pierre des Prés, appliquent la même politique en faveur de leurs familiers ou de leurs compatriotes. Guillaume de La Garde²¹³, archevêque de Braga de 1349 à 1361 (l'un des évêchés les plus lucratifs du royaume), et son frère Étienne, évêque de Lisbonne de 1344 à 1348, semblent favoriser 21 clercs, qui sont tous ses commensaux ou originaires du Limousin : ils occupent des bénéfices dans les diocèses de Braga, Coïmbra, Lisbonne ou Porto²¹⁴ et comblent ainsi des canonicats, prébendes et dignités laissées libres suite aux décès provoqués par l'épidémie de peste noire. Guillaume de la Jugie, cardinal-diacre de Sainte-Marie *in Cosmedin* (1342-1368) puis cardinal-prêtre de Saint-Clément (1368-1374), est chanoine de Braga, de Coïmbra, de Lisbonne, de Porto et d'Évora²¹⁵. Mario Fareló a relevé 9 de ses protégés comme bénéficiers dans les diocèses lusitaniens²¹⁶. Il est vrai qu'il a obtenu du pape Clément VI, au début de son pontificat, le droit de concéder des bénéfices dans les provinces de Compostelle et de Braga, même vacants, jusqu'à la concurrence de 1500 livres²¹⁷.

Pierre des Prés a-t-il joué un rôle dans les relations entre le royaume de Portugal et la papauté ? Le Portugal ne bénéficie, durant la papauté d'Avignon, d'aucun cardinal lusitanien. Pour défendre ses intérêts, la couronne portugaise a dû se rallier à des cardinaux étrangers, en premier lieu ibériques, comme le cardinal Gil de Albornoz, détenteur de très nombreux bénéfices ecclésiastiques dans ce pays. Guillaume de la Jugie prête son soutien en 1346 aux négociations entre le roi Alphonse IV et la reine Béatrice, peut-être pour les mêmes raisons²¹⁸. Si cette hypothèse soulevée par Mário Fareló²¹⁹ s'avérait être fondée, alors Pierre des Prés, au vu de ses nombreux et lucratifs bénéfices au Portugal, pourrait avoir été, lui-aussi, un des promoteurs de la couronne lusitanienne auprès des papes d'Avignon.

Il est enfin frappant de constater que la place des clercs étrangers qui occupent des bénéfices ecclésiastiques au Portugal diminue de manière très significative après 1360. Pour Mário Fareló²²⁰, cela est dû à une conjonction de conditions ponctuelles : épidémies de peste

²¹² *Lettres curiales de Jean XXII*, n° 063886.

²¹³ Guillaume de La Garde est né à Tulle. Chanoine d'Orléans, il est nommé évêque de Périgueux en 1348 puis archevêque de Braga en 1349 et archevêque d'Arles en 1361. Nommé patriarche de Jérusalem, il meurt en 1374. Voir Morembert, 1981.

²¹⁴ Fareló, 2010, p. 112-147.

²¹⁵ Fareló, 2010, p. 127.

²¹⁶ Fareló, 2010, p. 112-147.

²¹⁷ Fareló, 2010, p. 105.

²¹⁸ Fareló, 2010 (2), p. 742.

²¹⁹ Fareló, 2010 (2), p. 742-743.

²²⁰ Fareló, 2010, p. 102-103.

qui déciment le collège cardinalice, meilleure efficacité des ambassadeurs portugais en Avignon mais également le climat de guerre qui s'installe dans le royaume à la fin des années 1360. Mais nous pouvons supposer que la disparition du dernier cardinal quercynois de la Curie pontificale en 1361 marque la fin de la protection des clercs de cette province et l'obtention facilitée pour eux de bénéfices ecclésiastiques, notamment au Portugal et dans le diocèse de Coïmbra, « fief » traditionnel depuis le XIII^e siècle, où ils laissent la place à des prélats espagnols.

3.2 L'Angleterre : des bénéfices et des protégés

Le Quercy entretient des rapports privilégiés avec l'Angleterre depuis la fin du XII^e et le début du XIII^e siècle. De nombreux marchands de Cahors ou d'autres cités de la province méridionale commercent avec Londres notamment, via le port de La Rochelle, certains se fixant définitivement outre-Manche²²¹. Il en est de même pour Montauban, où certaines familles bâtissent leur fortune sur le commerce du vin en direction de l'Angleterre²²². Il n'est donc pas étonnant que Jean XXII ait confié à certains de ses compatriotes des bénéfices outre-Manche.

A. Des bénéfices convoités

Pierre des Prés, quelques mois à peine à la suite de sa promotion au cardinalat, reçoit du pape Jean XXII plusieurs bénéfices ecclésiastiques situés en Angleterre. Il devient ainsi le 9 février 1321 archidiacre de Rochester²²³. Le 1er juin 1321, il occupe la charge d'archidiacre d'York, à la suite du cardinal Aymon de Savoie²²⁴. Un canonicat lui est conféré dans l'église de

²²¹ Lartigaut, 1993, p. 14-15.

²²² Feuchter, 2007, p. 153-154. Un certain Julien de Montauban est en 1206 l'un des fournisseurs de vin du roi d'Angleterre.

²²³ Jones, 1963 (4), p. 37. La ville de Rochester est située dans le Kent.

²²⁴ Pierre des Prés est reçu officiellement au sein du chapitre de York, via un procureur le 14 septembre 1321. Il conserve ce bénéfice jusqu'à son décès en 1361. Le cardinal Audoin Aubert en sera pourvu à sa suite, puis quatre autres cardinaux jusqu'en 1379 (Philippe de Babassoles, Pedro Gomez Albornoz, Simon Langham et Guy de Maillesec). L'archidiaconé d'York regroupe sept diaconés ruraux : Derwent, Easingwold, New Ainsty, Selby, Southern Ryedale, South Wold et York. Voir Jones, 1963 (6), p. 17.

Wistow ce même jour²²⁵. Toutefois, Pierre des Prés résilie son bénéfice de Rochester en décembre 1322 ou en janvier 1323 pour ne conserver que les deux précédents²²⁶. Il convient de préciser que l'archevêque d'York, à la tête du chapitre dans lequel Pierre des Prés est ainsi possessionné, est William de Melton (1316-1340), lui-même confirmé sur ce siège épiscopal par Jean XXII, qui l'a d'ailleurs consacré en Avignon²²⁷. Le nouveau prélat ne pouvait certainement pas s'opposer à la volonté pontificale de voir ainsi s'installer dans une des stalles les plus lucratives de son chapitre cathédral l'un de ses plus proches collaborateurs. Pierre des Prés n'est pas le seul cardinal à être pourvu de bénéfices anglais. La tendance des papes ou de leurs légats²²⁸ à conférer des stalles et leurs revenus Outre-Manche à leurs proches ou familiers n'est pas une nouveauté due aux papes d'Avignon. Ainsi, dès le XIII^e siècle, les papes ou leurs légats, voire les rois d'Angleterre eux-mêmes²²⁹, favorisent largement les clercs italiens, qui se voient investis de prébendes et de dignités des cathédrales ou des grosses collégiales. Outre l'importante rémunération attachée à ces bénéfices, ces clercs transalpins n'étaient pas tenus à résider dans leur chapitre anglais et n'avaient pas le plus souvent de charge d'âmes à gérer²³⁰. La situation perdure sous Clément V puis sous Jean XXII. En Angleterre, la contestation menée par les Communes et les barons, soutenue par une grande partie du clergé autochtone, contre ces étrangers qui occupent les plus importants bénéfices dans les grandes cathédrales du royaume - York, Lincoln, Salisbury - entraîne une dégradation des relations diplomatiques entre le souverain anglais et la papauté, qui s'aggrave avec l'avènement de Clément VI²³¹. Malgré tout, Gaucelme de Jean est titulaire de prébendes au sein des chapitres de Louth et Driffield ; il est trésorier de Lichfield et archidiacre de

²²⁵ La collégiale de Tous-les-Saints de Wistow est située dans le Yorkshire. Voir Jones, 1963 (6), p. 93.

²²⁶ Jones, 1963 (4), p. 37. La raison de cette résiliation n'est pas connue. Son successeur, William Le Deene, est pourvu de l'archidiaconé en 1323. Voir Bliss, 1895, 2, p. 234.

²²⁷ William de Melton est élu par le chapitre cathédral d'York le 21 janvier 1317 mais n'est consacré par le pape que le 25 septembre 1317. Il succède à l'archevêque William Greenfield, décédé en décembre 1315. Voir Jones, 1963 (4), p. 30.

²²⁸ Pascal Montaubin signale que la politique d'attribution de bénéfices anglais à des clercs italiens par des légats pontificaux s'est intensifiée sous les pontificats d'Innocent III et d'Honorius III. Voir Montaubin, 1999, p. 234.

²²⁹ Les souverains anglais, de Jean Sans-Terre à Édouard III, n'hésitent pas à attribuer des bénéfices et des pensions ainsi que le titre de clerc du roi à des protégés de curialistes italiens, espérant ainsi que le pape les soutiendrait en cas de besoin contre les Communes, les barons ou le clergé anglais. Voir Montaubin, 1999, p. 235.

²³⁰ Toutefois, la prise de possession de ces bénéfices n'était pas une sinécure : refus du collateur ordinaire de recevoir le clerc désigné par le pape, concurrence avec un candidat de l'ordinaire ou du roi, confiscation des fruits du bénéfice... tracasseries auxquelles s'ajoute une critique véhémement contre ces « Lombards » que l'on dit cupides. Voir Montaubin, 1999, p. 240-241.

²³¹ L'hostilité est telle que lorsque les cardinaux Gaucelme de Jean et Luca Fieschi, légats pontificaux en Angleterre, Irlande et Écosse, afin de réconcilier les trois royaumes, se rendent à Dungall pour sacrer le nouvel évêque, ils sont attaqués et dépouillés de tous leurs biens, y compris leurs vêtements. Le pape jette l'anathème sur le royaume d'Écosse et son souverain Robert Bruce et proteste énergiquement auprès du roi Édouard.

Northampton²³². Raymond des Farges est trésorier et doyen de Salisbury, archidiacre de Leicester de 1310 à 1346²³³ ; Gaillard de La Mothe est précenteur de Chichester et archidiacre d'Oxford de 1313 à 1356²³⁴ et archidiacre d'Ely de 1344 à 1356²³⁵ ; Bertrand du Pouget est possessionné à Cropredy ; Élie Talleyrand de Périgord est archidiacre de Suffolk, doyen d'York et chanoine à Lincoln ; Jean-Raymond de Comminges est archidiacre de Richmond et de Northampton ; Pierre Gauvin est trésorier de York ; Guillaume de Court est archidiacre de Wells ; Pierre-Roger de Beaufort est archidiacre de Cantorbery. En plus de ces bénéfices ecclésiastiques, certains cardinaux sont pensionnés par le roi d'Angleterre : Gaucelme de Jean, déjà membre du conseil du roi pour l'Aquitaine depuis 1313, intègre la maison et le conseil du souverain en 1314 ; Bertrand de Montfavès est appointé comme conseiller royal en 1320 ; Annibal de Ceccano reçoit des subsides pour la même fonction en 1333, tout comme Pierre Gauvin et Napoléon Orsini²³⁶. En 1343, en plein conflit franco-anglais et contestation des Communes face aux provisions et pensions données à des étrangers, Édouard III autorise Pierre des Prés à faire sortir de son royaume 200 sacs de laine, sans être soumis à de quelconques taxes, et le gratifie en plus de 200 livres²³⁷. De simples clercs originaires du Quercy se trouvent être également chanoines en Angleterre : Raymond Pélegri est chanoine de Saint-Paul de Londres entre 1337 et 1366²³⁸, archidiacre du Surrey en 1350²³⁹ ; Hugues Pélegri est chanoine de Cantlers²⁴⁰, au chapitre de Saint-Paul de Londres, en 1350, trésorier de Lichfield de 1348 à 1370²⁴¹ ; Ithier de Concots est archidiacre de Londres de 1332 à 1337²⁴², Guillaume de La Tour, scribe pontifical et secrétaire de Pierre des Prés, est chanoine de Southwell en 1342²⁴³ ; Pierre de La Taillade, docteur en droit civil, du diocèse de Cahors, est curé de Breckworth, dans le diocèse de Salisbury en 1330²⁴⁴.

²³² Il occupe ce bénéfice de 1317 à 1331. Voir Horn, 1962, p. 10.

²³³ King, 1962, p. 12.

²³⁴ King, 1962, p. 14.

²³⁵ Jones, 1963, p. 17.

²³⁶ Plöger, 2005, p. 99-100.

²³⁷ Le même privilège est accordé à Annibal de Ceccano pour 100 sacs de laine. Voir Plöger, 2005, p. 98.

²³⁸ Il possède la prébende de Caddington Major. Voir Jones, 1963, (4), p. 23.

²³⁹ Jones, 1963, (4), p. 48.

²⁴⁰ Horn, 1963, (5), p. 27.

²⁴¹ Jones, 1964, (10), p. 11.

²⁴² Jones, 1963, (4), p. 7.

²⁴³ Bliss, 1896, p. 224.

²⁴⁴ Il doit son bénéfice à l'intervention de Pierre des Prés ; le pape mandate John Lutterell et Robert Worth, chanoines de Salisbury, pour lui permettre de rentrer en possession de son bénéfice. Voir Bliss, 1895, p. 259.

B. John de Grandisson, l'ami anglais, évêque et bâtisseur

En plus de ces bénéfices, Pierre des Prés a consacré, au nom et à la place du pape, de nombreux évêques anglais ou irlandais, nommés par le Souverain-Pontife, et venus en Avignon pour recevoir des mains du vice-chancelier le sacrement d'intronisation sur leur siège épiscopal²⁴⁵.

Il a ainsi imposé les mains sur²⁴⁶ :

- Robert Wirsop, évêque de Connor (Irlande), en 1323,
- Walter le Rede, évêque de Cork (Irlande), en 1327,
- Thomas Charlton, évêque d'Hereford (Angleterre), en 1327,
- John de Grandisson, évêque d'Exeter (Angleterre), en 1327,
- Simon Mepham, archevêque de Cantorbery (Angleterre), en 1328,
- William de Landallis, évêque de Saint-Andrews (Écosse) en 1342,
- Richard de Pilmuir, évêque de Dunkeld (Écosse), en 1345,
- Thomas de Brakenberg, évêque de Leighlin (Irlande), en 1349,
- John Withekot, évêque de Cloyne (Irlande), en 1352
- Gregory, prévôt de Killala, évêque de Down (Irlande), en 1352,
- Nicolas Allen, évêque de Meath (Irlande), en 1353,
- Thomas Cormachain, évêque de Killaloe (Irlande), en 1355,
- John Luce, évêque de Dunkeld (Écosse), en 1355.

Pierre des Prés a-t-il favorisé l'ascension au rang d'évêque de certains des clercs qu'il a consacré ? Rien n'est moins sûr pour la grande majorité d'entre eux, qui ne paraissent pas avoir connu le vice-chancelier avant leur promotion. Seul John de Grandisson semble avoir continué à échanger avec le cardinal de Palestrina, avec qui il a surtout tissé des liens d'une profonde amitié, qui s'accompagne d'un véritable respect.

²⁴⁵ Jean XXII a multiplié les consécration d'évêques anglais en Avignon, siège de l'Église, afin d'appuyer sa politique de nominations épiscopales outre-Manche. Voir Deeley, 1928, p. 500-501.

²⁴⁶ Cette liste d'évêques anglais, écossais et irlandais consacrés par Pierre des Prés est établie d'après les travaux de William Henry Bliss. Voir Bliss, 1895.

John de Grandisson est né à Ashperton, dans le Herefordshire, en 1292. Il est le second fils de William de Grandisson, baron de Realm. Sa famille est originaire de Savoie et son nom s'orthographiait primitivement Grandson²⁴⁷. Par sa mère, Sibilla de Tregoz, il est apparenté à saint Thomas de Cantilupe²⁴⁸. John de Grandisson poursuit des études de droit civil, probablement à Oxford, puis s'oriente vers la théologie à l'université de Paris, notamment sous la direction de Jacques Fournier, futur pape Benoît XII, entre 1313 et 1317²⁴⁹. Il a entre-temps été nommé chanoine d'York, avec la prébende de Masham, en 1309, puis archidiacre de Nottingham en 1310. En 1322, le pape Jean XXII lui accorde le titre de chapelain pontifical et John de Grandisson s'installe en Avignon auprès du pape. Il entretient des rapports étroits avec Jean XXII, comme en témoigne à plusieurs reprises ses commentaires dans le livre qu'il a rédigé durant son épiscopat. Cette sorte de journal reprend à la fois les grands événements de sa carrière, mais également ceux de son diocèse, ainsi que les copies des lettres qu'il a expédiées²⁵⁰. C'est lors de son séjour sur les bords du Rhône qu'il rencontre Pierre des Prés, dans des circonstances qui demeurent inconnues aujourd'hui. Le cardinal de Palestrina le prend sous sa protection : John de Grandisson le qualifie à plusieurs reprises dans ses lettres au pape Jean XXII de « domino meo »²⁵¹, de vénérable père et patron unique et très cher²⁵², et se présente même comme un de ses indignes serviteurs²⁵³. John de Grandisson a-t-il fait partie de la *familia* cardinalice de Pierre des Prés durant son séjour avignonnais, soit entre 1322 et 1326 ? Les termes qu'il emploie à l'égard de son protecteur, notamment le terme de « patronum » semblent fortement nous inciter à le penser, sans pour autant l'affirmer, faute de preuves. Le pape Jean XXII confie à John de Grandisson une mission diplomatique en 1326 : il est chargé d'accompagner, en tant que nonce pontifical, l'archevêque de Vienne Guillaume de Laudun et l'évêque d'Orange, Hugues Adhémar de

²⁴⁷ Les Grandson de Savoie sont originaires du village éponyme, aujourd'hui situé dans le canton de Vaud en Suisse. Othon I^{er} de Grandson, envoyé par son père Pierre comme page à la cour du roi d'Angleterre Henri III, devint l'ami du prince héritier, futur roi Édouard I^{er}. Il accompagna ce dernier lors de la 7^{ème} croisade en 1270. Monté sur le trône en 1272, Édouard I^{er} confia de nombreuses missions diplomatiques ou militaires à Othon de Grandson et lui offrit également de nombreux fiefs, tant en Angleterre, en Écosse ou en Irlande. Othon de Grandson est revenu sur ses terres savoyardes après 1307 et la mort d'Édouard I^{er}. Son frère Guillaume (William) est lui resté en Angleterre et a transformé son nom en Grandisson. Voir Burgess et Heale, 2008, p. 96.

²⁴⁸ Sibilla de Tregoz est la fille de John of Tregoz, lord of Ewyas et petite-fille de Juliana de Cantilupe, sœur de saint Thomas de Cantilupe (1218-1282), évêque de Hereford, canonisé par Jean XXII le 17 avril 1320. Voir Hengeston, 1894, p. V.

²⁴⁹ Olson, 1997, p. 202-203.

²⁵⁰ Ce registre de John Grandisson a été publié in extenso en 1894. Il demeure une source inévitable et précieuse pour étudier la vie des prélats et des diocèses en Angleterre durant le XIV^e siècle.

²⁵¹ Lettres adressées à Jean XXII en 1328 et en 1328-1329, voir Hengeston, 1894, p. 93 et 100.

²⁵² « venerabilem patrem et unice dilectum patronum et dominum meum dominum Penestrinum », lettre à Jean XXII en 1328-1329. Voir Hengeston, 1894, p. 106.

²⁵³ « indignum servolum » dans une lettre adressée à Jean XXII en 1328-1329. Voir Hengeston, 1894, p. 103.

Monteil, en Gascogne, pour négocier la paix entre les rois de France et d'Angleterre, suite à la guerre de Saint-Sardos²⁵⁴. Il est intéressant de noter que cette mission est confiée à Grandisson alors même que Pierre des Prés est devenu vice-chancelier de l'Église quelques mois auparavant et à ce titre chargé entre autre de la diplomatie pontificale. Le cardinal de Palestrina a certainement saisi l'occasion de pousser son protégé dans son cursus honorum en suggérant au pape de l'envoyer en Gascogne. Il semble retourner étudier à Oxford entre 1326 et 1327²⁵⁵.

La mission et son succès, sans compter le zèle avec lequel Grandisson semble l'avoir accomplie, lui valent d'être nommé par Jean XXII évêque d'Exeter le 10 août 1327, suite au décès du titulaire, James de Berkeley²⁵⁶. Il est sacré dans l'église des frères Prêcheurs d'Avignon, par Pierre des Prés, le 18 octobre de cette même année (fig.11). Il quitte Avignon le 23 décembre pour regagner l'Angleterre et son nouveau diocèse. Il est alors confronté à de graves soucis financiers, ses prédécesseurs ayant laissé les biens épiscopaux en triste état. Grandisson s'attache essentiellement, dans sa mission d'évêque, à visiter sans relâche durant son long épiscopat - trente-deux ans - ses nombreuses paroisses et à réformer son clergé. Il rédige également une nouvelle liturgie propre à Exeter, ainsi qu'un sanctoral, un martyrologe et une vie de saint Thomas de Cantilupe, son parent²⁵⁷.

Pierre des Prés continue à le protéger après son accession à l'épiscopat : en décembre 1331, il appuie la requête de Grandisson auprès du pape pour que le siège épiscopal d'Exeter soit exempté de l'ordinaire, ici l'archevêché de Cantorbéry²⁵⁸ ; en 1333-1334, il réussit à réconcilier Grandisson et le doyen d'Exeter, Richard de Coleton²⁵⁹. Pour remercier son

²⁵⁴ Ce conflit, qui débute en 1323, est au départ un simple litige entre officiers anglais et français, qui prend une grande ampleur lorsque le débat se reporte sur les questions d'hommage dû au roi de France par le roi d'Angleterre pour son duché d'Aquitaine. Il s'agit des prémices de la guerre de Cent Ans.

²⁵⁵ Linda Olson suppose que Grandisson est revenu à Oxford pour étudier grâce à une lettre pontificale d'octobre 1326 qui lui accorde la grâce de ne pas visiter son archidiaconé de Nottingham durant ses études, ainsi qu'une missive qu'il a envoyé à un professeur, dans laquelle il parle de dettes contractées durant ses études. Voir Olson, 1997, p. 203.

²⁵⁶ Jean XXII, à la mort de Walter de Stapeldon, évêque d'Exeter de 1308 à 1326, avait fait valoir la réserve pontificale et le droit de nomination de son successeur, peut-être pour y placer déjà John de Grandisson. Le pape renonce toutefois suite à l'élection par le chapitre cathédral de James de Berkeley. Mais au décès rapide de ce dernier, et alors que les chanoines d'Exeter ont élu John de Godeleghe, Jean XXII nomme son favori. Voir Hingeston, 1894, p. VI.

²⁵⁷ Pour la liste de ses ouvrages et leurs lieux de conservation, voir le dictionnaire des auteurs anglais, auteurs actifs dans les champs de l'histoire et de la politique de l'Angleterre de 1300 à 1600, mis en ligne par le LAMOP / université de Paris I-Sorbonne.

²⁵⁸ L'archevêque de Cantorbéry est alors Simon Mepham, sacré par Pierre des Prés. Grandisson demande confirmation de ce même privilège au pape Clément VI en 1343. Voir Bliss, 1896, p. 89.

²⁵⁹ John de Grandisson, en conflit avec Richard de Coleton, doyen d'Exeter, avait excommunié ce dernier le 23 août 1333 et confisqué tous ses biens le 12 novembre suivant. Coleton en avait appelé devant la Curie. Pierre des Prés a réussi à réconcilier les deux clercs en août 1334, après que Grandisson ait levé la sentence de

protecteur, John de Grandisson nomme l'un de ses neveux, Jean des Prés, à la prébende de Saint Crantock in Cornwall, le 1^{er} avril 1333²⁶⁰. Enfin, il prévoit, dans les statuts de sa collégiale d'Ottery-Saint-Mary, publiés en 1339, qu'un obit annuel sera célébré chaque année à la mémoire du cardinal des Prés, preuve de son attachement quasi filial à son mentor²⁶¹.

John de Grandisson est surtout connu pour son rôle de bâtisseur et de mécène. Il a en effet reconstruit une grande partie de la cathédrale d'Exeter, notamment la façade occidentale et la chapelle qui porte son nom. Grandisson a également offert de très nombreux objets précieux à son église : il subsiste entre autre un triptyque en ivoire²⁶², qui présente sur le panneau central la Crucifixion, surmonté du couronnement de la Vierge. Les deux panneaux latéraux offrent des saints en pieds : saint Paul, saint Étienne, saint Thomas Becket et saint Pierre. Les armes personnelles de l'évêque d'Exeter sont figurées au-dessus de saint Étienne et de saint Thomas²⁶³. Un orfroi, brodé au point d'Angleterre, est également conservé au British Museum : il représente une série de saints et de saintes, inscrits dans des polylobes gothiques ; les armes de John de Grandisson (fig.13) figurent à la suite des personnages. Enfin, son anneau personnel, en or, a été découvert à Exeter en 1950 (fig.14). Le chaton, circulaire, est orné d'une belle représentation de la Vierge à l'Enfant, gravée en creux. Marie, couronnée, vêtue d'un ample manteau aux plis que l'on devine tuyautés, regarde le spectateur, alors que le Christ, porté sur son bras gauche, la tête ceinte d'une auréole crucifère, tend à sa mère une pomme²⁶⁴.

John de Grandisson a également fondé la veille de Noël 1337 un collège de chanoines séculiers à Ottery-Saint-Mary (fig. 15). Pour ce faire, il a racheté à l'archevêque de Rouen²⁶⁵, en 1337, le manoir et la paroisse de ce bourg du Devon. Il a aussi obtenu l'aval du doyen et du chapitre d'Exeter le 22 janvier 1338²⁶⁶. L'évêque a ensuite rédigé des statuts très

confiscation des biens. Coleton est mort quelques jours après. Voir Dalton, 1917, p. 103.

²⁶⁰ Dalton, 1917, p. 103.

²⁶¹ L'obit est fixé au 17 mai, jour du décès de Pierre des Prés. Grandisson précise dans les statuts que pour l'obit de Pierre des Prés, comme pour ceux du pape Jean XXII, fixé le 4 décembre, de ses parents et du sien propre, trois cierges ordinaires doivent brûler pour la messe du matin, l'un près de l'autel et les deux autres de part et d'autre des stalles. Voir Dalton, 1917, p. 214 et 218.

²⁶² Ce triptyque est aujourd'hui conservé au British Museum de Londres ; un second triptyque ainsi que deux autres panneaux, portant les mêmes armes de Grandisson, sont également dispersés entre ce même musée et le musée du Louvre.

²⁶³ Il s'agit bien des armes personnelles de John de Grandisson : d'argent à trois pals d'azur, chargé d'une bande de gueule à trois mitres d'or et non trois aigles comme le portent ses frère et neveux.

²⁶⁴ Le fait que Grandisson porte une représentation de la Vierge sur son anneau épiscopal prouve sa dévotion envers la mère du Christ, dévotion qui se retrouve dans la fondation de la chapelle de Notre-Dame de la collégiale d'Ottery-Saint-Mary notamment.

²⁶⁵ Ce dernier n'est autre de Pierre Roger, futur pape Clément VI, archevêque de Rouen de 1330 à 1339.

²⁶⁶ Dalton, 1917, p. 116.

précis pour sa nouvelle fondation, qui règlent la vie quotidienne des chanoines²⁶⁷. Le chapitre se compose de quatre officiers - le doyen, le sacristain, le curé et le précenteur - et de quatre chanoines. À ces derniers viennent s'ajouter une dizaine de chapelains, huit clercs et huit enfants de chœur plus un maître de grammaire²⁶⁸.

John de Grandisson a reconstruit entre 1338 et 1342 une grande partie de l'église d'Ottery-Saint-Mary (fig.16), édifiée à l'origine vers 1260. Il a modifié le plan d'origine en ajoutant deux bras de transept, ainsi qu'une chapelle dédiée à la Vierge, située dans l'axe, en arrière du chevet. Ce dernier compte alors six travées, accostées de part et d'autre de deux petites chapelles de plan carré. La nef a également été prolongée vers l'ouest pour couvrir cinq travées. John de Grandisson a pourvu le chœur liturgique d'un jubé, ainsi que de dix stalles en bois, avec des miséricordes, dont certaines sculptées à ses armes, et d'un lutrin en forme d'aigle.

L'évêque d'Exeter a-t-il souhaité faire d'Ottery-Saint-Mary une nécropole dynastique ? La présence du tombeau de son frère Othon de Grandisson, mort en 1359, et de son épouse pourrait laisser supposer une telle hypothèse. Mais le projet initial a été ensuite modifié, puisque John de Grandisson a choisi d'être inhumé dans sa cathédrale d'Exeter, au sein d'une chapelle qu'il avait fondée.

John de Grandisson, par le biais de l'appui et du soutien du cardinal des Prés, qui présente sa requête au pape, demande à Clément VI, en 1343 - alors que les travaux de l'église sont terminés - de bien vouloir approuver sa fondation, ainsi que l'union de l'église d'Ylstyngton, dans le diocèse d'Exeter, au nouveau collège. Le pape signe favorablement le 2 juillet de cette même année et ajoute l'octroi de quarante jours d'indulgence pour tous ceux qui visiteront l'église durant les fêtes et octaves de la Vierge, de la dédicace et de saint Édouard le Confesseur. Une année et quarante jours sont donnés en plus aux bienfaiteurs de l'église, qui participeront à sa construction²⁶⁹.

John de Grandisson est donc un évêque bâtisseur, qui a donné un nouvel élan au chantier d'embellissement de sa cathédrale d'Exeter, tout en reconstruisant l'église d'Ottery-Saint-Mary. À propos de cette dernière, il est frappant de constater que Grandisson fonde une collégiale séculière, tout comme son protecteur le cardinal des Prés, quasiment en même temps que lui : le chantier de Montpezat bat son plein entre 1337 et 1343, tout comme celui

²⁶⁷ Ces statuts ont été édités en 1917 par le chanoine Dalton. Voir Dalton, 1917, p. 218-260.

²⁶⁸ Cornish, 1869, p. 5.

²⁶⁹ Bliss, 1896, p. 89.

d'Ottery. Évoquer une coïncidence paraît difficile. John de Grandisson a plutôt voulu imiter, voire rendre hommage à Pierre des Prés en reproduisant sans son diocèse d'Exeter le modèle de fondation du cardinal de Palestrina. Un argument qui est étayé par ce sentiment de profond respect, voire de piété quasi filiale vis-à-vis de des Prés, déjà évoqué plus haut. Un dernier élément peut être ajouté à ce dossier : le sceau de John de Grandisson le représente crossé et mitré, assis sur un faldistoire décoré de têtes de lions ; il porte une vaste chasuble sous son aube et bénit de la main droite, avec deux doigts levés. Mis à part ses armes, placées dans le registre inférieur, son sceau reprend la même composition que celui de Pierre des Prés. Mais il s'agit là peut-être d'une simple coïncidence.

C. Richard Fitzralph et les Mendiants

Pierre des Prés, par l'intermédiaire de John Grandisson, qui a pu le lui recommander, a peut-être contribué à favoriser la carrière ecclésiastique de Richard Fitzralph. Né à la fin du XIII^e siècle en Irlande, à Dundalk, Richard Fitzralph a étudié à Oxford et obtenu en 1331 un doctorat en théologie. Il devint par la suite chancelier de cette même université, de 1332 à 1334²⁷⁰. Il était doyen de Lichfield depuis deux ans, lorsqu'en 1337 il se rendit en Avignon auprès du pape Benoît XII pour défendre la cause de son chapitre, engagé dans une procédure contre les Mendiants, affaire qui traînait en longueur. Fitzralph gagna le procès, après cinq appels successifs, ce qui justifiait le temps passé en Avignon : sept années, de son arrivée à 1344²⁷¹. C'est certainement à cette occasion qu'il fut présenté au vice-chancelier. Ce dernier lui offrit la possibilité de prêcher dans la chapelle de sa livrée, en 1338, sur un verset du psaume 95 : *venit judicare terram*, puis en 1341 sur une phrase extraite de la lettre aux Philippiens de saint Paul *gaudete in Domino semper* et enfin en 1342 sur un verset de l'Apocalypse de saint Jean *redemisti nos Deo in sanguine tuo*²⁷². Fitzralph exerça régulièrement ses talents d'orateur dans les églises des Mendiants d'Avignon²⁷³ et à deux reprises devant le pape, dans la chapelle pontificale, en 1338 et 1342²⁷⁴. Ses sermons portaient au début de sa carrière essentiellement sur la Vierge et l'Immaculée Conception ainsi que sur la vision béatifique²⁷⁵ mais Fitzralph

²⁷⁰ Wenzel, 2005, p. 31.

²⁷¹ Walsh, 1975, p. 228.

²⁷² Wenzel, 2005, p. 493.

²⁷³ Il prêcha notamment en 1338 par deux fois chez les Franciscains ; en 1341 chez les Dominicains, à l'occasion du chapitre général de l'Ordre ; en 1342 chez les Carmélites. Voir Wenzel, 2005, p. 492-494.

²⁷⁴ Wenzel, 2005, p. 492-493.

²⁷⁵ Wenzel, 2005, p. 33.

développa ensuite un discours assez dur sur la question de la pauvreté des Mendians, alors même qu'ils bénéficiaient de droits curiaux, et qu'à ce titre, les religieux auraient spolié les paroisses séculières sur le territoire desquelles leurs couvents étaient installés²⁷⁶. Richard Fitzralph fut nommé archevêque d'Armagh, en Irlande, par Clément VI, le 31 juillet 1346²⁷⁷. Il rentra alors dans son diocèse pour s'occuper de ses fidèles et de son clergé. L'affaire avec les Mendians n'était pas pour autant enterrée : Fitzralph prêcha à Londres sur ce thème, et écrivit un mémoire intitulé *de pauperie Salvatoris*, présenté en 1356²⁷⁸. L'archevêque d'Armagh revint en Avignon en 1358 pour défendre devant des cardinaux²⁷⁹ nommés par le pape Innocent VI ses arguments, alors même que les représentants des Mendians d'Angleterre, arrivés eux-aussi à la cour pontificale, le comparaient à l'Antechrist²⁸⁰. Une bataille juridique s'ensuivit entre les deux factions rivales, dans laquelle le cardinal des Prés joua un certain rôle, peut-être plus favorable à Fitzralph²⁸¹. Toujours est-il que c'est à nouveau dans la chapelle de Pierre des Prés que l'archevêque d'Armagh fut autorisé à exposer sa position, dans un sermon prononcé le 1er novembre 1358²⁸². Le pape devait être présent, mais il ne vint pas. Fitzralph prêcha néanmoins devant lui le 6 janvier suivant. Il mourut en 1360.

S'il ne l'a pas consacré comme d'autres évêques anglais ou irlandais, Pierre des Prés a protégé Richard Fitzralph, même lorsque celui-ci risquait de s'attirer les foudres d'Innocent VI pour ses positions tranchées contre les Ordres Mendians.

3.3 La Paix à tout prix : Pierre des Prés et la guerre de Cent Ans

²⁷⁶ Fitzralph résume sa position dans la *propositio* « Unusquisque », développée devant le pape Clément VI, le 5 juillet 1350, dans laquelle il réfute le droit des Mendians à un ministère pastoral, arguant du fait que l'Église a survécu depuis douze siècles avant l'arrivée des moines, et les accusant de rechercher ces privilèges pastoraux plus par avidité que par piété. Voir Walsh, 1975, p. 230-231.

²⁷⁷ Il est sacré le 7 juillet 1347 par John Grandisson, évêque d'Exeter.

²⁷⁸ Walsh, 1975, p. 233.

²⁷⁹ Il s'agit de Pierre du Cros, Élie de Saint-Yrieix, Guillaume Court et Francesco degli Atti. Voir Walsh, 1975, p. 235.

²⁸⁰ Walsh, 1975, p. 236.

²⁸¹ Les Mendians obtiennent, suivant la recommandation de la commission cardinalice, une lettre rédigée par les services de la Chancellerie, adressée aux évêques anglais, plutôt favorable à leurs demandes ; à peine l'ont-ils eue que Fitzralph fait appel et le vice-chancelier casse la lettre précédente en menaçant d'excommunication ceux qui s'en serviraient devant un tribunal. Pour Katherine Walsh, l'amitié entre Pierre des Prés et Richard Fitzralph ne fait pas de doute. Voir Walsh, 1975, p. 242.

²⁸² Walsh, 1975, p. 243. Le thème de son sermon est un verset de l'évangile de saint Jean (Jean I, 4 ; 21) : « qui diligit Deum, diligit fratrem suum ». Voir Wenzel, 2005, p. 492.

En 1342, la guerre a repris depuis plusieurs mois entre le comte de Montfort, soutenu par Édouard III d'Angleterre, et Charles de Blois, fidèle au roi Philippe VI de France, pour la possession du duché de Bretagne. Après le siège de Vannes par les troupes anglaises en décembre 1342, et la prise de Plöermel, les deux armées se sont retrouvées quasiment face-à-face, distantes d'environ 40 kilomètres, et prêtes à en découdre dans une bataille rangée.

Clément VI, désireux de ménager la paix entre ces deux souverains, a envoyé à partir du 31 mai 1342 depuis Avignon deux cardinaux – Pierre des Prés et Annibal de Ceccano – avec le titre de légats en France et en Angleterre, afin de tenter de réconcilier les deux partis. Le choix du vice-chancelier peut surprendre : il n'est pas un prélat actif dans le domaine de la diplomatie à la Curie, contrairement à Gaucelme de Jean, qui lui, a déjà effectué des missions en ce sens²⁸³. Pierre des Prés était apprécié et estimé des deux souverains, qui lui ménageaient leurs faveurs. Dès lors, le choix par le pape du cardinal de Palestrina pour cette mission complexe ne paraît pas si incongru. Durant sa longue mission - du 31 mai 1342 au 4 avril 1343, soit près d'un an - Pierre des Prés fut suppléé dans sa charge à la Chancellerie par Élie de Saint-Yrieix, abbé de Saint-Florent de Saumur²⁸⁴.

Les deux cardinaux circulèrent entre la France, la Flandre, le Hainaut, l'Artois et la Bretagne. Arrivés sur les terres bretonnes, ils firent de fréquents allers et retours entre les deux camps antagonistes, malgré des conditions météorologiques déplorables, afin de convaincre les souverains de négocier une trêve dans ce conflit sanglant²⁸⁵. Leurs efforts furent couronnés de succès, certes modestes, avec la mise en place d'une trêve, signée dans la chapelle Sainte-Marie-Madeleine de Malestroit, le 19 janvier 1343. Par cet engagement, les deux rois s'engageaient à déposer les armes durant trois ans, à envoyer durant l'été, vers la saint Jean, des ambassadeurs en Avignon pour négocier la paix devant le pape, et à laisser la ville de Vannes sous l'autorité des deux cardinaux légats.

À leur retour à la Curie, Pierre des Prés et Annibal de Ceccano furent accueillis par Clément VI, qui prononça en l'honneur de leur retour un sermon, dans lequel il loua leurs

²⁸³ Gaucelme de Jean a été envoyé en 1319 en France comme légat pontifical pour négocier la paix entre le roi et la Flandre.

²⁸⁴ Jugie, 2010, p. 382.

²⁸⁵ Jehan Froissart dans ses *Chroniques*, précise que les deux cardinaux « souvent chevauchèrent de l'un ost à l'autre pour accorder ces parties : mais ils les trouvèrent si durs et si mal descendans à accord qu'ils ne les pouvoient approcher de nulle paix » et que ceci se fit alors que « ils étoient aussi contraints du froid temps car nuit et jours il pleuvoient sur eux qui leur fit moult de peine ».

mérites²⁸⁶. Pour le pape, tout cardinal légat se situait, de par sa nomination, au-dessus des autres membres de la Curie, car il devenait une sorte d'alter ego du Souverain Pontife. Pour Clément VI, un cardinal qui déployait ainsi une activité diplomatique au service de l'Église et pour son bien était digne d'éloges et méritait une récompense²⁸⁷. Clément VI octroya à Pierre des Prés le décanat du chapitre collégial Notre-Dame de Villeneuve-lès-Avignon.

Suite aux engagements contractés à Malestroit, le pape Clément VI a organisé en Avignon à l'automne 1344²⁸⁸ la tenue de ce *tractatus* ou négociations de paix entre les deux souverains. Comme l'a écrit récemment Jean-Marie Moeglin, il s'agissait de « négociier pour concilier » : les deux parties devaient exposer leurs doléances et essayer de trouver un terrain d'entente afin que l'honneur de l'un et l'autre roi restât sauf, tout comme celui du pape. Mais « les deux parties ne pouvaient normalement pas mener de tractation car le roi d'Angleterre avait choisi de faire porter sa revendication sur le trône royal français lui-même ; le roi français ne pouvait accepter d'entrer en négociations à ce sujet sous peine de laisser entendre qu'il admettait que sa légitimité royale puisse être remise en cause²⁸⁹ ».

Pour mener à bien ces négociations délicates, Clément VI a nommé une commission spéciale composée de six cardinaux, dont Pierre des Prés et Annibal de Ceccano, qui avaient obtenu la trêve en Bretagne. Les ambassadeurs des deux camps furent reçus par le pape lui-même à partir du 22 octobre, mais ce dernier, prétextant d'autres occupations plus urgentes, renvoya les deux parties soit vers les six cardinaux retenus²⁹⁰, soit uniquement vers Pierre des Prés et Annibal de Ceccano. Le choix des ambassadeurs se porta sur ces deux derniers, qui animèrent donc les réunions et naviguèrent constamment entre les deux parties pour essayer d'aboutir à une conciliation honorable pour tous. Malgré de nombreuses propositions de compensations suggérées par les deux prélats²⁹¹, le roi d'Angleterre refusa de céder sur ses droits au trône de France, et le roi de France de son côté fit de même à propos des prétentions anglaises sur la pleine propriété de l'Aquitaine ou sur les droits sur son royaume.

Les auteurs qui se sont penchés sur ces négociations de paix en Avignon en 1344, et

²⁸⁶ Le sermon commence par ces mots : *Ibant et revertebantur*. Une copie est conservée dans le manuscrit 240 de la bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris, fol. 60-63.

²⁸⁷ Lutzelschwab, 2005, p. 23.

²⁸⁸ Les premiers plénipotentiaires anglais arrivèrent en Avignon le 3 septembre ; la délégation française, elle, le 18 octobre et les négociations débutèrent à partir du 22 octobre 1344. Voir Moeglin, 2012.

²⁸⁹ Moeglin, 2012, p. 95.

²⁹⁰ Il s'agissait de Pierre des Prés, Annibal de Ceccano, Bertrand de Déaux, Gaucelme de Jean, Jean de Comminges et Pedro Gomez de Barroso.

²⁹¹ Les cardinaux proposèrent les biens des Hospitaliers en Angleterre, le royaume d'Écosse ou un mariage entre les deux parties. Voir Moeglin, 2012.

tout dernièrement Jean-Marie Moeglin, n'ont pas relevé un fait qui peut paraître anodin, mais qui pourrait offrir un éclairage supplémentaire dans cette complexe affaire. Le roi d'Angleterre a en effet choisi d'envoyer comme ambassadeurs sur les bords du Rhône, outre des chevaliers, Hugh Neville et Nicolino Fieschi, des clercs, William Bateman, Jean d'Offord, son frère André d'Offord et Thomas Fastolf, tous juristes. Mais ce qui est frappant, c'est que parmi eux, deux connaissaient bien Pierre des Prés. En effet, William Bateman, évêque de Norwich, et principal négociateur, qualifié par Jean-Marie Moeglin d'homme-clef de la diplomatie française du roi d'Angleterre²⁹², avait passé 12 ans à la Curie d'Avignon, comme auditeur de la Rote, tout comme Thomas Fastolf. Leurs fonctions à la Chancellerie les ont conduits à travailler directement sous les ordres du vice-chancelier. Le roi Édouard a pu choisir volontairement ces deux hommes pour mener les négociations auprès de la cour pontificale, car il savait que le cardinal de Palestrina y jouerait un rôle certain, suite à son intervention à Malestroit. Le souverain anglais espérait peut-être ainsi rallier à sa cause le vice-chancelier, qui aurait ainsi défendu ou tout au moins exposé son point de vue auprès de Clément VI, avec qui il était en froid pour des questions de nominations à des bénéfices ecclésiastiques, nous l'avons vu. Pour autant, Pierre des Prés n'était pas pensionné par le roi d'Angleterre ou membre de certains de ses conseils, au contraire de Gaucelme de Jean, Bertrand de Montfavès ou Annibal de Ceccano²⁹³. Il a certes reçu des cadeaux en 1333 de la part d'ambassadeurs anglais auprès du pape Jean XXII, comme d'autres cardinaux de la Curie²⁹⁴. Certains membres de sa *familia* avaient également été soudoyés, grâce à des présents, par les diplomates anglais de 1344 de lui communiquer des doléances en dehors des négociations officielles²⁹⁵. Édouard III le considérait également comme l'un des membres de la Curie avec lequel il était possible de parlementer. Le souverain anglais l'a ainsi sollicité – avec Annibal de Ceccano, Raymond des Farges et Talleyrand-Périgord – en 1345 pour être l'un des porte-paroles de sa politique auprès de Clément VI lorsque dans une lettre au pape il dénonçait Philippe VI comme son principal ennemi²⁹⁶. Pierre des Prés a aussi fait partie des quelques cardinaux qui ont reçu,

²⁹² Moeglin, 2012, p. 96. Bateman a ensuite été nommé par Édouard III comme procureur royal à la cour pontificale.

²⁹³ Gaucelme de Jean a fait partie du conseil royal pour l'Aquitaine en 1313 puis du conseil et de la maison du roi d'Angleterre l'année suivante ; Bertrand de Montfavès a été pensionné comme conseiller en mars 1320 ; Annibal de Ceccano a lui aussi été pensionné en 1333. Voir Plöger, 2005, p. 96-97.

²⁹⁴ Pierre des Prés a reçu des ambassadeurs anglais Richard de Bury et John Shoreditch une coupe et une aiguière en argent doré et émaillé, avec couvercle et plateau, d'une valeur de 15 livres (soit plus de 100 florins d'or), ainsi que 200 florins d'or. Elie de Talleyrand-Périgord et Arnaud Duèze ont reçu les mêmes objets mais sans la somme complémentaire. Voir Plöger, 2005, p. 258.

²⁹⁵ Deux écuyers de Pierre des Prés, dont les noms ne sont pas précisés, ont reçu de la part des anglais 12 florins pour donner au vice-chancelier des suppliques destinées au pape. Voir Plöger, 2005, p. 259.

²⁹⁶ Plöger, 2005, p. 99.

durant la période 1342-1358, des lettres qui émanaient de la Chancellerie royale anglaise²⁹⁷.

Malgré ces rapports étroits entre Bateman, Fastolf et Pierre des Prés, les négociations de l'automne 1344 n'aboutirent pas à un compromis acceptable et entériné par les deux nations. Comme l'écrit Jean-Marie Moeglin, « une telle négociation avait principalement pour but de permettre la révélation du bon droit de l'une des parties et non de mener à une transaction devant satisfaire l'une et l'autre partie²⁹⁸ ».

3.4 Les autres missions diplomatiques de Pierre des Prés²⁹⁹

Durant sa longue carrière à la Curie, Pierre des Prés a participé à de nombreuses missions diplomatiques ou a été chargé de résoudre certains conflits au nom du Souverain Pontife. Toutefois, une seule lui fut confiée sous Jean XXII : en 1332, il arbitra, avec le cardinal Pierre Gauvin, un conflit entre l'évêque de Valence et le comte de Valentinois Aymar de Poitiers, au sujet du château de Crest (Drôme). Il convient de remarquer que ceci intervint après la promulgation de la réforme de la Chancellerie, advenue un an auparavant. Jean XXII devait considérer, à juste titre très certainement, que Pierre des Prés avait déjà fort à faire avec la réorganisation de son service pour lui confier d'autres tâches plus diplomatiques. La donne a changé avec l'arrivée sur le trône pontifical de son successeur.

A. Sous Benoît XII : de levées d'excommunication en échange de palais

En 1335, le pape Benoît XII lui demanda de lever la sentence d'excommunication jetée sur William Melton, archevêque d'York, à la demande du cardinal Pierre Gauvin, pour avoir mis sous séquestre les revenus de l'office de trésorier du chapitre d'York, dont le cardinal était le bénéficiaire³⁰⁰.

En 1336, le 18 janvier, Benoît XII le chargea d'absoudre Blanche de Bourgogne,

²⁹⁷ Plöger, 2005, p. 99.

²⁹⁸ Moeglin, 2012, p. 95.

²⁹⁹ Cette énumération des missions de Pierre des Prés a été réalisée à la suite et grâce aux travaux de Pierre Jugie, qu'il m'a amicalement communiqué. Qu'il en soit ici encore grandement remercié. Voir Jugie, 2010, t. II, p. 376-390

³⁰⁰ Bliss, 1895, 2, p. 516. William Melton est archevêque d'York de 1317 à sa mort en 1340.

veuve d'Édouard³⁰¹, comte de Savoie et Guillaume de Beaujeu³⁰², évêque de Bayeux, excommuniés par la Chambre apostolique, pour défaut de paiement de dettes dues à Galerio de Balma, chevalier du diocèse de Lyon, et à Bencio Carucci, marchand de Florence³⁰³.

Pierre des Prés fut chargé par le pape le 5 juin 1336³⁰⁴ d'organiser l'échange qui devait permettre au souverain pontife de récupérer en pleine propriété l'ancien palais des évêques d'Avignon contre la résidence cardinalice du neveu défunt de Jean XXII. Le palais du cardinal Arnaud de Via, dit le cardinal d'Avignon, évêque de la cité, est appelé le Petit Palais. C'est entre ses murs que s'éteignit son propriétaire le 24 novembre 1335. Benoît XII acheta alors l'édifice pour 7000 florins d'or aux exécuteurs testamentaires d'Arnaud de Via, afin qu'il servit de résidence principale aux futurs évêques d'Avignon. Le pape missionna Louis de Peyregrosse³⁰⁵, juriste, pour le remplacer lors du rite d'échange. Ce dernier se rendit alors le 17 juin 1336 dans la livrée de Pierre des Prés, et y retrouva l'évêque d'Avignon, Jean de Cojordan. Là, Louis de Peyregrosse, en tant que procureur de l'Église, fut investi par l'évêque de la propriété de l'ancien palais épiscopal ; Jean de Cojordan fut ensuite de la même manière pourvu de la pleine jouissance de l'ancienne livrée d'Arnaud de Via, pour lui et ses successeurs. Pierre des Prés servit de garant de la bonne exécution de ce pacte d'échange mutuel. Jean de Cojordan et Louis de Peyregrosse quittèrent alors le vice-chancelier et se dirigèrent vers les portes de leurs nouvelles résidences respectives. Ils se firent remettre les clés et les actionnèrent symboliquement dans les serrures³⁰⁶.

Il est étonnant que le pape ait choisi pour veiller au bon déroulement de cet acte symbolique, mais chargé de sens pour l'avenir, son vice-chancelier et non son Camérier, Gausbert de Laval, plus à même en principe de régler les affaires qui touchent au patrimoine apostolique. Il faut certainement y voir une marque de confiance de Benoît XII envers Pierre des Prés. De même, il appert d'une lettre de ce même pontife que le cardinal de Palestrina a collecté entre le 15 septembre 1331 et le 15 février 1337, via deux de ses chapelains, Bertrand Chautard et Raymond de Solerio, des subsides destinés tant à financer la Croisade que l'armée du pape dans le conflit en Italie, ce qui était là encore généralement une prérogative de la

³⁰¹ Il s'agit d'Édouard dit Le Libéral, comte de Savoie de 1284 à 1329.

³⁰² Guillaume de Beaujeu est évêque de Bayeux de 1331 à 1337. Par sa mère, Éléonore de Savoie, il est apparenté à Blanche de Savoie.

³⁰³ *Lettres communes de Benoît XII*, n° 003592 et 003593.

³⁰⁴ *Lettres secrètes et curiales (relatives à la France) de Benoît XII*, n° 000187.

³⁰⁵ Louis de Peyregrosse est un des tous premiers assignateurs pontificaux, chargé d'évaluer la valeur des livrées cardinalices afin de les taxer. Il est cité en 1316 dans la première liste des résidences des prélats en Avignon. Voir Dyckmans, 1971, p. 398-399.

³⁰⁶ Dyckmans, 1971, p. 405-406.

Chambre apostolique³⁰⁷.

Benoît XII lui confia ensuite, en 1337, en collaboration avec Bertrand du Pouget et Annibal de Ceccano, l'examen du dossier d'accusation pour hérésie portée contre les Visconti, seigneurs de Milan. L'affaire ne fut tranchée qu'en 1341.

Le 6 juillet 1338, avec Gasbert de Laval, son compatriote, archevêque d'Arles et Camérier apostolique, il fut témoin de l'hommage prêté en Avignon par Olivier, vicomte de Monclar en Quercy, pour le château de Lescure d'Albigeois.

Le 14 juillet 1340, avec le cardinal Pierre Bertrand, il prononça l'absolution des habitants de la cité de Tortona³⁰⁸, excommuniés pour avoir suivi le parti de Louis de Bavière, dans le conflit qui opposait ce dernier avec la papauté³⁰⁹.

L'année suivante, peu après le 17 mars, Pierre des Prés et Gaucelme de Jean furent chargés par Benoît XII d'examiner les pouvoirs des ambassadeurs des villes flamandes venus à la Cour pontificale, avec l'accord du roi de France Philippe VI, pour tenter d'obtenir la levée de la sentence d'excommunication qui les frappait depuis le règne de Philippe V³¹⁰.

Enfin, entre le 24 mars et le 23 avril 1341, avec Gaucelme de Jean, Bertrand de Déaux et Bertrand d'Albi, il a écouté et examiné les arguments exposés en Avignon par les représentants du roi de France Philippe VI, Pierre de Cugnières et Simon de Bucy, venus en Avignon pour justifier la politique de leur maître qui consistait à se rapprocher de Louis de Bavière. Le roi de France pensait ainsi contrebalancer les ambitions territoriales d'Édouard III d'Angleterre mais en fait il gênait considérablement l'action de Benoît XII en Italie.

B. Pour Clément VI, un cardinal arbitre

Peu après son couronnement, Clément VI utilisa son vice-chancelier comme l'un de ses diplomates privilégiés. Nous avons déjà largement évoqué son rôle, avec Annibal de Ceccano, dans les tentatives de résolution du conflit franco-anglais, soit en tant que nonce et

³⁰⁷ La somme n'est cependant pas très importante : « nongentos sexaginta octo florenos auri, quatuor regales auri, duos solidos, duos denarios turonensium grossorum, unum julhatum argenti, quatuor obolos argenti, decem octo solidos valosiorum et tres solidos septem denarios et obulum coronatorum ». *Lettres secrètes et curiales (étranger) de Benoît XII*, n° 001227.

³⁰⁸ Tortona est une ville du Piémont, en Italie.

³⁰⁹ Louis de Bavière était candidat à la couronne du Saint-Empire Romain Germanique, contre l'avis du Saint-Siège.

³¹⁰ La tentative n'aboutit pas, car le Consistoire émit un avis négatif.

légal en Flandre, Artois, Hainaut et Bretagne durant l'hiver 1342-1343 puis en Avignon l'année suivante. Outre cela, en février 1343, Pierre des Prés et Talleyrand de Périgord avaient tenté de mettre un terme au conflit qui opposait les officiers du roi de France et ceux de la comtesse de Provence, au sujet des droits sur une île du Rhône, située entre les villes de Beaucaire et de Tarascon, implantées de part et d'autre du fleuve, chaque parti revendiquant des droits sur ce bout de terre.

Pierre des Prés ne remplit plus aucune autre mission de nature diplomatique pour le compte de Clément VI, qui préféra déléguer d'autres cardinaux comme Annibal de Ceccano, à nouveau, ou Talleyrand de Périgord. Faut-il y voir une sanction de la part du Souverain Pontife ? Il semblerait que non, Clément VI ayant conservé toute sa confiance à son vice-chancelier qu'il conforta dans cette dernière charge. Un autre fait témoigne de des liens étroits qui unissaient le pontife et son vice-chancelier. À la fin de l'année 1343, Pierre des Prés fit venir en Avignon Étienne Asselin, médecin et professeur régent à l'université de Montpellier, pour qu'il soigne le pape. Le praticien renommé fit suivre à Clément VI, qui souffrait de la goutte, un traitement à base d'eau de mer pour soigner son pied malade. Clément VI, guéri, envoya Asselin auprès de Bonne de Luxembourg, épouse du Dauphin de France et du comte d'Armagnac³¹¹.

En 1348, Pierre des Prés fut tout de même chargé de superviser l'examen de certains articles suspects de la doctrine du dominicain Thomas de Naples.

C. Les ultimes missions sous Innocent VI

L'avènement d'Innocent VI - déjà le quatrième pape que servait Pierre des Prés - procura à nouveau l'occasion au vice-chancelier de régler des conflits en dehors de sa juridiction.

Le 10 juin 1353, il a suspendu l'interdit jeté sur les terres du comté du Genevois, à la demande du comte Amédée de Genève, et suite au consentement de l'évêque Alamand de Saint-Jeoire, jusqu'au règlement du conflit pendant entre eux au sujet de la possession du château de Peney³¹².

³¹¹ Guillemain, 1962, p. 377.

³¹² Le château de Peney est situé dans la commune de Satigny, canton de Genève, en Suisse.

Deux ans plus tard, le 13 avril 1355, à Villeneuve-les-Avignon, il rendit un arbitrage dans le conflit de juridiction qui opposait l'abbé de Cluny, Androin de La Roche et Philippe, abbé de Saint-Seine, dans le diocèse de Langres, soumis à l'abbaye bourguignonne.

Le pape Innovent VI lui demanda, le 17 juin 1356, ainsi qu'à Gui de Boulogne et Audoin Aubert, d'absoudre Hugues Adhémar, chevalier, seigneur de La Garde, de Pierrelatte et autres lieux, dans le diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux et de lever l'interdit mis sur ses terres. Avec ses complices, qui ont fini par faire amende honorable, il avait commis de nombreuses attaques, rapines et mauvais traitements contre des officiers de la justice pontificale.

Le 31 juillet de cette même année, ces trois cardinaux furent chargés de veiller à la perception des revenus et à la conservation des droits du prieuré de Saint-Gilles, de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, en attendant que Juan Fernandez de Heredia, pourvu du bénéfice, en prenne possession, ce à quoi s'opposait le grand-maître de l'Ordre, Roger de Pins.

Le pape Innocent VI nomma le 8 août 1357 une commission formée de Gui de Boulogne, Pierre des Prés, Audoin Aubert et Francesco degli Atti, pour étudier les propositions de paix exprimées par Bernabo Visconti, vicaire apostolique de Bologne, qui craignait que le cardinal Albornoz, légat pontifical, ne lui enleva son titre. Il proposa au pape une aide éventuelle pour débarrasser le sud du royaume des grandes compagnies.

Enfin, le 4 septembre 1357, Pierre des Prés examina et leva l'excommunication prononcée contre Benoît III de Jean³¹³, seigneur des Junies et de Salviac, Pierre de Jean et d'autres laïcs du diocèse de Cahors, accusés de méfaits commis contre leur évêque, Bertrand de Cardaillac, et de contestation des droits épiscopaux.

Pierre des Prés est donc un cardinal qui a bénéficié de la confiance successive des papes qu'il a servis, chacun lui ayant confié des missions diplomatiques ou juridiques qui nécessitaient savoir juridique, mesure et pondération. La seconde vague de peste noire, qui sévit en Avignon à la fin du printemps 1361, eut raison du vieux cardinal, qui périt le 13 mai³¹⁴. Il avait couché ses dernières volontés sur son testament, quelques mois plus tôt, le 14 novembre 1360.

³¹³ Il s'agit d'un petit-neveu du cardinal Gaucelme de Jean. Il meurt en 1362 et est inhumé au sein du couvent des Junies, fondé par son aïeul.

³¹⁴ La peste de 1361 décima 18 % du personnel de la Curie pontificale, contre 14 % en 1348. Guillemain, 1962, p. 448.

4. Un cardinal savant ?

L'examen des sources qui ont trait à la vie de Pierre des Prés a montré que ce dernier avait protégé et commandé des ouvrages à des lettrés de son temps, une attitude qu'il partageait avec d'autres rares cardinaux, comme Giovanni Colonna ou Pierre Roger, le futur Clément VI.

4.1 Pierre Bersuire

Pierre Bersuire - *Petrus Berchorius* - est un bénédictin, originaire de Saint-Pierre-du-Chemin, dans l'ancien diocèse de Maillezais, village situé aux environs de Bressuire, aujourd'hui dans le département de la Vendée. Comme nous l'avons évoqué pour Pierre des Prés, il est très difficile de retracer les premières années de sa vie, faute de documents. Sa famille et son milieu social restent mal connus. Il appartient peut-être à une famille noble ou anoblie mais sans fortune³¹⁵. Il serait né à la fin du XIII^e siècle. Dans ses manuscrits, il se présente comme bénédictin. Pourtant, il est aujourd'hui avéré qu'il a à l'origine prononcé des vœux au sein de l'ordre franciscain, mais dans un couvent non identifié. Il est ensuite entré dans l'ordre bénédictin, à une date là encore floue³¹⁶. Il pourrait être rentré jeune à l'abbaye bénédictine de Maillezais, car il y est avant 1317, date à laquelle le pape Jean XXII promeut le monastère cathédrale du nouveau diocèse qu'il vient d'ériger. Est-ce au sein de ce monastère qu'il s'initie à la théologie et à l'exégèse, comme il le rapporte lui-même dans son *Reductorium morale* ? La riche bibliothèque de cette maison pourrait lui avoir servi dans ses études. Il ne semble pas avoir acquis un quelconque grade universitaire. Ses années d'études en théologie sont juste mentionnées dans une bulle qui lui confère un bénéfice lorsqu'il était jeune³¹⁷. En 1317, l'abbé de Maillezais, Geoffroy Povereau, devient de fait évêque du nouveau diocèse. Il s'est rendu en Avignon pour recevoir la consécration épiscopale. A-t-il emmené avec lui Pierre Bersuire ? Aucun document ne permet de l'affirmer. Il est certain par contre

³¹⁵ L'un de ses parents, Jean « Bersuyre » est qualifié d'écuyer en 1346 ; un document de 1349 fait connaître deux de ses neveux, Nicolas et Arnaud, mais sans titre nobiliaire. L'une de ses sœurs, Lorence, eut de son mari, Guillaume Philippeau, au moins un fils, prénommé lui-aussi Pierre, qui succédera à son oncle comme prieur de Saint-Éloi.

³¹⁶ Sa situation est clarifiée par le pape Jean XXII en 1332, lorsqu'il le pourvoit du prieuré de La Fosse. Voir Thomas, 1884, p. 23.

³¹⁷ Voir p. 260.

que Bersuire est présent dans la cité pontificale entre 1320 et 1325. Il rentre au service du cardinal Pierre des Prés vers 1325 ou 1328, suivant la date retenue (1340) pour son *Repertorium morale*. Bersuire écrit en effet qu'il est au service du vice-chancelier depuis douze années. Comment se sont-ils rencontrés ? La question demeure en suspens. Les liens de Pierre des Prés avec le Poitou ou Maillezaïs ne paraissent pas évidents. Bersuire a pu être recommandé au vice-chancelier par une connaissance commune, mais qui n'est pas identifiée faute de sources. Ce qui est certain, c'est que Bersuire appartient à la *familia* du cardinal de Palestrina. Il l'écrit lui-même : « *cujus ego sum familiaris et domesticus* ». Bersuire précise également que Pierre des Prés lui a ouvert les portes de sa riche bibliothèque et l'a encouragé dans la rédaction de ses deux ouvrages, le *Repertorium morale* et le *Reductium morale*. Le jeune Poitevin aurait-il été au départ chargé de gérer les ouvrages personnels du vice-chancelier ?

Le premier ouvrage de Bersuire s'intitule le *Repertorium morale* (fig.17). Il s'agit d'une vaste entreprise qui se veut un outil de travail pour les prédicateurs : cette sorte de « dictionnaire » comporte plusieurs milliers de mots tirés de la Bible. Pierre Bersuire s'efforce d'en dégager, et ce pour chaque mot, le sens moral et spirituel. Il pratique ainsi l'art des *distinctiones*, une forme de l'exégèse médiévale. Comme le précise Bruno Roy : « l'auteur d'une *distinctio* cherche à fractionner un mot ou un concept biblique de façon à en dégager d'autres mots ou concepts qui à leur tour renvoient à d'autres textes de la Bible ³¹⁸ ». Ainsi, chaque terme est découpé en de multiples sens, quasiment à l'infini. Bersuire donne toutefois à ses *distinctiones* un fil directeur : celui du « mépris du monde ». Selon ce concept, le chrétien se doit de lutter constamment contre le péché qui peut le tenter sous la forme du trio infernal : le Monde, la Chair et le Démon. Toujours pour Bruno Roy, l'ouvrage de Pierre Bersuire peut être considéré « à la fois comme le plus monumental et comme le point terminal de la littérature des *Distinctiones*³¹⁹ ». La rédaction de cette importante somme d'exégèse a nécessité, outre un temps et des capacités de travail importants, une connaissance aigüe de la Bible. Bersuire précise dans son livre même qu'il connaît le livre saint par cœur - il possède donc une mémoire des plus remarquables - mais qu'en plus il dispose d'autres livres de référence, notamment les *Grandes concordances de Saint-Jacques*³²⁰ et les travaux du franciscain Giraud Mallette. Ces derniers écrits se trouvaient certainement dans la

³¹⁸ Roy, 2003, p. 398.

³¹⁹ Roy, 2003, p. 401.

³²⁰ Il s'agit d'une vaste et précise concordance biblique, rédigée par les dominicains du couvent de Saint-Jacques de Paris, achevée en 1240.

bibliothèque du cardinal des Prés. Le prélat a fait réaliser une table de l'ouvrage de Bersuire par l'un de ses clercs, Jean Colombe, entre 1340 et 1342³²¹.

Le second opus majeur écrit par Pierre Bersuire lors de son séjour en Avignon est le *Reductorium morale*, sorte d'encyclopédie qui vise à démontrer pour tous les sujets exposés - Dieu, les anges, les démons, l'homme, les organes du corps, les animaux, les plantes, les minéraux, ... - les leçons morales qu'il est possible d'en tirer. Bersuire s'inspire très largement de l'ouvrage d'un autre franciscain du XIII^e siècle Barthélémy l'Anglais, intitulé *Le livre des propriétés des choses*, composé à Magdebourg vers 1247. Mais il y rajoute deux autres chapitres ou livres, l'un consacré à un commentaire moral des *Métamorphoses* d'Ovide ; le second à un commentaire moral de la Bible. Bersuire devait, en plus de sa connaissance des textes saints, assimiler la majeure partie de la littérature de l'Antiquité et du Moyen Âge. Là encore, ce travail d'érudition lui a demandé temps et documentation abondante. Le succès fut au rendez-vous, et ses ouvrages connurent une certaine diffusion, notamment auprès des prédicateurs, des professeurs et des étudiants. Bersuire acquit également une notoriété non négligeable, qui lui valut entre autre le respect de Pétrarque lui-même. Le poète, qu'il visitait régulièrement soit à Avignon, soit à Fontaine-de-Vaucluse, le qualifiait de *vir insignis pietate et litteris*³²².

La question de la provenance de la documentation qui s'est avérée nécessaire à Bersuire pour constituer ses ouvrages reste encore aujourd'hui en suspens. Il a précisé que le cardinal des Prés l'a encouragé dans sa vaste et ambitieuse entreprise, mais lui a également prêté des ouvrages³²³. Or, nous ne connaissons pas la composition de la bibliothèque personnelle du cardinal de Palestrina, aucun inventaire après décès n'étant apparu, et aucun ouvrage qu'il aurait pu posséder n'est actuellement repéré dans les manuscrits conservés. Et même si nous partons du postulat que le vice-chancelier possédait certainement plusieurs dizaines d'ouvrages, ces derniers n'offraient pas les ressources suffisantes à Bersuire pour compiler autant de littérature ancienne. Le poitevin a très certainement pu avoir accès à la

³²¹ Ce manuscrit se trouve aujourd'hui conservé à la British Library, sous la cote MS Arundel 238, folio 108. La table dressée par Jean Colombe précède une copie de l'ouvrage de Bersuire. Voici la dédicace rédigée par Colombe à son maître Pierre des Prés : *Reverendissimo in Christo patri ac domino suo Domino Petro, digna Dei providentia Episcopo Penestrino, Johannes Columbe, pauper ipsius familiaris et clericus, se ipsum ad perpetuam et humilimam servitutem. Cum ex irjuncto Reverende paternitatis vestre ultra vires ingenii mei manum meam extenderim ad ardana, videlicet, ad faciendum tnbulam super librum noviter editum a religioso viro, fratre Petro Brichorii, Salmuriensi monacho, qui liber Moralis Tabula seu Morale Repertorium nuncupatum.*

³²² Samaran, 1962, p. 267.

³²³ Bersuire le précise dans le Prologue de son *Reductorium*. Voir Samaran, 1962, p. 266.

riche bibliothèque pontificale, reconstituée par Jean XXII. Pierre des Prés, son protecteur, n'a eu aucun mal à lui faire octroyer cette faveur, d'autant plus que les deux bibliothécaires du pape qui se succédèrent, Barthélémy Gras et Jean Tissandier, étaient des compatriotes quercynois.

Bersuire, outre cet appui intellectuel, a bénéficié également de l'aura du vice-chancelier pour mener à bien son propre *cursus honorum*. Le cardinal des Prés s'est entremis directement auprès des papes successifs pour que son protégé reçoive des bénéfices ecclésiastiques : le prieuré bénédictin de la Fosse-de-Tigné, près de Saumur en 1332 ; le prieuré bénédictin de Bruyère-le-Châtel, près de Corbeil, en 1336, qu'il échange en 1342 contre celui de La Trinité de Clisson ; chambrier du monastère Notre-Dame de Coulombs au diocèse de Chartres en 1349. Cet office lui valut d'être en conflit avec son abbé, un certain Gauthier, dont le parent touchait en réalité les revenus de chambrier au détriment de Bersuire. Ce dernier fit appel au Saint-Siège pour faire valoir son droit. Mal lui en pris, car l'abbé Gauthier, fin 1350 ou début 1351, le taxa d'hérésie et le cita à comparaître devant l'official de l'évêque de Paris, qui le décréta de prise de corps et le fit jeter dans les prisons épiscopales. Bersuire, bien qu'ayant quitté le service du vice-chancelier quelques temps auparavant³²⁴, usa de son amitié avec Pierre des Prés, comme il appert de la bulle du pape Clément VI, envoyée à l'abbé de Saint-Denis, le cardinal Gilles Rigaud, pour que ce dernier agisse auprès de l'official de Paris et obtienne la libération du clerc poitevin³²⁵.

Le roi Jean II le Bon, qu'il paraissait connaître avant son accession au trône et qui a lui-aussi pesé dans le dénouement heureux de son emprisonnement, lui a passé commande d'une traduction de Tite-Live, tâche à laquelle Bersuire s'est attelé, entre 1352 et 1356. Il résidait alors à Paris, soit dans une maison de son Ordre, soit chez un de ses parents, un certain Jean Bersuire³²⁶.

En avril 1354, toujours grâce à l'appui de Pierre des Prés, Pierre Bersuire a obtenu du pape Innocent VI le droit de permuter son office de chambrier de Coulombs avec celui de prieur de Saint-Éloi de Paris³²⁷.

Enfin, en janvier 1361, il retrouva Pétrarque, venu dans la suite de l'ambassadeur

³²⁴ Bersuire argue de sa position d'étudiant auprès de l'université de Paris lorsqu'il proteste contre son emprisonnement abusif : il a donc quitté Avignon et le service de Pierre des Prés.

³²⁵ La bulle est conservée et publiée dans les *Lettres secrètes et curiales relatives à la France* du pape Clément VI, sous le n° 004914, en date du 2 mars 1351. Le pape rappelle les liens entre Bersuire et Pierre des Prés, et demande à l'abbé de Saint-Denis, en considération du cardinal de Palestrina, d'intervenir auprès de l'official.

³²⁶ Samaran, 1962, p. 288.

³²⁷ Thomas, 1884, p. 27.

Galéas Visconti de Milan, avec qui il échangea à de multiples reprises. Il est mort à Paris avant la fin de l'année 1362.

4.2 Gâce de la Bigne

Normand d'origine, Gâce de la Bigne est probablement né au début du XIV^e siècle³²⁸, dans une noble famille du diocèse de Bayeux, ses aïeux étant tous de grands amateurs de chasse et de fins connaisseurs des oiseaux utilisés à cette fin. De sa jeunesse et de sa formation, rien n'est vraiment connu. Il a précisé lui-même dans son ouvrage principal qu'il est rentré au service du cardinal des Prés, et que ce dernier l'ordonna prêtre. Tout comme pour Pierre Bersuire, les circonstances de la rencontre entre le clerc normand et le cardinal quercynois demeurent aujourd'hui inconnues. Le pape Benoît XII lui a conféré le 8 septembre 1335 un canonicat à Saint-Pierre de Gerberoi, dans le diocèse de Bayeux, sur la recommandation du cardinal de Palestrina, dont il était le « *capellano suo domestico et continuo commensali* »³²⁹. Il était auparavant en possession de la cure de La Goulafrière, dans ce même diocèse.

Gâce de la Bigne entra ensuite vers 1348 au service du roi Philippe VI, en tant que chapelain, et conserva ce service auprès du roi Jean II Le Bon. Le souverain lui commanda, tout comme à Bersuire, un ouvrage consacré aux oiseaux, le *Roman des deduis de la chasse*, (fig.18) qu'il commença à Hereford, en Angleterre, où il avait suivi son maître prisonnier. Cet ouvrage de cynégétique, écrit entre 1359 et 1373-1377, comprend dans une première partie une bataille allégorique des vertus et des vices, l'auteur empruntant ses exemples au monde de la fauconnerie ; la seconde partie est un débat : entre fauconnerie et vénerie, qui obtient la prééminence ? Ce traité de chasse a inspiré Gaston Fébus pour son propre *Livre de la chasse*, et le comte fuxéen cite ainsi le cardinal des Prés - qu'il appelle « *le bon cardinal de Penestre* »- dans son ouvrage. Il loue le prélat d'avoir pris à son service Gâce de la Bigne, pour diriger sa chapelle, et de lui avoir permis d'obtenir des bénéfices « *de biens assez en Cour de Rome* »³³⁰.

³²⁸ La date de 1328 pour sa naissance, fournie à de nombreuses reprises, a été démontré improbable par les travaux d'Antoine Thomas. Voir Thomas, 1884, p. 28.

³²⁹ Thomas, 1884, p. 29.

³³⁰

4.3 Jean Gaufredi

Jean Gaufredi³³¹ est originaire du Midi de la France, l'absence de renseignements sur sa jeunesse ne permettant pas d'apporter de précisions supplémentaires quant à son lieu d'extraction ou sur sa famille. Il a étudié la théologie à Paris et a notamment suivi les cours de Pierre Roger, futur pape Clément VI. Entre 1335 et 1344³³², il a poursuivi un cursus en droit canon, sous la direction d'Hélie de Saint-Yrieix, abbé de Saint-Florent de Saumur, puis évêque d'Uzès et enfin cardinal. Il avait également semble-t-il étudié le droit civil.

À partir de 1344, Jean Gaufredi intègre la Chancellerie Apostolique, en tant que *socius* du canoniste Federico Petrucci da Siena. Il est créé évêque de Riez en 1348, et l'on peut légitimement penser que ses liens anciens avec le pape Clément VI, dont nous avons dit qu'il fut l'élève, expliquent cette élévation à la dignité épiscopale.

Jean Gaufredi est mentionné en 1349 comme familier du cardinal des Prés. Il est possible qu'il l'était déjà depuis son arrivée en Avignon et son intégration au sein du service du vice-chancelier mais aucune source ne le justifie.

Thomiste convaincu, il a composé son ouvrage principal, intitulé *Collectarium dubiorum juris* entre 1344 et 1349. Il s'agit de l'un des plus volumineux commentaires sur les Décrétales pour le XIV^e siècle, qui a également connu un franc succès. Comme Bersuire, Jean Gaufredi a dédié son œuvre à son maître Pierre des Prés.

Son cursus honorum se poursuivit : Gaufredi occupa successivement les sièges épiscopaux de Valence et Die³³³, de Luçon³³⁴, d'Elne³³⁵ puis du Puy³³⁶. Il mourut en Avignon avant le 5 novembre 1361.

Au travers de ces trois protégés se dessine un des aspects de la personnalité du cardinal Pierre des Prés. Il possédait, nous l'avons dit, de grandes capacités de travail et d'organisation, mises au service de la Chancellerie Apostolique et de sa réforme. En ce sens, il apparaît logique qu'il ait poussé un clerc savant comme Jean Gaufredi à mener à bien son

³³¹ Son nom est également traduit en Geffroy ou Jofroi.

³³² Cette dernière date reste toutefois incertaine.

³³³ De 1352 à 1354.

³³⁴ En 1354.

³³⁵ De 1354 à 1357.

³³⁶ De 1357 à 1361.

entreprise de commentaires de ce texte juridique fondamental pour l'époque médiévale que sont les Décrétales. Mais il a souhaité que ce travail, qu'il paraît avoir commandé à son familier, puisse profiter à tous et non uniquement à la Chancellerie. Il en est de même pour les travaux de Pierre Bersuire. Le cardinal de Palestrina a certainement jaugé des grandes capacités intellectuelles du clerc poitevin. Il l'a également encouragé et lui a offert les conditions de rédaction de ces deux ouvrages, dont l'un a acquis une réputation d'instrument indispensable pour l'étude des textes saints. Quant au second ouvrage de Bersuire, qui compile les savoirs médiévaux alors connus, il montre, me semble-t-il, la grande ouverture d'esprit de Pierre des Prés et son intérêt pour la connaissance autre que juridique. Se rajoute à cela la personnalité de Gâce de La Bigne, qu'il a protégé malgré ou à cause de son grand savoir sur les oiseaux et la chasse, une connaissance reconnue par le roi de France et vantée par Gaston de Foix.

Le cardinal de Palestrina était donc un prélat sachant plus que savant, spécifiquement en droit civil, dont il maîtrisait depuis longtemps les arcanes, en témoignent ses annotations conservées ou son rôle dans des procès. Mais il appert de ses protégés, surtout Bersuire ou La Bigne, que Pierre des Prés était un homme curieux et désireux de se cultiver au travers des ouvrages qu'il a encouragés à faire naître. Une curiosité qui vaut tant pour l'exégèse que pour les choses de la vie et de la nature, voire de la chasse. Peut-on aller jusqu'à évoquer une préfiguration de ces cardinaux et évêques humanistes de la fin du Moyen Âge et du début de la Renaissance, tels les cardinaux Jean Jouffroy ou Georges d'Amboise ? Il me semble que dans une certaine limite - celle de l'ignorance de l'ampleur éventuelle de sa bibliothèque personnelle - Pierre des Prés, de par sa recherche de connaissances diverses qui outrepassa ses fonctions administratives dans lesquelles il excelle, est un précurseur de ces « honnêtes » prélats du siècle suivant. Une nuance doit pourtant être apportée à ces derniers propos : comme le rappelle Pierre Jugie, certains auteurs ont affirmé que Pierre des Prés était le cardinal à l'origine des rumeurs qui taxaient Pétrarque de nécromancie. Or, ces allégations arrivèrent jusqu'au cardinal Étienne Aubert, grand pénitencier et futur pape Innocent VI. La démonstration du savant italien Carlo Segre³³⁷, en 1903, paraît de prime abord concluante : le portrait du cardinal dénoncé par le poète italien, qui le décrit comme savant, âgé et puissant, correspond bien à celui de Pierre des Prés. Mais pour quelle raison ce dernier aurait-il voulu discréditer Pétrarque aux yeux du pape, alors même qu'il conservait sa fonction de vice-chancelier et la confiance du souverain pontife ? D'autre part, comme le souligne encore

³³⁷ Segre, 1903, p. 199-224.

Pierre Jugie, l'admiration que vouait Pétrarque à Pierre Bersuire - les deux hommes se sont connus lorsque le poitevin était encore au service de Pierre des Prés, ce qui sous-entend que Pétrarque a pu rencontrer ce dernier - rend encore plus incompréhensible cette attribution de malveillance au cardinal de Palestrina.

4.4 Pierre des Prés et la polyphonie

Les travaux récents d'Étienne Anheim sur la musique médiévale et particulièrement à la cour pontificale d'Avignon ont montré que cette dernière constituait un laboratoire foisonnant pour l'expression d'une nouvelle forme de musicalité, l'*ars nova*. Il s'agit du « passage d'un régime où la musique polyphonique est partie intégrante de la liturgie à une forme de particularisation des activités musicales³³⁸ » pour reprendre les termes de l'historien. L'héritage musical des papes de Rome est entièrement voué à la liturgie et au rituel, avec l'apparition au IX^e siècle du chant grégorien, issu de la rencontre entre le chant pontifical romain et la tradition gallicane. Une chapelle propre à la cour du pape est alors mise en place et chargée à la fois d'assurer l'animation musicale mais également l'écriture de nouvelles pièces. Peu à peu, sous l'impulsion de cette institution, le grégorien, qualifié dès lors de plain-chant ou *cantus planus*, s'impose dans tout l'Occident comme la norme liturgique de la papauté, balayant les dernières résistances locales³³⁹. À l'aube du XIV^e siècle, la transformation est achevée. La musique est considérée non pour elle-même en tant qu'expression d'un art singulier mais comme participante à une suite de gestes et de paroles qu'elle sert et transcende. En parallèle se développe, notamment dans les grandes cathédrales du Nord, un répertoire musical qui se caractérise par l'utilisation d'une polyphonie complexe, bien loin de la monodie ou de la polyphonie simple en usage à la Curie. Jean XXII tranche en 1324-1325 et cristallise le débat entre tenants de la pratique antique et promoteurs de la nouveauté, en publiant une décrétale intitulée *Doctas sanctorum* qui condamne l'usage de la polyphonie nouvelle dans le cadre liturgique. Toutefois, le point de vue du pape ne se situe pas au niveau esthétique mais strictement liturgique. Il ne juge pas l'*ars nova* en tant que

³³⁸ Anheim, 2008, p. 3.

³³⁹ Les liturgies particulières, comme le chant mozarabe en Espagne, ou la tradition pré-grégorienne à Saint-Pierre de Rome, disparaissent entre le IX^e et la fin du XIII^e siècle. Le pape Nicolas III (1277-1280) donne le coup de grâce en réformant le chapitre de cette dernière basilique durant son pontificat. Voir Anheim, 2008, p. 4-5.

création. Le pape considère que cette expression musicale n'est pas compatible avec un usage liturgique, car la complexité sonore qu'introduit la polyphonie complexe nuit à la compréhension du texte sacré. En cela, il est pleinement dans son rôle de défenseur de la tradition de l'Église, puisque, nous l'avons dit, musique et liturgie, mots et chants ne font qu'un. Étienne Anheim cite les propos de saint Augustin : « la musique est l'une des manifestations de la cohérence cosmo-théologique voulue par Dieu³⁴⁰ ».

Pour autant, et paradoxalement, la décision pontificale ne donne pas un coup d'arrêt à l'*ars nova*, dont le développement se poursuit, au sein même de la Curie. Benoît XII crée une chapelle intrinsèque, dont les membres se voient chargés d'assumer le service musical lors des cérémonies curiales et religieuses. Cette nouvelle entité cohabite avec les chapelains dits commensaux, qui, absorbés par de nombreuses tâches diverses, n'ont plus le temps d'assurer leurs missions premières tant liturgiques que musicales. Un office de maître de chapelle est institué en 1336.

C'est cependant sous le règne de Clément VI que s'affirme le rôle prééminent et indépendant de la chapelle pontificale, avec son titulaire Pierre Sintier. Les chapelains disposent d'une bibliothèque et d'un trésor en propre, ainsi que d'un nouveau lieu d'expression, la chapelle Clémentine, au sein du palais pontifical. Le bouleversement est également lié aux individus. Les chantres ne sont plus issus du monde méridional, mais se recrutent essentiellement dans les grandes cathédrales du Nord et des Flandres - Amiens, Tournai, Arras, Thérouanne - et ceux-ci maîtrisent la polyphonie complexe. Comme l'a écrit Étienne Anheim, « Avignon devient la plaque tournante du personnel musical occidental³⁴¹ ». Les chapelains entament une carrière à la Curie pontificale et la poursuivent ensuite auprès de cours princières en Bourgogne ou en Italie. La chapelle pontificale devient ainsi un gage de qualité musicale et une référence en la matière. Enfin, c'est sous Clément VI que le répertoire polyphonique entre à la Curie, sans pour autant remplacer le plain-chant. Avignon devient le creuset d'un nouveau genre musical, la messe cyclique³⁴².

Le cardinal de Palestrina a suivi cette transformation musicale et liturgique. Nous ignorons tout du personnel de ses chapelles - une publique et la seconde privée - présentes au sein même de sa livrée et de ses palais sous les règnes de Jean XXII et de Benoît XII. Par contre, il appert des sources disponibles que le vice-chancelier a recruté avant 1346 un maître

³⁴⁰ Anheim, 2008, p. 6.

³⁴¹ Anheim, 2008, p. 7.

³⁴² La messe dite de Tournai est un bel exemple de ce nouveau genre musical.

de chapelle particulier, Gilles Jean Waspars. Il était originaire de Liège où il a suivi sa formation musicale. Avant d'entrer au service de Pierre des Prés, Gilles Waspars a débuté sa carrière durant dix ans au service de Pierre de Castelnau, évêque de Rodez. À la mort de ce dernier, il est passé dans la chapelle de Pierre Roger, archevêque de Rouen et futur pape Clément VI. Nous ignorons la date de son entrée au sein du personnel du vice-chancelier. Gilles Waspars était également pourvu de bénéfices ecclésiastiques dans son pays natal³⁴³ et occupait une charge de scribe à la Chancellerie pontificale, grâce à la bienveillance de son employeur³⁴⁴.

La qualité de chapelain commensal et de maître de chapelle qu'il porte dans plusieurs sources, entre 1350 et 1353³⁴⁵, ne laisse aucun doute sur ses fonctions et surtout sur l'adoption par Pierre des Prés de l'*ars nova* pour sa propre chapelle. Il a recruté, tout comme à la Curie, un musicien professionnel, peut-être recommandé par le pape lui-même qu'il a servi, pour animer les offices au sein de ses résidences, en suivant la mode de son temps.

Toutefois, ce recrutement de Gilles Waspars ne permet pas de préjuger de l'intérêt véritable de Pierre des Prés pour la musique et la polyphonie complexe. Le cardinal de Palestrina a pu réellement s'intéresser à cette nouvelle forme d'art musical. L'arrivée d'un maître de chapelle flamand avant 1346 auprès du vice-chancelier paraît être presque concomitante de celle de Pierre Sintier auprès de Clément VI. Pierre des Prés a pu ainsi faire preuve d'audace et aurait participé à cet essor du nouveau genre musical porté par le pape. Mais a contrario, il est également possible de voir dans cette venue de Gilles Waspars l'expression d'un courtisan servile qui voudrait s'attacher encore plus les faveurs du pape qu'il sert, pour conserver son importante fonction. La question, faute de sources probantes, reste entière.

5. Bâtir sa lignée

³⁴³ Gilles Jean Waspars est titulaire d'une prébende à Sainte-Gertrude de Nivelles, d'une seconde assortie d'un canonicat à Saint-Barthélémy de Liège. Voir Berlière, 1965, p. 278 et 487 ; Guillemain, p. 262, note 415, qui donne les références suivantes : Benoît XII, Lettres (AVB, 4), n° 494 ; Clément VI, Suppl. (AVB, 1), n° 1072, 1965 ; Lettres d'Urbain V (AVB, 15), n° 2220. ASV, Reg. Suppl. 25, fol. 17.

³⁴⁴ Il meurt le 21 avril 1368, qualifié de scribe de la Chancellerie. Le successeur de Pierre des Prés, le cardinal de Monteruc, l'avait donc conservé dans ses fonctions après le décès de son protecteur.

³⁴⁵ Berlière, 1965, p. 487.

Pierre des Prés, nous l'avons vu, est issu d'une famille de la bourgeoisie quercynoise, qui, bien qu'entretenant des liens de parenté avec plusieurs lignages aristocratiques, n'était pas d'origine nobiliaire (fig. 19). Pierre des Prés, lorsqu'il intégra le collège cardinalice en 1320, se trouva confronté à des prélats issus pour leur grande majorité de lignages nobles, qu'il fussent italiens comme Colonna³⁴⁶, Orsini³⁴⁷ ou Stefaneschi³⁴⁸, gascons comme Frédol³⁴⁹, de Rabastens³⁵⁰ ou de Fargues³⁵¹, quercynois comme d'Arrablay³⁵², du Pouget, de Jean ou de Montfavès. Il devenait ainsi l'un des princes de l'Église, honoré comme tel et l'égal de nombreux princes laïcs, respecté même des souverains. Cette position sociale s'accrut lorsqu'il devint en 1325 vice-chancelier de l'Église, fonction qui fit de lui l'un des personnages clés et incontournables de la Curie. Pierre des Prés se devait donc à la fois de partager sa fortune sociale mais également de hisser sa propre famille vers un rang aussi honorable.

5.1 Devenir noble

Pour ce faire, il convenait de rendre noble son lignage, afin que ses proches parents puissent jouir de tous les privilèges liés à cet état.

Qu'est-ce qu'être noble en ce début du XIV^e siècle ? Il s'agit dans un premier temps et avant tout d'une réputation, une *fama*. On était réputé noble et lorsqu'un individu devait apporter la preuve qu'il l'était, il avait l'obligation de produire des témoins qui attestaient sa qualité de noble. Comme l'écrit Françoise Autrand : « un noble est un homme que les autres tiennent pour noble ³⁵³ ». Ensuite, être noble offrait la possibilité d'être adoubé chevalier³⁵⁴ si

³⁴⁶ Le cardinal Pietro Colonna, créé cardinal-diacre de Saint-Ange in Pescheria (1288-1326) par Nicolas IV.

³⁴⁷ Les cardinaux Napoléon Orsini, cardinal-diacre de Saint-Adrien (1288-1342) et Giovanni Orsini, protonotaire apostolique, cardinal-diacre de Saint-Théodore (1316-1335).

³⁴⁸ Le cardinal Giacomo Stefaneschi, auditeur de la Rote, créé par Boniface VIII cardinal-diacre de Saint-Georges au Voile d'Or (1295-1341).

³⁴⁹ Les cardinaux Béranger Frédol l'ancien, cardinal-évêque de Frascati (1316-1323) et Béranger Frédol le jeune, cardinal des saints Nérée et Achillée (1312-1323), tous deux neveux de Clément V.

³⁵⁰ Le cardinal Pilfort de Rabastens, créé par Jean XXII cardinal-prêtre de Sainte-Anastasie (1320-1331).

³⁵¹ Le cardinal Raymond-Guilhem de Fargues, créé par Clément V, son cousin, cardinal-diacre de Sainte-Marie-la-Neuve (1312-1346).

³⁵² Le cardinal Jean d'Arrablay, créé par Jean XXII cardinal-évêque de Porto (1317-1331).

³⁵³ Autrand, 1979, p. 343.

³⁵⁴ L'adoubement n'est pas systématique, d'autant moins que le titre de chevalier est très largement usurpé par des nobles qui s'en parent sans avoir été pour autant adoubés. Voir Autrand, 1979, p. 343. Au XIII^e siècle, l'adoubement est devenu un « ornement accessoire » mais dont l'absence peut parfois peser lourd pour un chevalier qui n'aurait pas les moyens de s'offrir un équipement complet. En Hainaut, la coutume réduisait à l'état de paysan tout fils de chevalier non encore adoubé à l'âge de 25 ans, et à Fréjus, les petits-fils de chevaliers non adoubés subissaient le même régime fiscal que les non nobles. Voir Viret, 2014, p. 114-115.

on le souhaitait et d'arborer les autres signes de noblesse, tels que cimier sur ses armes et éperons dorés. La noblesse permettait également de jouir de tous les privilèges des nobles, notamment tout ce qui concernait la coutume nobiliaire en matière de droit privé - tutelle des mineurs, veuvage, préciput du conjoint noble - beaucoup plus souple que pour les autres états de la société médiévale³⁵⁵. Enfin, la noblesse signifiait la possession de fiefs sans entrave et l'acquisition de nouveaux sans s'acquitter du droit de franc-fief.

Mais la noblesse était aussi et avant tout la seule dignité reconnue comme telle dans la société médiévale. Ne pas être noble était perçu comme un manque voire un défaut et être non-noble signifiait que son état n'avait pas de nom. La grâce royale de l'anoblissement levait cet état de fait et effaçait le défaut d'origine. Le roi reconnaissait dans l'impétrant, au vu de ses vertus, sa noblesse naturelle et lui conférait dès lors le nom de noble. L'anobli atteignait la consécration sociale par excellence et intégrait ainsi le groupe social des nobles, le seul dont la prééminence et l'unité étaient reconnues comme tels. Ainsi, le nouveau noble, de par l'effet de la grâce du souverain, pouvait-il être réputé noble, se faire armer chevalier s'il le désirait, jouir des privilèges des nobles en justice et ailleurs, acquérir des biens nobles et des fiefs sans acquitter le droit de franc-fief³⁵⁶.

Pierre des Prés était conscient de ce défaut qui affectait sa famille, défaut qui ne devait plus être tolérable, tant pour lui que pour ses parents, vu sa propre ascension sociale dans l'Église. Il convenait donc de remédier à cet état de fait. Pour cela, une seule solution s'imposait : solliciter le roi de France pour son frère Raymond (fig. 20). Le cardinal de Palestrina a attendu toutefois d'être nommé vice-chancelier par le pape Jean XXII, en avril 1325, pour approcher Charles IV le Bel. Sa fonction éminente au sein de la Curie, nous l'avons dit, lui a certainement permis de s'adresser directement au souverain. Car ce fut au mois d'août de cette même année 1325 que Charles IV le Bel accorda à Raymond des Prés, frère du cardinal, des lettres d'anoblissement, pour lui et tous ses descendants en ligne directe³⁵⁷. Il cédait ainsi à « l'humble supplique³⁵⁸ » de son « ami intime³⁵⁹ » le cardinal de Palestrina.

³⁵⁵ Comme le rappelle Françoise Autrand, les exemptions d'impôts tels que la taille ou les aides n'étaient pas réservées à la noblesse et ne constituaient donc pas un avantage exclusif pour cette dernière.

³⁵⁶ Autrand, 1979, p. 342.

³⁵⁷ *Registre du trésor des chartes*, t. II, JJ 62, n° 471. L'acte précise que Raymond des Prés peut « *cingulo militari et aliis nobilium insigniis valeant decorari et perpetuo plena nobilium gaudeant libertate et ad omnes actus nobilium admittantur* ».

³⁵⁸ La chancellerie royale écrit « *nobis humiliter supplicantis devotis supplicationibus annuentes* ».

³⁵⁹ « *specialis amici nostri Penestrinensis episcopi* ».

Pierre des Prés n'était pas le seul membre de la Curie à demander la faveur de l'anoblissement de parents auprès du roi de France. Le cardinal Bertrand de Montfavès faisait ainsi doter son beau-frère Guillaume de Prestis des éperons d'or, une manière de doter ses neveux et nièce d'un état honorable³⁶⁰. Le pape Benoît XII, en juin 1338, obtenait que son neveu Guillaume Catala et ses descendants soient qualifiés de nobles³⁶¹. Le cardinal Pierre Roger, futur pape Clément VI, a largement usé de ces faveurs royales : dès avant même qu'il reçut son chapeau rouge, alors qu'il était archevêque de Rouen, il obtenait en 1337 l'anoblissement des frères Guillaume et Raymond Arquier, d'Alet³⁶² et en décembre 1338 celui de Pierre Rivière, de Brive³⁶³ ; en mars 1339, en tant que cardinal, il intercédait auprès du roi pour Guillaume Aguillon, dit La Besse³⁶⁴, époux d'une femme noble, sa cousine, ainsi que pour Jacques Le Juge³⁶⁵, époux d'une autre de ses cousines nobles. Même si cela n'est pas précisé dans le résumé du registre des chartes, il est quasi certain que Sicart Jean, de Cahors, a été anobli par Philippe VI en février 1339 à la demande du cardinal Gaucelme de Jean, son parent³⁶⁶. Le cardinal Pierre Bertrand a permis à son neveu Guillaume Bertrand, dit *Maletonis*, seigneur du château de Saint-Romain, d'acquérir le statut de noble, en février 1340³⁶⁷. Comme pour Raymond des Prés, Guillaume Bertrand, bien que non noble, avait acquis au préalable des domaines nobles. Son parent le cardinal a en effet intercédé auprès du Dauphin Humbert II de Viennois pour que ce prince accordât à son neveu la seigneurie de Saint-Romain³⁶⁸. Par cet anoblissement postérieur, le cardinal Bertrand a ainsi régularisé en quelque sorte le statut social de son neveu, en lui offrant la possibilité d'accéder à la seule position reconnue et digne, la noblesse.

En plus de son frère, il est fort possible que Pierre des Prés ait intercédé auprès de Philippe VI pour que son cousin Jean Thozet, riche bourgeois de Montauban, soit anobli en avril 1339³⁶⁹.

³⁶⁰ *Registre du trésor des chartes*, t. II, JJ 65 à 69, 1838, p. 235

³⁶¹ *Registre du trésor des chartes*, t. III, JJ 70 à 75, 3562, p. 63.

³⁶² *Registre du trésor des chartes*, t. III, JJ 70 à 75, 3239, p. 18.

³⁶³ *Registre du trésor des chartes*, t. III, JJ 70 à 75, 3823, p. 99.

³⁶⁴ *Registre du trésor des chartes*, t. III, JJ 70 à 75, 3671, p. 78.

³⁶⁵ *Registre du trésor des chartes*, t. III, JJ 70 à 75, 3672, p. 78.

³⁶⁶ *Registre du trésor des chartes*, t. III, JJ 70 à 75, 3687, p. 80.

³⁶⁷ *Registre du trésor des chartes*, t. III, JJ 70 à 75, 3794, p. 95.

³⁶⁸ Le 19 novembre 1343, le roi Philippe VI confirme et vidime l'acte passé le 25 septembre de cette même année par lequel le Dauphin Humbert a vendu pour 50 000 florins d'or la plupart de ses domaines d'Auvergne à Guillaume Roger, chevalier, frère du pape Clément VI. L'acte précise qu'est exclu de la dite vente le château de Saint-Romain, déjà donné à Guillaume Bertrand. Voir *Registre du trésor des chartes*, t. III, JJ 70 à 75, 5336, p. 323.

³⁶⁹ *Registre du trésor des chartes*, t. III, JJ 70 à 75, 3712, p. 83.

Outre la famille, certains prélats usaient de leur position pour combler de faveur certains de leurs serviteurs. Le cardinal de Périgord fit ainsi anoblir son domestique Aimar Brunet, natif de Bergerac, ainsi que sa postérité, en décembre 1338³⁷⁰. Pierre Roger agit de même pour Gui Albert et ses successeurs, en mars 1339³⁷¹.

Par cette démarche auprès du roi de France, Pierre des Prés devint le terreau favorable à l'émergence d'une nouvelle tige de sa famille, qui intégrait l'ordre nobiliaire et, de ce fait, n'avait plus rien à voir avec les membres de la famille élargie qui n'étaient plus issus du même sang. Car le dépouillement des archives de Montpezat laisse entrevoir d'autres personnes qui portaient le patronyme de des Prés et qui étaient certainement apparentés au cardinal. Ainsi, Pierre des Prés, habitant du lieu-dit de Teyssières³⁷², Hugues des Prés, époux de Marcébélie de Montpezat ou Jean des Prés, fils d'Arnaud-Bernard des Prés, ne paraissaient pas avoir la qualité de noble dans les actes qui les concernent³⁷³. Mais aucun de ceux-ci ne semble avoir fait souche ou appartenir à l'aristocratie au vu des sources.

La notion de nouveau rameau prend donc ici tout son sens : grâce à Pierre, les nouveaux des Prés ont émergé de leur non-état originel et ont accédé à la consécration sociale ultime : être noble. La famille Bertrand a connu, nous l'avons vu, grâce aux efforts déployés par le cardinal Pierre Bertrand, une destinée similaire à celle des des Prés : l'émergence d'une nouvelle tige familiale noble.

5.2 Raymond et Giraud, les frères du cardinal³⁷⁴

Raymond des Prés, frère aîné du cardinal a, de plus, épousé à une date inconnue Bonne de Montpezat³⁷⁵ (fig. 21), fille et héritière d'Étienne de Montpezat. Ce dernier, issu de

³⁷⁰ *Registre du trésor des chartes*, t. III, JJ 70 à 75, 3601, p. 68.

³⁷¹ *Registre du trésor des chartes*, t. III, JJ 70 à 75, 3686, p. 80.

³⁷² Pierre des Prés et son fils également prénommé Pierre, apparaissent dans plusieurs actes. Ils habitent le lieu-dit Teyssières, situés à quelques kilomètres du bourg de Montpezat. Ainsi, en 1345, Pierre des Prés et son fils Pierre ont acheté une maison près de la collégiale et des maisons du chapitre, Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 816, f° 9 r° ; en 1347, nouvel achat des mêmes dans le même quartier Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 816, f° 9 v° ; en 1357, un Pierre des Prés tenait une maison propriété du chapitre collégial, située au faubourg de l'hôpital vieux, Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 816, f° 7 v°.

³⁷³ En mars 1331, Philippe VI confirme des lettres du 10/11/1326 par lesquelles Guillaume de Ventenac chanoine d'Autun, commissaire député dans la sénéchaussée du Quercy et de Périgord pour lever les finances des acquêts reconnaît avoir reçu 33l de Hugues des Prés, de Montpezat pour diverses acquisitions et des échanges de biens et de revenus faits avec différentes personnes. Voir *Registre du trésor des chartes*, t. III, JJ 70 à 75, 1102 p. 141. Marcébélie de Montpezat et Jean des Prés fondent un obit commun à la collégiale de Montpezat en 1365. Voir Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 792.

³⁷⁴ Pour la généalogie de la famille des Prés, voir annexe 1.

³⁷⁵ Elle obtint en 1347 du pape Clément VI une indulgence pour utiliser un autel portatif. Voir Albe, 1905, p.

la première famille seigneuriale de la cité quercynoise, n'avait pas été condamné par l'Inquisition et se trouvait encore en possession de ses droits féodaux sur la seigneurie³⁷⁶. Par cette union, Raymond des Prés réunissait entre ses mains les droits féodaux récupérés par son père et son oncle suite au prêt d'argent consenti à l'évêque de Cahors, et ceux issus de son beau-père. Son anoblissement lui offrait la possibilité de jouir tant des premiers que des seconds sans aucune entrave et de manière noble, ni payer une quelconque redevance au roi, ce qui devait être le cas auparavant. Il devenait de fait seigneur de Montpezat et occupait dès lors le château féodal, délaissant, nous l'avons dit, le manoir familial des bords du Lembous. Le cardinal des Prés, outre la noblesse, offrait ainsi à son frère l'une des premières seigneuries du Quercy.

Outre cela, Pierre des Prés a obtenu pour Raymond la charge de viguier ou représentant du roi à Toulouse, et ce dès l'année 1325³⁷⁷. Le viguier du roi, à Toulouse, occupait des fonctions judiciaires et jouait un rôle important dans la validation de l'élection annuelle des capitouls de la cité des bords de Garonne. L'accession à cette fonction de représentant de la Couronne pour Raymond des Prés a revêtu une signification de consécration suprême de son nouvel état. Grâce à son frère, en quelques mois, il a acquis la noblesse et a été nommé à l'un des offices royaux les plus prestigieux - avec celui de sénéchal - du Languedoc.

La mainmise de Raymond des Prés sur la seigneurie s'est accrue avec le don en juillet 1328 par le roi Charles IV, en retour de ses bons services en tant que viguier de Toulouse, pour lui et ses héritiers, de la part qu'il avait de la justice haute et basse du château de Montpezat jusqu'à la valeur de 50 livres tournois de revenu annuel et perpétuel. En février 1329, le même souverain, à la demande de Raymond des Prés, en considération de ses services et à cause de son frère le cardinal, suite à l'enquête de la Chambre des Comptes à Paris ajouta 16 livres 13 sous 4 deniers tournois aux 50 livres déjà données sur la justice haute³⁷⁸.

240-241.

³⁷⁶ La famille de Montpezat, connue depuis 1040 par une mention dans le livre des miracles de sainte Foy de Conques, perdit la seigneurie éponyme suite à leur implication dans l'hérésie cathare. La famille subsista toutefois à Montpezat au moins durant le XIV^e siècle mais semble disparaître peu après car elle est absente des sources.

³⁷⁷ Parmi les actes connus de Raymond des Prés comme viguier de Toulouse, il subsiste notamment un vidimus daté du vendredi après la Nativité de la Vierge, 9 septembre 1328, d'un mandement du roi Philippe IV au sénéchal, viguier et autres justiciers royaux de Toulouse, Athis, 15 juin 1305. Le sceau manque. Archives municipales de Toulouse, AA 34, acte n° 47.

³⁷⁸ Le roi cédait ainsi par ces deux actes l'ensemble de ce qu'il possédait sur la justice haute et basse de la seigneurie de Montpezat, revenue à la Couronne suite à la confiscation advenue en 1309, par un arrêt du

Raymond des Prés ne profita guère de son nouvel état ni de ses fonctions de viguier du roi. Il mourut avant le mois de mars 1329.

Outre Raymond, Pierre des Prés avait un second frère, prénommé Giraud ou Géraud. Il est qualifié d'écuyer dans un acte royal de juillet 1335. Philippe VI à la demande de son valet Giraud des Prés, écuyer, l'autorisait à relever des moulins baniers sur la Garonne, au pays de Rivière qui avaient été détruits et unis au domaine. Le roi l'aiderait pour 1/6 dans les réparations des moulins et aurait 1/6 des profits et émoluments³⁷⁹. Ce même Giraud des Prés avait acquis entre 1328 et 1346, nous l'avons vu, des terrains en Avignon, rachetés ensuite par son frère le cardinal.

Par contre, le Bertrand des Prés donné notamment par le père Anselme comme frère du cardinal n'est que le fruit d'une confusion avec son neveu qui suit.

5.3 Les neveux dans le siècle

De son mariage avec Bonne de Montpezat, Raymond des Prés eut en effet un fils aîné, prénommé Bertrand. Celui-ci épousa, à une date inconnue, Alpaisie de Montaigut, fille et héritière universelle de son père Bertrand de Montaigut³⁸⁰(fig. 22). Ce mariage renforçait encore plus la position sociale du nouveau rameau de la famille des Prés. Les Montaigut étaient l'une des plus anciennes familles du Quercy, dont l'origine remontait au XII^e siècle. Il est tentant de voir dans cette union prestigieuse l'ombre du cardinal des Prés, qui indirectement aurait pu largement favoriser un tel rapprochement entre ces deux familles.

Bertrand des Prés, de par son épouse, a hérité de droits féodaux à Bourg-de-Visa, contestés par les consuls de Lauzerte, ce qui engendra un procès devant le Parlement de Paris³⁸¹.

Parlement de Paris. L'année précédente, Bernard, Onfroy, Arnaud et Finamande de Montpezat, dépositaires de la haute et basse justice, avaient fait pendre, par le biais de leurs officiers, deux prévenus qui avaient fait appel au roi du jugement qui les condamnait. Le reste de la justice appartenait par moitié à l'évêque de Cahors et à Hugues de Cardaillac, héritier d'Arnaud de Montpezat. Voir Albe, 1905, p. 255-256.

³⁷⁹ *Registre du trésor des chartes*, t. III, JJ 70 à 75, n° 2841 p. 378.

³⁸⁰ Son père mourut alors qu'elle était encore considérée comme mineure, puisque c'est le vicomte de Fézensaguet qui était son tuteur. Le 22 février 1343, Alpaisie de Montaigut obtenait du Parlement de Paris la condamnation de son tuteur, qui était condamné à payer 1850 livres tournois à raison de fruits appartenant à Alpaisie et perçu par lui pendant 7 ans et 3 mois. Voir *Actes du Parlement de Paris*, 1960, n° 4692 p. 7.

³⁸¹ Le 21 juillet (?) 1344, Bertrand des Prés et sa femme Alpasie de Montaigut, fille et héritière universelle de feu Bertrand de Montaigut ont fait assigner les consuls sans le procureur du roi, qui avait procédé conjointement avec eux en cette cause, les consuls obtiennent congé de se retirer. Alpasie disait avoir la juridiction haute moyenne et basse et les fourches patibulaires à Bourg près Lauzerte et les consuls prétendaient y avoir la haute justice. Voir *Actes du Parlement de Paris*, 1960, n° 6041 p. 96. Le procès tourne

Bertrand des Prés a intégré l'armée royale et participé aux guerres de Gascogne et de Flandres, ce qui lui a valu l'estime du roi de France. Ce dernier lui a accordé en récompense de ses « *bons et agréables services* » en 1340 la haute justice sur la seigneurie de Bourg-de-Visa³⁸², puis en 1341 une rente de 100 livres tournois assises sur les rentes royales perçues sur la cité de Mirabel³⁸³. Bertrand est devenu, de par ce service des armes pour le roi, le véritable premier rameau de la nouvelle famille des des Prés, celui par qui la greffe a pris et a porté son premier fruit. En effet, comme le rappelle Jérôme Luther Viret, « l'honneur d'un lignage consiste toujours à "poursuivre les armes". Le passage par l'état militaire reste le meilleur moyen d'accélérer l'assimilation du lignage à la noblesse³⁸⁴ ». Bertrand des Prés a même été entre-temps armé chevalier, comme le précisent les lettres royales. Ainsi, il parachève l'intégration de sa famille dans l'ordre nobiliaire, commencée avec son père.

Le souverain a agi de même avec Philippe de Jean, chevalier, et neveu du cardinal d'Albano, en lui accordant toute la justice - haute, moyenne et basse - sur les lieux des sénéchaussées de Périgord et de Quercy dans lesquels il avait déjà obtenu une assiette de 100 livres tournois³⁸⁵.

Le 23 octobre 1345, Bertrand des Prés participa à la bataille d'Auberoche, en Limousin : les troupes anglaises d'Henri de Lancastre, comte de Derby, sortirent vainqueurs de l'affrontement d'avec les chevaliers méridionaux commandés par le comte de L'Isle-Jourdain. La majorité des français fut faite prisonnière : Bertrand des Prés en fit partie, tout comme son frère Giraud et son beau-frère Pierre-Raymond de Rabastens. Le seigneur de Montpezat devait en outre payer une rançon de 12 000 écus d'or et déclarait avoir perdu pour

en leur défaveur : 5 août 1345 le Parlement ordonne au bayle royal de Lauzerte de contraindre Bertrand des Prés et Alpaisie de Montaigut à rendre leur dépens aux consuls et la communauté de Lauzerte. Voir *Actes du Parlement de Paris*, 1960, n° 6655 p. 138.

³⁸² En juin 1341 Philippe VI a vidimé ses lettres du 4 août 1340 et confirmé des lettres du 16/10/1340 par lesquelles Guillaume de Flavacourt archevêque d'Auch, Pierre de la Palu, chevalier sénéchal de Toulouse et Albi, lieutenants du roi en Languedoc donnèrent à Bertrand des Prés seigneur de Montpezat en récompense des services rendus au roi dans la guerre de Gascogne la haute justice à Bourge de Visa. Voir *Registre du trésor des chartes*, t. III, JJ 70 à 75, n° 4240 p. 156.

³⁸³ Albe, 1905, p. 245. Ce don fut largement contesté par les consuls de Mirabel, qui rappelèrent au roi un acte de Philippe IV daté de mars 1308 de ne pas alinéer la ville. Cet acte fut vidimé par Philippe VI en décembre 1343 ; ce vidimus confirmait en même temps le don octroyé à Bertrand des Prés. Voir *Registre du trésor des chartes*, t. III, JJ 70 à 75, n° 5622 p. 369. Le 30 juin 1344, Bertrand des Prés était toujours en procès devant le Parlement de Paris contre les consuls de Mirabel : la juridiction royale mandait au sénéchal et au receveur du Quercy et à tous les justiciers royaux de laisser Bertrand des Prés, chevalier, percevoir 100 livres tournois sur Mirabel durant le procès qu'il soutenait contre le procureur du roi et les consuls de Mirabel. Voir *Actes du Parlement de Paris*, 1960, n° 5919 p. 88. Le 23 mars 1345, le Parlement a ordonné le maintien de l'assiette de la rente viagère de 100 livres tournois pour Bertrand des Prés à Mirabel. Voir *Actes du Parlement de Paris*, 1960, n° 6287 p. 112.

³⁸⁴ Viret, 2014, p. 127.

³⁸⁵ *Registre du trésor des chartes*, t. III, JJ 70 à 75, 3847, p. 102.

8000 écus en armes et en chevaux dans la bataille. Devant cette catastrophe, le cardinal des Prés fit jouer ses relations. Il souffla certainement au pape Clément VI une série de lettres que le souverain pontife adressa le 28 juin 1346 en premier lieu au fils du roi de France Philippe VI, le duc de Normandie, futur Jean II le Bon, afin que le prince intercédât auprès des Anglais pour libérer ses neveux et leur parent³⁸⁶. Ce même jour et en suivant, le pape écrivit une missive similaire à Jean de Marigny, évêque de Beauvais et lieutenant du roi en Languedoc³⁸⁷. Ces demandes restèrent sans effet, puisque Clément VI, toujours à la demande de son vice-chancelier, écrivit le 31 décembre 1346 au roi Philippe VI pour implorer sa générosité, afin que Bertrand des Prés pût honorer le montant de sa rançon³⁸⁸. Une lettre identique gagna les appartements de la reine Jeanne de France, pour que la souveraine intercédât auprès de son royal époux³⁸⁹. Pierre des Prés usa à nouveau de sa position au sein de la Curie et de sa connaissance personnelle du souverain, rencontré lors des tentatives de paix en 1342-1343 pour sauver ses neveux. L'enjeu était de taille, car si ses deux neveux restaient prisonniers des Anglais, voire venaient à passer de vie à trépas suite à des conditions d'incarcération possiblement moyennes, son projet de refondation de sa famille tombait en quenouille. Il devenait donc vital pour lui de faire libérer Bertrand et Giraud des Prés.

Ce vœu fut semble-t-il assez rapidement exaucé, car Bertrand des Prés est à nouveau mentionné dans les actes royaux dès l'année suivante. En septembre 1347, le roi accorda des lettres de rémission à Seguin d'Auty, clerc et à son serviteur Raymond Manhani, bannis par contumace pour le meurtre de Géraud de Fagia, bachelier es lois, commis au cours d'une rixe dans une rue de Cahors. La grâce fut accordée sur intercession de Bertrand des Prés, dans la compagnie duquel Seguin d'Auty servait à cheval et en armes³⁹⁰. Cette lettre nous apprend également que Bertrand des Prés possédait alors une compagnie de gens de guerre qu'il commandait, ce qui apporte une preuve supplémentaire de son aisance financière et de sa position élevée au sein de la noblesse du Quercy. Il mourut avant le mois de novembre 1348, date à laquelle le roi Philippe VI rappela qu'il avait donné à Bertrand des Prés pour sa vie seulement 100 livres de rentes à Mirabel en récompense de ses services³⁹¹. L'acte précise encore que le souverain donna après la mort de Bertrand une rente de 100 livres en héritage à

³⁸⁶ *Lettres secrètes et curiales (relatives à la France) du pape Clément VI*, n° 002616.

³⁸⁷ *Lettres secrètes et curiales (relatives à la France) du pape Clément VI*, n° 002617. Les deux lettres se suivent dans l'enregistrement de leur expédition, preuve de leur rédaction concomitante.

³⁸⁸ *Lettres secrètes et curiales (relatives à la France) du pape Clément VI*, n° 003033.

³⁸⁹ *Lettres secrètes et curiales (relatives à la France) du pape Clément VI*, n° 003034.

³⁹⁰ *Registre du trésor des chartes*, t. III, JJ 76 à 79B, n° 6362 p. 36. Auty est le nom d'un village quercynois, proche de Montpezat-de-Quercy.

³⁹¹ *Registre du trésor des chartes*, t. III, JJ 70 à 75, n° 2710 p. 359.

son neveu Pierre-Raymond des Prés, pour lui et ses descendants, à prendre sur terres et biens échus au roi depuis deux ans dans sénéchaussées Quercy et Rouergue. Or, un second acte, non daté, fait mention d'un don similaire mais pour Bertrand des Prés, fils de Bertrand³⁹². Cette lettre fut donc produite entre septembre 1347 et novembre 1348 et le fils unique de Bertrand, prénommé comme lui, mourut avant cette dernière date. La proximité des deux décès et la période de leur mort - 1348 - laissent penser que le père et le fils ont succombé à l'épidémie de peste noire qui frappa alors durement l'occident.

Bertrand et son fils décédés, la seigneurie de Montpezat revint à son frère puîné Giraud. Ce dernier avait épousé à une date inconnue Gausserande de Voisins de Mons, fille de Guillaume dit Dragonnet de Voisins, seigneur de Confolens et de Limoux, sénéchal de Carcassonne et de son épouse Gausserande de Narbonne. Par cette union, Giraud des Prés devenait le parent de prestigieuses familles du Midi : les Anduze, les Narbonne, les Jugie, les Castellane mais également du Nord du royaume : les Lévis, les Poitiers-Valentinois et les Montmorency³⁹³.

Giraud a participé, nous l'avons vu, aux guerres de Gascogne et de Flandres. Grâce à l'appui de son oncle le cardinal, il se fit octroyer en 1345 par le Dauphin de Viennois Humbert II 120 livres tournois de rentes sur les revenus de la viguerie de Sommières. Cette rente fut déduite de la rente de 4000 florins d'or reconnue au Dauphin par les dernières conventions réglant le transport du Dauphiné à Charles, fils du duc de Normandie³⁹⁴. Un même honneur fut conféré en février 1339 par le Dauphin de Viennois à Guillaume Bertrand, chevalier, fils du neveu de Pierre, cardinal-prêtre de Saint-Clément : 600 livres de rentes à prendre sur des terres sises en Auvergne, dans les châtellenies de Pont-du-Château, de Monton et de Langeac³⁹⁵.

Giraud mourut avant décembre 1349³⁹⁶, date à laquelle des lettres royales ont confirmé le don perpétuel fait par Humbert II Dauphin de Viennois audit Géraud, qualifié de

³⁹² *Registre du trésor des chartes*, t. III, JJ 76 à 79B, n° 6840 p. 115.

³⁹³ Gausserande de Narbonne est elle-même la petite-fille de Pierre-Bermond VII d'Anduze et de Philippa de Poitiers-Valentinois, et d'Aymeric III de Narbonne et de Marguerite de Montmorency. La sœur de Guillaume de Voisins, Allisende, a épousé Raymond de Castellane.

³⁹⁴ Voir Valbonnais, 1721-1722, p. 515, qui édite l'acte de 1345.

³⁹⁵ Le roi de France confirme ce don par des lettres-patentes données en mars 1339. Voir *Registre du trésor des chartes*, t. III, JJ 70 à 75, 3658, p. 76.

³⁹⁶ Le chanoine Albe, qui n'avait pas connaissance des lettres royales de 1349, pensait que Giraud était mort plus tard, vers 1353. Il ne s'expliquait pas le renoncement de Pierre-Raymond des Prés à ses bénéfices ecclésiastiques, alors que la date de 1349 pour le décès de Giraud donne la clé au retour dans le siècle de Pierre-Raymond.

défunt³⁹⁷.

De son union, Giraud des Prés eu de nombreux enfants. Une fille au moins est mentionnée dans les sources : Finamande des Prés, qui épousa en 1353 un italien, Roger de Spello³⁹⁸. Une lettre pontificale d'Innocent VI accorda cette même année une dispense pour le mariage de Finamande car la veuve de Giraud, Gausserande, était la marraine de Roger de Spello³⁹⁹.

5.4 Les petits-neveux : un rameau vivant à tout prix

Le fils aîné de Giraud et de Gausserande, Pierre-Raymond des Prés (fig. 23), embrassa très jeune la carrière ecclésiastique : à douze ans, par le truchement de son grand-oncle le cardinal, il était pourvu d'un canonicat sous expectative à Cahors le 31 mai 1342, puis le 15 avril 1343 la dignité de chancelier dans cette même église, laissée vacante par la promotion à l'épiscopat de Genève de son parent Geoffroy de Vayrols⁴⁰⁰. En plus de cela, il obtint l'église de Lavardens, dans le diocèse d'Auch, toujours en 1343, puis divers bénéfices dans le même diocèse entre 1345 et 1346, et des dîmes dans le diocèse de Comminges en 1347⁴⁰¹. L'année suivante, Pierre-Raymond devint chanoine de Furnes, dans le diocèse de Thérouanne et chanoine de Reims⁴⁰². Cette même année 1348, le pape Clément VI lui accordait trois ans d'indulgence pour percevoir les revenus de ses bénéfices tout en étant étudiant⁴⁰³, un privilège reconduit le 1er février 1349 pour une durée de cinq années avec la possibilité d'étudier le droit civil où il le désirait⁴⁰⁴. Lorsque son oncle Pierre fut nommé évêque de Castres, le cardinal de Palestrina sollicita pour lui qu'il le remplaça dans l'archidiaconé de Rivières⁴⁰⁵. Mais, suite à la mort de son père, Pierre-Raymond des Prés résigna en 1349 tous ses bénéfices ecclésiastiques qui furent répartis entre ses frères. Il rentra dans le siècle et fut même armé chevalier, puisque c'est sous ce titre qu'il est mentionné dans une supplique au pape du mois de mars 1353, dans laquelle il sollicite des bénéfices pour certains de ses parents ou amis⁴⁰⁶. Une telle décision s'explique, outre la mort de son père, par le décès subit de ses oncles Bertrand et Jean, ainsi que celui de son cousin Bertrand, morts

³⁹⁷ *Registre du trésor des chartes*, t. II, JJ 65 à 69, 7071 p. 152.

³⁹⁸ Albe, 1905, p. 245-246.

³⁹⁹ Albe, 1905, p. 245-246.

⁴⁰⁰ Albe, 1905, p. 248.

⁴⁰¹ Albe, 1905, p. 248.

⁴⁰² Albe, 1905, p. 248.

⁴⁰³ *Reg. Aven.*, A43 fol. 3v

⁴⁰⁴ *Reg. Aven.*, A45 fol. 293 v°.

⁴⁰⁵ Albe, 1905, p. 248.

⁴⁰⁶ Albe, 1905, p. 248.

prématurées dues à la peste noire. Pour éviter l'extinction de la lignée masculine, mieux valait-il quitter les ordres sacrés et rentrer dans le monde afin d'assurer la croissance d'un nouveau rameau à l'arbre familial dont la jeune pousse pouvait encore à tout moment disparaître. La résignation des bénéfices ecclésiastiques de Pierre-Raymond n'a certainement pas été décidée sans l'aval du cardinal des Prés, voire fut-elle même prise à son instigation.

Las, Pierre-Raymond fut à son tour fauché dans son plus jeune âge : il est mentionné comme défunt en novembre 1353⁴⁰⁷, alors qu'il n'avait que 23 ans.

Pour le cardinal, ce nouveau décès constituait un autre échec et un risque accru de voir ses efforts de construction de sa lignée vains, sa famille disparue et son nom perdu⁴⁰⁸. En l'espace d'une année, quatre descendants mâles s'éteignaient brusquement, certainement victime de la « grande mortalité ». Il ne restait au cardinal de Palestrina qu'une solution : agir comme il le fit pour Pierre-Raymond. Un second petit-neveu, prénommé Raymond-Arnaud (fig. 24), avait embrassé l'état ecclésiastique. Grâce à son grand-oncle, il avait accumulé lui-aussi les bénéfices, succédant entre autre en 1349 à son frère Pierre-Raymond comme archidiacre de Rivières dans le diocèse de Comminges⁴⁰⁹. Pour relever le nom et donner à l'arbre familial naissant une nouvelle tige verdoyante, il convenait que Raymond-Arnaud prit la suite de ses frères et quitta l'état de clerc pour rentrer dans le siècle. En février 1354, soit quelques mois à peine après la mort de son puîné, il était qualifié de sire et capitaine de Montpezat, preuve de sa réduction à l'état laïc⁴¹⁰. Il épousa Anglésie d'Aure (fig. XX), fille d'Odon II d'Aure, vicomte de Larboust et d'Alpaisie de L'Isle-Jourdain. Ils eurent au moins un fils, Bertrand (fig. XX). Grâce à cette union avec un très ancien lignage pyrénéen, il devenait le proche parent de puissants seigneurs du Midi : les comtes de L'Isle-Jourdain, les comtes de Foix, les Durfort ou les comtes de Comminges.

Raymond-Arnaud des Prés devint l'héritier universel de son grand-oncle le cardinal, comme il appert du testament de ce dernier, établi en 1360. Ceci prouve qu'à cette date, il ne subsistait plus qu'un seul petit-neveu et héritier de la lignée directe des des Prés. Grâce à cet héritage plus que substantiel, le seigneur de Montpezat put entreprendre d'agrandir le

⁴⁰⁷ Le 22 novembre 1353, sa veuve, Jeanne de Villemur, demanda pour elle une bulle d'indulgence *in articulo mortis*. Voir Albe, 1905, p. 248-249.

⁴⁰⁸ Jérôme Luther Viret précise que la succession masculine tombe en quenouille dans 20% des cas environ, faute de descendants mâles, et en déshérence dans des proportions similaires, faute de successeurs. Viret, 2014, p. 154.

⁴⁰⁹ Albe, 1905, p. 249.

⁴¹⁰ Albe, 1905, p. 249 et Galabert, 1918, p. 62. Ce dernier donne le texte de 1354 : il s'agit d'une quittance destinée au trésorier du Jean comte d'Armagnac, lieutenant du roi en Languedoc, pour reçu des gages de sa compagnie d'hommes d'armes destinée à garder Montpezat.

patrimoine familial. Car sinon, comment expliquer l'achat qu'il fit de la plus grande partie de la seigneurie de Piquecos au vicomte de Monclar⁴¹¹ ? Même si la somme exacte n'est pas connue, l'étendue et l'importance de ce fief a nécessité d'importants moyens financiers, qui ont dû être apportés grâce à la dévolution du patrimoine du cardinal. Raymond-Arnaud a conclu cette affaire dans le verger du marchand montalbanais Barthélémy Bonis, qui précise d'ailleurs que l'épouse du vendeur, la vicomtesse de Monclar, reçut alors une robe d'une valeur de 30 florins d'or. Les livres de comptes de ce marchand, conservés entre 1345 et 1365, constituent une preuve du changement de statut de Raymond-Arnaud : il n'apparaît pas antérieurement à 1361 comme client et débiteur de Bonis, soit avant qu'il n'héritât de l'énorme fortune de son oncle. Par contre, dès après cette date, le seigneur de Montpezat dépensa très largement dans la boutique de Bonis : riches vêtements à la dernière mode, accessoires précieux et cadeaux luxueux, ainsi que prêt d'argent pour des sommes conséquentes⁴¹². Il est clair que l'héritage qu'il fit lui permit de devenir en très peu de temps l'un des plus riches seigneurs du Quercy et de se hisser ainsi encore plus avant dans l'échelle sociale. Outre Piquecos, Raymond-Arnaud échangea avec le comte d'Armagnac la seigneurie de Puylaroque contre celle de Tournay, qui lui venait de son épouse. Par cette dernière acquisition, il confortait son assise territoriale en Quercy et contrôlait de vastes domaines situés entre Cahors et la baronnie de Caussade d'une part et les portes de Montauban d'autre part.

Raymond-Arnaud des Prés a accompli les desseins de son grand-oncle le cardinal de Palestrina. Seul survivant de son lignage, il a survécu aux guerres et aux épidémies, donné de nouvelles tiges à l'arbre familial et fait croître le patrimoine foncier. La fortune aidant, il devint l'un des seigneurs incontournables de la province. Ses descendants n'eurent de cesse que d'agir de même et de porter encore plus haut le nom et les armes des des Prés : Pierre a été nommé chambellan du roi Charles VII ; Antoine accompagna Charles VIII dans ses guerres d'Italie et mourut en 1495 de blessures reçues à la bataille de Fornoue ; son petit-fils Antoine, capturé à Pavie, fut ambassadeur de François I^{er} en Angleterre, puis créé maréchal de France en 1543 ; Melchior, son fils, un courtisan remarqué, qui, par son mariage avec

⁴¹¹ Cette acquisition a été complétée par le don du quart de la justice à Piquecos et à Cos par le roi de France en février 1368. Le fils de Raymond-Arnaud, Hugues des Prés, acquit le reste de la seigneurie en 1419. Voir Forestié, 1903, p. 219.

⁴¹² Raymond-Arnaud acheta ainsi en mars 1363, une ceinture garnie de perles et d'argent pour 14 florins d'or ; le 10 mai 1363, un hanap d'argent doré, avec son plateau, pesant plus d'un kilogramme et demi, et d'une valeur de 28 florins d'or, en guise de cadeau pour le baptême d'un filleul du seigneur Hugues de Cardaillac-Bioule. Voir Moureau, 2012, p.

Henriette de Savoie-Villars⁴¹³, intégra la famille royale de France⁴¹⁴, devint ambassadeur du roi auprès la cour de Vienne, puis gouverneur de Guyenne et de Gascogne ; Henry, enfin, maire de Bordeaux, conseiller d'État, maréchal de camp, grand serviteur royal, qui mourut en 1619. Avec lui s'éteignit toutefois la lignée des des Prés⁴¹⁵. Le nom disparut mais les armes subsistèrent au sein de l'écu de leurs successeurs - et parents par les femmes - à Montpezat, les Mitte de Chevrières, puis les Saint-Chamond.

Les efforts du cardinal des Prés pour bâtir une noble lignée ne furent pas déployés en vain : en trois siècles, de simples bourgeois quercynois devinrent l'une des principales maisons nobles du royaume de France. Un tour de force qui ne réussit pas aussi bien, loin de là, aux descendants de ses confrères cardinaux, les familles d'Aux, de Jean ou du Pouget, qui restèrent des lignées d'humbles seigneurs provinciaux.

5.5 Des clercs pour le Salut

Outre ses neveux dans le siècle, Pierre des Prés a également favorisé la carrière de certains de ses proches parents qui avaient embrassé l'état ecclésiastique.

Le cardinal de Palestrina s'est entouré d'un des fils de son frère Giraud, prénommé Jean. Il a très largement contribué à organiser son *cursus honorum* ecclésiastique. Né vers 1305⁴¹⁶, nous avons vu précédemment que Jean des Prés obtint grâce à la protection de son oncle un canonicat et l'abbatiate du monastère de Saint-Pierre-La-Tour, dans le diocèse et la ville du Puy, en avril 1325⁴¹⁷. Le 2 juin de cette même année, le pape Jean XXII autorisa le clerc à percevoir les revenus de ses bénéfices durant sept ans, durée de ses études⁴¹⁸. Une faveur similaire fut reconduite par le même souverain pontife moins de deux ans plus tard et la lettre pontificale nous apprend que Jean des Prés poursuivait alors, comme son oncle, des

⁴¹³ Henriette de Savoie-Villars, après le décès de son époux Melchior des Prés en 1572, se remaria avec le duc de Mayenne, frère du duc Henry de Guise. Le duc de Mayenne qui trouva la mort dans les fossés du siège de Montauban en 1621 était le demi-frère d'Henry des Prés et d'Emmanuel-Philibert de Savoie-Villars.

⁴¹⁴ Par cette union, Melchior des Prés devenait le cousin germain de Louise de Savoie, mère de François I^{er}, ainsi que celui du roi Henry de Navarre.

⁴¹⁵ Melchior avait eu un second fils, prénommé Emmanuel-Philibert, qui choisit de relever le nom et les armes des Savoie-Villars, abandonnant ainsi ceux des des Prés. Titré duc de Villars, il trouva la mort lors du siège de Montauban en 1621, tout comme son demi-frère de duc de Mayenne.

⁴¹⁶ Cette date peut être déduite d'après une lettre commune de Jean XXII, qui précise que Jean des Prés a 28 ans en 1333. Voir *Lettres communes de Jean XXII*, n° 061050.

⁴¹⁷ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 022159. Il remplaça Jausserand Mallet, décédé.

⁴¹⁸ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 022482.

études de droit civil⁴¹⁹. Entre temps, il avait été désigné le 2 décembre 1326 chanoine et sacriste de Majorque, au sein du chapitre cathédral de Barcelone⁴²⁰. Ses études terminées, vers 1331, il revint en Avignon, auprès de son oncle. Jean XXII lui accorda le titre de chapelain pontifical, qu'il portait en 1333 dans la bulle qui le nomma à l'évêché de Coïmbra. Il ne paraît pas s'être rendu au Portugal, mais est resté sur les bords du Rhône. Le cardinal de Palestrina intercédait auprès du pape Benoît XII pour le transférer en 1337 sur le siège épiscopal de Castres⁴²¹, qu'il occupa jusqu'à sa mort, due sûrement à la peste noire, en 1348.

Pierre des Prés a souhaité que son neveu préféré fut consacré évêque, malgré son jeune âge, ce qui nécessita une dispense de Jean XXII. Outre les revenus non négligeables attachés à ce bénéfice et le prestige afférent, la consécration épiscopale était surtout considérée comme l'état ecclésiastique par excellence, la perfection cléricale, car le nouvel évêque sacré par un autre évêque intégrait ainsi la longue lignée apostolique. La consécration épiscopale pourrait être considérée comme une forme d'anoblissement, dans le sens où la condition de noble, nous l'avons dit, constitue la seule honorable dans le siècle. Ainsi, Pierre des Prés s'est assuré de promouvoir ses frères et son neveu dans des statuts sociaux qui correspondaient mieux à sa propre ascension sociale et cléricale. Jean des Prés, devenu juriste a, semble-t-il, accompagné et travaillé avec son oncle le vice-chancelier, même si cette hypothèse reste difficile à vérifier, faute de sources précises. Le but de l'évêque de Palestrina était-il de faire conférer à son neveu le chapeau rouge de cardinal, voire de lui transmettre la chancellerie ? Là encore, même si cela n'est pas impossible - et expliquerait cette étroite collaboration entre l'oncle et le neveu - aucun document ne vient éclairer cette idée.

Comme pour ses neveux laïcs, la mort a frappé Jean des Prés dans la fleur de l'âge. Et une fois encore, Pierre des Prés a choisi de remplacer le défunt par son propre frère, prénommé Pierre, en sollicitant pour lui auprès de Clément VI l'évêché de Castres. Ce second neveu du cardinal avait également étudié le droit civil⁴²² et était chanoine et archidiaque de Rivières au chapitre de Saint-Bertrand-de-Comminges, tout en occupant une prébende et un office de prévôt au chapitre cathédral de Barcelone et au chapitre cathédral de Cahors, ainsi que la cure de deux paroisses rurales du diocèse de Carcassonne⁴²³. Il vivait semble-t-il auprès

⁴¹⁹ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 027692.

⁴²⁰ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 027173. Le pape lui accorda ces bénéfices malgré son jeune âge et l'autorisa à conserver son canonicat à Saint-Pierre-La-Tour.

⁴²¹ Il remplaça Amiel de Lautrec, ancien abbé de Saint-Sernin de Toulouse, nommé à Castres en 1326.

⁴²² Pierre des Prés avait obtenu une expectative de prébende dans la ville ou le diocèse de Barcelone en janvier 1330 (*Lettres communes de Jean XXII* n° 048170).

⁴²³ Le pape Benoît XII lui octroya les paroisses rurales de *Alzato* et *Villarassa* dans le diocèse de Carcassonne le 10 janvier 1335, en plus de ses bénéfices à Barcelone, Cahors et Saint-Bertrand-de-Comminges. Voir *Lettres*

de son oncle le vice-chancelier, qu'il aidait dans sa tâche. Nommé évêque de Castres en 1349, Pierre des Prés resta sur les bords du Rhône et continua son travail à la Chancellerie, au moins jusqu'au décès du cardinal de Palestrina en 1361. Il n'est pas possible, dans l'état actuel de la documentation, de savoir si, à la suite de la disparition de son protecteur, Pierre des Prés demeura en Avignon ou bien s'il partit au contraire vers son évêché de Castres. Il mourut en 1364. Il fut inhumé dans un premier temps au sein de l'église des Dominicains de Toulouse, puis, suite à ses dernières volontés, sa dépouille fut transférée non pas à Montpezat mais dans la cathédrale de Castres, dans un tombeau qu'il avait semble-t-il prévu⁴²⁴. Son neveu Raymond-Arnaud devint son héritier universel et acquit ainsi entre autre sa maison de Toulouse⁴²⁵. Cette dernière information pourrait laisser penser que Pierre des Prés a pu également résider sur les bords de la Garonne après son départ d'Avignon.

Avec lui s'éteignit la lignée des évêques de la famille des Prés. La mort du cardinal a privé de leur protecteur les rares membres survivants de la famille, qui plus est encore clercs, et n'a pas permis la nomination sur un siège épiscopal d'un autre rejeton de l'arbre des seigneurs de Montpezat. Raymond des Prés, fils de Giraud, petit-neveu du vice-chancelier, chanoine de Cahors, de Saint-Omer et de Marseille, notaire apostolique à la Chancellerie, n'a pas atteint l'état de grâce de la consécration épiscopale. Il demeura le dernier membre de sa famille en service auprès de la Chancellerie pontificale après la mort du cardinal⁴²⁶.

Il faudra attendre plus d'un siècle et demi pour qu'à nouveau un lointain neveu du cardinal de Palestrina ne devienne évêque : Jean des Prés occupa ainsi le siège épiscopal de Montauban entre 1519 et 1539, puis après lui successivement son neveu Jean de Lettes des Prés jusqu'en 1559, son petit-neveu Jacques de 1559 à 1589 et son arrière-petit-neveu Henri, qui nommé mais non consacré, rentra dans le siècle.

Le cardinal des Prés a largement favorisé la carrière d'un autre proche parent, son

communes de Benoît XII, n° 000053.

⁴²⁴ Sa succession, ainsi que celle du cardinal de Palestrina, avait entraîné des contestations et un litige entre Raymond-Arnaud des Prés, héritiers des deux prélats, et la Chambre apostolique, au sujet des droits à régler à la papauté. Ce règlement de conflit entre les deux partis, intervenu le 6 mai 1365 sous Urbain V, nous apprend que Pierre des Prés a été au préalable inhumé dans l'église des Jacobins de Toulouse avant son transfert à Castres : *funus ejusdem Petri de ecclesia Predicatorum Tholosan. in qua traditum fuit ecclesiast. sepulture suis sumptibus, faciat transferri ad Castren. ecclesiam et in eadem decenter tumulari juxta ordinationem dicti Petri*. Voir *Lettres communes d'Urbain V*, n° 015049.

⁴²⁵ Le règlement du conflit mentionne juste *quodam hospitio quod dictus episc. Castren. habebat Tholose* sans plus de précisions sur la valeur du bien et sa localisation dans la cité.

⁴²⁶ Raymond des Prés était chanoine de Cahors et de Saint-Omer en 1348 : voir Berlière, 19 , n° 1400, p. 377-378. Pour son canonicat à Marseille, qu'il échange avec Raymond de Caselis, scribe à la Chambre apostolique, le 1er mai 1362, voir *Lettres communes d'Innocent VI*, A28, fol. 227v .

oncle - bien que beaucoup plus jeune que lui - Geoffroy de Vayrols⁴²⁷. Dès son plus jeune âge, en 1329, il a occupé un canonicat, une prébende et l'office de préchantre au chapitre cathédral de Barcelone⁴²⁸. Licencié en droit civil dès 1333, il a été dispensé de résidence à Cahors en 1334 puis à nouveau en 1336, où il occupa, outre un canonicat et une prébende, le bénéfice de chancelier⁴²⁹, pour poursuivre ses études⁴³⁰. Le pape Clément VI le nomma en novembre 1342 évêque de Lausanne, siège épiscopal qu'il garda jusqu'en 1347. À cette date, il fut transféré vers Carpentras, puis devint en 1357 évêque de Carcassonne. En 1361, le pape Innocent VI le créa archevêque de Toulouse. Il prit une part active dans le soulèvement du Quercy contre les Anglais après 1368, et devint l'un des proches collaborateurs du duc d'Anjou, lieutenant du roi de France en Languedoc. En 1369, Geoffroy de Vayrols procéda à l'inhumation des reliques de saint Thomas d'Aquin dans l'église des Jacobins de Toulouse. Il mourut le 10 mars 1376.

Outre ses neveux directs, Pierre des Prés, comme la plupart des cardinaux de la Curie, a protégé d'autres parents, parfois plus éloigné et leur a procuré des bénéfices ecclésiastiques. Le dépouillement des lettres pontificales nous a donné les noms de certains d'entre eux, dont il est difficile de préciser le degré exact de parenté avec le cardinal de Palestrina. Ainsi, qui est ce Géraud des Prés qui obtint le 10 août 1325 un canonicat au chapitre d'Auch⁴³¹ ? Ou bien Gaillard des Prés, chanoine et sacriste au chapitre du Vigan, dans le diocèse de Cahors, en 1353⁴³² ? Et encore Jeanne des Prés, fille de Pierre, de Cahors, qui est présentée avec l'appui de son parent le cardinal au couvent des religieuses de la Daurade de la cité des bords du Lot en 1335⁴³³ ?

Certains portaient le qualificatif de cousin du cardinal : c'est le cas des membres de la famille Thoset, bourgeois de Montauban. Plusieurs d'entre eux ont bénéficié de l'appui du vice-chancelier : Bernard a eu un canonicat sous expectative de prébende au chapitre de Saint-Hilaire de Poitiers en 1335⁴³⁴ ; Pierre, un canonicat sous expectative de prébende au chapitre

⁴²⁷ Une génération séparait Geoffroy de Vayrols de Pierre des Prés. Il n'est pas possible, au vu des sources disponibles aujourd'hui, de résoudre l'énigme de ce lien de parenté entre ces deux hommes. Dans certaines lettres pontificales, Geoffroy est défini comme oncle du cardinal, et au contraire qualifié de neveu dans d'autres.

⁴²⁸ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 047271.

⁴²⁹ Il a été nommé à Cahors le 29 juillet 1334. Voir *Lettres communes de Jean XXII*, n° 063621.

⁴³⁰ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 064133 et *Lettres communes de Benoît XII*, n° 003776.

⁴³¹ La lettre pontificale mentionne seulement le fait qu'il est parent avec le cardinal. Voir *Lettres communes de Jean XXII*, n° 022988.

⁴³² Il est déjà mentionné comme chanoine surnuméraire en 1348 (Voir *Lettres communes de Clément VI*, A 39, fol. 92), puis conforté dans son canonicat malgré son jeune âge en 1353. Voir *Lettres communes d'Innocent VI*, A 8, fol. 428 v°.

⁴³³ *Lettres communes de Benoît XII*, n° 001622.

⁴³⁴ *Lettres communes de Benoît XII*, n° 000735.

collégial de Saint-Étienne-du-Tescou de Montauban en 1335⁴³⁵ ; Pons, malgré son jeune âge, a été transféré du monastère bénédictin de Moissac à celui de Figeac où il occupa la charge de camérier en 1347⁴³⁶. De manière similaire, les Caselis, cousins du prélat, ont sollicité sa protection : Raymond eut un canonicat sous expectative de prébende au chapitre de Saint-Aignan d'Orléans en 1335⁴³⁷ et Pierre fut transféré de l'abbaye de Moissac au chapitre cathédral de Montauban en 1346⁴³⁸. Enfin, dernier exemple, celui de Pons de Roquefort, autre *consanguineus*, qui est devenu prieur de Saint-Martin des Espiémonts, dans le diocèse de Rodez, en janvier 1336⁴³⁹.

Pierre des Prés a occupé durant l'essentiel de sa vie l'un des postes clés de la Curie pontificale. Tour-à-tour réformateur, administrateur et diplomate, il a réussi, de par ses qualités et son habileté, à se maintenir dans ses fonctions jusqu'à sa mort. Son but personnel a surtout été de donner un nouvel élan à son lignage, en favorisant coûte que coûte et malgré tous les aléas de la vie ses plus proches parents, tant religieux que laïcs. Il lui restait également à faire en sorte que son souvenir demeure vif dans son village natal. Pour ce faire, le cardinal de Palestrina a fait le choix de fonder une communauté de clercs pour soutenir sa mémoire et prier pour son salut.

⁴³⁵ *Lettres communes de Benoît XII*, n° 000734.

⁴³⁶ *Lettres communes de Clément VI*, A 38 fol. 282 v°.

⁴³⁷ *Lettres communes de Benoît XII*, n° 000733.

⁴³⁸ *Lettres communes de Clément VI*, A 34, fol. 478 v°.

⁴³⁹ *Lettres communes de Benoît XII*, n° 002562.

**DEUXIÈME PARTIE
BÂTIR POUR L'ÉGLISE: UNE
COMMUNAUTÉ POUR ASSURER SON
SALUT.**

Il convient dans un premier temps de nous poser la question du choix de la communauté retenue par chacun de ces cardinaux pour garder à la fois leur tombeau et leur mémoire.

1. Choisir un ordre Mendiant

1.1 Bref aperçu des Ordres Mendians dans le Midi au Moyen Âge

De nombreux cardinaux, mais également des évêques, confient leur dépouille à un ordre mendiant, soit, nous l'avons vu, dans la Cité du Pape, Avignon, soit dans leur lieu de naissance. Comme le rappelle Jean-Loup Lemaître, les ordres mendiants regroupent « un certain nombre d'ordres, tous apparus dans la première moitié du XIII^e siècle, pratiquant une certaine forme de pauvreté qui, à la différence des moines, ne concerne pas les seuls individus mais la communauté toute entière. Les mendiants renoncent à la possession de biens et de revenus fonciers pour vivre de la seule charité des fidèles, exprimée par les aumônes et les legs, et, éventuellement, par les revenus liés à une charge pastorale qui pourrait leur être confiée (casuel)⁴⁴⁰ ».

C'est ainsi que ces nouveaux religieux, dédaignant les vies cloîtrées derrière les hauts murs des abbayes, se mêlent au peuple, vivant au sein des villes, subsistant grâce à l'aumône publique, et, tels les premiers apôtres, prêchent à tous, dans leur langue. La reprise, depuis la fin du XII^e siècle, de la circulation monétaire, accompagnée d'une forte vitalité urbaine, s'avèrent des facteurs décisifs dans le démarrage de ces communautés nouvelles.

Il faut attendre toutefois le concile de Lyon, en 1274, pour que soit juridiquement reconnue leur spécificité. Certains ordres mendiants alors existants se voient interdire le recrutement de nouveaux frères, tels les Sachets ou les Blanc-Manteaux, condamnés ainsi à disparaître rapidement. La papauté ne souhaite pas que se propage trop intensément cette forme de spiritualité, qui pourrait à terme faire ombrage aux ordres monastiques anciens. Ce même concile de Lyon interdit également la fondation de nouveaux ordres religieux prônant la pauvreté.

⁴⁴⁰ Lemaître 2003, p. 141.

Très rapidement, ces frères Mendiants acquièrent une influence considérable au sein des chrétiens, obtenant de la papauté le droit de dire la messe, de confesser et d'enterrer, tout comme le clergé séculier. Des actions spectaculaires sont menées, conjointement par les franciscains et les dominicains, notamment en Italie du Nord, en 1233. À la suite des prêches publics des religieux, fustigeant cupidité, usure et hérésie, de nombreuses réconciliations entre villes, partis ou familles, ont lieu.

La papauté utilise les Mendiants pour des missions diplomatiques, voire pour des contacts avec des royaumes lointains et non chrétiens. Le franciscain Guillaume de Rubrouck est ainsi envoyé à la cour du Grand Khan de Mongolie, chargé de convertir le souverain au christianisme et le convaincre de lutter contre les Turcs qui ont envahi la Terre Sainte et menacent la Chrétienté.

Au point de vue théologique, les ordres nouveaux s'avèrent être les meilleurs propagandistes des croyances nouvelles. L'idée qu'il existe un troisième lieu dans l'Au-delà, en plus de l'Enfer et avant le Paradis, le Purgatoire, sorte d'antichambre du bonheur céleste, où tout pécheur peut, à force de patience, racheter ses fautes, est ainsi promue par les Mendiants à la fin du XIII^e siècle, qui diffusent cette idée, obtenant rapidement un franc succès. Le culte à la Vierge est également à l'honneur, surtout chez les dominicains, qui "inventent" le rosaire, que leur fondateur aurait eu en songe des mains du Christ enfant. Les Mendiants deviennent enfin les grands spécialistes de la confession auriculaire, imposée au moins une fois l'an à tout chrétien, par le Concile de Latran IV, en 1215. Des simples gens aux puissants de ce monde, de nombreux fidèles choisissent comme confesseur particulier un Mendiant.

La prédication est la véritable force des Mendiants, qui jouent sur l'usage des langues vernaculaires, rompant avec le latin traditionnel des offices, et le recours à des historiettes ou *exempla*, issues de la vie quotidienne, afin de transformer et surtout d'amender le fidèle qui écoute. Si ce mode de prédication n'est pas nouveau – les cisterciens notamment y ont eu recours dès le XII^e siècle – il s'amplifie pour devenir prépondérant. Un *exemplum* s'articule, d'après Étienne de Bourbon, autour de trois points : inspirer la peur de la damnation éternelle, en insistant sur le pardon reçu avant la mort ; montrer la voie du salut, qui passe par la confession, la pénitence et la charité ; lutter contre les vices, rangés sous les fameux sept péchés capitaux. Ces *exempla* forment rapidement des recueils, largement utilisés par l'ensemble du clergé tout au long du Moyen Âge.

La particularité essentielle des Ordres Mendiants repose dans leur installation

presque exclusivement urbaine. Les religieux constituent ainsi rapidement de véritables réseaux, les franciscains n'hésitant pas à s'établir dans des villes moyennes - 3000 habitants au moins - alors que les dominicains préfèrent constituer de grands couvents dans des cités importantes. Cette implantation urbaine ne va pas sans inconvénients pour les religieux. Si les pauvres restent leur priorité, de plus en plus de dons affluent vers leurs couvents, qui, reconstruits et embellis, s'éloignent, tous comme les Ordres, de l'idéal originel d'humilité. Le clergé séculier attaque violemment les Mendiants, reprenant à leur compte la maxime paulinienne "*qui ne travaille pas ne mange pas*", et défendant les "vrais pauvres", qui, malades, vieux ou infirmes, n'ont comme seul recours pour subsister que de mendier. Saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure s'emploient alors à restaurer l'opinion, en mettant notamment en avant les études suivies par les religieux, considérées comme du travail.

Leur implantation dans le Midi est très précoce. Saint Dominique fonde l'ordre des Prêcheurs à Toulouse en 1215. À sa suite, Pierre Cellan, compagnon de saint Dominique, a créé l'un des tous premiers couvents de frères prêcheurs à Limoges en 1220⁴⁴¹. Deux autres maisons de l'ordre voient le jour dans l'ancien diocèse de Limoges⁴⁴² : Brive-la-Gaillarde en 1261 et Saint-Junien en 1291. Dans l'ancien diocèse de Cahors⁴⁴³ le couvent de la cité des bords du Lot est établi par ce même frère Cellan, assisté de Pons de Mons en 1226⁴⁴⁴ ; celui de Montauban l'est entre 1251 et 1252 par des frères venus de Cahors, sous la direction de Pons de Montagne⁴⁴⁵ ; enfin la maison de Figeac est implantée vers 1252⁴⁴⁶. Dans le diocèse d'Agen, le couvent de la ville principale est établi en 1249 ; celui d'Auvillar est fondé en 1275⁴⁴⁷. Entre 1215 et 1295, quarante-neuf couvents ont été fondés dans l'aire géographique de la province dominicaine de Provence⁴⁴⁸ et six autres ont suivi entre 1305 et 1310⁴⁴⁹.

⁴⁴¹ Deneau, 2003, p. 152.

⁴⁴² L'ancien diocèse médiéval de Limoges englobe jusqu'en 1318 une partie du territoire du diocèse de Tulle, fondé cette année-là par Jean XXII.

⁴⁴³ Comme pour Limoges, l'ancien diocèse médiéval de Cahors englobe la ville de Montauban et son territoire, devenue siège de l'évêché éponyme en 1317.

⁴⁴⁴ Couvaras, 2008, p. 29. Les dominicains viennent à Cahors pour répondre à l'appel de l'évêque Guillaume de Cardaillac.

⁴⁴⁵ L'histoire du couvent des dominicains de Montauban est connue grâce au mémoire d'Eustache Dumay, sous-prieur, terminé en janvier 1706. Ce travail a été demandé à chaque maison de l'Ordre par le supérieur général, pour éditer une histoire générale des frères prêcheurs. Il ne s'agit toutefois que de compilations de documents connus, tels l'ouvrage de Bernard Gui, les archives du couvent ayant été détruites en 1561. Voir Moureau, 2009, p. 133-138.

⁴⁴⁶ Couvaras, 2008, p. 54.

⁴⁴⁷ Moulenq, 1894, t. III, p. 356.

⁴⁴⁸ La province dominicaine de Provence se partage avec celle de France le territoire du royaume des lys. La frontière entre les deux, décidée au chapitre général de Paris de 1224 passe au sud de la Saintonge, au nord du Limousin, au sud de l'Auvergne, au nord des évêchés du Puy, de Valence et de Gap. Voir Vicaire, 1998, p. 103.

⁴⁴⁹ Vicaire, 1998, p. 104-106.

Les disciples de saint François constituent de loin le plus grand nombre de maisons de religieux mendiants dans l'aire méridionale. Dans l'ancien diocèse de Limoges, les frères Mineurs s'installent dans le chef-lieu dès 1223 ; à Brive en 1226 ; à Donzenac en 1230 ; à Saint-Junien en 1252 ; à Nontron en 1267 ; à Bois-Ferru en 1396⁴⁵⁰. À Cahors, Figeac et Martel, les Cordeliers s'implantent avant 1236⁴⁵¹ ; à Gourdon vers 1250⁴⁵² ; à Montauban entre 1241 et 1250⁴⁵³ ; à Montcuq avant 1283⁴⁵⁴.

Les Carmes apparaissent comme un ordre assez discret. Si des maisons existent dans les principales villes – Limoges en 1264 ; Montauban vers 1277 ; Castelsarrasin en 1281⁴⁵⁵ ; Lauzerte vers 1300⁴⁵⁶ - les frères du Mont-Carmel n'essaient pas en milieu rural.

Les ermites de saint Augustin, un ordre tardif créé par le pape en 1254 en rassemblant des mouvements érémitiques italiens, s'avèrent encore moins présents. Des couvents sont fondés à Limoges en 1298, à Cahors avant 1278, à Figeac entre 1278 et 1317 et à Montauban en 1349.

1.2 Être inhumé chez les Mendiants

La plupart de ces couvents ont bénéficié dès leur fondation des largesses et protections des seigneurs locaux⁴⁵⁷, qui pour certains ont souhaité s'y faire inhumér⁴⁵⁸. Des ecclésiastiques ou de riches bourgeois dotent très largement les frères mendiants et participent à l'édification de leurs maisons : l'évêque de Limoges Aymeric de Malemort lègue une somme d'argent destinée à couvrir l'église du couvent des Prêcheurs de Brive en 1272⁴⁵⁹ ; Jean Comtareau, diacre, et son frère Ithier, donnent en 1291 leurs maisons du faubourg Saler de

⁴⁵⁰ Deneau, 2003, p. 193. Des implantations plus tardives existent également dans le diocèse de Limoges : La Cellette en 1449, Saint-Projet en 1489 et Tulle en 1491.

⁴⁵¹ Couvaras, 2008, p. 36, 54 et 68.

⁴⁵² Couvaras, 2008, p. 61.

⁴⁵³ Moureau

⁴⁵⁴ Couvaras, 2008, p. 87.

⁴⁵⁵ Moulenq, 1894, t. IV, p. 102.

⁴⁵⁶ Moulenq, 1894, t. III, p. 141.

⁴⁵⁷ Le couvent franciscain de Brive a bénéficié de la protection du vicomte de Turenne ; celui de Donzenac des vicomtes de Comborn ou la maison de Saint-Junien avec les vicomtes de Rochechouart (voir Deneau, 2003, p. 187). À Montauban, le vicomte de Bruniquel pose la première pierre de la maison des Prêcheurs en 1278 (voir Moureau) ; à Auvillar ce geste est accompli par Bertrand de Goth, vicomte de Lomagne, neveu du pape Clément V en 1312 (voir Moulenq, 1894, t. III, p. 357).

⁴⁵⁸ C'est le cas d'Arnaud-Garcie de Goth, vicomte de Lomagne et d'Auvillar, inhumé au sein du couvent des Prêcheurs de sa cité, en 1311. Voir Moulenq, 1894, t. III, p. 357.

⁴⁵⁹ Deneau, 2002, p. 62.

Saint-Junien pour y installer les Prêcheurs⁴⁶⁰ ; Guillaume de Maumont, archidiacre de Limoges lègue entre 1247 et 1250 de quoi voûter deux travées de l'église des Prêcheurs de Limoges ; Pons de Capdenier donne le terrain nécessaire à l'édification du nouveau couvent des Dominicains de Toulouse en 1229 ; Guillaume Amiel a offert vers 1270 le terrain pour y établir le couvent des franciscains et a payé de ses deniers la construction de l'église conventuelle ; en 1359, Olric de Bioule offre 20 000 tuiles pour ce même couvent ; Navarre de Montaut lègue 100 livres à l'œuvre de l'église des dominicains de Montauban en 1371. Le roi Charles II d'Anjou finance l'établissement des Prêcheurs à Saint-Maximin en 1295. Pour certains de ces bienfaiteurs, le titre de « patrons » du couvent leur est accordé par les frères. Outre le droit de poser la première pierre de la maison, ils bénéficient du privilège d'être inhumé à la tête de la chapelle ou dans un endroit des plus honorables, et si le couvent est transféré, leur corps le sera également. Ce privilège de sépulture se transmet au lignage du « patron » qui, au besoin, peut le revendiquer. Mais don et sépulture privilégiée au sein du couvent ne vont pas systématiquement de pair : ainsi, Ponce de Capdenier, qui, nous l'avons vu, avait été l'un des mécènes des Jacobins de Toulouse, bien que « patron », n'est pas enterré au sein de la maison des Dominicains⁴⁶¹.

Toutefois, comme le rappelle le père Marie-Humbert Vicaire⁴⁶², si les Mendicants acceptent bien volontiers le soutien financier de pieux laïcs pour mener à bien l'édification de leurs couvents, il ne faut pas occulter le fait que « l'initiative et les décisions essentielles viennent de l'Ordre lui-même, selon ses propres motifs, c'est-à-dire selon ses intentions apostoliques » et d'autre part « pour fonder un couvent, loin de s'inféoder à l'une ou l'autre classe de la société, les frères se préoccupent avant tout d'avoir l'assentiment de la population urbaine dans sa totalité ». L'installation des couvents répond à un plan précis voulu par les Ordres mendiants. Les premières maisons s'implantent dans les villes « capitales » de l'ouest du Rhône : Toulouse, Limoges, Lyon, Bordeaux, Le Puy, Narbonne, Montpellier, Montauban, Bayonne... Ces cités comptent en quelques décennies au XIII^e siècle quatre voire six⁴⁶³ couvents de mendiants. Les frères s'étendent ensuite dans des cités plus moyennes, pour

⁴⁶⁰ Deneau, 2002, p. 68.

⁴⁶¹ Ponce de Capdenier, riche marchand de Toulouse, avait prévu dans son testament, que l'ensemble de ses biens serait légué à l'abbaye cistercienne de Grandselve, dans le cas où sa fille Stéphanie et son gendre Roger Barrau n'auraient pas d'enfants – ce qui a été le cas – afin de construire un grand hospice, où il élit sa sépulture. Il meurt en 1229. Voir Vicaire, 19998, p. 142-143.

⁴⁶² Vicaire, 19998, p. 112.

⁴⁶³ Aux Ordres traditionnels se rajoutent alors les frères Sachets et les frères Pies, deux mouvances de mendiants qui disparaissent en 1274, supprimées par décision du concile de Lyon II, car les frères de ces deux ordres refusaient d'être agrégés aux ermites de Saint-Augustin, fondés en 1254.

quadriller le territoire et disposer ainsi de maisons-relais, qui peuvent accueillir les religieux occupés à prêcher dans les paroisses rurales. En Toulousain, le réseau des couvents est très serré : Marie-Claude Marandet précise que les maisons de certains Ordres sont parfois très proches, une dizaine de kilomètres les séparant les unes des autres⁴⁶⁴. L'engouement des laïcs pour les Mendiants est bien connu, et a été étudié notamment par Marie-Claude Marandet, Michelle Fournié⁴⁶⁵ ou Jacques Chiffolleau⁴⁶⁶. Marie-Claude Marandet a notamment montré qu'en Toulousain, selon les secteurs, la moitié ou la quasi-totalité des testateurs prévoyaient un legs aux Mendiants⁴⁶⁷. Toujours dans le même secteur, les groupes sociaux les plus riches choisissent d'avoir leur sépulture dans une église⁴⁶⁸ et non au sein d'un cimetière. Parmi eux, plus de la moitié opte pour un couvent de Mendiants mais il s'agit majoritairement de marchands et d'artisans⁴⁶⁹. Peut-être parce que ces derniers se sentent plus proches de leur prédication et plus sensibles à leur accueil ? Il faut également prendre en compte le fait que le recrutement des frères Mendiants s'effectue majoritairement dans les rangs des marchands et des artisans des villes ; les membres de l'aristocratie sont rares⁴⁷⁰.

Le choix d'un ordre mendiant par un cardinal pour accueillir sa dépouille s'explique dans certains cas par l'appartenance de ce prélat à la famille spirituelle choisie, nous l'avons vu⁴⁷¹. Pour d'autres, ce parti pourrait s'expliquer par l'attachement du cardinal à la spiritualité de l'ordre retenu, sans pour autant y être agrégé. C'est le cas pour Guillaume Ruffat des Forges. Parent de Clément V, chanoine de Saint-Seurin de Bordeaux et du chapitre cathédral de Lyon, il est créé cardinal le 15 décembre 1305. Il meurt en 1311 et demande à être enseveli chez les frères Mineurs, bien qu'étant séculier. Toutefois, il a participé activement à l'enquête

⁴⁶⁴ Un quinzaine de kilomètres séparent ainsi les couvents des franciscains de Castres et de Lautrec ou de Toulouse et de Muret, tout comme les Carmes de Carcassonne et de Montréal. Dans l'Est de la France, les distances s'avèrent plus grandes (37, (kilomètres dans la région de Metz). Pour Marie-Claude Marandet, cette proximité s'explique par la nécessité de rechristianiser le Midi. Voir Marandet, 1998, p. 367.

⁴⁶⁵ Voir Fournié, 1997.

⁴⁶⁶ Voir Chiffolleau, 1980.

⁴⁶⁷ Marandet, 1997, p. 368-370.

⁴⁶⁸ Les nobles à 85 %, les professionnels de la santé à 40 %, les notaires et juristes à 38 %, les bourgeois à 37 %, les marchands à 32 %, les prêtres à 30 %. A contrario, les artisans ne sont que 27 %, les domestiques à 11 %, et les laboureurs à 4 %. Voir Marandet, 1997, p. 152.

⁴⁶⁹ Il s'agit exactement de 59 % des personnes qui choisissent une église, et parmi celles-ci, les deux-tiers sont des marchands et des artisans. Les nobles se tournent très largement vers les Ordres anciens ou les séculiers. Voir Marandet, 1997, p. 154-155.

⁴⁷⁰ À Montauban, la plupart des grandes familles de marchands comptent des Mendiants dans leur lignage : les Assalhit, les Angilbaud, les Bonis, les Carbonel ou les Toset. Les familles nobles du bas-Quercy occupent plutôt des stalles au sein du chapitre cathédral ou du chapitre collégial de Saint-Étienne du Tescou. Voir Moureau, 2009, p. 121.

⁴⁷¹ Guillaume de Pierre Godin, Thomas of Jorz, Gérard de La Garde et Jean des Moulins, frères prêcheurs sont ensevelis chez les Prêcheurs de Toulouse ; Vital Du Four, Élie de Nabinal, Pasteur de Sarratz, et Bertrand de La Tour, franciscains, chez les frères Mineurs.

pontificale sur la querelle au sein de l'Ordre des Mineurs sur la pauvreté. Cette immersion au sein des franciscains peut certainement expliquer le choix d'une dernière demeure dans le couvent des Mineurs d'Avignon. Il n'est pas exclu que Guillaume Ruffat ait été inhumé avec l'habit même des frères, tradition connue et avérée lors de ce type d'ensevelissement. Au moment de la mort, par humilité mais également par conviction, le défunt entre symboliquement au sein de l'ordre mendiant qui l'accueille.

1.3 Fonder un couvent de Mendiants : un privilège princier

Nous l'avons dit, la fondation propre et ex nihilo d'un couvent de religieux mendiants par un laïc ne va pas de soi et enfreint même pour les Prêcheurs les conceptions de l'Ordre en la matière⁴⁷². Les fondations antérieures à celles des cardinaux de la papauté d'Avignon émanent de souverains ou de membres de familles royales, toutes issues des Capétiens et du lignage de saint Louis. C'est en effet sous le règne du roi Louis IX que se situe la grande période d'implantation des couvents de Mineurs et de Prêcheurs en France, entre 1230 et 1260⁴⁷³. Le saint roi est très tôt entouré de frères Mendiants. Il leur confie même la garde de la Sainte-Chapelle et de ses précieuses reliques⁴⁷⁴. Les enquêtes ordonnées dans tout le royaume pour la préparation de la Croisade sont essentiellement menées par des Mendiants. Enfin, le roi comble de ses largesses les chantiers de très nombreux couvents : Rouen, Mâcon, Jaffa, Compiègne, Béziers, Carcassonne, Caen ou Rouen⁴⁷⁵. Après 1254 et son retour de Croisade, son plus proche conseiller et ami est un franciscain, Eudes Rigaud, archevêque de Rouen ; son confesseur est un dominicain, Geoffroy de Beaulieu ; ses principaux biographes, des Mendiants⁴⁷⁶. Le roi, sous l'influence et la demande de sa sœur Isabelle, a fondé en 1255 le couvent des Clarisses de Longchamp, achevé en 1259⁴⁷⁷. Le roi Philippe IV le Bel a fondé quant à lui le couvent des Clarisses du Moncel-les-Pont-Sainte-Maxence, en 1309, sur des

⁴⁷² Montagne, 1998, p. 107.

⁴⁷³ Le Goff, 1996, p. 331.

⁴⁷⁴ Les trois offices spéciaux consacrés annuellement aux reliques christiques déposées dans la Sainte-Chapelle de Paris étaient à la charge du couvent dominicain, du couvent franciscain et de l'un des couvents des autres ordres Mendiants de Paris. Voir Le Goff, 1996, p. 331.

⁴⁷⁵ Le Goff, 1996, p. 332.

⁴⁷⁶ Deux sont des dominicains : Geoffroy de Beaulieu et Guillaume de Chartres ; le troisième est un franciscain : Guillaume de Saint-Pathus. Voir Le Goff, 1996, p. 333-344.

⁴⁷⁷ Le Goff, 1996, p. 728. Isabelle de France s'y retire en 1263 et y meurt en 1270. Le roi Philippe V décède également à Longchamp en 1322, alors que sa fille Blanche est religieuse, depuis 1317 jusqu'à sa mort en 1358. Le couvent de Longchamp reste sous la protection des rois de France jusqu'à sa fermeture en 1792.

terres confisquées à Philippe de Beaumanoir, bailli de Senlis, afin que les religieuses prient pour lui, ses successeurs et le bien du royaume⁴⁷⁸.

Imitant leur royal et saint aïeul, les princes de la maison d'Anjou-Sicile ont également fondé des couvents de Mendians. Le cas le plus important, justement pour les Dominicains, est la création du couvent de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume. Il s'agit d'un monastère né de la volonté même de Charles II d'Anjou, comte de Provence et roi de Sicile, en 1295. Le souverain, alors qu'il n'était que prince de Salerne et envoyé en Provence par son père, le roi Charles I^{er}, avait participé en 1279 à l'élévation de la relique du chef de sainte Marie-Madeleine dans cette localité des domaines paternels. Ce n'est toutefois qu'en 1295 qu'il réussit à faire reconnaître par le pape Boniface VIII l'authenticité des précieux restes⁴⁷⁹. Il charge alors Pierre d'Allamanon, dominicain et évêque de Sisteron⁴⁸⁰, de prendre possession en son nom de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume, que le souverain pontife venait de lui octroyer le 7 avril de cette même année. Les bénédictins de Saint-Victor de Marseille, affectés au service religieux du site, se trouvent alors évincés de par les volontés conjuguées du souverain et du pape, au profit des Dominicains. Le but du roi est atteint : il se pose en pieux laïc, protégé directement par sainte Marie-Madeleine, qui l'a guidé pour découvrir et faire partager à tous ses sujets les précieuses reliques ; il fonde une importante basilique, associée à un bourg⁴⁸¹, afin d'accueillir les nombreux pèlerins qui se pressent déjà depuis 1280 auprès du tombeau de la sainte Femme ; il consolide également son image et son pouvoir dans ses États de Provence, qu'il dirige de loin depuis la Sicile. Les Dominicains assurent le relais de ses ambitions et de sa politique sur place, Charles II étant un puissant protecteur de l'Ordre des Prêcheurs⁴⁸². Le chantier de construction démarre dès la fin de l'année 1295, et le souverain prévoit sur ses fonds une somme annuelle de 2000 livres, octroyée à Pierre d'Allamanon pour l'édification de la basilique et du couvent⁴⁸³. Toutefois, cette fondation du roi de Sicile est en grande partie motivée par des fins politiques plus que personnelles. Le roi ne cherche pas à

⁴⁷⁸ Ce couvent est fondé en avril 1309. Les travaux paraissent suspendus après la mort du roi en 1324, et ne reprennent que vers 1328. L'église du monastère est consacrée le 27 mars 1336 par le cardinal Guy de Boulogne. Voir Roest, 2013, p. 123-124.

⁴⁷⁹ Lauzière, 2003, p. 22-26.

⁴⁸⁰ Pierre d'Allamanon doit son évêché à la protection du roi Charles II de Sicile. Voir Lauzière, 2003, p. 22.

⁴⁸¹ Le roi Charles II a promulgué depuis Aix-en-Provence, le 17 août 1295, une charte de coutumes, qui accorde de nombreuses exemptions et avantages, en faveur de tous ceux qui viendront s'installer auprès de la basilique en chantier. Le bourg de Saint-Maximin se développe ainsi considérablement. Voir Lauzière, 2003, p. 29.

⁴⁸² Lauzière, 2003, p. 24 et Mérindol, 2015, p. 297. Christian de Mérindol rappelle le profond attachement de la dynastie des Anjou avec les Dominicains notamment. Charles II a également fondé les couvents de San Pietro a Castillo, de San Domenico et de San Pietro Martire.

⁴⁸³ Lauzière, 2003, p. 30.

faire de la basilique son lieu de sépulture ou un panthéon dynastique. Entre-temps, Charles II a fondé en 1290 à Aix-en-Provence, non loin de sa résidence de campagne dans un premier temps puis transféré en Aix deux ans plus tard, un autre couvent, de Dominicaines cette fois, sous le vocable de Notre-Dame-de-Nazareth. Le souverain a expressément demandé à y être inhumé, ce qui est chose faite après 1309⁴⁸⁴. Son fils Robert d'Anjou-Sicile, fonde avec son épouse Sancie de Majorque le double couvent des Mineurs de Santa Chiara de Naples⁴⁸⁵. Il y est inhumé, revêtu de l'habit de franciscain⁴⁸⁶, en 1343, tout comme Charles de Calabre, Marie de Valois et d'autres membres de la famille royale, conférant ainsi à cette église le statut de sanctuaire dynastique⁴⁸⁷. Les deux derniers fils de Charles II, Philippe de Tarente et Jean de Duras, sont inhumés au sein de l'église des Dominicains - San Domenico - de Naples. Les Duras, issus des Anjou-Naples, choisissent l'église franciscaine de San Lorenzo de Naples comme sanctuaire dynastique : Jeanne de Duras y est ensevelie avec son époux, Robert II d'Artois⁴⁸⁸.

Outre ces fondations, les descendants de saint Louis privilégient toujours les Mendiants pour accueillir soit leur tombeau d'entrailles pour les souverains, soit leur corps entier pour certains princes et princesses de sang⁴⁸⁹.

En Sicile, la princesse Constance de Sicile fonde en 1294 le couvent des Clarisses de Messine⁴⁹⁰. La seconde épouse de son fils, le roi Jaume II d'Aragon, la reine Blanche d'Anjou, fidèle à la tradition familiale des Capétiens, fonde de ses deniers le monastère de Clarisses de

⁴⁸⁴ Mérindol, 2003, p. 297. Le corps du roi est d'abord déposé dans l'église San Domenico (des Dominicains) de Naples.

⁴⁸⁵ L'ensemble est destiné au départ à accueillir des franciscains sous la houlette de Philippe de Majorque, frère de la reine Sancie, et un couvent de Clarisses.

⁴⁸⁶ Mérindol, 2003, p. 298.

⁴⁸⁷ Cette fonction dynastique perdure tout au long de l'époque moderne et jusqu'au début du XX^e siècle pour les derniers membres de la famille royale des Deux-Siciles.

⁴⁸⁸ Mérindol, 2003, p. 298.

⁴⁸⁹ Le seul couvent des Dominicains de Paris accueillait notamment les dépouilles suivantes : le cœur de Pierre d'Alençon (+ 1283) ; le cœur de Charles II d'Anjou-Sicile (+ 1309) ; le cœur du roi Philippe III le Hardi, déposé par son fils Philippe le Bel ; le cœur de la seconde épouse de Philippe III, Marie de Brabant (+ 1321) ; le cœur du roi Charles IV (+ 1328) ; les entrailles du roi Philippe V (+ 1322) ; le corps de la reine Clémence de Hongrie (+ 1328), seconde épouse de Louis X le Hutin ; le corps de Charles de Valois (+ en 1325) ; le tombeau des entrailles du roi Philippe VI (+ 1350) ; le tombeau de Charles d'Alençon, frère de Philippe VI, tué à la bataille de Crécy en 1346 ; le corps de Louis de France, comte d'Evreux (+ 1319) et de son épouse, Marguerite d'Artois (+ 1311) ; les cœurs de Philippe d'Evreux (+ 1343) et de sa femme Jeanne (+ 1343) fille du roi Louis X et héritière du royaume de Navarre ; l'église renfermait les tombeaux des premiers ducs de Bourbon, en la chapelle Saint-Thomas d'Aquin : Robert, comte de Clermont et duc de Bourbon (+ 1318), sixième fils de saint Louis ; Louis I^{er}, duc de Bourbon (+ 1342) ; Pierre I^{er} (+ 1356).

⁴⁹⁰ Son fils Frédéric, qui gouverne la Sicile, est un grand protecteur des frères Mineurs. Sa veuve, ses deux filles, deux de ses nièces et d'autres membres de sa famille vont faire profession au sein des Clarisses. Voir Castellano i Tresserra, 1998, p. 28.

Vilafranca del Penedès en 1308⁴⁹¹. L'infant Joan d'Aragon⁴⁹², fils de cette dernière et du roi Jaume II, patriarche d'Alexandrie et archevêque de Tarragone, promeut le monastère de la Puríssima Concepció de Gérone en 1319. La reine Marie de Molina agit de même avec la maison des Minorettes de Las Huelgas en 1320⁴⁹³. La mère du roi Pierre le Cérémonieux, Thérèse d'Entença, est inhumée au sein du couvent des franciscains de Saragosse, qu'elle avait reconstruit de ses deniers, et son gisant la présente revêtue de l'habit de l'Ordre⁴⁹⁴. Le couvent des franciscains de Barcelone accueille les tombeaux de membres de la famille royale d'Aragon : la reine Constance de Sicile, le roi Alphonse le Libéral et la reine Marie de Chypre⁴⁹⁵. La reine Élisabeth d'Aragon a patronné le monastère des Clarisses de Coïmbra, en 1324, avec le soutien de l'évêque du lieu, le quercynois Raymond I d'Hébrard⁴⁹⁶. Le couvent des Clarisses de Pedralbès, près de Barcelone, est dû à la générosité et à l'initiative de la reine Elisende de Moncade, dernière épouse de Jaume II, en 1327. Enfin, le roi Alphonse le Magnanime et son épouse Éléonore de Castella, choisissent d'être ensevelis au sein du couvent des franciscains de Lleida, sous un sépulcre somptueux, près de l'autel majeur. Là encore, les souverains sont représentés portant la bure des Mineurs, sandales aux pieds.

Fonder un couvent de Mendiants est donc, en cette fin du XIII^e siècle et au début du XIV^e siècle, un privilège réservé aux membres des familles royales, dont certains choisissent d'y être inhumés. D'autres grandes familles de l'aristocratie les imitent dans les décennies suivantes : Fayt de Thémines, épouse du seigneur de Gourdon, implante un couvent de Clarisses dans les faubourgs de la ville éponyme en 1302⁴⁹⁷ ; les Talleyrand-Périgord font ériger le couvent des Clarisses de La Rochelle en 1305⁴⁹⁸ ; la famille de Tournel établit une maison de Clarisses à Mende, en 1309, pour les jeunes filles non mariées⁴⁹⁹ ; le comte Amédée V le Grand de Savoie négocie en 1318 avec le maître-général des Dominicains l'implantation d'un couvent de l'ordre à Montmélian⁵⁰⁰ ; Jean II de Chalons-Arlay et sa femme

⁴⁹¹ Castellano i Tresserra, 1998, p. 25-26.

⁴⁹² Il meurt en 1334. Voir Español, ..., p. 163-164.

⁴⁹³ Castellano i Tresserra, 1998, p. 28.

⁴⁹⁴ La mère du souverain porte également une couronne sur la tête ; la cuve qui supporte le gisant est orné d'écus aux armes de la Catalogne et des Entença et portée par six lions. Ses deux derniers enfants, Isabel et Sancho, reposent également dans la même église, près de leur mère. Voir Español, 2010, p. 165.

⁴⁹⁵ Le gisant de Marie de Chypre, œuvre du sculpteur Jean de Tournai, assisté de Jean de France, qui y travaille en 1324, représente la reine, couronnée, portant l'habit des Clarisses. Le gisant est aujourd'hui au Musée National d'Art Catalan de Barcelone. Voir Español, 2010, p. 188.

⁴⁹⁶ Albe, 1902, p. 40.

⁴⁹⁷ Roest, 2013, p. 117.

⁴⁹⁸ Roest, 2013, p. 117.

⁴⁹⁹ Roest, 2013, p. 118.

⁵⁰⁰ Leguay, 2003, p. 171.

dote vers 1322 une maison de Clarisses à Mogette près de Besançon⁵⁰¹ ; Isabelle, fille du comte Henri II de Rodez, fonde un couvent de Clarisses à Boisset en 1324⁵⁰² ; Arnaud Duèze, neveu du pape Jean XXII et vicomte de Caraman, fonde avec son épouse Marguerite de L'Isle-Jourdain en 1333 le monastère de Notre-Dame-des-Anges de Cassès, dans le diocèse de Saint-Papoul, pour des Clarisses⁵⁰³ ; en 1352, Isabelle de Lévis, veuve du comte Bertrand de L'Isle-Jourdain dote dans son testament un monastère de Clarisses à Azille⁵⁰⁴ ; Marthe d'Armagnac, veuve de Bernard IV d'Albret, fonde en 1358 un couvent de Clarisses à Nérac⁵⁰⁵.

1.4 Bertrand du Pouget et les Clarisses

Bertrand du Pouget a décidé très tôt de privilégier un couvent de moniales pour accueillir son tombeau. Il obtient du pape Jean XXII dès le 25 août 1318 une autorisation en ce sens, soit un peu moins de deux ans après sa promotion à la pourpre⁵⁰⁶. La question du choix des Clarisses se pose : pourquoi un prélat préfère-t-il un ordre féminin, Mendiant de surcroît, à des chanoines séculiers ou réguliers ? Un précédent existait, certes, nous l'avons vu, pour ce qui est de la communauté de femmes : le prieuré de chanoinesses augustines du Val-Paradis, œuvre de l'évêque de Coïmbra, Aymeric Hébrard. Bertrand du Pouget disposait ainsi d'un exemple proche en Quercy, qu'il devait connaître. Le cardinal est certes réputé être proche des Mendiants⁵⁰⁷ : il est notamment désigné en 1328 par Jean XXII comme protecteur du chapitre général des franciscains qui se tint à Bologne, alors qu'il était légat du pape⁵⁰⁸. Nous ne connaissons pas sa carrière avant 1311, et notamment son entrée au service de Jacques Duèze avant son élection au trône pontifical⁵⁰⁹. Si Bertrand du Pouget a accompagné

⁵⁰¹ Roest, 2013, p. 117.

⁵⁰² Les dix religieuses de Boisset doivent à l'origine prier pour le repos de l'âme du comte Henri II de Rodez et de sa femme, parents de la fondatrice. Cette dernière a donné une maison pour servir de couvent, et s'est réservé le droit de choisir trois sœurs du monastère parmi lesquelles devait être élue l'abbesse. Le couvent de Boisset est ensuite transféré à Aurillac. Voir Roest, 2013, p. 118-119.

⁵⁰³ Le couvent est fondé à l'origine pour des bénédictines, qui sont transformées en Clarisses en 1343, après une bulle du pape Clément VI du 1er mars 1343, complétée par une enquête diligentée par ce même pape sur ce couvent, confiée à Guillaume de Cardaillac, évêque de Saint-Papoul. Voir Paris, 1959, p. 18-22.

⁵⁰⁴ Cette fondation d'Azille bien que fondée en 1352 n'est reconnue et autorisée par le pape Innocent VI qu'en 1362. Voir Roest, 2013, p. 121.

⁵⁰⁵ Deux de ses filles y prennent le voile. Voir Roest, 2013, p. 121.

⁵⁰⁶ Jugie, 1991, p. 73.

⁵⁰⁷ Jugie, 1991, p. 82-83.

⁵⁰⁸ Jugie, 1991, p. 93.

⁵⁰⁹ Comme l'indique Pierre Jugie, il ne subsiste aucune trace de Bertrand du Pouget avant une lettre du pape

à Naples le futur pape durant son séjour à la cour du roi Charles II d'Anjou comme chancelier, ceci pourrait en partie expliquer son intérêt pour les Mineurs, la famille royale, nous l'avons vu, étant très proche de ces derniers. Pour autant, en tant que familier de l'évêque d'Avignon, il a dû voir ou pour le moins être informé des chantiers de construction des couvents d'Aix-en-Provence et de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume. Curieusement, Bertrand du Pouget ne privilégie pas une communauté alors « à la mode » au sein de la cour pontificale, les chanoines séculiers. Il ne tente pas d'imiter en cela son protecteur le pape Jean XXII ou le neveu de ce dernier, le cardinal de Via, qui fondent des chapitres collégiaux séculiers, ce que l'on aurait été en droit d'attendre de la part d'un fidèle du premier cercle du souverain pontife. Ce désir d'imitation, cher à Étienne Anheim, semble, chez le cardinal d'Ostie, aller au-delà de la cour pontificale pour migrer vers d'autres cours, royales celles-là. Le simple clerc quercynois, aux origines simples, devenu Prince de l'Église, s'identifie rien moins qu'aux princes de la maison capétienne et veut copier leur pratique funéraire. Bertrand du Pouget souhaite, sur ses terres paternelles, fonder un sanctuaire dynastique pour sa famille, qui, nous l'avons dit, de par son élévation fulgurante en Avignon, vient d'acquérir un statut social enviable. Tout comme le rameau d'où jaillit un arbre solide et plein de fruits, tel un nouveau Jessé, Bertrand du Pouget est devenu un patriarche, qui se doit de prendre soin et de construire la mémoire familiale. Ceci passe par le tombeau, lieu du souvenir par excellence, pour lui certes, mais surtout pour l'ensemble des rejetons de l'arbre du Pouget. Avoir sa sépulture dans un couvent, fut-il de Mendians, déjà construit et « occupé » par d'autres familles ne paraît pas digne de son nouveau rang et de l'idée qu'il semble se faire de sa mission de nouveau fondateur de sa famille. Il lui faut un vrai sanctuaire dynastique, vierge de tous « corps étrangers », propre à ne symboliser que la mémoire de son lignage. Le choix d'un couvent de Clarisses, largement plébiscité, nous venons de le voir, par les familles princières de France, d'Anjou-Sicile et d'Aragon, lui offre la possibilité de se hisser au rang d'un souverain, de montrer ainsi à tous que le cardinal d'Ostie peut être comparé à un prince fondateur d'une lignée et que sa famille n'est plus celle d'un obscur coin du Quercy blanc mais au contraire, digne de respect et d'intérêt. Il convient de rappeler également que Bertrand du Pouget, lorsqu'il est légat pontifical en Italie, prend les attributions - et donc les titres - de comte de Romagne et de marquis d'Ancône, certes pour appliquer la politique pontificale de pacifier et de rallier ces États d'Italie du Nord. Mais comment ne pas supposer que l'adoption de ces marques de noblesse et de pouvoir ne renforce pas cette idée d'élever au plus haut la

Clément V datée du 16 août 1311 qui le mentionne. Voir Jugie, 1991, p. 70-71.

famille du cardinal d'Ostie ? Ses frères l'entourent d'ailleurs à Bologne : Bernard, évêque de Nîmes, Gaillard, et Étienne, qui aurait commandé les troupes pontificales à Ferrare ; tout comme ses neveux et cousins : Pierre de La Pérarède, évêque de Mirepoix, Bernard de La Pérarède, qui succède à son oncle sur le siège épiscopal de Nîmes ou Olivier Bérardi, maréchal des troupes pontificales à Bologne⁵¹⁰. Bertrand du Pouget a hissé sa famille à un rang inespéré avant lui, en une seule génération là où d'autres ont mis plusieurs décennies, en utilisant, comme tant d'autres prélats, sa position à la Curie pontificale. Pour compléter cette ascension sociale, il lui fallait créer un panthéon familial. Le couvent des Clarisses du Pouget, à l'imitation des fondations capétiennes, doit jouer ce rôle.

1.5 Les Junies : le choix d'un ordre « familial »

Le cardinal Gaucelme de Jean, nous l'avons dit, aurait décidé vers 1320 de fonder, près du château familial, un monastère de religieuses. Le chantier de construction battait son plein en 1342, lorsque le pape Clément VI donna son accord à la constitution de cette nouvelle communauté, à la suite de l'évêque de Cahors, qui avait approuvé le désir du cardinal un an auparavant. Il semblerait toutefois que le pape ait imposé à Gaucelme de Jean un couvent de bénédictines pour animer sa fondation. Ce choix d'un ordre ancien peut surprendre, même si Bertrand de Montfavès avait privilégié les chanoines de Saint-Ruf et le cardinal Pierre Bertrand des religieux réguliers de Saint-Augustin. Les travaux de recherches de Pierre-Roger Gaussin sur les communautés féminines du Midi de la fin du XI^e à la fin du XIV^e siècle montrent que sur la fin de la période concernée, les bénédictines s'avéraient être « passées de mode ⁵¹¹», par rapport aux Clarisses notamment⁵¹². Un seul établissement fut en effet fondé, celui de Gorjan à Clermont-L'Hérault, dans le diocèse de Lodève, en 1350, par Engles de Lauzière⁵¹³. Des prieurés de moniales de l'ordre de saint Benoît existaient déjà près

⁵¹⁰ Jugie, 1991, p. 78 et 91.

⁵¹¹ Gaussin, 1988, p. 321. Au siècle précédent, les fondations bénédictines étaient au nombre de 6 sur 43 créations en tout.

⁵¹² Les fondations de Clarisses au XIV^e siècle représentent à elles seules les 2/3 des créations, soit 11 maisons sur 19 en tout. Gaussin, 1988, p. 324.

⁵¹³ Il s'agissait d'une modeste abbaye, prévue pour accueillir huit religieuses dirigées par une abbesse, dont la nomination revenait au fondateur et à ses descendants. Gaussin, 1988, p. 321.

de Castelnaud-Montratier, au lieu-dit La Lécune⁵¹⁴, à Pomarède, fondé en 1123⁵¹⁵, à Figeac⁵¹⁶, ainsi qu'à Cahors, sous le vocable de Notre-Dame de la Daurade, créé en 1210. A contrario, les maisons de Clarisses ou de Cisterciennes s'avéraient être de loin les plus nombreuses sur l'ensemble de l'espace languedocien : pas moins de 47 couvents sur les 98 recensés entre la fin du XI^e et la fin du XIV^e siècle. Clément VI, lui-même bénédictin, a-t-il souhaité rééquilibrer la présence des ordres féminins dans le Midi en imposant une maison qui suivrait la règle de saint Benoît, plutôt qu'une nouvelle communauté de mendiante ? Cela n'est pas à exclure, d'autant plus que sous son règne seuls trois monastères furent fondés en Languedoc⁵¹⁷, outre Les Junies : Saint-Pantaléon, à Toulouse, suivant le vœu du cardinal Jean-Roger de Comminges, pour des chanoinesses régulières ; Gorjan, pour des bénédictines ; les Cassès, dans le diocèse de Saint-Papoul, où la règle bénédictine fit place à celle d'Urbain IV pour des Clarisses⁵¹⁸. Sur quatre couvents, trois étaient affiliés à un ordre ancien et un seul à un ordre mendiant.

Pourtant, le choix initial imposé par Clément VI n'a pas été suivi des faits. Le cardinal de Jean passa de vie à trépas le 3 août 1348, après avoir rappelé dans cet acte la fondation du couvent de moniales, dont les bâtiments étaient en grande partie élevés et laissés aux soins de son neveu Gisbert II de Jean, évêque de Carcassonne. Il fut provisoirement inhumé au chevet de l'église des Dominicains d'Avignon⁵¹⁹, puis son corps trouva le repos au sein du couvent des frères Prêcheurs de Cahors, où se trouvait déjà l'un de ses frères, le chevalier Benoît III de Jean, et l'un de ses neveu, Gisbert I de Jean, lui-aussi évêque de Carcassonne. Comme le remarque Jean-Pierre Suau, la famille de Jean entretenait des rapports étroits avec les Dominicains de Cahors, installés sur les bords du Lot, dans le quartier de Cabessut en 1260⁵²⁰. Cette affinité avec l'ordre mendiant peut s'expliquer par le fait que

⁵¹⁴ Cette petite maison bénédictine existait déjà au XIII^e siècle. La prieure Raymonde de Mazerac fut traduite en 1242 devant l'inquisiteur Pierre Cellan, accusée d'avoir portée durant plusieurs années « l'habit de parfaite » et d'avoir demandé à ses moniales « si la Sainte Vierge a allaité charnellement son Fils et souffert à l'accouchement comme les femmes ». Duvernoy, 2001, p. 257. Le cardinal Bertrand de Montfaucon avait deux sœurs religieuses à La Lécune. L'une d'elle, Sybille, fut transférée en 1322 au sein du couvent de la Daurade de Cahors. Berlière, 1924, p. 54. L'établissement n'apparaît pas dans les listes de Pierre-Roger Gaussin établies en 1988.

⁵¹⁵ L'abbaye Notre-Dame de Pomarède a été fondée par les bénédictins de La Sauve-Majeure. Gaussin, 1988, p. 304.

⁵¹⁶ Il s'agit du prieuré conventuel Sainte-Marie de Lundieu, fondée en 1255 sous la dépendance des bénédictins de Figeac. Gaussin, 1988, p. 314.

⁵¹⁷ Gaussin, 1988. Les autres monastères pour le XIV^e siècle ont été créés sous ses prédécesseurs essentiellement.

⁵¹⁸ Voir infra.

⁵¹⁹ Suau, 2013, p. 129.

⁵²⁰ Couvaras, 2008, p. 36.

Gaucelme de Jean a exercé la charge de Grand Pénitencier de l'Église, et fut de ce fait très proche des Prêcheurs. D'autre part, l'un de ses frères, Pierre, et deux de ses neveux occupèrent le siège épiscopal de Carcassonne de 1333 à 1354. Là encore, ce diocèse était en lien étroit avec l'Inquisition, confiée aux disciples de saint Dominique. De plus, il est intéressant de noter que le prédécesseur de Gaucelme de Jean dans la charge de Grand Pénitencier, le cardinal Béranger Frédol l'Ancien, avait effectué en 1288 une donation aux dominicaines de Prouille, qui a permis à ces dernières de fonder le couvent Notre-Dame de Prouille de Montpellier⁵²¹. Gaucelme de Jean aurait pu s'inspirer de sa démarche pour son propre projet de fondation. Le monastère de Prouille avait déjà essaimé dans le Midi : Aix-en-Provence⁵²², Condom⁵²³, Saint-Pardoux⁵²⁴, mais également dans d'autres villes plus septentrionales, comme Metz⁵²⁵, Lille⁵²⁶ et Nancy⁵²⁷. Le choix de Gaucelme de Jean, même s'il n'était pas habituel, ne se concevait donc pas non plus comme original.

Toujours est-il que le petit-neveu de Gaucelme de Jean, Benoît IV, fils de Philippe, seigneur des Junies et de Salviac, obtint du pape Innocent VI le 22 avril 1355 l'établissement de religieuses dominicaines, venues du monastère de Prouille, au sein du couvent familial, enfin terminé⁵²⁸ et non de moniales bénédictines. Il apparaît comme évident que Benoît de Jean a agi en lien avec un vœu émis par son grand-oncle le cardinal quant au choix de l'ordre qui animerait sa fondation, et non de son propre chef, mais surtout après la mort de Clément VI, survenue en 1352. En effet, il semble curieux que les religieuses ne soient pas arrivées dans le couvent après l'autorisation pontificale de 1342, alors que les bâtiments paraissaient en grande partie terminés. Cela n'aurait pas été la première fois que la communauté rentrait dans les lieux alors même que les travaux continuaient. D'autre part, il est également surprenant que le nom même de l'ordre retenu pour les Junies ne soit pas mentionné dans le testament de Gaucelme de Jean, rédigé en 1348, qui ne fait référence qu'à un vague « monastère de moniales ». Il se pourrait donc que le cardinal d'Albano ait secrètement refusé le choix du pape d'implanter une communauté de bénédictines, préférant, pour les raisons familiales

⁵²¹ Gaussin, 1988, p. 317.

⁵²² Le couvent Notre-Dame de Nazareth d'Aix-en-Provence a été fondé en 1290 par Charles II d'Anjou, comte de Provence. Duval, 2009, p. 496.

⁵²³ Le monastère de Pont-Vert a été établi en 1283 par Diane de Navarre, comtesse d'Armagnac, avec l'aide de treize moniales venues de Prouille. Duval, 2017.

⁵²⁴ Fondé en 1293. Duval, 2017.

⁵²⁵ Créé en 1297 à partir d'une communauté de semi-religieuses. Duval, 2017.

⁵²⁶ L'Abiette, à Lille, a été fondée par Marguerite, comtesse de Flandres. Les premières religieuses sont venues toutefois de Marienthal, en Teutonie. Duval, 2017.

⁵²⁷ Le couvent de Nancy a été créé en 1298 par Marguerite de Navarre, épouse du duc de Lorraine Ferry III. Duval, 2017.

⁵²⁸ Suau, 2013, p. 129.

invoquées précédemment, l'ordre dominicain. Il a donc pu transmettre son vœu à ses successeurs, qui ont finalement obtenu d'Innocent VI une nouvelle ratification de la fondation du couvent avec la venue des religieuses de Prouille⁵²⁹.

Ainsi, malgré le commandement d'un pape, grâce à la ténacité de ses successeurs, Gaucelme de Jean a pu avoir la satisfaction de fonder un couvent de Dominicaines sur ses terres familiales, qui, faute de recevoir son tombeau, a accueilli celui de ses petits-neveux.

2. Un cas unique : Mortemart, une "protection spirituelle" exceptionnelle

Mortemart, aujourd'hui dans le département de la Haute-Vienne, conserve la trace d'un « ensemble ecclésiastique considérable » pour reprendre les termes de Claude Andrault-Schmitt⁵³⁰, fondé au début du XIV^e siècle, par un homme, Pierre Gauvain dit le cardinal de Mortemart. Sa biographie a été très récemment reprise et mise à jour par les soins d'Anne Massoni⁵³¹.

Pierre Gauvain est né à Mortemart, petit bourg du Limousin, vers 1280, dans un milieu modeste. Il est amené à poursuivre des études de droit civil à l'université de Toulouse, où il obtient son doctorat, avant de devenir professeur jusqu'en 1314, tout en occupant la fonction de lieutenant du juge ordinaire de la sénéchaussée, Hugues de Molas, entre 1310 et 1313. Probablement durant ses études, il se lie avec Hugues Géraud, originaire du Périgord⁵³², nommé évêque de Cahors en 1313 par le pape Clément V. Le nouveau prélat appelle à sa suite Pierre Gauvain, lui obtient de modestes bénéfices⁵³³ et le nomme official de son diocèse. Son amitié pour l'évêque de Cahors a failli lui coûter cher, puisque Hugues Géraud, nous l'avons vu, subit en 1316 un procès à l'issue fatale, accusé d'avoir attenté à la vie du pape et des cardinaux Bertrand du Pouget et Gaucelme de Jean. Pierre est cité parmi les complices du prélat ; ses bénéfices sont confisqués et il doit se réfugier en Marche, auprès du comte Charles, dont il obtient la protection, malgré plusieurs lettres du pape qui demandent au prince

⁵²⁹ Sinon, comment expliquer cette nouvelle demande auprès du successeur de Clément VI, alors que ce dernier avait déjà accepté le principe d'un monastère féminin ?

⁵³⁰ Andrault-Schmitt, 1997, p. 280.

⁵³¹ Massoni, 2016, p.

⁵³² Hugues Géraud est né en Périgord mais dans la partie de la vicomté de Limoges. Il a occupé les bénéfices de chanoine de Limoges, doyen de Saint-Yrieix puis auditeur des causes sous Clément V. Voir Massoni, 2016, p.

⁵³³ Pierre Gauvain est archiprêtre des Vaux avec en plus les églises de Nevèges et de Divillac. Voir Massoni, 2016, p.

de lui livrer son clerc. Pierre entre au sein de la chancellerie du comte vers 1317 et se noue d'amitié avec plusieurs clercs aux carrières brillantes. Lui-même semble absout par la cour d'Avignon dès la fin de 1317, puisqu'il reçoit divers bénéfices⁵³⁴. Sa carrière prend une toute autre ampleur lorsque le comte de la Marche devient roi de France sous le nom de Charles IV. Pierre Gauvain devient l'un des conseillers du nouveau souverain, qui fait de lui l'un de ses ambassadeurs entre Paris et Avignon. Il est notamment chargé de négocier l'annulation du mariage du roi avec Blanche de Bourgogne, accusée d'adultère et reléguée par Philippe le Bel à Château-Gaillard depuis 1314. Le pape Jean XXII donne un avis favorable à la demande du roi en 1322 qui peut épouser Marie de Luxembourg. Pour le remercier, Charles IV intervient auprès du pape pour lui obtenir l'évêché de Viviers cette même année 1322. Le nouvel évêque est de retour à l'automne et jusqu'au printemps 1323 sur les bords du Rhône pour organiser le projet - avorté - de Croisade voulue par Jean XXII, dont le chef ne serait autre que le roi Charles lui-même. Il est également associé en 1324-1325 aux pourparlers de paix entre son maître et le roi Édouard II d'Angleterre, suite à la guerre de Saint-Sardos, et participe à tous les événements qui impliquent à Paris la famille royale. Il est élu le 5 octobre 1325 évêque d'Auxerre et confirmé par Jean XXII le 7. Dès lors, Pierre Gauvain semble se détacher des affaires royales – il est peut-être même en froid avec le roi dès 1327 – et se consacre à l'administration de son diocèse. Le 18 décembre 1327, le pape le crée cardinal au titre de Saint-Étienne *in Coelio Monte*, ce qui correspond à la tradition de donner la pourpre cardinalice à de grands officiers de la couronne de France. Jean XXII emploie Pierre⁵³⁵Gauvain pour diverses missions, tant religieuses⁵³⁶ que diplomatiques, tout en accumulant les bénéfices. Il meurt en Avignon le 14 avril 1335, deux jours après avoir rédigé son testament. Ses exécuteurs testamentaires – les cardinaux Pierre des Prés, Hélie de Talleyrand-Périgord, Gaucelme de Jean, Pierre Bertrand et Pierre de Chappes – sont chargés entre autre de mener à bien les fondations qu'il a prévues, dont son « grand œuvre » à Mortemart.

Pierre Gauvain, dès 1324, a songé à fonder un établissement ecclésiastique dans son pays natal, pour perpétuer sa mémoire. Il obtient du pape Jean XXII le 25 mai une bulle qui l'autorise à acquérir des dîmes dans le diocèse de Limoges et particulièrement dans la châtelainie de Mortemart, mais également comme évêque de Viviers, afin de fonder dans sa ville de naissance un hôpital pour 30 pauvres et une église avec 12 chapelains dont il aurait le

⁵³⁴ Il est chanoine d'Amiens en 1317 puis chanoine et chantre de Bourges en 1320.

⁵³⁵ Pour la liste complète de ses bénéfices, tant en France qu'en Angleterre ou en Allemagne, voir Massoni, 2016.

⁵³⁶ Il est notamment impliqué dans la poursuite des fraticelles ; chargé de résoudre un conflit entre l'évêque et l'université de Paris ou bien entre le comte de Poitiers et l'évêque de Valence – ce dernier cas en compagnie de Pierre des Prés.

patronage. Des indulgences, destinées à attirer des bâtisseurs et des visiteurs complètent les lettres pontificales. En parallèle, Pierre acquiert de nombreux biens fonciers dans le diocèse de Limoges, mentionnés dans son testament. D'après Lorgue, Pierre Gauvain aurait obtenu dès 1325 des lettres d'amortissement pour fonder des églises tant régulières que séculières et un hôpital à Mortemart, privilège augmenté en septembre 1329, assorti d'une demande du souverain pour que soit célébrée une messe du saint Esprit chaque année pour le roi et la reine, puis un office des défunts après leurs décès⁵³⁷. En février 1330, le roi de France Philippe VI lui accorde l'amortissement de 100 livres tournois de rente pour sa fondation.

C'est dans ses dernières volontés qu'il expose son projet : Pierre souhaite que soient établies à Mortemart plusieurs communautés religieuses qui devront veiller sur sa dépouille et prier pour le repos de son âme. Il choisit 24 chartreux, 25 carmes, 25 augustins et 12 chapelains, ces derniers pouvant être supprimés si les revenus n'y suffisaient pas. A cela s'ajoute un collège, sous la charge des Augustins, où deux professeurs de grammaire devront instruire 12 enfants – prioritairement issus de sa famille – depuis l'âge de 8-10 ans jusqu'à 20 ans, afin qu'ils aient les mêmes chances que lui d'accomplir une belle carrière de juriste. Un hôpital pour les nécessiteux des environs complète le dispositif, confié aux Carmes. Les Chartreux sont eux chargés plus particulièrement du rôle d'intercesseurs vers le Ciel par leurs prières assidues et solitaires.

Le pape Clément VI, que Pierre avait connu à la Curie, donne une impulsion déterminante au projet : il autorise les fondations en mai 1342 et, assisté du neveu de Pierre, Jean Gauvain, veille à ce que les chantiers démarrent. En 1345 et 1346, les religieux obtiennent les biens qui doivent servir à la fondation, convoités par des laïcs. Le chantier bat son plein entre 1347 et 1352, dates qui correspondent aux sommes versées par le camérier pontifical, Bertrand de Cosnac, évêque de Lombez à Jean Gauvain, Jean Botin, bourgeois du château de Limoges, Géraud de Beaufort, chartreux et Pierre Galengaud, ermite augustin, pour la construction des édifices, églises et logements des chartreux, carmes, augustins et clercs séculiers. Le tout aura coûté la somme de 4530 écus d'or. Pourtant, dans son testament, repris en grande partie par Clément VI dans sa bulle de mai 1342, recopiée par François de

⁵³⁷ Lorgue, 1893, p. 51-52. L'auteur ne donne aucune cote précise de ces sources, et s'appuie sur un manuscrit rédigé en 1726 par de François de Verdilhac, avocat en parlement, originaire de Mortemart : soit le « Dictionnaire des antiquités sacrées » soit plutôt le « le Salut sérieux et le Salut curieux », sorte de dictionnaire sur l'histoire de Mortemart et les personnages qui y sont attachés. Ces ouvrages ont été vus par le chanoine Arbellot chez les descendants des Verdilhac en 1856 lorsqu'il rédigea son guide du voyageur dans le Limousin. Arbellot, 1856, p. 264-265.

Verdilhac dans les archives de Mortemart⁵³⁸, il semble que Pierre Gauvain avait affecté des sommes bien plus importantes. Le pape précise en effet que le cardinal a assigné 4000 florins aux Chartreux pour terminer les constructions et acheter des revenus ; 2000 florins aux Augustins pour le même usage ; 4000 florins aux Carmes ; 5000 florins pour les chapellenies ; soit un total de 15 000 florins d'or. Certes, la totalité de la somme n'est pas exclusivement destinée à construire les églises et bâtiments ecclésiastiques mais la différence entre ces 15 000 florins et les 4530 écus d'or cités par les sources pontificales est à signaler. Même si l'on accepte une légère différence sur le taux de conversion entre le florin d'or et l'écu d'or⁵³⁹, le résultat des dons prévus et de la réalité perçue n'est pas la même. Si l'on part du principe qu'un florin vaut un écu d'or, plus de 10 000 écus d'or auraient été affectés à l'achat de revenus fonciers, alors même que ces derniers sont déjà très conséquents, et acquis, nous l'avons vu, par le cardinal Gauvain de son vivant. La remarque de Claude Andrault-Schmitt sur cette somme de 4530 écus d'or qui « est peu par rapport au financement de la Chaise-Dieu »⁵⁴⁰ prend tout son sens. Le chantier aurait coûté beaucoup plus cher que ce qui est indiqué dans les comptes pontificaux : le delta qui manque ne pourrait-il pas venir, outre la proportion non connue de l'achat éventuel de biens fonciers, du prix d'éventuels décors et mobiliers contenus dans ces trois églises, ainsi que pour la réalisation du tombeau du cardinal ? Ainsi, lorsque cette hypothèse est prise en compte, la différence entre la somme indiquée dans la bulle de 1342 et les sommes acquittées en 1347-1351 paraît plus plausible.

Trois églises ont été édifiées : au nord, celle des Carmes ; au sud celle des Augustins et à l'est l'église réservée aux chapelains, dite « le Moutier » (fig. 27). Aucun lieu de culte ne paraît avoir été prévu pour les Chartreux, ce qui surprend, en sachant que ces religieux, dans l'esprit du fondateur, étaient, nous l'avons dit, les intercesseurs privilégiés pour le repos de son âme. Pourtant, l'acte de concordat, signé en 1386 entre les différents ordres religieux présents à Mortemart pour régler la gestion des lieux et des offices, précise que l'église des Chartreux doit être achevée, et que tant qu'elle ne l'est pas, les dits religieux pourront utiliser pour leur seul usage l'église du Milieu, dont les accès vers les autres couvents seront murés à cette occasion⁵⁴¹. Il existait bien une maison et une église des Chartreux, certainement inachevée,

⁵³⁸ Le texte de cette bulle, recopiée par Verdilhac en 1726 sur une copie de 1550, est reproduit in extenso et traduit dans l'ouvrage de Lorgue sur Mortemart. La vérification s'avère complexe, l'original étant perdu. Seule un récolement avec le texte de la bulle conservé dans les registres du Vatican pourrait confirmer la traduction de Verdilhac.

⁵³⁹ Sur ce sujet, voir Bompaire, 2010.

⁵⁴⁰ Andrault-Schmitt, 1997, p. 282.

⁵⁴¹ Acte cité par Lorgue : « savoir faisons que le prieur et le couvent des Chartreux auront la grande église avec la chapelle contiguë et tous les droits y attachés à leur propre et unique usage ; et ils entreront dans la même

dont les vestiges ont depuis longtemps disparus du paysage et des mémoires. Cet état de non achèvement associé à la perte substantielle de la valeur des revenus associés à la fondation cardinalice, due à la guerre de Cent Ans, explique le départ des ermites de saint Bruno de Mortemart en 1413⁵⁴².

L'église des Augustins se présente comme une église de plan rectangulaire, longue de 32 mètres et large de 10 mètres, dont la hauteur initiale devait être plus importante qu'aujourd'hui (fig. 28). L'édifice est charpenté ; trois baies à lancettes et quadrilobes s'ouvrent au nord ; deux baies dépourvues de réseau au sud. La façade occidentale (fig. 29) présente un portail à quadruple voussures, surmontée d'une archivolte qui retombe sur deux culots sculptés⁵⁴³(fig. 30). Les chapiteaux (fig. 31), au tailloir pentagonal, sont ornés de feuillages dans le goût naturaliste, sous un tore, une composition que l'on retrouve de manière récurrente sur les édifices contemporains, tant en Avignon que dans le Midi et ailleurs. Une baie à remplage est située au-dessus et éclaire la nef par l'ouest.

Il ne reste rien de l'église des Carmes, détruite par le percement de la route départementale au XIX^e siècle. L'examen des mesures effectuées en l'an 13 et du cadastre de 1825 permet de déduire que ce bâtiment présentait lui aussi un plan rectangulaire : la nef se poursuivait à l'est par un « sanctuaire » puis par un passage menant à un escalier⁵⁴⁴.

Pierre Gauvain a établi dans son testament que chaque communauté religieuse présente sur le site devait prier en alternance jour et nuit dans l'église collégiale, dite église du Milieu, autour de son tombeau. Il s'assurait ainsi d'une protection spirituelle, via une chaîne de prières ininterrompue, récitées pour le salut de son âme. Sa démarche montre son désir de gagner son ciel au travers de l'intercession rédemptrice des communautés religieuses qu'il avait fondé. Le départ des Chartreux a toutefois rendu difficile sa demande, qui n'a pas été véritablement exécutée.

église par la maison des dits Chartreux, les autres portes et issues étant closes et murées, de même qu'il est en usage dans les autres lieux d'ordre des Chartreux. [...] Si cependant par inspiration divine, quelqu'un venait à fonder les dites chapellenies et à achever l'église des Chartreux, ces derniers se contenteraient de cette église, et abandonneraient la plus grande. Dans ce cas, on reviendrait entièrement aux dispositions du fondateur. ». Lorgue, 1893, p. 65-66.

⁵⁴² Roy-Pierrefitte cite un manuscrit conservé à la grande Chartreuse qui précise : *unde ad modicam et insufficientem foundationem a cap. Generali an. 1412 aliis dimissa est juxta fundatoris decretum*. Roy-Pierrefitte, 1861, p. 28.

⁵⁴³ Ils figurent une tête d'homme prolongée par un feuillage (au nord) et une tête encapuchonnée (un religieux?) prise dans un corps de lion (au sud).

⁵⁴⁴ Andrault-Schmitt, 1997, p. 283-284.

3. Fonder une collégiale séculière : un choix novateur en Quercy

3.1 Le contexte institutionnel et ecclésiastique

La province du Quercy, depuis le Haut Moyen Âge jusqu'en 1790, recouvre les limites de l'ancien diocèse de Cahors auquel il convient d'ajouter la ville de Montauban, devenue siège d'un évêché fondé en 1317 par le pape Jean XXII. Le diocèse de Cahors comprend six archidiaconés et quatorze archiprêtres, pour un peu plus de 700 églises paroissiales, ce qui en fait un diocèse de taille moyenne au Moyen Âge. L'ordre de saint Benoît est présent au travers de grandes maisons, fondées au haut Moyen Âge et affiliées à Cluny : Moissac, Carennac, Figeac. L'abbaye de Marcillac n'entre pas dans le vaste réseau clunisien et reste indépendante ; Saint-Martin-Saint-Théodard de Montauriol se rattache à La Chaise-Dieu. Chacune de ces abbayes fonde à son tour des prieurés de tailles diverses, maillant ainsi le territoire d'une forte présence de moines noirs.

L'ordre cistercien paraît plus discret, présent sur le territoire grâce aux nombreuses granges dépendantes de l'abbaye d'Aubazine dans le diocèse de Limoges (Saint-Palavy, Bannières, Les Alix), et aux modestes abbayes de Lagarde-Dieu et de Saint-Marcel, en Bas-Quercy.

Curieusement, une seule collégiale est mentionnée avant le XIV^e siècle, celle du Vigan. Si l'on regarde la situation dans des diocèses frontaliers, celui de Limoges compte une trentaine d'établissements, réguliers ou séculiers⁵⁴⁵, Clermont (avant le démembrement du diocèse de Saint-Flour en 1317) autour de vint-cinq⁵⁴⁶ et le diocèse de Rodez quatre collégiales, toutes régulières⁵⁴⁷. Si les origines de la collégiale du Vigan ne sont pas connues, elle est attestée entre 898 et 901-902, lorsque l'évêque de Cahors, Gausbert, rend visite au *monasterium* ou monastère situé dans le *vicus* (bourg rural, terme hérité de l'Antiquité) de *Carbonacum*. Une communauté de clercs séculiers veille sur les reliques de sainte Charité, de sainte Foy et de sainte Espérance⁵⁴⁸. Ce triple vocable rarissime, associé à celui de sainte Sophie, mère des trois vierges, se retrouve à la fin du XI^e siècle pour une église appelée cette fois *Vicanum* qui appartient à l'évêque de Cahors. Cette église et le *monasterium* visité un

⁵⁴⁵ Massoni, 2010, p. 81.

⁵⁴⁶ Gomis, 2010, p. 117. Le diocèse de Clermont, l'un des plus vastes de l'Église de JFrance, compte, avant 1317, 848 paroisses.

⁵⁴⁷ Desachy, 2010, p.96-97. Les collégiales en question, toutes des abbayes bénédictines transformées en chapitres réguliers, sont Varen (Tarn-et-Garonne), Conques (Aveyron), Belmont-sur-Rance (Aveyron) et Saint-Antonin-Noble-Val (Tarn-et-Garonne).

⁵⁴⁸ Freigang, 1993, p. 518.

siècle plus tôt ne font qu'un et constituent les origines de la collégiale du Vigan. Entre 1083 et 1085, le monastère du Vigan est réformé par l'évêque de Cahors, Géraud de Gourdon, qui le transforme en collégiale de chanoines réguliers. Il est donné aux chanoines de l'abbaye Saint-Sernin de Toulouse, chassés par l'évêque Izarn de Toulouse et depuis lors réfugiés auprès de l'évêque de Cahors. Ce nouveau statut de l'église du Vigan, qui a entraîné la création des dignités et offices de prévôt, de chantre et de sacristain, est confirmé par le pape Pascal II en 1107⁵⁴⁹.

Du point de vue politique, les comtes de Toulouse possèdent le Quercy depuis le début du XI^e siècle. Des vicomtes, titrés de Bruniquel et de Caussade, assurent le relais du pouvoir comtal⁵⁵⁰. De puissantes familles aristocratiques se partagent le territoire : les Gourdon, les Castelnau, les Penne ou les Montpezat. À leurs côtés se rencontre une myriade de petits seigneurs locaux qui leur vouent allégeance : les Cos, Narcès, Auty, La Mothe, La Tour ou Saint-Cirq⁵⁵¹. Plusieurs villes importantes, sièges de consulats et de foires, émaillent la province : Cahors, Montauban à partir de 1144, Martel, Figeac, Gourdon, Moissac et Lauzerte.

On l'a dit, dans cette vaste entité territoriale, au début du XIV^e siècle ne subsiste aucune collégiale séculière. Est-il possible d'expliquer cette absence et ce désintérêt pour une forme de vie religieuse au demeurant florissante dans d'autres parties du royaume de France, comme la Bourgogne ou le Lyonnais ? A fortiori, pour quelles raisons des laïcs et des clercs se mettent-ils à y fonder des chapitres collégiaux à partir du XIV^e siècle et ce jusqu'au début du XVI^e siècle ?

Il n'est pas aisé de répondre à ces questions pour les collégiales situées actuellement dans le Lot car les archives ecclésiastiques de ce département ont toutes disparu ou presque au début du XIX^e siècle, obligeant ainsi à se référer à des historiens ou à des documents antérieurs à cette période mais qui reprennent des actes aujourd'hui perdus. Tel est le cas pour les études de Guillaume Lacroix (1574-1614)⁵⁵², de Marc-Antoine Dominicy (vers 1605-1650)⁵⁵³, de l'abbé Raymond de Fouilhac (1622-1692)⁵⁵⁴ ou de Guillaume Lacoste (1755-

⁵⁴⁹ Lacoste, 1965, p. 467.

⁵⁵⁰ Sur cette question des vicomtes, leurs origines et leurs pouvoirs, voir le volume dirigé par Hélène Débax. Débax, 2008.

⁵⁵¹ Voir à ce sujet l'ouvrage de Didier Panfili, issu de sa thèse de doctorat, consacrée aux aristocraties du Toulousain et du Quercy aux XI^e et XII^e siècles. Panfili, 2010.

⁵⁵² Lacroix, 1621.

⁵⁵³ Marc-Antoine Dominicy, docteur en droit et historiographe de France, a rédigé une *Histoire du pays de Quercy* restée manuscrite et conservée aujourd'hui à la bibliothèque municipale de Cahors.

⁵⁵⁴ Raymond de Fouilhac, vicaire-général de l'évêché de Cahors, a écrit un texte en latin, *Chronicon cadurcensium a Julio Caesare ad decimum septimum seculum* (« Chronique du diocèse de Cahors depuis Jules César jusqu'au dix-septième siècle »), et un texte français de *Chroniques* allant de 1205 à 1560, tous

1831)⁵⁵⁵. À la fin du XIX^e siècle, les travaux historiques du chanoine Albe, sur Rocamadour ou sur le pontificat de Jean XXII, demeurent fondamentales pour la connaissance de l'histoire religieuse médiévale du diocèse de Cahors. Pour les collégiales situées dans le département de Tarn-et-Garonne, les archives s'avèrent nettement plus importantes. Le fonds de la collégiale de Montpezat-de-Quercy est riche d'une soixantaine de liasses, du XIV^e au XVIII^e siècle. Pour Puylaroque, les quelques liasses conservées aux archives départementales de Tarn-et-Garonne doivent être complétées par un cartulaire de la fin du Moyen Âge, aujourd'hui en mains privées. Enfin, et surtout, l'histoire des membres de ces chapitres ne pourrait s'écrire sans l'indispensable outil que représente la base de données *Ut per litteras apostolicas*, qui reprend notamment les lettres pontificales émises durant la papauté d'Avignon.

3.2 L'absence de collégiales séculières en Quercy avant le XIV^e siècle

Cette particularité ne peut se comprendre si l'on n'envisage pas la conjonction de plusieurs facteurs, d'ordre spirituel et historique. Il convient dans un premier temps de prendre en compte le poids très important, nous l'avons vu, des grands monastères de l'ordre bénédictin, aux XI^e et XII^e siècles. Durant cette période, l'abbaye de Moissac⁵⁵⁶ dispute à l'abbaye Saint-Théodard de Montauriol l'hégémonie religieuse sur le Quercy. Le monastère dédié à Saint-Pierre se trouve à la tête d'innombrables biens fonciers et droits féodaux, exerce une mainmise sur de nombreuses paroisses et étend son influence sur beaucoup d'autres églises par le biais du puissant réseau de ses prieurés - Duravel, Carennac, Bioule - dont certains comme Figeac ou Souillac sont en fait de véritables abbayes. Moissac jouit également d'un passé prestigieux, fondé sur une fondation légendaire par Clovis, et encadre le culte d'insignes reliques, dont les chefs de saint Pierre et saint Cyprien. Le prieuré de Duravel abrite lui aussi des dépouilles prisées : saint Hilarion, saint Poémon et saint Agathon. Le comte de Toulouse qui fait office d'abbé-chevalier de Moissac protège l'établissement.

Le monastère de Montauriol n'est pas en reste. Les récentes études de son cartulaire jusqu'alors inédit, dues à Florent Hautefeuille et Didier Panfili, révèlent sa puissance foncière et son influence, tant religieuse que politique, qui n'ont guère diminué au XII^e siècle, malgré son rattachement à l'abbaye de La Chaise-Dieu. Quant au culte des reliques de saint

deux restés à l'état de manuscrits.

⁵⁵⁵ Lacoste, 1883.

⁵⁵⁶ Fraisse, 2006, p. 38-54.

Théodard, archevêque de Narbonne mort à Montauriol en 898, il semble que malgré les efforts des moines, il n'ait jamais vraiment dépassé les limites de la zone d'influence du monastère⁵⁵⁷. Ce sont naturellement vers ces deux maisons bénédictines que se tournent les seigneurs laïcs désireux de fonder un obit ou de combler l'Église de leurs largesses, en échange de prières pour la rédemption de leurs péchés, le repos de leur âme et de celles de leurs parents.

À cette présence marquée des monastères, s'ajoutent les caractéristiques de la piété des grands seigneurs laïcs du Quercy au début du XII^e siècle. Depuis le milieu du XI^e siècle, ces grandes familles aristocratiques ne se préoccupent guère de fonder des établissements religieux. Elles préfèrent au contraire continuer de jouir d'un patrimoine usurpé à l'Église par leurs aïeux. L'essentiel des rentes perçues par certains aristocrates durant cette période provient d'« *oblies* (« redevances ») et de services dus pour les biens meubles et immeubles associés à des églises et à leurs dépendances et pesant sur les hommes et les femmes qui y travaillent. Ces familles seigneuriales perçoivent bien souvent aussi des parts de la dîme ecclésiastique, allant parfois jusqu'à la moitié de celle-ci. Le morcellement des seigneuries, partagées entre de très nombreux coseigneurs, ne permet pas non plus à ces petits nobles d'avoir les moyens financiers suffisant pour fonder des établissements ecclésiastiques importants et pérennes.

La réforme grégorienne se traduit donc en Quercy, à partir du milieu du XII^e siècle, par un abandon de très nombreux biens et revenus usurpés, de la part des seigneurs laïcs. Mais le retour de ces possessions dans le giron ecclésiastique ne se réalise pas sans opposition ni heurts car, comme le rappelle Didier Panfili⁵⁵⁸, renoncer à ceux-ci revient pour eux à perdre leur rang, tant économique que social et politique. Qui possède la mainmise sur une église contrôle aussi ses paroissiens. Pourtant, l'inflation des donations, cette « pompe économique du salut des âmes » chère à D. Iogna-Prat⁵⁵⁹, se fait jour dans le Quercy aux XI^e et XII^e siècles. Ces familles aristocratiques offrent l'un de leurs membres - donat ou oblat - à un établissement religieux, geste qui s'accompagne du versement d'une dot, en biens fonciers ou

⁵⁵⁷ Dans la bulle d'érection du diocèse, en 1317, Jean XXII mentionne le fait que l'abbaye de Montauriol, nouvelle cathédrale, possède les reliques de saint Théodard, voulant ainsi doter le nouvel évêché d'une « identité spirituelle » pour reprendre l'expression de M. Fournié, F. Ryckebusch et A. Dubreuil-Arcin. Mais comme le précise ces mêmes auteurs, Bernard Gui ne cite pas saint Théodard dans son « *Speculum sanctorale* miroir des saints », ce qui montre que le culte envers l'ancien archevêque de Narbonne ne paraît pas très en vogue alors. Fournié, 2003, p. 53-54.

⁵⁵⁸ Panfili, 2010, p. 59-60.

⁵⁵⁹ Fraïsse, 2006, p. 43.

en argent. Grâce à ce sentiment de culpabilité suscité auprès des féodaux laïcs, qui ressort nettement dès les préambules des chartes de restitution, qui expriment un véritable repentir, les monastères clunisiens ont vu leur puissance temporelle considérablement accrue et renforcée. Entre 1160 et 1199, ce ne sont pas moins de 117 donations qui profitent à l'abbaye Saint-Théodard de Montauriol. À Moissac, entre 1047 et 1115, 149 actes témoignent de ce même mouvement de restitutions⁵⁶⁰. La contre-partie est que ces familles de féodaux se retrouvent ainsi étroitement liées à ces monastères bénédictins, tant par leurs fils devenus moines que par leurs terres ou par leur politique du salut. Dès lors, elles ne songent pas à doter de nouveaux établissements, en particulier séculiers.

L'ordre cistercien, malgré l'engouement qu'il suscite dès la seconde moitié du XII^e siècle dans d'autres régions du royaume, n'apparaît pas non plus comme un dérivatif aux collégiales pour les grandes familles laïques. Seule l'abbaye de Saint-Marcel bénéficie de quelque attention de la part de la haute aristocratie locale, les vicomtes de Bruniquel et les seigneurs de Montpezat, deux lignages apparentés aux comtes de Toulouse. La naissance de cet établissement est un peu chaotique. Vers 1130, Adhémar de Toulouse, vicomte de Bruniquel, fonde un monastère d'hommes, sous la règle de Saint-Benoît, au lieu-dit Septfonds. En 1134, cet établissement reçoit en don des chanoines réguliers de Saint-Antonin en Rouergue, certainement à la demande du vicomte de Bruniquel, le lieu de *Fonte claro* pour y construire leur monastère. À la même époque, Arnaud de Montpezat et ses frères donnent à la nouvelle communauté le domaine foncier appelé « Saint-Marcel ». Les moines s'y transportent peu avant 1163, peut-être à cause du conflit opposant le comte Raymond V de Toulouse et le roi Henri II Plantagenêt, qui engendre des troubles près de Septfonds. Ils décident d'y rester, abandonnant définitivement l'emplacement primitif de Septfonds, et reconstruisent leur monastère sur ce nouvel emplacement. C'est également à cette période que l'abbaye s'affilie, via le monastère de Cadouin, à l'ordre cistercien⁵⁶¹. La perte des archives de cette abbaye et d'un éventuel chartrier rend difficile l'étude de l'histoire de cette maison, mais elle ne semble pas avoir eu un rayonnement très important au Moyen Âge.

L'abbaye de Lagarde-Dieu est, elle, fondée au milieu du XII^e siècle par des moines venus d'Obazine, dans le diocèse de Limoges, voire par saint Étienne lui-même, dans le vallon de Saint-Martin d'Esarmac. En 1147, elle est affiliée à l'ordre de Cîteaux, comme Obazine et toutes ses filles. Vers 1150, l'abbaye est transférée dans la paroisse de Viminiers, au bord du ruisseau du Lembous, sur des terres concédées par l'évêque de Cahors Guillaume de

⁵⁶⁰ Fraïsse, 2006, p. 43.

⁵⁶¹ Daux, 1881, supplément à la première période : les abbayes, p. 75-78.

Caumont. Le comte de Toulouse Raymond V lui accorde de nombreux biens en 1181⁵⁶². Le pape Innocent IV confirme les biens de Lagarde-Dieu acquis avant son affiliation à l'ordre cistercien par une bulle datée de 1250. L'abbé de Lagarde-Dieu est à plusieurs reprises sollicité pour résoudre des conflits entre abbayes cisterciennes, notamment en 1191, 1271 et 1344⁵⁶³. Il est convenu depuis les études des historiens du XIX^e siècle comme Daux que l'abbaye de Lagarde-Dieu n'aurait jamais eu un grand rayonnement à l'époque médiévale. Pourtant, les vestiges architecturaux conservés jusqu'à l'orée du XX^e siècle et connus par des photographies de 1897 conservées aux archives départementales de Tarn-et-Garonne (fonds non coté) contredisent cette affirmation quelque peu hâtive. La salle capitulaire présentait des exemples de chapiteaux feuillagés du début du XIII^e siècle d'une très grande qualité. Le transept sud, seul conservé alors, permet d'envisager une église abbatiale de grande ampleur, restaurée au milieu du XIV^e siècle⁵⁶⁴. Des indices qui ne concordent pas avec un développement réduit de la communauté mais au contraire un rayonnement et des revenus fonciers non négligeables, résultant de dons de laïcs.

Le contexte politique, plus globalement, n'a pas non plus encouragé les gestes de dévotion. La grande guerre méridionale, qui frappe cette région et le Toulousain, entre 1130 et 1214⁵⁶⁵, engendre un long conflit entre puissants seigneurs qui touche, par un jeu subtil d'alliances, toutes les familles aristocratiques de la province. Fonder un établissement religieux durant cette période ne paraît donc pas être une priorité pour ces dernières. Ensuite,

⁵⁶² Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, H 32.

⁵⁶³ Pour l'historique de cette abbaye, *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, Paris, Letouzey et Ané, 1981, vol. 19, cols 1232-1234, qui reprend ce que peuvent en dire les historiens locaux et la *Gallia christiana*.

⁵⁶⁴ L'étude archéologique des vestiges de ce monastère est en cours par le service de l'inventaire du Pays Midi-Quercy.

⁵⁶⁵ Ce conflit éclate entre le comte de Toulouse et le duc Guillaume d'Aquitaine, puis le roi d'Angleterre, le comte de Barcelone et les vicomtes Trencavel. Le duc, au nom de son épouse, conteste la légitimité du pouvoir de la dynastie raymondine et s'empresse de profiter des déplacements outre-mer de ses membres pour s'abattre sur ses possessions méridionales, le Quercy notamment. Prenant sa suite, le roi de France Louis VII réclame également pour sa femme Aliénor des droits sur le Toulousain et le Quercy et n'hésite pas à assiéger, sans succès, la capitale du comté en 1141. Les vicomtes Trencavel, puissants seigneurs de Carcassonne, contestent également la suzeraineté du comte de Toulouse et se révoltent contre lui. Un réseau d'alliances entre familles méridionales, dont des lignées quercynaises, se met en place, qui tient pour l'un ou l'autre camp. Le comte de Toulouse Alphonse Jourdain fonde la ville neuve de Montauban en 1144 pour contrecarrer l'influence de son ennemi aux portes du Quercy et du Toulousain, et ce au détriment de l'abbaye Saint-Théodard de Montauriol, dont l'abbé, partisan des vicomtes Trencavel, s'apprêtait très certainement à fonder une ville neuve, ayant pour cela acquis de vastes terrains. Ce sont ces terrains que le comte de Toulouse Alfonse-Jourdain confisque à l'abbaye de Montauriol pour y établir Montauban. L'offensive reprend en 1159 : le nouvel époux d'Aliénor d'Aquitaine, Henri II Plantagenêt, roi d'Angleterre, envahit et occupe le Quercy avec ses troupes, jusque vers 1163. Richard, duc d'Aquitaine, agit de même entre 1188 et 1197. Panfili, 2003, p. 501-514.

alors que vers 1197 le calme revient dans les États du comte de Toulouse, la Croisade dite des Albigeois frappe à la porte de son vaste domaine, mettant à nouveau le Quercy au centre d'un conflit armé qui entraîne la prise et le sac de nombreuses villes : Puylaroque, Caylus, Bruniquel, Montcuq, Moissac... Cette occupation des terres quercynaises par les croisés de Simon de Montfort a pour corollaire la disparition ou la dépossession de nombreuses familles aristocratiques anciennes, les Cos, Bioule, Montpezat, Penne, ralliées au comte de Toulouse et/ou impliquées dans les hérésies cathare et vaudoise. Ces dernières croyances se sont largement diffusées en Quercy, surtout en Bas-Quercy semble-t-il, et dans les milieux aisés. Les registres d'inquisition de Pierre Selhan⁵⁶⁶ montrent bien qu'à Montpezat, Montauban, Montcuq ou Moissac, les personnes suspectes interrogées par le dominicain appartiennent bien à la noblesse et à la bourgeoisie. Une fois encore, le contexte religieux, lié ici à l'hérésie, n'est pas favorable aux clercs séculiers au cours du XII^e siècle. La société féodale du Quercy est largement bousculée et mise à mal par la Croisade et ses conséquences. Prenant la suite des anciennes familles aristocratiques, arrivent à la tête des fiefs de nouvelles lignées, issues de la noblesse du Haut-Quercy comme les Cardaillac, ou de la bourgeoisie comme les des Prés, les de Jean ou les du Pouget⁵⁶⁷.

Au milieu du XIII^e siècle, l'engouement des laïcs urbains se porte alors vers les ordres mendiants qui se sont implantés en Quercy dès le début de ce siècle⁵⁶⁸. À Cahors, les frères prêcheurs arrivent dès 1227 et s'installent de manière précaire près de l'église Saint-Géry, avant de trouver un lieu plus décent dans le quartier de Cabessus grâce à la puissante famille des Béral. Les frères mineurs bénéficient des largesses d'un Donadiou, riche banquier ; les Carmes sont les protégés des de Jean et les Augustins des Cabazac. À Gourdon, les franciscains arrivent avant 1277 et leur maison est fondée par les barons de Thémines, qui y appellent ensuite les Clarisses en 1303⁵⁶⁹. À Montauban, l'église et le couvent des frères

⁵⁶⁶ Duvernoy, 2001, p. 91-118 (Montcuq), p. 125-216 (Montauban), p. 217-254 (Moissac) et p. 255-260 (Montpezat).

⁵⁶⁷ Pour l'histoire de ces familles quercynaises, voir les travaux du chanoine Albe, notamment Albe, 1901-1902.

⁵⁶⁸ La proximité de certains laïcs, voire leur adhésion aux croyances vaudoises et cathares, explique sûrement ce rapprochement avec les mendiants, notamment avec les franciscains dont la spiritualité reprend des idées véhiculées par les adeptes de Pierre Valdès. À Montauban, Jörg Feuchter pense notamment que le couvent des Clarisses a été fondé par des familles très liées à l'hérésie vaudoise pour y placer leurs propres filles, Feuchter, 2007, p.108-110.

⁵⁶⁹ Lartigaut, 1993, p. 113-114.

mineurs sont bâtis aux frais du riche bourgeois Guillaume Amiel, qui a fait sa fortune sur le commerce du vin avec l'Angleterre.

Quant aux aristocrates, leurs préférences vont dans le même sens : les vicomtes de Montclar et de Bruniquel, ainsi que la puissante famille des Assalhit, enrichissent à leur tour ce couvent nouvellement fondé à Montauban. Celui des clarisses résulte d'une fondation totalement privée, due à Raymond de Puyceli et à son épouse Gauside, tous deux membres de l'aristocratie, accompagnés par deux sœurs veuves, Genser et Perrone, qui achètent un vaste jardin dans un des faubourgs de la ville en 1258, pour y bâtir une maison destinée aux dames de l'ordre de saint François⁵⁷⁰. Les dominicains bénéficient des largesses du vicomte de Bruniquel, qui pose la première pierre de leur couvent en 1278⁵⁷¹.

Cet engouement pour les ordres mendiants, dans un Midi marqué par les hérésies vaudoise et cathare et lieu de naissance de l'ordre dominicain, pourrait expliquer finalement qu'aucune collégiale n'ait été fondée, soit par un prélat, soit par un grand seigneur laïc au XIII^e siècle, à la différence de beaucoup d'autres provinces. Ces derniers, tout comme les membres de la riche bourgeoisie marchande des villes, préfèrent soutenir, parfois à grands frais, les communautés nouvelles qui s'installent en milieu urbain. Il faut donc attendre le début du XIV^e siècle et plus précisément le pontificat de Jean XXII pour que soient fondées en Quercy des collégiales séculières tant par des ecclésiastiques que par des seigneurs laïcs.

3.3 Dans quel but fonder une collégiale séculière ?

En Quercy, entre 1318 et 1505, cinq collégiales séculières au total sont fondées : 3 au XIV^e siècle (Montauban, Montpezat, Puylaroque), 1 au XV^e (Rocamadour), 1 au XVI^e (Castelnau). Ces fondations se succèdent en un peu plus de deux siècles à un rythme assez soutenu. Par comparaison, huit sont créées entre 1320 et 1417 dans le diocèse proche de Saint-Flour⁵⁷² ; neuf en Rouergue, dans les diocèses de Rodez et de Vabres, entre 1356 et 1546⁵⁷³ ; quatorze dans le diocèse de Clermont entre le XIV^e et le milieu du XVI^e siècle⁵⁷⁴ ; treize en Bourgogne entre les XIV^e et XV^e siècles⁵⁷⁵ et seulement cinq dans le diocèse de Mende pour

⁵⁷⁰ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, H 206.

⁵⁷¹ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, H 206.

⁵⁷² Chopin, 2010, p. 45.

⁵⁷³ Desachy, 2010, p. 97-99.

⁵⁷⁴ Gomis, 2010, p. 115.

⁵⁷⁵ Tabbagh, 2003, p. 194.

la même période⁵⁷⁶. Malgré ses cinq nouveaux chapitres, le Quercy demeure une terre peu favorable aux collégiales séculières, comme une bonne partie du Midi d'ailleurs. Ce constat peut paraître paradoxal, alors même que c'est une région choyée par les prélats méridionaux de la papauté d'Avignon, gascons, quercynois ou limousins. Le seul pape Jean XXII fonde neuf collégiales séculières dans le Midi entre 1318 et 1321 ; trois sont l'œuvre de cardinaux (La Romieu en 1318 par Arnaud d'Aux ; Villeneuve-les-Avignon par Arnaud de Via en 1333 et Montpezat par Pierre des Prés entre 1323 et 1342) ; une, avortée, par un évêque de Carcassonne, (Treignac par Pierre *Roderii* entre 1324 et 1329)⁵⁷⁷.

Quelles raisons ont poussé soudainement à partir du début du XIV^e siècle certains prélats, tous liés à la papauté d'Avignon, et un seigneur laïc du Quercy à fonder des collégiales séculières ? Les réponses sont multiples et dépendent essentiellement de la personnalité même du fondateur. Une première éventualité, qui paraît simple, est de vouloir augmenter l'exercice du culte divin (mais les moines font cela très bien aussi) et l'encadrement pastoral des fidèles. La collégiale Saint-Sauveur de Rocamadour entre pleinement dans ce cas. L'évêque de Tulle, à la tête d'un petit diocèse récent, a souhaité disposer d'une communauté de prêtres capables de faire face et d'encadrer mieux que des moines noirs, l'afflux de pèlerins sur ce lieu saint du Quercy, connu dans tout le royaume pour avoir même été honoré de la visite du pèlerin Louis IX. Les chapelains de Saint-Sauveur desservent les différents lieux de culte présents dans la cité mariale⁵⁷⁸, assument la charge des âmes de la paroisse, ainsi que les offices et l'administration des sacrements pour les fidèles de passage ou à demeure. La transformation de cette communauté de prêtres séculiers sans véritable organisation en collégiale résulte d'une volonté de la part de l'évêque de Tulle de reprendre en main ces derniers en leur imposant un cadre précis et néanmoins relativement souple. Ce propos est certainement à nuancer. Guillaume Lacoste⁵⁷⁹ précise en effet que le prédécesseur de Bernard de Maumont, l'évêque Bertrand de Botinaud, n'avait pu réussir dans cette mission de réduire le nombre de chapelains et de les organiser car « ce prélat avait agi sans prendre conseil de son chapitre ». Au vu de cette remarque, il semblerait que Bernard de Maumont ait souhaité également faire acte d'autorité envers son chapitre cathédral, et, par cette fondation d'une collégiale à Rocamadour, soustraire ses chanoines de la mainmise sur la communauté de prêtres de Saint-

⁵⁷⁶ Maurice, 2010, p. 21.

⁵⁷⁷ Lemaître, 1993, p. 161.

⁵⁷⁸ L'évêque de Tulle Laurent d'Albiars (1361-1370) paie en 1363 le cens pontifical pour le monastère Notre-Dame et les chapelles Saint-Sauveur et Saint-Michel de Rocamadour. Rocacher, 1978, p. 201.

⁵⁷⁹ Lacoste, 1883, p. 378.

Sauveur pour son propre profit, l'évêque de Tulle nommant seul les titulaires des stalles du sanctuaire marial à partir de 1425. Ainsi, sous prétexte de fonder une collégiale, le prélat contrôle directement, en nommant des hommes qui lui sont dévoués, un sanctuaire prestigieux où affluent les pèlerins illustres, des dons importants tant en nature qu'en argent, et la seule collégiale⁵⁸⁰ dépendant de son autorité mais qui se trouve hors de sa juridiction, dans le puissant évêché de Cahors. La collégiale de Rocamadour est à ce titre un relais de l'influence de l'évêque de Tulle, même si cette dernière n'est pas physiquement située dans les frontières de son évêché. Elle participe ainsi à la structuration spirituelle et à la création d'une identité sacrée d'un nouveau diocèse, celui de Tulle, au travers des reliques insignes de saint Amadour. La cité mariale peut être considérée comme l'épicentre sacré de l'évêché de Tulle, même si cette qualification est disputée par le diocèse de Cahors, revendication aisée vu la complexité de la situation juridique des sanctuaires et si ce lieu n'est pas physiquement situé à l'intérieur des frontières de l'évêché. La nouvelle cathédrale de Tulle, ancienne abbaye Saint-Martin, ne paraît pas posséder des reliques insignes⁵⁸¹, capables de donner au nouveau diocèse une identité sacrée propre, rôle qui peut dès lors être assigné au sanctuaire de Rocamadour, comblé en ce sens avec la Vierge Noire et les reliques du Zachée des Évangiles. La restauration en 1479⁵⁸² de la chapelle Notre-Dame, endommagée par la chute de rochers, par l'évêque de Tulle Denis de Bar (1472-1495) est un signe tangible⁵⁸³ de la volonté du prélat de marquer dans le paysage de Rocamadour l'empreinte monumentale de sa puissance, et de réaffirmer ses prétentions sur le site face à l'évêque de Cahors.

La fondation par Jean XXII de la collégiale Saint-Étienne-du-Tescou à Montauban est indissociable de son vaste projet de réforme de l'Eglise dont les provinces de Narbonne et de Toulouse constituent une sorte de « laboratoire »⁵⁸⁴. Le souverain pontife dote un faubourg de la ville de Montauban, qui paraît s'être étendu et peuplé, d'une communauté de prêtres séculiers qui va ainsi administrer les sacrements dans la paroisse Saint-Étienne tout en gérant l'hôpital « des pauvres du Tescou », contigu à l'église et généreusement fondé au XIII^e siècle par le bourgeois Guillaume Amiel. Il ne s'agit pourtant là que d'une partie des motivations

⁵⁸⁰ Le diocèse de Tulle, créé par Jean XXII en 1317, ne comporte en effet aucune collégiale sur son territoire. Massoni, 2010, p. 10.

⁵⁸¹ Au contraire d'autres nouvelles cathédrales fondées par Jean XXII, comme saint Cizi à Rieux, saint Antonin et saint Martin à Pamiers ou saint Papoul dans la cité éponyme. Fournié, 2003, p. 54-55.

⁵⁸² Rocacher, 1978, p. 201.

⁵⁸³ Autre signe tangible, une plaque de pierre est scellée au droit du portail de la chapelle Notre-Dame et porte l'inscription suivante ici traduite du latin : « cet oratoire ruiné par la chute d'un rocher Monseigneur Denys de Bar que Bourges a vu naître évêque et seigneur de Tulle l'a relevé depuis les fondements l'an 1479 et l'a agrandi ».

⁵⁸⁴ Pour reprendre l'expression employée par Michelle Fournié, Fabrice Ryckebusch et Agnès Dubreuil-Arcin. Fournié, 2003, p. 58.

véritables du pape. Ce dernier a en effet institué un chapitre collégial séculier dans presque tous les nouveaux diocèses qu'il a créés. Celui de Montauban est toutefois le seul qui se situe dans la même ville que la cathédrale et son chapitre, détail qui aura son importance car ces chanoines participent à l'élection de l'évêque. Jean XXII a en effet démembré le puissant diocèse de Toulouse en de nombreux petits évêchés - Castres, Rieux, Montauban, Vabres... - et choisi comme cathédrale et chanoines une abbaye bénédictine et les moines noirs qui l'occupent. Ce parti pris - choisir des moines noirs pour diriger de nouveaux diocèses - s'explique par la volonté du pape de réformer la vie religieuse de ces diocèses méridionaux en revenant à une discipline antique. L'ordre de Saint-Benoît est alors en plein renouveau, comme le rappelle Michelle Fournié, Fabrice Ryckebusch et Agnès Dubreuil-Arcin dans leur article sur la fondation de la province ecclésiastique de Toulouse⁵⁸⁵. Les bénédictins retenus pour être évêques se révèlent tous être des serviteurs du pouvoir pontifical (juristes, diplomates⁵⁸⁶), enclins à mettre en pratique ces réformes par le biais notamment de visites pastorales et de nouveaux statuts synodaux⁵⁸⁷. La création de la collégiale Saint-Étienne du Tescou peut être comprise comme un moyen de renforcer le maillage religieux du nouveau diocèse et d'équilibrer les forces entre réguliers et séculiers. Toutefois, la localisation de la nouvelle collégiale laisse perplexe. Comme nous l'avons dit, elle se situe dans la même ville que le nouveau chapitre cathédral, cas unique. Le pape aurait pu choisir plutôt Castelsarrasin, ville située à une vingtaine de kilomètres de Montauban, dont l'église Saint-Sauveur abrite une consorce de prêtres qu'il eut été aisé de transformer en chapitre de chanoines⁵⁸⁸. D'autant plus que cette église possède depuis la fin du XIII^e siècle les reliques de saint Alpinien,

⁵⁸⁵ Fournié, 2003, p. 46. Dans le cas de Montauban, la question se pose du choix de Jean XXII ; pourquoi préférer l'abbaye Saint-Théodard de Montauriol à celle de Saint-Pierre de Moissac, pourtant bien plus prestigieuse de par son passé, de ses liens privilégiés avec Cluny et beaucoup plus puissante tant par ses biens temporels que par le réseaux de ses abbayes et prieurés, en France méridionale et en Espagne ? Peut-être parce que l'abbé de Moissac en 1317 est Auger de Durfort de Duras, un gascon lié à Clément V et au clan des Got (son frère, Guillaume de Durfort de Duras, a qu'il a succédé à Moissac en 1306, a été nommé par Clément V cette même année évêque de Langres ; lui-même obtient du pape le 17 juin 1306 des indulgences pour tous ceux qui visiteront l'abbaye Saint-Pierre les jours des saints Pierre et Paul. Rupin, 1897, p. 121), faction que Jean XXII ne souhaiterait pas trop avantager ? Ou bien parce que justement l'abbaye de Moissac est par trop puissante pour être à la tête d'un petit diocèse ? La question reste en suspens.

⁵⁸⁶ C'est le cas par exemple pour Bertrand de Bistour, premier évêque de Montauban, Jacques Fournier à Pamiers ou Bernarde de Latour à Saint-Papoul. Moureau 2009 (pour Bertrand de Bistour, appelé trop souvent à tort Bertrand du Puy) et Fournié, 2003, p. 50.

⁵⁸⁷ Guillaume de Cardaillac, second titulaire de l'évêché de Montauban (1317-1354), préside lui-même un synode, connu par des ordonnances prises le 24 octobre 1337. Fournié, 2003, p. 52 et G 211.

⁵⁸⁸ Ce sera le cas en plein milieu du XVII^e siècle. L'évêque de Montauban, Anne de Murviel, sur demande des consuls de la ville, et pour mettre fin aux revendications des nombreux prêtres obituaires et consorcistes décide le 9 juillet 1633 de les fondre dans un même chapitre séculier. Le projet est confirmé par son successeur Pierre de Bertier qui érige par ordonnance la consorce de Saint-Maur et de Saint-Alpinien en collégiale le 3 décembre 1672 et lui octroie des statuts. Le roi Louis XIV confirme l'érection de ce chapitre par lettres patentes datées de décembre 1673. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 1184.

compagnon de saint Martial, qui viennent de faire l'objet d'une translation et que Bernard Gui exalte dans son ouvrage *Speculum sanctorale* (« Miroir des saints »)⁵⁸⁹. Mais Castelsarrasin est un prieuré de la puissante abbaye bénédictine de Moissac, ce qui pourrait expliquer le non-choix du pape. La bulle de fondation prévoit également que les chanoines de Saint-Étienne-du-Tescou participent à voix égales avec les chanoines cathédraux à l'élection de l'évêque de Montauban⁵⁹⁰. Le souverain pontife a voulu certainement par cette innovation revenir aux temps originels de l'Église, en cohérence avec sa réforme⁵⁹¹. La longévité de Guillaume de Cardaillac sur le siège de Montauban, (sacré en 1317, il meurt en 1354), ne donne pas lieu à un scrutin du vivant de Jean XXII. Ce principe est supprimé par le pape Clément VI en 1346, au grand dam des chanoines de Montauban, qui ne vont avoir de cesse que de se réclamer de la bulle originelle de 1318 pour participer à ce choix, et ce jusqu'au XV^e siècle⁵⁹². La présence de ces deux communautés en un même lieu est source de tensions importantes, voire de haines qui dégénèrent en rixes sanglantes. Les chapitres montalbanais se disputent en effet le casuel de l'église Saint-Jacques, seul lieu de culte construit au cœur de la ville neuve⁵⁹³ et simple annexe de la cathédrale. Si l'un des chanoines de cette dernière en est le prieur, et peut, à ce titre, prétendre à des revenus, le sacristain de la collégiale, par la volonté du pape, possède la *cura animarum* et donc un casuel fait d'une partie des dons et des legs. Cet imbroglio juridique et canonique s'envenime après le décès le 17 avril 1354 de l'évêque Guillaume de Cardaillac, qui avait su concilier les deux chapitres et étouffer les prétentions émises de part et d'autres. La cathédrale cherche alors toutes les occasions possibles pour asseoir sa position de première communauté ecclésiastique de la cité et du diocèse⁵⁹⁴. Les

⁵⁸⁹ Fournié, 2003, p. 54.

⁵⁹⁰ Certaines collégiales fondées par Jean XXII dans les nouveaux diocèses méridionaux possèdent ce droit d'élection de l'évêque, en plus de Montauban : Burlats pour Castres, Castelnaudary pour Saint-Papoul, Saint-Paul-de-Fenouillet pour Alet, Capdrot pour Sarlat, soit 4 chapitres sur les 9 fondés par le pape. Lemaître, 1991, p. 163-168.

⁵⁹¹ Fournié, 2003, p. 58.

⁵⁹² Ce droit est invoqué le 30 septembre 1390 après la mort de l'évêque Bertrand Robert de Saint-Jal et à nouveau le 24 octobre 1449 par le biais d'une cédula appellatoire en cour de Rome. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 1064.

⁵⁹³ Montauban, ville fondée en 1144, est une cité très prospère, dont la population s'accroît de manière importante au début du XIV^e siècle. Moureau, 2009, p. 179-185.

⁵⁹⁴ Par exemple en élisant, dès le 17 avril 1354, le successeur de Guillaume de Cardaillac, en la personne du prieur mage ou grand prieur du chapitre cathédral, Pilfort de Belfort (élection non validée par le pape Innocent VI qui nomme Jacques de Déaux sur le siège épiscopal de Montauban) ; en mai 1359 lorsque les chanoines de la cathédrale attaquent en plein cœur de la ville de Montauban les franciscains qui amènent vers leur couvent la dépouille de Géralde Molinier, qui a souhaité reposer dans le cimetière des frères mendiants. La raison invoquée de ce guet-apens est le fait que les moines portent une croix de procession en tête de cortège, privilège réservé aux religieux de la cathédrale. Les franciscains, terrorisés par les chanoines, armés d'épées, abandonnent le corps de la défunte en pleine rue et se réfugient dans des maisons amies, jusqu'à ce que le bayle royal viennent rétablir l'ordre et intimement aux religieux de la cathédrale de regagner leur quartier. Les franciscains sortent de leurs cachettes, récupèrent le cadavre et reprennent leur procession

obsèques d'une riche montalbanaise le 13 janvier 1360⁵⁹⁵ mettent le feu aux poudres entre la cathédrale et la collégiale : un conflit armé éclate, laissant plusieurs religieux exsangues et blessés à mort. Cet épisode, paroxysme de la tension entretenue entre les deux communautés, se termine par l'érection dès 1360⁵⁹⁶ de l'église Saint-Jacques en paroisse indépendante des deux communautés canoniales ainsi que par une déclaration commune de paix signée le 26 novembre 1363⁵⁹⁷ sous l'impulsion d'Arnaud de La Peyrèrède, patriarche d'Alexandrie. Un nouvel acte d'union et de fraternité est signé en 1423⁵⁹⁸. Malgré cet acte qui veut marquer la bonne volonté des deux factions, les raisons profondes du conflit existent encore, plus ou moins enfouies, mais dès ce moment, aucune autre échauffourée, si ce n'est verbale, ne sera à déplorer jusqu'à la dispersion des deux chapitres en 1561, suite à la prise du pouvoir à Montauban par le parti Protestant, qui chasse les religieux catholiques de la cité.

La collégiale de Saint-Étienne-du-Tescou a été voulue à l'origine par Jean XXII comme un établissement qui devait participer à l'encadrement spirituel des fidèles du nouveau diocèse en relayant l'action des chanoines de la cathédrale, communauté avec laquelle elle devait travailler en étroite collaboration, ainsi qu'au développement de l'identité spirituelle du nouvel évêché. Mais, encore plus que les autres collégiales créées à la même période par ce même pape, celle de Montauban n'a pas pu remplir pleinement son rôle de communauté-relais de la cathédrale. Le fait qu'elle se situe dans la même ville que la cathédrale (cas unique dans le cadre des fondations de Jean XXII nous l'avons vu), donc en situation de concurrence directe avec cette dernière pour les dons et les revenus issus du casuel, dans une cité déjà largement pourvue de monastères d'ordres mendiants très populaires dans le cœur des fidèles, et qu'elle occupe un bénéfice important (l'église Saint-Jacques) autrefois apanage de l'ancienne abbatale devenue cathédrale a, dès le départ, faussé les relations entre les deux communautés canoniales et engendré jalousies et rancunes. La grande idée de Jean XXII de faire élire conjointement les évêques de certains des nouveaux diocèses créés par les chanoines des cathédrales et des collégiales n'a pas eu semble-t-il⁵⁹⁹ les résultats escomptés en matière d'entente et d'union, ce qui a amené dès 1346 Clément VI à supprimer ce privilège

vers leur couvent. Moureau, 2009, p. 199.

⁵⁹⁵ Moureau, 2009, p. 199-206. Ce conflit est d'ailleurs rapporté par Aymeric de Peyrac dans sa chronique des abbés de Moissac, car le père du religieux avait en tant que juge participé à l'enquête et tenu informé son fils, alors adolescent, des faits qui s'étaient produits à Montauban.

⁵⁹⁶ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G. 240.

⁵⁹⁷ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G. 1064.

⁵⁹⁸ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G. 1064.

⁵⁹⁹ Le bilan serait à dresser pour les autres collégiales fondées par Jean XXII, afin de tirer des conclusions de la réalité de cette partie du projet de réforme voulu par le pape.

pour les collégiales concernées⁶⁰⁰.

À côté de ces raisons spirituelles ou politiques, coexistent d'autres motivations, d'ordre essentiellement privé, en particulier celle de vouloir bâtir une église mémorielle. Laisser pour les générations à venir un signe tangible de sa puissance et surtout un témoignage vivant de son passage sur cette terre est, pour certains prélats ou seigneurs, une nécessité, sinon une priorité face à la société locale. La collégiale devient ainsi le « miroir de la puissance aristocratique, la « memoria [mémoire] attachée à la « fama » [renommée] » et une forme d'exaltation « du lignage et [des] vertus attachées à la noblesse du rang »⁶⁰¹.

4. Le cas de Montpezat : une collégiale sans chanoines

4.1 Une fondation par étapes

Dès son élévation à la pourpre cardinalice, et de la même manière que ses collègues contemporains, Pierre des Prés se préoccupe de fonder un établissement religieux dans son village natal. Pour cela, il obtient en 1323 du pape Jean XXII le droit de fonder des chapellenies dans l'église Saint-Martin. L'année suivante, le même pontife l'autorise à transformer ces chapellenies en une communauté de prêtres dirigée par un prieur. Cet acte sous-entend que Pierre des Prés aurait obtenu de l'abbaye de Charroux la rétrocession de son prieuré régulier de Montpezat. Aucun document ne permet de corroborer cette hypothèse. Benoît XII accorde au cardinal des Prés le 14 juin 1337 une nouvelle bulle qui lui permet de restaurer l'ancienne église Saint-Martin et d'y associer le collège composé de six chapelains perpétuels et de deux clercs, dont il réserve le patronage et le droit nomination au fondateur et à ses héritiers⁶⁰². Pierre des Prés entreprend alors le chantier de reconstruction de l'édifice, qui est achevé en 1343. Le 18 mars 1338, ce même pape entérine la nomination par le cardinal des Prés de Pierre de Salavert comme prieur⁶⁰³. Benoît XII accepte cinq ans plus tard, par une bulle datée du 6 mars 1342, que le nombre de chapelains soit augmenté et parle pour la première fois de la « collégiale » de Montpezat⁶⁰⁴. Cette même qualification se retrouve dans une bulle du pape Clément VI délivrée le 15 juillet 1343, par laquelle le souverain approuve la fondation de six autres chapellenies perpétuelles demandée par Pierre des Prés, et accorde le

⁶⁰⁰ Daux, 1881, t. 1, fascicule VI, p. 2, n. 3.

⁶⁰¹ Fol, 2000, p. 255.

⁶⁰² *Lettres communes de Benoît XII*, n° 004924.

⁶⁰³ *Lettres communes de Benoît XII*, n° 005348.

⁶⁰⁴ *Lettres communes de Benoît XII*, n° 009330.

droit au prieur de porter le titre de doyen. Le nombre de religieux est finalement porté à quinze en comptant le doyen en 1349⁶⁰⁵. Cette fondation par étape est à rapprocher de celle de la collégiale de Saint-Rémy-de-Provence par Jean XXII, qui s'est étendue de 1330 à 1348 ou avant 1362 en tout cas⁶⁰⁶. Michel Hayez, qui a étudié cette collégiale, précise que ce principe de « fondation par étapes » se rencontre également pour les collégiales de Saint-Didier d'Avignon (simple collège de prêtres en 1359 « transformés » en chanoines en 1385) et de Notre-Dame des Miracles, toujours en Avignon, créée par Jean XXII, dotée d'un collège de six chapelains par Clément VI, devenus chanoines sous Clément VII⁶⁰⁷.

Le terme employé pour désigner les religieux de Montpezat est dès l'origine celui de « chapelains ». Pierre des Prés nomme ainsi le 28 juin 1338 son familier Étienne de Murles, prêtre du diocèse de Béziers, à un chapellenie perpétuelle⁶⁰⁸ dans l'église Saint-Martin de Montpezat. Cette même qualification de chapelains se retrouve dans la plupart des actes du XIV^e siècle ayant trait au chapitre⁶⁰⁹. Le serment que devait prêter les religieux qui entraient au sein du chapitre de Montpezat reprenait ces mêmes mots⁶¹⁰. La terminologie évolue dès le début du XV^e siècle : le terme de chapelain disparaît au profit de celui de chanoine, ce dernier supplantant dès lors le premier, et ce jusqu'en 1790⁶¹¹. Pourtant, aucune trace d'un acte officiel émanant du pape et transformant les chapelains de Montpezat en chanoines n'est à ce jour connue.

La même particularité existe pour le chapitre collégial de Saint-Didier d'Avignon, composé lui aussi de 15 chapelains devenus chanoines en 1385 seulement, nous l'avons vu.

⁶⁰⁵ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G. 789.

⁶⁰⁶ Hayez, 2014.

⁶⁰⁷ Hayez, 2014

⁶⁰⁸ L'acte original est conservé dans le fonds d'archives du chapitre, et indique qu'Étienne de Murles est nommé à un *clerico perpetuo beneficiato in ecclesia beati martini de montepensato* (bénéfice clérical perpétuel dans l'église Saint-Martin de Montpezat). Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G. 783.

⁶⁰⁹ Ainsi dans les testaments ou fondations d'obits. Celui de Raymond de Balajous, daté du 14 mai 1354 mentionne les *cappellanis perpetuis* (chapelains perpétuels) du chapitre de Montpezat. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G. 792.

⁶¹⁰ La formule de serment est conservée dans un acte de procédure du XVIII^e siècle : *forma vero juramenti per dictos capellanos praestandi talis est. Ego capellanus Sancti Martini ecclesiae de Montepensato juro et promitto quod in ecclesia praedicta personaliter residebo nisi prius obtenta licentia a dicto decano vel ab aliis capellanis dicte ecclesiae tunc praesentibus ex causa rationabili ad modicum tempus me contingent absentare faciam loco mei dictis capellae et ecclesiae per unum cappellanum ad hoc idoneum desservire et de oblationibus et aliis deveris ad dictum decanum pertinentibus quae ad me devenerint nihil retinebo sed fideliter et integre sibi reddam sic me Deus adjuvis et haec sancta Evangelia*. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G. 1276.

⁶¹¹ La première mention de chanoine apparaît en 1411 (acte du 4 mai) dans le testament de Raymond de Lamothe, qui parle de « canonges (chanoines) » ; en 1413 (acte du 26 avril) le testament de Finamande des Prés, veuve d'Olivier, vicomte de Monclar, évoque les *canonici* (chanoines) de Montpezat ; en 1422 (acte du 30 octobre), Pierre Banard et Guillemette Salavert nomment les *canonici* (chanoines) du chapitre dans leurs dernières volontés ; le 11 avril 1501, Jean Petit se qualifie de *canonicus* (chanoine) dans son testament etc. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G. 793 et G. 794.

Or, parmi les exécuteurs testamentaires du cardinal de Déaux, qui est à l'origine de ce chapitre, se trouve Pierre des Prés⁶¹². Comment ne pas voir dans le choix de cette terminologie de « chapelains » l'influence de celui qui venait de fonder un chapitre similaire quelques années plus tôt ? Un autre chapitre méridional ne comptait que des chapelains : Saint-Sauveur de Montpellier, fondé vers 1345 par le cardinal Imbert Du Puy⁶¹³. Les prêtres, au nombre de douze, dirigés par un prieur, n'ont été reconnus comme des chanoines qu'en 1654 par le chapitre cathédral de Montpellier.

4.2 L'organisation et le fonctionnement du chapitre

Les chapelains de Montpezat sont exemptés de l'ordinaire vis-à-vis de l'évêque de Cahors. Ce dernier ne peut pas s'immiscer dans le fonctionnement du chapitre, sauf en cas de litige récurrent entre le doyen et l'un des chapelains⁶¹⁴. Le cardinal des Prés a pris soin de faire octroyer un certain nombre de privilèges en ce sens par les papes. Clément VI, par une bulle du 11 janvier 1345, exempte le chapitre du droit de visite dû à l'archidiacre et à l'archiprêtre de Montpezat, tous deux membres du chapitre cathédral de Cahors⁶¹⁵. Auparavant, le 3 novembre 1344, il avait octroyé le droit au doyen et aux membres du chapitre de disposer de leurs biens sans que l'évêque de Cahors puisse prétendre à aucun droit en la matière⁶¹⁶. Le 27 février 1345, Clément VI autorise le doyen de Montpezat d'absoudre les chapelains et les serviteurs de la collégiale en cas d'excommunication, pour s'être battus ou frappés sans grief⁶¹⁷. Cette indépendance par rapport au siège épiscopal cadurcien implique même que les membres du chapitre de Montpezat - au moins au XIV^e siècle - ne peuvent pas exercer une quelconque fonction pour ce même prélat. Durand de Bonis, chapelain et précenteur du chapitre, est ainsi rappelé à l'ordre par le cardinal des Prés le 31 août 1354 : le fondateur lui intime l'ordre de délaisser son office de « procureur ou juge de Monseigneur de Cahors » dans

⁶¹² Hayez, 1979, p. 104.

⁶¹³ Le cardinal Imbert Du Puy avait acquis des chevaliers Teutoniques en 1344 l'église Saint-Sauveur. Le pape Clément VI approuva la fondation en 1348 et le collège fut véritablement érigé en 1350 par les exécuteurs testamentaires du cardinal. Arch. Dép. Hérault, G 3937 et G 3948.

⁶¹⁴ Les statuts du chapitre précisent que si un conflit persiste entre le doyen et l'un des chapelains, le supérieur de la communauté doit faire appel au jugement du cardinal des Prés sa vie durant, puis à l'évêque de Cahors après son décès, qui tranchera l'affaire en dernier ressort. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 789, article 64.

⁶¹⁵ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 789, article 5.

⁶¹⁶ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 789, article 60.

⁶¹⁷ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 789, article 64.

les 15 jours qui suivent la réception de ladite lettre, car il contrevient aux statuts capitulaires⁶¹⁸.

Cette volonté farouche voulue par Pierre des Prés de rendre son chapitre de chapelains totalement libre de toute sujétion de l'évêque de Cahors pourrait peut-être s'expliquer par la méfiance du cardinal vis-à-vis de ce puissant prélat, suite au procès - et surtout aux excès - d'Hugues Géraud. L'évêque de Cahors en ce milieu du XIV^e siècle, et depuis 1324, est Bertrand de Cardaillac, issu de l'une des plus puissantes familles aristocratiques du Quercy. Son cousin Guillaume occupe le siège épiscopal de Montauban. Pierre des Prés a peut-être peur que l'évêque de Cahors prenne le contrôle de sa fondation ou tente de s'insinuer dans la désignation des chapelains ou du doyen ?

Les chapelains de Montpezat suivent un certain nombre de préceptes rassemblés dans des statuts, rédigés et octroyés par leur fondateur dès le 17 mars 1338⁶¹⁹. Pierre des Prés s'inspire ici des statuts rédigés en 1333 par le cardinal Arnaud de Via pour sa collégiale de Villeneuve-les-Avignon⁶²⁰. Le règlement du nouveau chapitre est revu une première fois en 1349 puis une seconde en 1355⁶²¹. Si l'envoi original des statuts est aujourd'hui perdu, ce règlement intérieur peut être reconstitué grâce aux nombreuses mentions disséminées dans les pièces imprimées de procès entre le doyen et son chapitre dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Une comparaison paraît également pertinente avec les statuts du chapitre collégial de Saint-Pierre d'Avignon. Cette communauté a en effet été fondée par Pierre des Prés, nous l'avons vu, en 1358, et c'est lui qui en a écrit les statuts, très proches de ceux de Montpezat⁶²². Enfin, la règle de vie des chapelains de Saint-Didier d'Avignon présente des similitudes troublantes avec celle de Montpezat et de Saint-Pierre. Il s'agit là d'une preuve supplémentaire de l'implication personnelle de Pierre des Prés dans l'érection de ce chapitre et dans la rédaction de ses statuts, en tant qu'exécuteur testamentaire de Bertrand de Déaux.

Les membres du chapitre de Montpezat touchent une prébende⁶²³ qui consiste en

⁶¹⁸ La lettre du cardinal, donnée à Villeneuve-les-Avignon, est juste mentionnée dans l'inventaire des archives de 1626. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 789, article 124. Les statuts de Saint-Pierre et de Saint-Didier d'Avignon mentionnent une clause similaire : les bénéficiers de ces chapitres ne peuvent pas être en même temps au service d'un seigneur ou détenir une autre dignité, sous peine de se voir privé de leur bénéfice au-delà d'un délai de trois mois. Hayez, 1979, p. 105-106.

⁶¹⁹ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 789, article 13. Ces statuts sont juste mentionnés en 1626 et non analysés.

⁶²⁰ Lemaître, 1991, p. 180-181.

⁶²¹ Les envois originaux de ces statuts sont aujourd'hui perdus, mais leur analyse précise subsistent dans l'inventaire des archives du chapitre collégial, dressé en 1626. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 789.

⁶²² Les statuts du chapitre collégial de Saint-Pierre d'Avignon sont conservés aux archives départementales du Vaucluse sous la cote 9 G 2, f° 1v° - 5. Ils ont été analysés par Anne-Marie Hayez, dans son article consacré à l'érection en collégiales de trois paroisses avignonaises. Hayez, 1979.

⁶²³ L'analyse des revenus des chapelains de Montpezat n'est pas complète, car il ne subsiste dans les archives du chapitre aucun livre de partition des prébendes ou livres de comptes avant le XVI^e siècle.

quatre setiers de froment à la Saint-Michel, issue nous l'avons vu du patrimoine foncier acquis par le cardinal. À ceci s'ajoutent des distributions quotidiennes provenant des fondations obituaires. Tout chapelain qui assiste quotidiennement aux messes anniversaires a le droit de recevoir une certaine quantité de blé ou une somme d'argent. Le montant de ces appointements est fixé directement par le fondateur de l'obit ou à défaut par le doyen si ce dernier n'est pas explicite à ce sujet. D'après l'analyse des titres de fondations d'obits du XIV^e siècle⁶²⁴, nous pouvons établir qu'en général les chapelains recevaient entre 10 et 15 deniers de Cahors pour leur présence aux obsèques des fondateurs, voire 20 deniers pour les plus fortunés et 6 deniers en moyenne pour dire une messe anniversaire. Suivant les cas, des distributions oscillant entre 6 et 20 deniers peuvent également s'ajouter pour les messes du lendemain ou de l'octave. Il arrive également que certains chapelains bénéficient de dons extraordinaires de certains testateurs, qui pouvaient les désigner nommément pour célébrer des neuvaines voire des trentains de messes, leur abandonnant pour cela une certaine somme d'argent. Ainsi, le marchand Jean dels Maynals choisit en 1369 le chapelain Pierre Bisbe pour célébrer un trentain pour le repos de son âme. Il lui assigne 30 sous d'Aquitaine et une couverture de lin appelée « burelle ». François Boyer prévoit de léguer 2 livres d'or et 30 sous au chapelain Bernard de Fajoles pour qu'il célèbre des messes et récite des prières pour le repos de son âme. Jean Blasini offre en 1381 18 deniers de rente annuelle au chapelain de Notre-Dame pour chanter un requiem et 60 oboles d'argent à Raymond de Montibus pour dire un trentain. Raymond de Balajou prévoit même en 1348 une émine⁶²⁵ de farine de froment nécessaire à la confection des hosties. Quant à Raymonde, veuve d'Arnaud Tissandier, elle lègue cette même année 6 livres tournois pour l'achat d'un vêtement sacerdotal pour « le service du Seigneur ». Lors de son entrée au chapitre, l'impétrant devait offrir, en guise de droit de chape, un vêtement sacerdotal d'une valeur de 3 florins d'or⁶²⁶.

Les chapelains sont au nombre de 14 auquel s'ajoute le doyen, soit 15 clercs en tout. Ce chiffre n'est pas dû au hasard mais révèle l'intention du fondateur d'exalter une signification christique, la combinaison des deux chiffres 12 plus 3 renvoyant au nombre des apôtres réuni avec celui de la Trinité⁶²⁷. Chaque chapelain porte, comme les cardinaux, un titre

⁶²⁴ Ces remarques sont issues de l'analyse des titres de fondations d'obits pour cette période, conservés sous la cote G 792 aux archives départementales de Tarn-et-Garonne.

⁶²⁵ L'émine représente environ 20 litres.

⁶²⁶ L'inventaire du trésor de 1436 mentionne un rouleau de toile bleue de près de 10 mètres de long, donnée au chapitre par Arnaud de Montbrun en compensation de son droit de chape. Bourbon, 1877, p. 574, n° 90.

⁶²⁷ Ce même chiffre de 15 chapelains se retrouve retenu pour la composition du chapitre de Saint-Didier d'Avignon.

en particulier qui correspond au vocable de sa stalle⁶²⁸ : saint Jacques⁶²⁹, saint Gabriel, sainte Barbe, saint Michel, saint Joseph, sainte Anne, saint Martin, saint Pierre, saint Eutrope, saint Laurent, saint Jean-Baptiste, saint Just, saint Pasteur et saint Martin. Cette analogie avec les membres du Sacré-Collège se vérifie également dans l'habit de chœur des chapelains de Montpezat : ceux-ci revêtent en effet un vêtement liturgique rouge pour le service divin, le doyen étant, lui, en habit violet⁶³⁰.

Le chapitre est dirigé par un doyen, seul dignitaire. Il possède la première voix au chapitre, touche une prébende double, doit célébrer la grand-messe aux fêtes solennelles et peut corriger les autres chapelains du chapitre. Il est le curé de la paroisse Saint-Martin. Le doyen est nommé par le cardinal fondateur de son vivant, puis après sa mort en 1361 par ses héritiers, seigneurs de Montpezat, qui demeurent les patrons laïcs du chapitre. Il doit être proposé pour avis à l'évêque de Cahors, qui ne peut s'opposer à sa nomination si l'impétrant est reconnu apte à assumer sa fonction. Le doyen est présenté au chapitre, devant qui il prête serment, notamment de mettre un prêtre capable pour le remplacer en cas d'absence prolongée, une clause qui peut se comprendre par sa charge des âmes⁶³¹. Il occupe la première stalle du côté sud dans le chœur et possède la première voix au chapitre. Il convoque et préside d'ailleurs ce même chapitre tous les jours après la messe. Le doyen a le droit de corriger et de punir les chapelains de la collégiale, par le biais de privation des distributions quotidiennes voire d'interdiction d'entrer dans l'église. Ce privilège a été accordé au doyen par

⁶²⁸ Et non au vocable des chapelles de la collégiale, qui ne comporte en tout que 9 autels secondaires, 7 dans les chapelles proprement dites (la première chapelle nord abrite les fonts baptismaux) et 2 de part et d'autre de la porte d'entrée du jubé vers le chœur des religieux. L'un de ces deux derniers autels porte le titre de saint Antoine, et c'est sur celui-ci que le chanoine de Saint-Martin célèbre la messe pour les fidèles de la paroisse. Le vocable de saint Martin, titulaire de la paroisse, est en effet réservé à l'autel-majeur de la collégiale, située à l'intérieur du chœur de l'église. Il s'agit là d'une preuve supplémentaire que le titre des chapelains de Montpezat n'est pas lié au vocable d'un autel mais à celui de leurs stalles respectives. Moureau, 2004, p. 155.

⁶²⁹ Les sources de la fin de l'époque médiévale mentionnent saint Roch comme titulaire, mais il n'est pas possible que ce dernier, mort vers 1379, ait été honoré à Montpezat en 1343... Nous penchons donc pour une transformation du titre de saint Jacques en celui de saint Roch – les deux bienheureux ont des attributs quasi identiques – lorsque le culte du saint thaumaturge s'est répandu, suite aux épidémies de peste. De plus, une confrérie de saint Jacques existait à l'époque de la fondation du chapitre, indice supplémentaire d'un vocable primitif attribué au saint galicien.

⁶³⁰ Cette particularité du vêtement de chœur des chapelains de Montpezat est rapporté dans une plaidoirie pour un procès pendant devant le Parlement, rédigé en 1767. Il est noté que : « le fondateur avoit statué que l'habit du doyen seroit en violet, et celui de l'association en rouge, tout comme il est aisé de voir aux peintures du chœur de Montpezat. Le doyen à genoux, devant un crucifix, et tous les chapelains à genoux, chacun à sa place, devant l'image du St. ou Ste. Du titre de sa chaplainie. » Cette situation perdure jusqu'en 1682 : le doyen et les chapelains adoptent dès lors un habit liturgique noir, amis bordé et doublé de violet pour le doyen ; bordé et doublé de rouge pour les chapelains. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 1276.

⁶³¹ Une partie de ce serment est conservée dans un procès imprimé avant 1757 : *ego decanus parochialis ecclesiae sancti Martini de Montepensato juro et promito etc. et quod tunc pro tempore hujus absentiae faciam loco mei per unum praebiterum idoneum desservire*. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 1276, pièce n° 5, p. 8.

une bulle du pape Innocent VI le 3 août 1363⁶³². Il a également le droit de posséder d'autres bénéfices ecclésiastiques compatibles avec sa charge de doyen, et de jouir de leurs revenus, depuis une bulle de Clément VI, donnée le 3 novembre 1344⁶³³. Le doyen n'était tenu de célébrer la messe qu'aux fêtes solennelles⁶³⁴. Il portait, nous l'avons dit, un habit violet, qui se composait d'un surplis à grandes manches avec l'aumusse, de la veille de Pâques à la veille de la Toussaint, puis d'un surplis avec une cape noire à grand capuchon des matines de Toussaint à la Vigile pascalle. À son cou pendait la croix pectorale en argent, qui contenait une parcelle de la Vraie Croix (fig. 32) et à son doigt un anneau de cornaline aux armes des des Prés, deux objets légués par le cardinal⁶³⁵. Enfin, le doyen de Montpezat touchait une prébende double par rapport aux chapelains. Il en allait de même pour les distributions quotidiennes. Pour le seconder, deux bénéficiaires, membres du chapitre, sont nommés : le précenteur et le sacristain.

Le précenteur possède la seconde voix au chapitre après celle du doyen. Il prend place dans la première stalle au nord du chœur. Il est désigné par le cardinal, puis élu par ses pairs après le décès de celui-ci. Responsable du bon fonctionnement de la liturgie du chapitre, il indique chaque samedi sur une « carthe »⁶³⁶ les différents offices de la semaine et les chapelains qui y sont affectés. S'y trouvent ainsi le prêtre qui doit célébrer la grand-messe, celui qui commence les heures, celui qui entonne les psaumes au chœur, qui remplit l'office de diacre (chanter l'Évangile) ou de sous-diacre (chanter l'Épître) ou qui porte chapes et bourdons. À cet « emploi du temps » hebdomadaire devait correspondre une table de pointe, nécessaire au précenteur pour noter les absences des chapelains aux offices, et ensuite les pénaliser sur leurs distributions quotidiennes⁶³⁷. Il est également responsable de l'inventaire des obits célébrés par les chapelains, ainsi que du partage entre tous les membres du chapitre des revenus affectés à ces fondations pieuses. Les statuts précisent qu'il a obligation de tenir un livre répertoire de ces messes anniversaires et des revenus afférents⁶³⁸. Il est d'ailleurs très

⁶³² Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 789, article 61.

⁶³³ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 789, articles 62 et 63.

⁶³⁴ Comme à Saint-Didier d'Avignon également.

⁶³⁵ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 1276.

⁶³⁶ Il doit s'agir d'une table de chœur, sorte de tableau de bronze ou de bois portant le nom des chapellenies, qui fonctionne avec un système d'étiquettes de parchemin interchangeable aux noms des chapelains du chapitre.

⁶³⁷ En 1576, il est précisé dans une délibération du chapitre qu'à chaque absence, le chapelain fautif se voyait pénalisé par un trait, et au bout de trois traits, il payait une amende, déposée dans un coffre spécifique, situé dans le chœur de la collégiale. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 776.

⁶³⁸ Le archives du chapitre conservent encore un brouillon du livre des obits, cahier de papier chiffon, écrit à l'encre sépia, par un précenteur de la seconde moitié du XIV^e siècle, ainsi que le livre obituaire de la collégiale, registre in quarto recouvert de basane blanche, où chaque jour est noté, outre la fête spécifique, les noms des obits à célébrer. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 786 et G 791.

souvent présent lorsqu'un acte de fondation d'obit est dressé par un notaire. Pour sa peine, le précenteur reçoit six setiers de froment, soit une prébende et demi. Il est toutefois responsable sur ses biens propres du patrimoine du chapitre : si quelque revenu se perd par sa faute, il est tenu de le payer ou se voit priver de distributions pour un montant égal à celui du préjudice subi. Le précenteur s'oblige également à rendre compte de sa gestion devant le chapitre assemblé, une fois par an. Lors de son entrée en fonction, il prête serment de remplir son office le plus diligemment possible, sans céder à « la haine, à l'amitié ou à la corruption éventuelle de ses frères chapelains ».

Le sacristain du chapitre est le troisième chapelain dans la hiérarchie capitulaire. Il siège dans le chœur immédiatement après le doyen. Le cardinal le choisit de son vivant, puis, après son décès, il est élu par la communauté. Contrairement aux chapitres collégiaux fondés par le pape Jean XXII, le sacristain n'a pas la délégation de la *cura animarum* par le doyen⁶³⁹. Sa mission principale est d'inventorier et de tenir décents et en bon état les objets liturgiques en usage par le chapitre, tant orfèvrerie que textiles ou autres ornements, tels que tapisseries ou tableaux. Il est également chargé de réparer et d'entretenir les autels de la collégiale et les cordes des cloches, ces dernières ne sonnant que sur son ordre, grâce à un clerc « fort et robuste », placé sous ses ordres. Les ornements utilisés quotidiennement pour les offices, différents suivant le calendrier liturgique, sont préparés par lui, ainsi que les linges d'autel, blanchis par ses soins. Chaque fois que le doyen le requiert, le sacristain doit montrer au chapitre le trésor de la collégiale, enfermé dans un coffre à triple serrure, dont il possède une clé, les deux autres étant aux mains du doyen et du précenteur. Il est, comme ce dernier, responsable sur son propre patrimoine de ce trésor. En cas de dépense extraordinaire, il peut, après avis favorable du doyen et du chapitre, emprunter de l'argent sur le fonds commun de la communauté. Deux setiers de froment supplémentaires lui sont octroyés pour son office.

Le chapelain du titre de saint Martin prend la quatrième place au chœur, derrière le précenteur. Il assure en plus de son service la *cura animarum* ou charge des âmes de la paroisse en même temps que le doyen, qu'il seconde et remplace si besoin⁶⁴⁰. À cause de cette fonction spécifique, ce chapelain doit mener une vie très honnête, tout comme doit l'être sa conversation. Il est tenu de savoir bien lire et bien chanter. Cette délégation des fonctions curiales, dévolue traditionnellement, nous l'avons vu, au sacristain, paraît être une exception

⁶³⁹ Lemaître, 1993, p. 163-170.

⁶⁴⁰ Les statuts de 1338 le qualifie d'ailleurs de *consocius prioris*. Un article prévoit que ce chapelain « *uod cappellanus sancti Martini eumdem decanum in confessionnibus audiendi et aliis sacramentis ecclesiasticis parrochianis eiusdem ecclesiae administrandis adjuvare quoties expedierit vel requisitus*. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 1276, pièce n° 2, p. 3-4.

dans l'organisation des chapitres canoniaux contemporains, car même au sein des collégiales Saint-Pierre et Saint-Didier d'Avignon, dont les statuts émanent de Pierre des Prés, il n'existe pas de chapelain qui endosse cette responsabilité⁶⁴¹. Le choix du cardinal de Palestrina de ne pas renouveler cette délégation est difficilement explicable, d'autant plus qu'il ne paraît pas y avoir eu de soucis particuliers à Montpezat en ce domaine.

Enfin, le bayle est élu chaque année parmi les chapelains⁶⁴². Peu de renseignements émanent des statuts du chapitre sur ses droits et devoirs, si ce n'est qu'il est chargé de gérer le patrimoine temporel de la collégiale : fiefs, rentes diverses, dîmes... Il note également les recettes et dépenses du chapitre sur des cahiers annuels et rend compte de sa gestion devant le doyen et les chapelains. Il seconde le précenteur dans la distribution des prébendes du chapitre. Le bayle possède avec le doyen une des deux clés des greniers de la collégiale qui abritent les récoltes du chapitre. Lors de son entrée en fonction, il promet de mener à bien sa tâche, et de ne pas verser leurs revenus aux chapelains ou aux serviteurs punis par le doyen et privés pour un temps ou à vie de leurs distributions. Comme tous les officiers du chapitre, le bayle touche deux setiers de froment supplémentaires pour la Saint-Michel.

Les chapelains sont nommés par le fondateur sans passer par l'évêque de Cahors, puis après sa mort, par ses héritiers directs, qui bénéficient de ce « *pleno jure*, plein droit »⁶⁴³. Le recrutement des chapelains du chapitre est très local. Ils appartiennent à la petite aristocratie ou à la bourgeoisie quercynoise, voire montpezataise. Une seule lettre de nomination émanant du cardinal des Prés est conservée⁶⁴⁴ (fig. 33) : le prélat informe Étienne de Murlis⁶⁴⁵, clerc du diocèse de Béziers, que, au vu de ses mérites, il lui octroie un bénéfice perpétuel de chapelain dans l'église Saint-Martin de Montpezat, auquel est attachée une rente

⁶⁴¹ C'est le sacristain qui est chargé de la *cura animarum* dans ces deux établissements. Hayez, 1979, p. 111.

⁶⁴² Géraud du Fau (*de Fago*) est qualifié de chapelain et bayle en 1364 et Pierre Grimal en 1371. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 792 et G 832-833.

⁶⁴³ Ce principe de nomination par le patron laïc du chapitre se vérifie jusqu'à la Révolution. Lorsqu'un nouveau chanoine se présente au chapitre, il exhibe ses lettres de nomination, qui émanent du seigneur de Montpezat. Après vérification, il prête serment devant les autres ecclésiastiques, puis est conduit par le sacristain, qui le tient par la main droite, vers sa stalle. Même après la disparition de la famille des Prés, au début du XVII^e siècle, les seigneurs successifs de Montpezat conservent ce droit de patronage sur la chapitre. Après la vente de la seigneurie en 1756 aux Marquis de Lostanges, qui n'ont aucun lien de parenté avec les des Prés, ce principe d'identification avec le fondateur primitif continue. Le Marquis de Lostanges est d'ailleurs solennellement installé comme patron-fondateur du chapitre le 1^{er} juin 1789, certainement une des dernières cérémonies de ce genre dans le royaume de France. Galabert, 1918, p. 235.

⁶⁴⁴ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 783. La lettre est datée du 28 juin 1338 et donnée en Avignon. Elle a perdu le sceau original du cardinal.

⁶⁴⁵ Étienne de Murlis n'apparaît pas dans la documentation existante des lettres pontificales des papes d'Avignon. Une famille de Murlis ou de Murles est toutefois mentionnée, originaire du village éponyme dans le diocèse de Maguelonne (aujourd'hui département de l'Hérault). *Lettres communes de Jean XXII*, n° 052679 et *Lettres communes d'Urbain V*, n° 014749. Il n'est pas non plus mentionné comme familier du cardinal des Prés et n'est pas désigné comme tel dans la lettre de nomination. Le critère de choix du cardinal reste inconnu à ce jour.

de trois émines et demi de froment. Ce même Étienne de Murlis est encore cité dans le testament d'Hélis de Toulouse, veuve de Pons de La Tour, qui en fait son héritier universel le 19 octobre 1352⁶⁴⁶. Le dépouillement systématique des archives du chapitre de Montpezat a permis d'identifier 47 chapelains présents entre 1338 et 1410. Seuls deux d'entre eux ont pu être repérés dans les lettres pontificales des papes d'Avignon : André Delmas et Étienne de Costa. André Delmas ou del Manso est peut-être originaire de la paroisse de Saint-Julien de las doux, près de Montpezat⁶⁴⁷. Il apparaît à la cour pontificale le 17 septembre 1332, date à laquelle le pape Jean XXII lui accorde le titre de tabellion, après l'examen favorable de Gausbert, archevêque d'Arles⁶⁴⁸. Une seconde lettre de ce même jour précise qu'il n'est pas marié et qu'il n'est pas pourvu des ordres sacrés⁶⁴⁹. Il travaille dès lors au sein de la Chancellerie pontificale, directement sous les ordres de Pierre des Prés, qui a peut-être appuyé sa nomination. Il est qualifié de licencié es lois dans les différents actes conservés au sein des archives du chapitre de Montpezat⁶⁵⁰. À la fin de 1332, il accompagne Jean Rigaldo, trésorier du pape dans le duché de Spolète et la Marche d'Ancône⁶⁵¹. En 1342, André Delmas réapparaît lorsque Jean et Robert de Via, ses parents, sollicitent pour lui un bénéfice supérieur à celui de curé de Ginouillac, près de Lauzerte. Clément VI lui octroie une expectative de canonicat à Digne l'année suivante⁶⁵². Finalement, sur proposition de Pierre des Prés, ce même pontife l'investit le 17 octobre 1343 du doyenné de Montpezat⁶⁵³. André Delmas garde ce bénéfice jusqu'à sa mort, qui intervient avant 1359, date à laquelle apparaît son successeur Étienne de Costa⁶⁵⁴. Dans son testament, il avait fondé un obit le 24 avril, pour lequel il légua au chapitre une émine de froment⁶⁵⁵. Il a offert également au trésor de la collégiale un diptyque reliquaire orné d'une Annonciation⁶⁵⁶.

Étienne de Costa est peut-être originaire de la paroisse d'Aussac, près de Montpezat, où existe encore un mas et une famille éponyme⁶⁵⁷. Il est qualifié de bachelier es lois le 5 novembre 1332 lorsqu'il espère des bénéfices ecclésiastiques à la collation de l'évêque de

⁶⁴⁶ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 792.

⁶⁴⁷ Une famille de même nom est mentionnée à plusieurs reprises sur cette paroisse. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 792.

⁶⁴⁸ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 058409.

⁶⁴⁹ *Lettres secrètes et curiales (relatives à la France) de Jean XXII*, n° 004974.

⁶⁵⁰ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 792.

⁶⁵¹ Albe, 1902, p. 94.

⁶⁵² Albe, 1902, p. 94.

⁶⁵³ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 789, article n° 65.

⁶⁵⁴ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 792, fondation de l'obit de Bernard de Arnaudone, prêtre de Montpezat.

⁶⁵⁵ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 791.

⁶⁵⁶ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 786, article 17.

⁶⁵⁷ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 786, f° 13 v°.

Cahors⁶⁵⁸. Il poursuit des études universitaires, puisqu'il est qualifié dans un testament de 1364 de licencié es lois⁶⁵⁹. Il a entre-temps été nommé par le cardinal des Prés comme doyen de Montpezat. Il meurt après 1372⁶⁶⁰.

Son successeur au décanat en 1372, Bernard de Mondenard, appartient à une ancienne famille noble du Quercy, les Montaigu-Mondenard. Un Bertrand de Mondenard est familier du cardinal des Prés en 1342⁶⁶¹. Armand est écuyer de Raymond-Arnaud des Prés, seigneur de Montpezat, en 1362⁶⁶². Il fonde en 1407 un obit en l'honneur de Guillaume d'Arpajon, évêque de Cahors, qui avait uni l'église Saint-Martin de Cayssac au chapitre collégial⁶⁶³. Il disparaît des sources après 1410⁶⁶⁴.

Parmi les autres chapelains, seuls Arnaud (cité entre 1352-1359) et Jean de Salavert appartiennent à une ancienne famille de Montpezat, tout comme Jean del Torondel (cité entre 1352 et 1379). Hugues de Passarassas (cité en 1410) est parent de Pierre de Passarassas, bourgeois de Bordeaux, qui fonde un obit célébré le 2 mai pour le repos de son âme et de celles de ses parents et de sa famille⁶⁶⁵. Raymond de Costa (cité entre 1350 et 1370) est peut-être parent d'Étienne. Beaucoup d'autres patronymes ont une consonance quercynoise : Bonhomme, Brugayrolh, Camps, Capreolh, Fau, Andral, Fonts, Fraxino, Falguières⁶⁶⁶, Figeac, Fraysse, Galécie⁶⁶⁷, Grimal, Lisle ou Regis, sans qu'il soit possible de déterminer leur origine.

Il appert de l'étude des sources du chapitre collégial que Pierre des Prés s'est avéré très attentif à la discipline de son chapitre. Ainsi, il a privé un clerc, Jean *Pebrini*⁶⁶⁸, de sa chapellenie, de sa place au chœur et des revenus afférents. Celui-ci avait été pourvu de la stalle de saint Martin, qui, nous l'avons précisé, induisait de facto la charge des âmes de la paroisse. Or, ce Jean *Pebrini* s'est vu accusé d'avoir « commis fornication » : l'affaire a été portée devant le cardinal en Avignon, et ce dernier a sommé le clerc indélicat de se rendre illico devant lui pour s'expliquer et répondre des accusations avancées par les témoins à charge. Las, le chapelain a quitté Montpezat sans attendre et s'est évanoui dans la nature. Pierre des Prés a donc chargé le prieur de la communauté, Pierre de Salavert, de rendre son

⁶⁵⁸ *Lettres communes de Jean XXII*, n°058732.

⁶⁵⁹ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 792, fondation d'obit de Guillaume de Gorsse, en date du 31 mai 1364.

⁶⁶⁰ Il est encore cité comme doyen dans un acte du 24 février 1372. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 792.

⁶⁶¹ Reg. Aven. 9, f° 40 v°.

⁶⁶² Forestié,

⁶⁶³ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 791.

⁶⁶⁴ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 793.

⁶⁶⁵ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 791.

⁶⁶⁶ Un lieu-dit existe sur la commune de Montauban.

⁶⁶⁷ Un lieu-dit existe sur la commune d'Arcambal (Lot).

⁶⁶⁸ L'acte original est perdu mais il est analysé dans l'inventaire des archives du chapitre en 1626. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne G 789, article 46.

jugement : le prêtre, contumace, est jugé coupable et privé à perpétuité de sa chapellenie. Si la date de cet acte n'est pas précisée dans l'analyse de 1626, la mention de Pierre de Salavert et de son titre de prieur le situent entre 1335 et octobre 1343, dates extrêmes de la présence de celui-ci à la tête du chapitre. En 1354⁶⁶⁹, le cardinal de Palestrina expédia depuis Villeneuve-les-Avignon des lettres au doyen du chapitre pour lui mander expressément d'imposer à Durand de Bonnis⁶⁷⁰, chapelain et précenteur, d'abandonner dans les quinze jours son office de juge seigneurial de Montpezat. Il occupait cette dernière fonction pour le compte de l'évêque de Cahors, co-seigneur du lieu. Pierre des Prés justifiait sa décision par les statuts du chapitre, qui interdisaient le cumul de bénéfices, quels qu'ils fussent, avec celui de chapelain du chapitre collégial. Du vivant du fondateur, ce dernier se chargeait de corriger les mœurs d'éventuels clercs défaillants. Toutefois, certainement au vu de son âge avancé, le cardinal de Palestrina a transféré ce droit entre les mains du doyen du chapitre, par une bulle d'Innocent VI, datée d'avril 1355⁶⁷¹ : le doyen avait la possibilité de punir et corriger les chapelains, ainsi que de les priver de leurs distributions, voire de l'entrée dans l'église.

L'interdiction de cumul des bénéfices appliquée aux chapelains de Montpezat était donc une règle primordiale, voulue et respectée fermement par le cardinal fondateur. Elle paraît plutôt en décalage avec la réalité du monde ecclésiastique de la papauté d'Avignon, où le cumul des bénéfices était la règle. À Montpezat, hormis le doyen du chapitre⁶⁷², tous les chapelains devaient se dévouer exclusivement au service du chapitre et des buts assignés à ce dernier par son fondateur. Ce même souci de régularité et d'exemplarité se retrouve dans la lutte contre l'absentéisme des clercs. La non-résidence des religieux dans les localités de leurs bénéfices était monnaie courante, justement à cause de cette politique du cumul. Là encore, Pierre des Prés a insisté, tant dans ses statuts que dans la formule de prestation de serment du doyen et des chapelains, sur la nécessité de résider à Montpezat, et de ne pas s'absenter primo sans l'accord du doyen, et secundo pas plus souvent que nécessaire. Encore était-il obligatoire

⁶⁶⁹ Le document, conservé uniquement sous forme d'analyse, est daté du 31 août 1354. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne G 789, article 124.

⁶⁷⁰ Il s'agit de Durand Borguadery de Bonnemaïsons (Bonis Domibus). Il est mentionné comme chapelain et précenteur en 1352 et 1354. Il disparaît après cette date : a-t-il préféré conserver son office de procureur de l'évêque de Cahors plutôt que sa chapellenie ?

⁶⁷¹ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 789, article 9. L'analyse de 1626 indique à l'article 61 une bulle d'Innocent VI qui autorisait la même chose mais datée d'août 1363. Or, le pape est mort depuis plusieurs mois. Il s'agit d'une erreur de l'archiviste soit sur le nom du pape (il s'agirait alors d'Urbain V) soit, plus vraisemblablement sur la date de l'acte (1353 pour 1363?).

⁶⁷² Le doyen possédait le privilège de posséder toute sorte de bénéfices « non incompatibles avec le doyenné », comme l'indique l'analyse de 1626. Ceci lui avait été accordé par Clément VI, dans une bulle datée du 3 novembre 1344. Ce même jour, le pape octroyait également le droit de jouir des revenus de ces autres bénéfices. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 789, article 62 et 63.

pour tout chapelain qui prenait des vacances de se faire remplacer dans ses fonctions par un clerc capable et idoine. La notion de continuité du service divin était donc capitale dans l'esprit du fondateur. Il s'agissait d'un gage de stabilité de la communauté nouvelle, tant dans son service pour le repos de l'âme de son fondateur que dans la charge de la paroisse Saint-Martin. Les chapelains rentraient ainsi au sein du chapitre, prêtaient serment et n'en sortaient en principe que lorsque la mort les fauchait. Être chapelain à Montpezat se traduisait donc par un bénéfice unique et à vie, sauf manquement grave aux statuts. Les clercs désignés par le cardinal de Palestrina puis par ses héritiers étaient assurés leur existence durant d'une rente relativement confortable en échange d'un service divin somme toute assez peu prenant⁶⁷³. Le revers de la médaille était justement cette résidence unique à vie. Contrairement à de nombreux clercs durant la papauté d'Avignon, les chapelains de Montpezat n'entrevoient aucune perspective de carrière. Leur *cursus honorum* ecclésiastique se résumait à peau de chagrin. L'attractivité de la collégiale Saint-Martin paraissait bien moindre que celle de Saint-Étienne-du-Tescou de Montauban ou de Saint-Vincent de Montréal, pour ne citer que deux autres établissements séculiers fondés par Jean XXII. Pas de cumuls et aucune évolution, si ce n'était au sein même du chapitre, en passant de simple chapelain à précenteur ou sacristain. Ces contraintes expliquent le recrutement du chapitre de Montpezat. Les clercs désignés pour occuper une stalle ne venaient pas de très loin : tous étaient quercynois, voire rouergats mais guère au-delà. Ce modeste chapitre séculier, aux revenus non négligeables toutefois, offraient ainsi à ces cadets de famille un statut ecclésiastique enviable dans le paysage religieux environnant, dont nous avons dit précédemment qu'il ne comptait aucune autre collégiale séculière à l'époque médiévale, hormis Rocamadour au début du XV^e siècle. Le principe de désignation des chapelains par le doyen et le seigneur de Montpezat réduisait encore plus le côté hexogène des clercs recrutés, et favorisait une certaine forme de cooptation, qui semblait commencer au sein même des familles honorables de la seigneurie et des familles aristocratiques alentours⁶⁷⁴.

Mais n'était-ce pas également et avant tout un gage de confiance dans des lignages

⁶⁷³ Un exemple tardif illustre ce propos : le chanoine Léon Godefroy, membre de la communauté de Montpezat dans la première moitié du XVII^e siècle, frère de l'historiographe du roi, se plaît au sein de ce petit chapitre provincial, alors même que la position à la Cour de son frère lui ouvrirait les portes d'une collégiale plus prestigieuse. Il écrivait qu'il appréciait que sa charge lui offrit des loisirs pour voyager et assouvir sa passion de l'histoire.

⁶⁷⁴ Ce phénomène endogène s'est poursuivi tout au long de la vie du chapitre, jusqu'à l'aube de la Révolution : le relevé des noms des chapelains fait apparaître une constante pour les familles montpezataises, qui évoluent au gré des disparitions de nombreux lignages anciens après la guerre de Cent ans et leur remplacement par d'autres venus de provinces limitrophes. Avoir un membre de sa famille au sein de la collégiale constituait un signe d'honorabilité du lignage.

proches voire liés à celui des des Prés, ainsi qu'un moyen d'ancrer encore plus dans les chapelains de la collégiale ce désir d'honorer la mémoire de leur fondateur, qui, outre qu'il était peu ou prou de leur sang, devenait également leur bienfaiteur, pourvoyeur d'une prébende et d'un statut dans la société ? Finalement, sans l'ascension de Pierre des Prés à la pourpre cardinalice, un chapitre séculier aurait-il vu le jour dans cette ville modeste du bas-Quercy ? Il y a peu de chances. Ainsi, les familles patriciennes du bourg et des alentours n'auraient pas bénéficié de la renommée de la collégiale, ni de l'opportunité de disposer d'un établissement ecclésiastique proche, propice à « caser » les cadets de leurs enfants.

4.3 La constitution d'un patrimoine foncier

A. Héritage familial et achats de rentes

Pierre des Prés, dès lors qu'il a envisagé de créer une communauté de religieux pour veiller sur son futur tombeau, s'est astreint à constituer autour de Montpezat une assise foncière importante, avec des revenus réguliers qui devaient assurer à ses chapelains un moyen d'existence au quotidien.

Le procès de 1506, ou plus exactement le rédacteur de l'argumentaire juridique de Jean des Prés, a rappelé dans son plaidoyer la manière dont le cardinal de Palestrina s'y est pris. Tout comme pour la fondation de son chapitre collégial, le prélat a pris son temps et a procédé par étapes.

Le 1^{er} septembre 1323, le cardinal obtenait du pape Jean XXII le droit de fonder dans l'église Saint-Martin un certain nombre de chapellenies et d'acheter des dîmes inféodées à des laïcs jusqu'à la concurrence de 100 livres tournois⁶⁷⁵.

Le 19 octobre 1324, le recteur de la paroisse de Montpezat, Bertrand de Garnel, et l'évêque de Cahors, autorisaient Pierre des Prés à acquérir en effet des dîmes auprès de laïcs, pour cette même somme de 100 livres tournois, pour l'œuvre - *ad opus* - des chapellenies qu'il souhaite créer au sein de cette église⁶⁷⁶ (fig. 34 et 35).

⁶⁷⁵ La mention de cette lettre pontificale se retrouve dans l'inventaire des archives du chapitre collégial, dressé en 1626 (Arch. Dép. Tarn-et-Garonne G 789, article 16) mais n'apparaît pas dans les lettres publiées de Jean XXII.

⁶⁷⁶ L'original est conservé aux archives départementales de Tarn-et-Garonne, sous la cote G 783. L'acte précise que le notaire qui l'a dressé, Arnaud de Fabrica, a été sollicité par Raymond des Prés, frère du cardinal.

Malgré ces deux autorisations, le cardinal des Prés ne s'est pas de suite lancé dans une politique d'acquisition de ces dîmes. Il s'est au contraire concentré sur la réunion de terres familiales.

Dès 1326, il obtint de son frère Raymond, qu'il venait tout juste de faire anoblir par le roi de France, le don pour son projet de nombreuses rentes tant « en argent, blé, droits d'acapes et féodaux », qui provenaient de leur père et de leur mère⁶⁷⁷. Il semble que ces biens s'étendaient sur les territoires de Montpezat, de Piquecos, de Puylaroque et de Mirabel, car en 1329, à la suite du décès de son frère Raymond, Pierre des Prés a institué comme procureurs Bertrand Agasse⁶⁷⁸ et Bertrand Johannis pour le représenter lors du règlement juridique entre lui et ses neveux pour le partage du patrimoine familial. Un second document, daté du 18 mars 1329⁶⁷⁹, précise que le cardinal des Prés s'est trouvé héritier de la moitié des biens familiaux, en concurrence avec ses neveux Bertrand et Guiraud. Il a procédé à un échange de rentes avec son parent Bertrand des Prés, car, nous précise la source de 1506, « le cardinal veut doter et fonder six chapellenies dans l'église Saint Martin avec ses rentes à Montpezat mais elles sont mal aisées pour mestre audit collègue ». Ce terme de « mal aisées », qu'il convient de mettre en miroir avec les rentes échangées, qui sont, elles, « plus aisées », semble en toute logique renvoyer à des revenus fonciers assis sur des terres localisées assez loin de Montpezat : Mirabel⁶⁸⁰ ou Piquecos⁶⁸¹ très certainement. Pierre des Prés, et cela paraît logique, a souhaité regrouper le patrimoine terrien de sa future fondation, en le concentrant autour du village et dans la seigneurie de Montpezat. Les biens ainsi dévolus s'avéraient plus aisés à surveiller et leurs produits plus facilement amenés dans les greniers du chapitre.

Cette même année 1326, un certain Pierre des Prés - parent du cardinal ? - lui a vendu pour 23 livres tournois de diverses rentes sises sur des maisons et un jardin, au territoire de Saint-Pasteur⁶⁸². Un autre membre de la famille des Prés, dont là encore, nous

⁶⁷⁷ Arch. dép. Tarn-et-Garonne, G 1282. Ce don, précise le document, a été retenu par Arnaud de Fabrica, notaire de Montpezat. L'original est aujourd'hui perdu.

⁶⁷⁸ Bertrand Agasse, issu d'une famille de chevaliers de Rabastens, est un neveu par alliance de Pierre des Prés, car il est le beau-frère de son neveu Bertrand des Prés.

⁶⁷⁹ L'analyse donnée par l'acte juridique de 1506 indique l'année 1328 pour le partage familial, ce qui n'est pas possible car Raymond des Prés est décédé en 1329. Il s'agit d'un oubli du décalage sur l'année qui existait alors, le premier jour du nouvel an tombant le 25 mars. L'acte a donc bien été passé le 19 mars 1329 en suivant le nouveau style.

⁶⁸⁰ Commune de Tarn-et-Garonne, située à une quinzaine de kilomètres de Montpezat.

⁶⁸¹ Commune de Tarn-et-Garonne, située à une trentaine de kilomètres de Montpezat, sur les bords de l'Aveyron. Le petit-neveu de Pierre des Prés, Raymond-Arnaud des Prés, a acheté la motte de Piquecos en 1362.

⁶⁸² Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 789, article 79. Il s'agit de 10 sous de rente sur une maison dus par Bernard de Montial ; 8 sous sur une maison par Bernard dit Guilhot ; 12 sous sur une maison par Pierre Midones ; 8 sous et une poule pour un jardin par Bernard Cayla.

l'avons dit, le degré de parenté avec Pierre n'est pas établi, prénommé Hugues, lui cède en 1328 plusieurs vignes et jardins au même endroit, et ce pour la somme exorbitante de 200 livres tournois⁶⁸³, alors même que trois maisons avaient coûté le dixième de cette somme deux ans auparavant. La question se pose de l'utilisation de ces achats : s'agit-il en effet de constituer un bien-fonds et donc de continuer à percevoir les rentes sises sur ces terres et maisons, ou bien, vu la somme dépensée par le cardinal pour le dernier achat, ne pourrait-il point s'agir plutôt de terrains propices à la future construction de la collégiale Saint-Martin ? Le territoire de Saint-Pasteur s'étendait en effet depuis le bas de la garenne seigneuriale jusque vers la porte du même nom, en contrebas du faubourg dit del Pla et du « barry gelat ». De plus, ces terres ne semblent pas se retrouver dans les livres d'arrentements des biens du chapitre, conservés du XVI^e au XVIII^e siècle. Enfin, dernier argument en faveur de cette hypothèse : le cardinal a acheté cette même année 1328 une rente d'une quarte et demi de froment due pour une terre, des maisons et des dépendances, situées à « Dellac », pour la somme de 9 livres et 5 sous tournois⁶⁸⁴. Ce dernier achat, qui comporte des bâtisses, représentait une valeur beaucoup plus importante que les vignes et prés acquis pour 200 livres. Le cardinal avait donc besoin d'acheter à n'importe quel prix – et sa fortune le lui permettait – l'espace nécessaire à l'édification de sa collégiale.

Cette politique d'achat de terres et de rentes est poursuivie par le cardinal de Palestrina dans les années suivantes. En septembre 1330, il a obtenu du roi de France Philippe VI des lettres patentes qui l'autorisaient à acquérir jusqu'à 50 livres tournois de rentes perpétuelles, sur des terres et des biens localisés n'importe où dans le royaume, et ce car « il entent a fonder et instituer en nostre roiaume de france certaines chapeleries pour le remede de larme de lui » (fig. 36). Cette même grâce royale lui a octroyé l'exemption de toute forme d'impôt sur ces rentes et ce à perpétuité⁶⁸⁵. La faveur du souverain n'a rien d'exceptionnel. Le roi Philippe VI l'a accordée à de nombreuses reprises, et pour des raisons similaires, tant à des ecclésiastiques, quel que soit leur rang, qu'à des seigneurs laïcs⁶⁸⁶. Il s'agit là d'une étape dans

⁶⁸³ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 789, article 80. Il s'agit de 16 setiers de vin par an, dus par Jean Fambi pour deux vignes ; 12 sous dus par Guillaume de Lagarrigue pour une vigne ; 6 deniers dus par Arnaud Duran pour une vigne ; 6 deniers et une paire de gélines (poules) dus par Arnaud de Fabrica, notaire, pour trois jardins ; une quarte de froment due par Guillaume Cayla pour un jardin ; une quarte de froment due par Jean de Monjoy pour un jardin.

⁶⁸⁴ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 789, article 78.

⁶⁸⁵ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 785, expéditions originales des lettres patentes, données à Villers-Côterets. Le grand sceau royal est absent.

⁶⁸⁶ Les exemples surabondent dans les registres du Trésor des Chartes (voir *Registres du Trésor des Chartes*, t. III, 1979). Ainsi, en mars 1335, le roi autorise Jean, sire d'Harcourt, chevalier, à acquérir 120 livres tournois pour « qu'il puisse établir un certain nombre de personnes pour assurer le service divin et prier pour lui et les siens » (p. 3, n° 3121) ; en mars 1336, même grâce pour Philippe, comte d'Évreux et roi de Navarre, pour

la constitution du patrimoine du futur chapitre collégial, une sorte de passage obligé ou pour le moins de grâce habituelle qui se devait d'être demandée et obtenue.

Il s'est passé encore trois années avant que le cardinal des Prés ne franchisse un nouveau degré dans la litanie des biens fonciers destinés à ses chapelains. Le 17 août 1333, il a échangé avec l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem d'importantes rentes sises à Montpezat et aux alentours, contre des biens qu'il possédait en Provence. Le détail de cette transaction est fourni par l'inventaire de 1626⁶⁸⁷. Pas moins de 40 feudataires sont mentionnés et répertoriés, pour des terres, des maisons et des jardins. A ceux-ci s'ajoutent une « maison » et une grange au lieu-dit Saint-Vincent de Perges. Par ce terme de « maison », faut-il entendre une sorte de dépendance d'une commanderie plus importante ?

Ce qui paraît certain, c'est que la maison et la grange de Saint-Vincent de Perges ont appartenu à l'oncle du cardinal, lui-aussi prénommé Pierre. Le juriste de 1506⁶⁸⁸ mentionne en effet un acte de 1286 qui confirmait la permutation faite pour des biens à Saint-Vincent par Pierre des Prés contre d'autres biens non précisés, avec Pons de Broset, chevalier du Temple et Maître de Provence⁶⁸⁹. L'ordre des pauvres chevaliers du Christ aurait ainsi acquis cette maison de Saint-Vincent, pour la rattacher à l'une de leurs commanderies quercynaises⁶⁹⁰, qui serait ensuite passée, après la confiscation des biens des Templiers, entre les mains de l'ordre des Hospitaliers. Et cinquante ans après ce premier échange, le cardinal des Prés agissait à l'inverse de son oncle et récupérait ce domaine.

Entre 1333 et 1338, Pierre des Prés a acquis à nouveau de très nombreuses rentes foncières, toutes destinées à ses chapelains. Les lieux et objets précis de ces obligations ont été consignés dans plusieurs actes, datés des 17 et 18 mars 1338. Toutes ces redevances se payaient en nature – éminées ou quarts de froment – ou bien en espèces – sous de Cahors, voire les deux dans certains cas. Tous les biens se trouvaient concentrés dans un rayon d'une dizaine de kilomètres au maximum autour de Montpezat. Il s'agissait de prés, de jardins, de

l'entretien de cinq frères chapelains qu'il a fondés au sein du couvent des Chartreux de Paris (p. 3, n° 3122) ; en juillet 1336, même grâce pour Giraut de La Trémoulière, clerc, pour la somme de 20 livres tournois, pour fonder une ou deux chapellenies (p. 4, n° 3127) ; en avril 1337, idem pour Pierre de Jean, neveu du cardinal Gaucelme, évêque de Carcassonne, pour 40 livres tournois de rentes (p. 32, n° 3344) ; en mai 1337, amortissement de 40 livres tournois de rente pour Hugues de Cardaillac, écuyer, que son père Bertrand avait données à plusieurs chapelains pour prier pour le repos de son âme et de celles de ses prédécesseurs (p. 36, n° 3372).

⁶⁸⁷ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 789, article 22.

⁶⁸⁸ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 1282.

⁶⁸⁹ Pons de Broset est mentionné comme Maître de Provence entre 1280 et 1292.

⁶⁹⁰ Parmi les commanderies les plus proches de Montpezat figuraient celles de Montricoux et de Lacapelle-Livron. Florent Hautefeuille penche pour un rattachement à la commanderie de Saint-Hugues, sur l'actuelle commune de Puylaroque. Voir Hautefeuille, p. 1172-1173.

terres, de vignes pour l'essentiel, parfois de maisons, exploités par 44 feudataires⁶⁹¹. Toutefois, ce chiffre ne regroupe que les tenanciers des biens dévolus aux chapellenies de Notre-Dame, de saint-Martin et de saint-Pierre, dont les actes ont été inventoriés en détail en 1626. Une série de reconnaissances datées de 1346 permet de comprendre que les biens échangés avec les Hospitaliers en 1333 ont été attribués aux autres chapellenies du chapitre collégial⁶⁹². Ce dernier était le seigneur direct d'environ 90 tenanciers autour du village.

Après cette date, les achats de biens s'avèrent très rares : une maison en 1349 et des terres, prés, vignes, bois et maisons en 1350. Il faut certainement voir dans cet arrêt des acquisitions par le cardinal l'assurance que les biens-fonds ainsi constitués suffisaient à subvenir aux besoins des chapelains.

Les exécuteurs testamentaires du cardinal Hugues Roger avaient prévu des dispositions plus originales pour assurer des revenus réguliers aux chanoines du chapitre collégial séculier, fondé par leurs soins à Saint-Germain-les-Belles en lieu et place d'une communauté similaire à Villeneuve-les-Avignon⁶⁹³. Ils avaient en effet choisi de donner le palais et les domaines avignonnais du défunt cardinal au monastère de Saint-Martial de Limoges, à charge pour les religieux de reverser une pension annuelle aux chanoines séculiers⁶⁹⁴.

B. Dîmes et legs

Le cardinal des Prés s'était en effet orienté vers un nouveau type de revenus : les dîmes. Nous avons dit précédemment que le pape Jean XXII l'avait autorisé à acquérir ces rentes ecclésiastiques à des laïcs. Ces derniers possédaient de manière illicite de tels biens d'Église, et bien souvent depuis avant la réforme grégorienne du XI^e siècle⁶⁹⁵. Ainsi, Armand de La Tour précisait-il en 1343 que ses aïeux « avaient accoustumé de prelever et jouyr des dimes

⁶⁹¹ Le détail de ces transactions des 17 et 18 mars 1338 sont détaillées dans l'inventaire des archives de 1626, aux rubriques n° 129 à 132. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 789.

⁶⁹² L'inventaire de 1626 les détaillent dans la rubrique n° 77, qui reprend à la fois des tenanciers mentionnés en 1333 et d'autres qui apparaissent en 1338. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 789.

⁶⁹³ Les exécuteurs testamentaires ont longuement tardé à se décider sur le lieu de la fondation demandée par le cardinal de Tulle. Andrault-Schmitt, 2015, p. 558.

⁶⁹⁴ Fages, 1885, p. 10.

⁶⁹⁵ Cette situation s'inverse aux XI^e- XII^e siècles notamment, avec la réforme grégorienne, et nombre de laïcs restituent des dîmes : dans le diocèse du Mans, 200 églises sont données entre 1050 et 1150 ; dans le diocèse de Limoges, l'évêque obtient le quart des paroisses. Voir Viret, 2014, p. 232.

infeodées de temps immémorial et paisiblement en paroisse saint Martin et saint Jean⁶⁹⁶ ». La part de ces dîmes encore en mains privées à Montpezat s'avérait variable suivant les paroisses. Elle pouvait atteindre la moitié de l'impôt ecclésiastique, comme à Saint-Martin de Cargueprunes, ou n'en représenter que la 96^{ème} partie, à Saint-Julien de Las Doutz. Une constante s'impose : les possesseurs de ces dîmes appartenaient tous à la petite ou moyenne noblesse quercynoise : les familles de Penne, Foulcaut, Couyssels, Montfavès, Belfort, La Tour, Castanède, Lagarde, Perches, Lauriac ou Montaigu. Certaines d'entre elles, comme les Lagarde, les Foulcaut, les Belfort ou les Montaigu ont eu maille à partir avec l'inquisiteur Pierre Cellan, lors de sa tournée de l'hiver 1241-1242. La plupart, à l'exception des Belfort et des Penne, ont vu leurs biens largement dévalués voire confisqués suite à la Croisade des Albigeois⁶⁹⁷. La part de la dîme, si humble fut-elle, que cette aristocratie peu fortunée touchait représentait donc une part non négligeable voire vitale de leurs revenus. En Toulousain et en Quercy, aux XII-XIII^e siècles, plus de la moitié des supports des fiefs sont une église, un prieuré ou une abbaye⁶⁹⁸. Ceci explique la raison pour laquelle ces familles quercynaises ont refusé de restituer gracieusement à l'Église ce qui lui était dû, notamment suite aux sollicitations de Clément V, et localement du juge-mage de Cahors Matthieu de Courjumelles. Ainsi, ce phénomène de possession de part de dîmes par des laïcs était encore très prégnant en Quercy au milieu du XIV^e siècle, alors même que Jean-Louis Biget le juge très minoritaire dans le diocèse d'Albi cinquante ans auparavant⁶⁹⁹.

Le cardinal de Palestrina a acheté des dîmes sur deux périodes, curieusement assez éloignées dans le temps. Une première vague, peu importante, a eu lieu en 1342-1343. Elle concernait les paroisses de Saint-Martin et de Saint-Jean⁷⁰⁰, d'Auty⁷⁰¹ et de Belfort⁷⁰². En 1351, un seul achat a été réalisé : les parties des dîmes des paroisses de Saint-Martin de Cayssac, de Saint-Pierre de Vaylats, de Saint-Martial de *Arcanhaco* et de l'église de *Bagz*⁷⁰³. Ce n'est

⁶⁹⁶ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 789, n° 33.

⁶⁹⁷ Sur cette question et sur le registre de Pierre Cellan voir notamment Duvernoy, 2001.

⁶⁹⁸ Panfili, 2010, p. 187.

⁶⁹⁹ Biget, 1972, p. 211-283.

⁷⁰⁰ Pour Saint-Martin et Saint-Jean, Gailhard de Castanède cède une émine de froment et une émine de mixture, le 14 juin 1342. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 789, n° 34.

⁷⁰¹ Armand de La Tour rétrocède une émine de froment et une émine de mixture, le 7 mars 1343. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 789, n° 33.

⁷⁰² Plusieurs familles se partageaient la dîme de Belfort, soit 3 émines de froment : Montagut de Cayhrol, Gailhard de Lauriac, Bernard de Montaigu, Raymond de Moblana, Bernard de Lauriac et Hugues de Moblana. Le cardinal leur en offrit 1965 livres tournois le 7 septembre 1343. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 789, n° 71 et 72.

⁷⁰³ Ces parts de dîmes, d'une rente annuelle de 10 livres tournois, ont été cédées par Olivier Bérard, seigneur de Vaylats, et son fils Olivier, moyennant la somme de 95 florins d'or, le 30 juin 1351. Pierre des Prés s'acquitte ici d'une des dernières volontés de son neveu Jean, évêque de Castres, mort en 1348, qui souhaitait doter la

toutefois qu'entre 1354 et 1355 que les gros des transactions a été passé⁷⁰⁴. En 1354, Pierre des Prés acquiert la 24^{ème} partie⁷⁰⁵ puis la 96^{ème} partie⁷⁰⁶ de la dîme de Saint-Julien de Las Doutz, la moitié de celle de Saint-Martin de Cargueprunes⁷⁰⁷, et enfin la 8^{ème} partie⁷⁰⁸ puis le quart⁷⁰⁹ de Saint-Jean de Perches. L'année suivante, les efforts de Pierre des Prés se portaient sur la paroisse de Saint-Geniès de la Milhau⁷¹⁰. Un dernier achat isolé mais conséquent lui permit en 1357 de récupérer la dîme de Saint-Pierre de Gandoulès⁷¹¹.

En plus de ces parts de dîmes, le chapitre collégial vivait également des nombreux legs en nature, effectués par les habitants du village lors de la rédaction de leur testament. Les sources disponibles offrent l'opportunité de dresser un bilan de ces dons : rien que pour le XIV^e siècle, ce ne sont pas moins de 340 rentes foncières abandonnées au chapitre collégial par des testateurs⁷¹². Ces biens ainsi délaissés se situaient dans le ressort proche de Montpezat, et venaient compléter ainsi les achats du cardinal de Palestrina. En fonction de la situation du donateur, la rente établie était plus ou moins importante. En plus de ces revenus pour le chapitre, la plupart des testateurs avait également établi que tout chapelain qui assisterait à leurs obsèques puis annuellement à leur obit percevrait sur la rente délaissée au chapitre une certaine somme d'argent ou une quantité de blé. Le montant de la distribution était soit réglée à l'avance par le testateur, soit laissée à l'appréciation du doyen du chapitre. L'analyse des fondations d'obits pour le XIV^e siècle⁷¹³ nous autorise à proposer une moyenne de 10 à 15 deniers de Cahors⁷¹⁴ par chapelain pour récompenser leur présence aux funérailles, voire une somme identique pour assister à la messe du lendemain ou à celle de l'octave, et 6 deniers pour les obits. Lors de ces derniers, les chapelains avaient l'obligation de commémorer l'âme

chapelle Notre-Dame, dans la collégiale Saint-Martin, de revenus via la dîme.

⁷⁰⁴ Les actes d'achats du cardinal pour ces deux années sont conservés dans les registres des archives du Vatican cotés *Reg. Aven.* 132 et 133. Je remercie encore Pierre Jugie de m'avoir procuré les copies de ces documents.

⁷⁰⁵ Perceval de Lagarde reçoit 45 deniers d'or pour cela le 15 avril 1354.

⁷⁰⁶ Arnaud de Foulcaut vend cette partie pour 10 deniers d'or le 26 octobre 1354.

⁷⁰⁷ Pierre des Prés offre 33 florins d'or et 65 deniers d'or à Gailhard de Lauriac le 25 mai 1354.

⁷⁰⁸ Pons de Perches délaisse cette rente contre la somme de 52 florins d'or le 7 juillet 1354.

⁷⁰⁹ Pierre des Prés, neveu du cardinal, lui cède son bien contre 30 florins d'or le 13 septembre 1354.

⁷¹⁰ Le cardinal des Prés rachète une part non précisée de la dîme à Guillaumette de Couyssels, femme de Pierre Barthe, de Belfort, pour 13 deniers d'or le 21 juin 1355, puis une seconde part le 10 août 1355 à Ratier de Penne, seigneur de Belfort, pour 50 florins d'or.

⁷¹¹ Pierre des Prés offre la somme de 100 florins d'or à Faur de Montfavès, neveu du cardinal du même nom, pour 3 setiers de froment et une émine d'avoine.

⁷¹² Ce chiffre est tiré d'un inventaire des fondations pieuses faites au chapitre de Montpezat, réalisé au XVII^e siècle, et complété au siècle suivant. Il se présente sous la forme d'un cahier de papier de 73 folii et regroupe l'ensemble des rentes données à la collégiale depuis 1298 jusqu'en 1462. De 1324 à 1399, 340 actes sont répertoriés. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 816.

⁷¹³ Cette analyse a été réalisée à partir des titres contenus dans la liasse cotée G 792 aux archives départementales de Tarn-et-Garonne.

⁷¹⁴ Ce chiffre peut être porté à 20 deniers pour les défunts les plus fortunés.

du défunt et celles qu'il souhaitait voir honorer, ainsi que prier Dieu pour l'ensemble du lignage⁷¹⁵.

Enfin, les religieux de Montpezat complétaient leurs revenus grâce aux dons spécifiques en leur faveur et en leur nom propre de certains testateurs, qui les désignaient pour célébrer des neuvaines voire des trentains de messes et leur abandonnaient pour cela une certaine somme d'argent⁷¹⁶. Ainsi, le marchand Jean dels Maynals choisissait-il en 1369 le chapelain Pierre Bisbe pour dire 30 messes pour le repos de son âme. Il lui assigna 30 sous aquitains et une couverture de lin. François Boyer légua, en 1369, 2 deniers d'or et 30 sous au chapelain Bernard de Fajoles pour qu'il célèbre des messes et des prières pour le repos de son âme. Jean Blasi offrit, en 1381, 18 deniers de rente annuelle au clerc de la chapelle Notre-Dame pour chanter chaque année une messe de requiem et 60 oboles d'argent au chapelain Raymond Delmont pour un trentain.

Les chapelains de Montpezat disposaient ainsi, en additionnant toutes les sources citées, de revenus confortables. Afin d'approfondir les recherches sur leur niveau de vie, nous ne disposons que d'un seul inventaire après décès, celui d'Adhémar de Falguières, passé de vie à trépas en 1379⁷¹⁷. Nous ne connaissons rien de ses origines - son nom est toutefois méridional - ni de son éventuel parcours avant son entrée au chapitre de Montpezat. Il apparaît pour la première fois dans les sources en 1358⁷¹⁸. Il est toutefois fréquemment mentionné comme notaire du chapitre dans les fondations d'obits par des laïcs. Il aurait donc suivi des études juridiques et obtenu certainement un grade universitaire. À sa mort, il était propriétaire de deux maisons dans le faubourg del Pla, proche de la collégiale. Il n'occupait que la seconde, car il avait donné la première à sa nièce Pétronne de Guillaume. Outre ceci, Adhémar jouissait d'un jardin au territoire du Colombier, à la sortie du village, près de la porte du Vent, et de trois vignes.

Sa demeure comportait un rez-de-chaussée, qui faisait office de cave. Là se trouvaient à la fois des outils - moulin à bras, fouloir à raisins, comportes, cuves, pressoir, mesure d'une demi-quarte de blé - et ses réserves de vivres : 29 tonneaux, barriques et barils de capacités variables remplis de vin, un farinier plein de 22 setiers de froment, un setier et un

⁷¹⁵ Raymond de Balajous, en 1339 s'exprime ainsi dans son testament : « se remembrans e fassa commemoracio de la mia arma e de las armas sobredichas e que pregue Dios per los vios de mon linatge ». Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 792.

⁷¹⁶ Pour les exemples cités, voir Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 792.

⁷¹⁷ Le document original est conservé aux archives départementales de Tarn-et-Garonne, sous la cote G 792. Il a été publié par Robert Latouche en 1923. Voir Latouche, 1923, p. 469-473.

⁷¹⁸ Moureau, 1997, p. 111.

tonneau de fèves, 7 setiers et 6 quarts d'avoine. Dans son jardin existait une soue, qui abritait quatre porcs, et 10 ruches.

Au premier étage se situait la pièce de vie du chapelain. Elle était meublée d'une table avec ses bancs, d'un tabouret, d'un écritoire ou pupitre. Une armoire contenait divers objets utilitaires : cinq boîtes grandes et petites, deux tasses d'argent d'un demi-marc chacune et un gobelet du même métal, des plats, des terrines, une poêle, le tout en terre, une lanterne, des sacoches de cuir et des morceaux de viande séchée. Une seconde armoire ou placard abritait des couvertures, nappes et draps de diverses matières et couleurs, un peigne pour carder le chanvre, une presse pour relier les livres, des serviettes, encore de la viande séchée et neuf fioles d'eau diverses. Ses livres étaient également renfermés là : Adhémar possédait cinq ouvrages de droit, trois bréviaires de Cahors, un missel, un livre d'exempla pour les sermons, un grand missel, un vademecum, un petit comput, deux statuts synodaux⁷¹⁹, et deux ouvrages non identifiés⁷²⁰.

L'inventaire précisait également les reconnaissances de dettes dues à Adhémar de Falguières. Pas moins de 26 débiteurs se trouvent ainsi répertoriés. Le chapelain avait prêté en nature - six setiers de froment au seigneur de Montpezat, Raymond-Arnaud des Prés - mais la plupart du temps en espèces, et ce à toutes les couches de la société du village. Outre le sire du lieu, il avait été en affaires avec un damoiseau, Raymond de La Tour, pour 12 sols, deux notaires, un curé - le recteur de Saint-Étienne pour 3 sols, un hôte - Pierre de Salavert, pour 7 florins d'or et 15 sols, un certain nombre de bourgeois et de laboureurs, et même les consuls du village - pour la coquette somme de 30 florins d'or - , ainsi que le chapitre collégial, pour un franc d'or.

Une même politique de dons des terres familiales pour doter une fondation nouvelle existait pour le couvent des Clarisses du Pouget. Le cardinal d'Ostie a abandonné l'ensemble de son héritage familial, ainsi que ses biens propres, au profit des religieuses mendiante. À la Romieu, Arnaud d'Aux a agi un peu différemment. La modestie de ses origines familiales ne lui permettait pas, semble-t-il, d'offrir au chapitre canonial, composé de dix chanoines, des revenus suffisants. Il a donc choisi d'utiliser sa fortune propre pour acquérir des terres, vignes, moulins et autres biens fonciers⁷²¹. Quant à Pierre Gauvain, à Mortemart, il a d'une part

⁷¹⁹ Il devait s'agir de ceux du diocèse de Cahors, peut-être les statuts synodaux promulgués par Guillaume de Labroue, évêque entre 1318 et 1324.

⁷²⁰ L'auteur de l'inventaire les appelle « ebrarts », terme non identifié.

⁷²¹ Duchesne, 1660, p. 383.

sollicité le roi Philippe VI pour obtenir des lettres d'amortissement de rentes pour 200 livres⁷²², puis acquis d'autre part grâce à sa fortune des biens et des revenus fonciers - terres, immeubles, droits seigneuriaux, dîmes - tout autour de ses fondations nouvelles⁷²³, devenues également ses héritiers universels. Il a enfin légué d'importantes sommes d'argent pour terminer ces achats de terres et autres⁷²⁴.

Une constante s'impose donc : pour chacune de ces créations de communautés et de lieux d'inhumation, le fondateur a patiemment réuni et constitué un important patrimoine foncier, source de revenus, de natures diverses : terres, rentes seigneuriales, dîmes, pour certains exemptés d'impôts royaux. Si la plupart des cardinaux y inclus leur part d'héritage familial, plus ou moins considérable suivant les cas, il n'empêche que l'essentiel de ces biens ont été acquis grâce à leur fortune personnelle, très largement abondée par les rentes issues de leurs nombreux bénéfices ecclésiastiques.

4.4 La collégiale et le château : une stratégie commune vers la ville

A. Avant la collégiale, deux églises distinctes

Montpezat était au XIV^e siècle le siège de l'un des six archidiaconés du diocèse de Cahors, dont le titulaire occupait une stalle au sein du chapitre cathédral de Cahors, ainsi que celui d'un archiprêtre. Cette dernière division ecclésiastique existait au moins dès le commencement du XII^e siècle, car un certain Bernard, archiprêtre de Montpezat est cité aux côtés de Géraud III de Cardaillac, évêque de Cahors, dans un acte daté du règne de Philippe I^{er}, soit entre 1052 et 1108⁷²⁵.

Deux églises existaient au sein du bourg. La première, siège de la paroisse, était dédiée à saint Just et saint Pasteur. Son existence est attestée dès le haut Moyen Âge. Saint Didier, évêque de Cahors, a cédé, dans son testament, rédigé en 655, à la *basilicae sanctorum*

⁷²² Plusieurs lettres patentes royales ont été données en ce sens au cardinal de Mortemart, en 1325, 1329 et 1331. Voir Lorgue, 1893, p. 51-52.

⁷²³ La bulle de Clément VI qui vérifie et confirme le testament de Pierre Gauvain, donnée en 1342, détaille l'ensemble des biens et des revenus fonciers des établissements des Chartreux, des Carmes et des Augustins de Mortemart. Voir Lorgue, 1893, p. 53-61.

⁷²⁴ Il a ainsi donné 4000 florins d'or aux Chartreux, afin qu'ils achèvent la construction de leur monastère ou achètent des revenus. Voir Lorgue, 1893, p. 54.

⁷²⁵ Longnon, 1877, p. 96.

parvulorum Justi et Pastoris des *villae* ou domaines fonciers, situés en Quercy. Or, ce double vocable en l'honneur des deux saints martyrs ibériques⁷²⁶ est unique dans tout le Quercy, et ne peut donc être confondu avec un autre lieu que Montpezat. L'église Saint-Just et Saint-Pasteur figure dans la confirmation par le pape Pascal II de la propriété de divers lieux de culte pour le chapitre cathédral de Cahors en 1106⁷²⁷. En 1254, elle fut cédée par le chapitre cathédral à l'évêque de Cahors⁷²⁸.

Cette église primitive se situait hors les murs du village, mais incluse dans un faubourg qui portait son nom. Une des portes de la ville était également désignée sous ce double titre. La basilique en elle-même s'élevait à mi-pente du coteau, à l'emplacement de l'actuel cimetière ou à ses abords immédiats. Si aucune représentation de cet édifice n'est connu à ce jour, l'inventaire du trésor de la collégiale, dressé en 1436, offre la possibilité d'établir un plan sommaire des lieux. L'église adoptait un plan en croix latine, avec de part et d'autre de l'abside centrale, deux chapelles - à absidioles ? -, qui abritaient chacune un autel, respectivement dédiés à saint Antoine et à saint Michel. La présence de deux autres chapelles qui abritaient des autels particuliers, voués à saint Jacques et à saint Martial, est attestée grâce à des dons dans des testaments du XIV^e siècle⁷²⁹. Au vu de ces éléments, la basilique Saint-Just et Saint-Pasteur a certainement été reconstruite en totalité ou en partie sur l'emplacement primitif du lieu de culte du haut Moyen Âge dans le courant du XII^e siècle, car son plan partiellement reconstitué suggérerait un édifice d'époque romane. Il n'est en tout cas nullement fait mention dans les sources existantes d'une quelconque reconstruction ou restauration de grande ampleur de cette église après la construction de la collégiale Saint-Martin. Un cimetière entourait cette basilique. Il témoigne d'un souci de la population d'être inhumé *ad sanctos*, au plus près des reliques et du lieu de culte ancestral. Ce cimetière a continué d'être utilisé par les habitants du bourg, même après la disparition de l'église, abandonnée et ruinée durant les guerres de Religion semble-t-il, et ce jusqu'à nos jours. Tous les testaments conservés de l'époque médiévale puis moderne précisent que les mourants souhaitaient être déposés au sein du cimetière Saint-Just et Saint-Pasteur, dans le tombeau « de leur lignage ». Ainsi, la vocation de complexe funéraire dévolue à la basilique chère à

⁷²⁶ Saint Just et saint Pasteur, deux frères, ont été martyrisés à Alcalá de Henares près de Madrid, au commencement du IV^e siècle. Leur culte s'étendit dans le Midi de la France, dès lors que leurs reliques furent déposées à Narbonne, au sein de la cathédrale qui porte leurs noms.

⁷²⁷ Hautefeuille, 1998, p. 1157.

⁷²⁸ Lacroix, 1617, p. 119.

⁷²⁹ Une confrérie de saint Jacques et un luminaire de saint Martial sont mentionnés dans le testament de Raymond de Balajous. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 792.

saint Didier s'est perpétuée jusqu'au XXI^e siècle.

Outre le siège de la paroisse, Montpezat abritait également une seconde église, sous le vocable de saint Martin, vraisemblablement située au pied du plateau qui portait la tour seigneuriale du lieu. La coexistence de deux églises au sein d'un même village est assez surprenante au moins pour ce qui est du bas-Quercy, dont le maillage paroissial et sa constitution ont été analysés par Florent Hautefeuille. Cette particularité s'explique en réalité par la nature même de Saint-Martin. L'église apparaît pour la première fois dans les sources de manière certaine en 1159, dans une charte de donation au monastère de Sainte-Marie de Septfonds de biens situés au lieu-dit Fossat Franc par Guillaume de Pomaret. L'acte a été passé à proximité de l'église Saint-Martin de Montpezat⁷³⁰. Mais c'est très certainement à cette dernière que fait référence le *monasterium de Montepensato* cité dans les possessions de l'abbaye bénédictine de Charroux dans le diocèse de Cahors, énumérées dans une lettre du pape Urbain II en 1096-1099⁷³¹. Une même référence se répète dans une lettre qui liste à nouveau les possessions quercynaises du monastère poitevin par Alexandre IV en 1154⁷³², puis à nouveau en 1203, sous le règne du pape Innocent II⁷³³. Ainsi, l'église Saint-Martin de Montpezat était en réalité un prieuré bénédictin qui dépendait de la puissante abbaye de Charroux. Outre ceci, nous ne connaissons rien aujourd'hui des circonstances même de la fondation de cet établissement monastique, ni de la date à laquelle il est entré dans la mouvance du monastère poitevin. S'agit-il d'un don de la famille éponyme du bourg, et à ce moment-là d'un lieu de culte pré-existant, qui pourrait-être une chapelle castrale ? Cette donation est-elle à mettre en relation avec la réforme grégorienne au XI^e siècle ou bien la trêve et la paix de Dieu⁷³⁴, un siècle auparavant, phénomène dans lequel l'abbaye de Charroux a joué un rôle de tout premier plan ? Le contexte de la première mention du *monasterium*, la première croisade, est également une piste. De nombreux seigneurs quercynois ont suivi outremer le comte Raymond IV de Toulouse. Un membre de la famille de Montpezat a pu se croiser et avant de partir, comme c'était la coutume, offrir à un établissement religieux la chapelle de son *castrum*. Le choix de Charroux peut paraître assez curieux : les seigneurs de Montpezat aurait plus logiquement fait don d'une église à des abbayes plus proches

⁷³⁰ Hautefeuille, 1998, p. 1157.

⁷³¹ Monsabert, 1910, p. 80.

⁷³² Monsabert, 1910, p. 154.

⁷³³ Monsabert, 1910, p. 173.

⁷³⁴ La chanson de sainte Foy de Conques, écrite vers 1040, mentionne les luttes incessantes entre les barons de Castelnaud et les Montpezat. Il s'agit peut-être d'une réminiscence d'antagonismes récurrents et anciens, qui auraient pu se résoudre par le biais de la Paix de Dieu et du Concile de Charroux en 989.

géographiquement comme Moissac, ou liée à leur histoire familiale comme Conques⁷³⁵. Le don à Charroux est peut-être dû à l'inclinaison de l'abbaye bénédictine Saint-Théodard de Montauriol, toute proche, pour la famille des Trencavel et par là même à une opposition larvée aux comtes de Toulouse⁷³⁶. Le seigneur de Montpezat, pour rester fidèle - sincérité ou calcul politique ? - à son suzerain naturel, se serait entendu par défaut en quelque sorte avec Charroux pour ne pas traiter avec Montauriol, trop impliquée dans la grande guerre méridionale. Mais il peut également être dû à l'aura de l'abbaye poitevine dans la Chrétienté, qui viendrait renforcer pour le seigneur de Montpezat le prestige de sa fondation. Il convient de rappeler que l'abbaye de Cluny avait ainsi essaimé à Carennac en 1047⁷³⁷, et le monastère de Cluze en Italie à Catus avant 1095⁷³⁸.

Un même phénomène a existé à La Romieu. Dans ce village de Lomagne, un certain moine Albert a fondé à la fin du XI^e siècle un prieuré bénédictin sur les terres du seigneur de Firmacon, vicomte de Lomagne. L'établissement fut donné ultérieurement, en 1082, à l'abbaye Saint-Victor de Marseille par Albert, le vicomte Odon et son épouse Adélaïde⁷³⁹, qui en fit l'un de ses propres prieurés. Autour de cet établissement se regroupèrent des habitations, qui donnèrent naissance à la ville de La Romieu, mentionnée comme une sauveté dans l'acte de 1082. Comme à Montpezat, outre ce prieuré, une église paroissiale aurait également existé dans le bourg, avant 1317. L'abbé Broconat y voyait l'église Saint-Jean de Rouède mais il n'est pas possible aujourd'hui de confirmer son hypothèse⁷⁴⁰.

À Montpezat comme à La Romieu, la question du fondateur du prieuré se pose : s'agit-il du seigneur local ou bien du monastère ? Lequel de ces deux pouvoirs, le laïc et le spirituel, a-t-il eu l'initiative de l'implantation ? Comme l'analyse Laurent Ripart⁷⁴¹ pour le cas

⁷³⁵ L'abbaye de Conques a été le lieu de la reconnaissance d'un épisode miraculeux, en faveur du fils – épileptique ? - du seigneur de Montpezat, délivré des prisons du seigneur de Castelnau par l'intermédiaire de sainte Foy, quia avait endormi les gardiens et brisé les chaînes du malheureux. Ce dernier avait emporté comme preuve le jeu d'échec de ses geôliers, qu'il avait brandi sur le parvis de l'abbatiale. Le seigneur de Castelnau, présent, avait reconnu le plateau et du même coup validé le miracle.

⁷³⁶ La position pro Trencavel de Montauriol et le rôle de ses abbés dans le conflit qui opposait les vicomtes de Béziers et les comtes de Toulouse a été développé par Didier Panfili dans son article clé sur les origines de la fondation de Montauban. Voir Panfili, 2003.

⁷³⁷ Carennac résulte d'un don à Cluny par l'évêque de Cahors Bernard de Castelnau, seigneur de Gramat et son frère Robert en 1047. Auparavant, en 932, le vicomte de Cahors, Frotard, et sa femme Adalbergue, avait offert l'église Saint-Saturnin de Carennac à l'abbaye de Beaulieu.

⁷³⁸ Les circonstances de l'établissement de ce prieuré et du don à l'abbaye de Cluze ne sont pas connues aujourd'hui.

⁷³⁹ Ugaglia, 1985, p. 6. Le cartulaire de Saint-Victor de Marseille conserve le texte de ce don, qui mentionne, outre le seigneur de Firmacon et son épouse, l'ermite Albert. Voir Guérard, 1857, p. 174-176.

⁷⁴⁰ Broconat, 1906, p. 98. L'église Saint-Jean de Rouède pourrait également être la chapelle de l'hôpital du même nom, cité par François Duchesne.

⁷⁴¹ Voir Ripart, 2006.

des Alpes au XI^e siècle, il faut certainement y voir un intérêt et une collusion des deux partis. Le seigneur local - les Montpezat ou le vicomte de Lomagne - voyait dans cette fondation d'un prieuré un moyen d'asseoir son nouveau pouvoir et affirmer son indépendance vis-à-vis d'un puissant suzerain⁷⁴², tout en bénéficiant des prières de la communauté. Du point de vue de l'abbaye, le prieuré constituait un pôle de gestion local de ses domaines fonciers, surtout lorsqu'il était très éloigné du monastère principal, comme pour les deux cas qui nous intéressent. L'établissement d'un prieuré, en ce XI^e siècle, reflétait le lien privilégié qui unissait un lignage seigneurial et une communauté monastique, même s'il s'avère aujourd'hui difficile de l'expliquer.

B. Un problème de paroisse

La bulle de Jean XXII qui autorisait le cardinal de Palestrina à fonder des chapellenies dans l'église Saint-Martin de Montpezat donnait à cette dernière le titre de paroissiale. Or, nous l'avons vu, elle n'était que le siège d'un prieuré bénédictin, la paroisse étant sise au sein de l'antique basilique Saint-Just-et-Saint-Pasteur. Pourtant, comment expliquer l'erreur commise par la Chancellerie pontificale ? Montpezat était le siège d'un archiprêtre, nous l'avons dit, dont le siège a été transféré, suite à la création de la collégiale, à Flagnac. La question se pose du titre curial : était-il ou non attaché à celui d'archiprêtre ? Le chanoine Griffé a longuement étudié ces statuts d'archiprêtre et d'archidiacre, en distinguant ceux qui jouissaient d'une cure et ceux qui, au contraire, ne possédaient que leur titre⁷⁴³. Il apparaît que la *cura animarum* de Montpezat n'était pas rattachée au titre d'archiprêtre : en 1317, le titulaire de ce dernier bénéfice est un certain Pierre de Meunac, écrivain du pape, alors que le curé en titre est, semble-t-il, Bernard de Garnel⁷⁴⁴. Celui-ci est a contrario qualifié uniquement de curé et non d'archiprêtre dans l'acte par lequel, en 1324, il autorisait Pierre des Prés à acquérir dans les limites de sa paroisse, des dîmes appartenant à des laïcs pour doter ses

⁷⁴² La seigneurie de Montpezat dépendait des comtes de Toulouse. Ces derniers, sous Raymond V, ont repris la main sur les Montpezat, par le biais d'un acte de vassalité sur leurs terres familiales, à Montpezat et à Caylus, en 1176.

⁷⁴³ Griffé, 1927.

⁷⁴⁴ Bernard de Garnel est issu d'une famille noble de Cahors, qui possédait un fief à Cambayrac, dépendant de l'évêque. Sa famille était apparentée aux Cardaillac et aux du Pouget. Plusieurs de ses parents ont occupé des canonicats à Cahors, Bayeux, Vannes, Lavaur, Langres ou Périgueux. Certains étaient les familiers du cardinal du Pouget. Albe, 1902, p. 243-244.

futures chapellenies⁷⁴⁵, ainsi que dans le document de consécration de l'église Saint-Just-et-Saint-Pasteur, la même année⁷⁴⁶.

Le titulaire de la cure se devait, depuis le Concile de Latran III, de demeurer dans sa paroisse, mais les dispenses de non-résidence avaient tendance à se multiplier à la fin du XIII^e siècle et au début du XIV^e siècle dans le Midi, comme ailleurs. Le desservant n'était alors plus le curé en titre, mais un remplaçant défrayé par ce dernier, qui portait alors le titre de *capellanus*⁷⁴⁷. Au vu de l'un des mémoires juridiques, relatif à un procès intenté en 1756 par le doyen de Montpezat à ses chanoines⁷⁴⁸, il semblerait qu'au début du XIV^e siècle, la paroisse Saint-Just-et-Saint-Pasteur ait été desservie par des clercs qualifiés dans le document de « prêtres mercenaires ». Ce document souligne même l'action de Pierre des Prés qui « a substitué les chanoines aux prêtres mercenaires par qui, et à défaut du titulaire, l'église de Montpezat [était régie] ». Cette constatation s'appuyait sur l'acte original de fondation du chapitre, rédigé en 1337, aujourd'hui disparu. Mais tout ceci n'explique toujours pas la confusion sur le siège de la paroisse, ni d'ailleurs sur le fait que le cardinal des Prés ait été baptisé dans l'église Saint-Martin, en théorie non pourvue de fonts baptismaux, et non dans la basilique Saint-Just-et-Saint-Pasteur. Or, le droit paroissial obligeait les fidèles à entendre la messe, verser leurs offrandes, recevoir la pénitence et les autres sacrements dans l'église où officiait le recteur ou son remplaçant⁷⁴⁹. Ainsi, l'une des solutions possibles serait que les prêtres-mercenaires aient privilégié l'église Saint-Martin, située à l'intérieur des murailles de la cité, par rapport à l'antique basilique mérovingienne, bâtie en contrebas, y compris en y célébrant les baptêmes. Le développement du bourg dans la seconde moitié du XIII^e siècle expliquerait en partie ce choix. Pour autant, cette hypothèse ne convainc qu'en partie. Certes, en 1324, l'acte d'autorisation d'acquérir des dîmes est contresigné par trois prêtres de Montpezat - Géraud Delmas, Bernard Cabrit et Pierre Merle - qui étaient peut-être les vicaires de Bernard de Garnel, accomplissant à sa place la charge des âmes. Mais l'acte précise surtout que cette autorisation a été demandée au curé par « noble homme Raymond des Prés », le propre frère du cardinal, seigneur de Montpezat. Ce dernier détail éclaire l'attitude de Bernard de Garnel, qui paraît ambiguë : il autorisait d'un côté la fondation de chapellenies, au risque de voir s'envoler une part de ses revenus issus du casuel paroissial - mais comment résister au seigneur local, frère d'un cardinal ? - et d'autre part, quelques mois plus tard, il demandait la

⁷⁴⁵ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 783.

⁷⁴⁶ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 784.

⁷⁴⁷ Sur ce sujet, voir les travaux du père Avril, notamment, Avril 1990.

⁷⁴⁸ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 1276, pièce n° 2.

⁷⁴⁹ Avril, 1990, p. 43.

consécration de son église paroissiale. La portée de ce dernier geste est peut-être l'une des clés de cette situation confuse. L'acte précise en effet que Jean, évêque in partibus d'Apros, frère carme⁷⁵⁰, consacra « l'église paroissiale Saint-Just-et-Saint-Pasteur de Montpezat en l'honneur des bienheureux martyrs⁷⁵¹ » (fig. 37). Ce rite de consécration revêt une signification hautement symbolique : l'évêque qui officie place dans l'autel des reliques des saints patrons et oint l'édifice en douze endroits, l'église étant considérée comme une créature de Dieu qu'il convient de baptiser⁷⁵². Le dépôt d'un corps saint, ensevelissement figuré, permettait que le titulaire de l'église, délégué par Dieu, prenne possession de son nouveau séjour terrestre et puisse, le cas échéant, le défendre⁷⁵³. Ainsi donc, si nous suivons cette logique d'une consécration protectrice, il est légitime de penser que Bernard de Garnel aurait eu peur des conséquences éventuelles de la fondation de chapellenies nouvelles sur sa paroisse, qui plus est dans l'église annexe. Il aurait profité de la présence de l'évêque d'Apros dans le diocèse de Cahors pour affirmer le statut de son église. Le prélat venait en effet, quelques mois plus tôt, de consacrer l'église du couvent du Pouget⁷⁵⁴. La proximité de membres de la famille de Garnel avec le cardinal du Pouget et les liens de parenté qui les unissaient au puissant légat pontifical⁷⁵⁵, expliquent également la venue du frère Jean à Montpezat.

D'autre part, cet acte canonique s'accompagnait de l'octroi d'indulgences - ici 40 jours - aux pénitents ou aux fidèles confessés qui viendraient visiter l'église le jour de l'octave ou pendant la semaine qui suivait la cérémonie. Ce don offrait également l'opportunité de susciter un regain d'intérêt pour l'église consacrée, ainsi qu'un nouvel élan de donations pieuses. Le gain du recteur de Montpezat serait donc double : remettre sous la protection du Très-Haut son église, en rappelant qu'elle est la seule paroissiale, et par ce biais éviter la dispersion ou la fuite des legs pieux et des revenus du casuel vers l'église Saint-Martin, ce qui diminuerait en plus ses revenus curiaux. Un dernier geste de Bernard de Garnel illustre encore son intention de « résister » aux intentions de Pierre des Prés et à l'éventuelle pression exercée

⁷⁵⁰ Ce Jean, frère Carme au couvent de Cahors, semble méridional. Il fut promu à l'évêché d'Apros (Napronensis), en Macédoine, par Jean XXII, qui le nomma évêque auxiliaire de Cambrai. Actif en 1336, il est mort avant le 29 janvier 1338. Berlière, 1905, p. 25-26.

⁷⁵¹ Le texte original est le suivant : *Nos Johannes permissione divina episcopus Napronensis de licentia venerabilis et discreti viri domini Guillelmi La Chapelia doctoris decretorum vicarii generalis in spiritualibus et temporalibus reverendi patris in Christo domini Bertrandi divina dei providencia episcopi caturcensis in remotis gentis in servicio dmini nostri papae [...] ...tentis die date presencium ecclesiam parochianalem sanctorum Justi et Pastori [...] Montpensato consecramus ob honorem sanctorum martirum dictorum [...] et reliquias eorumdem cum tribus granis incencii in altari aiory ob honorem dictorum martirum duximus deponendis [...]*. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 784.

⁷⁵² Iogna-Prat, 2006, p. 295-296, qui renvoie à l'auteur anonyme du traité *Quid significant duodecim candelae*.

⁷⁵³ Bousquet, 1972.

⁷⁵⁴ Cette cérémonie eut lieu le 13 mars 1323. Longnon, 1877, p. 93.

⁷⁵⁵ Voir infra.

par son frère Raymond. Le 25 avril 1325, sous l'égide des consuls de la ville et non du seigneur, il inventoria les ornements de son église paroissiale⁷⁵⁶. Il désirait peut-être, par ce geste et en prenant à témoin les édiles de la cité, éviter que certains biens matériels de sa paroisse ne passent au prieuré concurrent. Bernard de Garnel est mort en janvier 1328⁷⁵⁷ et son successeur à la cure de Montpezat, Laurent de Cajarc, n'a été nommé par le pape que le 13 avril 1330⁷⁵⁸.

Il est intéressant de noter que la nomination au bénéfice de la cure de Montpezat, qui revenait de droit à l'évêque de Cahors, a été attribuée par le pape, qui a fait jouer son droit de réserve. Ce privilège pontifical a certainement été demandé à Jean XXII par Pierre des Prés, pour éviter que l'évêque en titre ne nomme un prêtre de son diocèse. Cette manœuvre favorisait la mise sous tutelle de la paroisse de Montpezat, par le biais d'un clerc dévoué au cardinal de Palestrina, le temps que ce dernier ait finalisé son projet de fondation. Laurent de Cajarc était en effet originaire du village éponyme des bords du Lot, qui n'est autre, nous l'avons dit, que la cité de naissance de la puissante famille des Hébrard, eux-mêmes apparentés et familiers du cardinal des Prés. Aucun lien formel entre ce dernier et Laurent de Cajarc n'a été découvert dans les sources, mais la proximité existante entre les Hébrard, les Cajarc et les des Prés nous incite à exposer cette hypothèse. D'ailleurs, Laurent de Cajarc se démit de sa cure de Montpezat le 10 février 1338, soit quelques mois après que ce même pontife ait autorisé Pierre des Prés à fonder six chapellenies dans l'église de son enfance, et ce au profit de Pierre de Salavert, qui fut ensuite nommé par Benoît XII prieur de Saint-Martin le 18 mars 1338⁷⁵⁹. Il a donc servi de curé de transition, le temps que le nouvel établissement voulu par Pierre des Prés fut créé et effectif. Il reçut à la suite de sa résignation la cure de Gréalou, dans le diocèse de Cahors, anciennement occupée par Pierre de Salavert⁷⁶⁰.

Ce dernier, issu d'une famille bourgeoise originaire de Montpezat⁷⁶¹, était un familier du cardinal de Palestrina. Grâce à son protecteur, il avait été nommé le 30 septembre 1327 à la chapellenie perpétuelle sans cure de Saint-Laurent d'Arnac, au diocèse de Limoges, vacante

⁷⁵⁶ L'acte original est perdu mais sa mémoire est conservée dans l'inventaire des archives de 1626. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 789, n° 122.

⁷⁵⁷ Albe, 1902, p. 243.

⁷⁵⁸ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 049180.

⁷⁵⁹ *Lettres communes de Benoît XII*, n° 5348.

⁷⁶⁰ *Lettres communes de Benoît XII*, n°005322.

⁷⁶¹ La famille Salavert ou *Aulaviridi* en latin est mentionnée dans les sources qui touchent Montpezat dès le XIV^e siècle. Galabert, 1918, p. 63. Un Guillaume de Salavert était en 1363 au service de Raymond-Arnaud des Prés, seigneur de Montpezat. Quant à Pons de Salavert, curé de Saint-Jean du Fustin, près de Montalzat, il est mentionné comme familier et procureur du cardinal des Prés en 1328. *Lettres communes de Jean XXII*, n° 043548.

après le décès de Gaufred La Porta, chapelain pontifical, en plus d'une grâce *in forma pauperum* pour un bénéfice à la collation ou présentation du doyen ou du chapitre de Saint-Yrieix, dans le même diocèse⁷⁶². Avant le 15 mai 1332, il avait obtenu un canonicat et une prébende à Saint-Yrieix, car le pape les a mentionnés dans la bulle qui le nommait chanoine à Saint-Michel de Castelnau, en considération du roi Robert de Sicile⁷⁶³. Puis, toujours par l'intermédiaire du vice-chancelier, Pierre de Salavert devint le 22 septembre 1332 curé de cette même église de Saint-Laurent d'Arnac, avec l'infirmierie ou maladrerie adossée, nonobstant les expectatives de prébendes à Saint-Yrieix et à Castelnau, ainsi que l'église de Sainte-Victoire, proche de Montpezat⁷⁶⁴.

Le rôle de Pierre de Salavert en tant que prieur de la nouvelle communauté n'est pas connu. Il a été choisi par le cardinal de Palestrina parmi ses familiers, clercs dignes de confiance. Mais il ne semblait pas être un juriste ou un canoniste confirmé⁷⁶⁵. Pierre des Prés a plutôt dû voir en lui un homme simple, ayant peut-être eu une expérience dans une paroisse avant de rejoindre Avignon mais surtout originaire de Montpezat. Il l'a chargé d'installer les nouveaux chapelains dans le prieuré Saint-Martin, de faire appliquer les statuts rédigés et envoyés depuis la cité pontificale mais également de faire le lien entre cette création ecclésiastique et les habitants du village, consuls, nobles, bourgeois et simples manants, qui étaient tous devenus ses paroissiens. Il importait donc de faire appel pour cette dernière tâche, assez délicate, à une personne qui avait de solides attaches locales, en plus de son prestige d'appartenir à la maison du cardinal des Prés. Pierre de Salavert doit être vu comme une préfiguration du futur doyen, une sorte de défricheur qui a aplani les difficultés de la communauté naissante⁷⁶⁶ et a participé à son ancrage dans la vie locale. Il était le *primus*, le précurseur, le premier et le seul prieur de Saint-Martin de Montpezat. La preuve en est que lorsqu'en 1343 le pape Clément VI transforma ce titre de prieur en celui de doyen, Pierre de Salavert céda sa place à André Delmas, autre familier du cardinal, comme si la tâche que lui avait assignée son maître était achevée⁷⁶⁷.

⁷⁶² *Lettres communes de Jean XXII*, n° 029953.

⁷⁶³ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 057199. Cette recommandation royale met en évidence les liens qui existaient entre le cardinal des Prés et le roi de Naples, Robert I^{er} d'Anjou.

⁷⁶⁴ *Lettres communes de Jean XXII*, n° 058434. Ce dernier bénéfice a été attribué le 22 février 1336 à Pierre de Lalo, après que Pierre de Salavert l'ait résigné entre les mains du cardinal des Prés. *Lettres communes de Benoît XII*, n° 002594.

⁷⁶⁵ Aucune mention de diplôme n'apparaît dans les différentes lettres pontificales qui le concernent, à l'exception du titre de « magister » dans la bulle de 1338 qui l'a nommé au prieuré de Montpezat.

⁷⁶⁶ Pierre de Salavert a ainsi signalé au cardinal des Prés le chapelain Jean Pébrini, accusé « d'avoir commis fornication », qui a été privé de sa stalle. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 789, n° 46. La date de l'acte n'est pas précisée.

⁷⁶⁷ Pierre de Salavert disparaît de nos sources après 1343.

Ce n'est que le 27 juin 1342 que Clément VI transféra officiellement le siège de la paroisse dans la nouvelle collégiale. Ainsi, malgré les efforts réitérés de son dernier recteur, le cardinal des Prés a réussi à faire attribuer à sa nouvelle fondation la charge des âmes de Montpezat, au détriment de l'ancienne basilique mérovingienne. Grâce à ce changement, Pierre des Prés, via le prieur puis le doyen de Saint-Martin, qu'il nommait, prenait le contrôle de la paroisse de Montpezat. Cette dernière échappait de ce fait à la tutelle de l'évêque de Cahors. Certes, celui-ci se réservait bien un droit de veto à la nomination du titulaire de la cure montpezataise, mais cela restait de l'ordre du symbolique. Il n'a d'ailleurs jamais été revendiqué, les prélats cadurciens se rangeant systématiquement au choix du patron du chapitre collégial.

Le fait qu'une collégiale séculière à vocation funéraire soit devenue le siège d'une paroisse semble fort rare, et entraîne, nous le verrons, des conséquences non négligeables en terme d'aménagement liturgique. Saint-Pierre de La Romieu n'accueillait pas cette fonction curiale, installée dans l'église de la cité, qui dépendait de l'évêque de Condom. Il en allait de même pour Saint-Germain-les-Belles ou Villeneuve-les-Avignon. Quant aux monastères destinés à abriter les dépouilles des autres cardinaux, la question paroissiale ne se pose pas. À contrario, la collégiale Saint-Étienne du Tescou, ou les autres chapitres fondés par Jean XXII dans les nouveaux diocèses méridionaux étaient le siège de la *cura animarum* mais parce qu'ils remplissaient déjà cette fonction avant leur transformation en chapitres canoniaux. Pour Montpezat, le schéma est inverse : le chapitre est fondé puis la paroisse est transférée vers ce dernier, alors qu'elle aurait pu rester dans l'église titulaire, récemment consacrée en ce sens nous l'avons dit. Il s'agit bien là d'une preuve supplémentaire du désir du cardinal des Prés de prendre, via son chapitre, le contrôle spirituel de la cité qui l'avait vu naître. Mais cette volonté de réunir une communauté nouvelle et la paroisse sous une même gouvernance témoigne également du souci de Pierre des Prés d'éviter ainsi d'inévitables conflits entre les deux entités. Le cas de Montauban à la même période, où le chapitre cathédral entretient une véritable guerre ouverte avec la collégiale séculière de Saint-Étienne du Tescou et les couvents de Mendiants à propos du casuel de l'église Saint-Jacques et des offrandes lors des funérailles en est un exemple significatif⁷⁶⁸.

⁷⁶⁸ Les chanoines de la cathédrale réaffirment à de nombreuses reprises leurs prérogatives faces aux Mendiants et aux chanoines collégiaux. En 1359, une première échauffourée entre eux et les Cordeliers lors de funérailles n'entraîne qu'un simple rappel à l'ordre de la part du sénéchal. Mais en 1360, une véritable bataille rangée oppose les deux chapitres canoniaux, qui se termine par des morts et des blessés et une enquête du pouvoir royal et de l'officialité. Moureau, 2009, p. 197-211.

C. Les églises rurales : un contrôle calculé

Outre la paroisse principale du village, Pierre des Prés s'est astreint à rattacher au nouveau chapitre collégial certaines églises et paroisses rurales qui existaient sur les terres de la seigneurie de Montpezat. Comme l'écrit Florent Hautefeuille, « l'impact [de la création de la collégiale Saint-Martin] fut beaucoup plus important⁷⁶⁹ » que son implantation même. Outre l'annexion de la basilique Saint-Just-et-Saint-Pasteur, qui a été ravalée au rang de simple annexe de Saint-Martin, puis qui est devenue très vite une chapelle de cimetière, l'apparition dans le champ ecclésial de la nouvelle communauté a entraîné une extension non négligeable du territoire paroissial primitif, hérité du haut Moyen Âge, par l'absorption de plusieurs paroisses rurales des environs du *castrum*.

Le cardinal de Palestrina obtint dès 1342 du pape Clément VI l'union de l'église de Saint-Cirq, à l'ouest du village. Cette paroisse s'étendait sur une faible superficie, près de celle de Montalzat, et son implantation paraît assez ancienne, certainement même avant la constitution de la seigneurie de Montpezat⁷⁷⁰. En 1345, le même pontife entérina l'absorption des églises de Saint-Jean du Fustin, sur le territoire de Montalzat, et de Notre-Dame de la Figouze, accompagnée de son annexe Saint-Jean, sises près du *castrum* de Belfort. Deux ans plus tard, c'était au tour de Saint-Vincent de Perges et de son annexe Saint-Jean de Teyseyres de rejoindre l'autorité de la collégiale. Enfin, Innocent VI, en 1353, donna au chapitre la paroisse de Saint-Geniès de La Milhau, près de Montdoumerc, puis en 1355 une partie du territoire de Saint-Martin de Carguepunes.

Le territoire primitif de Saint-Martin de Montpezat s'est donc considérablement agrandi en quelques années. Ces unions prononcées par l'autorité pontificale entraînaient de fait le transfert de la nomination des desservants, simples vicaires désignés par le chapitre collégial. L'évêque de Cahors voyait ainsi lui échapper, outre une partie de ses revenus, la mainmise sur ces églises. À cela, il convient d'ajouter, nous l'avons exposé précédemment, l'annexion d'importantes parts du dîmaire d'autres paroisses rurales proches de la collégiale : Saint-Sernin d'Aussac, Saint-Julien de Valgineste, Saint-Martin de Cayssac, Saint-Pierre de Vaylats, Auty et Saint-Pierre de Gandoulès. Même si le chapitre collégial n'avait pas la pleine et entière possession de ces paroisses, le prélèvement de la dîme engendrait une forme d'ingérence non dépourvue de conséquences sur la vie de ces dernières et de leurs desservants.

⁷⁶⁹ Hautefeuille, 1998, p. 1166.

⁷⁷⁰ Hautefeuille, 1998, p. 1175.

De plus, Pierre des Prés a, semble-t-il, fait preuve d'un évergétisme calculé. Il a financé la reconstruction de certaines églises unies au chapitre : Notre-Dame de la Figouze, dont les clés de voûtes arboraient ses armes⁷⁷¹, et Saint-Cirq, qui ne possédait plus ni toit ni porte lors de son rattachement à la collégiale. Il est envisageable que d'autres édifices aient été rebâties par ses soins, ou pour le moins embellis, mais leur destruction ou leur reconstruction à des périodes postérieures enlève toute idée d'analyse architecturale.

Ainsi, le cardinal de Palestrina a constitué une sorte de chapelet d'églises rurales, disposées autour de Montpezat, plus ou moins liées à la collégiale Saint-Martin et enlevées de fait à l'autorité de l'ordinaire, l'évêque de Cahors. Il a renforcé l'indépendance de son chapitre de chapelains vis-à-vis de ce dernier et assis encore plus son autorité sur une grande partie de la seigneurie familiale. La famille des Prés, par le biais du doyen du chapitre, en charge des âmes, exerçait ainsi une forme de contrôle sur l'aspect spirituel de ses terres.

D. La structuration de la cité : des liens étroits entre pouvoir temporel et pouvoir spirituel

Le *castrum* de Montpezat se concentrait à l'origine sur la pointe d'un éperon rocheux, isolé au moyen d'un fossé transversal qui en barrait l'accès. Une motte féodale existait au moins en 1040, date à laquelle elle est mentionnée dans le récit des miracles attribués à sainte Foy de Conques. Une première agglomération s'était certainement développée au pied du château des seigneurs, ce qui expliquerait également la fondation du prieuré bénédictin dédié à Saint-Martin. Des faubourgs ou barris ont dû, dès le XIII^e siècle, déborder l'enceinte même de cette première cité, mais ce n'est qu'à la fin de ce siècle que la ville neuve a vu le jour. Florent Hautefeuille a démontré dans sa thèse que la formation de l'actuelle cité de Montpezat s'avère très proche de celle de Castelnau-Montratier, qui s'est développée vers 1290-1300⁷⁷². Une charte de coutumes est mentionnée pour Montpezat mais elle avait disparu dès le XVIII^e siècle, et n'est aujourd'hui connue que par certaines mentions lacunaires⁷⁷³. Ce document de franchises est attribué à Alphonse de Poitiers, comte de Toulouse, vers le milieu du XIII^e siècle. Toutefois, comme le souligne Florent Hautefeuille,

⁷⁷¹ Ce détail est rapporté par le chanoine Godefroy dans sa vie du cardinal des Prés. L'église actuelle a été reconstruite à l'époque moderne.

⁷⁷² Hautefeuille, 1998, p. 1163.

⁷⁷³ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, C 319, fol. 286-287.

cette attribution, non vérifiable, paraît douteuse au vu de la morphologie du village. Il semble assez curieux qu'une cité ait été créée près de cinquante ans après qu'une charte de coutumes ait été attribuée. Pour le chercheur, il faudrait plutôt voir dans cet ensemble de libertés une libéralité du seigneur de la fin du XIII^e siècle ou du début du XIV^e siècle, en l'occurrence Raymond des Prés, qui, nous l'avons dit, avait épousé Bonne de Montpezat, et bénéficié ainsi de l'essentiel de la seigneurie éponyme. Le village neuf de Montpezat s'étendait sur environ trois hectares, et adoptait un plan régulier. Il ne paraît pas avoir été fortifié dès l'origine⁷⁷⁴, et les neuf quartiers⁷⁷⁵ qui le composaient portaient d'ailleurs le nom de barris ou faubourgs. Un fort villageois, situé au sud, appelé le « Réduch », offrait la possibilité aux habitants de se réfugier dans un lieu clos en cas de nécessité⁷⁷⁶. La place principale de la ville, appelée « le Mercadial », accueillait la maison de ville, siège des quatre consuls et symbole des privilèges et franchises accordées à l'*universitas castri*, ainsi que les foires⁷⁷⁷ et marchés. Des couverts, sous lesquels s'ouvraient des échoppes ou *obradors*, la bordent encore, comme dans de nombreuses cités méridionales.

Le choix de Saint-Martin par Pierre des Prés comme lieu d'établissement d'une collégiale, prend ici un autre sens, outre le souvenir de son baptême. Si Raymond des Prés a favorisé la mise en place d'une nouvelle ville, qui s'est étendue au nord-est du château, il n'avait pas réussi ou souhaité déplacer le siège de la paroisse au cœur même du parcellaire loti. La modeste église Saint-Martin existait bien dans le faubourg del Pla mais, tout comme Saint-Jacques de Montauban⁷⁷⁸, ne constituait pas le lieu de culte principal de la cité. Les habitants avaient pris l'habitude de la fréquenter, nous l'avons vu, plus que l'antique basilique éloignée de leurs maisons. Par sa création, le cardinal de Palestrina parachevait l'œuvre de son frère. L'église Saint-Martin accédait à une dignité supérieure et la paroisse trouvait enfin

⁷⁷⁴ Les murailles et les fossés qui entouraient la ville furent bâtis en 1341, lors des premiers conflits franco-anglais. Cinq portes jalonnaient les fortifications : la porte del Pla, plus tard Saint-Roch, qui séparait la ville du faubourg du même nom ; la porte de l'hôpital, sise au bout de la rue qui accueillait l'établissement charitable ; la porte de Cariven, du nom d'une riche famille du bourg, au nord ; la porte du Vent, située à l'est ; la porte Saint-Pasteur, qui fermait l'accès au faubourg del Pla et à la collégiale, au sud. Il ne subsiste aujourd'hui que la porte de l'hôpital, les autres ayant été détruites entre la fin du XVIII^e et le début du XX^e siècle.

⁷⁷⁵ Il s'agissait des barris de l'hôpital vieux, Gélât, del Pla, Campmaury, de la porte d'Arnaudou, de la Bigua, de Torondel, de la Poutz de las Tapias et de la Fon de Diada. Hautefeuille, 1998, p. 1163.

⁷⁷⁶ La place du Réduch a été fortifiée en 1349. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, 3 E 678, fol. 41-43. Sur les fort villageois, voir les travaux d'Anaïs Comet, et plus particulièrement Comet, 2013.

⁷⁷⁷ Montpezat accueillait au moins deux foires annuelles, le jeudi avant les Rameaux et le 9 octobre.

⁷⁷⁸ L'église Saint-Jacques de Montauban existait avant que le comte de Toulouse Alphonse Jourdain ne fonde la ville neuve de Montauban en 1144. L'édifice a ainsi été inclus au sein d'un parcellaire régulier. Fréquenté par les habitants de la cité, lieu de l'élection des consuls, elle n'était toutefois qu'une simple annexe de l'abbatiale puis cathédrale (après 1317) Saint-Théodard, siège de la paroisse. Ce n'est qu'en 1361 qu'elle est officiellement érigée en paroisse.

refuge au sein du village. Certes, elle restait dans un faubourg et non au cœur de la ville neuve, ce qui s'explique d'une part, nous l'avons dit, par l'attachement prodigué à l'édifice ancien par Pierre des Prés, et d'autre part par l'occupation certaine d'une majorité du parcellaire qui rendait quasi impossible l'existence d'un terrain libre assez vaste pour construire une église. Mais de par son emplacement, la nouvelle collégiale rééquilibre en quelque sorte la morphologie de la cité : le château seigneurial, juché sur son éperon, joue ainsi le rôle de pivot et de trait d'union entre la ville neuve et l'église paroissiale, entourée d'un faubourg. La cité des hommes et la cité de Dieu s'articulent autour du symbole de la féodalité, qui veille et protège les deux entités. Il s'agit là de l'illustration d'une forme d'appui mutuel entre le pouvoir seigneurial et une mémoire dynastique, incarnée par la collégiale et son fondateur. Les des Prés, nouveaux seigneurs, avaient besoin d'asseoir leur légitimité et leur pouvoir récents sur Montpezat. Ils le firent en favorisant le développement d'une ville neuve, dotée de franchises et de libertés, pour inciter les habitants au commerce ou à la proto-industrie⁷⁷⁹. Parallèlement, le sanctuaire dynastique, siège de la paroisse, donc lieu de culte obligé des habitants, exaltait leur lignage au travers de son plus illustre rejeton, le cardinal de Palestrina. En édifiant un nouveau bâtiment ex nihilo et non en se greffant sur ce qui existait au préalable - ici les deux églises anciennes - la famille fondatrice affirme aux yeux de tous la naissance d'un rameau particulier, d'une branche nouvelle de l'arbre seigneurial qui tirera sa sève de leur propre fortune. Les anciens seigneurs ont été définitivement supplantés par leurs successeurs, et les actions de ces derniers pour leur cité - nouvelle ville, nouvelle paroisse - en sont les illustrations éclatantes. Ainsi, dans le cas de Montpezat, cette collusion entre pouvoir spirituel et pouvoir temporel, concentré au sein d'une même famille, préfigure la promotion politique des lignages seigneuriaux mise en évidence pour le XV^e siècle par Julien Noblet⁷⁸⁰, dans son étude des collégiales et saintes chapelles, un phénomène qui est en pleine expansion au XVI^e siècle.

D'autres liens entre l'Église et la cité existaient à Montpezat, là encore tissés par le cardinal des Prés. Les consuls de la ville étaient en effet les patrons de l'hôpital qui accueillait les pauvres et les indigents, un établissement fondé par ses soins, à la suite des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Un des chapelains du chapitre collégial occupait la charge d'aumônier du lieu, mais la gouvernance revenait aux édiles municipaux. De même, la Charité

⁷⁷⁹ La charte de coutumes accordait ainsi le droit de construire et de posséder des moulins à eau et à vent, des pressoirs, fouloirs, forges, fours, viviers et clapiers, le droit de chasse et de pêche, ainsi que l'exemption de péage sur les marchandises. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, C 319, fol. 286-287.

⁷⁸⁰ Noblet, 2009.

de Pentecôte se trouvait sous leur autorité⁷⁸¹. Les consuls nommaient des gardiens chaque année pour gérer cette institution pieuse, dédiée au saint Esprit, dont le but premier consistait à distribuer des vivres aux indigents de jour de la fête éponyme, mais également à les assister tout au long de l'année⁷⁸². Des membres du chapitre collégial appartenaient à cette Charité. Enfin, c'était en tant que gardiens annuels que les consuls participaient à la gestion de la confrérie des saintes Reliques, établie dans la collégiale Saint-Martin par le cardinal des Prés, suite au don important qu'il fit de précieux restes. Le chapitre collégial conservait le patronat de cette confrérie mais assurait sa gouvernance avec les représentants de l'*universitas castri*. La portée de ce gouvernement mutuel est de nouveau très symbolique : par cette association étroite au culte et à la sécurité des reliques, offertes par le cardinal, les consuls, et à travers eux l'ensemble des habitants, se voyaient protégés par les parcelles de corps saints⁷⁸³. Or, cette sauvegarde céleste, primordiale et privilégiée par rapport à nombre de villes proches qui ne disposaient pas d'un tel trésor, était due à la générosité et à l'influence de la nouvelle famille des seigneurs de Montpezat, qui, une fois encore, liait ainsi pouvoir politique, privilège spirituel et mémoire dynastique.

Qu'en est-il des autres églises à vocation funéraire objets de notre étude ? Le lien patrimonial est certes toujours très étroit, car ces édifices et ces communautés ont été implantés, nous l'avons vu, sur les terres familiales des fondateurs, voire, dans le cas du Pouget, au sein du manoir ancestral. Pour ce dernier exemple, la question des relations entre ville et communauté religieuse ne se pose pas, car le couvent de Clarisses est isolé en pleine campagne, loin de Castelnau-Montratier. L'agglomération fortifiée a servi éventuellement de refuge pour les religieuses en cas de périls. Dans le cas de La Romieu, la création de la collégiale, de ses dépendances et du palais du cardinal a modifié également la morphologie de la ville, en créant un véritable quartier spirituel, qui venait contrebalancer l'église existante. Il en était de même à Saint-Germain-les Belles d'ailleurs. Mais ce lieu, au contraire de Montpezat, n'associait pas aussi étroitement les habitants de la cité, qui ne s'y rendaient que rarement, le siège de la paroisse étant dans l'église de la ville et non dans la collégiale Saint-Pierre. Quant aux Junies, là encore, les habitants de l'agglomération qui s'était formée autour du château des de Jean disposaient d'un lieu de culte particulier, autre que la chapelle du

⁷⁸¹ À ce titre, les consuls ont vendu une vigne au chapitre en 1375. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 816, fol. 50.

⁷⁸² L'inventaire des biens d'Adhémar de Falguières dressé en 1394 mentionne un *Guillelmus de Boycha gardenius anni presentis caritatis que fit in dicto loco Montispensati die Sancto Penthecostis*. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 835.

⁷⁸³ Le chanoine Godefroy, au milieu du XVII^e siècle, expliquait la sauvegarde de la ville durant les guerres de Religion par la présence et l'intercession des saintes reliques de la collégiale.

monastère des Dominicaines : l'église Saint-Martin de Canourgues, siège de la paroisse. Les liens entre ces dernières et le bourg des Junies consistaient essentiellement, semble-t-il, en relations avec les seigneurs du lieu, même si le pape Clément VI avait, en 1343, uni l'église Saint-Martin de Canourgues et son annexe Saint- Pierre-des-Bordes au couvent naissant⁷⁸⁴.

4.5 Une imitation de la collégiale de Montpezat : Notre-Dame-de-Grâce de Puylaroque

Puylaroque est un village du Bas-Quercy, connu depuis le XII^e siècle. Une importante église, dédiée à saint Jacques, domine le bourg. Ses origines ne sont aujourd'hui pas connues, mais le chœur de l'actuel édifice présente un triplé de fenêtres d'esprit cistercien qui semble remonter à la fin du XII^e siècle, tout comme les chapiteaux qui soutiennent les retombées des voûtes. La seigneurie appartient depuis le milieu du XIV^e siècle à la famille des des Prés, possesseurs de Montpezat.

Le 11 septembre 1366⁷⁸⁵, Bernard Carit a fondé six chapellenies perpétuelles dans la chapelle dédiée à Notre-Dame-des-Grâces⁷⁸⁶ qu'il venait de faire ajouter au droit du chevet de l'église Saint-Jacques, côté nord (fig. 38 et 39). Cette modeste construction en pierre calcaire est pourvue de deux travées, voûtées d'ogives, dont la retombée s'effectue sur de fines colonnes à chapiteaux prismatiques. Les clés de voûte portent les armes du fondateur⁷⁸⁷ (fig. 40). La chapelle s'ouvre directement dans le chœur de l'église paroissiale. Les chapelains étaient ainsi indépendants tout en étant rattachés à la paroisse. Cette particularité architecturale se retrouve par exemple dans l'église Notre-Dame d'Autun, où Nicolas Rolin agrandit le collatéral droit de l'église paroissiale pour en faire une sorte de seconde nef réservée à l'origine au service liturgique de la communauté de chanoines qu'il venait de créer⁷⁸⁸.

⁷⁸⁴ Suau, 2013, p. 127.

⁷⁸⁵ Le texte original de la fondation est conservé en copie du XVII^e siècle aux premières pages d'un livre-terrier des biens fonciers des chapellenies. Cf. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G. 1199. Bernard Carit a adressé ce même jour une supplique au pape Urbain V (*Suppliques pour Urbain V*, n° 001035).

⁷⁸⁶ Ce vocable de Notre-Dame-des-Grâces reprend celui d'un édifice plus ancien, situé en dehors de la ville de Puylaroque, et ruiné lorsque Bernard Carit décide de fonder sa collégiale.

⁷⁸⁷ Les armoiries de Bernard Carit se blasonnent ainsi : d'azur au lion couronné d'or, au chef cousu de gueules, chargé de cinq losanges d'argent.

⁷⁸⁸ Tabbagh, 2000, p. 216 et Noblet, 2009, p. 258.

Que peut-on apprendre sur le fondateur ? Bernard Carit est né à Puylaroque⁷⁸⁹. Sa famille appartenait à la bourgeoisie et se trouvait liée à certaines familles aristocratiques du Quercy. Un de ses oncles, également prénommé Bernard, était chanoine et archidiacre de Lavaur en 1318, tout en assumant la mission de collecteur apostolique. Chapelain du pape, Bernard Carit *senior* fut chargé par le souverain pontife d'une mission charitable en 1337 dans les pays dévastés par la guerre franco-anglaise : Cambrésis, Vermandois, Thiérache. Il fut nommé archidiacre d'Eu et mourut en 1358⁷⁹⁰. Bernard Carit *junior*, qui nous intéresse, commença sa carrière ecclésiastique dans les pas de son parent : il devint en 1352 collecteur apostolique pour Sens et pour Rouen, avant d'être nommé chanoine de Paris et archidiacre de Saint-Séverin en 1361. Il occupa ensuite, après Paris, une stalle à Rouen avant d'être pourvu de l'évêché d'Évreux en 1376⁷⁹¹. Il décéda en 1383. Il s'était soucié dès 1360⁷⁹² de sa fondation séculière à Puylaroque. Un acte royal émanant du Dauphin Charles, Régent du royaume, mentionne, dès 1360, l'amortissement des biens accordé par le souverain sur lesquels furent assises les six chapellenies. Le patrimoine du nouvel établissement consistait en de nombreuses possessions, soit des immeubles - maisons, fermes, terres - soit des revenus fonciers, situés dans Puylaroque et ses environs proches, donnés par Bernard Carit⁷⁹³.

Le pape Urbain V reconnut la nouvelle fondation le 11 septembre 1366. À cette date, la chapelle elle-même était construite, comme le précise le pape. La bulle⁷⁹⁴, conservée sous la forme d'une copie postérieure ainsi que dans les *Lettres communes* d'Urbain V, précise que le nouvel établissement a été créé en l'honneur de la Vierge et en vue d'augmenter le service du culte divin mais également pour le fondateur, ses parents, sa famille proche et toute sa parentèle. Bernard Carit octroya des statuts⁷⁹⁵ à ses nouveaux chapelains, qu'il choisit lui-même. Après sa mort, il souhaita que le curé de Saint-Jacques, qui était de droit un des six chapelains, et les consuls de Puylaroque bénéficient de ce privilège à tour de rôle. Il est d'ailleurs assez curieux qu'il n'ait pas souhaité transmettre ce droit de patronage et de nomination à ses neveux, comme cela est le plus courant pour les autres établissements séculiers tels que La Romieu ou Montpezat. Toujours est-il que les six chapelains jouissaient

⁷⁸⁹ Daux, 1881, p. 19-20 et Razoua, 1883, p. 57 et 270.

⁷⁹⁰ Carolus-Barré, 1950.

⁷⁹¹ Gane, 1999, p. 294-295

⁷⁹² Arch. dép. Tarn-et-Garonne, G 1199.

⁷⁹³ Arch. dép. Tarn-et-Garonne, G 1199.

⁷⁹⁴ *Lettres communes d'Urbain V*, n° 017315.

⁷⁹⁵ Ces statuts sont conservés en copie dans un livre-terrier du XVII^e siècle (cf. Arch. dép. Tarn-et-Garonne, G 1199) et ont été transcrits et publiés par l'abbé Razoua. Cf. Razoua, 1883, p. 44-51 et p. 258-268.

de 25 livres de revenus annuels. En contrepartie, ils devaient réciter quotidiennement les heures de jour et de nuit dans la chapelle Notre-Dame-de-Grâce, chanter une messe en l'honneur de la Vierge ainsi qu'un office sans note pour les défunts⁷⁹⁶. Le nombre de messes quotidiennes chantées fut porté à deux à Noël, la Circoncision, l'Épiphanie, Fête-Dieu, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, la Toussaint, aux quatre fêtes de la Vierge et à la Saint-Jacques. Le 26 février 1371⁷⁹⁷, Bernard Carit obtint du pape Grégoire XI le droit d'acquérir des dîmes ou parts de dîmes détenues par des laïcs pour augmenter les revenus de ses chapelains.

Peut-on considérer cette fondation comme une forme de collégiale ? Si l'on s'en tient à la définition donnée par Anne Massoni⁷⁹⁸ et l'équipe de chercheurs qui travaillent sur les collégiales séculières, les chapelains de Puylaroque remplissent les conditions évoquées : ils chantent ensemble les heures liturgiques et la messe ; ils bénéficient d'une autonomie vis-à-vis du curé de la paroisse qui, certes, fait partie des leurs mais à qui les autres chapelains ne sont pas soumis, et d'une liberté financière grâce aux importants biens fonciers donnés par leur fondateur qu'ils gèrent eux-mêmes⁷⁹⁹ ; ils sont indépendants de la paroisse Saint-Jacques de Puylaroque ; leur lieu de culte est également à part et réservé à leur seul usage, même s'il est physiquement contre l'église paroissiale ; ils disposent enfin d'une salle pour eux seuls, située au-dessus de la chapelle Notre-Dame proprement dite, et qui n'est accessible que par un seul escalier, qui s'ouvre directement dans la chapelle⁸⁰⁰. Il est également possible que les chapelains aient occupé des maisons individuelles, bâties contre le flanc est de la chapelle Notre-Dame : sur le cadastre du début du XIX^e siècle⁸⁰¹, cinq maisons similaires et contiguës, en pierre et pans-de-bois, sont mentionnées. Une porte en arc en tiers-point s'ouvrirait directement de la chapelle vers une cour intérieure commune à ces maisons, toutes détruites

⁷⁹⁶ Le fondateur précise également le montant et le moment des distributions en nature faites aux chapelains : à matines, un pain et un quart de vin, à la messe des défunts un pain, à la grand-messe un pain et un quart de vin, renouvelés le soir aux vêpres. En plus, une fois l'an, les religieux perçoivent deux setiers de blé, une quarte de froment et six setiers de vin, auxquels s'ajoutent dix-huit livres et dix sous.

⁷⁹⁷ *Lettres communes de Grégoire XI*, n° 011451.

⁷⁹⁸ Est considéré comme collégiale « tout établissement desservi par un groupe de clercs (...) chantant ensemble l'office divin (...) et disposant d'une autonomie minimale (...) ». Cf. Massoni, 2007, p. 925.

⁷⁹⁹ Le patrimoine foncier des chapelains peut être estimé via les deux livres-terriers des XVI^e et XVII^e siècles conservés chez un particulier pour le premier et aux archives départementales de Tarn-et-Garonne pour le second (G. 1199). Ces biens se situaient sur les paroisses voisines de Puylaroque : Bruniquel, Vaïssac, Montricoux, Belfort-de-Query, Lapenche, Vaylats et Saint-Antonin-Noble-Val, plus six petites vignes à Puylaroque. Cf. Razoua, 1883, p. 196-197.

⁸⁰⁰ Cette salle est aujourd'hui arasée quasiment jusqu'au sol ; il n'en subsiste que l'escalier en vis et la base de la porte d'entrée supérieure, ainsi que le sol et le départ des murs. Ce dispositif est à mettre en relation avec la salle haute réservée aux chanoines de la collégiale de Saint-Germain-les-Belles, construite à la même période, et qui est accessible par un escalier de conception similaire, soit une vis en pierre abritée par une tourelle à pans coupés, construit en saillie du mur principal de l'édifice.

⁸⁰¹ Arch. dép. Tarn-et-Garonne, 3 P 2450-21.

aujourd'hui. Enfin, Bernard Carit a précisé dans ses statuts que les manquements à ces derniers entraîneraient des amendes, qui seraient affectées à l'entretien des maisons des chapelains⁸⁰². La fondation a vécu jusqu'à la Révolution.

Pour cette modeste fondation, Bernard Carit semble bien s'être inspiré de la collégiale Saint-Martin de Montpezat et de l'action de Pierre des Prés, un homme qu'il connaissait et fréquentait très certainement au sein de la Curie. Sa démarche est sensiblement la même que celle du cardinal de Palestrina, avec des moyens plus limités toutefois : un privilège royal d'amortissement de biens, une fondation de six chapellenies, une reconnaissance pontificale, le don de biens fonciers pour en assurer la pérennité et la construction d'un lieu de culte pour abriter les prières de la nouvelle communauté. Il demeure *in fine* une question : Bernard Carit n'a pas choisi Puylaroque comme lieu d'inhumation, mais préféra sa cathédrale d'Évreux. Il est envisageable que sa promotion à l'épiscopat, arrivée près de quinze années après la fondation de sa modeste collégiale, ait modifié ses projets en la matière, et qu'il ait finalement opté pour un tombeau plus traditionnel et plus prestigieux dans l'église de son bénéfice.

4.6 Comme un écho lointain : la collégiale Saint-Jean-Saint-Louis de Castelnau-Bretenoux

Le modèle de la collégiale séculière, nous l'avons vu, n'a guère été prisé par les fondateurs, ecclésiastiques ou laïcs, en Quercy, comme en Limousin, à l'époque médiévale. Sur les cinq collégiales séculières fondées en Quercy entre le XIV^e et le XVI^e siècles, quatre le furent par des clercs qui ont évolué dans la sphère de la Curie pontificale (même Bertrand de Maumont, évêque de Tulle, le plus tardif, qui a fondé la collégiale de Rocamadour, est neveu du cardinal Hugues de Saint-Martial). Les laïcs ne se seront donc jamais intéressés aux chanoines séculiers dans cette région. De même, à part Notre-Dame-de-Grâce à Puylaroque, à la fin du XIV^e siècle, l'exemple du cardinal des Prés n'a pas été imité. Les grandes familles féodales de la province, notamment les Cardaillac, dont les membres occupaient les plus hautes charges civiles ou religieuses⁸⁰³, n'ont pas eu la volonté de créer à leur tour un

⁸⁰² Arch. dép. Tarn-et-Garonne, G 1199 et Razoua, 1883, p. 50.

⁸⁰³ Les Cardaillac se divisaient au XIV^e siècle en plusieurs branches, dont les principales étaient les Cardaillac-Brengues dans le nord et les Cardaillac-Bioule dans le sud du Quercy. Outre leurs terres importantes, ils occupaient des charges royales - sénéchal du Quercy et du Périgord notamment – et se sont succédés sur plusieurs sièges épiscopaux, comme Montauban, Cahors, Saint-Papoul ou Toulouse. Albe, 1902.

sanctuaire familial. Il a fallu attendre près d'un siècle et demi pour qu'un écho lointain du choix de l'évêque de Palestrina retentisse à nouveau dans la province.

Dernière fondation de ce type en Quercy, la collégiale de Castelnau-Bretenoux⁸⁰⁴ est en effet fondée en 1505 par Jean II de Castelnau, seigneur du lieu, et par son épouse Anne de Culan. Le couple de riches seigneurs laïcs a constitué au départ un patrimoine composé de biens immeubles et de rentes foncières pour doter six chapellenies. Ces dernières ont été érigées en collégiale par le pape Jules II en 1506. Le texte de la bulle est conservé sous forme de copie dans un manuscrit aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de France⁸⁰⁵. Ce n'est qu'à partir de 1507⁸⁰⁶ que le fils de Jean de Castelnau, Jacques, a entrepris la construction de la collégiale, son père étant décédé en 1505.

Les chanoines se réunissaient dans un modeste bâtiment de pierre, construit au pied de l'imposant château seigneurial (fig. 41). Des stalles, richement sculptées, toujours conservées dans la collégiale, les accueillait quotidiennement pour les offices. L'absence d'archives anciennes ne permet pas d'en savoir plus sur l'organisation interne et sur l'histoire même de cette modeste institution. Elle peut toutefois être comparée à deux autres fondations semblables situées en Rouergue : la collégiale Saint-Jean-Baptiste de Saint-Christophe, établie par Amaury de Séverac, maréchal de France, en 1409⁸⁰⁷ ; la collégiale Saint-Laurent de Saint-Laurent-d'Olt, fondée par Charles-Roger de Beaufort, comte d'Alès et marquis de Saint-Laurent-d'Olt, en 1504⁸⁰⁸. Cette dernière a été dotée par un membre d'une importante famille aristocratique, et tout comme à Castelnau, située au pied du château familial, dans la chapelle castrale déjà existante. Le chapitre se composait de six prêtres et d'un doyen⁸⁰⁹.

À Castelnau, le seigneur a imité une forme de dévotion strictement privée par ailleurs bien attestée à la fin du Moyen Âge, en Périgord (collégiale de Biron) et surtout en Berry (collégiales des Roches Tranchelion, Ussé, Montrésor ou Chateaudun⁸¹⁰ par exemple).

⁸⁰⁴ La collégiale est située sur la commune de Prudhomat (Lot).

⁸⁰⁵ Ms. Fr. 23154, f° 273 et f° 335. Nous n'avons pas pu consulter ce registre avant d'écrire cette communication.

⁸⁰⁶ Lartigaut, 1977, p. 167.

⁸⁰⁷ La collégiale de Saint-Christophe (Aveyron) est fondée en 1409 par Amaury de Séverac et approuvée par Benoît XIII le 5 décembre 1419 puis confirmée par Martin V en 1421. L'évêque de Rodez entérine également la fondation en 1426. Le chapitre comprenait 12 chanoines et un prieur. Cf. Angles, 2000, p. 75.

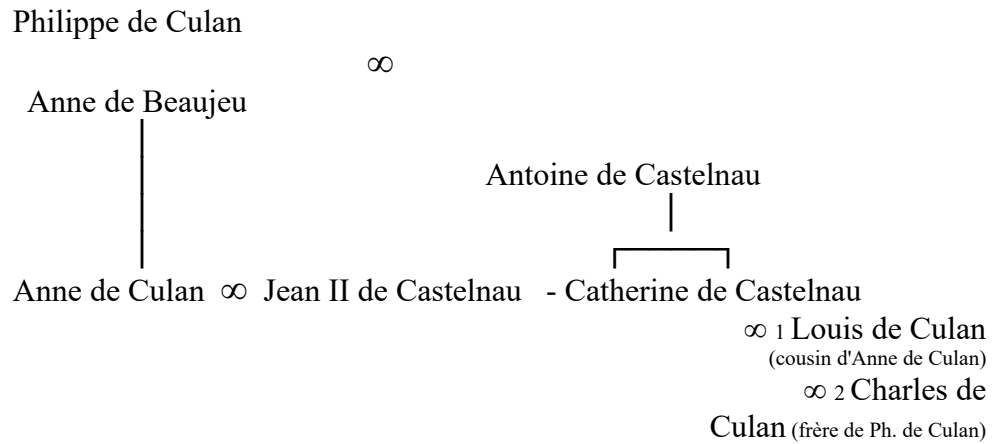
⁸⁰⁸ Cette collégiale, aujourd'hui dans le département de l'Aveyron, est autorisée le 12 août 1504 par François d'Estaing, évêque de Rodez. Elle est fondée dans l'enceinte du château familial de Charles-Roger de Beaufort, et se compose de six prêtres et un prieur. Le terme de chanoine ne semble pas avoir été employé mais celui de chapelain ou collégiate. Cf. Angles, 2000, p. 150-151.

⁸⁰⁹ L'autorisation accordée par Charles de Tournon, évêque nommé de Rodez, le 12 août 1504, précise que la collégiale se situe « extra dictum castrum erecta loco antique ecclesie intra dictorum castrum existens érigée à l'extérieur dudit château, au lieu où existe depuis longtemps une église pour ledit château ». Arch. Dép. Aveyron, G 169. Cf. Desachy, 2010, p. 99.

⁸¹⁰ Pour tous ces établissements, cf. Noblet, 2009, p. 257-281.

Jean II de Castelnau-Caylus et son épouse Anne de Culan ont exprimé en 1505 leur volonté de voir s'élever au pied de leur imposant château du nord-Quercy une collégiale dédiée à saint Jean-Baptiste et desservie par six chapelains. Jean II décéda cette même année et c'est son fils Jacques qui entreprit de réaliser le vœu de ses parents, en lançant le chantier de construction de l'édifice en 1507. Cette nouvelle église ne relevait toutefois que du seul seigneur : il s'agissait là d'une véritable chapelle castrale à usage privé. Le manque de place au sein même de l'enceinte du château obligea les commanditaires à déplacer la collégiale au pied des murailles. Les seigneurs de Castelnau, tout comme à Puylaroque, ne furent pas inhumés dans l'église Saint-Jean mais dans le cimetière avoisinant, au sein d'une modeste chapelle funéraire. La collégiale de Castelnau était là pour perpétuer le souvenir de ses deux fondateurs, mais les chapelains, devenus chanoines en 1506, se retrouvaient en quelque sorte les gardiens d'un tombeau vide, comme aux Junies. Les deux verrières qui subsistent encore dans le chœur témoignent également de cette fonction mémorielle de l'église. Sur le vitrail nord, Jean II de Castelnau-Caylus est figuré à genoux sur un prie-dieu, en armure, habillé d'une cotte à ses armes, dans un décor Renaissance (fig. 42). Son saint patron, Jean le Baptiste, est placé derrière lui et le désigne du doigt. Sur la verrière sud son épouse est représentée de la même manière, elle aussi soutenue par sainte Anne tenant par la main la jeune Marie et dans ses bras l'enfant Jésus. Une scène centrale aujourd'hui disparue, certainement une crucifixion, terminait l'ensemble⁸¹¹. Une question se pose à propos de cette fondation. Pourquoi créer une collégiale au début du XVI^e siècle, dans une province, le Quercy, où ce type d'établissement ecclésiastique n'a jamais été prisé ? Une hypothèse peut être suggérée en examinant la vie, non pas du fondateur mais de son épouse. Anne de Culan était issue d'une ancienne famille du Berry, dont l'aïeul Louis avait combattu aux côtés de Jeanne d'Arc. Elle était la fille de Philippe, seigneur de Jaloignes, maréchal de France en 1441 et d'Anne de Beaujeu. Un de ses oncles, Charles de Culan, avait épousé en secondes noces Catherine de Castelnau, fille d'Antoine et sœur de son mari Jean II de Castelnau. Or, cette même Catherine de Castelnau avait épousé en premières noces Louis de Culan, cousin d'Anne.

⁸¹¹ Il existe également un vitrail figurant sainte Catherine : il pourrait être un rappel de l'union en 1458 de Catherine de Castelnau avec Charles de Culan.



Généalogie simplifiée des Castelnau et des Culan.

Ce dernier, conseiller et chambellan du roi, a fondé en 1480 dans son château de Culan (au diocèse de Bourges) une collégiale castrale, réservée à son propre usage et desservie par six chanoines. François de Lignières, époux de Jeanne de Beaujeu, tante d'Anne de Culan, a lui aussi fondé près de sa demeure du Berry un chapitre de chanoines similaire. Le choix de Jean II de Castelnau de privilégier un chapitre canonial séculier comme fondation familiale et mémorielle n'est donc pas incongru et lui a très certainement été inspiré par son épouse Anne, dont la famille avait dans un passé très proche fondé des collégiales.

Entre ordres Mendiants et chanoines séculiers, Pierre des Prés a choisi les seconds pour raviver sa mémoire et prier pour le repos de son âme. Un choix qui s'avérait novateur en Quercy et qui ne fut imité que près de deux siècles plus tard. Mais le cardinal de Palestrina, outre cette œuvre de bâtisseur spirituel, a également construit de nombreux édifices durant sa vie, entre palais et églises, dont la collégiale de Montpezat demeure le plus abouti.

TROISIÈME PARTIE
BÂTIR EN PIERRE: DES PALAIS SUR
CETTE TERRE ET UNE ÉGLISE
FUNÉRAIRE POUR ASSURER SON
SALUT

En 1309, soit quatre ans après son élection, le pape Clément V, soucieux de préparer le concile de Vienne, a décidé de s'installer avec la Curie et l'ensemble de ses services administratifs en Avignon, sur les bords du Rhône. La ville offrait de multiples avantages : elle était située tout près du Comtat Venaissin, propriété des papes au-delà des Alpes, et dépendait du Comté de Provence, alors aux mains des Anjou de Naples, alliés de la papauté ; elle échappait de fait aux contrôle des agents du roi de France ; l'accès à la mer s'avérait relativement aisé ; sa situation de carrefour vers Lyon et les pays allemands mais également vers le royaume de France et l'Italie favorisait les échanges ; son université, fondée en 1303, attirait déjà des étudiants en droit canon ; son implantation même, en surplomb sur le fleuve, la rendait facilement défendable en cas d'attaque. Clément V s'installa dans le couvent des Dominicains de la cité. Il errait de châteaux en abbayes, sans résidence fixe, tout comme les cardinaux de sa suite. Après sa mort à Roquemaure en avril 1314, ce fut à Carpentras que se tint le Conclave chargé d'élire son successeur. Mais après deux années d'intrigues et de querelles, les cardinaux, retenus finalement à Lyon, choisirent le cardinal-évêque de Porto, Jacques Duèze, comme nouveau pape. Celui-ci prit le nom de Jean XXII, et ancien évêque du lieu, décida de fixer la Curie en Avignon, dont l'évêque, depuis 1313, n'était autre que son neveu Jacques de Via. Jean XXII fit son entrée solennelle dans la ville le 2 octobre 1316 et s'installa dans le palais épiscopal. Aux cardinaux furent attribuées des suites de maisons, qui constituèrent ainsi leurs « livrées ».

Dès lors, Avignon devint une ville en plein essor, emplie de nouveaux chantiers de construction qui se succédaient. Jean XXII se contenta d'agrandir le palais épiscopal. Les cardinaux commencèrent à agir de même avec leurs livrées, qui devinrent de véritables palais urbains. Benoît XII impulsa le chantier d'un nouveau palais pontifical dès les mois suivant son élection en 1334, sous la direction de Pierre Peysson puis Bernard Canelle : appartements privés, aile des familiers, aile du Conclave, différentes tours, grande chapelle, grand tinel, consistoire, sont sortis de terre entre 1335 et 1342. Des peintres sous les ordres de Jean Dalbon, Doccho de Sienne et Dominique de Boulbonne, ont décoré les murs de la chapelle, puis de la chambre de parement, du *studium* et de la chambre du pape, pièces situées dans les appartements privés du pontife.

Clément VI, son successeur, s'est engagé, à sa suite, dans un vaste agrandissement du palais apostolique. Il abandonna l'emplacement des appartements privés et fit élever en 1342-

1343 pour son usage personnel, par Jean de Louvres, une nouvelle tourelle accolée à la Tour du Pape. Très rapidement, Clément VI fit fermer l'espace public devant le palais de Benoît XII par l'adjonction de nouvelles ailes qui accueillait une grande chapelle, la grande audience, un escalier d'honneur, une salle de théologie et de multiples logements pour les officiers et le personnel. De nombreuses équipes de sculpteurs se croisaient sur le chantier, pour décorer culots et portails, salles d'apparat ou corps de garde ; des peintres – Robin de Romans, Bernard Escot ou Pierre de Castres – ont embelli les appartements privés de Clément VI, dont la Chambre du Cerf ; des italiens, dirigés par Matteo Giovannetti, se sont chargés de peindre les murs et les voûtes de la chapelle Saint-Michel, de la chapelle Saint-Martial, du Grand Tinel, de la Grande Audience ou de la chapelle du Consistoire. Le nouveau palais fut largement terminé sous le pontificat d'Innocent VI (1352-1362).

Dans Avignon même, la ville bruissait de nouveaux chantiers initiés par le pape. Jean XXII a ainsi fait reconstruire en partie l'ancienne collégiale Saint-Agricol de 1323 à 1326 ; il a financé la construction de l'église Notre-Dame des Miracles, sous la direction de Jaume Allasaud, qui était terminée pour le gros œuvre en 1320 ; il a agrandi et embelli la cathédrale Notre-Dame des Doms, ainsi que Notre-Dame de Barbentane. Les cardinaux Nicolas Martini, Guillaume-Pierre Godin et Guillaume de Laudun ont financé l'entière reconstruction du couvent des Dominicains entre 1320 et 1330. Les Carmes, puis les Augustins et les Cordeliers, ont à leur tour reconstruit leurs couvents. L'église Saint-Didier a bénéficié des largesses du cardinal Bertrand de Déaux après son décès, survenu en 1355, ce qui a permis l'édification d'un nouveau lieu de culte entre 1356 et 1359.

En dehors d'Avignon, Clément V avait déjà fait entreprendre des travaux aux châteaux de Montcut et de Pernes-les-Fontaines, suivi par Jean XXII à Sorgues, Noves et Châteauneuf-du-Pape. Les cardinaux, à la recherche d'espaces hors des murs de la cité pontificale, ont commencé à s'installer de l'autre côté du Rhône, à Villeneuve-les-Avignon : en 1320, Arnaud de Via s'est lancé dans la construction d'un vaste palais, tout comme Bertrand de Montfavès à Bon-Repos ou Bertrand du Pouget à Roquemaure. Jean XXII finança largement les travaux d'édification de la chartreuse de Bonpas entre 1331 et 1333, continués en 1368 grâce au cardinal Simon Langham ; Innocent VI s'est lancé dans le chantier du monastère cartusien de Villeneuve-les-Avignon en 1352, pour y accueillir sa dépouille.

Durant la longue vie du cardinal Pierre des Prés, Avignon et ses environs n'étaient donc que chantiers, sur lesquels se rencontraient maîtres d'œuvre, sculpteurs, tombiers,

hûchiers, maîtres verriers, peintres, orfèvres, venus de France septentrionale, d'Italie, d'Angleterre ou d'Espagne. Avignon était un carrefour des arts, au fait des dernières innovations tant architecturales, techniques qu'artistiques. Le cardinal de Palestrina, de par sa haute position à la Curie, était continuellement informé de ces différents chantiers et a dû croiser la route de nombreux artistes à la Cour pontificale.

Il n'était pas lui-même en reste et a largement participé à ce mouvement d'embellissement de la cité des bords du Rhône. Ironie de l'histoire : toutes ses œuvres en Avignon et à Villeneuve-les-Avignon ont aujourd'hui entièrement disparu, à l'exception de quelques vestiges, ce qui rend toute comparaison avec ses constructions conservées en Quercy quasiment impossible.

1. Palais et livrée : un cardinal bâtisseur

1.1 La livrée du cardinal de Palestrina

Créé cardinal au titre de Sainte-Pudentienne le 19 décembre 1320, nous l'avons dit, Pierre des Prés s'est vu assigner comme livrée, le 2 mars 1321, pour lui et ses familiers, une série de maisons situées entre le quartier de la Garlanderie et la commanderie de Saint-Antoine, au sein de la paroisse Notre-Dame-la-Principale. Cet ensemble foncier appartenait en 1318 au cardinal Jacques Colonna, qui y mourut cette année-là, avant de passer fugacement , après avoir été agrandi une première fois, entre les mains de Gaucelme de Jean, alors vice-chancelier de Jean XXII⁸¹². Le descriptif précis de sa livrée est consigné dans un document conservé dans les archives de la ville d'Avignon, et publié par le docteur Pansier⁸¹³. Il appert de cet acte que Pierre des Prés occupait un ensemble très disparate, qui regroupait à la fois des maisons entières et, la plupart du temps, des parties de demeures. Ainsi, par exemple le logis des héritiers de Raymond Lombard, chevalier, sans le cellier, la partie supérieure de la maison de Jacques Martin, la partie inférieure de celle de Bertrand Auribelli, les combles et la terrasse de la demeure de dame Ermine Urtice, voire une seule chambre dans la résidence de

⁸¹² Dyckmans, 1971, p. 394.

⁸¹³ Acte conservée dans les archives municipales d'Avignon, sous la cote AA1. Voir Pansier, 1930, t. II, p. 12-26.

Raymond Fulconis ou une simple boutique à l'intérieur de celle des héritiers de Pierre Michel.

Peu après sa nomination comme vice-chancelier en 1325, Pierre des Prés entreprit de quitter le quartier de la Garlanderie pour se rapprocher du palais apostolique, où sa nouvelle charge l'appelait quotidiennement. Il s'installa dès 1326 dans la paroisse Saint-Pierre, près de la rue Pelherie, au lieu-dit la Peyrière (fig. 43). Deux ans plus tard, il acquit auprès de dame Catherine, veuve de Ferrier Perrussole, juriste, une importante demeure avec ses annexes et divers droits afférents⁸¹⁴, pour la somme de 1600 florins d'or. L'acte d'achat fut reçu par Guillaume de Lughat, notaire et proche familial du cardinal de Prénestre⁸¹⁵. Pierre des Prés utilisa cet emplacement pour bâtir de neuf un vaste palais, apte à le recevoir avec sa *familia* mais nécessaire également pour loger une grande partie des services de la Chancellerie Pontificale⁸¹⁶, car la place nécessaire à cet organe vital de la papauté ne semblait pas prévue et surtout possible dans l'étroit palais du souverain pontife. Et curieusement, lorsque Benoît XII, puis Clément VI, entreprirent de rebâtir et d'agrandir le palais pontifical, la Chancellerie, contrairement à la Chambre Apostolique, n'y trouvera pas plus de locaux. Il semblerait bien que Pierre des Prés ait obtenu de conserver au sein même de sa livrée son service et les bureaux de ses proches collaborateurs, même si cela entraînait des allers et venues quotidiens et très nombreux entre les deux ensembles palatiaux.

Une description assez fidèle de sa demeure est possible⁸¹⁷, grâce au document dressé par les clercs chargés en 1359 de taxer la livrée du vice-chancelier⁸¹⁸. Sa livrée possédait son entrée principale au midi, sur les rues Draperie et Pelherie. À l'est, le domaine englobait une partie du cimetière de l'église Saint-Pierre, annexée par le cardinal sous le règne d'Innocent VI. Au nord, la livrée voisinait avec la résidence du maréchal de la cour romaine et à l'ouest elle trouvait sa limite avec la rue de la Miralherie.

Dans sa partie inférieure, le palais se composait des espaces domestiques et des dépendances. Il comprenait tout d'abord une galerie couverte, rue de la Pelherie, qui donnait accès à une cour également couverte, espace qui longe le tinel ou réfectoire de la demeure (fig. 44). Venait ensuite une grande salle ou « aula » qui mesurait 13 cannes de long, soit

⁸¹⁴ Pansier, 1930, t. I, p. 120.

⁸¹⁵ Pansier, 1930, t. II, p. 118.

⁸¹⁶ Jugie, 2005, p. 386.

⁸¹⁷ Il ne reste quasiment rien aujourd'hui de la livrée de Pierre des Prés, transformé aux XVII^e et XVIII^e siècles en hôtel particulier par la famille de Crochans. L'immeuble abrite aujourd'hui la Maison Jean-Vilar. Le docteur Pansier signale, en 1926-1929, « des restes d'arcs brisés de belle et grande architecture qui sont tout ce qui subsiste du *tinel* de la livrée de Thury » qui se voient « dans une cour étroite située entre la maison où était jadis le casino et la maison occupée par le Café de France, sur la place de l'Horloge ». Voir Pansier, 1926-1929-1930, t. I, p. 124.

⁸¹⁸ Acte conservé aux archives départementales du Vaucluse, sous la cote G IX-3, f° 274-275 et publié par le docteur Pansier. Voir Pansier, 1930, t. II, p. 118-122.

environ 23 mètres. À l'intérieur de cette vaste salle se développaient la bouteillerie et la paneterie. Puis se rencontraient ensuite la cuisine, une petite pièce pour conserver le charbon de bois, une seconde servant de garde-manger, un appentis couvert pour remiser le bois et enfin une basse-cour. Côté rue de la Draperie, toujours dans la partie inférieure de la demeure, se trouvaient à nouveau une cour avec un puits, une cave pour 60 bouteilles, un cellier pour 38 bouteilles, des greniers à blé, une grande chambre avec un grenier, une réserve avec une petite chambre au-dessus, une chambre pour le cuisinier et des latrines. Un promenoir ou galerie supérieure couverte se situait au-dessus du puits, sur lequel s'ouvraient également deux chambres avec une demi-terrasse et une petite chambrette avec terrasse également.

La partie haute du palais comprenait la partie résidentielle de la demeure. En tout premier venait la chapelle privée du cardinal, avec une chambre. Le reste des appartements était accessible par un grand degré, qui jouxtait la cuisine et qui s'ouvrait via un grand portail. Cette *domus* mesurait 8 cannes de long, soit un peu plus de 14 mètres. À l'intérieur, se rencontrait en premier une petite pièce dite *camere* de deux cannes de long et six palmes de large, soit environ 3,60 mètres de long sur 1,60 mètres de large. Tout contre se trouvaient des latrines, qui s'ouvraient au moyen d'une petite porte. Elles étaient construites au-dessus de celles qui jouxtaient la cuisine. Une venelle devait en principe longer cette partie du palais, afin d'évacuer les immondices.

La grande chambre de parement venait après. Elle permettait au cardinal des Prés de recevoir ses visiteurs, que ce soient d'autres cardinaux, évêques ou clercs, mais également toute personne laïque qui souhaitait le rencontrer. Cette salle d'apparat était très certainement tendue de tentures ornementales, mises en place par le fourrier du cardinal avant chaque audience⁸¹⁹. Un ensemble de tapisseries qui a appartenu à Pierre des Prés est connu via son testament : il s'agissait de la Création du monde⁸²⁰. Peut-être ont-elles orné à un certain moment les murs de la chambre de parement de sa livrée ? Contre cette pièce de réception était située la chambre privée du prélat, dite *camera secreta*, une autre pièce appelée *camera pro studio* ou cabinet de travail, une garde-robe et enfin une petite pièce équipée de latrines. Ces trois dernières pièces constituaient l'appartement réservé au seul usage du cardinal des Prés, accessible à ses familiers les plus fidèles, tels son intendant ou son chapelain, ainsi qu'à sa parentèle.

⁸¹⁹ Voir Vingtaine, 1998, p. 129, qui précise, en parlant de la chambre de parement du palais de Benoît XII, que « tout palais, toute livrée cardinalice possédait à cette époque-là une chambre de parement, dont l'origine étymologique est à rechercher dans les ensembles de tapisseries ornementales tendus sur les murs ».

⁸²⁰ Le nombre de pièces de cette tenture n'est pas précisé. Voir Darcel, 1871, p. 564.

Nous trouvions ensuite une grande salle de 16 cannes de long environ, soit près de 30 mètres, située à l'extrémité du palais. Il s'agissait certainement du grand tinel ou réfectoire mentionné près de la rue de la Pelherie.

Une tour, dans laquelle se développaient trois appartements, surmontée d'une terrasse venait fermer l'ensemble.

Le plan de la livrée de Pierre des Prés est conforme à l'organisation-type des palais avignonnais défini par Marc Dyckmans⁸²¹. Jean-Louis Vayssettes et Bernard Sournia supposent que cet aménagement est largement inspiré par le plan du château de Pont-de-Sorgues, construit en 1319 pour Jean XXII⁸²². Il montre toutefois que le cardinal de Palestrina a édifié en quelques années une vaste demeure, propre à accueillir à la fois ses appartements ainsi qu'une partie des espaces utiles à ses collaborateurs au sein de la Chancellerie pontificale.

Aucune information n'est donnée sur le décor intérieur de cette livrée, qui devait comporter des décors muraux au moins dans les appartements privés et la grande chapelle, à l'imitation du palais apostolique ou d'autres livrées dont certains décors sont aujourd'hui connus, comme ceux du palais Ceccano. L'inventaire dressé en 1436 du trésor de la collégiale de Montpezat, ainsi que le testament du cardinal, rédigé en 1360, permettent d'avancer que la grande chapelle était ornée d'objets mobiliers précieux de diverses natures : tentures multicolores aux armes du cardinal, tableaux peints sur bois, reliquaires, calices et multiples ornements liturgiques. Un tel luxe paraît normal pour un des cardinaux les plus puissants de la Curie, habitué à recevoir de nombreux familiers et courtisans dans sa chapelle, ainsi que les membres du Sacré-Collège, des ambassadeurs étrangers voire le pape en personne.

1.2 Le palais de Villeneuve-les-Avignon

Tout comme d'autres cardinaux, Arnaud de Via dès 1320, Bertrand du Pouget vers 1320, Pierre d'Arrablay en 1327 ou Napoleone Orsini en 1329⁸²³, Pierre des Prés a acquis des terres sur la rive gauche du Rhône, à Villeneuve-les-Avignon, au sein du royaume de France. Il y était présent en 1339, lorsque le Dauphin Humbert de Viennois signa une quittance au

⁸²¹ Dyckmans, 1971, p. 432.

⁸²² Sournia, Vayssettes, 2005, p. 5.

⁸²³ Sournia, Vayssettes, 2005, p. 73.

mois de septembre⁸²⁴ mais s'y était certainement installé avant. Son palais voisinait au sud avec celui de son ami Annibal de Ceccano et au nord avec la résidence de Bertrand de Déaux⁸²⁵. Des jardins et des vignes entouraient les bâtiments, dont le principal était qualifié de « manoir » en 1343, dans les lettres du roi Philippe VI qui donna au cardinal 30 sous tournois de cens que ce dernier lui devait pour l'achat de ces terres⁸²⁶. Ce clos, qui constituait la partie basse de la colline, en dessous de Montalivet, était appelé « clos de Prenestre » et ce nom perdura durant plusieurs siècles⁸²⁷. En 1358, il compléta son domaine avec une maison adjacente⁸²⁸. Mais contrairement à ce qu'affirme Bernard Sournia et Jean-Louis Vayssettes⁸²⁹, ce n'est pas lui qui acquit des maisons, des places et des jardins de l'autre côté de la rue droite, contre la demeure du cardinal Audoin Aubert. L'acte cité, daté du 26 mars 1353, montre un achat réalisé par Pierre, évêque de Castres, soit le neveu du cardinal de Palestrina⁸³⁰. Il a choisi de faire construire une demeure de villégiature en face de celle de son oncle et protecteur. Ce choix de Villeneuve-les-Avignon apparaît comme singulier, car peu d'évêques possédaient une résidence champêtre. L'évêque de Castres avait-il des prétentions ou des espoirs pour endosser, grâce à son puissant parent, le chapeau cardinalice ?

S'il ne reste rien du manoir de Pierre des Prés à Villeneuve-les-Avignon, mis à part le puits de la cour centrale (fig. 45), il subsiste toutefois quelques vestiges de la demeure de son neveu Pierre, à l'angle des actuelles rues Montée-du-Fort et de la République⁸³¹. Deux bâtiments médiévaux en retour d'équerre sur une cour témoignent encore de ce qui a été la résidence de l'évêque de Castres entre 1353 et 1365, année de sa mort (fig. 46).

Comme Pierre des Prés, Bertrand du Pouget a lui aussi fait construire un palais en terre de France (fig. 47). Son implantation à Villeneuve-les-Avignon n'est pas précisément datée mais il était très certainement présent vers 1320-1330. Sa demeure est mentionnée en 1343⁸³². Elle adoptait le principe de deux ailes en retour d'équerre, de deux niveaux chacune. L'entrée se faisait côté rue par un large portail sur lequel se développait une haute tour, timbrée des armes du cardinal. Le rez-de-chaussée accueillait les appartements privés du prélat, ainsi que la cuisine et une vaste salle de 26 mètres de long sur 8 mètres de large. Le

⁸²⁴ Sournia, Vayssettes, 2005, p. 370.

⁸²⁵ Sournia, Vayssettes, 2005, p. 73.

⁸²⁶ Registres du trésor des chartes, 1979, p. 360. L'acte est daté du 26 septembre 1343.

⁸²⁷ Aliquot, 1988, p. 114 et p. 117. L'indication est donnée à partir de l'inventaire des biens du cardinal Jean de Lagrange, dressé en 1400. Le palais du cardinal à Villeneuve-les-Avignon, situé sur le domaine de Montalivet, jouxte le clos de Preneste.

⁸²⁸ Sournia, Vayssettes, 2005, p. 370.

⁸²⁹ Sournia, Vayssettes, 2005, p. 229.

⁸³⁰ Sournia, Vayssettes, 2005, p. 370.

⁸³¹ Sournia, Vayssettes, 2005, p. 231.

⁸³² Sournia, Vayssettes, 2005, p. 147.

second niveau était dévolu à une deuxième grande salle ou tinel qui se prolongeait dans la tour par la chapelle cardinalice⁸³³. À la mort du cardinal du Pouget en 1352, le palais fut cédé au cardinal Audouin Aubert, neveu du nouveau pape Innocent VI.

Arnaud d'Aux n'a pas eu l'opportunité d'édifier un palais outre-Rhône : il était décédé en 1320, alors que Jean XXII décidait à peine de s'installer en face d'Avignon. Son choix s'était porté vers La Romieu. Un vaste palais, aujourd'hui très largement ruiné, occupait la partie de l'ensemble formé par la collégiale et le cloître.

Hugues Roger n'a pas construit de palais à Villeneuve-les-Avignon : il a racheté dans un premier temps l'ancienne demeure du cardinal Napoleone Orsini, peut-être pour le compte de son neveu, le pape Clément VI, qui lui-même y entrepris des travaux conséquents⁸³⁴. Il hérita de sa petite-nièce Marie de Beaufort, avant 1363, du manoir de Montolivet, occupé primitivement par le cardinal Elie de Nabinal, puis passé ensuite entre les mains de Clément VI entre 1348 et 1350⁸³⁵. S'il est difficile de savoir si le cardinal de Tulle a entrepris des travaux dans cette dernière résidence, il y était suffisamment attaché pour souhaiter, dans son testament, en faire sa dernière demeure, vœu qui n'a pas été réalisé par ses exécuteurs testamentaires.

1.3 Le palais personnel sur les bords du Rhône

En plus de sa livrée, Pierre des Prés a fait bâtir une autre demeure en Avignon, sur la rive du Rhône, près du port dit des Peiriers, dans le quartier des Ortolas, paroisse Saint-Agricol, entre les deux enceintes de la ville, sur un terrain qu'il a acquis d'Hugues Millet⁸³⁶. Elle est décrite sommairement en 1366 dans le terrier d'Avignon, dit d'Anglic Grimoard, alors que son propriétaire est le petit-neveu de Pierre (et son héritier universel), Raymond-Arnaud des Prés. La maison est qualifiée de *pulchri* soit de belle facture, et construite *de quattris lapidum*, en pierres de taille. Un vaste terrain l'accompagnait. Cette dépendance privée de son palais semble n'être composée que d'un seul corps de logis, qui donnait à l'est vers une propriété contiguë, certainement celle du cardinal Étienne Aubert, alors que les jardins s'ouvraient au midi avec la rue qui reliait la cité au port des Peiriers, et au nord-ouest avec le

⁸³³ Sournia, Vayssettes, 2005, p. 147-152.

⁸³⁴ Sournia, Vayssettes, 2005, p. 156-157.

⁸³⁵ Sournia, Vayssettes, 2005, p. 181-182.

⁸³⁶ Voir Hayez, 1993, p. XXXVII et 317-318.

fleuve. Pierre des Prés n'était pas le seul cardinal à avoir ainsi fait bâtir une seconde résidence dans les faubourgs immédiats d'Avignon. Les cardinaux Audouin⁸³⁷ et Étienne Aubert⁸³⁸, neveux d'Innocent VI, ont agi de même⁸³⁹.

Il est possible également d'esquisser une chronologie de la propriété. Les terrains ont été acquis à l'origine par un frère de Pierre des Prés, Guiraud, chevalier, entre 1328, 1338 et 1346⁸⁴⁰. Ce dernier achat comprenait également outre un sol, une petite maison⁸⁴¹. Le cardinal de Palestrina a donc racheté à son frère ces terrains après 1346 et fait construire son hôtel dans la continuité.

1.4 La collégiale Saint-Pierre d'Avignon

Les origines de l'église Saint-Pierre d'Avignon demeurent mal connues. Les restes de saint Agricola y étaient conservés en 919⁸⁴². D'après Hervé Aliquot, qui cite L-H. Labande, l'église aurait été reconstruite au XII^e siècle⁸⁴³. Devant elle s'étendait un petit cimetière, qui servait également de marché⁸⁴⁴. L'édifice religieux était en tout cas en mauvais état en 1344, date à laquelle le pape Clément VI accorda 100 jours d'indulgence aux fidèles qui la visiteraient aux principales fêtes et qui apporteraient une aide matérielle pour sa restauration⁸⁴⁵. Pierre des Prés, nous l'avons vu, résidait au sein de la paroisse Saint-Pierre. Il avait même annexé une partie du cimetière de l'église pour étendre les bâtiments de sa livrée. Entre 1344 et 1358, le cardinal de Palestrina a donc décidé de reconstruire à ses frais l'antique sanctuaire dédié au prince des Apôtres, qui était également son saint patron. La date précise de cette décision et du chantier afférent, n'est pas connue, aucun document d'archives ne venant éclairer les circonstances même de ce choix ou les maîtres d'œuvre retenus pour ce faire.

Toujours est-il que le 12 mai 1358, Pierre des Prés obtenait du pape Innocent VI la

⁸³⁷ Audouin Aubert, cardinal au titre de San Giovanni e Paolo puis cardinal-évêque d'Ostie (? - 1363).

⁸³⁸ Étienne Aubert, petit-neveu d'Innocent VI, cardinal au titre de Santa-Maria-in-Acquiro puis San Lorenzo in Lucina (? - 1369).

⁸³⁹ Voir Hayez, 1993, p. 317-318.

⁸⁴⁰ Achat le 7 mars 1328 pour 90 florins d'or auprès de Raymond Didier ; achat les 24-25 avril 1338 auprès de Raymond Arnoul dit de « Crillon » ou « Grillon » pour 45 florins d'or ; achat du 14 septembre 1346 au même pour 18 florins d'or. Voir Hayez, 1993, p. 151.

⁸⁴¹ Le document précise *domuncula sive logia*. Voir Hayez, 1993, p. 151.

⁸⁴² Robin, 1999, p. 168.

⁸⁴³ Aliquot, 1958, p. 4.

⁸⁴⁴ Aliquot, 1958, p. 4.

⁸⁴⁵ Hayez, 1979, p. 101. Le texte de la bulle, recopié dans les archives de la collégiale Saint-Pierre, est explicite : *propter ejus vetustatem reparari indigeat opere plurimum sumptuoso*. Arch. Dép. Vaucluse, 9 G 2, f° 4 v°.

permission de fonder un collège de 10 chanoines, auxquels venaient s'ajouter 6 chapelains, 2 diacres, 2 sous-diacres et 4 clercs⁸⁴⁶. La bulle de fondation précise que le cardinal venait de faire bâtir sur ses deniers le chevet et le clocher de l'église Saint-Pierre. Il avait également acheté 7 maisons pour y loger les religieux : l'une à gauche de l'église, où demeuraient le doyen et deux chanoines ; cinq autres situées sur le cloître et qui accueillaient six habitations ; une dernière bâtie devant la grande porte de l'église⁸⁴⁷. Les bâtiments canoniaux n'étaient toujours pas terminés en 1360, notamment le cloître, car Pierre des Prés demanda à ses exécuteurs testamentaires de prendre les sommes nécessaires à l'achèvement de ces travaux sur ses biens⁸⁴⁸.

Le chevet adopte un plan à cinq pans coupés, avec la cinquième travée de la nef qui fait office de travée droite de chœur. Le clocher a été en partie reconstruit en 1495 par Blaise Lécuyer⁸⁴⁹. Toutefois, il subsiste de la construction voulue par le cardinal de Palestrina la puissante souche carrée, renforcée aux angles par des contreforts disposés de biais (fig. 48). Elle se termine par un pignon triangulaire décoré de crochets et pourvu de deux baies campanaires en arcs brisés. Une tourelle polygonale abrite l'escalier en vis qui permet d'accéder aux étages supérieurs du campanile : une disposition qui se retrouve également à Montpezat, alors qu'à Saint-Didier, dont le clocher a vraisemblablement servi de modèle à celui de Saint-Pierre, l'escalier est logé dans une tourelle en forme de contrefort.

La nef de la collégiale Saint-Pierre (fig. 49) a connu une construction mouvementée, qui s'est étalée dans le temps et dont les étapes demeurent mal établies : commencée par Pierre des Prés, elle était toujours en chantier dans les années 1460-1470 et une dernière travée fut édifiée vers 1512. La sacristie fut élevée en 1492 par les soins d'Antoine Quarteron. En 1854, les chapelles sud furent abattues et une nouvelle nef de quatre travées, flanquée de trois chapelles latérales, fut créée à leur emplacement, bouleversant ainsi le plan d'origine et rendant très difficile une lecture archéologique du bâti qui aurait pu affiner la chronologie du chantier⁸⁵⁰.

Parmi les particularités architecturales relevées par Françoise Robin, l'abside pentagonale est aussi haute et large que la nef, sans arc diaphragme (fig. 50). Ceci diffère des

⁸⁴⁶ Hayez, 1979, p. 101 ; 104-105.

⁸⁴⁷ Hayez, 1979, p. 115.

⁸⁴⁸ Duchesne, 1660, p. 618 : *Item volumus quod claustrum et hospitia inchoata pro habitatione canonicorum et cappellanorum et aliorum servitorum dictae ecclesiae perficiantur de bonis nostris.*

⁸⁴⁹ Robin, 1999, p. 168 et 170.

⁸⁵⁰ Robin, 1999, p. 168.

habitudes constructives avignonnaises⁸⁵¹. Elle pourrait s'expliquer par la volonté de Pierre des Prés de choisir un parti architectural déjà mis en œuvre dans la collégiale de Montpezat et non une habitude locale, pourtant bien ancrée à Saint-Didier ou à Saint-Agricol. La destruction des chapelles de ses différents palais et livrée ne permet pas de comparer les plans des églises construites pour ou par lui, et donc de déceler une éventuelle continuité dans ce choix d'une abside située à la même hauteur que la nef.

Une seconde curiosité est visible dans la collégiale d'Avignon : les doubleaux de l'abside sont ornés d'un large tore à listel central, rattaché au voûtement par des gorges et des moulures ; ils pénètrent largement dans les murs nord et sud à tel point que seul le tore à listel reste visible sur les culots. Les ogives pénètrent, non dans le mur, mais dans l'épaisseur du doubleau ; la moulure intérieure de l'ogive disparaît derrière les dernières moulures du doubleau, créant ainsi une interpénétration des deux. Or, cette technique particulière de mise en œuvre du voûtement diffère totalement de celle entreprise dans la collégiale de Montpezat. Le maître d'œuvre retenu pour la construction du chevet de la collégiale Saint-Pierre d'Avignon n'a semble-t-il pas travaillé sur ces deux édifices, dont la construction se suit ou quasiment. Comme pour la nef, une lecture du bâti du chevet est très aléatoire, car d'importantes boiseries baroques recouvrent la quasi-totalité des murs jusqu'aux culots qui reçoivent la retombée des voûtes.

La construction de ces vastes ensembles de bâtiments montre que Pierre des Prés était à même de mener à bien un chantier de grande ampleur : il était en relation avec des hommes du métier : maîtres d'œuvre, maçons, tailleurs de pierre et très certainement peintres et sculpteurs. La proximité du chantier du palais apostolique et la place qu'occupe le cardinal de Palestrina dans l'entourage pontifical, nous l'avons dit, renforcent ces liens et ces contacts étroits avec des hommes de l'art.

Pierre des Prés était donc un homme qui ne pouvait se lasser de bâtir : toute sa vie en Avignon fut rythmée par une construction en cours. Il commença dès 1326 par l'édification de sa livrée près du Palais pontifical, vaste chantier nous l'avons vu. Il entreprit ensuite la construction d'un vaste manoir à Villeneuve-lès-Avignon, peut-être dans les années 1330, sûrement avant 1339. Après 1346, le cardinal des Prés se lança dans le chantier de son hôtel des bords du Rhône. Entre 1348 et 1351, ce fut l'habitation des chapelains de Montpezat qui sortit de terre.

Enfin, en 1358, Pierre des Prés se lança dans la reconstruction de l'église Saint-Pierre

⁸⁵¹ Robin, 1999, p. 168.

d'Avignon, dont il venait d'obtenir l'érection en collégiale, ainsi que dans l'édification du cloître et des logements des nouveaux chanoines ; un dernier chantier dont il ne vit pas la fin, puisqu'en 1361, à sa mort, il était toujours en cours. Sur les bords du Rhône, Pierre des Prés n'aura eu de cesse que de construire ou restaurer palais et collèges canoniaux, églises et chapelles.

2. La collégiale Saint-Martin

2.1 Historique des travaux effectués sur la collégiale

Travailler sur la collégiale Saint-Martin implique de saisir au mieux l'histoire de ce bâtiment depuis ses origines, tant sur les travaux d'entretien ou les modifications éventuelles qui l'ont affecté au fil des siècles, que sur la perception que pouvaient en avoir ceux qui le desservaient ou qui l'ont visité lors d'une occasion quelconque ou dans un but précis.

A. De l'époque médiévale à la fin du XVIII^e siècle : entretien et bouleversements

Les archives de la collégiale de Montpezat conservent encore les comptes du chapitre, en série quasi continue entre 1445 et 1639, puis de 1730 à 1785⁸⁵², associés à quelques registres de délibérations capitulaires, qui ne remontent toutefois pas au-delà du milieu du XVI^e siècle⁸⁵³. Leur dépouillement exhaustif a permis de découvrir quelques traces de travaux sur le bâtiment même de l'église ou sur l'ensemble des maisons des chapelains et du doyen durant cette période (fig. 51).

L'inventaire des archives du chapitre, dressé en 1626 (fig. 52), donne toutefois une mention parmi les plus anciennes de réparation des bâtiments collégiaux : le 15 février 1437, un jugement, donné à Montauban, en faveur du seigneur de Montpezat, Hugues des Prés, a obligé le doyen Jean de Quercy, et les chapelains Jean Boniol, Jean Lavidie, Jean Rouchart, Bertrand Mayonnade, Michel Laporte et Jean Beloy à réparer leurs chambres qu'ils tenaient

⁸⁵² Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 846 (1445-1551), G 847 (1153-1603), G 848 (1607-1623), G 849 (1617-1623), G 850 (1623-1630), G 851 (1630-1639) puis G 852 (1730-1779) et G 862 (1709-1782).

⁸⁵³ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 776 (1563-1605), G 777 (1636-1686), G 778 (1719-1780).

dans le collège, sous peine d'une amende de 25 marcs d'argent⁸⁵⁴.

Ainsi, la tour du doyen a été restaurée en janvier 1445 par le maître maçon Jean de Sanolac, que le chapitre a logé sur place et à qui il a également fourni la pitance. Ce maçon s'est occupé entre autre de poser quatre serrures neuves⁸⁵⁵. Cette même année, en février, des ouvriers couvreurs se sont chargés de travailler à la toiture de l'église, et l'importante somme dépensée - 200 livres - permet d'avancer l'hypothèse d'une reprise d'une grande partie de la couverture de l'édifice⁸⁵⁶. Les travaux n'en sont pas restés à ce stade puisque le bayle du chapitre a réglé à Guillaume Coste, chapelain, une certaine somme d'argent, pour ses frais occasionnés le 25 février par son déplacement à Villeneuve d'Aveyron⁸⁵⁷, afin de négocier avec un certain Arnolhet, pour les travaux de l'église⁸⁵⁸. Un accord a été conclu, car le 8 mars suivant, deux chapelains, Guillaume Coste et Bernard Cras, sont retournés voir Arnolhet pour se mettre d'accord sur les détails du contrat⁸⁵⁹.

Il faut attendre l'année 1483, soit près de quarante ans plus tard, pour voir à nouveau la mention de travaux sur le bâtiment de la collégiale : le 14 avril, Marot du Sirech est payé pour avoir recouvert l'église et le clocher, suite à une tempête⁸⁶⁰.

Rien de significatif n'a été repéré pour le XVI^e siècle, mise à part certaines menues réparations qui se situaient dans le cadre de l'entretien du collège surtout. Durant cette période de troubles - Montpezat-de-Quercy s'est trouvé dans la situation d'un îlot catholique dans un environnement très largement gagné au protestantisme - l'action du chapitre s'est portée sur la mise en défense du collège et sur l'entretien de gens de guerre pour assurer leur sécurité. Les comptes du début du siècle suivant s'avèrent beaucoup plus diserts sur les travaux afférents aux bâtiments canoniaux. Le souci d'entretien régulier paraissait très présent au sein des

⁸⁵⁴ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 789. Cet acte montrerait que le chapitre considérait que l'entretien du collège dépendait du seigneur de Montpezat, en tant que patron du chapitre et héritier du fondateur, et non au chapitre en lui-même. Le jugement rendu a, au contraire, obligé le chapitre à entretenir au moins le collège – mais peut-être également la collégiale – sur ses fonds propres.

⁸⁵⁵ *per comandamen de mossen le degua fasi adobar la tour a Johan de Sanolac e comprie IIII sereles despendie en tot tant en companatge tant per o lorguie del mestre tant per los sereles que monta tot 3l 3dt.* Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 846, f° 9 v°.

⁸⁵⁶ *paguie ap obrie acaptador del [...] de la gleya de monpezat le premier jorn de fevrier 1 V Ll.* Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 846, f° 10 v°.

⁸⁵⁷ Le texte ne précise que Villeneuve, mais la localité la plus proche de Montpezat qui porte ce nom est Villeneuve d'Aveyron, aujourd'hui dans ce même département éponyme.

⁸⁵⁸ *per comandamen de mossen lo degua et de los autres senors a XXV de fevrier mossen Guilhem Costa anec a Vilanova per parlar am Arnolhet per las besonhas de la gleya bayle li XII lt.* Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 846, f° 10 v°.

⁸⁵⁹ *coma desus mossen Guilem et mossen Bernat de Crassi ly tornero a vilanova per porta lo [...] et autres sciermenes per se acosselhar al dig Arnolhet a VIII de mars.* Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 846, f° 10 v°.

⁸⁶⁰ *lo XIII dabrial bayle per comandamen de mossen degua et dels senhors a Marot del Sirech per far recubrar la gleyssa et lo cloquier que lo ven avia rotz los teules.* Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 846, non folioté. Le Sirech est le nom d'un lieu-dit de la commune de Montpezat-de-Quercy ; le couvreur sollicité ici par le chapitre est donc un artisan local.

chapelains : ainsi, le 22 août 1605, le chapitre a décidé que le produit des quinze jours de pointe assignés à M. Petit, chapelain, qui entretenait une jeune servante dans ses appartements, serait employé pour les réparations de l'église⁸⁶¹. Mais là encore, l'entretien courant des bâtiments - serrurerie, vitrerie, menuiserie - prime sur des travaux de plus grande envergure⁸⁶², exception faite d'une opération sur la toiture de la collégiale durant l'été 1626, peut-être la conséquence d'un orage plus violent que de nature⁸⁶³.

Finalement, les seuls travaux de grande ampleur, qui ont touché la collégiale, ne sont intervenus qu'en 1777. Cette année là, le chapitre a décidé de faire appel à un entrepreneur et sculpteur toulousain, François Laurent Montreuil, membre de l'Académie des Beaux Arts, pour transformer le chevet de la collégiale. Les travaux consistaient au départ à supprimer le jubé médiéval, à rehausser le sol de l'abside de la valeur de deux marches, à déployer les stalles médiévales le long des murs du chevet, à remplacer le maître-autel médiéval par un autel double-face « à la romaine » et de mettre en place une balustrade en fer forgé pour séparer symboliquement la nef des fidèles du chœur des religieux. Cette campagne de transformation de l'espace liturgique est à mettre en rapport avec les préconisations du Concile de Trente, ainsi qu'avec l'esprit de la Contre-Réforme et du *Caeremoniale episcoporum*, publié à Rome en 1600, porté par des évêques soucieux de rappeler l'importance de la présence réelle dans le Saint-Sacrement, et donc de rendre visible aux fidèles le tabernacle du sanctuaire. De nombreux jubés médiévaux ont alors disparu tout au long des XVII^e et XVIII^e siècle pour céder la place à des autels modernes⁸⁶⁴.

Pour Montpezat, il était précisé dans le contrat, signé le 31 janvier 1777 (fig. 53), que Montreuil se devait de « démonter le jubé pour le placer aux deux chapelles latérales » et de « faire servir les très vieux retables de l'autel et des reliques pour décorer les deux cotes latéraux qui seront après les stalles »⁸⁶⁵.

⁸⁶¹ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 777, f° 150.

⁸⁶² Par exemple, le 27 septembre 1624 « a Catusse serrurier 6 l 10 s pour avoir rabilhé le reloge de lesglise et le grand portal de l'entree du devant lesglise » ; le 11 juillet 1626 « a antoine Quintard vitrier 3 l pour avoir accomoder la roze de devant lesglise et les quatre vitres de la maitrise » ; le 11 décembre 1630 « 24 s payes a Catusse sarrurier pour avoir faict une clef a la porte de la sacristie et la fiche del balsutre du coeur » ; le 7 septembre 1630 « a Hugues Nada vitrié de Caors pour avoir acomodé la grande rose de l'entree de lesglise 16 l 10 s » ; le 14 septembre 1630 « 13 l a Hugues Nadal pour avoir accomode et rabilier plusieurs vittres de lesglise » ; le 16 septembre 1630 « 4 l 16 s a Pierre Cavalhé forgeron pour avoir faictes 28 barettes fer huit pattes fer soixante clavettes fer pour estre employé aususd. vittres ». Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 850.

⁸⁶³ Le 12 juillet 1626 « 5 l 12 s a Jean Linon pour l'achat de 399 tuiles canals pour lesglise » ; le 16 juillet 1626 « 2 charretées de canals pour lesglise » ; le 9 août 1626 « a messire Roubinot pour fin de retuiller nostre esglise 6 l ». Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 850.

⁸⁶⁴ À Chartres, le jubé médiéval est mis à bas au XVIII^e siècle, tout comme à Angers, Noyon ou Clermont ; à Reims, il est abattu en 1744 : à Rouen, le jubé de la cathédrale disparaît en 1772.

⁸⁶⁵ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 782.

B. De la Révolution à Viollet-le-Duc : un long sommeil

Lorsque survint la Révolution, le chapitre se remettait tout juste de l'effort financier consenti pour les transformations du chevet de la collégiale. Cette dernière, ainsi que le collège et l'ensemble du patrimoine foncier du chapitre, furent vendus aux enchères comme biens nationaux en 1791. L'église devint propriété communale. Son état fut jugé préoccupant et le maire de Montpezat, le 1^{er} janvier 1793 a précisé, dans une séance du conseil municipal, que « l'église paroissiale de monpezat a besoin d'une réparation urgente et indispensable et une partie du toict de ladite eglise qui a été écrasé par la chute de certaines pierres et tuilles qui ont été détachées du clocher par un ouragan »⁸⁶⁶. Les travaux ont semble-t-il démarré plus tard, puisque le 23 juin 1793, il est fait mention d'une décision pour cette opération : « la chapelle de saint Cirq qui est depuis plusieurs années en état de ruine et qui est inutile au culte sera démolie et que les tuilles canal bois et autres matériaux seront employés à la réparation de lesglise paroissiale dudit Monpezat. [...] le clocher a aussy besoin d'être recouvert en entier, quil a été fait un devis estimatif desdites réparations le 4 février dernier par Jean Deffends menuisier et Jean Troussel maçon »⁸⁶⁷. Le chantier a été terminé et les travaux effectués expertisés le 19 juillet 1793.

En 1794, le conventionnel Bô, en tournée dans la région de Caussade, exigea la démolition du clocher, comme signe féodal évident⁸⁶⁸. Une opération de déconstruction désastreuse, aux conséquences néfastes pour l'église, suivit cette décision. En effet, une partie des pierres de la partie haute du clocher tombèrent sur la toiture de la nef, crevant celle-ci en de nombreux endroits. Quant au clocher découronné, il n'était plus recouvert par une quelconque toiture et se trouvait dès lors exposé aux intempéries. Ce n'est que le 30 novembre 1794 que la municipalité a décidé de réaliser des travaux d'urgence sur les couvertures. Le maire a précisé que « considérant que la réparation du toit de leglise dont une grande partie a été découvert par la démolition du clocher est très pressante et quun plus long retard porteroit préjudice à la voute de cet édifice et que la partie du ci devant clocher doit etre aussi recouverte »⁸⁶⁹.

En 1816, le conseil municipal débloqua un budget de 80 francs pour la réparation

⁸⁶⁶ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, 3 E 131-1 D 3, f° 140.

⁸⁶⁷ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, 3 E 131-1 D 3, f° 140.

⁸⁶⁸ Bô avait pris un décret le 12 mars 1794 qui obligeait la destruction des parties hautes des clochers. Voir Galabert et Boscus, 1908, p. 311.

⁸⁶⁹ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, 3 E 131-1 D 4, en date du 10 frimaire an 3 (11 novembre 1794).

des couvertures des chapelles de l'église⁸⁷⁰.

C. Le classement de 1840 et le sauvetage de la collégiale

Suite à l'enquête lancée en 1837 par Prosper Mérimée auprès des préfets, afin que ces derniers dressent la liste des monuments de leurs départements respectifs qui mériteraient un secours urgent, la collégiale de Montpezat-de-Quercy a été retenue en 1840 et classée de ce fait sur cette première liste des Monuments Historiques⁸⁷¹. Ce classement a incité la municipalité à relancer des travaux en urgence sur l'église. La délibération du conseil municipal, en date du 7 mai 1843, précisait que les travaux s'élevaient à 1565,52 francs et que cette décision « témoigne quelle importance il attache à ce que ces réparations s'effectuent au plus tôt » ; le conseil demanda des secours au préfet dans les plus prompts délais⁸⁷². Viollet-le-Duc a rédigé un rapport sur ces travaux pour le Ministère de l'Intérieur, qui écrivit alors au maire de Montpezat le 16 juin 1843 pour savoir si la commune était prête à faire des sacrifices pour la conservation de son église⁸⁷³. Le 31 juillet 1843, ce même Ministre a fait savoir au préfet de Tarn-et-Garonne que les travaux les plus urgents allaient être lancés et que Viollet-le-Duc se rendrait rapidement sur place⁸⁷⁴. Malgré cela, un courrier daté du 15 février 1845 prouve que le chantier n'avait toujours pas démarré à cette date. Le préfet a indiqué au Ministre de l'Intérieur que le principe des travaux était acquis mais qu'il était nécessaire d'avoir in situ un architecte qui en prenne la direction. Viollet-le-Duc a alerté également le préfet sur le fait que ces travaux s'étaient avérés beaucoup plus importants que prévu : il fallait changer en effet 120 mètres linéaires de maçonnerie au lieu des 29 mètres prévus, car toutes les pierres étaient gelées. Il a également insisté sur le fait que ces travaux ne sauraient être longtemps suspendus sans compromettre la solidité de l'édifice et la sécurité publique⁸⁷⁵. Finalement, le 18 août 1845, le Ministère débloqua un crédit de 3000 francs pour lancer ces travaux sous la direction même de Viollet-le-Duc⁸⁷⁶.

Dix ans plus tard, une nouvelle campagne de restauration fut lancée, toujours sous le

⁸⁷⁰ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, O 519.

⁸⁷¹ Le préfet de Tarn-et-Garonne demandait aussi des secours pour le clocher de l'église de Caussade, le château de Bruniquel, l'abbaye Saint-Pierre de Moissac, qui seront également classés sur cette liste de 1840, mais encore pour le château de Penne (pourtant dans le Tarn), les dolmens de Caussade, l'église de Grisolles, le château de Caylus, le château de Saint-Jean de Malaussade et plusieurs camps romains.

⁸⁷² Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, O 520.

⁸⁷³ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, O 520.

⁸⁷⁴ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, O 520.

⁸⁷⁵ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, O 520.

⁸⁷⁶ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, O 520.

contrôle de Viollet-le-Duc et de son disciple montalbanais Théodore Olivier. Le 22 septembre 1855, il fut décidé de conduire la réfection des parties hautes de dix contreforts et de l'escalier du clocher, le tout pour une somme de 8923,20 francs⁸⁷⁷. Le sieur Verdier, entrepreneur de Caussade, fut alors retenu pour exécuter ledit devis, qui consistait à reprendre en sous-œuvre toute la partie supérieure des dix contreforts sélectionnés et la tour d'escalier du clocher. Rien que pour les contreforts, il fut nécessaire de retailler 138 mètres cubes de pierres neuves et 13 mètres cubes de pierres anciennes, avec 127 mètres linéaires de rejointoiement. La couverture de la nef fut également révisée, entraînant la mise en place de 350 mètres carrés de surface de tuiles canal neuves et de 1,65 mètres cubes de maçonnerie de moellons derrière la corniche qui soutient le débord du toit. Quant au clocher, il nécessita près de quatre mètres cubes de maçonnerie pour les murs, 4,36 mètres cubes de pierres pour le couronnement et près de quatre mètres cubes rien que pour la taille de modillons neufs pour le débord de la toiture, dont on remplaça 14 mètres carrés de tuiles.

Les travaux s'échelonnèrent durant les années 1856 et 1857. Le 18 octobre 1856, Théodore Olivier⁸⁷⁸, architecte des Monuments Historiques pour le Tarn-et-Garonne, envoyait une lettre au Ministère de l'Intérieur, dans laquelle il précisait à l'adresse du Ministre que « Montpezat est au nombre des cinq édifices religieux qui semblent mériter votre intérêt au point de vue de l'art »⁸⁷⁹. Il demandait et obtenait un crédit de 100 francs pour effectuer des travaux d'entretien urgents. L'année suivante, une somme comparable était déployée pour la toiture de la collégiale⁸⁸⁰, travaux complétés pour la même somme en 1858. L'État délivra une première partie de son aide financière le 6 décembre 1856⁸⁸¹, puis boucla l'opération le 12 mars 1857⁸⁸². Théodore Olivier certifia, quant à lui, les travaux finis le 18 octobre de cette même année⁸⁸³. La commune avait été autorisée en novembre 1856 à emprunter au bureau de bienfaisance de la ville une somme de 2500 francs pour régler le solde des travaux⁸⁸⁴.

Théodore Olivier alertait toutefois son ministère de tutelle en 1860 sur l'état

⁸⁷⁷ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, O 520.

⁸⁷⁸ Théodore-Justin Olivier est né à Paris en 1821. Fils du graveur Jean-Jacques Olivier, originaire de Castres, il étudie l'architecture à l'école des Beaux-Arts de Paris entre 1842 et 1848. Remarqué par Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc, Théodore Olivier est envoyé en 1849 par ce dernier à Montauban pour remplacer au pied levé l'architecte départemental Lebrun qui vient de mourir. Il occupe officiellement cette fonction de 1850 à 1875 et prend en charge notamment les chantiers de restaurations de l'abbatiale Saint-Pierre de Moissac et de la Maison romane de Saint-Antonin-Noble-Val. Il meurt à Montauban en 1899.

⁸⁷⁹ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, 116 T 1.

⁸⁸⁰ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, 116 T 4.

⁸⁸¹ Archives Nationales, F/70/226 dossier 73.

⁸⁸² Archives Nationales, F/70/227 dossier 7.

⁸⁸³ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, O 520.

⁸⁸⁴ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, O 520.

inquiétant de nombreuses pierres du « socle » de l'édifice, qui longaient le chemin vicinal 9 et qui s'avéraient « gelées ou détachées ». Les blocs endommagés - qui représentaient 10 mètres linéaires sur 0,50 mètre de haut - furent remplacés par du calcaire de la carrière des Arques. Un nouveau devis fut dressé pour le même type de travail en 1863. Il s'élevait à 700 francs, mais la somme allouée pour l'année 1864 n'était que de 280 francs, ce qui sous-entend que le programme initial ne fut pas complètement réalisé.

Par contre, le chanoine Pottier, dans le Congrès archéologique de France de 1865, a signalé un grattage général des murs intérieurs de la collégiale alors en cours, ce qui, pour lui, a permis de rendre au monument son « aspect primitif⁸⁸⁵ ». Trois ans plus tard, le même ecclésiastique a écrit, dans le premier tome du bulletin de la société archéologique de Tarn-et-Garonne qu'il a fondé et qu'il présidait, que « la fabrique actuelle [faisait] disparaître [les autels des chapelles] sous des autels vulgaires formés de plaques de marbre blanc ».

D. Les derniers travaux des XX^e et XXI^e siècles

En 1899, le maire de Montpezat écrivait au préfet de Tarn-et-Garonne pour l'alerter sur l'état de dégradation inquiétant de la collégiale : la façade était très vétuste, des pierres tombaient, des barrières avaient été posées, les toitures étaient en mauvais état et des blocs manquaient dans les soubassements⁸⁸⁶ (fig. 54).

L'architecte des Monuments Historiques Henri Chainé établit en 1903 un devis de réfection des couvertures pour la somme de 11 407, 74 francs. Il prévoyait également le changement complet de la charpente par une neuve en sapin, la réfection du pignon de la façade occidentale⁸⁸⁷ et la surélévation du clocher, en reconstituant les fenêtres géminées manquantes (fig. 56), avec l'ajout d'une corniche « dans le genre des corniches bourguignonnes » et seize chapiteaux sculptés, le tout en pierre de Goudourville⁸⁸⁸. Le Ministère des Beaux-Arts refusa le devis pour le pignon et le clocher. Henri Chainé rectifia son offre, qui ne fut approuvée que le 6 décembre 1905. Mais les travaux ne commencèrent qu'en 1909, Antoine Labou étant l'entrepreneur retenu pour l'opération. Ce ne fut qu'en 1911 que l'architecte Charles Potdevin entreprit la restauration de la partie supérieure du pignon de la façade occidentale, largement endommagée par les intempéries. Le même Labou fut choisi

⁸⁸⁵ Congrès archéologique de France, 1865, p. 453.

⁸⁸⁶ Arch. Dep. Tarn-et-Garonne, 116 T 4.

⁸⁸⁷ Les cartes postales et les photographies anciennes témoignent de l'état de dégradation de la partie supérieure du pignon de la façade occidentale, dont plusieurs pierres manquent ou se trouvent largement délitées.

⁸⁸⁸ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, 116 T 4.

pour exécuter le chantier⁸⁸⁹.

En 1979, Bernard Voinchet, architecte en chef des Monuments Historiques, entreprit la restauration des têtes de contreforts de l'abside et des bas-côtés nord, ainsi que de la toiture des chapelles nord⁸⁹⁰. Ce même architecte restaura en 1992 une partie des soubassements du parement de la façade nord⁸⁹¹, après avoir, en 1990, procédé à l'assainissement et au réaménagement des abords de l'église, notamment sur le côté nord⁸⁹² (fig. 55).

Régis Martin, architecte en chef des Monuments Historiques, lança une nouvelle campagne de travaux sur les toitures des deux premières travées ouest de la nef et une partie des soubassements en 1994⁸⁹³.

En 1997, une étude préalable lui a été demandée pour le réaménagement du trésor⁸⁹⁴. Un nouveau projet architectural et technique sur la même problématique a été rendu en 2003 par Jean-Louis Rebières, également architecte en chef des Monuments Historiques⁸⁹⁵. Les travaux de mise en valeur et en sécurité des objets du trésor suivirent en 2004-2005.

Enfin, en 2015, une étude a été commandée à Pierre-Yves Caillault, architecte en chef des Monuments Historiques, afin de revoir l'accrochage et la mise en lumière des tapisseries présentées dans l'abside, ainsi que la réfection complète de l'électricité de l'édifice. Les travaux ont débuté à la fin de l'année 2016, jusqu'au printemps 2017. Ces derniers ont entraîné la dépose des boiseries et des stalles du chevet, ainsi que d'une partie du dallage dans la nef, ce qui a permis des observations archéologiques inédites.

2.2 La collégiale vue au fil du temps : descriptions et vues anciennes

Depuis la fin de sa construction vers 1343, la collégiale de Montpezat n'a guère laissé de traces dans les sources conservées qui toucheraient à la perception qu'en auraient pu avoir les contemporains. Rien ne transparaît pour la période médiévale. Il faut attendre 1506 pour découvrir une appréciation sur le bâtiment⁸⁹⁶, au hasard d'une synthèse juridique dans un

⁸⁸⁹ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, 116 T 4.

⁸⁹⁰ Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, dossiers cotés 0082/082/2002 et 0082/082/1005.

⁸⁹¹ Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, dossiers cotés PAT/0133 et DOE/0162.

⁸⁹² Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, dossiers cotés ETU/0357 et DOE/0187.

⁸⁹³ Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, dossier coté PAT/0229.

⁸⁹⁴ Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, dossier coté 1997/022/0066.

⁸⁹⁵ Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, dossier coté 2003/005/0002.

⁸⁹⁶ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 1282.

procès qui opposait un arrière-petit-neveu du cardinal des Prés à un compétiteur pour le bénéfice de doyen du chapitre. Le rédacteur de ces arguments de droit canon laisse échapper au passage son avis sur la collégiale. Il précise, mêlant latin et français, que : « il [le cardinal des Prés] fist bastir et ediffier de novo et lad. Esglise de saint martin de Montpezat que prenatus erat directa en laquelle il fist bastir beaucoup de chappelles et lasdite esglise fust faiste bien grande spacieuse faicts de pierre de tailhe en telle fasson que apresent lon ny faret faire autant pour XXX myle scuz laquelle cousta beaucoup plus quil apert par une partye des oblies et partes qui furent faictz.... le procureur dud. Moss. Cardinal ». Pour lui, l'église est vaste, pourvue de nombreuses chapelles et surtout, la qualité des pierres de taille des parements retient son attention. Un détail d'exécution qui marquait déjà les esprits en 1506, tout comme les nôtres cinq siècles plus tard. Ce juriste anonyme a également pleinement pris conscience de la somme dépensée par le cardinal des Prés pour bâtir sa collégiale, qu'il compare à une valeur exprimée dans la monnaie de son époque.

Toutefois, ce témoignage mis à part, aucune autre source ne mentionne un quelconque avis sur la collégiale. Antoine de Cathala-Cothure, dans son histoire du Quercy, n'a fait qu'évoquer en quelques lignes la fondation de la collégiale mais n'a pas donné de description, même sommaire, de l'édifice⁸⁹⁷.

Alexandre Du Mège, en 1821, entreprit de composer son *Voyage littéraire et archéologique dans le département de Tarn-et-Garonne*, dont une version abrégée fut publiée en 1828. Dans le manuscrit, qui comprend quatre volumes, Montpezat est évoqué une première fois dans le second cahier : l'auteur écrit alors que le village « possède encore une église remarquable dans laquelle on voit deux beaux mausolées⁸⁹⁸ ». Dans le troisième tome, Du Mège ne décrit guère plus la collégiale, mais s'attarde sur les deux tombeaux de Pierre et de Jean des Prés, ainsi que sur les tapisseries du XVI^e siècle⁸⁹⁹.

Lors du Congrès archéologique de France, qui se tint à Montauban, Cahors et Guéret en 1865, la collégiale de Montpezat fut à peine évoquée durant les débats. Ursule Devals mentionna seulement les deux tombeaux « en marbre blanc des XIV^e et XVI^e siècles », sans les décrire⁹⁰⁰. Le chanoine Pottier cita « comme étant particulièrement remarquables » les stalles de l'église⁹⁰¹ et présenta plusieurs bourses reliquaires du trésor, dont la principale en

⁸⁹⁷ Cathala-Coture, 1785, t. II, p. 264.

⁸⁹⁸ Garric, 2016, p. 51.

⁸⁹⁹ Garric, 2016, p. 61.

⁹⁰⁰ Congrès archéologique de France, 1865, p. 306.

⁹⁰¹ Congrès archéologique de France, 1865, p. 311.

forme de calendrier, qui fut alors longuement commentée⁹⁰². La tenture de la vie de saint Martin a, quant à elle, été présentée aux congressistes à Montauban, envoyée depuis Montpezat par le curé. Pottier mentionna enfin quelques objets du trésor : « des diptyques d'argent renfermant des reliques ; deux anges du XIV^e siècle, portant un tube de cristal et de curieux coffrets en bois sculpté⁹⁰³ ».

Ce n'est qu'à la fin du Congrès que le chanoine Pottier écrivit un rapport sur les excursions effectuées entre Montauban et Cahors, le 12 juin 1865, et donna une description sommaire de la collégiale, « édifice soigné du commencement du XIV^e siècle, d'un seul jet, exempt de remaniements postérieurs⁹⁰⁴ ».

Georges Bourbon, archiviste départemental de Tarn-et-Garonne, publia en 1876, dans la Revue des sociétés savantes, l'inventaire du trésor de la collégiale, daté de 1436. À cette occasion, il précisait qu'il avait effectué quelques recherches dans les registres des archives du chapitre collégial, afin de déterminer la période de construction de l'édifice. Il s'agit là de la première tentative de croiser les analyses architecturales relevées sur le terrain et les mentions qui émanent des sources conservées. Le commentaire de Bourbon, pourtant paléographe et non archéologue, s'avère très perspicace : « Élevée d'un seul jet au milieu du XIV^e siècle, par les soins et sous la direction du cardinal Pierre Desprez, elle est restée dans son ensemble, à l'exception de la tour du clocher dont la partie supérieure est détruite, telle qu'elle sortit des mains de l'architecte et du maître d'œuvre ». Là où Viollet-le-Duc voyait plusieurs campagnes de construction, dès le XIII^e siècle, Georges Bourbon est le premier à affirmer que la collégiale a été bâtie en une seule campagne, contemporaine de son fondateur. Il a, de plus, étayé son hypothèse par les dates tirées des archives : « En parcourant un registre des archives du chapitre de Montpezat, déposées à la préfecture de Tarn-et-Garonne, nous avons été assez heureux pour retrouver la date exacte de la construction de l'église. Ce renseignement vient confirmer de tout point les données archéologiques : l'achat par le cardinal Desprez, le 28 octobre 1337, de "mille sextiers de chaux vive pour le bastiment de l'église de Montpezat" ne laisse aucun doute sur l'époque précise où fut édifié cet intéressant monument. D'autres notes analogues permettent d'établir que les travaux commencèrent postérieurement à 1334 et furent terminés avant 1360. Les proportions de l'édifice sont d'une élégance remarquable, que fait ressortir davantage encore l'absence presque absolue de sculptures. Le plan est simple, à une seule nef, huit chapelles latérales s'ouvrent seulement

⁹⁰² Congrès archéologique de France, 1865, p. 320-321.

⁹⁰³ Congrès archéologique de France, 1865, p. 330.

⁹⁰⁴ Congrès archéologique de France, 1865, p. 453.

dans les travées de la nef entre les contreforts ».

Après lui, les érudits qui se penchèrent sur Montpezat ont repris son analyse chronologique et architecturale. L'abbé Auguste Buzenac, auteur de plusieurs articles sur le village, a évoqué la collégiale et son fondateur. Le chanoine Firmin Galabert a rédigé une magistrale histoire du village, intitulée « *Montpezat-de-Quercy. Sa collégiale, ses seigneurs* », parue en 1918. Curé de Montpezat, historien, explorateur d'archives, membre actif de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, le chanoine Galabert, sitôt nommé en Quercy, a parcouru les riches archives du chapitre collégial mais également les documents qui émanaient de l'administration municipale, ainsi que les registres des notaires, voire des fonds encore conservés dans des familles. Son étude, qui s'étend de l'époque antique jusqu'à l'orée du XX^e siècle, foisonne de renseignements précis, scientifiquement prouvés, et comporte de rares approximations ou fantaisies volontaires. Sa monographie demeure encore aujourd'hui une base de travail sur ce bourg quercynois. Si le chanoine Galabert est un historien, l'histoire de l'art et particulièrement l'architecture, ne l'ont guère passionné. Sa description de la collégiale a repris en grande partie les conclusions de Georges Bourbon.

Les articles de Mathieu Méras⁹⁰⁵, centrés soit sur la figure du cardinal des Prés, soit sur certains objets du trésor, ou la notice que lui a consacré le chanoine Pierre Gayne dans son *Dictionnaire des paroisses du diocèse de Montauban*, n'éclairent pas non plus l'histoire matérielle de l'église, dont les principes architecturaux sont volontiers comparés à ceux d'édifices avignonnais, sans plus de précisions.

Le dernier ouvrage en date consacré à la collégiale de Montpezat a été publié en 1993, à l'occasion des 650 ans de sa consécration. Abondamment illustré, ce livre, dû à l'historien de l'art Jean-Michel Garric, présente au lecteur une analyse précise de l'architecture et de la sculpture.

Qu'en est-il des documents figurés ? Dans l'état actuel de notre documentation, nul dessin antérieur au premier quart du XIX^e siècle n'est connu pour figurer l'église de Montpezat. Son emprise au sol est signalée de manière peu précise sur l'atlas des fiefs du chapitre collégial, dressé en 1778 mais sans aucun détail. La première représentation connue est une aquarelle réalisée vers 1821 à la demande d'Alexandre Du Mège pour illustrer son ouvrage déjà cité. Cette aquarelle, et les autres du même album⁹⁰⁶, rehaussées de traits de

⁹⁰⁵ Mathieu Méras était directeur des archives départementales et conservateur des antiquités et objets d'art de Tarn-et-Garonne.

⁹⁰⁶ L'album comprend 61 planches aquarellées. Il est conservé aux archives départementales de Tarn-et-Garonne sous la cote 3 J 7.

plume, ont été réalisées sur papier fort, puis collées dans un cahier de grandes dimensions. Les identités des artistes qui ont œuvré pour Du Mège restent aujourd'hui inconnues. L'archéologue toulousain a peut-être peint lui-même certaines d'entre elles, mais le doute est permis, faute de preuves. Ce qui est certain, en revanche, c'est que les monuments ont été vus avant que d'être couchés sur le papier. Seuls les fonds demeurent des vues de l'esprit, assez fantaisistes et parfois malhabiles. Plusieurs mains pour un même travail ? Là encore, cela reste une hypothèse.

Du Mège a consacré trois planches à Montpezat : une vue générale de la collégiale depuis le sud⁹⁰⁷ (fig. 57); plusieurs détails de la tenture de chœur (fig. 58) ; une reproduction des deux gisants médiévaux (fig. 59). Si l'on excepte les personnages des tapisseries flamandes du XVI^e siècle, hors du propos de notre étude, les deux autres aquarelles méritent l'attention. La représentation de l'église est la plus ancienne connue à ce jour. La peinture a été réalisée d'après un premier croquis pris in situ mais les deux artistes ne sont manifestement pas les mêmes. En effet, le blason bûché surmonté d'une pierre rectangulaire en saillie – un chapeau cardinalice très certainement – qui se trouve au-dessus du portail d'entrée a été rendu par l'aquarelliste comme une sorte de niche. De même, la nef est trop courte : il manque une travée. Ces détails prouvent que nous avons affaire à deux personnes distinctes, car sinon, le blason tout comme la longueur de l'édifice eussent été bien représentés sur l'œuvre finale. Hormis ce point précis, la collégiale s'offre telle qu'elle devait être aux yeux des visiteurs de la Restauration. La couverture du clocher paraît être en mauvais état – ce qui est confirmé par les sources – et la statue qui garni la niche de droite a toujours sa tête – qu'elle a perdu depuis. Quant aux deux gisants, leur reproduction est assez fidèle aux originaux, preuve là encore que Du Mège s'est rendu sur place.

En 1841, Viollet-le-Duc a dessiné la collégiale de Montpezat, et publié dans son dictionnaire de l'architecture un plan du chevet, accompagnée d'une coupe nord-sud de l'édifice⁹⁰⁸ (fig. 60).

Anatole de Roumégoux, lors de son passage à Montpezat le 15 mars 1882, a dessiné une vue générale de la collégiale et des maisons canoniales⁹⁰⁹, une vue classique, qui n'apporte rien de nouveau (fig. 61).

Il faut attendre l'avènement de la photographie pour disposer de nouvelles vues de

⁹⁰⁷ La vue générale de la collégiale d'après Du Mège a servi quelques années plus tard à illustrer les marges de la carte de Tarn-et-Garonne, publiée par Aubry.

⁹⁰⁸ Viollet-le-Duc, 1854, p. 226.

⁹⁰⁹ Bibliothèque municipale de Périgueux, A12P24.

l'église Saint-Martin. Les plus anciens clichés aujourd'hui repérés sont conservés dans le fond de la Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne. Un tirage sur papier salé paraît remonter aux années 1860 (fig. 62). Il montre l'ensemble de la collégiale et du collège vus depuis le nord. Le cliché est malheureusement tâché par endroits, ce qui gêne sa lecture. Il est toutefois possible de distinguer les têtes de contreforts du chevet, qui se détachent très nettement du reste de l'édifice, ce qui témoignent de leur caractère neuf. Le photographe a donc pris son cliché après 1858. L'intérêt majeur de cette vue réside dans l'aspect des maisons des chanoines, alors peu retouchées, et constitue un document de premier ordre pour l'étude de la façade nord de cet ensemble.

D'autres clichés furent pris de la collégiale et de son environnement, soit par la section de photographie de la Société archéologique⁹¹⁰, soit par les soins du Ministère des Beaux-Arts⁹¹¹. L'examen de ces photographies, associé à l'étude de la chronologie des travaux, permet de préciser, lorsque ce n'est pas le cas, la période de prise de vue⁹¹² (fig. 63 et 64).

2.3 Analyse de la collégiale dans son état actuel

La collégiale de Montpezat, vaste vaisseau de pierre blonde du Quercy, mesure 34 mètres de long (dont 22 mètres pour la nef et 12 pour le chœur) sur 18,70 mètres de large (10,10 mètres pour la nef et 4,30 mètres pour chaque chapelle latérale), pour une hauteur sous voûte de 17 mètres. Le plan adopté est simple : une nef unique, constituée de cinq travées barlongues, dont la dernière est incorporée au chœur, dans laquelle viennent s'ouvrir huit chapelles, blotties entre les puissants contreforts et un chevet pentagonal (fig. 65 à 68). Le clocher, de section carrée, est implanté au-dessus de la première chapelle nord, contre la

⁹¹⁰ Les tirages, au nombre de 7 pour la collégiale et le collège des chanoines, datés entre les années 1860 et 1886, sont conservés aux archives départementales de Tarn-et-Garonne, fonds photographique de la Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne, non coté.

⁹¹¹ Frédéric Mieusement est venu en 1892 à Montpezat (Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine [=MAP], clichés APMH00001873, APMH00001872) ; Henri Chene a pris des clichés de l'église entre 1903 et 1909 (MAP, clichés n° APMH00037245, APMH00037246, APMH00037247) ; Georges Estève entre 1911 et 1925 (MAP, clichés n° APMH000793105 à APMH00079340) ; Aimée Neury en 1957 (MAP, clichés n° APMH00253698, APMH00253699, APMH00253700, APMH00253701).

⁹¹² C'est notamment le cas pour le travail de Georges Estève, situé avant 1925 par la MAP : le pignon de la façade occidentale est restauré, ce qui donne une date de prise de vue postérieure à 1911, réalisation des travaux. La fourchette chronologique est donc réduite à cet intervalle entre 1911 et 1925.

façade occidentale (fig. 69). Sa partie supérieure est constituée de huit ouvertures rectangulaires associées deux par deux, décorées de colonnettes, qui retombent sur des bases prismatiques (fig. 71). Quatre colonnes engagées soulignent les angles extérieurs. Une tourelle, accolée à son mur nord, dissimule l'escalier en vis qui permet d'accéder à une pièce située au premier niveau, à la corniche bâtie sous la rosace ainsi qu'à la chambre des cloches. Le sommet de la tourelle est voûtée d'ogives, qui retombent sur des culots tout juste épannelés (fig. 70). Seule la clé est sculptée, en forme de fleur épanouie.

La façade occidentale de la collégiale (fig. 72 et 73) présente un vaste portail d'entrée, à triple voussures en arc brisé en tiers-point, qui retombent sur des colonnettes à listel terminées par des bases prismatiques (fig. 74 à 79). Deux grandes niches sont disposées symétriquement au deux-tiers de la hauteur du portail. Décorées d'un cordon saillant en accolade, qui repose également sur un culot prismatique, ces niches abritaient à l'origine deux statues, dont une est toujours en place aujourd'hui, mais terriblement mutilée. Cette statue figure un personnage debout, une large aumônière à la ceinture, avec à ses pieds une autre figure plus petite, à genoux (fig. 80). La tête de la statue, séparée du tronc, est encore en place, retournée, au fond de la niche. Il pourrait s'agir d'une représentation de saint Martin partageant son manteau ou bien du cardinal des Prés, aux pieds du saint évêque de Tours. La trace d'une litre funéraire est encore visible dans le fond des deux niches (fig. 81). Au-dessus de la pointe de l'arc brisé du portail, un écu, sommet du chapeau cardinalice, portait les armes du fondateur. Une grande rose prend place au milieu de la façade (fig. 82). Elle est formée de huit trilobes inscrits dans un triangle, qui entourent un cercle polylobé. Une corniche saillante la souligne. Une petite fenêtre rectangulaire, dont la partie supérieure a été retaillée au début du 20^e siècle, éclaire l'étage de combles.

Sur cette façade occidentale, contre la partie basse du clocher, prenait place une chapelle funéraire destinée à abriter les sépultures des chanoines du chapitre. En fort mauvais état, elle est détruite en 1778, à la demande des consuls de Montpezat, qui souhaitent mettre à niveau le parvis de l'église. Ces travaux ont également entraîné le comblement du fossé qui isolait la collégiale du faubourg au sud, la destruction du pont de maçonnerie qui l'enjambait et la porte, accostée d'une tour, qui permettait l'accès à l'église⁹¹³. Le parvis a été décaissé d'environ un mètre. La porte d'entrée dans la collégiale a été descendue jusqu'au sol, ce qui a eu pour conséquence la fermeture de la partie haute du portail, au moyen un mur de pierre, créant ainsi une sorte de tympan lisse.

⁹¹³ Arch.Dép. Tarn-et-Garonne, G 778.

À l'intérieur, au revers de la façade, le mur occidental est diminué de moitié en épaisseur sous la rose. Cette particularité a permis la création d'une coursière, qui permet, d'accéder, depuis le clocher, à une porte en plein cintre, qui s'ouvre directement sur les toitures des chapelles sud (fig. 83). Afin de pouvoir aisément se mouvoir dans les deux angles de cette passerelle, les deux colonnettes engagées, qui partent du sol de l'église, se terminent en une sorte de trompe semi-circulaire en partie haute (fig. 84).

La nef est voûtée d'ogives (fig. 85 et 86). Les clés sont chacune sculptées d'un écu, peint aux armes de la famille des Prés (fig. 87). Les croisées possèdent un profil triangulaire chanfreiné simple, tout comme les arcs doubleaux et les formerets. La retombées des voûtes s'effectue sur des chapiteaux à double bague qui reposent sur des colonnes circulaires engagées dans les murs (fig. 88). De hautes fenêtres, sans ébrasement, terminées par des arcs en plein cintre, éclairent la nef et la première travée du chœur (fig. 89). Il est à noter que la voussure extérieure de l'arc de ces fenêtres n'est pas proportionnée à la voussure intérieure, et laisse donc visible dans la nef une partie des claveaux de l'arc extérieur. Ces ouvertures pourraient avoir été rouvertes à la fin du 18^e siècle, comme en témoigne une délibération canoniale de 1779⁹¹⁴.

Dans les chapelles, les clés de voûtes, circulaires, sont lisses. Les retombées se font sur des colonnettes circulaires engagées, à chapiteaux prismatiques. Le jour entre grâce à une fenêtre à ébrasement et larmier, qui se termine en arc brisé trilobé (fig. 90).

Le chœur englobe la cinquième travée de l'édifice, qui n'est pas épaulée par des chapelles latérales. Si les profils des croisées et de l'arc doubleau de cette travée sont similaires à celles de la nef, les profils de l'arc triomphal et des croisées de l'abside sont plus complexes et marquent ainsi la volonté de souligner l'emplacement de l'autel (fig. 91). Deux tores précèdent deux cavets qui entourent un boudin central à listel. Les voûtes retombent sur un faisceau de trois (entre les pans de l'abside), ou de cinq (à l'entrée de l'abside, afin de recevoir les croisées de la voûte et l'arc triomphal) colonnettes engagées, pourvues d'un listel, séparées par des cavets. Chacune se termine par un chapiteau prismatique, souligné d'une fine bague de section carrée, et sculpté d'un décor végétal (feuillage ou petites fleurettes) (fig. 92).

La collégiale de Montpezat offre un sentiment de simplicité et de dépouillement, avec de grandes surfaces murales et une quasi-absence de sculptures, dû peut-être à la volonté

⁹¹⁴ La délibération capitulaire du 5 août 1779 mentionne le sieur Duval, vitrier de Caussade, qui avait été chargé par le chapitre de « garnir de vitres toutes les croisées qui ont été nouvellement ouvertes soit dans la nef soit dans le chœur [...] quatre au nord et quatre au sud ». Il est également précisé qu'un second maître-verrier procède à la vérification de l'ouvrage en question, en montant sur le toit des chapelles, ce qui prouve qu'il s'agit bien des fenêtres hautes de la nef et du chœur. Arch.Dép. Tarn-et-Garonne, G 778.

même du commanditaire, soucieux de se rapprocher ainsi d'un idéal alors exalté par les ordres mendiants, ou dans une moindre mesure par les cisterciens. Toutefois, comme le rappelle Roland Recht⁹¹⁵, la polychromie de l'édifice rattrapait cette impression et lui donnait alors toute sa majesté.

2.4 Le financement et l'organisation du chantier

A. Le financement et l'acheminement des fonds

La construction de la collégiale de Montpezat a été entièrement financée par le cardinal Pierre des Prés, sur ses biens propres. Il a pour cela obtenu, nous l'avons dit, l'autorisation du pape Jean XXII. La somme totale nécessaire pour ce chantier n'est pas connue⁹¹⁶. Là encore, il convient de faire appel à d'autres sources contemporaines pour présenter une éventuelle comparaison. L'église du collège des Bernardins à Paris, voulue par Benoît XII, a coûté au pape, entre 1339 et 1340, 25 000 florins d'or. Clément VI, quant à lui, a investi 50 000 florins d'or pour l'abbatiale de la Chaise-Dieu⁹¹⁷. L'édification des différents couvents de Mortemart a nécessité la somme de 4530 écus d'or entre 1341 et 1350⁹¹⁸. L'abbé Marc d'Argent a dépensé, pour le chœur de l'église Saint-Ouen de Rouen, entre 1318 et 1339, 63 996 livres⁹¹⁹.

Pierre des Prés a certainement dépensé plusieurs dizaines de milliers de florins d'or pour sa collégiale, en comptant l'église en elle-même et son mobilier, ainsi que les bâtiments dévolus au chapitre. Son importante fortune personnelle, due notamment aux revenus de ses nombreux bénéfices ecclésiastiques, lui a permis d'investir en très peu de temps, entre 1337 et 1343 pour la seule collégiale, une masse de capitaux considérable. Ceci exprime clairement sa détermination et sa volonté d'achever de son vivant l'église qui accueillait son tombeau.

⁹¹⁵ Recht, 2001, p. 154.

⁹¹⁶ Une seule indication a été découverte dans les archives. Le juriste qui compose en 1502 son argumentaire pour le doyen Jean des Prés écrit « a present lon ny faret faire autant pour XXX myle scuz laquelle [collégiale] cousta beaucoup plus quil appert par une partye des oblies et pactes qui fuent faictz par le procureur dud moss. cardinal » (Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 1282). Peut-on envisager que pour ce rédacteur anonyme les 30 000 écus de son époque correspondent à 30 000 florins du milieu du XIV^e siècle, ce qui sous-entendrait que la construction de la collégiale aurait coûté plus que cette somme ?

⁹¹⁷ Costantini, 2003, p. 35.

⁹¹⁸ Andrault-Schmitt, 1997, p. 282. Cette somme paraît très peu importante par rapport aux deux autres chantiers contemporains mentionnés ici. Il est fort probable qu'il manque une source de financement autre que celle réalisée par Bertrand de Cosnac, évêque de Lombez, trésorier du pape Clément VI.

⁹¹⁹ Aubert, 1960, p. 244.

L'argent circulait donc entre les bords du Rhône et Montpezat. Le cardinal de Palestrina a certainement utilisé plusieurs méthodes d'acheminement de l'argent nécessaire au chantier. D'une part, les réseaux mis en place par la Chambre apostolique pour recueillir les fonds en provenance de l'ensemble de la Chrétienté, via les collecteurs chargés de cette tâche⁹²⁰, ont pu faire transiter directement à Montpezat une partie de ses propres revenus bénéficiaux. D'autre part, la présence avérée de Montpezatais en Avignon ou à Villeneuve-lès-Avignon⁹²¹, auprès de lui, incite à penser que ces derniers ont également servi de relais pour apporter les florins d'or dans leur contrée. Dernière hypothèse : le prieur de Saint-Martin a choisi un chapelain comme procureur, qui effectuait les voyages entre le Quercy et Avignon pour chercher les fonds, à l'image de ce qui existait à la Chaise-Dieu⁹²². Cette organisation supposée a fonctionné car le commanditaire de l'œuvre était en vie au moment des travaux. A contrario, lorsque ce dernier est décédé, un commissaire a été spécialement désigné pour remplir cet office. Ainsi, pour Mortemart, l'évêque de Lombez et trésorier du pape, Bertrand de Cosnac, assura les versements monétaires, entre 1341 et 1352⁹²³.

B. L'organisation du chantier

Comme le rappelle Frédérique-Anne Costantini dans son étude sur l'abbatiale de la Chaise-Dieu, « les sources écrites des chantiers européens (...) - constructions civiles, militaires ou religieuses - ne présentent ni ne font mention d'un devis général du projet ou d'un plan de financement global, antérieur à la réalisation⁹²⁴ ». À l'image du monastère des monts du Livradois, les archives de Montpezat n'ont livré aucun document qui éclairerait les relations entre Pierre des Prés et le concepteur de sa collégiale, aucun contrat formel entre eux, nulle correspondance qui exposerait les intentions du commanditaire. De même, le recrutement du maître d'œuvre et des différents responsables du chantier demeure obscur. Mais il paraît logique qu'afin de ne pas perdre de temps et d'argent, l'administrateur des

⁹²⁰ Nous avons dit que c'était par le biais de ces mêmes collecteurs que Pierre des Prés, comme d'autres cardinaux, rapatriait vers Avignon les sommes d'argent qu'il touchait de ses bénéfices étrangers.

⁹²¹ Plusieurs actes de dons de dîmes qui concernent les églises rurales autour de Montpezat ont été passés sur les bords du Rhône, en présence des protagonistes eux-même, tous habitants du village quercynois. Ils étaient donc en visite en Avignon et sont retournés chez eux après un certain laps de temps.

⁹²² A la Chaise-Dieu, un moine, Antoine Laytent, est désigné par l'abbé comme son *procurator*. Il va chercher les fonds en Avignon et les ramènent sous escorte dans les monts du Livradois. Il est remplacé dans cet office en 1348 par le frère Guillaume Duriane. Voir Costantini, 2003, p. 37-45.

⁹²³ Andrault-Schmitt, 1997, p. 282.

⁹²⁴ Costantini, 2003, p. 31.

travaux ait mis en place une organisation rationnelle de ces derniers, avant l'ouverture proprement dite du chantier, notamment pour les commandes de chaux, de sable, de pierre et de bois.

Comment s'organisait au quotidien le chantier de la collégiale de Montpezat ? Une fois de plus, faute de source, les réflexions sur ce thème s'avèrent très difficiles à mener. Il convient de comparer avec d'autres travaux contemporains pourvus d'informations et les abonder avec les maigres traces recueillies dans les archives du chapitre quercynois.

Si le commanditaire résidait en Avignon, il avait obligatoirement désigné in situ un procureur, en qui il avait toute confiance, afin de conduire et de surveiller l'avancement des travaux.

À Saint-Antonin, en 1363, les consuls ont désigné Bertrand Besonier comme maître et gouverneur de l'œuvre du rempart de la cité⁹²⁵. Pour la collégiale Saint-Didier d'Avignon, les cardinaux co-exécuteurs testamentaires de Bertrand de Déaux ont chargé en 1353 Pierre Sicard, chanoine de Narbonne et Pierre de Saint-Jac chanoine d'Embrun, eux-aussi désignés au départ pour liquider la succession du défunt, de suivre les travaux de construction de la nouvelle église⁹²⁶. À la Chaise-Dieu, le moine Guillaume Michel, prieur de Saint-Victor, était *administrator fabrice ecclesie*. Il devait s'occuper des opérations de change des monnaies d'or en écus d'argent, gérer les fonds et régler l'ensemble des dépenses, enregistrées au préalable par des scribes⁹²⁷. Pour Mortemart, il semble que deux religieux, le chartreux Gérard de Beaufort et l'ermite augustin Pierre Galengaud, aient suivi l'avancée des travaux⁹²⁸. À Saint-Germain-les-Belles, la gestion de l'œuvre de la collégiale avait été confiée par le pape Grégoire XI, neveu du commanditaire Hugues Roger, à Gérard de Gorsac, prévôt de Candes en Touraine, puis archidiacre de Malemort en Limousin⁹²⁹.

Qu'en est-il à Montpezat ? L'inventaire de 1626 évoque un procureur du cardinal, mais sans plus de précision. Son identité a été découverte par nos soins, dans le document juridique dressé en 1506, évoqué précédemment. Le rédacteur anonyme, qui a assuré avoir travaillé dans les archives du chapitre, écrit que le procureur du cardinal était un certain Bernard Labeilhe, *mestre de ladite euvre*⁹³⁰. Ce personnage n'apparaît pas dans les familiers

⁹²⁵ *Paguem a'N B. Besonier la vespra de Marteromaestre et guovernador de la obra del mur, Comptes consulaires*, t. I, p. 171.

⁹²⁶ Girard, 1988, p. 120.

⁹²⁷ Costantini, 2003, p. 37.

⁹²⁸ Andrault-Schmitt, 1997, p. 282.

⁹²⁹ Andrault-Schmitt, 1997, p. 322.

⁹³⁰ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 1282.

repérés de Pierre des Prés. L'analyse des lettres pontificales a fait ressortir un Bernard Labeilhe, prêtre, qui est pourvu d'une cure. Est-ce le même que le procureur du cardinal de Palestrina ? C'est fort probable. Le fait de nommer un ecclésiastique pour superviser un chantier de construction était une pratique courante au XIV^e siècle. Sur le chantier du Palais des Papes, Jean XXII avait choisi Guillaume Gérdaud dit de Cucuron, pour assumer cette tâche ; Clément VI délégua Pons Saturnini, chanoine de Saint-Aphrodise de Béziers comme directeur des œuvres⁹³¹. Ainsi, il n'y a donc rien d'étonnant à ce que le cardinal de Palestrina ait nommé un simple prêtre comme dirigeant du chantier de sa collégiale.

Quelles étaient les prérogatives de Bernard Labeilhe ? Faute de sources, il s'avère difficile de les préciser, hormis sa fonction purement administrative, évoquée précédemment. Comme l'a écrit Philippe Bernardi, ces ecclésiastiques directeurs des œuvres se contentaient-ils d'exécuter les directives du commanditaire, ou bien pesaient-ils concrètement dans les décisions prises in situ⁹³² ?

Ce qui est certain, c'est que Bernard Labeilhe était chargé, sur le chantier de la collégiale, de commander ainsi que de régler les fournitures et les matériaux nécessaires. Son nom était mentionné sur les reçus qui existaient au sein des archives du chapitre, datés des années 1337 à 1343, puis de 1349 à 1351, vus en 1506 puis en 1626. En comparant avec d'autres chantiers médiévaux⁹³³, il est possible de suggérer l'organisation suivante : Bernard Labeilhe, procureur et maître d'œuvre, gérait l'approvisionnement des matériaux ; il suivait et vérifiait les quantités livrées sur le chantier, qu'il cochant sur des tablettes de bois⁹³⁴, avant de dresser des reçus sur papier. Ces actes étaient passés devant un notaire, unique semble-t-il, nommé Jean de Monsalès⁹³⁵. Le maître de l'œuvre présentait ensuite sa créance au trésorier délégué par le cardinal, qui payait alors la facture, puis il apportait la somme au fournisseur.

L'embauche des maîtres et des ouvriers dépendait également du directeur de l'œuvre. Ce principe se retrouve en Avignon, à la Chaise-Dieu ou à Saint-Antonin. Le recrutement s'effectuait par groupes constitués : un maître recommandait les ouvriers ou compagnons avec lesquels il avait l'habitude de travailler⁹³⁶.

À Montpezat, un maître maçon ou lapicide a été identifié par nos soins. Il s'agit d'un

⁹³¹ Bernardi, 2002, p. 48-49.

⁹³² Bernardi, 2002, p. 49.

⁹³³ Notamment celui de la Chaise-Dieu et le Palais des Papes. Voir respectivement Costantini, 2003 et Dautrey, 2002.

⁹³⁴ Nous avons dit précédemment que ce moyen était en usage à la même époque à Saint-Antonin.

⁹³⁵ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 1282.

⁹³⁶ Dautrey, 2002, p. 43.

certain Gailhard *de Rupe*, qui a fondé un obit au sein de la collégiale (fig. 94). L'acte n'est pas daté, mais l'analyse de l'ensemble des messes anniversaires mentionnées dans l'obituaire montre une très large majorité de fondations au milieu du XIV^e siècle, dans le contexte de mise en place du chapitre de Montpezat. Les fondations postérieures s'avèrent au contraire très largement datées dans l'obituaire. Nous sommes donc partis du postulat que l'obit de Gailhard *de Rupe* était contemporain du chantier de la collégiale. Le texte précise sa qualité de maître⁹³⁷. Son origine n'est pas précisée et l'étymologie de son nom de famille n'est guère éclairante en la matière. Le terme de *Rupe* peut en effet se traduire par Laroche en France septentrionale comme Larroque dans le Midi, deux patronymes largement répandus. Il convient d'examiner le nom de son épouse, pour affiner une hypothèse. Cette dernière porte un prénom occitan, Peyronne, une consonance méridionale également marquée pour son nom, Vedel ou Bedel⁹³⁸. Une recherche de l'origine du patronyme Bedel confirme une localisation en Languedoc-Provence. Gailhard *de Rupe* pourrait donc voir son nom traduit plutôt par Gaillard Larroque, potentiellement originaire de la région de Narbonne-Saint-Gilles. Ce maître maçon aurait été recruté près des bords du Rhône, peut-être par le cardinal lui-même et envoyé en Quercy pour exécuter la construction de la collégiale.

Le terme de maître lapicide, donné ici à Gaillard Larroque, reprend celui donné aux concepteurs des bâtiments, aux professionnels qui dressaient les plans et prix-faits des édifices, en suivant les desiderata des commanditaires. Ainsi, pour la nouvelle collégiale Saint-Didier d'Avignon, les trois maçons qui se sont engagés en 1356 à mener à bien le chantier - Jean Postier, Guilhem Ebrard et Jaume Laugier - portaient ce titre de maître⁹³⁹. À Montauban, en 1351, ce sont également des maîtres maçons qui ont exécuté le prix-fait de la nef de l'église du couvent des Dominicains⁹⁴⁰.

Gaillard Larroque pourrait être le maître maçon qui aurait présenté le plan de la collégiale de Montpezat. À l'issue de son travail, il aurait fondé un obit au sein de la nouvelle communauté religieuse pour laquelle il avait œuvré, un raisonnement qui nous semble acceptable⁹⁴¹. Un contrat a très certainement été dressé, entre lui-même et le cardinal des Prés,

⁹³⁷ Le texte de l'obit, porté à la date du 26 mars, est le suivant : *obit quod ordinavit magister Galhardus de Rupe lapissida pro se et uxore sua Peyrona Vedela et per son payre Peyre Vedel et per sa mayre et pro omnibus de genere suo legavit collegio mediam cartam frumenti*. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 791.

⁹³⁸ Le fait que le rédacteur de l'obituaire ait mêlé à la fois le latin et l'occitan pour recopier la fondation est une preuve supplémentaire que l'acte primitif ait été rédigé en langue vernaculaire, logiquement comprise par les fondateurs.

⁹³⁹ Girard, 1988, p. 122.

⁹⁴⁰ Moureau, 2012, p. 155. Leurs noms ne sont pas donnés par Barthélemy Bonis.

⁹⁴¹ Il n'existe d'autant plus aucune autre mention de maître maçon au sein de l'obituaire de Montpezat.

ce dernier acceptant le prix-fait mis au point par le premier. Un dessin de la future collégiale a pu également être présenté au commanditaire et annexé à l'acte d'engagement⁹⁴². Les mesures exactes du nouveau bâtiment étaient en tout cas nécessairement arrêtées : le contrat de Saint-Didier d'Avignon le montre bien et Barthélemy Bonis a noté que les maîtres maçons du chantier montalbanais ont dressé un prix-fait « avec les mesures ».

Outre ce maître maçon, un second lapicide a été repéré dans les sources. Il s'agit de Jean Delmas, qui ne porte pas le titre de maître et qui, d'autre part, est un « local » puisque dans l'acte de confirmation de l'obit qu'il a créé, sa paroisse de résidence est mentionnée : Saint-Sernin de Castanède, près de Montalzat, située à quelques kilomètres de Montpezat⁹⁴³. Le fait que Jean Delmas ne porte pas le titre de maître indiquerait soit qu'il n'était que simple compagnon, certes qualifié, mais qui ne possédait pas les moyens de s'installer à son compte, soit qu'il ait été dans la dépendance de Gaillard Larroque durant le chantier de la collégiale⁹⁴⁴.

À côté de ce personnel qualifié, il existait de simples ouvriers, engagés pour une durée très variable, de quelques jours à plusieurs semaines. Ces manœuvres salariés étaient polyvalents : enlèvement des matériaux, nettoyage du chantier, gâchage du mortier, transport des matériaux, terrassement et rôle de servants auprès des maîtres et des compagnons⁹⁴⁵. Ils devaient être recrutés sur place et dans les environs de Montpezat, mais certains pouvaient venir également de lieux plus éloignés⁹⁴⁶. À Saint-Antonin, le maître d'œuvre était chargé de trouver des hommes pour ces travaux subalternes⁹⁴⁷, mais parfois d'autres membres de la communauté s'en occupaient⁹⁴⁸. Le cardinal des Prés a-t-il usé des prérogatives féodales de son neveu seigneur du lieu pour exiger des Montpezatais qu'ils vinssent travailler sur le chantier de l'église gratuitement, en guise de corvées dues à leur seigneur ? Cela n'est pas

⁹⁴² Un dessin est mentionné pour le chantier de Saint-Didier d'Avignon, ainsi que pour celui du couvent des Dominicains de Montauban.

⁹⁴³ Le texte de l'obit est le suivant : *obitus quod ordinavit Iohanes de Manso lapicida parochie sancti saturnini prope Monte Alzatum pro se et uxore sua Avinem et pro patre et pro matre et pro omnibus de genere suo. Legavit collegio mediam cartam frumenti*. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 791, 30 avril. Le nom latin de Manso a été volontairement traduit d'après l'occitan, soit Delmas et non en français, qui serait alors Dumas. L'acte n'est pas daté non plus, mais comme pour Gaillard Larroque, nous avons considéré qu'il était contemporain de la fondation de la collégiale.

⁹⁴⁴ Philippe Dautrey signale ces deux cas de figure sur le chantier du Palais des Papes. Voir Dautrey, 2002, p. 44.

⁹⁴⁵ Dautrey, 2002, p. 44.

⁹⁴⁶ Le trésorier de la ville de Saint-Antonin a noté ainsi que le 14 avril 1363, il a payé 6 hommes pour creuser au pied du rempart. Deux sont connus de lui, alors que les 4 autres étaient des étrangers : *paguem a XIII d'abrial a VI omes delsquals ero los II W. Gastinel e Peire de Montanha e'ls IIII ero estranhs*, *Comptes consulaires*, t. I, p. 152.

⁹⁴⁷ Les consuls le rémunèrent pour cela : *per loguar los omes a far manobra*. Voir *Comptes consulaires*, t. I, p. 171.

⁹⁴⁸ Un certain B. Costa, pélicier, est rétribué 3 sous le 9 mai 1363 pour trouver des manœuvres pour trois jours : *paguem a'N B. Costa pelhicier per mandar las gens a far la manobra al mur per III dias. III s.*, *Comptes consulaires*, t. I, p. 157.

impossible. Les consuls de Saint-Antonin ont utilisé ce droit, car à plusieurs reprises, leur trésorier a mentionné des hommes punis pour n'avoir pas voulu travailler comme manœuvre, preuve que cette tâche devait être plutôt subie que choisie⁹⁴⁹. Le nombre de ces simples exécutants était, à Montpezat comme ailleurs, très important. Comme le précise Philippe Bernardi « la faible mécanisation des opérations et les limites du transport animal imposent de faire appel à une véritable armée de bras⁹⁵⁰ ». Ainsi, sur le seul mois de novembre 1336, 537 personnes ont été rémunérées sur le chantier pontifical⁹⁵¹. Les salaires journaliers étaient assez disparates : Philippe Bernardi mentionne en 1349 des sommes qui allaient de 24 à 42 deniers, suivant l'emploi. À Saint-Antonin, en 1363, les manœuvres touchaient plutôt 2 sous par jour en moyenne, soit 24 deniers⁹⁵².

Lors des sondages archéologiques effectués en 2005 dans la collégiale, des fragments de céramique - pots ou pégots - ont été découverts sous le dallage de la nef. Datés du XIV^e siècle, ces éléments de vaisselle ordinaire pourraient avoir été utilisés par les ouvriers du chantier de l'église⁹⁵³.

C. La chronologie du chantier

Pour connaître la chronologie du chantier de la collégiale de Montpezat, faute de sources directes, il convient une fois encore de se fier à l'analyse des archives du chapitre, dressée en 1626. Le chanoine archiviste a isolé des pièces comptables qui offrent l'opportunité d'esquisser une fourchette temporelle. Une première trace du projet de reconstruction de l'église de Montpezat peut être décelée dans plusieurs achats, effectués par le cardinal des Prés, d'une maison en 1325, puis de plusieurs autres maisons, de vignes et de prés, proches de

⁹⁴⁹ Ainsi, le 2 mai 1363, ils payent un certain B. Chambras pour garder 12 personnes qui avaient failli à travailler comme manœuvres : *paguem lo segon dia de mai a'N B. Chambras per gacgar XII personas que avio falhit a far manobra al mur de cascun osdal una persona. Meh ghs e III d., Comptes consulaires*, t. I, p. 156.

⁹⁵⁰ Bernardi, 2002, p. 50.

⁹⁵¹ Ibidem.

⁹⁵² *Comptes consulaires*, p. 150-174. À titre de comparaison, Barthélemy Bonis a payé, en 1353, 4 sous la journée - soit 48 deniers - à un certain Arnaud, pour avoir gaulé des noix. Moureau, 2012, p. 157.

⁹⁵³ Il s'agit de 3 fragment de panse en céramique non tournée, à cuisson réductrice, avec une pâte gris clair et un décor digité ; 1 fragment de panse en céramique à cuisson réductrice, avec une pâte de couleur brun sombre et des traces de suie (d'exposition au feu?) sur la face externe ; 1 fragment de bord en céramique à cuisson réductrice avec une pâte de couleur grise et marques de suie, qui provient d'une oule ou pot à cuire ; 1 fragment de panse en céramique tournée à cuisson réductrice avec une pâte de couleur grise, des traces de suie à l'extérieur et un dépôt calcaire à l'intérieur (pot à eau?). Voir Murat, 2005, p. 8.

la porte Saint-Pasteur et des fossés communs, en 1326⁹⁵⁴, d'une maison contre le fossé « del pets de las tapias », vers l'église Saint-Martin, auprès de Guillaume de la Tour en 1334⁹⁵⁵. Cette acquisition prouverait son désir d'agrandir l'église du village, en gagnant sur les immeubles environnants du faubourg del Pla (fig. 93).

Mais le premier document qui touche véritablement la collégiale en elle-même est la quittance, nous l'avons dit, de l'achat le 28 octobre 1337 de 1000 setiers de chaux vive « pour le bastiment de lesglise de Montpezat⁹⁵⁶ ». Cette importante quantité de chaux achetée en une seule fois indiquerait les prémices du chantier, avec le creusement des fondations de l'église. Cette date de l'automne 1337 paraît d'autant plus probable qu'elle est compatible avec l'autorisation donnée par le pape Benoît XII au cardinal de Palestrina, par une bulle datée du 4 juin 1337, de restaurer l'église Saint-Martin de Montpezat et d'y installer un collège de six chapelains⁹⁵⁷. Pierre des Prés a logiquement attendu la grâce pontificale avant de lancer la double édification de son chapitre de chapelains et de la collégiale qui allait l'abriter.

Les archives du chapitre conservaient également des « copies d'instruments contenant divers achats de matériaux pierre chaux arène et bois et autres faits par monsieur le procureur du cardinal [...] pour la fabrique de l'église collégiale Saint-Martin » pour les années 1339, 1340, 1342 et 1343. Le chantier a donc battu son plein entre la fin de l'année 1337 et l'été 1343, période à laquelle le pape Clément VI accorda à la fois deux ans et deux fois 40 jours d'indulgences à tous ceux qui visiteraient la nouvelle collégiale. Il changea aussi le titre de prieur en celui de doyen, tout en offrant à Pierre des Prés le droit de doubler le nombre de chapelains⁹⁵⁸. L'édification de l'église de Montpezat aurait ainsi duré un peu plus de cinq ans et quelques mois. À titre de comparaison, la collégiale Saint-Pierre de La Romieu a été bâtie entre 1314 et 1318⁹⁵⁹, soit dans un intervalle très proche de celui de Montpezat. Les deux édifices ont en commun d'avoir leur commanditaire en vie et donc capable d'impulser les fonds et la volonté nécessaires à la bonne marche du projet, ainsi qu'à sa rapidité. Mais cette constatation trouve aussi ses limites au travers d'autres chantiers contemporains, menés très vite par les exécuteurs testamentaires des fondateurs : la collégiale de Montfavet, entre 1343

⁹⁵⁴ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 789.

⁹⁵⁵ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 816, fol. 4 v°.

⁹⁵⁶ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 789, n° 39.

⁹⁵⁷ *Lettres communes de Benoît XII*, n° 4924.

⁹⁵⁸ Les deux bulles du pape Clément VI, analysées dans l'inventaire de 1626, portent toutes les deux la même date du 15 juillet 1343, signe d'une étape importante dans le projet du cardinal de Palestrina. La fin du chantier de construction de la collégiale apparaît comme le plus plausible.

⁹⁵⁹ Gardelle, 1992, p. 96-101.

et 1347⁹⁶⁰ ; la collégiale Saint-Didier, entre 1356 et 1359⁹⁶¹. À l'inverse, la collégiale de Saint-Germain-les-Belles, voulue dans son testament par le cardinal Hugues Roger en 1362, nécessita près de 20 ans pour être terminée⁹⁶². Le chantier de l'église du monastère des Junies, qui, nous l'avons dit, devait accueillir le tombeau du cardinal de Jean, connu bien des aléas : il débuta vers 1333 et ne fut terminé qu'en 1362⁹⁶³. Ainsi, si la présence du fondateur paraît déterminante pour mener à bien un projet de construction d'une église à vocation mémorielle et à but funéraire, l'action des exécuteurs testamentaires s'avère également dans certains cas aussi efficace et positive.

Avant toute chose, il a fallu procéder à la destruction du sanctuaire précédent. L'église Saint-Martin n'est connue par aucune description et aucun vestige n'a jusqu'ici été mis au jour. Nous ignorons totalement son aspect et ses dimensions. À peine pouvons-nous affirmer, au vu des sources disponibles, qu'elle a été édifiée dans la première moitié du XII^e siècle. Il est également envisageable que son emprise au sol ait été relativement réduite, car il s'agissait d'une église secondaire non paroissiale, même si des fonts baptismaux, nous l'avons vu, existaient. Enfin, il paraît logique qu'elle n'ait pas été bâtie à même la pente qui descend du bas du château vers la porte Saint-Pasteur, pour des raisons architecturales. Ses matériaux ont pu être en partie réutilisés pour la nouvelle église, soit retailés, soit noyés dans les fondations. Toutefois, il est également envisageable qu'une partie de l'édifice primitif ait subsisté jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. Les archives du chapitre évoquent régulièrement l'existence d'une chapelle, située contre la façade de la collégiale et destinée à abriter les sépultures des chanoines du chapitre⁹⁶⁴. Un autel, orné d'un tableau, permettait la célébration

⁹⁶⁰ Robin, 1999, p. 149.

⁹⁶¹ Robin, 1999, p. 156.

⁹⁶² Andrault-Schmitt, 1997, p. 321-322.

⁹⁶³ Suau, 2013, p. 127-129.

⁹⁶⁴ Les comptes capitulaires mentionnent régulièrement des travaux sur cette chapelle : le 19 novembre 1627 « 9 sous que jay payes à Catusse serrurier pour 2 clefs pour la chapelle de deors lesglise » ; le 29 juillet 1631 « 3 livres 16 sous pour achapt de trois cens tuilles crochets pour recouvrir la chapele de lantrée de lesglise » ; le 19 novembre 1632 « 15 livres 3 deniers que je fournis pour la réparation de la chepele du devant lesglize » ; le 15 juin 1634 : « faict despanse de vingt quatre soulz pour achapt de deux charges de chaulz pour lad. Esglisie ou pour la chapelle de lantrée de nostre esglise. Davantage faict despanse de seze soulz payés a Jean Rescossie fustier pour avoir acomoder le torret de lad.chapelle. Plus faict despanse ledit jour de quinze soulz pour vaoir faict apporter quinze senalz de sable pour lesglise Saint Circ ou pour lad. Chapelle pour lad. reparation ». Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 849 et G 851.

Un chanoine, Sébastien de Beloy, a précisé dans son testament, daté du 18 septembre 1655, qu'il souhaitait être inhumé « dans un des tombeaux de ceux qui sont dans la chapele qui est près de lentrée de lesglisze tel qui plaira a Messieurs le doyen et chanoines ». Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, 5 E 3127.

d'offices⁹⁶⁵ et elle était éclairée au minimum par une baie⁹⁶⁶. Un petit clocheton a pu également la couronner⁹⁶⁷. La chapelle a été détruite en 1776, lorsque les consuls de la cité décidèrent d'aménager une place devant l'église⁹⁶⁸. La présence d'un tel appendice sur la façade bien ordonnancée de la collégiale surprend et interroge. L'une des explications possibles serait une volonté du fondateur de laisser debout une partie de l'ancienne église Saint-Martin. Pierre des Prés a insisté à plusieurs reprises sur son baptême dans l'antique église priorale de la cité, ce qui dénote l'importance qu'il accordait à cet espace sacré dans l'édifice. Les fonts baptismaux étant, dans un lieu de culte, toujours ménagés dans la nef, proches de la façade occidentale, il paraîtrait logique que la nef de l'église Saint-Martin, ou une partie de celle-ci, ait été conservée comme témoignage du *dies natalis* du cardinal de Palestrina et affectée à la sépulture des membres de son chapitre. L'autre scénario signifierait une construction de cet espace à l'époque moderne. Faute de documents probants, aucune des deux hypothèses ne prend le pas sur l'autre, même si la première, une volonté de conserver par delà les siècles la trace de la naissance de l'âme du cardinal, est de loin la plus séduisante.

Suite à cette démolition totale ou partielle de l'antique sanctuaire, comment s'est agencée l'édification du nouveau ? Il a tout d'abord fallu compenser en partie la pente naturelle de la colline sur laquelle a été bâtie la collégiale. L'une des solutions adoptée a consisté à utiliser le vide entre le niveau prévu du dallage de l'église et le sol naturel pour créer un caveau funéraire, destiné au cardinal et à sa famille. Outre cela, une partie du pendage du terrain a été rattrapée en comblant ce dernier avec de la terre, peut-être celle extraite pour les fondations de l'édifice⁹⁶⁹.

L'examen attentif des lits de pierre, tant sur les parements intérieurs que sur les parements extérieurs de l'édifice montpezatais, montre que ceux-ci se suivent de manière horizontale, sans une ou plusieurs ruptures apparentes qui indiqueraient une édification par étapes et sans aucun signe d'un changement de parti. De même, il est possible de voir que les

⁹⁶⁵ Le 4 janvier 1633, le sacristain a écrit : « payé huit livres trois quartz fer dous pour deux lounes pates fer pour tenir le tableau de lautel de la chapelle du dehors lesglise escarté de la muraille ». Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 851.

⁹⁶⁶ Les comptes du chapitre mentionnent le 17 janvier 1634 la dépense suivante : « quarante soulz payés au vitrier pour avoir accomoder deux rosses que le vent avoit jeter de terre et avoir poissé la vitre a la chapelle de lantrée de lesglise. Aussy faid despense de quatre soulz pour achapt dune petite barre de fer pour tenir lad. Vitre de lad. Chapelle ». Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 851.

⁹⁶⁷ Le sens du mot « torret », ou tourelle, mentionné dans le compte du 15 juin 1634 signifie peut-être petit clocher plus que tourelle au sens militaire ou civil du terme.

⁹⁶⁸ Garric, 1993, p. 18.

⁹⁶⁹ Ce même parti a été utilisé pour rebâtir l'abbatiale de la Chaise-Dieu, également édifiée sur une pente naturelle.

colonnes qui soutiennent les retombées des voûtes de la nef, tout comme les colonnettes de l'abside et les retombées des croisées, ont été élevées en premier, pour servir d'appui à la structure de l'édifice, puis les murs eux-mêmes ont été construits dans la continuité, au fur et à mesure (fig. 95). Ce choix du maître d'œuvre explique le fait que les lits de pierres du parement intérieur, notamment au niveau du chevet, ne suivent pas parfaitement ceux des blocs des éléments structurants verticaux mais viennent s'intercaler entre eux. Une seule anomalie est à signaler : les colonnettes qui soutiennent les retombées de croisées d'ogives de la première chapelle nord ne sont pas harpées dans les murs, mais seulement appuyées contre ces derniers. Le fait que cette chapelle latérale serve d'appui au lourd clocher explique cette particularité constructive, à laquelle il faut d'ailleurs ajouter des murs beaucoup plus épais et une arcade ouvrant sur la nef moins large que les autres. La collégiale Saint-Martin a donc été bâtie d'un seul jet, en suivant un ordre horizontal.

2.5 De la carrière au chantier : la pierre et ses usages

Les comptes du chantier montpezatais n'existent plus aujourd'hui. De nombreuses interrogations se posent quant à la nature et à l'origine des divers matériaux nécessaires à l'édification du bâtiment, sur l'organisation du travail ainsi que sur l'avancée des travaux. Mais il est possible d'établir des comparaisons avec un chantier contemporain, tant en ce qui concerne l'usage des matériaux - pierre, chaux et sable - que sur les ouvriers en eux-mêmes : celui du mur d'enceinte de Saint-Antonin-Noble-Val, réparé en 1362 par ordre des consuls de la cité⁹⁷⁰. Le détail de l'opération a été établi de manière très précise par le trésorier de la ville rouergate et éclaire ainsi celui de Montpezat.

A. Nature de la pierre utilisée et localisation de la carrière

La collégiale de Montpezat est entièrement bâtie avec le même type de matériau et ce de manière uniforme, tant pour le parement intérieur que pour le parement extérieur. La

⁹⁷⁰ Les comptes consulaires de Saint-Antonin-Noble-Val ont été publiés par l'association des amis du vieux Saint-Antonin en 2003.

Pierre retenue est un calcaire local. Il s'agit plus particulièrement, au vu de l'étude réalisée par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières⁹⁷¹, d'un calcaire de type lacustre, dont la formation s'est accomplie durant la période de l'oligocène supérieur. Un entablement remarquable de calcaire de ce type, découpé en nombreuses serres, s'étend de Montpezat-de-Quercy jusqu'à Puylaroque (fig. 96). La partie supérieure de cet entablement, qui affleure largement dans le village même de Montpezat (fig. 97), repose sur une molasse argileuse dite de l'Agenais puis sur un calcaire grumeleux et argileux. Elle est constituée d'une roche calcaire pseudo-oolithique, de couleur blanche, à faune dulçaquicole et d'un autre calcaire, noduleux, tirant sur le beige. Le premier type est situé en dessous du second et lui sert donc d'appui. L'ensemble de ces roches renferme la faune des calcaires de Cordes et de Cieurac, ce qui permet de les situer dans un échelonnement de temps s'échelonnant du Rupélien inférieur au Chattien inférieur.

Le parement intérieur de la collégiale paraît taillé dans un calcaire plutôt blanc qui tire sur le gris, d'un grain très serré et d'une densité élevée, soit le calcaire pseudo oolithique. A contrario, une couleur beige clair, presque « doré », caractérise les pierres du parement extérieur de l'édifice (fig. 98). Cette différence de pierre pourrait de prime abord indiquer l'existence de deux veines de roches différentes. Pour autant, il n'en est rien. La même pierre a été utilisée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'église. Des observations récentes ont permis d'étayer cette affirmation. La dépose des stalles de l'abside en novembre 2016 a permis de dégager la partie inférieure des murs et a révélé la couleur d'origine de la pierre utilisée pour le parement intérieur : un calcaire blanc. À l'extérieur, l'examen des blocs de parement qui se sont délités récemment montre une pierre blanche, à l'épiderme doré uniquement. La couleur actuelle du calcaire presque « blond » est donc finalement le résultat d'une longue exposition aux rayons du soleil, qui ont à la longue donné une patine au matériau d'origine. La couleur blanche primitive du parement extérieur est encore nettement visible dans une zone protégée de l'édifice : la partie inférieure de la première travée de l'abside, entre deux contreforts, fermée assez tôt par un mur pour créer une salle basse à l'actuelle sacristie. Là, le calcaire, qui n'a pas été soumis aux rayons de soleil, est de la même couleur que celui qui a été mis au jour dans le chevet.

La pierre utilisée de manière uniforme sur le chantier de la collégiale de Montpezat, un calcaire lacustre blanc, provient donc d'une même carrière. Elle se trouvait nécessairement dans un court rayon autour de la nouvelle église et ce afin de permettre un approvisionnement

⁹⁷¹ La carte géologique de la région de Caussade, au 1/50 000^e a été établie par le B.R.G.M. en 1998.

très régulier et très rapide du chantier. Les cadastres anciens donnent un toponyme assez parlant : le lieu-dit « la peyrière », qui trahit la présence d'une carrière. Cet endroit se situait sur les hauteurs du village - donc l'accès en pente du chantier facilitait le transport des blocs - et en dehors de l'enceinte de la cité (fig. 99). De plus, d'après la carte géologique, lorsqu'elle est comparée aux cadastres, ce toponyme s'inscrivait sur un affleurement rocheux qui comportait le type de calcaire - blanc - utilisé sur le chantier de construction (fig. 100). À La Romieu, Évelyne Ugaglia a montré qu'il y avait eu, en cours de construction, un changement de carrière, la couleur de la pierre devenant nettement différente sur le parement extérieur⁹⁷².

La carrière fonctionnait-elle avant le chantier de la collégiale ou bien a-t-elle été ouverte ou rouverte pour l'occasion ? L'absence de sources ne permet pas de le préciser, tout comme nous ignorons l'importance que pouvait avoir cette exploitation. Le chapitre n'en était pas propriétaire, c'est certain, car aucune carrière n'est mentionnée dans son patrimoine foncier. À La Romieu, la collégiale Saint-Pierre est construite en calcaire à hélix de Lectoure, qui provient de carrières distantes de plusieurs kilomètres du chantier⁹⁷³.

De même, le chef de chantier a-t-il négocié et choisi lui-même la pierre directement auprès des carrières, ou bien lui a-t-on fourni la matière première, comme à la collégiale Saint-Didier d'Avignon⁹⁷⁴ ? Là encore, aucune réponse certaine ne peut être avancée.

De la même manière, le type d'exploitation est inconnu, mais seuls deux procédés d'extraction de la pierre étaient utilisés à l'époque médiévale : l'exploitation à ciel ouvert et le travail en galeries. Aux abords de Montpezat, les plateaux calcaires favorisent très largement le premier mode, avec des fronts de taille à l'air libre.

L'allure avec laquelle les ouvriers progressaient allait de pair avec la dureté de la roche. Frédérique-Anne Costantini, qui se base sur les travaux de J. Röder, estime que pour avancer de l'épaisseur d'un bloc, soit 0,60 à 0,90 mètre, il fallait aux carriers entre quatre et cinq jours, si la roche était tendre et compte-tenu du fait que seuls deux ouvriers pouvaient se tenir en même temps sur le front de taille, vu l'espace nécessaire pour manier les pics⁹⁷⁵. Comme à la Chaise-Dieu, la dureté du calcaire employé à Montpezat laisse supposer une exploitation de la roche bien antérieure au commencement du chantier de la collégiale. Mais

⁹⁷² Ugaglia, 1978.

⁹⁷³ Ugaglia, 1978.

⁹⁷⁴ Sur ce chantier avignonnais, la pierre a été fournie aux lapicides par les exécuteurs testamentaires du cardinal Bertrand de Déaux ou leur procureur, d'après le contrat passé en 1353. Voir Girard, 1988, p. 120.

⁹⁷⁵ Costantini, 2003, p. 122. L'usage du pic est répandu en Quercy à l'époque médiévale. Robert Latouche a repéré d'ailleurs le verbe *piquer* qui désigne l'extraction de la pierre, directement issu du nom de l'outil spécifique, le pic. Latouche, 1923, p. 387. Des pics et des marteaux de carriers ont été découverts lors de chantiers de fouilles archéologiques à Montségur, L'Ile-Bouzon ou Durfort. *Archéologie et vie quotidienne*, p. 269-270.

là encore, l'absence de sources ne permet pas d'affiner la période d'extraction de la roche et de livraison des premiers blocs sur le chantier.

Toujours est-il que les travaux en carrière devaient s'interrompre durant la saison hivernale. Les carriers quittaient les fronts de taille et mettaient en attente les blocs en partie terminés, qui seraient repris au printemps suivant. Le calcaire quercynois est gélif et la roche peut facilement éclater en cas de gel répété. Il était donc nécessaire, tout comme dans les carrières des monts du Livradois, de couvrir de paille les lieux de stockage des pierres au sein de l'exploitation, mais également les blocs et moellons qui y étaient stockés⁹⁷⁶.

L'analyse des parements accessibles de la collégiale a révélé la présence de deux marques distinctes et différentes, qui pourraient être des marques de carriers. Ces signes de reconnaissance servaient essentiellement à payer l'ouvrier et son équipe suivant la quantité de roche extraite. La première, retrouvée sur le parement intérieur de la troisième chapelle nord, est constituée de quatre traits verticaux parallèles, gravés au milieu du bloc (fig. 101). La seconde, visible sur le parement extérieur de la seconde chapelle sud, consiste en une suite de lettres, illisibles, tracées au minium⁹⁷⁷ et partiellement effacées (fig. 102).

La pierre était certainement acheminée depuis la carrière vers le chantier par le carrier lui-même. Toutefois à Saint-Antonin, les consuls ont payé à de nombreuses reprises des habitants de la ville pour effectuer ce transport de matériaux, avec leurs bêtes de somme⁹⁷⁸. Il ne s'agissait pas de professionnels semble-t-il, mais plutôt de simples particuliers, voire de religieux : les frères Carmes y sont mentionnés. Leur nombre de jours de travail était variable, d'un seul à 24⁹⁷⁹. Leur rémunération oscillait entre trois et quatre sous la journée, pour l'année 1363.

Outre l'utilisation de pierres qui provenaient directement d'une carrière, l'examen des comptes consulaires de Saint-Antonin oblige à se poser la question des moellons de remploi. Sur le chantier du rempart de la cité rouergate, les édiles municipaux ont acquis d'importantes quantités de pierres, vendues par des habitants. Un paragraphe spécifique est consacré à cette opération dans le livre de comptes⁹⁸⁰. Ces derniers ont apporté leur marchandise sur le

⁹⁷⁶ Costantini, 2003, p. 123.

⁹⁷⁷ Frédérique-Anne Costantini signale que ces marques de carriers étaient gravées ou tracées au minium ou au charbon de bois sur la roche. Voir Costantini, 2003, p. 123.

⁹⁷⁸ Voir par exemple *Comptes consulaires*, t. I, p. 164-165.

⁹⁷⁹ Un certain S. Delsolier a travaillé un jour : *paguem a XII de iuhn a'N S. Delsolier par I dia portar peira al mur am sa bestia III s.* ; Berni, lui, est payé pour 24 jours effectifs : *paguem a X de cetembre a Berni per sa bestia per lo loguier comte fah am En B. Besonier am talha que n'a En B. Besonier e dels XV dias desus per XXIII dias a for lo dia de III s. III lh. E XII s., Comptes consulaires*, t. I, p. 164-165.

⁹⁸⁰ Il est intitulé *peira comprada. Comptes consulaires*, t. I, p. 163-164.

chantier, en quantité très variable : d'une seule pierre rectangulaire à plusieurs mètres cubes⁹⁸¹. Le maçon qui travaillait au rempart, Johan Nicolau, qualifié de *peirier*, les estimait, avant que le trésorier ne les régle. Ces moellons pouvaient correspondre, au vu des noms donnés par le comptable, à des blocs rectangulaires (*graza*⁹⁸²), des pierres équarries voire taillées comme les *uchadas* (des linteaux de portes ou de fenêtres) ou les *pialars* (des colonnes ou des piliers). Certains n'ont pas hésité à proposer des murs entiers, dont la quantité de pierre utilisable a été estimée après démolition⁹⁸³. Ce procédé a pu être utilisé sur le chantier de la collégiale de Montpezat, comme sur les autres chantiers contemporains, mais l'absence de documents comptables similaires à ceux de Saint-Antonin ne permet pas de conforter cette hypothèse.

De même, la démolition de l'église Saint-Martin a généré un apport éventuel de pierres de taille pour le nouveau chantier. Ces blocs anciens ont-ils été réutilisés pour la nouvelle collégiale ? Il est fort probable qu'à l'exemple d'autres chantiers contemporains⁹⁸⁴, une partie de ces moellons ait servi à renforcer les fondations de l'édifice, voire, pour les plus grossiers, à être noyés dans la fourrure des murs. À Montpezat, la question du remploi d'éléments anciens se pose pour les claveaux de la porte qui ouvre sur l'escalier d'accès au clocher, ainsi que pour ceux de l'ouverture dans cette même tour campanaire qui donne sur le toit des chapelles sud (fig. 103). Ces blocs sont en effet très larges et ils constituent un arc en plein cintre, qui pourrait être le signe d'une taille plus ancienne et de leur réutilisation dans le chantier du XIV^e siècle. À part ces claveaux de porte, aucun autre bloc n'est aujourd'hui identifié comme provenant de l'ancienne église Saint-Martin.

B. Une taille à la demande in situ

L'examen des blocs utilisés, tant pour l'intérieur que pour l'extérieur de l'édifice,

⁹⁸¹ Plusieurs habitants ont apporté une seule pierre, qualifiée ici de *greza*, ou bien plusieurs canes de pierre, comme B. de Dorde, qui en a présenté 11 ca,es et qui a reçu 2 florins. *Comptes consulaires*, t. I, p. 163.

⁹⁸² *Graza* signifie degré. Il devait s'agir d'un bloc rectangulaire assez large, semblable à une marche d'escalier ou à une dalle épaisse. Un certain G. Geli a vendu 6 grandes pierres *saumadas* (ce terme reste également vague) pour *far grazas*, donc être débitées en grands blocs. Toutefois, les variations de prix pour une même *greza* ne nous permet pas d'être plus affirmatif sur ce type de moellon.

⁹⁸³ Ainsi, Jean de Pomiers a vendu *tres parets en que avia XVII canas e meia de peira* pour 3 florins et demi ; les héritiers de R. de Misolières ont procédé de même pour *la peira que era en las parets e per la peira de l'ort*. *Comptes consulaires*, t. I, p. 164.

⁹⁸⁴ C'est le cas à l'abbatiale de la Chaise-Dieu, où les sondages archéologiques ont révélé la présence de pierres de taille, parfois sculptées, de l'ancienne église romane.

ainsi que la grande quantité de déchets de taille retrouvés sous le dallage actuel de la nef⁹⁸⁵, montrent que les lapicides présents sur le site ont taillé à la demande les moellons venus de la carrière pour qu'ils s'adaptent au mieux à la mise en œuvre des murs⁹⁸⁶. Ce constat est conforme avec les directives données aux maîtres maçons pour l'édification de la collégiale Saint-Didier d'Avignon, en 1356 : ces derniers devaient faire tailler à leurs frais les pierres nécessaires au bâtiment, matériaux, nous l'avons dit, fournis au préalable par le maître d'ouvrage⁹⁸⁷. Il n'existe en effet à Montpezat aucun calibre standard et constant de pierres de taille, tout comme à La Romieu⁹⁸⁸. A contrario, le schéma s'inverse par exemple sur le chantier contemporain de la tour Saint-Laurent du Palais des Papes d'Avignon. À Montpezat, les lapicides utilisent des blocs de diverses hauteurs. Il semble que ne soient notamment vaguement calibrés que les blocs qui servent à constituer les colonnes engagées de la nef et les colonnettes qui supportent la retombée des voûtes dans l'abside. Ces éléments structurant de l'architecture ont dû être pré-taillés en carrière, puis transportés sur le chantier, finis et mis en place. Au fur et à mesure du montage des tambours, les lapicides ont alors taillé des blocs de calcaire pour respecter la hauteur des colonnes et colonnettes et constituer ainsi des lits de pose réguliers pour le parement intérieur. Pour ce faire, soit les blocs adoptaient une hauteur égale au tambour de l'élément architecturé, soit les lapicides ont utilisé plusieurs blocs de moindre épaisseur et superposés, peut-être d'ailleurs taillés à l'origine pour les voûtes, pour rattraper l'horizontalité de la pose (fig. 95). À de nombreux endroits et afin de faire le lien entre un tambour et un lit de pose, certains blocs adoptent même la forme d'un S ou d'un L. Ils s'emboîtent ainsi parfaitement au lit précédent qui sert de départ à une nouvelle série de pierres de tailles de même hauteur.

Un même constat se voit sur les murs intérieurs de l'abside⁹⁸⁹ de la collégiale de Saint-Germain-les-Belles : les pierres, ici un grès assez dur, sont posées suivant des lits réguliers mais qui sont rattrapés parfois par des blocs taillés en L qui s'emboîtent les uns dans les autres (fig. 104).

⁹⁸⁵ Ce constat a été réalisé en décembre 2016, lors de travaux dans la collégiale, qui ont amené à la dépose partielle du dallage de la nef et de certaines chapelles. Les sondages archéologiques ont été menés par l'INRAP, sous la direction de Nathalie Pouget, qui m'a permis d'examiner les découvertes effectuées. Qu'elle en soit ici remerciée.

⁹⁸⁶ Sur le chantier du rempart de Saint-Antonin, la pierre utilisée provient essentiellement de murs de particuliers qui sont démolis – des maisons, des constructions diverses ? Rien n'est précisé. Des ouvriers sont rétribués pour effectuer sur place la déconstruction des bâtiments, récupérer la chaux et amener les pierres vers le chantier en cours.

⁹⁸⁷ Girard, 1988, p. 120.

⁹⁸⁸ Ugaglia, 1978.

⁹⁸⁹ Les murs de la nef de la collégiale de Saint-Germain-les-Belles sont recouverts d'un enduit au plâtre, sur lequel est peint un faux-appareil.

Le même phénomène se remarque à Montpezat sur le parement extérieur mais dans une moindre mesure. Le recours notamment à l'utilisation de la superposition de blocs pour rattraper la hauteur d'un lit de pose n'est quasiment pas utilisé. Ceci s'explique certainement en partie par l'absence d'éléments architecturés structurants de type colonnes ou colonnettes. Par contre, comme pour le parement intérieur, le maître d'œuvre a soigné l'appareillage des blocs de calcaire : tous ont été taillés à la brette et posés avec des joints très fins.

Cette technique de pose paraît surprenante pour le milieu du XIV^e siècle. Le principe de taille à la demande est courant à la période romane mais très peu répandu dans les siècles qui suivent. La norme rencontrée est plutôt de pierres de tailles préparées en carrière, suivant quelques gabarits différents, puis acheminées sur le chantier et posées de manière régulière. Des ajustements spécifiques existent régulièrement mais ne s'avèrent pas systématiques comme c'est le cas pour la collégiale de Montpezat. Aux Junies, cette tendance à adapter les pierres à un lit de pose régulier se devine également, mais l'existence de peintures murales modernes à l'intérieur de l'église ne permet guère une analyse précise de cet aspect architectural. Le parement extérieur trahit mieux ce choix technique et permet de supposer une taille à la demande des pierres à partir de blocs plus importants, ainsi que la réutilisation de tous les morceaux de blocs présents sur le chantier.

Une explication possible pourrait expliquer cette particularité technique, au moins pour l'église Saint-Martin et la collégiale de Saint-Germain-les-Belles. Le calcaire utilisé pour construire la collégiale de Montpezat, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, est une roche avec un grain très fin, de haute densité et donc très dure, difficile à tailler. De même, le grès utilisé à Saint-Germain est une roche très résistante, mais à grain important. La difficulté physique de la taille se doublait d'une durée de débitage des blocs plus longue. Il était donc nécessaire pour les lapicides présents sur le chantier d'économiser leurs forces mais également la pierre. Tout en rentabilisant au mieux le temps de la construction de l'église, ils utilisaient au maximum le cubage de calcaire extrait de la carrière, quitte à superposer des blocs de plusieurs hauteurs ou à adapter la forme de certaines pierres pour rattraper la planéité d'un lit de pose. Ils se servaient aussi d'éléments qui étaient primitivement destinés au remplissage des voûtes et qui se trouvaient être en surplus.

Il n'est pas possible de préciser, comme c'est le cas sur d'autres chantiers médiévaux - la Chaise-Dieu ou le Palais des Papes - faute de sources comptables, les divers types de pierres taillées utilisées sur le chantier, destinées aux piliers, aux voûtes ou aux fondations. Sur le chantier des bords du Rhône comme sur celui des monts du Livradois, les documents

distinguent huit termes spécifiques. À Montpezat, la différence des types de pierre est visible sur le monument lui-même, entre les blocs communément employés pour les murs - les *esselars* ou *desselars* de la Chaise-Dieu - ceux destinés aux piliers - les *molle* livradois - les pierres rectangulaires et étroites qui remplissent les voûtains - les *crontenchas* ou *costranga* en Avignon - les éléments de nervure - *ovivas* ou *agivas* - ou les grandes pierres - *bassas* ou *cayres* - qui reçoivent la portée des voûtes.

Les maçons travaillaient-ils à proximité de la collégiale ou bien au sein même du chantier ? Là encore, les sources font défaut, mais la grande quantité de déchets de taille, retrouvée, nous l'avons dit, sous le dallage actuel, laisse supposer que ces derniers ont pu œuvrer à l'intérieur de l'édifice, au fur et à mesure de sa construction. Des loges en bois les accueillait et les abritaient en cas de besoin. Ces espaces de travail étaient sûrement fournis par le maître d'œuvre ou le maître d'ouvrage⁹⁹⁰. Quant aux matériaux, un espace de stockage était prévu à proximité immédiate du chantier. À Montpezat, le seul espace disponible, non bâti de maisons ou de rues se situait au nord de la collégiale, au pied du château, dans un espace désigné encore à la fin du XVIII^e siècle sous le nom de « garenne du seigneur ». Le terrain y était à peu près plan et la propriété dévolue au neveu du cardinal a facilité l'établissement de ce dépôt nécessaire au bon fonctionnement du chantier. Pierres, bois, chaux et sable, ainsi que le matériel courant devaient être abrités sous des hangars provisoires en bois, fermant à clé pour éviter les éventuels vols. Une fois la construction terminée, ces bâtiments légers étaient déconstruits, cette dernière opération ne laissant alors pas de traces sur le sol autre que des trous de poteaux facilement comblés.

C. La chaux et le sable : les matériaux de maçonnerie

Pour bâtir la collégiale, il était indispensable de confectionner un mortier à partir de chaux et de sable⁹⁹¹ pour monter et assembler les murs en pierres de taille.

⁹⁹⁰ Robert Latouche a découvert un document qui mentionne l'obligation du donneur d'ordre de fournir le bois pour édifier une loge nécessaire aux maçons : « *deu far porta fusta per far una alotga per piquar* ». L'acte, daté de 1490, est une commande de divers éléments architecturaux en pierre de taille (fenêtres, cheminées, portes) et aménagements (latrines, placards) à l'intérieur d'une maison de Caylus, passée par Pierre Barravi marchand, auprès de Pierre Boysserie, Guillaume Boysserie et Jacques Rocolles lapicides de Caylus. Latouche, 1923, p. 384.

⁹⁹¹ Robert Latouche a copié un bail à besogne pour l'édification d'un pigeonnier, à Puylaroque en 1345 : l'acte précise que les pierres de taille (*petra talhata*) et le torchis devront être assemblés avec un bon mortier de

La chaux éteinte provient de la calcination du calcaire, dans des fours destinés à cet usage. L'abondance de la roche calcaire en Quercy, associée à celle du bois de chauffage, notamment du chêne, laissent à penser que la chaux employée sur le chantier de la collégiale a été fabriquée dans un lieu assez proche de Montpezat. À Saint-Antonin, le four à chaux est très proche de la ville. Les consuls ont payé l'ouverture du four à chaux⁹⁹², puis son nettoyage voire sa réparation⁹⁹³. Le four était pourvu d'une porte en bois, qui était régulièrement entretenue⁹⁹⁴. La chaux devait ensuite être extraite du four et transférée sur place, après avoir été pesée⁹⁹⁵, dans des sacs de chanvre⁹⁹⁶ ou de toile grossière, serrés au moyen de cordes⁹⁹⁷, ou au moyen de tonneaux comme pour la Chaise-Dieu. Sur le chantier rouergat, elle est chargée dans des sacs, achetés dans toute la ville⁹⁹⁸ pour l'occasion, voire réparés avant de servir⁹⁹⁹. Les sacs étaient ensuite convoyés par des charrettes attelées de bœufs¹⁰⁰⁰. Arrivée à

sable et de chaux (*bono morterio de arena et calce*). Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, 3J 119-3.

⁹⁹² Les consuls ont payé 19 sous et 6 deniers à P. Dalebeges, Johan dels Camps et Johan Fraiche *que avio estat al causorn que anero e descubriro e ubriro la boca del causorn*. *Comptes consulaires*, t. I, p. 157.

⁹⁹³ *Paguem a III de mai a B. Dalbeges a Johan Fraiche qu'estero al causorn per curarlo causorn*. Une pierre avait chuté dans le four à chaux : *paguem a XVIII de mai Arnal de la Fargua a'N Johan Fraiche a'N G. Chier qu'estero a curar lo causorn de la peira que lhi era tombada VI s*. *Comptes consulaires*, t. I, p. 156 et 159.

⁹⁹⁴ *Pagem lo dia dessu a N'P. Fumat fustier per retener la cuberta del caus forn et per cubrir III s*. *Comptes consulaires*, t. I, p. 154.

⁹⁹⁵ Les comptes de Saint-Antonin mentionnent à de très nombreuses reprises les ouvriers qui se rendent au four pour *esacar* et *pezar* la chaux. Ils sont payés en moyenne entre 2 et 3 sous.

⁹⁹⁶ Les sacs de Saint-Antonin étaient réalisés avec de l'étaupe, fibre issue du chanvre : *paguem a XV d'abrial a'N de Monmort per XII aunas e II palm d'estopas que'n comprero En B. Besonier En G. Bosquiera per far sax a caregar la caus a for l'aunas de XVI d. I fl e II gros*. Les lés de toile de chanvre étaient cousus pour former les sacs : *paguem a'N P. Bosac per cozer XII sax a portar la caus am lo fial que mes en cozen los dihs sax le XIII d'abrial III gros e meh*. *Comptes consulaires*, t. I, p. 151-152. La culture du chanvre étaient à l'époque médiévale, et jusqu'à la fin de l'époque moderne, fort répandu en Quercy, il est très probable que les sacs utilisés à Montpezat aient également été confectionnés avec de l'étaupe.

⁹⁹⁷ Les consuls ont acheté *XV brasas de cordasque pres En B. Besonier per metre els sax que avia faits far per portar la caus I gros I d*. *Comptes consulaires*, t. I, p. 151.

⁹⁹⁸ *Paguem a Huc Trolhier sirven a B. Costa a B. Delom lo ios sanhs que amasero per la viala XLIII sax am que hom portes la caus del causorn a la viala II gs e meh*. *Comptes consulaires*, t. I, p. 150. Les consuls ont ici missionné un sergent de ville pour récupérer les sacs, mais le contexte – la reconstruction du rempart – explique ce geste.

⁹⁹⁹ Les sacs étaient donc régulièrement entretenus et resservaient souvent, ce que montrent plusieurs comptes qui évoquent des rapetassages : *per petasar X sax X d. Item a la foguasieira* [celle qui fait des fouasses ou gâteaux] *qu'esta en l'osdal de Johan Barbier per petasar X sax ; ac el sartre III d. que'n petaset IIII sax*. *Comptes consulaires*, t. I, p. 150.

¹⁰⁰⁰ Les consuls de Saint-Antonin ont réglé une somme due à Johan Decamps, de Saint-Michel de Vax, pour quatre jour de travail nécessaires pour charger les sacs de chaux sur les attelages : *paguem a'N Johan Delcamp de Sant Miquel de Vax per lo mars e per lo mecres e per lo ios et per lo vendres per esacar la caus a las bestias. Prendia cascu dia XX d. e fo en l'arsida d'abrial. VI s. VIII d*. *Comptes consulaires*, t. I, p. 152. De même, le 24 mai, ils ont rémunéré deux sergents de ville qui avaient apprêté 5 bœufs pour transporter la chaux : *paguem a XXIII de mai a'N B. Chambras a'N P. de la Boisa sirvens que bandiro V betias que aneso a la caus*, *Comptes consulaires*, t. I, p. 160. Toutefois, il pouvait également s'agir de mules, qui portaient de fait des quantités bien plus faibles. Ainsi, le prieur des Carmes de Saint-Antonin a prêté son animal de bât à plusieurs reprises pour transporter de la chaux et du sable. *Comptes consulaires*, t. I, p. 155-156.

destination, la cargaison était comptabilisée par le maître d'œuvre sur une tablette¹⁰⁰¹, puis consignée par écrit, avant d'être stockée dans un lieu adéquat, à proximité du chantier.

La contenance de ces tonneaux ou sacs¹⁰⁰² n'est pas connue, tout comme la mesure de capacité employée à Montpezat. Le setier est le seul mentionné dans les rares textes qui se rapportent au chantier quercynois. Il équivalait à 1,78 hectolitres, soit 178 kilogrammes. L'absence de qualification de cette mesure de capacité semblerait indiquer qu'il s'agissait du setier de Montpezat et non d'un autre lieu, car sinon cela aurait nécessité de le préciser afin de pouvoir établir une comparaison avec ce dernier qui servait de référence. Toutefois, sur le chantier rouergat, la chaux se négocie et se transporte par quintaux - soit près de 50 kilogrammes¹⁰⁰³ - et non en setier. À Saint-Antonin, les personnes qui ont convoyé la chaux n'ont pas transporté tous la même quantité. Cela varie de 17 quintaux à 462 quintaux¹⁰⁰⁴. Certains d'entre elles devaient être de vrais professionnels, équipés de nombreuses charrettes, alors que d'autres devaient ponctuellement réaliser des convoiements pour le compte du chef de chantier.

Outre la chaux, le mortier contient du sable de rivière, dont la couleur, qui tire plus ou moins sur le roux, donne au liant son aspect définitif.

Aux alentours de Montpezat, il existe deux petits ruisseaux : le Lemboulas et son affluent, le Lembous. Mais aucun de ces deux cours d'eau n'a pu fournir les quantités de sable nécessaires à l'édification de la collégiale. Les maçons ont obligatoirement dû se tourner vers une autre source d'approvisionnement. Une partie du sable de l'ancienne église Saint-Martin, détruite progressivement, a pu être réemployée après tamisage mais cela ne devait représenter que quelques mesures. La seule rivière d'importance à proximité relative de Montpezat est l'Aveyron, dont le sable était exploité jusqu'au XX^e siècle. Le sable a pu être tiré depuis le village d'Albias - ou le Bias à l'époque médiévale et moderne - où se trouvait également un bac pour passer la rivière. Il est aussi possible que l'extraction ait pu être réalisée plus loin sur

¹⁰⁰¹ Le maître d'œuvre du chantier de Saint-Antonin, B. Besonier, marquait l'arrivée de sacs de chaux au moyen d'une encoche sur une tablette de bois – le terme occitan employé est *am talha* – puis reportait la quantité par écrit afin d'établir une quittance réglée par la suite par le trésorier de la ville. Ainsi, *paguem a V de iunh a'N Johan Mosac per LXXV quintals de caus que avia portats am talha anc escrih En B. Besonier e talha XXVIIIs. I. e mealha. Comptes consulaires*, t. I, p. 154.

¹⁰⁰² À Montauban, le sac équivalait à un demi setier, soit 108,16 litres. Forestié, 1890, p. XXXIX.

¹⁰⁰³ Le quintal dit de Troyes, employé à Montauban depuis 1329 pesait exactement 44, 980 kg d'après Forestié, 1890, p. XXXVIII. L'équivalence du quintal de Saint-Antonin n'est pas connue : peut-être valait-il le même poids que celui de Montauban.

¹⁰⁰⁴ Un certain B. de Pailharols a été payé pour 462 quintaux transportés, à 4 deniers et demi le quintal, le 30 mai ; S. Delsolier porta à lui tout seul 136 quintaux entre le 23 avril et le 7 mai, en deux convois ; Bernat dit de la Peirosa en convoya 17 le 24 avril. *Comptes consulaires*, t. I, p. 154-156.

l'Aveyron, vers Piquecos, lieu d'un gué. Le cardinal des Prés possédait là-bas des terres, domaine foncier qu'il agrandit au bénéfice de son chapitre. Enfin Saint-Antonin, assez éloigné de Montpezat, a pu également fournir ce matériau. L'extraction du sable nécessitait un nombre conséquent d'hommes, de femmes et d'enfants : les comptes du chantier de Château-Gaillard pour les années 1347-1348 font état de 626 hommes et 763 femmes et garçons pour 495 journées de travail¹⁰⁰⁵.

Depuis un lieu ou un autre, le sable était convoyé et très certainement payé à la charretée. L'extraction et le transport devaient très vraisemblablement être, comme à la Chaise-Dieu, indissociables, à moins que le fournisseur de sable ne sous-traita avec des bouviers. Sur le chantier du rempart de Saint-Antonin, le sable a été acheté directement auprès de pêcheurs qui l'extrayaient de l'Aveyron et qui le transportaient sur des bateaux ou des barges à fond plat, vers le port de la cité¹⁰⁰⁶. La mesure utilisée d'ailleurs dans les comptes est la *navada* qui correspond à la charge même de l'embarcation, ou batelée, sans autre précision¹⁰⁰⁷. Toutefois, le sable était également transporté dans des comportes de bois¹⁰⁰⁸, renforcées de fer¹⁰⁰⁹, ou bien dans des sacs de chanvre¹⁰¹⁰, attachés à des bêtes de somme.

Il est impossible de connaître pour le chantier de Montpezat le coût de ces deux matériaux, chaux et sable, à l'exception du premier pour l'année 1337 uniquement. Cette année- là, il est acheté 1000 setiers de chaux vive à 4 sols le setier¹⁰¹¹. Sinon, seules des estimations peuvent être données en se servant de la comptabilité d'autres chantiers contemporains. Ainsi, le setier de sable à la Chaise-Dieu atteignait par exemple 36 sous en 1348, 70 sous en 1350. À Saint-Antonin, en 1363, le quintal de chaux coûtait 4 deniers¹⁰¹² et les 100 *navadas* de sable 45 sous¹⁰¹³.

¹⁰⁰⁵ Costantini, 2003, p. 134.

¹⁰⁰⁶ *Paguem lo ters dia de Pascas als V pescaires a Johan Eral R. Floretas B. Constans Aimeric Masip Alio losauals preiro en prezencia d'En B. de Pradinas per traire l'arena e per portar al port per doas cens navadas V fl. d'aor e X s. tor.* Le 10 mai, les mêmes pêcheurs ont fourni 270 *navadas* et ont reçu la somme de 3 florins d'or et 12 deniers tournois. *Comptes consulaires*, t. I, p. 150 et 157.

¹⁰⁰⁷ En Avignon, sur le chantier du Palais des Papes, le terme employé est *naviata*. Bernardi, 2002, p. 52.

¹⁰⁰⁸ Une paire de comportes en bois a été achetée 4 sous 6 deniers le 30 mai 1363 : *paguem a XXX de mai a'N Bruguiera lo comportier per I parelh de comportas que n'aguem a portar l'arena*. Le même artisan les a réparées le 1er juillet : *paguem a'N Bruguiera lo comportier a IIII de iulh per adobar las comportas de l'arena*. *Comptes consulaires*, t. I, p. 160 et 165.

¹⁰⁰⁹ *Paguem a'N Bruguiera lo comportier per metre dos cercles e una berlieira e'las comportas I gros*. *Comptes consulaires*, t. I, p. 169.

¹⁰¹⁰ Il est précisé dans un compte que le sac contenait un setier. Mais cela n'était peut-être pas valable pour tous. *Comptes consulaires*, t. I, p. 163.

¹⁰¹¹ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 789, article n° 39, acte daté du 28 octobre 1337.

¹⁰¹² Le trésorier de la ville précisait qu'alors le cours du change donnait florins pour 14 sous tournois. *Comptes consulaires*, t. I, p. 153.

¹⁰¹³ *Comptes consulaires*, t. I, p. 161.

Enfin, pour confectionner le mortier, il reste à rajouter de l'eau. À Montpezat, dans un environnement calcaire, celle-ci est abondante et les puits ne manquent pas aux abords de l'actuelle collégiale. Une telle situation devait déjà exister à l'époque médiévale¹⁰¹⁴. Mais des ouvriers étaient spécialement en charge du transport de cette eau depuis les lieux de puisage vers le chantier en lui-même. À Saint-Antonin, les consuls ont réglé trois jours de travail à Johan Faure, crieur public avec une trompette, pour avoir accompli cette tâche en 1363¹⁰¹⁵.

D. Les tuiles et le bois

En bas-Quercy, l'usage était d'utiliser pour la couverture d'un bâtiment des tuiles en terre cuite, dite tuiles canal. Elles étaient disposées sur deux épaisseurs, une première qui constituait le courant et une seconde, par-dessus la précédente, le couvrant. Ces tuiles devaient être fabriquées aux alentours de Montpezat, par un tuilier, car le matériau utilisé reste fort simple : de l'argile et de l'eau. La forme semi-cylindrique de la pièce était obtenue en moulant la tuile sur la cuisse de l'ouvrier. Une fois prêtes, les tuiles étaient cuites dans un four, avant de pouvoir être livrées sur le chantier. À Montauban, en 1345, Barthélemy Bonis a vendu un millier de tuiles canal à Pierre Pailhars, de Bruniquel, pour recouvrir à neuf son cellier, ce qui lui a coûté la somme de 20 sous tournois¹⁰¹⁶. Les livres de comptes de ce même marchand de Montauban nous apportent quelques détails sur la mise en œuvre de cette couverture, qui devait être similaire à Montpezat. En 1348, Raymond Delpy, bourgeois de Montauban, fit reprendre la totalité de la toiture de sa maison. Berthoumieu Bruguieira et Guilhem Esparandio, couvreurs, ont travaillé durant 10 jours. Leur salaire quotidien représentait 3 sous tournois¹⁰¹⁷. En plus des tuiles, le chantier a nécessité l'achat de trois paquets de volige de bois pour poser les précédentes, soit 3 sous et 9 deniers, ainsi que des clous pour les fixer, pour un

¹⁰¹⁴ Les puits que nous avons pu examiner aux alentours de la collégiale sont tous très profonds et maçonnés en pierre sur plusieurs mètres de haut. Leur comparaison avec celui du château ou le puits de la cour du collège des chanoines, tous deux creusés sans conteste à l'époque médiévale permet d'affirmer que leur origine est similaire.

¹⁰¹⁵ *Paguem a XV d'abrial a'N Johan Faure lo trompaire per tres dias a caregar l'aigua a far lo mortier al mur et per portar la peira al mur loqual avai loguat Johan Nicolau lo peirier a for lo dia de XVIII d. am II d. que avia mai desus IIII gros, Comptes consulaires*, t. I, p. 153.

¹⁰¹⁶ Moureau, 2012, p. 150. En 1347, le même montant est réglé pour une quantité de tuiles similaires, provenant de la tuilerie de Jean Grau, à Léojac, par Bernard de Cos, recteur de l'église d'Ardus. Moureau, 2012, p. 153.

¹⁰¹⁷ Un autre compte, pour l'année 1346, donne un salaire journalier de 18 deniers. Deux couvreurs, Vidal Clavière et Bernard d'Audubert, ont travaillé 3 jours pour remanier une toiture et réparer une lucarne. La différence avec le salaire précédent s'explique certainement par la complexité du travail demandé : une simple reprise de la toiture (100 tuiles sont achetées) contre une réfection totale. Moureau, 2012, p. 149.

montant de 11 deniers. Un dernier détail est intéressant : Bonis a noté la dépense de 5 livres tournois pour de l'étain¹⁰¹⁸. Ce métal, précise le marchand, a été utilisé pour fixer les tuiles. Il doit s'agir certainement des tuiles faîtières, dont l'étanchéité devait être optimale. L'étain était-il alors coulé directement entre les tuiles ou bien appliqué en feuilles, ce métal étant assez malléable ?

En ce qui concerne le bois, l'inventaire des archives de 1626 mentionne des reçus d'achats de bois, entre 1337 et 1343, sans plus de précisions. Le bois était nécessaire pour la charpente, pour les engins de levage, pour la mise en place des échafaudages et des loges, ainsi que pour confectionner les portes et les cintres pour les voûtes. En bas-Quercy, les essences d'arbres comprenaient principalement le chêne, le noyer et l'orme. En l'absence de sources, mais également suite à la disparition de la charpente d'origine, il est difficile aujourd'hui d'affiner la répartition des bois utilisés à Montpezat, et leur éventuelle provenance, locale ou plus lointaine. Les rares portes médiévales (fig. 105) qui subsistent encore ont été réalisées en chêne. Quant aux échafaudages, seuls sont encore visibles par endroits les trous de boulins, rebouchés par la suite, qui permettaient de fixer les chevrons horizontaux, sur lesquels venaient s'appuyer les poteaux verticaux (fig. 127).

E. Les outils utilisés

L'examen attentif des blocs de l'appareil du parement intérieur de l'église¹⁰¹⁹ offre la possibilité de qualifier les outils utilisés sur le chantier de la collégiale de Montpezat par les tailleurs de pierre. La brette, marteau taillant dont le tranchant comporte des dents, est celui qui paraît le plus employé sur le chantier, mais le marteau au taillant droit dit *lais* est également présent¹⁰²⁰. Les blocs de parement ont certainement été sommairement dégrossis au taillant droit, peut-être directement en carrière, afin d'économiser le poids de la pierre à

¹⁰¹⁸ Moureau, 2012, p. 152.

¹⁰¹⁹ Pour des raisons pratiques, l'analyse des traces d'outils n'a pu être effectuée de manière directe que sur les parties basses de la nef et du chevet, sur les colonnes engagées et les chapiteaux des chapelles latérales et sur les blocs qui constituent la fenêtre d'axe, suite à la pose en novembre 2016 d'un échafaudage pour le repiquage des vitraux.

¹⁰²⁰ Les comptes consulaires de Saint-Antonin mentionnent l'achat en 1359 d'un marteau pour tailler la pierre : « *I martel per picar las peiras* ». Robert Latouche cite également un contrat d'apprentissage daté de 1487 pour apprendre le métier de maçon, et dans lequel il est précisé que le maître s'engageait à fournir à son élève les marteaux nécessaires durant le temps du contrat, et de lui en donner deux à l'issue de sa formation. Latouche, 1923, p. 384.

transporter. Puis, après ce dégrossissage, les surfaces encore irrégulières ont été aplanies à la brette ou au moyen d'un large ciseau droit : des traces de ce dernier outil apparaissent nettement sur la corbeille d'un chapiteau de la deuxième chapelle sud. Une dernière taille de finition très soignée est enfin intervenue sur l'ensemble des blocs, soit à la brette pour la majorité d'entre eux, soit au moyen d'une *lais* pour d'autres, et ce de manière verticale ou oblique suivant le ou les tailleurs de pierre qui les ont réalisés. La dépose des boiseries du chevet, en décembre 2016, a mis au jour une taille oblique et entrecroisée des blocs sur la partie inférieure du mur sud.

Dans la nef, les tambours de colonnes engagées sont tous taillés à l'aide de la brette, et l'action s'est effectuée de manière verticale, les traces d'outils étant parallèles. Les chapiteaux qui reçoivent les retombées des voûtes dans les chapelles présentent des tailles différentes : ainsi, dans la deuxième chapelle sud, la corbeille et le tailloir ont été exécutés à l'aide d'une *lais* et verticalement, alors que le chapiteau qui lui fait face a, lui, été fini pour la corbeille avec une *lais* et pour le tailloir avec une brette. Il en va de même pour les croisées d'ogives, dont les arcs présentent sur leurs faces externes des traces de brette verticale et un layage horizontal ou oblique sur la face chanfreinée. Dans la première chapelle sud, les blocs qui constituent les croisées d'ogives sont taillés à la brette mais en éventail (fig. 108).

Enfin, les comptes de Barthélemy Bonis mentionnent l'achat en 1345 d'un louchet, bêche étroite en fer, pour l'usage d'un maître maçon qui montait un mur¹⁰²¹.

Il n'a pas été possible de déterminer si toutes les faces des blocs en place dans l'appareil ont été concernées par cette taille de finition ou si seules celles qui étaient destinées à être visibles le furent. La seconde hypothèse paraîtrait la plus logique, compte-tenu de l'économie réalisée sur le coût du chantier, mais, faute d'observation, il convient de rester prudent. Si c'était le cas, il s'agirait d'envisager une taille de finition sur le chantier, à la demande et au fur et à mesure de la progression de la construction, y compris dans les combles, où les parements des murs destinés à supporter les charpentes sont traités avec un soin quasi égal à ceux des parties visibles.

La dépose des boiseries hautes qui surmontaient les stalles tout autour du chevet a mis au jour, en partie basse, sur le mur sud, des joints encore en place depuis l'origine. Le mortier utilisé, à base de sable très fin et de chaux, a été lissé consciencieusement à l'aide d'un outil plat d'un centimètre de large, très certainement un fer à lisser. Les traces en demeurent aujourd'hui très visibles en lumière rasante.

¹⁰²¹ Moureau, 2012, p. 150. Le louchet a coûté 4 sous tournois.

À ces outils en fer, il convient d'ajouter les objets en bois cerclés de métal, récipients de forme et de dimensions diverses indispensables aux mortelliers et aux maçons : les *tinas* ou cuves en chêne pour conserver l'eau, les auges pour mélanger la chaux et le sable à l'eau, les seaux pour tirer l'eau des cuves, les comportes et les baquets pour transporter le mortier, les tamis pour apprêter le sable ou les pots en bois ou en argile pour conserver la colle et les pigments. Le transport de la pierre sur le chantier se faisait au moyen de brouettes ou de brancards, en bois de chêne ou de frêne.

Enfin, les comptes de Barthélemy Bonis nous renseignent sur l'utilisation par les maçons de gants de cuir épais : en 1347, le frère Bertrand Carbonel, franciscain, a acheté quatre paires de gants en cuir fort, fabriqués à Londres, pour équiper les artisans qui œuvraient au cloître du couvent¹⁰²².

F. Des éléments commandés directement en carrière

Les modillons qui soutiennent la corniche de débord de la couverture de la nef et des chapelles paraissent produits en série¹⁰²³. De section rectangulaire, ces modillons adoptent une forme tronconique à facettes et se terminent taillés en flèche. Le calcaire utilisé pour leur réalisation est une pierre de deuxième ordre, du type calcaire froid, qui comprend de nombreuses veines de quartz, défauts imperceptibles toutefois pour un observateur qui se tiendrait au pied de l'église. Leur mise en forme a été réalisée au moyen de la bretturage. Le travail est soigné mais rapide. Leur forme même, assez originale, est à souligner, car sur de nombreux édifices contemporains, les modillons, par soucis d'économie, ne sont que de simples rectangles taillés. Ici, à Montpezat, le maître d'œuvre a pris soin de figurer jusqu'à l'esthétique de cette rangée de supports peu visibles, mais qui participe tout de même à l'élégance générale de l'architecture de la collégiale. Les blocs présentent de larges épaufrures sur leurs arêtes, camouflées par un large joint de mortier clair, utilisé uniquement dans les parties supérieures de l'église. Cette dernière observation renforce l'hypothèse d'une commande de ces modillons, taillés en série, directement à la carrière, puis amenés sur le chantier, trajet durant lequel les blocs ont été quelque peu malmenés. Les moellons qui

¹⁰²² Le compte est daté du 30 septembre 1345, et les 4 paires de gants ont coûté la somme de 2 sous et 4 deniers. La ville de Londres était un des grands centres européens producteur de gants en peau, dont le chevreau. Leur exportation permettait leur diffusion dans toute l'Europe. Moureau, 2012, p. 126.

¹⁰²³ Les travaux de réfection des couvertures des chapelles sud de la collégiale, réalisés en novembre 2014, ont permis un examen poussé de ces modillons, très largement inaccessible sinon.

forment la corniche elle-même ont été taillés dans le même calcaire de deuxième choix. Ils adoptent la forme d'une large dalle de section rectangulaire, dont le côté visible, en débord sur le haut du mur de la nef, est pourvu d'un chanfrein en partie basse.

G. Une grande maîtrise technique

À Montpezat, la qualité de la taille des pierres, régulière et très lisse, assemblées sur un lit de mortier très soigné et très fin, qui donne presque l'illusion d'une pose à joints vifs, indique le haut niveau technique des lapicides qui sont intervenus sur le chantier de la collégiale. Poser ainsi l'appareil de pierre à joints très minces entraîne au préalable un démaigrissement progressif des faces latérales des blocs afin de faciliter leur mise en œuvre. Cette opération s'avère fort coûteuse, tant en temps de travail qu'en argent. De même, les colonnes engagées de la nef et de l'entrée des chapelles latérales sont taillées dans un seul et même bloc, ce qui suppose non seulement une perte de matière considérable mais également un surcoût en main d'œuvre non négligeable. Enfin, l'appareil des voûtes, pourvues d'un raidisseur longitudinal, est très soigné sous les charpentes.

Les observations ci-dessus montrent la remarquable maîtrise technique des tailleurs de pierre qui ont œuvré à Montpezat. Ils ont chacun traité la pierre suivant leur propre technique, en utilisant à la fois la brette et la lais, la taille oblique (fig. 106), verticale ou entrecroisée (fig. 107) voire en éventail, qui se mêlent de manière aléatoire. Ceci prouve que, même si les responsables du chantier ont, à n'en pas douter, donné des consignes fermes quant aux méthodes de travail de la pierre, ils n'ont pas imposé un type de taille plutôt qu'un autre et ont au contraire laissé à chaque lapicide une certaine marge de liberté. De même, l'examen de ces traces d'outils, bien que très largement non exhaustif, offre la possibilité de distinguer les caractères propres à certains ouvriers : lignes bien parallèles qui prouvent la grande maîtrise de l'outil ou au contraire reprises parfois maladroites, dues à un lapicide débutant ou en formation (fig. 109).

Sur le chantier de l'église Saint-Martin, la recherche de la perfection dans la taille de pierre et dans la pose de l'appareil, nettement visible tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, est au service d'une « véritable exaltation des surfaces murales », pour reprendre l'expression d'Éliane Vergnolle¹⁰²⁴. Car, comme à la cathédrale de Poitiers, le visiteur qui déambule dans la collégiale de Montpezat ne distingue pas les fines traces qui scandent les blocs de pierre :

¹⁰²⁴ Vergnolle, 2013, p. 94.

seule demeure la parfaite planéité, sur laquelle glisse la lumière.

Les sources restent muettes sur le déroulement et les ouvriers présents à Montpezat. Il n'existe, nous l'avons dit, aucun registre de comptes pour le chantier, ce qui aurait permis de repérer et éventuellement de situer géographiquement l'origine de certains lapicides. Seule cette grande maîtrise technique dans l'art de la stéréotomie permet d'affirmer que ces artisans appartiennent à une forme d'élite de leur corps de métier, qu'ils ont l'expérience de chantiers d'envergure mais également l'habitude d'utiliser le calcaire des serres du Quercy blanc et ses contraintes liées à sa constitution. Ces conjectures écarteraient de fait des tailleurs de pierre exogènes, peut-être venus d'Avignon et privilégieraient au contraire une origine locale des artisans. À Cahors, il existe une utilisation certaine, mais rare, car difficile à tailler, d'un calcaire « froid », qui est surtout utilisé au XIV^e siècle pour les constructions les plus prestigieuses de la cité : église Saint-Urcisse, palais Duèze, massif occidental de la cathédrale - les trois vers 1300 - ou la chapelle orientale et le portail de l'église Saint-Barthélemy, ces derniers vers 1320-1340¹⁰²⁵. Le chantier du couvent des Dominicains de cette même ville, reconstruit pour le chevet entièrement en pierre et en brique et pierre pour le transept droit, s'est échelonné entre 1317 et 1337¹⁰²⁶. La proximité tant géographique que chronologique, mais également la personnalité des commanditaires, très liés à la Cour pontificale, des chantiers de Saint-Barthélemy et des Dominicains avec celui de Montpezat est à prendre en compte. Les lapicides de la collégiale Saint-Martin ont peut-être travaillé au préalable sur les édifices cadurciens, en utilisant ce calcaire froid dont la taille nécessite une grande dextérité, avant de s'attaquer à l'édification de l'œuvre du cardinal de Palestrina. Là encore, faute de documents touchant aux chantiers de Cahors et notamment de noms de lapicides, cette hypothèse reste fragile et non vérifiable dans l'état actuel des sources.

Au couvent du Pouget, l'analyse des quelques restes des murs de l'ancienne chapelle, très largement ruinée aujourd'hui, indique, au contraire de Montpezat, la mise en œuvre de blocs de calcaire de trois ou quatre dimensions différentes, avec des lits de pose réguliers, sans rattrapage quelconque (fig. 110). Le calcaire employé est une roche blanche, mais dont la taille paraît beaucoup moins soignée que pour la collégiale de Montpezat. Ce type de matériau est présent aux alentours immédiats du site, tout autour de Castelnau-Montratier.

¹⁰²⁵ Scellès, 1999, p. 166.

¹⁰²⁶ Le chevet a été reconstruit grâce au don du cardinal Gaucelme de Jean ; le bras droit du transept par le biais de Pierre de Via, beau-frère du pape Jean XXXII, décédé en 1337 ainsi que par le legs en 1324 de 200 florins d'or pour les travaux par Guillaume de Labroue, évêque de Cahors et bibliothécaire du pape. L'état actuel du chevet, envahi par la végétation, rend quasi impossible l'observation des techniques de taille de la pierre et les comparaisons éventuelles. Voir Séraphin, 2011, p. 163.

Le parement intérieur n'offre pas cette régularité de la surface de la pierre, qui présente de très nombreuses aspérités. Ces pierres de taille ont été visiblement préparées en carrière puis acheminées vers le chantier de construction du monastère. L'état assez altéré des arêtes des blocs, largement épaufrées, prouvent bien leurs nombreuses manipulations et déchargement, certainement sans trop de précautions. Seules les modénatures - ressauts du portail, partie supérieure avec l'arc en tiers-point de la piscine liturgique (fig. 111) - sont le fruit d'un travail soigné de stéréotomie. Ils ont certainement été taillés ou terminés sur place et non façonnés entièrement en carrière.

À la collégiale Saint-Pierre de La Romieu, il existe une différence de couleur dans la pierre utilisée pour le parement extérieur. Ces tonalités non homogènes ont été interprétées comme le signe d'un changement de carrière pour l'approvisionnement en calcaire à hélix dit de Lectoure, alors que le chantier battait son plein, et non comme une volonté du maître lapicide, ce qui paraît, dans le cas gersois, hautement probable¹⁰²⁷.

Quant aux constructions de Mortemart - tout au moins celles encore existantes, soit les Augustins et les vestiges de l'église du Milieu - , là encore, le matériau local - un grès - a été privilégié. L'examen de l'appareil des blocs du parement extérieur de l'église des Augustins¹⁰²⁸, où se détache un large joint de mortier de chaux, montrerait une taille des blocs en carrière, puis un transport sur le chantier avant leur mise en place (fig. 112). Là encore, le joint cacherait les épaufrures des arêtes, conséquence d'un transport en charrois. Un même constat peut être fait - dans une moindre mesure car seul le parement du chevet est visible - pour la collégiale de Saint-Germain-les-Belles (fig. 113).

2.6 Les signes lapidaires

La question des signes lapidaires dans la construction médiévale - fonction, signification, utilité - se pose depuis de nombreuses années aux historiens de l'art et aux archéologues. Les études menées sous la direction d'Yves Esquieu et Andreas Hartmann-Virnich en 2007¹⁰²⁹, puis plus récemment celles qui concernent la cathédrale Saint-Pierre de Poitiers, menées par Vincent Debais en 2013¹⁰³⁰ ont tenté de faire le bilan des connaissances en la matière et de proposer de nouvelles hypothèses de recherche.

¹⁰²⁷ Ugaglia, 1978, p. 56.

¹⁰²⁸ Le parement intérieur n'est pas visible, car l'ensemble de l'église, à l'exception des modénatures, est enduit.

¹⁰²⁹ Esquieu et Hartmann-Virnich, 2007.

¹⁰³⁰ Debais, 2013.

Les plus anciennes références aux signes apposés sur les pierres de construction sont issues des statuts des loges allemandes des XV^e et XVI^e siècles, sources qui ont amené à considérer que ces marques constituaient la signature d'un tailleur de pierre et d'une équipe en particulier. Or cette affirmation, qui a eu tendance pendant longtemps à éclipser toute autre interprétation, est depuis plusieurs années très largement discutée et la signification même de ces traces demeure toujours obscure car complexe. Comme l'écrit Vincent Debiais « on a cherché le sens du signe dans des directions très différentes : initiale du nom du sculpteur, identifiant de l'atelier auquel il appartient, marque technique devant favoriser la pose des blocs, etc. ¹⁰³¹ ». Une seule constante est certaine : le signe est apposé par un artisan, qu'il soit maçon, appareilleur ou maître d'œuvre.

À Montpezat, l'examen des parements intérieurs et extérieurs de la collégiale a révélé un certain nombre de ces signes gravés sur les pierres. La liste n'est pas exhaustive, car l'examen systématique de l'ensemble des blocs, travail de grande envergure et irréalisable sans échafaudages, n'a évidemment pas été mené durant notre étude. Une première remarque s'impose : toutes les pierres ne portent pas une marque visible, loin de là. Si à l'extérieur, les intempéries ont pu en effacer certaines, le constat effectué à l'intérieur est sans appel. Tous les blocs comportaient peut-être un signe, mais leur disposition finale sur les lits de pierres en occulterait alors la majorité.

En tout, ce sont 18 signes différents qui ont été relevés (fig. 114 à 116). Le corpus est très mince, par rapport aux 119 repérés sur la tour Saint-Laurent du Palais des Papes¹⁰³². Toutefois, Yves Esquieu et Andreas Hartmann-Virnich soulignent le fait que ces signes ont tendance à se raréfier à la fin du XIV^e siècle, ce qui pourrait expliquer ce faible nombre. Ils répondent aux caractéristiques générales des signes de la fin du XIII^e et du XIV^e siècle. Il s'agit de marques composées de traits rectilignes ou courbes taillées au ciseau, placées au centre de la joue du bloc. Leur forme évoque pour 8 d'entre eux une lettre de l'alphabet : un A, deux B, un C, un E, un I, un J et un T. Le tracé du A, du C, d'un B, du T, du I et du J est assez simple et s'apparente à une capitale de tradition antique. Quant au second B et au E, ils se rapprochent d'une épigraphie médiévale, plutôt caractéristique des XII^e et XIII^e siècles, à caractère cursif, avec des traits à valeur ornementale. Ce constat, pour un chantier de construction bien daté, entre 1337 et 1343, renforce l'idée émise par Vincent Debiais qu'il est délicat de lier épigraphie et glyptographie. Les lettres gravées sur des supports lithiques

¹⁰³¹ Debiais, 2013, p. 95.

¹⁰³² Bernardi et Hartmann-Virnich, 2005, p. 110.

contemporains du chantier de Montpezat, comme les pierres tombales, n'ont que peu de ressemblances avec les caractères repérés sur les murs de l'église. Les questions posées par ce même auteur trouvent leur résonance sur le chantier quercynois : quelle était la culture écrite des tailleurs de pierre et des lapicides ? Avaient-ils une même utilisation de l'écriture ? La lettre ne serait-elle utilisée que pour sa valeur ornementale et non en rapport avec le nom de l'artisan lui-même ? Au vu des rares lettres repérées à Montpezat, bien éloignées de l'épigraphie régulière du milieu du XIV^e siècle, nous serions tentés de pencher, comme Vincent Debiais, vers un « aspect personnel de l'usage de la lettre par l'artisan, avec son aspect cursif et libéré des canons de l'esthétique épigraphique ¹⁰³³ ». Il est enfin intéressant de noter le pourcentage élevé des signes en forme de lettres (quasiment la moitié du corpus), alors que les études récentes montrent que ces dernières disparaissent au XIV^e siècle au profit des seuls signes géométriques et figuratifs ¹⁰³⁴.

Les autres signes adoptent des formes très variées : une croix grecque, une sorte de crosse, un triangle équilatéral, un triangle surmonté d'une crosse, un triangle surmonté d'une croix grecque, un cercle, une équerre, un carré, une étoile, une fleur de lys, une sorte de fourche à deux dents, une boucle barrée par un trait horizontal, lui-même chargé de trois petits traits verticaux. Il s'agit bien manifestement là d'images et de symboles propres à un artisan ou à un groupe de personnes, dont la signification nous échappe aujourd'hui.

La plupart de ces marques se retrouve à la fois dans les chapelles, la nef et l'abside, disposées sans logique aucune quant à leur association entre elles. Il n'existe pas semble-t-il de signes spécifiques réservés à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment : tous se retrouvent indifféremment sur l'un et l'autre parement. De même, il arrive parfois que plusieurs blocs alignés horizontalement portent le même signe : par exemple une fleur de lys sur le mur extérieur de la seconde chapelle sud. S'agit-il d'un repère pour indiquer des blocs issus d'un même lit de pierre ? Par contre, l'absence de marques est flagrante sur les blocs qui constituent les embrasures des baies et les claveaux des portes ¹⁰³⁵. Or, nous avons supposé que ces éléments avaient été commandés directement en carrière et livrés déjà taillés. Cette hypothèse aurait donc comme corollaire la réalisation des marques uniquement sur le chantier, par les lapicides et non par les carriers, après l'extraction des blocs.

La seule constante repérée se situe au niveau des colonnes engagées qui soutiennent

¹⁰³³ Debiais, 2013, p. 100.

¹⁰³⁴ Esquieu et Hartmann-Virnich, 2007, p. 355.

¹⁰³⁵ Un constat similaire a été dressé pour l'église Saint-Jean-de-Malte d'Aix-en-Provence. Voir Esquieu et Hartmann-Virnich, 2007, p. 348.

les retombées des voûtes de la nef. Chaque tambour de colonne porte le même signe que tous ceux qui forment le même support architectural. Le signe utilisé pour marquer les colonnes n'est donc pas toujours le même. Ainsi, la seconde et la quatrième côté nord comportent une croix grecque ; la troisième et quatrième au sud, une crosse ; la troisième côté nord un triangle surmonté d'une croix grecque ; la première au sud, un I. Aucun signe n'a été repéré sur la première colonne nord et la quatrième sud. Que déduire de cette observation ? Deux hypothèses paraissent envisageables. Il se pourrait que dans ce cas précis du chantier de la collégiale Saint-Martin, les signes lapidaires tracés sur les tambours des colonnes de la nef renvoient plus à un repère d'assemblage. Il n'est pas impossible que les colonnes, pré-taillées en carrière et terminées sur le chantier, aient été d'abord montées l'une après l'autre à blanc, démontées et stockées un temps puis remontées à leur emplacement définitif. La marque renverrait alors à ce premier montage et constituerait un repère pour les maçons. Toutefois, l'utilisation concomitante de plusieurs signes, qui introduit un facteur de confusion voire de mélange des tambours de pierre, fragilise cette idée. La seconde possibilité est que les tambours d'une même colonne aient été confiés à un unique tailleur de pierre, qui aurait alors apposé sa marque sur chacune des pierres dont il avait la responsabilité. Cela supposerait donc qu'au moins quatre lapicides soient intervenus spécifiquement sur ces supports architectoniques et en même temps, en plus de la taille de simples blocs pour les parements de l'église.

En guise de conclusion, le corpus des signes lapidaires de Montpezat et les hypothèses formulées ne conduisent pas à des réponses précises et sûres sur l'utilisation de ces derniers, ce qui aurait été d'ailleurs peu probable. Les idées avancées seraient à associer à d'autres constats et d'autres corpus de marques, relevées notamment en Quercy, afin de confronter leurs formes et leurs usages dans cette région, qui manque d'étude en la matière pour la période gothique.

2.7 Les métaux : fer et plomb

A. Le fer omniprésent

Sur le chantier de la collégiale se pressaient, outre les ouvriers de la pierre, un

certain nombre d'artisans qui travaillaient les métaux. Comme le précise Philippe Lardin¹⁰³⁶, des maréchaux intervenaient sur les chantiers de construction à l'époque gothique, pour entretenir les marteaux taillants en fer des tailleurs de pierre notamment, mais également pour fabriquer ou réparer les diverses pièces métalliques utilisées. Des forges devaient exister à Montpezat ou aux alentours du village. Bien que les sources conservées ne mentionnent pas l'existence de ce type d'activités de transformation du métal, la charte de coutumes octroyée en 1257 par Alphonse de Poitiers, comte de Toulouse et co-seigneur du village, précisait que les habitants de Montpezat avaient le droit de construire, de posséder et d'exploiter des moulins à eaux et à vent ainsi que des forges¹⁰³⁷. Un toponyme existe encore aujourd'hui, qui pourrait révéler l'existence d'un moulin à eau pourvu d'un marteau hydraulique : le lieu-dit « la Mouline », qui se situe en contrebas du village, le long du ruisseau du petit Lembous (fig.117). Un moulin d'époque moderne existe encore. Ce terme de « mouline » est employé à l'époque médiévale pour désigner ce type d'installation lié à la transformation du fer. Jean Lartigaut a signalé la première mouline repérée en Quercy, à Péchaurié, dans un hommage rendu par le seigneur du lieu à l'évêque de Cahors en 1329¹⁰³⁸. Aux Junies, plusieurs moulins à fer étaient implantées sur le territoire de la seigneurie de la famille de Jean¹⁰³⁹ et il est ainsi aisé d'en déduire que le fer utilisé sur le chantier du couvent provenait directement de ces lieux de production. Ces moulins fournissaient plusieurs types de barres de fer : des rondes, des plates, des tiges plus légères ainsi que des morceaux de fer plus petits¹⁰⁴⁰. Le minerai de fer provenait peut-être des mines de la Montagne Noire ou de Villefranche-de-Rouergue, dont la production était très importante à l'époque médiévale. Toutefois, l'exploitation minière existait également dans l'ouest du Quercy, à proximité de la vallée de la Masse ou à l'est de Gourdon, près du Vigan¹⁰⁴¹ et peut-être déjà près de Bruniquel, à Caussanus. Aux Junies, une mine de fer alimentait les moulins du seigneur¹⁰⁴². La quantité de fer utilisée sur le chantier est difficilement quantifiable, car outre l'absence d'archives liées au chantier, il n'a pas été possible de repérer la présence de goujons métalliques pour fixer certains blocs de pierre ou partie de blocs. La seule observation réalisable a été de comptabiliser les pentures, serrures et

¹⁰³⁶ Lardin, 2009.

¹⁰³⁷ L'original de la charte de coutumes a disparu mais l'essentiel de son contenu a été analysé dans un acte de l'Intendance de Montauban en 1725. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, C 319, fol. 286-287.

¹⁰³⁸ Lartigaut, 1969, p. 281.

¹⁰³⁹ Suau, 2013, p. 128.

¹⁰⁴⁰ C'est le constat dressé par Catherine Verna pour les moulins des Pyrénées centrales au XIV^e siècle. Voir Verna, 2001, p. 104-105.

¹⁰⁴¹ La mine la plus importante paraît alors être celle du Pech des Minies ou de las Caselas, située entre le bourg de Lherm et la vallée de la Masse. Voir Lartigaut, 1969, p. 288.

¹⁰⁴² Lartigaut, 1969, p. 288.

gonds médiévaux encore en place dans la collégiale.

Sur le chantier de la collégiale, le fer a été utilisé pour fabriquer des goujons, propres à solidariser entre eux les blocs du remplage de la fenêtre d'axe. Les gonds des diverses portes de l'église et du collège étaient également constitués de ce même métal, tout comme ceux qui garnissaient les placards de la sacristie et des chapelles. Il convient d'ajouter également les pentures et les serrures présentes sur l'ensemble des portes, ainsi que les anneaux de tirage de ces portes et les nombreux clous forgés, très largement utilisés sur le chantier. Il subsiste aujourd'hui de cet ensemble médiéval la plupart des gonds des portes des placards. Ils sont tous constitués de barres de fer de section ronde, tordues en « L » et scellées dans le mur avec une coulée de plomb. Les gonds découverts en décembre 2016, suite à la dépose des panneaux des boiseries supérieures des stalles, montrent également ce même type de gonds, fixés de la même manière. Une seule porte de placard d'époque médiévale est présente dans la collégiale : il s'agit de celle du placard de l'actuelle sacristie. Trois ais de bois de chêne sont assemblés au moyen de deux pentures, fabriquées avec des barres de fer plates, dont l'extrémité est découpée en forme de fleur de lys. Des clous forgés à têtes rondes maintiennent les pentures aux ais de bois. Un œil à l'extrémité de chaque penture fixe cette dernière dans le gond, lui-même scellé dans le mur. Une serrure à bosse (fig. 118), qui est entaillée dans le vantail et qui de ce fait ne dépasse pas de l'épaisseur de ce dernier, permet de verrouiller le placard. La serrure à bosse est équipée d'un verrou, fabriqué dans une barre de fer cylindrique, qui a été travaillé pour adopter une forme à pans, pourvu d'un moraillon avec un auberon. Ce verrou est maintenu dans la porte au moyen de deux pitons cylindriques et coulisse dans un troisième piton de même forme, fixé, lui, dans le mur. Lorsque le verrou est actionné et poussé vers le piton du mur, l'auberon du moraillon tombe dans une auberonnière, percée dans la boîte de la serrure. Un pêne passe dans l'auberon au moyen d'un tour de clé, ce qui rend fixe le verrou et sécurise ainsi la porte et de ce fait le placard. Ce type de serrure à bosse avec verrou est appelé serrure à vertevelle. La collégiale de Montpezat possède également deux verrous à vertevelle d'époque médiévale (fig. 119), qui semblent également contemporains de la construction de l'édifice. Ils garnissent tous deux une porte en chêne, percée dans l'épaisseur d'un des contreforts nord de la nef, qui donne accès à la toiture de la sacristie actuelle. Ces trois verrous à vertevelle illustrent le savoir-faire des serruriers qui ont travaillé sur le chantier de la collégiale.

Outre la serrurerie, le fer a été également utilisé dans la réalisation des vitraux de

l'église. Le fer était employé pour confectionner les barlotières, pannetons, feuillards et clavettes qui supportaient les panneaux de vitrail en étant enchâssés dans la maçonnerie, ainsi que pour les vergettes, tiges métalliques qui assuraient le maintien des panneaux de verre face à la pression du vent. L'église du couvent des Junies possède encore un grand vitrail central, contemporain de l'édification du monument, mais la restauration du XX^e siècle a entraîné le remplacement de nombreux éléments métalliques d'origine.

B. Le plomb

Le plomb est également un métal présent sur le chantier de la collégiale. Il est possible qu'une plomberie dans laquelle on le fondait se trouvait fonctionner en permanence, comme cela était le cas sur certains chantiers royaux de la fin du Moyen Âge¹⁰⁴³. Le minerai venait certainement des mines de Villefranche-de-Rouergue, attestées à l'époque médiévale¹⁰⁴⁴, ou bien d'Ariège¹⁰⁴⁵.

Le plomb fondu était principalement utilisé pour le scellement des gonds des portes (fig. 120), nous l'avons vu. Il a également servi à sceller entre eux les différents blocs du remplage de la fenêtre d'axe du chevet, en remplacement du mortier traditionnel¹⁰⁴⁶. Un examen, rendu possible grâce à un échafaudage monté pour s'assurer de l'état sanitaire de ce même remplage, a donné l'occasion de constater que ce mode de scellement au plomb avait été utilisé sur le chantier de la collégiale de Montpezat. Entre les différents blocs de calcaire du réseau, de larges coulées de plomb apparaissent en lieu et place du liant que l'on s'attendrait à trouver (fig. 121). Elles sont encore en partie masquées par endroits au moyen d'un fin coulis de mortier de couleur ocre, et ce afin que l'aspect grisâtre du métal n'attire pas l'œil. Cette précaution peut aujourd'hui paraître largement inutile vu la hauteur du remplage de la fenêtre d'axe, mais elle devait avoir une justification plus flagrante lorsque l'ensemble était badigeonné en vermillon. Le liant traditionnel à base de chaux et de sable, ici plutôt roux, n'est utilisé qu'à des fins décoratives et non comme scellement mécanique.

¹⁰⁴³ Lardin, 2009, p. 89.

¹⁰⁴⁴ Blavier, 1806, p. 28-29.

¹⁰⁴⁵ Une mine de plomb a été exploitée dès l'époque médiévale à Castelminier, près d'Aulus-les-Bains, en Ariège. *Archéologie quotidienne*, p. 273-274.

¹⁰⁴⁶ Cette technique de scellement au plomb qui remplace le mortier a été étudiée par Mathieu Tricoit sur le triforium de l'abbaye de Saint-Denis. Voir Tricoit, 2009, p. 153-157.

Un même constat a pu être mené sur la rose de la façade occidentale. Les différents éléments de pierre qui la constituent sont tous scellés au moyen de coulées de plomb, camouflées ensuite avec un fin mortier clair (fig. 122). Enfin, le réseau de la piscine aux ablutions, mise au jour sur le mur sud du chevet, est lui-aussi assemblé au moyen de ce même métal, dissimulé ici par la peinture murale qui recouvre la pierre (fig. 123). Dans ce dernier cas, les coulées, nettement visibles, ont été contenues au moyen d'une sorte de coffrage léger, qui leur procure un aspect aplati.

Cette technique du scellement au plomb d'éléments en pierre est connue sur les grands chantiers de construction des cathédrales septentrionales, mais pour le XIII^e siècle : Amiens, Beauvais ou Auxerre¹⁰⁴⁷. Une utilisation similaire est signalée à Rouen, pour l'église Notre-Dame, au milieu du XIV^e siècle, ainsi que pour la collégiale de Saint-Quentin, bien que pour ce dernier chantier, ce ne soit plus du plomb coulé mais des galettes ou des semelles de ce même métal qui servent de scellement¹⁰⁴⁸. Les éléments sculptés du jubé de l'abbatiale Saint-Bénigne de Dijon, mis en place à la fin du XIV^e siècle, étaient également assemblés au plomb et non au mortier¹⁰⁴⁹. La présence à Montpezat de cette technique paraît donc de prime abord assez surprenante. Il convient toutefois de nuancer ce dernier qualificatif. Les études générales réalisées sur les maisons médiévales de Cahors¹⁰⁵⁰ ou de Caylus et de Saint-Antonin¹⁰⁵¹, ou bien la monographie de la tour d'Arles de Caussade¹⁰⁵², ne relèvent pas l'utilisation du plomb pour assembler les différentes parties d'un remplage, tant au XIII^e qu'au XIV^e siècles. L'analyse du remplage de la grande piscine aux ablutions des Junies offre le même constat d'absence de scellement au plomb, tout comme pour les fenêtres de l'église des Augustins de Mortemart ou la rose de la collégiale de La Romieu, où seul le mortier est utilisé. Une enquête orale menée par nos soins auprès d'archéologues du bâti¹⁰⁵³, spécialistes d'architecture médiévale, tant civile que religieuse, qui connaissent parfaitement les édifices du Quercy notamment, aboutit à cette même conclusion : le scellement au plomb n'est pas une technique observée sur d'autres monuments médiévaux méridionaux, entre Quercy et Gascogne¹⁰⁵⁴.

¹⁰⁴⁷ Tricoit, 2009, p. 154.

¹⁰⁴⁸ Tricoit, 2009, p. 154.

¹⁰⁴⁹ Borlée, 1992, p. 30.

¹⁰⁵⁰ Scellès, 1999, p. 157-166.

¹⁰⁵¹ Loncan, 1993, p. 192-195.

¹⁰⁵² Pousthomis, 2002, p. 73-75.

¹⁰⁵³ Je remercie Gilles Séraphin, architecte du patrimoine et archéologue du bâti, ainsi que Pierre Garrigou-Grandchamp, historien de l'art et archéologue du bâti médiéval, de leurs remarques sur ce sujet.

¹⁰⁵⁴ Nicolas Reveyron, dans son étude des églises Saint-Jean, Saint-Nizier et Saint-Paul de Lyon, signale l'utilisation du plomb pour ancrer les agrafes, goujons ou gonds en fer mais non comme scellement des

Cette technique récurrente sur le chantier de la collégiale de Montpezat de sceller au plomb les éléments sculptés des remplages des ouvertures est donc un élément marquant pour qualifier le maître d'œuvre et l'équipe de maîtres maçons. Ces derniers connaissaient donc cette technique employée en France septentrionale et de ce fait avaient participé aux chantiers de cette région ou pour le moins avaient été formés par des artisans qui utilisaient cette méthode particulière.

Le plomb devait enfin être utilisé, mais en ruban cette fois, pour assembler entre eux les verres de couleur des vitraux et maintenir ces derniers aux vergettes de fer.

Comme pour le fer, quantifier le plomb utilisé à Montpezat s'avère quasi impossible, car cela dépend entre autre de l'épaisseur du joint entre les différents éléments à assembler. Un premier bilan permettrait de donner une quantité de ce métal relativement peu élevée, attendu que seules la fenêtre d'axe et la rose comportent des réseaux et donc des éléments scellés au plomb. Son emploi pour les gonds reste très marginal. Par contre, la quantité pour assembler le verre et fixer les vergettes des vitraux semblerait non négligeable.

Les comptes de Bonis donnent un prix pour le plomb : en 1347, Pierre Vidal, bourgeois de Montauban, acheta 38 livres de ce métal - soit un peu plus de 16 kilogrammes -, pour la somme d'un florin et un gros¹⁰⁵⁵. La destination et l'utilisation prévues de cette grande quantité de plomb ne sont hélas pas indiquées. Un second compte mentionne, l'année précédente, l'achat de 69 livres - 30 kilogrammes environ - de ce même métal par une femme, la dame de Bastier, pour son fils, là encore sans aucun détail ni prix¹⁰⁵⁶. Ces indications offrent la possibilité d'établir un coût de la livre de plomb à Montauban en 1347, mais en tenant compte du fait que la qualité du métal - vieux plomb ou plomb neuf - n'est pas connue. Toutefois, cette année- là, le cours du florin a oscillé entre 23 et 36 sous¹⁰⁵⁷. En partant du principe que le florin vaut 23 sous, la livre de plomb coûtait 8 deniers ; avec un florin à 36 sous, elle montait à 12 deniers. Cette fourchette de prix - de 6 à 12 deniers - peut être comparée à celle établie pour la même année par Frédérique-Anne Costantini pour la Chaise-Dieu¹⁰⁵⁸. Sur le chantier pontifical, la livre de plomb fluctuait entre quatre et six deniers, soit moitié moins qu'à Montauban. Dans cette dernière ville, le plomb valait plus cher que dans les

pierres. Reveyron, 2005.

¹⁰⁵⁵ Moureau, 2012, p. 151. La livre de Montauban, calquée sur celle de Troyes depuis 1329, équivalait à 432 grammes. Forestié, 1890, p. XXXVIII.

¹⁰⁵⁶ Moureau, 2012, p. 151.

¹⁰⁵⁷ Voir le tableau de conversion établi par Édouard Forestié, dans Forestié, 1890, p. XLVII.

¹⁰⁵⁸ Costantini, 2003, p. 130.

monts du Livradois. Un constat qu'il convient de nuancer puisque, outre l'absence d'indications sur la qualité du métal, le coût de son transport jusqu'en bas-Quercy, qui devait forcément influencer son prix, n'est pas non plus connu. À titre de comparaison, entre 1345 et 1348, toujours à Montauban, un cierge torsadé de deux livres (soit près d'un kilogramme) se vendait quatre sous et huit deniers ; un louchet, bêche étroite en fer, quatre sous ; 50 boulons de fer avec des écrous, un sou ; une paire de souliers six sous¹⁰⁵⁹.

2.8 Les vitraux

La collégiale Saint-Martin ne conserve plus aujourd'hui de vitraux anciens. L'ensemble des verrières de l'édifice a été remplacé en 1866, suite au chantier de « grattage général », enclenché l'année précédente. De nouveaux panneaux historiés ont été commandés au maître-verrier parisien Antoine Lusson¹⁰⁶⁰ (fig. 124). À cette occasion, les chapelles latérales ont reçu une nouvelle dédicace, les saints figurés sur les nouveaux vitraux ayant remplacé les anciennes titulatures médiévales.

La présence de feuillures aménagées dès l'origine dans les fenêtres de l'église prouvent l'existence de ces verrières à l'époque médiévale. Le chanoine Godefroy a de plus évoqué dans sa vie manuscrite du cardinal des Prés l'existence de vitraux qui paraissent bien contemporains de la création de la collégiale. Il parlait ainsi des « vitres » de l'église, où se distinguaient les armes du fondateur. Ces verrières ont fait l'objet de soins constants de la part du chapitre : à maintes reprises, dans les comptes de l'époque moderne, se retrouvent des mentions de réparations de panneaux¹⁰⁶¹. En 1779, un règlement de compte laisse sous-

¹⁰⁵⁹ Moureau, 2012, p. 148-161.

¹⁰⁶⁰ Antoine Lusson (†1876) est un maître-verrier considéré comme le chef de file du vitrail néo-gothique et l'un des acteurs essentiels de la renaissance du vitrail au XIX^e siècle. Originaire du Mans, où il succéda à son père à la tête de l'atelier familial, il remporta en 1849 le concours pour restaurer les vitraux de la Sainte-Chapelle de Paris, puis travailla à ceux de la cathédrale Notre-Dame et réalisa des verrières pour une dizaine d'églises de la capitale, les cathédrales du Mans et de Lyon, ainsi que pour de nombreux lieux de culte dans la France entière. Voir Finance, 2008.

¹⁰⁶¹ Le 11 juillet 1626 : « payé à Antoine Quintard vitrier 3l pour avoir accomoder la roze de devant lesglise et les 4 vitres de la maistrise » ; le 29 mars 1628 : « 7s pour achapt de 3 vergues de fer pour maistre aulz vitres de la roze du fond de lesglise plus 3s pour la chaulz pour faire le mortier pour maistre a la roze et aulz vitres du coeur » ; le 30 mars 1628 : « a Anthoyne Quintard vitrier pour avoyr acomoder lad roze et vitres du coeur » ; le 7 septembre 1630 : « a Hugues Nadal vitrié de Caors pour avoir acomoder la grande rose de lentrée de lesglise 16 livres 10 sous » ; le 14 septembre 1630 : « 13 livres à Hugues Nadal pour avoir acomoder et rabilier plusieurs vitres de lesglise » ; le 16 septembre 1630 : « 4 livres 16 sous a Pierre Cavalhé forgeron pour avoir faictes 28 barettes fer huicts pattes fer soixante clavettes fer pour estre employé aususdites vitres » ; le 17 janvier 1634 : « faict despense de quarantesoulz payés au vitrier pour avoir accomoder deux

entendre que certaines fenêtres hautes de la nef et la première ouverture nord dans l'abside qui étaient condamnées ont été rouvertes et ont reçu de nouveaux vitraux¹⁰⁶². Le sort de cet ensemble ancien n'est toutefois pas connu : la Révolution a certainement contribué à faire disparaître de manière irrémédiable les vitraux qui pouvaient subsister, surtout s'ils portaient les blasons des seigneurs de Montpezat. Aucune description n'est parvenue jusqu'à nous et ni Du Mège, ni le chanoine Pottier ne les ont évoqués dans leurs descriptions de la collégiale, avant le remplacement dont ils ont fait l'objet en 1866.

Parmi les édifices contemporains de la collégiale Saint-Martin, seule l'église de l'ancien couvent des Junies abrite toujours une grande verrière, œuvre d'un maître de la seconde moitié du XIV^e siècle (fig. 125). Les armoiries du cardinal de Jean sont figurées sur les panneaux antérieurs et le fondateur, qui tient la maquette de son église, accompagné de deux de ses neveux, surmonte les emblèmes familiaux (fig. 126). La partie centrale du vitrail illustre des scènes de l'Enfance et de la Passion du Christ. Cet ensemble a été récemment étudié par Jean-Pierre Suau¹⁰⁶³. À part aux Junies, il ne reste guère de vitraux du XIV^e siècle en Quercy, comme le rappelle Nicolas Bru¹⁰⁶⁴. L'église Saint-Jean-Baptiste de Caylus possède encore quelques médaillons historiés de la période de la guerre de Cent Ans, consacrés à la vie du Christ, malheureusement fortement restaurés en 1868¹⁰⁶⁵.

2.9 La polychromie de la collégiale

À la suite des travaux de Géraldine Victoir¹⁰⁶⁶ et d'Anne Vuillemard-Jenn¹⁰⁶⁷, il apparaît primordial de se poser la question d'éventuels restes de polychromie à l'intérieur des édifices gothiques. Sous ce terme de polychromie, les auteurs englobent les peintures murales non figuratives ainsi que les décors peints de la sculpture et de la modénature, soit « l'aspect

rosses que le vent avoit jeter de terre et avoir poissé la vitre a la chapelle de lantrée de lesglise. Aussy faid despense de gautre soulz pour achapt dune petite barre de fer pour tenir lad. Vitre de lad. chapelle ». Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 851.

¹⁰⁶² Le 5 août 1779, le sieur Duval, vitrier de Caussade « avait été chargé par le chapitre de garnir de vitre toutes les croisées qui ont été nouvellement ouvertes soit dans la nef soit dans le chœur : 4 au nord et 4 au sud ». Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 778.

¹⁰⁶³ Suau, 2013.

¹⁰⁶⁴ Bru, 2011, p. 104.

¹⁰⁶⁵ Uffler, Gatouillat, 1993, p. 363-365.

¹⁰⁶⁶ Voir notamment Victoir, 2012.

¹⁰⁶⁷ Voir notamment Vuillemard-Jenn, 2013.

coloré global d'un édifice¹⁰⁶⁸ ». Après un certain engouement au XIX^e siècle pour ces décors peints, très souvent réinterprétés et reconstitués, parfois de manière abusive, la couleur au sein des édifices médiévaux disparaît. Nombre d'églises ont été alors dépouillées de tout reste d'enduits peints, pour retrouver un pseudo « état d'origine » pur et la mode des pierres apparentes a provoqué des dégâts irréparables pour la connaissance archéologique des édifices, jusque vers la fin du XX^e siècle. Pourtant, en Allemagne, dès les années 1950 et surtout au tournant des années 1980-1990, les études sur la polychromie des églises gothiques se sont multipliées, sans bénéficier d'un écho similaire outre-Rhin¹⁰⁶⁹. Il a fallu attendre le début du XXI^e siècle et les travaux des deux historiennes de l'art citées pour que commencent à être pris en considération ces fragments de décor, au même titre que les peintures murales historiées. L'intérêt d'une telle étude est de pouvoir comprendre le phasage éventuel du chantier et de bénéficier également d'un moyen d'affiner l'étude stylistique du bâtiment et de son architecture. Pour les maîtres d'œuvre médiévaux, ce décor mural non figuratif représentait un état idéal d'un mur ou d'un élément architectonique, réinterprété comme une œuvre d'art à part entière. La collégiale de Montpezat a donc fait l'objet d'un examen poussé des traces de couleurs encore visibles, associé aux découvertes rendues possibles par les récents travaux de restauration menés sur le chevet.

A. Le décor intérieur

La collégiale Saint-Martin se présente aujourd'hui comme un vaisseau en pierres apparentes, sans aucun enduit visible, d'un blanc sale uniforme. Existait-il un décor peint ? Il semblerait que oui, même si les mentions anciennes ne sont guère explicites. Le chanoine Godefroy évoque des anges qui tiennent le blason des des Prés, mais sans plus de précisions. Quant à Alexandre Du Mège, il écrit que « les tableaux » qui garnissent les chapelles sont fort usés. Ce terme de « tableaux » pourrait se rapporter à des peintures murales, alors fort dégradées et peu lisibles, plus qu'à des peintures sur toile. Ces dernières, à Montpezat, remontent à la fin du XVII^e et au XVIII^e siècle, une période que ne goûtait nullement l'archéologue toulousain. Il n'aurait pas pris la peine de mentionner des artefacts aussi récents pour lui, alors qu'il a sûrement remarqué un décor plus ancien. Mais faute de sources fiables,

¹⁰⁶⁸ Victoir, 2012, p. 121.

¹⁰⁶⁹ Vuillemard-Jen, 2013, p. 15.

nos conjectures restent à l'état de fragiles hypothèses.

La vision contemporaine d'une église aux parements nus est le résultat d'une campagne d'envergure, menée à partir de 1865, sous les auspices de la fabrique paroissiale semble-t-il¹⁰⁷⁰. Le chanoine Pottier l'évoque dans son rapport de visite à Montpezat lors du Congrès archéologique de 1865 : « dans ce moment, un grattage lui rend son aspect primitif¹⁰⁷¹ ». Ce chantier a consisté à faire sauter l'enduit ancien qui subsistait sur le parement intérieur de l'édifice, ce qui a nécessité la pose d'échafaudages mobiles jusqu'en haut des voûtes, afin de procéder à ce raclage général. Une opération similaire a été menée la même année à la collégiale Saint-Pierre de La Romieu. Les peintures murales de la nef et de l'abside, bien que restaurées en 1811, ont été supprimées à la faveur d'un grattage général¹⁰⁷². Aux Junies, un décor peint d'inspiration néo-médiévale a recouvert, à la fin du XIX^e siècle, l'ensemble de l'espace intérieur de l'église des Dominicaines, ce qui rend quasi impossible l'examen d'une éventuelle peinture du XIV^e siècle.

À Montpezat, une eau-forte ou plutôt un simple lait de chaux¹⁰⁷³, non coloré, a ensuite été passé sur l'ensemble des murs de l'église. Il a été appliqué à la brosse depuis le haut vers le bas, comme l'indique encore aujourd'hui les coulures nettement visibles derrière les boiseries du chevet par exemple¹⁰⁷⁴. Seuls les blasons des clés de voûte ont reçu de la couleur, ainsi que le tour de ces dernières et les douze croix de consécration, repeintes sur les piliers de l'abside et de la nef. L'édifice dans son ensemble est dès lors devenu blanc, une couleur qui a subi depuis plus de 150 ans les affres d'un encrassement, dû à la fumée des cierges et des lampes à pétrole notamment. La partie basse de l'église, surtout au niveau des piliers, endroits propices aux frottements, a perdu le lait de chaux et la pierre est apparente.

Les traces de couleurs à l'intérieur de la collégiale demeurent très peu visibles. Les parties hautes des chapelles sud - corbeilles et bagues des chapiteaux surtout (fig. 128) - laissent entrevoir sous le badigeon du XIX^e siècle une couleur rouge-orangée, également décelable sur la partie supérieure de certains piliers de la nef (fig. 129). À La Romieu (fig.

¹⁰⁷⁰ Les registres de la fabrique de la paroisse de Montpezat ne sont pas conservés pour cette période. L'analyse des archives municipales pour les années 1860-1870 n'a rien révélé sur ce chantier.

¹⁰⁷¹ Congrès archéologique de France, 1865, p. 453.

¹⁰⁷² Ugaglia, 1978.

¹⁰⁷³ L'examen de visu des parties hautes du chevet, rendue possible grâce à la pose d'un échafaudage au droit de la fenêtre d'axe, a mis en évidence l'aspect très léger de cette eau-forte, qui s'apparente plus à un lait de chaux, assez peu épais et peu couvrant.

¹⁰⁷⁴ Les boiseries qui garnissaient les murs du chevet avaient été posées en 1778 et certaines n'avaient pas bougé depuis lors jusqu'à leur dépose en 2017. C'est à cette occasion que sont apparues les coulures de lait de chaux, qui avaient été passés à fleur de la partie haute des panneaux de bois, et qui avaient donc dégouliné par derrière.

130), il semble que les nervures des voûtes aient été peintes, mais le grattage général de 1864 a fait disparaître toute trace de couleur¹⁰⁷⁵.

Seule la dépose de retables et d'éléments de boiseries d'époque moderne a permis la mise à jour de fragments de décor significatifs.

Dans la quatrième chapelle sud, le démontage des tableaux et cadres sculptés, de la fin du XVII^e siècle¹⁰⁷⁶, a révélé la présence d'un décor non figuratif, conservé sur la partie basse des murs sud et ouest (fig. 132). Le décor a été gratté au ras de la partie haute des boiseries, certainement vers 1865. La pierre a été dans un premier temps recouverte d'une couche préparatoire, très fine, qui aujourd'hui présente un aspect noirâtre et huileux. En l'absence d'analyse chimique, il est difficile de se prononcer sur la nature et la composition de cette première couche de préparation. La couleur noire pourrait être la résultante d'une oxydation du blanc de plomb ou céruse, potentiellement utilisé ici et mélangé à de l'huile¹⁰⁷⁷. Des traces de cette composition très foncée sont visibles sur l'ensemble des murs intérieurs de la collégiale, le plus souvent conservées dans les creux des traces d'outils (fig. 133). Cette couche aurait donc été appliquée sur l'ensemble des murs de l'édifice, en guise de support préparatoire. Sur celle-ci, un enduit à base de chaux, de très faible épaisseur et de couleur blanche a été appliqué. Enfin, une eau-forte de couleur rouge-orangée a été passée sur l'ensemble. Un décor de carrés a ensuite été tracé, à l'aide d'une eau-forte blanche, pour créer de fausses coupes de pierre. Chaque carré est délimité par trois traits parallèles, sur les plans horizontaux et verticaux. Leur traçage a été exécuté au pinceau, à l'aide d'une règle, car les traits sont réguliers, mais débordent parfois par endroits. Toutefois, leur espacement n'est pas précis, ce qui dénote l'absence de prises de mesures et une composition à main levée. Il semble que le peintre ait d'abord tracé les traits horizontaux avant les verticaux¹⁰⁷⁸. Il a également marqué in fine chaque intersection des traits horizontaux et verticaux au moyen d'une croix en X, elle-aussi exécutée à main levée et avec une précision très relative. Au centre de chaque carré, un motif décoratif a été peint, très certainement au moyen d'un poncif¹⁰⁷⁹. Il s'agit d'une fleurette à huit pétales, dont les branches verticales et horizontales se

¹⁰⁷⁵ Ugaglia, 1978.

¹⁰⁷⁶ La restauration des tableaux peints sur bois a révélé la date de leur exécution : 1699. La sculpture du retable et des boiseries qui encadrent les tableaux paraît bien être contemporaine de ces derniers.

¹⁰⁷⁷ Ce type de couche préparatoire réalisé à base de blanc de plomb et d'huile a été repéré à la cathédrale d'Angers, ainsi qu'à la chapelle Saint-Antonin du couvent des Jacobins de Toulouse. Voir Subes-Picot, 1992, p. 89. A la cathédrale Saint-Étienne de Cahors, les peintures murales extérieures, situées autour du portail occidental, ont été réalisées sur une très fine couche de céruse. Voir Czerniak, 2007, p. 111.

¹⁰⁷⁸ Cette observation, tout comme celle sur les croix en X, résultent d'une observation du décor : les traits de pinceaux verticaux passent sur les horizontaux, et les croix sur les deux ensemble de traits.

¹⁰⁷⁹ La grande régularité des motifs, répétés en aussi grand nombre, suggère l'utilisation de ce médium.

terminent par une sorte de calice floral à trois pétales, alors que les diagonales portent des fleurs de lys (fig. 134). La piscine aux ablutions, située sur le mur nord, a également été peinte de la même couleur vermillon, à l'exception des parois intérieures et de la tablette, laissées avec l'enduit blanc (fig. 135). En l'absence d'analyse des pigments, il n'est pas possible de se prononcer sur leur origine. Toutefois, la couleur vermillon, très franche et très résistante, semble bien avoir été obtenue avec du minium, du cinabre ou de l'ocre. À Montauban, en 1345, un nommé Pinot, peintre, a pris chez Barthélemy Bonis une certaine quantité de ces deux pigments pour réaliser un décor dans la demeure de Pierre de Forabosc, marchand de la cité : une livre de minium et 4 livres d'ocre, le tout pour 2 sous et 4 deniers tournois¹⁰⁸⁰. Cet achat pourrait indiquer que ces deux pigments colorés s'employaient ensemble sur un même chantier. À Cahors, l'examen des pigments utilisés pour les peintures murales de la cathédrale Saint-Étienne montre qu'à l'extérieur le rouge a été obtenu avec du cinabre, alors qu'à l'intérieur seul le minium est présent¹⁰⁸¹.

La première chapelle sud est ornée de boiseries et d'un retable, datables du début du XVIII^e siècle¹⁰⁸². Lors de leur restauration, un fragment témoignant de deux décors peints superposés a été mis au jour, dans l'angle sud-est de la chapelle, au-dessus de la piscine aux ablutions¹⁰⁸³ (fig. 136). Le premier niveau de décor relève du vocabulaire architectural : de faux claveaux gris, aux joints surlignés de noir, forment un arc en plein-cintre au-dessus de l'arcature brisée de la piscine liturgique. Le réseau trilobé du tympan de cette piscine était peint en rouge vif, rehaussé d'un quatre-feuilles blanc, exécuté à main levée. Outre cela, une sorte de rampant rouge se distingue au centre de la paroi méridionale, preuve que cette scène se continuait dans une composition plus vaste, mais dont la teneur exacte n'est plus lisible. Il s'agit là encore d'un vestige du décor mural primitif du XIV^e siècle, contemporain de la construction de la collégiale. Il a été recouvert directement et sans enduit préalable à la fin du XV^e ou au début du XVI^e siècle par une peinture composée de bandes rouges, alternativement droites et ondées, qui se détachent d'un fond jaune soutenu. Chaque bande est en plus rehaussée de pastilles ou de virgules blanches ou grises. Ce décor, réalisé à l'économie, veut imiter un effet de tenture décorative¹⁰⁸⁴.

¹⁰⁸⁰ Moureau, 2012, p. 150.

¹⁰⁸¹ Czerniak, 2007, p. 112.

¹⁰⁸² La restauration de la série de toiles, consacrée à l'enfance du Christ, qui garnit les boiseries de la chapelle, a révélé une date : 1701.

¹⁰⁸³ Czerniak, 2001-2.

¹⁰⁸⁴ Les pièces hautes du château de Bioule (Tarn-et-Garonne) abritent encore un décor peint du début du XVI^e siècle, qui représentent de fausses tentures rayées avec au centre les grandes armes de la famille de Cardaillac, propriétaires des lieux.

En 2007, dans la quatrième chapelle nord, la dépose pour restauration du retable et de sa toile, datables de la fin du XVIII^e siècle, a également permis la mise au jour d'une nouvelle peinture monumentale, sur le mur est. La partie basse n'est plus visible, dissimulée par l'autel en marbre. Là encore, deux décors distincts coexistent. Le premier reprend le caractère architectural évoqué précédemment : de faux claveaux blancs constituent le couvrement d'une porte avec un arc en plein cintre, feinte en partie inférieure gauche de la composition (fig. 137). À droite de cette pseudo-ouverture, le motif blanc de quatre fleurs de lys alterne avec un hexalobe qui contient des feuilles blanches (fig. 138). Les deux se détachent d'un fond gris, entouré de filets alternativement noirs et blancs. L'ensemble est peint sur une fine couche préparatoire de couleur noire, certainement une céruse qui s'est oxydée. La seconde peinture, qui vient recouvrir la première, représente une vaste tenture plissée rouge vif, rehaussée d'un galon doré, qui s'ouvre en deux par le milieu pour découvrir un fond noir, assez épais (fig. 139). Un galon blanc festonné à pompons, décoré de rinceaux noirs, souligne la partie haute et imite une corniche en menuiserie, habillée de tissu, qui cachait la partie haute des tentures. La pierre est mise à nu au centre de l'ensemble, pour une raison indéterminée. S'agissait-il, au XVII^e siècle, de magnifier ainsi, au moyen de cet artifice très théâtral, notamment le fond noir, une toile spécifique ? Les recherches en archives n'ont apporté aucune réponse.

Enfin, dans le chœur, la dépose en 2017 des stalles et des boiseries hautes, rendue nécessaire pour la nouvelle présentation des tapisseries flamandes du XVI^e siècle, a une nouvelle fois révélé des vestiges d'un décor mural, en partie basse des murs est et sud. Le parti adopté est encore architectural et ornemental : sur un fond blanc, lui-même posé sur une sous-couche gris pâle, un faux appareil est constitué de rectangles d'environ 35 cm de hauteur, qui sont délimités par des filets triples noir (0,5 cm de large) et blanc (1,5 cm de large), et ornés au centre de pétales rouges avec des fleurs de lys, réalisés au moyen de poncifs. Le diamètre moyen de cette sorte de rosace est de 30 centimètres (fig. 141). En partie haute, une guirlande composée de deux rubans entrecroisés, ponctuée de pastilles blanches, entoure un motif formé d'une croix fleurdelisée, le tout de couleur rouge (fig. 140). Les colonnettes, qui reçoivent les retombées des voûtes, tout comme la partie basse des murs, sont également peintes en rouge avec un décor de fleurettes blanches inscrites dans un hexalobe (12 cm de diamètre), mais directement sur la pierre semble-t-il (fig. 142).

Une grande piscine aux ablutions a été mise au jour sur le mur sud (fig. 143). Son tympan est orné d'un remplage en quadrilobe, qui repose sur des chapiteaux avec un tailloir à

pans coupés et corbeille lisse, puis sur des colonnettes à listel (fig. 144). La cuvette adopte la forme d'un hexalobe (fig. 145). Le cordon saillant qui ponctuait la piscine a été bûché lors de la mise en place des boiseries. La polychromie d'origine de l'ensemble est bien conservée. Le fond de la niche est rouge (fig. 146). Le réseau, composé de trois quadrilobes, est souligné de vert, avec des pastilles blanches, mais l'intérieur des remplages est rouge, rehaussé de cernes et de points blancs (fig. 148). L'intrados de l'arc brisé est peint en rouge, mais souligné d'une large bande blanche à l'extérieur. Les chapiteaux sont bleus et les colonnettes à listel vertes (fig. 147). La piscine liturgique découverte à Montpezat peut être comparée, au point de vue de sa composition architecturale, avec celle qui est conservée dans l'église des Junies : même arcature brisée soulignée d'un cordon régnant, présence d'un réseau de trilobes soutenu par des chapiteaux à doubles bagues rehaussés d'un listel (fig. 149). La différence majeure entre les deux décors réside, outre le motif du remplage et l'absence de polychromie ancienne, dans le choix fait aux Junies de scinder la niche en deux ouvertures gémées, séparées par une colonnette, alors qu'à Montpezat l'ouverture est unique.

Nous pouvons donc déduire de ces découvertes fortuites successives que la collégiale était ornée à l'origine au moins en partie basse et médiane d'un décor peint de type architectural et ornemental, sur fond rouge ou blanc, avec des motifs de rosaces, de pétales et de fleurs de lys, également rouges ou blancs, exécutés à l'aide de poncifs ou à main levée. Ce constat rejoint celui établi par Virginie Czerniak, dans ses études sur la peinture murale médiévale du Quercy. Pour elle, « les peintures ornementales assurent dans la production de la fin du Moyen Âge les deux fonctions qui leur sont habituellement dévolues : elles accompagnent les représentations figurées et soulignent l'architecture. Mais force est de constater que dans la peinture murale tardive, l'ornement est principalement plébiscité pour la seconde de ces fonctions¹⁰⁸⁵ ». C'est bien le cas pour les fragments de décors peints de Montpezat. L'architecture de la collégiale est soulignée grâce au faux appareil, assez soigné, et son aspect visuel renforcé par les couleurs alternées, rouge et blanc. Il s'avère difficile de comparer cette peinture monumentale de la collégiale Saint-Martin avec d'autres décors d'édifices religieux quercynois contemporains, car les éléments ornementaux du XIV^e siècle ne constituent qu'à peine 5 % du corpus repéré actuellement dans tout l'ancien diocèse de Cahors¹⁰⁸⁶. Montpezat constituerait donc un nouveau jalon dans l'étude des décors peints de la

¹⁰⁸⁵ Czerniak, 2011, p. 93.

¹⁰⁸⁶ Ce constat, dressé par Virginie Czerniak, s'explique par le nombre élevé d'églises détruites ou reconstruites après la guerre de Cent Ans, puis les guerres de Religion, conflits forts dévastateurs en Quercy. Czerniak, 2011, p. 90.

première moitié du XIV^e siècle. Il convient de noter qu'à Toulouse, la majorité des décors peints contemporains conservés dans les édifices religieux présente des faux marbres, alors que les fausses coupes de pierre se voient dans les demeures civiles. En comparaison, Montpezat pourrait être vu comme un exemple de peinture murale réalisée à moindre coût. En partie supérieure des murs de la nef, des chapelles et de l'abside, ainsi que sur les voûtaines, il n'est pas possible, dans l'état actuel de nos connaissances, de nous prononcer sur l'existence ou non d'un décor peint figuratif, dont la peinture ornementale mise au jour aurait constitué un accompagnement. Certes, nous avons dit précédemment que Du Mège avait manifestement vu des « tableaux » forts dégradés encore présents en 1821. Avant lui, le chanoine Léon Godefroy évoquait des anges qui soutenaient deux par deux les armoiries du cardinal fondateur, visibles sur les voûtes. S'agissait-il pour autant d'un véritable programme décoratif ou juste de figures angéliques associées aux clés de voûtes héraldiques ? À titre de comparaison, les voûtaines de l'abside de la collégiale de La Romieu étaient ornées de dix figures d'anges, associées à saint Pierre et à saint Paul¹⁰⁸⁷. L'absence de description de l'intérieur de la collégiale avant le grattage de 1865 nous empêche de nous prononcer sur cette hypothèse. Pour autant, un document sème le doute sur cette question de l'existence d'un décor historié dans la collégiale Saint-Martin. Il s'agit d'une phrase, relevée au détour d'une plaidoirie d'un juriste en 1767 : « le fondateur avoit statué que l'habit du doyen seroit en violet et celui de l'association en rouge tout comme il est aisé de voir aux peintures du chœur de Montpezat. Le doyen à genoux devant un crucifix et tous les chapelains à genoux chacun à sa place devant l'image du saint ou de la sainte de sa chapellenie¹⁰⁸⁸ ». Or, le costume coloré des chanoines a été abandonné en 1632 au profit de l'habit noir. Donc, ce décor évoqué ici ne peut être qu'antérieur au premier tiers du XVII^e siècle. Les comptes du chapitre sont conservés depuis le début du XV^e siècle, associé au milieu du siècle suivant avec les registres de délibérations des chapelains, et ce quasi en continu jusqu'en 1790. L'importante dépense de la commande du décor évoqué ci-dessus n'y figure pas. Il est vrai que certaines années d'exercices comptables manquent à l'appel. Mais au vu du très faible investissement du chapitre dans de gros travaux entre la fin du Moyen Âge et 1778 - hormis la tribune du chœur confectionnée en 1605 - il nous apparaît plausible que cette succession de figures saintes¹⁰⁸⁹ associées à des membres du chapitre ait été voulue par le cardinal de Palestrina et réalisée

¹⁰⁸⁷ Ugaglia, 1978.

¹⁰⁸⁸ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 1276.

¹⁰⁸⁹ La chapelle méridionale de l'église Saint-Barthélemy de Cahors conserve les traces d'une succession de figures saintes, peintes sur les murs, qui paraissent dater du début du XV^e siècle. Voir Czerniak, 2011, p. 163.

concomitamment avec le chantier de construction la collégiale.

Il reste également à considérer un dernier élément qui viendrait étoffer l'hypothèse d'un programme historié dans la collégiale de Montpezat. Il s'agit des peintures murales découvertes en 1958 dans l'église Notre-Dame de Saux, proche de Montpezat (fig. 150). Elles ont souvent été possiblement attribuées au mécénat du cardinal des Prés¹⁰⁹⁰. Afin d'étayer cette comparaison, il convient d'étudier dans un premier temps les parties basses du décor de Saux, malheureusement très lacunaires. Elles sont constituées de motifs décoratifs, évoquant de fausses tentures, traitées en bandes verticales, ocre jaune, vermillon et beige, pastillées de fleurettes rouges exécutées à main levée. Leur qualité, assez moyenne, tout comme celle des frises décoratives qui séparent les différents registres, ainsi que les fonds des panneaux historiés du berceau de l'abside, contraste grandement avec la richesse du registre médian. Il est clair que plusieurs mains ont travaillé sur ce chantier, de manière concomitante : des maîtres, auteurs des figures et de simples ouvriers, employés à garnir certains fonds de panneaux avec des motifs géométriques ou à exécuter les fausses tapisseries du registre inférieur. Si nous poussons la comparaison avec la collégiale de Montpezat, la qualité également moyenne des décors mis au jour ces dernières années et qui constituaient les registres bas de compositions plus ambitieuses, montreraient un travail d'ouvriers. Les figures historiées, éventuellement le cortège céleste et les chapelains, qui ornaient la partie centrale, sorties de mains plus expérimentées, auraient disparu.

Dernier argument à prendre en compte : Virginie Czerniak a démontré¹⁰⁹¹ que le décor de Saux, par ses analogies et ses emprunts à la peinture de manuscrits, émanait d'artistes qui se réclamaient de l'art français et non d'influences italiennes, au demeurant présentes ailleurs dans le Midi¹⁰⁹². La fourchette chronologique des peintures de cette dernière église se situerait entre 1345 et 1350, soit au moment même où prenaient fin les travaux de la collégiale de Montpezat. Or, nous avons montré précédemment que le maître d'œuvre de l'église Saint-Martin s'inspirait lui-aussi de techniques proprement septentrionales, avec l'emploi du plomb comme moyen de scellement des réseaux de pierre des ouvertures. En tant que responsable du chantier, il lui revenait le droit, voire l'obligation, de recruter ou de recommander les autres maîtres des divers métiers qui interviendraient au fur et à mesure de l'avancée des travaux : verriers, sculpteurs, hûchiers et peintres. S'il a effectivement fréquenté les chantiers du Nord

¹⁰⁹⁰ Voir notamment Czerniak 2001.

¹⁰⁹¹ Czerniak, 2001, p. 103-109.

¹⁰⁹² Virginie Czerniak cite des décors ou parties de décors à la cathédrale de Narbonne ou à celle de Rodez, ainsi qu'à l'église de Bozouls. Nous rajouterons les peintures murales de la sacristie de la collégiale Notre-Dame de La Romieu.

du royaume, il paraîtrait fort plausible qu'il ait fait venir en Quercy des artistes ayant œuvré sur ces mêmes édifices. Il est donc tentant de franchir le pas et d'associer les influences françaises du maçon de Montpezat et du ou des peintres de Saux : ces maîtres venus du royaume de France auraient travaillé ensemble sur les deux chantiers voulus par un commanditaire unique, le cardinal des Prés. La venue de peintres expérimentés et de surcroît originaires de provinces éloignées du Quercy, uniquement pour le chantier de Saux, petite église rurale aux revenus assez modestes et sans personnage d'importance qui s'y rattacherait, paraît peu crédible. Le décor de Notre-Dame de Saux est intimement lié au chantier de la collégiale Saint-Martin de Montpezat. Nous avons également explicité l'évergétisme du cardinal de Palestrina envers les églises rurales qu'il a rattachées à son nouveau chapitre. Il est également fort probable qu'outre la reconstruction de ces lieux de culte, Pierre des Prés ait financé le mobilier et les décors muraux intérieurs. Leurs destructions après la guerre de Cent Ans ou les guerres de Religion nous empêchent malheureusement d'argumenter en faveur de cette dernière hypothèse, pourtant séduisante.

Outre cette peinture décorative, un second motif, très différent, a été découvert sur le mur sud-est du chevet, à droite de la grande piscine liturgique (fig. 151 et 152). Il s'agit d'une importante arcade géminée (177 cm de large) : deux ouvertures feintes, en arc brisé, avec des écoinçons, sont encadrées et séparées par de fines colonnettes (14 cm de large), terminées par des chapiteaux à décor feuillagé. Un fort trait noir souligne l'intérieur de la composition et procure à l'ensemble une sensation de trompe l'œil¹⁰⁹³. Cette peinture s'interrompt à 150 cm du niveau de sol originel du chevet : en dessous de cette limite, la pierre est à nue, sans aucune trace de couche préparatoire, avec au contraire les joints d'origine des moellons, rubanés au fer (fig. 153). Il n'y avait donc initialement aucun décor à cet endroit précis. Des boiseries garnissaient peut-être cet espace laissé vide.

Cette arcade géminée en trompe l'œil peut être rapprochée d'une composition similaire, conservée dans l'appartement des hôtes du Palais des Papes d'Avignon¹⁰⁹⁴ (fig. 156). Attribuée à l'atelier de Matteo Giovannetti ou à des artistes toscans et datée de la fin du règne de Benoît XII ou du début de celui de Clément VI, soit vers 1342-1343, elle est donc contemporaine de l'achèvement de la construction de la collégiale de Montpezat. Le même

¹⁰⁹³ Deux médaillons circulaires, de couleur rouge (fig. 154), dans lesquels sont inscrits les monogrammes du Christ et de la Vierge, ont été rajoutés au centre de chacune des ouvertures, à une époque postérieure, certainement la fin du XVI^e siècle ou le début du XVII^e siècle. Leur style est très proche de ceux découverts peints sur le mur du chevet de l'église Saint-Pierre d'Auvillar (Tarn-et-Garonne), dissimulés derrière le retable majeur, qui est datée du milieu du XVII^e siècle (fig. 155).

¹⁰⁹⁴ Castelnovo, 2002, p. 70-71.

principe de décor architectural se retrouve : succession d'arcatures, séparées par de fines colonnettes à chapiteaux, avec de fausses tentures.

Une suite de personnages sous arcatures, tous nimbés, est également visible au-dessus du tombeau du cardinal Bertrand de Déaux, dans la collégiale Saint-Didier d'Avignon (fig. 157). Le décor architecturé est entouré de bandes décoratives de style cosmatesque. Cet ensemble est daté du milieu du XIV^e siècle. Or, Pierre des Prés appartenait au groupe des exécuteurs testamentaires de Bertrand de Déaux, ce qui pourrait constituer un lien entre les deux ensembles de peintures murales et suggérer un peintre d'Avignon. Toutefois, à Montpezat, la peinture découverte est très encrassée et peu lisible. En l'absence d'une étude plus poussée, rendue difficile aujourd'hui par le remontage des stalles et des boiseries, il est difficile de se prononcer sur la qualité du décor de la collégiale.

B. La polychromie extérieure

La pose d'un échafaudage à l'extérieur de la collégiale, au droit de la fenêtre d'axe de l'abside, en 2016, pour les travaux de restauration du remplage de cette dernière a été l'occasion unique d'observer de près cette partie de l'édifice. Or, une découverte de taille a été effectuée par nos soins. Dans l'embrasement de l'ouverture centrale se distingue très nettement la trace d'une eau-forte (fig. 158). La couleur est très bien conservée : il s'agit d'un rouge, qui tire sur le vermillon. Sans analyse de pigment, il est difficile de se prononcer mais il semble bien que ce soit un ocre qui ait été utilisé ici et non du minium, plutôt réservé pour les décors intérieurs. Un même parti a été constaté, nous l'avons dit précédemment, pour le décor de la cathédrale de Cahors. L'eau-forte est relativement épaisse, mais pas assez conséquente tout de même pour pouvoir être qualifiée d'enduit. Elle a été appliquée à la brosse, en un seul passage, suffisamment couvrant. Outre un but évidemment décoratif, cette eau-forte à base de chaux servait également à protéger la pierre - un calcaire gélif nous l'avons dit - des aléas climatiques. Ce pan de mur du chevet, situé à l'est, est bien protégé des intempéries par les deux puissants contreforts qui l'entourent, ce qui explique la conservation partielle de ce décor peint à l'extérieur de l'édifice. Une trace de ce même rouge vermillon est encore visible sur une des pierres de taille du contrefort intérieur nord, ce qui laisse suggérer que le parement extérieur en son entier a pu bénéficier de ce traitement coloré. L'examen de clichés de

l'extérieur de l'église, pris entre 1909 et 1911 par l'architecte Chainé¹⁰⁹⁵, montre tant sur les parois intérieures des contreforts du mur est du chevet, que sur les parements ouest des contreforts du flanc nord de la nef, de grandes tâches sombres, de formes irrégulières, qui masquent les lits de pierre (fig. 162). Il semble bien s'agir des restes de ce badigeon coloré, encore visible dans des zones protégées des intempéries. Un siècle après les prises de vue, il ne subsiste plus rien de décelable, vu d'en bas en tout cas.

Une seconde découverte du même ordre a été effectuée lors de cet examen. Le réseau de la fenêtre d'axe, comme d'ailleurs les remplages des ouvertures du chevet, ont été recouverts d'une eau-forte à base de chaux et de pigments, dont la couleur tire sur la terre d'Ombre naturelle¹⁰⁹⁶ (fig. 159). Cette même couleur, brun-verdâtre, a été utilisée pour badigeonner les modillons qui soutiennent la corniche des couvertures de l'édifice, ainsi que l'ébrasement et les voussures des fenêtres des chapelles latérales (fig. 160 et 161). La collégiale aurait donc reçu une polychromie extérieure à base de deux pigments : une couleur vermillon pour les murs et les ébrasements des fenêtres du chevet et une teinte terre d'Ombre pour les réseaux et les ébrasements des ouvertures des chapelles latérales et des fenêtres hautes de la nef¹⁰⁹⁷.

Il existe peu de mise en œuvre d'une peinture extérieure d'un édifice aujourd'hui repérée et étudiée, notamment pour la période médiévale. Il faut certes rappeler les travaux de Simona Boscani Leoni pour le diocèse de Coire, dans les Alpes¹⁰⁹⁸, mais ils concernent des décors figurés et historiés et non une simple eau-forte colorée. Marcel Aubert a signalé, dans son article consacré aux enduits médiévaux, des mentions de bâtiments, tant religieux que civils, qui ont reçu à l'extérieur ce type de finition durant toute la période médiévale¹⁰⁹⁹. La question de la couleur n'est abordée que par Viollet-le-Duc dans son *Dictionnaire raisonné de l'architecture*. Il rapporte avoir repéré des traces de couleurs, souvent très vives comme le vermillon, sur les façades extérieures des grandes cathédrales gothiques septentrionales : Notre-Dame de Paris ou Notre-Dame d'Amiens¹¹⁰⁰. Des découvertes récentes ont été

¹⁰⁹⁵ Ces dates sont avancées en fonction de l'état d'avancement des travaux du pignon occidental, fraîchement restauré sur des clichés de la même série. Or, ce chantier a commencé en 1909, et Chainé a terminé sa mission en 1911.

¹⁰⁹⁶ Il s'agit d'une ocre qui possède un taux élevé d'oxyde de manganèse et d'oxyde de fer.

¹⁰⁹⁷ Les traces sur les fenêtres hautes de la nef restent toutefois très lacunaires et circonscrites aux voussures. Cet examen a été effectué depuis le sol et à la jumelle.

¹⁰⁹⁸ Boscani Leoni, 2003.

¹⁰⁹⁹ Aubert, 1957. L'auteur cite entre autres des enduits extérieurs mentionnés dans les textes pour la cathédrale d'Orléans, l'église abbatiale de Mouzon ou les remparts de Laon et de Melun.

¹¹⁰⁰ Viollet-le-Duc, 1854-1868, vol. 7, p. 58.

effectuées à la cathédrale de Chartres¹¹⁰¹. Pour ce qui est de l'architecture civile, Pierre Garrigou-Grandchamp signale de nombreux témoignages qui attestent que les façades des demeures urbaines étaient peintes, mais il ne reste aujourd'hui que très peu de vestiges en place¹¹⁰². Il confirme que sur les façades en pierre de taille, le décor consistait en badigeons¹¹⁰³ de couleurs, qui pouvaient, comme à Montferrand, recouvrir l'ensemble du mur pignon. En Quercy, et plus généralement dans le Midi, à part des traces sporadiques sur certaines maisons, rien ne subsiste d'éventuels badigeons colorés sur les églises gothiques, tout au moins rien de repéré, ce qui ne veut point dire que les analyses futures n'en révéleront pas. Il convient de signaler la présence d'un badigeon ocre sur des éléments de remplages en pierre de fenêtres, qui proviennent du réfectoire de l'abbaye de Moissac, construit à la fin du XIV^e siècle¹¹⁰⁴. Toutefois, ce lait de chaux n'est pas nécessairement médiéval : l'habitude de recouvrir les façades construites en briques d'un badigeon protecteur, qui prenait également en compte les éléments en pierre des ouvertures, s'est poursuivie jusqu'au début du XX^e siècle¹¹⁰⁵. Enfin, certains bâtiments conventuels du monastère des Junies - la salle capitulaire, l'aile orientale - présentent encore, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, de larges pans d'un enduit brun-roux, réalisé à partir de chaux et de terre rouge (fig. 163. Mais, faute d'analyse, il n'est pas possible d'affirmer que ce décor est médiéval.

Que conclure des découvertes de traces de couleurs à l'extérieur de la collégiale de Montpezat ? Il est certain que ce badigeon a été apposé à l'issue du chantier, en dernier lieu, après les aménagements de l'actuelle sacristie et certainement lors du chantier de construction du collège des chapelains, soit vers 1348-1351¹¹⁰⁶. Le but de ce décor, sommaire, était double : protéger la pierre des intempéries - nous avons évoqué le caractère gélif du calcaire quercynois - mais surtout et avant tout de marquer visuellement le paysage. Recouverte d'un badigeon vermillon, les ouvertures mises en relief, rehaussées de terre d'ombre, la collégiale Saint-Martin se distinguait très nettement dans le maillage de la cité. Bien que placée en contrebas du château seigneurial, dans un faubourg, sa masse colorée devait surpasser

¹¹⁰¹ Lautier, 2011.

¹¹⁰² Garrigou-Grandchamp, 2008, p. 76-77.

¹¹⁰³ L'enduit recouvert lui-même d'un badigeon était réservé aux façades édifiées en moellons.

¹¹⁰⁴ Ces éléments lapidaires sont aujourd'hui conservés dans les réserves du musée de Moissac. Je remercie Chantal Fraïsse et Estelle Bouillon de me les avoir signalés.

¹¹⁰⁵ Si au XVIII^e siècle, le blanc de céruse peut recouvrir entièrement une façade pour imiter la pierre, d'autres couleurs sont employées comme badigeon. Les piliers et les arcades en briques de la place Nationale de Montauban ont été par exemple enduites d'une couleur chocolat sous l'Empire.

¹¹⁰⁶ Les murs de la salle située sous la sacristie, aménagée après 1343, ne conservent aucune trace de badigeon, tout comme le mur nord du chevet, aujourd'hui dissimulé par l'arrière sacristie, et qui recevait après 1351 l'arrivée de la galerie supérieure du collège, protégée par une toiture en débord.

largement le logis féodal, pourtant bâti sur une hauteur. L'église du cardinal ne pouvait qu'être vue de tous, habitants du village ou simples voyageurs qui passaient sur les chemins environnants. Elle devenait une sorte de repère visuel et mémoriel. En même temps, pour reprendre les termes de Simona Boscani Leoni, Pierre des Prés a conquis par la couleur un espace visible important, celui de l'église paroissiale de la cité, symbole du pouvoir spirituel sur la population. Il a ainsi obtenu « une légitimation de son pouvoir à travers le sacré¹¹⁰⁷ » et au travers du sien, celui de son chapitre de chapelains face au poids du seigneur temporel, dont le château écrase de sa présence le maillage urbain. Quant au choix de la couleur dominante, le rouge, il est tentant d'y voir une allusion directe à la dignité cardinalice du fondateur, ainsi qu'au costume de chœur de ses chapelains. Un second moyen d'aviver les mémoires pour que tous se rappellent les bontés d'un prince de l'Église pour son lieu de naissance.

2. 10 Modèles et impact

Les nombreuses destructions ou abandons d'églises en Bas-Quercy comme dans toutes les zones de conflits à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle, conséquences du conflit anglo-français et des ravages des compagnies de Routiers, associés aux épidémies de peste¹¹⁰⁸, ont entraîné la reconstruction de ces édifices au début du siècle suivant, ce qui rend aujourd'hui difficile les comparaisons stylistiques et architecturales. L'église Notre-Dame de Saux, datée de la fin du XIII^e siècle, en est un rare exemple proche de Montpezat. Le plan adopté reprend les critères des églises du XIII^e siècle : nef unique, chevet plat et deux chapelles latérales largement ouvertes sur la nef¹¹⁰⁹.

La collégiale de Montpezat diffère des édifices existant alors en Quercy. Son plan reprend certes le concept d'un vaisseau unique, mais des chapelles ont été prévues dès l'origine entre les contreforts. Ce dernier point mérite d'être souligné, car ces chapelles latérales ne semblent jamais être prévues dès le départ dans les édifices de la région. Elles ont au contraire été rajoutées au cours des siècles suivants, comme l'a montré récemment Gilles Séraphin¹¹¹⁰. L'abside pentagonale apparaît comme une nouveauté, face au traditionnel parti

¹¹⁰⁷ Boscani Leoni, 2003, p. 377.

¹¹⁰⁸ Sur ce sujet, voir Lartigaut, 1978.

¹¹⁰⁹ Séraphin, 2001, p. 73.

¹¹¹⁰ Séraphin, 2011, p. 73.

du chevet droit, largement usité¹¹¹¹, même si certains lieux de culte l'avaient déjà adoptée à la fin du XIII^e siècle, comme l'abbatiale de Beaulieu-en-Rouergue ou la collégiale Notre-Dame du Vigan. A contrario, l'église Saint-Jacques de Montauban n'a reçu un chevet à pans coupés que vers 1360¹¹¹². Quant à Saint-Jean-Baptiste de Caylus, l'édifice, rebâti entre 1342 et 1374, a été doté primitivement d'un chevet plat avant qu'il soit remplacé par un chœur polygonal en 1459¹¹¹³. Le maître d'œuvre et le commanditaire se sont inspirés d'édifices avignonnais contemporains, comme Saint-Agricol (vers 1320-1327) (fig. 164) ou Notre-Dame des Miracles (achevée en 1320) (fig. 165).

Le décor sculpté des chapiteaux du chevet de Saint-Martin de Montpezat, feuilles grasses, fleurettes, qui reposent sur une colonnette à listel, reprend un vocabulaire rayonnant, issu du gothique septentrional, qui s'est répandu au XIII^e siècle dans le Midi et qui demeurerait au siècle suivant encore très présent. Les églises des Junies, de Saint-Germain-les-Belles, de Mortemart ou de La Romieu présentent un décor similaire, pour ne reprendre que des édifices de notre corpus.

A contrario, les chapiteaux de la première travée du chœur, de la nef et des chapelles latérales de Montpezat adoptent une forme très particulière. Leur base est semi-circulaire ; leur tailloir est polygonal, parfois souligné d'un cavet ; la corbeille, lisse, est délimitée par deux bagues (fig. 166). La comparaison avec d'autres édifices méridionaux contemporains s'est avérée infructueuse. Dans la collégiale Notre-Dame du Vigan, de la fin du XIII^e siècle, la retombée des voûtes s'effectue sur des chapiteaux assez proches mais leur corbeille est polygonale (fig. 167), tout comme à l'église de Caylus, bâtie dans la seconde moitié du XIV^e siècle (fig. 168). Le modèle des supports de Montpezat n'est visiblement pas local, mais est à rechercher dans le Sud-Est du royaume. Les chapiteaux des quatre premières travées de la nef de la basilique Sainte Marie-Madeleine de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume s'avèrent en effet identiques à ceux de Saint-Martin : même forme semi-circulaire, même tailloir et double bague (fig. 169 et 170). Voulue dès 1295 par Charles II d'Anjou, comte de Provence et roi de Sicile, la basilique a été édifiée à partir de cette date. Le chantier a connu plusieurs interruptions : le chevet et la première travée de la nef ont été achevés en 1320 ; les quatre autres travées entre 1330 et 1345. L'édifice n'est véritablement terminé qu'au XVI^e siècle.

¹¹¹¹ Le chevet à trois pans est rarement présent sur des édifices des XII^e et XIII^e siècles, liés à des ordres monastiques, notamment Grandmont. Voir par exemple l'abbaye de Francou, en Tarn-et-Garonne, fondation grandmontaine de la fin du XII^e, dont le chevet adoptait cette dernière forme. Voir Mottin et Moureau, 2012.

¹¹¹² Moureau, 2009,

¹¹¹³ Bongiu, 1993, p. 65.

Toujours en Provence, une gravure de Charles Montigny, datée de 1839, représente le chœur de l'église des Dominicains d'Avignon, achevée entre 1312 et 1336 grâce aux largesses du cardinal de Peyre Godin et détruite en 1840-1841 (fig. 171). Les chapiteaux qui reçoivent les retombées des voûtes paraissent bien être semblables aux précédents. L'arc triomphal de la collégiale Saint-Agricol dans la cité pontificale, datée des années 1320, adopte le même style de supports (fig. 172). Enfin, au palais des rois de Majorque, à Perpignan, terminé à l'orée du XIV^e siècle, une grande baie, qui ouvre depuis l'*aula* sur la cour d'honneur, est également ornée de ce même motif. Il convient néanmoins de nuancer le propos d'un dessin provençal, en précisant d'une part que la nef et les collatéraux de la cathédrale, alors abbatiale, Saint-Bénigne de Dijon, reconstruits entre la fin du XIII^e siècle et le milieu du XIV^e siècle, conservent des chapiteaux semi-circulaires à corbeille lisse soulignée par une double bague (fig. 173) et, d'autre part, que ces chapiteaux sont également assez proches de certaines formes de « bell capital » des églises anglaises de cette même période (fig. 174). Le voûtement du chœur de la cathédrale Saint-André de Bordeaux, réalisé vers 1330, repose sur des chapiteaux identiques à ceux de Montpezat (fig. 175). Enfin, des supports similaires soutiennent les voûtes de la salle capitulaire de l'ancien couvent des Cordeliers de Toulouse (fig. 176), édifiée après 1320¹¹¹⁴.

Un second choix architectural, relevé à Montpezat, fait référence à la basilique de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume : les arcades des chapelles présentent, dans ces deux édifices, de puissants chanfreins¹¹¹⁵.

Toujours est-il que, comme nous l'avons précédemment écrit, le maître-maçon Gailhard *de Rupe*, qui a potentiellement conduit le chantier de Montpezat, était probablement d'origine languedocienne. Il connaissait nécessairement le chantier de Saint-Maximin et a pu s'inspirer de ce dernier pour concevoir la future collégiale. Quant à Pierre des Prés, nous avons vu qu'il devait connaître assez bien le roi de Naples, Robert I^{er} d'Anjou¹¹¹⁶, pour que ce dernier intercède auprès du pape afin de favoriser le *cursus honorum* de l'un de ses familiers. Le souverain continuait à Saint-Maximin l'œuvre de son père Charles II. Pierre des Prés a peut-être visité ce dernier chantier¹¹¹⁷, d'où le choix de la forme des chapiteaux de sa collégiale

¹¹¹⁴ Cette date est donnée par Henri Pradalier, au vu des culots sculptés de la salle capitulaire, mais ne repose pas sur des sources précises. Il est donc possible que cet espace soit contemporain de la collégiale de Montpezat.

¹¹¹⁵ Recht, 2001, p. 154.

¹¹¹⁶ Le roi de Naples partageait également avec Pierre des Prés l'amour des lettres, et protégeait notamment Pétrarque.

¹¹¹⁷ Lors de son bref passage sur le siège épiscopal d'Aix-en-Provence, Pierre des Prés avait été en relation avec les Dominicains de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume.

de Montpezat. Le cardinal de Palestrina fréquentait régulièrement l'église des Dominicains d'Avignon, qui a servi de cadre au couronnement de Benoît XII en 1334, tout comme la collégiale Saint-Agricol, rebâtie par les soins de son bienfaiteur. En tant que commanditaire, il a donc pu soit approuver soit imposer à son maître d'ouvrage ce type de chapiteau si particulier. Autre possibilité : Gailhard *de Rupe* a lui-même collecté des modèles de chapiteaux qui existaient sur des édifices contemporains alors en chantier ou terminés depuis peu (Bordeaux, Saint-Maximin-La-Sainte-Baume) et les a présentés au cardinal des Prés. Les chanoines de la cathédrale de Tortosa ont agi en 1347 d'une manière similaire : ils ont passé un accord avec Bernat Dalguaire, premier maître de l'œuvre du futur édifice que le chapitre envisageait d'édifier. Ce dernier devait de prime abord accomplir un voyage de 35 jours, au frais du chapitre, pour visiter les différentes églises récemment édifiées et d'en rapporter des dessins, afin que les chanoines puissent trouver matière à inspiration. Son trajet n'est pas connu mais il est certain qu'il est passé par Avignon¹¹¹⁸.

Ce modèle de chapiteau se retrouve par la suite dans le cloître de la collégiale Notre-Dame de Villeneuve-les-Avignon (fig. 177). Cet espace a été édifié au milieu du XIV^e siècle, aux frais du chapitre canonial¹¹¹⁹. Or, le doyen de la communauté, depuis 1343 semble-t-il, n'était autre que Pierre des Prés¹¹²⁰. La similitude de l'emploi de ces supports, si particuliers, à Montpezat et sur les bords du Rhône trouverait ainsi une explication plausible. De plus, les arcades qui ouvrent les galeries du cloître vers l'espace intérieur sont seulement ornées d'un large chanfrein, tout comme celles des chapelles latérales de Montpezat. Il est donc très tentant de suggérer le nom de Gailhard *de Rupe* comme maître d'œuvre du chantier provençal et de lui attribuer la construction de ce cloître, alors même que le chantier de Montpezat était terminé.

Proche de Montpezat, le chapiteau à double bague et corbeille circulaire lisse a été employé dans la seconde chapelle latérale sud, ouverte dans la nef de l'église Saint-Pierre de Gandoulès, semble-t-il dans la seconde moitié du XIV^e siècle¹¹²¹, ainsi que dans la chapelle Notre-Dame de Grâce de l'église Saint-Jaques de Puylaroque, édifiée vers 1366 par les soins de Bernard Carit, chanoine de Paris¹¹²². Il existait peut-être d'autres édifices proches de la

¹¹¹⁸ Almuni Balada, 1999, p. 145.

¹¹¹⁹ Sournia, Vayssettes, 2006, p. 138.

¹¹²⁰ La date précise de l'obtention de ce bénéfice par Pierre des Prés n'est pas connue, faute d'un dépouillement des lettres communes du pape Clément VI. Le chanoine Godefroy plaide pour l'année 1343, le pape remerciant ainsi le cardinal pour sa mission diplomatique durant le conflit franco-anglais.

¹¹²¹ Cette chapelle a peut-être servi d'espace funéraire aux Montfavès ou aux Belfort, co-seigneurs du lieu à l'époque médiévale. Une litre funéraire, aujourd'hui disparue, était encore visible jusque vers 1990.

¹¹²² Sur cette modeste collégiale, voir Moureau, 2018.

collégiale Saint-Martin qui reprenaient certains partis architecturaux de cette dernière, notamment les églises de Saint-Cirq et de Belfort, restaurées par les soins du cardinal, mais leur reconstruction au XV^e siècle empêche toute comparaison.

Quant au clocher de la collégiale Saint-Martin, il adoptait vraisemblablement, avant son amputation de 1793¹¹²³, une allure similaire à celui de l'église Notre-Dame de Villeneuve-lès-Avignon (fig. 178). Sa forme carrée et trapue évoque plus une tour de défense, comme il était d'usage en Languedoc¹¹²⁴. Deux niveaux se succèdent, pour se terminer en une chambre des cloches, ouverte au moyen de quatre baies géminées, soulignées de cordons moulurés et de chapiteaux à corbeilles lisses. Une terrasse crénelée, comme à Villeneuve-lès-Avignon, couronnait peut-être l'ensemble.

Saint-Martin de Montpezat présente néanmoins des détails architecturaux régionaux, qui se démarquent du style gothique rayonnant de Provence. Si les fenêtres des chapelles latérales, comme celles de l'abside, adoptent un couvrement en arc brisé, avec une partie supérieure trilobée, les baies hautes de la nef, ouvertes dans les murs gouttereaux, sont couvertes d'un arc en plein cintre, avec, qui plus est, outre une embrasure droite, qui évoque plus une porte, la voussure et la contre-voussure légèrement décalées. Cet écart a peut-être été conçu afin de poser à l'intérieur de la baie un dispositif de fermeture et de protection en cas d'attaque du quartier canonial, isolé hors les murs de la cité. La différence de forme dans les baies s'explique certainement dans un désir de hiérarchiser les niveaux du bâtiment, entre les chapelles latérales, plus dignes car elles accueillent des autels et les parties supérieures de la nef. Afin de marquer cette gradation, le maître d'œuvre aurait ainsi utilisé les deux formes qu'il connaissait¹¹²⁵. L'arc en plein cintre, constitué de larges claveaux, a également été utilisé pour couvrir les placards pratiqués dans l'épaisseur des murs des portes situées dans le clocher et sur les murs gouttereaux. S'il est possible qu'une ou deux ouvertures s'avèrent être en remploi de l'ancienne église romane, il est certain que la majorité d'entre elles datent de la construction de l'actuelle collégiale. De même, la coursière gagnée sur l'épaisseur du mur occidental, pour desservir les toitures des chapelles sud, est un élément qui se retrouve dans nombre d'édifices quercynois et limousins du XIII^e siècle, tout comme les deux sortes de

¹¹²³ Lors des aménagements extérieurs de l'église, sur son flanc nord, en 1990, un fragment d'un meneau central de l'une des baies a été découvert fortuitement. Malheureusement, aucune surveillance archéologique n'accompagnait alors ce chantier, et les informations très certainement mises au jour sont perdues.

¹¹²⁴ Robin, 1999, p. 62.

¹¹²⁵ Ce constat a été dressé par Pierre-Yves Le Pogam pour les résidences pontificales de la seconde moitié du XIII^e siècle en Italie. Il a rappelé qu'il « faut tenir compte de ces deux facteurs (évolution chronologique et gradation par la complexité) pour expliquer la présence de type variés dans un même site ». Le Pogam, 2005, p. 535.

trompes qui l'encadrent, directement dérivées des supports de coupoles en usage dans ces régions. Il s'agit donc là d'arguments supplémentaires dans la notion de persistance des formes architecturales et de la primauté des traditions locales, dont « il faut affirmer le rôle prépondérant [...] dans la définition des procédés constructifs et décoratifs¹¹²⁶ ». Malgré les références évidentes à un modèle propre - ici, les églises avignonnaises - la mise en œuvre du chantier de Montpezat est passée au travers du filtre d'une équipe de lapicides et d'ouvriers locaux, tel Jean Delmas, qui l'ont marquée de leur savoir-faire.

Quant à la façade occidentale, contrairement au modèle développé autour des collégiales fondées par Jean XXII en Languedoc, le maître d'œuvre de Saint-Martin de Montpezat n'a pas privilégié le porche d'entrée monumental, « dans lequel se déploient les jeux d'arcatures aveugles, une sculpture feuillagée élégante et raffinée et l'introduction du bestiaire fantastique¹¹²⁷ ». Il a plutôt repris l'ordonnancement répandu depuis le XIII^e siècle dans le Midi toulousain¹¹²⁸ (fig. 179 à 182) et en Limousin. Le portail présente un arc brisé, souligné de plusieurs voussures, qui retombent sur des chapiteaux à corbeilles lisses. Une rose circulaire, constituée d'un polylobe central entouré de motifs en trilobes, éclaire la nef. Mais les deux niches latérales, habituellement aménagées contre le portail, font place ici à deux petites baies, situées en hauteur et soulignées d'un arc en accolade qui repose sur deux culots polygonaux. Les exemples les plus proches se trouvent en Bordelais. Le portail occidental de l'église de Berson (fig. 183), en Gironde, adopte une composition assez similaire à celle de Montpezat : deux grandes niches décorées d'un arc trilobé prennent place de part et d'autre de la rosace centrale, qui surmonte elle-même le portail principal. L'ensemble est daté du premier tiers du XIV^e siècle¹¹²⁹. La façade ouest de l'église Saint-Jean-Baptiste de Mézin (fig. 184), en Lot-et-Garonne, est identique à la précédente en terme de composition et de chronologie du chantier¹¹³⁰, tout comme la collégiale Saint-Émilien¹¹³¹. Une légère variante existe également à Notre-Dame de Marmande (fig. 185) ainsi qu'à Sainte-Marie de Montréal et au couvent des Jacobins de Saint-Sever (fig. 186) : pour ces trois édifices, la façade occidentale est ornée de deux niches, qui sont établies de part et d'autre du portail, en partie haute¹¹³².

Dans le Midi, la cathédrale Notre-Dame du Bourg de Digne-les-Bains, dans les

¹¹²⁶ Le Pogam, 2005, p. 525.

¹¹²⁷ Béa, 2000-2, p. 102-103.

¹¹²⁸ Voir par exemple les façades occidentales de la cathédrale de Rieux, ou des églises Notre-Dame du Taur et des Cordeliers de Toulouse.

¹¹²⁹ Gardelles, 1992, p. 159.

¹¹³⁰ Gardelles, 1992, p. 203-204.

¹¹³¹ Gardelles, 1992, p. 234.

¹¹³² Là encore, une datation au XIV^e siècle est avancée. Gardelles, 1992, p. 200, p. 214 et p. 249.

Alpes-de-Haute-Provence, présente tout de même la même particularité : deux niches, qui contiennent des statues, scandent en partie basse la grande rose et soulignent l'imposant portail roman. Mais dans ce dernier cas, l'implantation des baies aveugles s'explique par la volonté de ne pas toucher au portail existant et de loger ainsi les deux sculptures dans le seul espace disponible, soit au-dessus. La collégiale Saint-Michel de Castelnau-d'Aud est ornée de deux arcatures aveugles de part et d'autre du portail central, mais qui ne sont pas destinées à recevoir des statues, sises sur le tympan.

Quant à l'arc en accolade qui couvre à Montpezat les deux niches, sa forme est également peu courante au milieu du XIV^e siècle. Il est repris dans la collégiale Saint-Martin, outre sur la façade occidentale, pour couvrir certaines piscines liturgiques des chapelles latérales. Ce motif se retrouve néanmoins utilisé dans l'art funéraire : sur la cuve du tombeau de Nicolas Roger à la Chaise-Dieu ou sur celle du sépulcre d'Hugues de Castillon à Saint-Bertrand de Comminges, mais également sur le baldaquin de celui de Jean XXII, à la cathédrale Notre-Dame des Doms d'Avignon (fig. 187) ou sur les bas-reliefs de celui du cardinal Bertrand de Déaux dans cette même ville (fig. 188). Mais il est aussi présent en Angleterre sur le jubé dit clôture Neville de la cathédrale de Durham¹¹³³ et surtout sur la façade de la collégiale d'Ottery-Saint-Mary, dans le Devon (fig. 189). Dans ce dernier édifice, l'ordonnancement du portail accompagné des deux niches couvertes de cet arc en accolade, très similaire à celui de Montpezat, pose à nouveau la question des liens éventuels entre les deux chantiers, dont les commanditaires étaient si proches.

Ainsi, Saint-Martin de Montpezat est un exemple d'architecture des bords du Rhône, assorti de modèles aquitains voire anglais, implanté en Quercy et mû par le savoir-faire et de traditions locales. Le maître d'œuvre recruté par le cardinal de Palestrina a suivi les directives du fondateur, en transposant dans son pays natal les principes architecturaux de sa ville d'adoption, tout en acceptant l'apport de maçons vernaculaires. Ce dernier point expliquerait peut-être l'allégation sibylline du chanoine Godefroy, qui écrit : « il se dit que nostre fondateur estant venu en ce Pays (sans doute que ce devoit estre sur la fin de 1342 ou le commencement de 1343 pour la mesme raison qui a esté alléguée cy dessus¹¹³⁴) et le considérant attentivement : il se fascha d'une sainte cholère et se plaignit de ce que l'on

¹¹³³ Sur ce dernier point, voir Gardner, 2014, p. 343.

¹¹³⁴ Godefroy émet l'hypothèse que Pierre des Prés a consacré la collégiale de Montpezat en mars 1343, suite à son périple en Bretagne, en rentrant en Avignon. Cette idée, bien que séduisante et plausible, n'est pas vérifiable dans l'état actuel des sources disponibles.

n'auroit entrepris un plus grand et plus vaste dessin ¹¹³⁵».

3. Le quartier canonial

La collégiale de Montpezat a conservé, fait rare, une grande partie du logement des membres du chapitre, désigné sous le terme de collège dans les sources. Il s'agit d'un ensemble quasi unique de maisons canoniales médiévales, qui plus est, rattaché à un chapitre séculier, encore debout dans le Midi.

3.1 Un projet initial abandonné ? La sacristie et la salle du chapitre

L'analyse du bâti de la collégiale laisse penser qu'un premier projet de dépendances de l'église avait été initialement projeté par le cardinal des Prés, et abandonné par la suite. La présence sur le second pan nord du chevet, entre les deux contreforts, de l'amorce d'une voûte étaye cette hypothèse (fig. 191). Chaque contrefort présente lui-même, au niveau du larmier, une pierre taillée qui tient lieu de départ d'un arc (fig. 192). À l'intérieur de la collégiale, cette voûte en berceau existe encore et couvre une pièce qui est aujourd'hui la sacristie de l'église. Elle s'ouvre directement dans le chœur au moyen d'une porte en arc brisé, similaire à celle qui servait au passage des chapelains, située à peu de distance sur ce même côté nord. Le mur du fond de cette salle présente à l'intérieur un parement assez régulier, avec une succession d'au moins deux placards en arc en plein cintre¹¹³⁶. L'un d'entre eux, nous l'avons vu, possède encore sa porte d'origine avec ses pentures et sa serrure. Seule la fenêtre, également pourvue d'un plein cintre, surprend au premier abord, car elle est décentrée par rapport au mur lui-même. À l'extérieur, le remplissage de cet espace offre au contraire un aspect beaucoup plus chaotique, avec des blocs de tailles diverses, une fenêtre qui semble être en remploi et un ordonnancement des lits de pierres peu régulier. La partie inférieure du mur est percée d'une porte en arc brisé, là encore manifestement remployée, car ses claveaux ne sont pas exactement équilibrés et, comme pour la fenêtre, elle n'est pas centrée. Un espace à

¹¹³⁵ Godefroy, fol. 64.

¹¹³⁶ L'actuel meuble de sacristie occupe tout le pan de mur est jusqu'à la voûte et empiète sur le mur nord, ce qui empêche de se prononcer sur l'existence ou non d'un troisième placard.

l'utilisation non définie - stockage ? - a été aménagé sous l'actuelle sacristie. Cette mise en œuvre témoigne d'un manque de soin évident, compte-tenu de la qualité du reste de l'édifice. Il s'agit très certainement là d'une modification d'un parti initial et laisse supposer que le vide entre les contreforts a été obturé à la va-vite, dans l'esprit d'un bouchage temporaire mais qui a finalement perduré.

Quel pouvait-être le projet envisagé ? L'accès direct voulu dans le chœur double celui qui existait déjà pour l'arrivée de la coursière du collège, qui paraît bien avoir été pensé dès l'édification de l'église et non percé a posteriori. L'angle de construction de l'aile aujourd'hui disparue du logis des religieux ne coïncide pas avec l'espace obturé et ce dernier ne peut donc pas correspondre au retour d'équerre primitif de ce bloc d'habitations. Il s'agit donc d'un passage, voûté en berceau, ménagé entre les contreforts du chevet, qui menait vers un espace non édifié et dont l'abandon répond nécessairement à l'adoption de l'emplacement et du plan actuel du collège des chapelains.

Plusieurs hypothèses peuvent être envisagées quant à la nature de ce dernier espace. Il pourrait s'agir d'une sacristie plus vaste et plus digne que l'actuelle, ou bien d'une salle capitulaire, de forme rectangulaire, à chevet plat ou à pans coupés et composée, comme à la collégiale Saint-Michel de Castelnaudary¹¹³⁷, de deux travées voûtées d'ogives. Un même dispositif existe également, adossé au flanc nord du chevet, à la collégiale Notre-Dame d'Écouis : deux salles superposées, de forme rectangulaire, qui ont servi de salle capitulaire et de sacristie¹¹³⁸ (fig. 190).

L'emplacement de la salle commune du chapitre de Montpezat n'est en effet pas localisé. À l'époque médiévale, les actes du chapitre tels qu'acceptations de dons ou achats se tenaient dans le chœur de la collégiale, ce qui n'exclut pas la présence d'un espace capitulaire spécifique pour les réunions régulières de la communauté. À l'époque moderne, la salle du chapitre est mentionnée dans les sources et qualifiée en 1627 de « sacristie haute où nous tenons notre chapitre ¹¹³⁹ ». Le chapitre avait obtenu en 1601 l'autorisation de l'évêque de Cahors Siméon-Étienne de Popian de démolir les ruines de l'ancienne église Saint-Jean de Teisseyres, située à quelques kilomètres à l'est du village, afin d'utiliser les matériaux pour

¹¹³⁷ Béa, 2000, p. 85.

¹¹³⁸ La collégiale d'Écouis a été fondée en 1311 par Enguerrand de Marigny. Elle abritait un collège séculier de 12 chanoines. Régnier, 1913, p. 91.

¹¹³⁹ 5 juin 1627 : « au Valon menuizié 5 sous pour avoyr garny le crucifix d'un petit aix pour le maitre dans la sacristie aulte où nous tenons notre chappitre », Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 849. La notion de pièce située en étage se retrouve dans une seconde mention plus tardive, datée du 17 octobre 1763, où il est dit que les chanoines montent dans la salle capitulaire. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, 5E 11844.

bâtir une nouvelle sacristie¹¹⁴⁰. Cet espace a été gagné en surélevant d'un niveau la sacristie existante¹¹⁴¹ (fig. 194). L'opération a entraîné la fermeture de la première fenêtre nord du chevet, très certainement transformée en ouverture vers la tribune installée en 1605¹¹⁴² au-dessus des stalles de la communauté. Par ce moyen, les chapelains accédaient directement de la salle capitulaire vers le chœur liturgique, afin de célébrer les offices quotidiens. Un placard, pourvu d'une porte en bois avec une serrure et un verrou, a été percé dans le contrefort qui soutient la quatrième chapelle latérale nord. L'accès à la sacristie haute s'effectuait soit directement par la tribune du chœur, soit par une porte, ménagée également dans un contrefort, initialement prévue à l'époque médiévale pour assurer un accès aisé à la toiture de la sacristie basse. Cette pièce a été détruite en 1778, lorsque les chanoines décidèrent la construction d'une seconde sacristie sur deux niveaux, contre la précédente, également gagnée sur l'espace laissé libre entre deux contreforts du mur gouttereau nord (fig. 193). À cette occasion, nous l'avons dit, la fenêtre du chevet avait été rouverte et pourvue de vitraux.

Autre option du projet d'origine : une tour qui aurait constitué le pendant du clocher, construite également sur la face nord de la collégiale. Le passage voûté aurait alors débouché directement au rez-de-chaussée de cette construction. Ce parti architectural a été adopté à la collégiale Saint-Pierre de La Romieu (fig. 195). Une vaste et monumentale tour octogonale, à trois niveaux, abritait certaines dépendances du chapitre. Le rez-de-chaussée est traditionnellement désigné comme la sacristie. Il semble logique que cette pièce, reliée au chœur de l'église par un couloir voûté en berceau, creusé dans l'épaisseur du mur du chevet, ait servi à cet usage. Toutefois, le somptueux décor peint toujours existant (fig. 196 et 197), dû pour la voûte à des peintres italiens et pour les murs à des artistes méridionaux¹¹⁴³, qui exalte les cardinaux, présentés comme les dignes successeurs des Apôtres, messagers du Christ, ainsi que le lignage du fondateur, nous pose question sur la destination de cet espace. Ce programme iconographique ambitieux et hautement symbolique n'était-il pas plutôt destiné à être vu par les chanoines de la collégiale lorsqu'ils se réunissaient en chapitre ? Ainsi, sous leurs yeux se trouvaient rappelées à la fois la mémoire du cardinal Arnaud d'Aux, sans lequel ces religieux n'auraient point existé, mais également la grandeur de l'Église du Christ, personnifiée par le pape et ses cardinaux, à laquelle ils se devaient de rester fidèles. Il s'agirait

¹¹⁴⁰ La demande et l'acte épiscopal original existent encore, conservés dans les archives du chapitre. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 775 et G 782.

¹¹⁴¹ La trace du solin de la toiture de cette pièce, creusée dans le contrefort, se lit encore dans la maçonnerie, bien que rebouchée aujourd'hui.

¹¹⁴² Voir supra le chapitre consacré au chœur liturgique.

¹¹⁴³ Tomei, 2015, p. 524-525.

donc de la salle capitulaire des chanoines de La Romieu, et non de la sacristie, destinée avant tout à conserver le trésor du chapitre, reliquaires, vases sacrés, textiles. Cette dernière pièce se trouverait alors localisée au premier étage de la tour, espace situé plus à l'abri des regards et donc des tentations de personnes mal intentionnées et plus facilement sécurisable. Il n'existe pas de placards muraux - tant au rez-de-chaussée qu'au premier niveau - ce qui indiquerait que les objets devaient être conservés dans des meubles en bois. Le troisième niveau, également voûté d'ogives et éclairé par quatre hautes fenêtres, a pu servir de salle des archives.

La collégiale de Saint-Germain-les-Belles, légèrement plus tardive que Saint-Martin de Montpezat, est également accostée d'une tour dite des chanoines, mais qui adopte une forme rectangulaire, toujours sur deux niveaux¹¹⁴⁴ (fig. 198). Le rez-de-chaussée accueille une salle voûtée d'ogives (fig. 199) qui reposent sur des culots sculptés. Une piscine liturgique, aménagée dans l'épaisseur du mur sud (fig. 200), indique sa fonction de sacristie : le chanoine chargé de cet office purifiait les vases sacrés et l'eau utilisée, devenue de facto bénite, s'échappait dans le sol au moyen de l'orifice creusé dans le fond de la cuvette¹¹⁴⁵. Là encore, faute de placards muraux, la sacristie devait abriter des meubles de rangement. Au premier étage, desservi par un escalier à vis contenu dans une tourelle accolée à la façade est, une seconde pièce, éclairée par une modeste baie à coussiège, a dû servir de salle capitulaire.

Dernier exemple de construction située contre l'abside d'une église : la chapelle Notre-Dame de Grâce de Puylaroque. Nous avons évoqué plus haut les circonstances de fondation de cette très modeste collégiale forte de six chapelains, par Bernard Carit, alors chanoine de Paris. Le chevet de l'église paroissiale Saint-Jacques a été ouvert au nord sur toute sa hauteur, afin d'accoler la chapelle dédiée à la Vierge, composée de deux travées. Au-dessus de l'oratoire se trouve une salle, à l'origine voûtée d'ogives, aujourd'hui détruites. Les religieux y accédaient par un escalier à vis en pierre, dissimulé par une tourelle à pans coupés. Tout comme à La Romieu ou à Saint-Germain-les-Belles, il semble évident que cet espace, assez vaste pour six personnes, ait pu servir à la fois de salle du chapitre et de sacristie.

Le cardinal des Prés a modifié le plan initial de la collégiale afin d'avoir l'espace nécessaire et suffisant pour édifier, dans un deuxième temps, le logis de ses chapelains. Il aurait donc sacrifié une construction annexe, accolée au flanc nord du chevet, simple parallélépipède ou véritable tour, destinée à abriter la salle capitulaire et potentiellement la

¹¹⁴⁴ Andrault-Schmitt, 1997, p. 326-327.

¹¹⁴⁵ La présence de cette piscine liturgique ne signifie pas nécessairement que la pièce ait servi d'oratoire. Andrault-Schmitt, 1997, p. 326.

sacristie de l'église. Les raisons d'un tel choix demeurent obscures. Prévoyait-il au départ de déployer les bâtiments canoniaux vers le château familial, à l'ouest de l'église, ce qui aurait libéré le flanc nord et permis le projet avorté ? L'irruption en Quercy du conflit franco-anglais, actif à partir de 1343, a vraisemblablement pesé dans sa décision. Il devenait certainement difficile de faire transiter des fonds pour mener à bien les travaux. Surtout, la sécurisation de la collégiale, implantée hors les murs de la ville et donc très vulnérable, s'imposait avant tout. Une solution s'est imposée : édifier des logis qui constitueraient également un mur de défense pour l'église.

3.2 Historique du collège

La collégiale occupait un espace bien défini au sein de ce quartier dénommé « *barry gelat* » ou « *faubourg del Pla* »¹¹⁴⁶. Une porte dite de Saint-Pasteur marquait la limite entre ce faubourg et la campagne environnante. Si l'étude des archives du chapitre nous apporte quelques informations, la chronologie de l'aménagement du quartier canonial est difficile à établir, faute de documents spécifiques. Nous avons dit qu'entre 1337 et 1343 le chantier de la construction de la collégiale battait son plein. La première mention du collège est, elle, datée du 12 septembre 1348, grâce à un achat de maisons¹¹⁴⁷ par le cardinal Pierre des Prés. Le chanoine qui a analysé les archives en 1626 précise que ces demeures étaient « joignantes ensemble » et leur acquisition rendue « nécessaire pour la construction du collège et commodités de Saint-Martin ». Ces achats étaient destinés à lancer l'édification du logement collectif des chapelains, certainement sur le flanc est de l'église. En effet ce côté était le seul vers lequel il était possible de s'étendre, en grignotant sur le tissu urbain. Au nord, le terrain, suite à un replat assez réduit, puis à un chemin public qui menait à l'église Saint-Just-et-Saint-Pasteur, redescendait en fort pente et ne paraissait pas urbanisé à l'époque médiévale, car trop exposé aux aléas climatiques et aux éventuelles attaques militaires (fig. 201).

Toutefois, certaines sources évoquent avant cette date un logement des chapelains : en 1347¹¹⁴⁸, un certain Pierre des Prés, du lieu de Teysseres, a vendu au chapitre une maison

¹¹⁴⁶ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G816, fol.3. Acte de 1362, vente d'une maison au chapitre par Arnaud de Montpezat.

¹¹⁴⁷ Acte de vente de deux maisons par Hugues Armand en faveur de Pierre des Prés. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 789, n° 37 et G 816, fol. 9 r°.

¹¹⁴⁸ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 816, fol. 9 v°.

près de la collégiale, contre les « maisons du collège » ; en 1348, l'acte de vente des deux maisons jumelles précise que ces dernières étaient situées près du « porche de la maison du doyen ¹¹⁴⁹ ». Ces mentions prouveraient qu'au milieu du XIV^e siècle, avant la construction de l'actuel collège canonial, les chapelains résidaient déjà dans un espace qui leur était dédié, près de l'église qu'ils desservaient, au sein d'un réseau de maisons individuelles ¹¹⁵⁰. Il s'agissait d'une solution provisoire, d'attente, mise en place dans la perspective d'un futur ensemble collectif, dont l'érection paraît bien avoir été retardée par les premiers assauts de la guerre de Cent Ans, qui commençait à faire rage en Quercy à partir de 1343. Cet environnement politique assez défavorable expliquerait en partie l'interruption des travaux voulus par le cardinal des Prés, entre la fin de la construction de la collégiale au milieu de 1343 et l'édification de la résidence des chapelains.

Quand le chantier a-t-il démarré ? Après avoir acquis les maisons citées plus haut, il a fallu les démolir, récupérer peut-être les pierres et se lancer dans le chantier proprement dit. Or, les archives du chapitre montrent une reprise des achats de matériaux de construction, après une rupture en 1343, à partir de 1349 jusqu'en 1351, fourchette chronologique compatible avec l'achat cité plus haut. Ainsi, le collège des chapelains de Saint-Martin se serait élevé au nord et à l'est de la collégiale entre la fin de 1348 et 1351.

L'ensemble canonial est déjà fonctionnel avant 1383, date à laquelle le village de Montpezat est pillé par une bande de Routiers anglais ¹¹⁵¹. Du XV^e au XVII^e siècles, alors que de nombreux conflits touchent le Quercy, les chanoines entretiennent les bâtiments du collège et renforcent les défenses par la mise en place de hourds et d'échauguettes ¹¹⁵². Après les derniers troubles de la Fronde et l'apaisement qui suivit, certains chanoines, parmi les plus aisés, abandonnèrent leurs maisons canoniales au profit de demeures particulières, plus confortables, au sein de la cité. À l'aube de la Révolution, l'ensemble collégial servait encore de logement à certains membres du chapitre, alors même que d'autres ne faisaient qu'y

¹¹⁴⁹ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 816, fol. 9 r^o.

¹¹⁵⁰ Aujourd'hui, l'espace au sud de la collégiale est dégagé mais il convient de mentionner les quatre maisons médiévales qui se trouvaient aux abords immédiat de l'église, séparées de cette dernière par l'actuelle rue du Collège et isolées entre elles par des venelles. Trois ont été brûlées en 1944. Il n'en subsiste plus qu'une à l'heure actuelle. Ces maisons constituaient le dernier témoignage du « faubourg médiéval del Pla » et de son tissu d'habitations.

¹¹⁵¹ Voir Moureau, 2011. Les Routiers forcent les portes de la collégiale, rançonnent les habitants qui s'y étaient réfugiés et se font ouvrir le grand portail à double vantaux du collège, côté sud, où logent le sonneur de cloches et ses aides à l'étage, coince entre le chevet de la collégiale et une aile de maisons, afin d'obliger le sacristain à donner les clés des coffres du trésor.

¹¹⁵² Voir les délibérations du chapitre collégial entre 1563 et 1686, Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 776 et G 777, ainsi que les comptes du chapitre, de 1445 à 1779, Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 846 à G 852.

entreposer leurs réserves de vin et de bois¹¹⁵³.

Le 30 juillet 1791, le collège est vendu comme Bien National¹¹⁵⁴. Le procès-verbal dressé à cette occasion nous renseigne sur l'utilisation des différentes parties de l'ensemble. Le mur de clôture au nord et les bâtiments accolés contre sont détruits quelques mois plus tard (fig. 202). Après la Révolution, en 1806¹¹⁵⁵, la commune acquiert l'ancienne tour du doyenné pour l'affecter au logement du curé de la paroisse. À cette occasion, il est établi un état sanitaire du bâtiment qui montre que la tour était en piteux état, suite à de nombreuses années de défaut d'entretien : poutres maîtresses de la charpente très faibles, fenêtres détériorées, planchers endommagés... Ce document indique également la superficie au sol de ce bâtiment (93 mètres carrés), de forme rectangulaire, au côté est arrondi, qu'il convient de multiplier par les trois niveaux d'habitation, soit un total de 279 mètres carrés environ. Chaque étage comportait plusieurs pièces, desservies par un couloir. Une grande cheminée, certainement d'époque médiévale car décrite comme « fort ancienne », est mentionnée au premier étage. Le doyenné, à nouveau pour défaut d'entretien et présence de fissures inquiétantes tant sur le bâtiment que sur la terrasse qui lui servait à l'est de mur de soutènement, a été démoli à la fin du XIX^e siècle. Deux clichés nous conservent toutefois son image (fig. 63 et 203) : une large tour ronde, trapue, qui s'articulait parfaitement avec les deux autres corps de logis. Les maisons sont, quant à elles, cédées à des particuliers.

La collégiale, nous l'avons dit, a été classée Monument Historique sur la liste de 1840 et aussi déconcertant que cela puisse paraître, le collège n'a été inscrit sur la liste supplémentaire des Monuments Historiques que le 16 août 1956. Après une protection du village historique au titre des sites inscrits en 1942, l'ensemble collégial a été inclus dans un dispositif de Zone de Protection du Patrimoine, de l'Architecture, de l'Urbanisme et des Paysages (ZPPAUP), aujourd'hui transformé en Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

¹¹⁵³ Il existe plusieurs mentions de cet usage uniquement domestique dans les registres du juge seigneurial de Montpezat, lors d'affaires qui impliquaient des chanoines, à la fin du XVIII^e siècle. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, série B non coté, dossiers Montpezat.

¹¹⁵⁴ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, Q 58. Le 30 juillet 1791, le collège est vendu comme Bien National pour la somme de 3885 livres à M. Chazarenc, bourgeois de Montpezat.

¹¹⁵⁵ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, 3 E 131.

3.3 Description générale de l'ensemble¹¹⁵⁶

La topographie des lieux et la densité du tissu urbain pré-existant expliquent la morphologie générale du bâti « en pointe de flèche ». Ces données obligèrent probablement le cardinal des Prés à concentrer ses efforts sur le bâtiment de la collégiale, reléguant les logements des chanoines dans un espace contraint et très réduit, situé au nord, restant le seul véritable espace libre à aménager.

Le schéma d'organisation du quartier canonial se traduit par deux séries d'habitations accolées, convergeant vers le sud-est où se trouvaient la tour et le logis du prieur, aujourd'hui disparus (fig. 204 à 209)). On sait que les chanoines occupaient l'aile nord-est dans sa globalité et se partageaient l'aile sud avec les prébendiers (bas-chœur du chapitre)¹¹⁵⁷. Un logis sommaire avait été bâti contre le mur du chevet de l'église¹¹⁵⁸ et au-dessus du grand portail¹¹⁵⁹ qui fermait la cour du collège. Dans cet espace exigu se trouvaient logés le carillonneur et ses aides. Une cour intérieure, triangulaire, dotée d'un puits, structure le cœur de cet espace réservé aux religieux. Les façades principales des maisons s'ouvrent sur ce lieu. Le rez-de-chaussée en pierre est composé d'une série répétitive de portes jumelées à trumeau commun, surmontées de deux étages en pan de bois. Les façades sont reliées entre elles par une coursive située à l'étage. De la cour, les chanoines accédaient à l'intérieur de l'église grâce à une porte de communication en arc brisé encore en place au chevet. Sa redécouverte en 2016 dans le chœur lors du déplacement des boiseries et du gisant de Jean des Prés qui la masquaient a permis de constater l'existence de trous de fixation de trois verrous intérieurs, preuve que cette porte donnait bien vers l'extérieur. La mise en place d'un escalier intérieur à vis au XVIII^e siècle dans l'actuelle arrière sacristie, a bouleversé et supprimé le passage originel des chapelains. Celui-ci se devine encore dans la maçonnerie : il subsiste en effet, au bas de la porte donnant dans le chœur des religieux, les logements des poutres qui supportaient la galerie et qui prenaient appui directement sur le mur de l'église. À la collégiale Saint-Pierre de La Romieu, les chanoines entraient également dans l'église, vers le « chœur de nuit », surélevé par une tribune, directement depuis le premier étage du cloître grâce à une

¹¹⁵⁶ La description du collège des chapelains a été menée avec Lionel Mottin, architecte des Bâtiments de France, Francis Ayrem (†), architecte des Bâtiments de France et Isabelle Vidaillac, ingénieur du patrimoine à l'UDAP de Tarn-et-Garonne.

¹¹⁵⁷ Voir les délibérations du chapitre collégial, Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 778.

¹¹⁵⁸ Les traces de la sablière de la toiture de cette chambre se voient toujours sur le mur du chevet.

¹¹⁵⁹ Ce grand portail, véritable verrou de sûreté du quartier canonial a fait l'objet de soins constant tout au long de l'époque moderne, comme en témoignent les nombreuses réparations dont il a fait l'objet et qui sont consignées dans les comptes capitulaires. Voir notamment Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 849.

porte ménagée dans le mur nord de la nef¹¹⁶⁰.

L'aile nord aujourd'hui disparue était constituée d'un mur de clôture de six mètres de hauteur environ, sur lequel s'appuyaient un cuvier, un grenier et une petite halle¹¹⁶¹. Au revers des habitations, côtés nord-est et sud, la structure géographique a abouti à édifier une véritable muraille, à qui, ni la démolition de la tour dite du prieur au XIX^e siècle, ni la création de jardins et de potagers en terrasse¹¹⁶² au XVIII^e siècle venus niveler les sols anciens, n'ont fait perdre la dimension de forteresse voulue dès l'origine. La perception de cette enceinte se veut singulière par l'unité et la massivité qu'elle dégage et rien ne permettait, avant les modifications de percements visibles aujourd'hui, de discerner la finalité domestique située à l'arrière de cette enceinte. L'ensemble constituait un lieu clos, dénommé « cloître » dans certaines sources¹¹⁶³.

3.4 Une maison type : description et analyse¹¹⁶⁴

Le découpage parcellaire actuel montre que ce dernier est resté pratiquement inchangé depuis le cadastre napoléonien, tant dans la définition du bâti, que dans la largeur des parcelles. Cet état de fait conforte notre interprétation de l'organisation du collège. Cependant, l'aile nord-est étant la seule qui a pu être visitée, l'analyse architecturale et l'essai de restitution qui suivent se concentrent sur cette dernière qui comprenait à l'origine 16 maisons supposées¹¹⁶⁵.

Chaque maison est établie selon un plan rectangulaire type, réparti en quatre niveaux, dont la surface totale de soixante-quinze mètres carrés, varie sur les étages de dix-sept à vingt-cinq mètres carrés.

Les élévations sur la cour se découpent extérieurement en trois niveaux de vie, mais dissimulent en réalité quatre niveaux intérieurs (fig. 212 et 213). En effet, le rez-de-chaussée qui comprend véritablement un niveau de cave et un niveau d'entresol, est surmonté d'un

¹¹⁶⁰ Balagna, 2000, p. 111.

¹¹⁶¹ Cette aile a été démolie vers la fin de l'année 1792. Voir Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, 3E131-1D3. Un document de justice datant du 26 avril 1770, nous parle de cet angle en très mauvais état. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, série B non cotée, justice seigneuriale de Montpezat.

¹¹⁶² Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, série B non cotée, justice seigneuriale de Montpezat. Plusieurs affaires portées devant le représentant du seigneur ont pour décor les jardins potagers du collège des chanoines.

¹¹⁶³ Par exemple, dans l'acte de donation passé entre Hugues Dumas, prêtre et recteur de Castanède et son neveu Antoine Dumas, passé « dans le cloître de la gleye collegiale ». Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, 5 E 3122.

¹¹⁶⁴ La description et l'analyse des maisons canoniales a été réalisé par Isabelle Vidailac, ingénieur du patrimoine à l'UDAP de Tarn-et-Garonne, que nous avons assistée.

¹¹⁶⁵ Le nombre de 16 maisons a été établi en suivant le procès-verbal de vente du collège, dressé le 30 juillet 1791. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, Q 58.

premier étage en pan de bois situé au même niveau, lui-même devancé par une coursive et d'un deuxième étage également en pan de bois présentant un faible encorbellement. La hauteur de chaque niveau est comprise entre 2,00 m et 2,85 m (sous solives). Le rez-de-chaussée accessible par une porte à linteau en bâtière sur coussinets¹¹⁶⁶ (fig. 210), dessert une cave en contrebas et une petite cuisine à l'entresol. Le premier étage, au niveau de la galerie comporte une porte à faible chanfrein (4 cm) intégré au pan de bois desservant une pièce de vie, alors que le second niveau est occupé par deux chambres, éclairées par une demi-croisée sur cour et un jour du XIX^e siècle côté vallée. Dans chacune de ces dernières, sur le mur porteur et la cloison en pan-de-bois, une porte a été ménagée, qui communique avec les chambres voisines. Les sols, hormis celui de la cave en terre battue, sont composés de dalles de terre cuite, posées sur lit de terre, reposant sur un plancher. Chaque niveau est desservi par un escalier intérieur étroit, en bois, accolé au revers de l'élévation sur cour et éclairé par un jour d'escalier rectangulaire, disposé verticalement et largement chanfreiné¹¹⁶⁷ (9 cm) (fig. 211). Dans les deux niveaux de vie supérieurs, des cheminées de facture récente, accolées sur la muraille, sont présentes, complétées par des évier en pierre, s'évacuant côté fossé.

Des cloisonnements en bois séparent l'escalier des pièces de vie. La modification du solivage¹¹⁶⁸ pour permettre le passage d'une volée d'escalier et la présence de pièces de bois mortaisées ancrées dans le sol de terre cuite, en avant de la cloison actuelle, montre que vraisemblablement à l'époque moderne, le vestibule d'origine a été transformé en cage d'escalier.

L'ensemble des murs du rez-de-chaussée, y compris les mitoyens, est bâti en moellons de pierre bien équarris, avec une épaisseur importante côté muraille atteignant un mètre. Ceci ne surprend pas, car cela vient corroborer le côté défensif, alors que la face côté cour est d'une épaisseur moindre de 60 centimètres.

Le principe constructif¹¹⁶⁹ des élévations sur cour met en œuvre deux têtes de mur maçonnées encadrant quatre maisons dont les pans de bois, conçus selon le même système dit du « pan de bois autoportant » ont comme socle le rez-de-chaussée plein maçonné.

Le pan de bois du premier étage n'est pas débordant : il repose sur une sablière de

¹¹⁶⁶ Ce type de porte se retrouve fréquemment en Quercy et en Rouergue dans des bâtiments du milieu du XIV^e siècle, par exemple au château de Pervinquières, résidence des abbés cisterciens de Beaulieu (commune de Ginals, Tarn-et-Garonne).

¹¹⁶⁷ Ce type de jour rectangulaire, assez étroit, est repéré sur d'autres édifices contemporains autour de Montpezat ou plus lointain : le manoir de la Borde des Prés, sur la même commune ; les vestiges du couvent des Clarisses du Pouget, à Castelnau-Montratier (Lot), au château de Pervinquières, sur la commune de Ginals (Tarn-et-Garonne) ou à la collégiale Saint-Pierre de La Romieu (Gers).

¹¹⁶⁸ Les solives de plancher ont été coupées et retaillées.

¹¹⁶⁹ Viollet-le-Duc, 1864, article « pans de bois », p. 37-50 et Girardin, 2017.

plancher très fine (13 cm) sur laquelle s'appuie un plancher à solives d'enchevêtrement¹¹⁷⁰. Utilisé normalement pour traiter les maisons d'angle, il permet ici non seulement de rendre solidaires les solives de la coursive de celles formant le plancher intérieur, intégrées directement dans les murs mitoyens, mais également d'avoir les solives des étages transversales et débordantes, afin d'accueillir le débord de l'étage. Les solives, ainsi perpendiculaires aux façades, peuvent accueillir la coursive en porte-à-faux sur le mur du rez-de-chaussée. Cette dernière est confortée à l'extérieur par une série de contrefiches mortaisées qui se retrouvaient, à l'origine, en sous-face de chaque solive. Aujourd'hui une grande partie de ces éléments a disparu, remplacés par des renforts en doublage des solives et par un mur de soutènement en petits moellons de calcaire, créant un espace fermé sous la galerie probablement pour servir de bûcher ou de loge à cochon¹¹⁷¹. La coursive a été couverte postérieurement par une toiture en appentis.

Les compartiments du pan de bois, formés par des sablières et des poteaux épais (22 cm) sont quadrangulaires et accueillent des décharges en croix de Saint-André. Le tout est assemblé à tenon et mortaise, assuré par des chevilles en bois. L'ensemble forme une véritable armature charpentée au sein de laquelle les éclisses viennent armer l'épais torchis, lui-même recouvert d'un badigeon de chaux de protection. Quelques vestiges lacunaires de décor géométrique (traits verticaux) sont encore présents autour des portes chanfreinées qui donnent sur la galerie.

Le dernier étage reprend le principe des solives en encorbellement, qui porte des sablières de chambrée avec closoirs et dispositifs de décharges dont le remplissage se compose d'un hourdis de brique posé à plat ou en biais, à joint de terre. La demi-croisée en place, répétée sur le pan voisin, formait à l'origine une croisée¹¹⁷². Cette dernière est composée d'une traverse qui divise l'ouverture en deux parties inégales, dont la sablière haute formant linteau, permet de dater par comparaison avec d'autres maisons, l'ensemble dans le courant du XV^e siècle.

Les élévations côté vallée sont aujourd'hui découpées en travées verticales largement percées, suite aux aménagements modernes. Le rez-de-jardin est percé d'une large porte à linteau en bois et encadrements de pierre, surmonté d'un jour chanfreiné éclairant l'entresol, alors que les étages supérieurs sont pourvus de baies du XIX^e siècle. Les jambages sont, pour la plupart, des éléments médiévaux en réutilisation (piédroit chanfreiné et/ou congé).

¹¹⁷⁰ Napoléone, 2008, p. 113-146.

¹¹⁷¹ Il s'agit d'aménagements qui remontent au XIX^e siècle.

¹¹⁷² Les trous de chevilles, témoins de l'assemblage des meneaux, sont toujours visibles sur la sablière.

L'analyse de la façade sur jardin ne peut se faire sans difficulté. Seuls des sondages intérieurs permettraient de percevoir ce que pouvaient être les jours de cette élévation que l'on suppose très peu percée. Une certitude : la taille et l'emplacement des jours étroits qui éclairent l'entresol permettent de donner une lecture sûre de ce niveau. En revanche les jours rectangulaires chanfreinés de l'étage qui pourraient sembler être en place ont, après analyse, été reperçés pour l'essentiel. Au dernier étage, la présence d'un piédroit laisse supposer l'emplacement d'une baie.

Cependant, le traitement différent du pan-de-bois sur cour entre le rez-de-chaussée et le premier étage (torchis et briques) ainsi que le changement de taille de moellons associé à la façon de bâtir entre les étages côté vallée, pourraient laisser penser que le dernier niveau, bien que faisant parti d'un même programme initial, ait été modifié après le XV^e siècle et laissé alors à l'appréciation de chaque chanoine, en fonction de ses besoins.

3.5 Proposition de restitution

De nombreux vestiges de la construction d'origine ont été conservés malgré le changement de statut des maisons : parement médiéval en calcaire blanc et blond très homogène quant à la régularité des assises, chanfreins sur l'ensemble des piédroits des baies, portes à coussinets, congés sculptés, croisée. L'analyse architecturale du bâti nous permet de proposer une restitution de la maison d'un chapelain au milieu du XIV^e siècle, ce qui permet de pallier l'absence de sources contemporaines qui auraient détaillé l'intérieur de l'une d'entre elles¹¹⁷³ (fig. 212 et 213).

L'accès en rez-de-cour devait être réservé au servant particulier¹¹⁷⁴ du religieux, lui permettant ainsi d'accéder soit à la cave en contrebas, soit à l'entresol, par un escalier intérieur à volée droite accolé au revers de la maçonnerie du rez-de-chaussée et éclairé par un jour étroit, où se trouvait probablement sa chambre. La présence d'une porte dans le mur mitoyen, au niveau du jour chanfreiné, permet d'imaginer une circulation entre les maisons pour les servants. De cette même pièce, un escalier permettait l'accès au logement du chanoine, sans passer par la galerie, accessible depuis la cour par un escalier, qui devait être une entrée

¹¹⁷³ L'inventaire après décès d'Adhémar de Falguières, publié par Robert Latouche, ne décrit pas la structure intérieure de la maison du chapelain.

¹¹⁷⁴ La présence de servant attaché à chaque chapelain n'est qu'ici pure hypothèse, les sources médiévales restant muettes sur ce personnel subalterne. Leur existence est prouvée au XVI^e siècle, au travers des punitions infligées à certains membres du chapitre qui accueillait des chambrières trop accortes et trop jeunes.

indépendante réservée aux religieux, protégée des intempéries par le fort débord de toiture, accentué par l'encorbellement du pan de bois du deuxième étage. Il est aisé d'imaginer qu'une cloison de bois intérieure qui formait un vestibule, ait isolé la pièce d'habitation du froid direct et permis ainsi le cloisonnement de l'escalier d'accès au deuxième étage qui démarrait de cette même pièce. Cette pièce principale du premier étage servait certainement de lieu de vie au chapelain. Ainsi, Adhémar de Falguières possédait-il une table avec ses bancs, un tabouret, un écritoire et deux armoires qu'il est tentant d'imaginer installés dans cet espace relativement vaste. Il n'est pas impossible que ce soit là également que se trouvait la cuisine du prêtre, avec un évier. La vaisselle ordinaire de notre chapelain décédé en 1379 - plats, terrines, poêles, gobelets - était renfermée dans une des deux armoires citées précédemment, meuble qui contenait également des nappes, des serviettes et de la viande séchée, le tout utile pour préparer et consommer les repas. Les latrines devaient aussi se situer à ce niveau du logis, bien qu'aucun vestige de leur présence ne soit aujourd'hui décelable.

Le dernier étage comportait vraisemblablement la chambre du chanoine éclairée par une baie sur la face arrière et une pièce plus petite (lieu de prière ou d'écriture) donnant sur la cour, éclairée par une croisée. Une circulation entre les chambres offrait la possibilité aux chapelains de communiquer entre eux sans avoir à passer par la galerie extérieure et éviter ainsi les désagréments liés aux intempéries. Enfin, chaque chambre était pourvue d'une cheminée, élément de confort indispensable tant pour le chauffage que pour la cuisine.

3.6 Modèles civils et religieux

Les maisons des chapelains de Montpezat constituent un bel exemple d'architecture de série. Un même module d'habitation est répété à l'envi, autant de fois que nécessaire par rapport au nombre de chapelains et de clercs du chapitre. Le principe d'aménagement intérieur, nous l'avons dit, est similaire de maison en maison et, hormis l'éventuelle liberté accordée pour terminer le dernier niveau sous toiture, aucune fantaisie ne règne dans l'alignement parfait ainsi créé.

Cet ensemble montpezatais est à mettre en parallèle avec des exemples d'habitats urbains bâtis en série, principe qui s'est développé à la fin du Moyen Âge¹¹⁷⁵. Pierre Garrigou-Grandchamp cite ainsi les neuf logis de la rue de la Madeleine à Tours (fig. 214), construits

¹¹⁷⁵ Il existe toutefois des exemples plus précoces, comme l'hôtel des Monnaies à Villemagne l'Argentière, de la fin du XIII^e siècle. Mazeran, Larpin, 2007.

vers 1520-1530 : modestes mais toutefois confortables¹¹⁷⁶. Ce type d'habitat collectif - et c'est bien le cas ici à Montpezat - adopte comme caractéristique propre, qui le dissocie de la maison urbaine classique, l'absence patente et volontaire d'échoppe et donc de lieu de travail. Seul demeure le logis à proprement parler. Ceci implique que ces modules urbains étaient réservés à une frange pauvre de la population urbaine, qui ne disposait pas de moyens suffisants pour s'établir à son compte comme patron et de ce fait acquérir un logement individuel. Ainsi, ces ensembles de série étaient-ils loués par des ouvriers ou des artisans modestes.

Quel parallèle existe-t-il entre cet habitat urbain très simple et le collège de Montpezat ? Les chapelains quercynois n'étaient nullement propriétaires de leur logement, qui appartenait au chapitre et donc à la communauté dans son ensemble. Le fait d'habiter au sein du collège restait un privilège associé à la prébende et à la stalle capitulaire. Il n'existe pas, dans les comptes médiévaux conservés du chapitre, de mention de loyer ou d'une quelconque redevance due par les chapelains au chapitre pour l'usage de leur habitation. Il ne s'agissait donc pas d'un véritable habitat locatif comme il en existait alors en ville. Mais les chapelains, qui jouissaient donc de ce droit de maison, se devaient, au vu notamment des procès-verbaux capitulaires de l'époque moderne, d'entretenir à leurs frais le logement qui leur était dévolu¹¹⁷⁷. À leur décès ou, plus rarement, lorsque l'un d'entre eux quittait la communauté, la maison ainsi libérée était dévolue à son successeur dans la prébende. Cet état de fait a perduré jusqu'en 1790, date de la suppression du chapitre. Alors même que la plupart des chanoines résidaient en dehors du collège depuis plusieurs décennies, chacun conservait une maison et, nous l'avons souligné plus haut, l'affectait à divers usages. Ainsi, la tradition médiévale d'une vie en commun s'est-elle perpétuée même symboliquement au travers des siècles et des changements de mode de vie de ce clergé séculier.

Outre le rythme régulier du logement, le concept même de résidence collective est à souligner. Pierre des Prés a explicitement souhaité et imposé à ses chapelains un mode de vie assez cadré, dans lequel, bien que résidant chacun dans une maison individuelle, les chapelains vivaient en commun dans un espace relativement restreint et clos. Ce concept n'a rien d'original toutefois. Les chanoines de chapitres réguliers étaient tenus à une vie de

¹¹⁷⁶ Garrigou-Grandchamp, 2008, p. 36.

¹¹⁷⁷ Un jugement donné à Montauban le 15 février 1437 (lecture incertaine) oblige Jean de Quercy, doyen, Jean Boniol, Jean Lavidie, Jean Rouchart, Bertrand Mayonnade, Michel Laporte et Jean Beloy chanoines à réparer leurs chambres qu'ils tiennent dans le collège sous peine de 25 marcs d'argent. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 789.

communauté et les séculiers occupaient également des logements contigus, qui s'ouvraient sur un espace partagé, un cloître le plus souvent, ou, comme à Montpezat, une cour. Ces quartiers canoniaux séculiers, connus aujourd'hui, regroupaient des maisons, qui s'avéraient être d'une part plus spacieuses que celles de Montpezat et d'autre part peu ou pas soumises à cette uniformité à la fois des façades et des intérieurs. À Provins, les chanoines séculiers de Saint-Quiriac occupaient dès le XIII^e siècle des maisons composées d'un logis à deux niveaux et d'une grande salle de plain-pied¹¹⁷⁸. Si la façade extérieure était quasiment aveugle, celle tournée vers l'espace commun s'ouvrait largement à la lumière au moyen de fenêtres géminées ou de demi-croisées à linteau droit (fig. 215). Les demeures des chanoines de la cathédrale de Viviers, étudiées par Yves Esquieu, offraient au XIV^e siècle un visage assez disparate suivant les moyens de chaque chanoine (fig. 216). Certaines n'étaient constituées que de deux ou trois pièces - grande salle, chambre et cuisine - alors que d'autres s'avéraient être beaucoup plus vastes, avec, comme celle du chanoine-ouvrier Hugues de Tournon, quatre pièces principales et trois espaces annexes sans compter les deux caves¹¹⁷⁹. À Lyon, le chapitre collégial de Saint-Nizier¹¹⁸⁰ a acquis à partir de 1321 des maisons déjà existantes pour loger les chanoines du chapitre et ce sur plusieurs décennies, ce qui constituait un quartier canonial disparate¹¹⁸¹. La nuance majeure entre ces quartiers canoniaux et celui de Montpezat repose également sur l'absence, dans ce dernier cas, de diversité de traitement des logis affectés aux dignitaires et officiers du chapitre. Dans de nombreux ensembles, le prieur, le chantre, l'ouvrier ou le sacristain, voire l'archidiacre pour les cathédrales, occupaient un logement dont l'aspect extérieur - décor soigné des façades notamment - ou l'ampleur - plusieurs corps de logis, cours, vestibules - témoignaient de la position élevée de son occupant dans la hiérarchie capitulaire. À Montpezat, point de distinction entre un simple chapelain et le sacristain ou le précenteur du chapitre : chacun disposait d'un logement similaire, sans signe particulier ou décor ostentatoire. Seul le doyen occupait un espace à part, la tour ronde qui jouait le rôle d'articulation entre les deux modules d'habitation. Cette entorse à l'homogénéité des maisons se comprend d'abord par le fait que le décanat était à Montpezat la première et la seule dignité capitulaire. Il paraît donc logique que son titulaire soit distingué par un logement plus

¹¹⁷⁸ Garrigou-Grandchamp, 2008, p. 40-41.

¹¹⁷⁹ Esquieu, 1992, p. 259.

¹¹⁸⁰ Le chapitre collégial de Saint-Nizier, connu depuis l'époque carolingienne, a été refondé en 1308 par l'archevêque Louis de Villars et le chapitre cathédral. Voir Hervé Chopin, « Fiche de la collégiale Saint-Nizier de Lyon-2ème-arrondissement », *Collégiales - Base des collégiales séculières de France (816-1563)* [en ligne <<http://vafl-s-applirecherche.unilim.fr/collegiales/?i=fiche&j=201>>], version du 12/1/2017, consultée le 14/7/2017

¹¹⁸¹ Patrimoine de Rhône-Alpes, Dossier IA69005964, immeuble de chanoines dit l'Ile Saint-Nizier [en ligne].

spacieux que ceux des autres chapelains. Mais il est également tentant de distinguer dans l'emplacement stratégique de la tour décanale, qui assurait la liaison entre les maisons des chapelains, un rappel symbolique de la mission principale du responsable du chapitre : être le pivot central de la communauté, en s'assurant de la bonne entente de l'ensemble de ses membres.

Outre l'habitat urbain de série, le mode constructif du collège de Montpezat semble également faire référence à un autre mode d'habitat collectif, religieux cette fois, celui de l'ordre des Chartreux. Dans les maisons cartusiennes, un cloître distribuait, autour de ses galeries, les habitations des moines. Chaque maison (fig. 217) s'organisait suivant un même principe : au rez-de-chaussée se trouvaient la chambre, avec des latrines ainsi qu'un cabinet d'étude et de prière ; au premier étage, un atelier et une pièce pour se restaurer (fig. 218 et 219). Aucune fantaisie n'existe au sein des logis cartusiens, tous bâtis sur le même modèle et également en enfilade. À Villeneuve-lès-Avignon, les modules d'habitation de la chartreuse fondée par Innocent VI forment chacun un carré de sept mètres de côté¹¹⁸², divisé à l'intérieur et de fond en comble par un mur de refend médian, qui coupe en deux pièces égales les deux niveaux d'occupation de la maison¹¹⁸³. Tout comme à Montpezat, l'escalier qui dessert le second niveau se trouve au revers du mur d'entrée, isolé de la pièce par une cloison légère. Les chapelains quercynois, tout comme les Chartreux des bords du Rhône ou d'ailleurs, vivaient dans des logis uniformes, à l'espace intérieur prédéfini, qui se déployaient autour d'un espace commun, pourvu d'une galerie de circulation vers laquelle s'ouvraient les portes des logements. Quelques nuances doivent cependant être relevées : la non-utilisation du rez-de-chaussée, dévolu au stockage, l'exiguïté de chaque lot et l'absence de jardins individuels et d'un véritable cloître.

En plus de cette possible référence au monde cartusien, la morphologie du collège montpezatais est enfin à rapprocher de celle des palais du XIV^e siècle, qu'ils soient urbains ou situés en campagne, laïcs ou voulus par un cardinal. L'ensemble des maisons canoniales formait avec l'église, nous l'avons dit, un vaste quadrilatère, dont trois côtés étaient spécifiquement réservés au chapitre. Il s'inscrivait, tout comme un palais urbain, dans un faubourg et occupait à lui seul un îlot complet, entouré au moins sur trois côtés par le domaine public, place commune et rues, le quatrième au nord formant rempart. Il se signalait ainsi dans la cité médiévale par son emprise au sol et son volume, loin des normes du maillage

¹¹⁸² Soit 49 m², quasiment le double de superficie au sol des maisons de Montpezat.

¹¹⁸³ Sournia et Vayssettes, 2006, p. 208-209.

traditionnel qui régissait le reste de l'habitat.

La tour est également un autre élément caractéristique du palais urbain, qui se retrouve à Montpezat. Sa présence est quasi systématique : elle existait dans 11 palais cardinalices sur les 16 étudiés à Villeneuve-lès-Avignon¹¹⁸⁴ ; elle dominait par sa masse et sa hauteur les paysages des cités de Cahors ou de Martel (fig. 220 et 221), dans les logis des de Via, des Duèze ou de la Raymondie. Dans la cité quercynoise, le logis du doyen dépassait les toitures des maisons du collège et marquait, avec le clocher de la collégiale, le faubourg del Pla de son empreinte, rappelant ainsi l'existence et l'importance du chef du chapitre, curé de la paroisse.

Enfin, une dernière similitude existe entre le collège de Montpezat et les palais cardinalices des bords du Rhône. Dans ces derniers, un principe constructif s'imposait : un grand et long corps de logis, massif, qui était livré sans aucune division et qui ne comportait donc qu'une grande salle (fig. 222 et 223). Il revenait au maître des lieux de recouper les espaces à sa guise et suivant ses besoins, au moyen de cloisons légères. Ces blocs, de forme parallélépipédique, ne comportaient en outre aucun décor extérieur et leur aspect massif se trouvait renforcé par leur grande muralité. De plus, cette conception par grands blocs offrait l'avantage d'une construction rapide, le cloisonnement intérieur relevant du second œuvre. Un même esprit a présidé à l'édification du collège de Montpezat : de grands blocs rectangulaires, d'environ 17 mètres de long sur 6 mètres de large chacun en moyenne, sont juxtaposés pour former une aile d'habitation. Ces dimensions tiennent peut-être, comme à Villeneuve-lès-Avignon, à la portée des poutres de chêne employées pour les charpentes¹¹⁸⁵. À l'intérieur, des cloisons légères en bois et torchis¹¹⁸⁶ divisent l'espace en logis individuels, suivant la séquence que nous avons décrite plus haut. Pour distribuer chaque pièce du palais, une galerie de passage ou *deambulatorium*, plaquée en avant de la façade et couverte au moyen de solives, sablières et chevrons supportant une toiture, fonctionnait comme un couloir ouvert ou coursière¹¹⁸⁷. Il en est de même à Montpezat, où les maisons des chapelains sont doublées par une galerie de bois, construite en encorbellement de la façade principale, qui offrait également la possibilité aux religieux de gagner le chœur de la collégiale sans avoir à quitter l'enceinte

¹¹⁸⁴ Garrigou-Grandchamp, 2008, p. 49.

¹¹⁸⁵ L'impossibilité de visiter les combles des maisons ne permet pas actuellement de vérifier ou d'infirmar cette hypothèse.

¹¹⁸⁶ Le torchis est ici composé de terre, de chaux, de bruyère et autres végétaux, associés à des éclisses de bois. Il a reçu un badigeon à base de chaux. Je remercie mes collègues du service inventaire du PETR Midi-Quercy, Carole Stadnicky-Le Royer et Sandrine Ruefly, de m'avoir associé à leurs observations sur ce matériau.

¹¹⁸⁷ Sournia et Vaysettes, 2006, p. 96.

canoniale. Dernier détail lié aux circulations intérieures : dans les demeures des cardinaux, Bernard Sournia et Jean-Louis Vayssettes signalent la présence de petits corridors ou *curritoria* qui étaient utilisés par les serviteurs pour déambuler à leurs offices sans avoir à traverser les appartements du maître de maison¹¹⁸⁸. Nous avons montré précédemment l'existence de semblables dispositifs au sein du collège de Montpezat et leur utilisation évidente.

L'architecture du collège des chapelains de Montpezat s'inspire donc, et cela peut paraître paradoxal, à la fois de modules d'habitats répétitifs urbains, associés à une population modeste ; du modèle monastique cartusien, lié à un idéal de pauvreté et de recherche de l'absolu par la contemplation ; des grands palais urbains, demeures aristocratiques et princières, laïques ou cardinalices. De cet étonnant mélange émerge un logis qui associe rapidité d'exécution, vie en communauté, habitat individuel, sobriété, utilisation pratique et défense mutuelle.

Pour approfondir l'étude actuelle, seule une analyse dendrochronologique des pans de bois, associée à des sondages d'enduits, notamment dans les ébrasements intérieurs, permettraient d'affiner l'analyse architecturale et de proposer une restitution plus fine des élévations et plus particulièrement des jours côté muraille. Dans cette attente, la datation de l'édifice ne repose que sur les repères qu'apportent le décor sculpté et la forme des ouvertures.

Il demeure encore un espace absent à Montpezat, qui aurait pu compléter le quartier canonial : le palais du cardinal. Celui-ci n'est toutefois présent, hors territoire avignonnais, qu'à La Romieu. Arnaud d'Aux s'était fait bâtir une vaste demeure, dont il ne subsiste aujourd'hui que de rares éléments, accolé à l'ensemble collégial (fig. 224). Le choix du cardinal d'Aux de construire une résidence bien loin d'Avignon, alors qu'il se devait de demeurer au sein de la Curie, s'explique certainement, outre le fait qu'il aurait pu avoir peur d'un exil éventuel après l'élection de Jean XXII, par le besoin d'affirmer à la cité gasconne le nouveau statut social de sa famille. Les parents d'Arnaud d'Aux n'étaient pas les seigneurs de La Romieu et ne possédaient donc pas de demeure aristocratique ostentatoire au sein du bourg. Par la création de ce palais, dont l'usage lui était réservé et avec lui, très certainement, l'ensemble de ses parents, le cardinal d'Aux marquait le nouveau rang de sa lignée, devenue l'égale d'un seigneur laïc. Le palais cardinalice remplaçait ici le château seigneurial. À Montpezat, nul n'était besoin à Pierre des Prés d'agir de même : son frère occupait la demeure

¹¹⁸⁸ Sournia et Vayssettes, 2006, p. 96-97.

féodale toute proche. Un palais devenait donc superflu : si d'aventure le cardinal de Palestrina venait sur ses terres, il aurait résidé tout naturellement dans le logis familial. Quant aux autres fondations contemporaines de la collégiale quercynoise, la question d'un palais ne se posait pas, les fondateurs étant tous décédés pendant ou avant le commencement des travaux d'édification de leur future église funéraire.

Ainsi, Pierre des Prés, tout au long de son existence, a construit des palais et des églises, dont la collégiale de Montpezat, la plus importante à ses yeux. Mais, outre l'ensemble monumental lui-même, le cardinal de Palestrina s'est attaché à offrir à son chapitre des objets de toute nature - sculptures, pièces d'orfèvrerie, textiles, tableaux. Un trésor inestimable, dont un des buts était de garder ainsi sa mémoire pour les siècles.

QUATRIÈME PARTIE
BÂTIR PAR-DELÀ LES SIÈCLES: UN
CARDINAL ET SA MÉMOIRE

Le chanoine Godefroy a résumé dans sa « vie du cardinal des Prés » l'essence même de la fondation par ces cardinaux d'une communauté religieuse auprès de leur tombeau : fixer la mémoire. Il écrit en effet que « le chapitre de Montpezat conserve la mémoire de ce grand cardinal son fondateur en lui disant annuellement 13 messes de requiem où tous assistent ». Comme le rappelle Michel Lauwers « faire mémoire d'un défunt consistait à entretenir son souvenir¹¹⁸⁹ ». Par la célébration de la mémoire funéraire, les religieux assuraient l'office de la commémoration. Le cardinal Raymond de Canillac a ainsi fondé la collégiale de la Sainte-Trinité de Narbonne, vers 1372, dont les chanoines avaient pour obligation de célébrer chaque année l'anniversaire du défunt le 19 juin¹¹⁹⁰. Hormis la mémoire d'un homme, d'autres établissements ont été fondés pour conserver le souvenir d'un événement d'importance. La collégiale Saint-Michel du Champ à Auray a ainsi été voulue en 1382 par Jean IV de Montfort pour commémorer sa victoire sur son rival Charles de Blois et la fin de la guerre de succession de Bretagne¹¹⁹¹. Mais cette sauvegarde du souvenir, que ce soit d'un défunt ou d'un événement, passait également par d'autres moyens, symboliques ou ancrés dans le décor des églises.

1. Communautés et mémoire

1.1 Le choix d'une communauté : une famille de remplacement en cas d'extinction de la dynastie, pour que la mémoire ne se perde pas ?

Michel Lauwers rappelle qu'aux XI^e et XII^e siècles « il n'y avait guère alors de mémoire funéraire assurée que celle qu'entretenaient et conservaient les communautés ecclésiastiques », car elles étaient « les seules institutions à même de garantir une continuité dans le temps et l'espace¹¹⁹² ». Ce constat peut également s'appliquer pour le XIV^e siècle : la mémoire pérenne passait par une communauté religieuse plus que par une famille charnelle.

Né à Castelnau-Montratier¹¹⁹³ vers 1280, Bertrand du Pouget appartenait à la petite noblesse locale, son père étant peut-être chevalier (l'acte original de 1313 qui le qualifie ainsi

¹¹⁸⁹ Lauwers, 1997, p. 122.

¹¹⁹⁰ Arch. Dép. Hérault, G 4167.

¹¹⁹¹ La collégiale d'Auray a été transformée en Chartreuse en 1482. Je remercie Ewen Thual de m'avoir signalé ce cas breton.

¹¹⁹² Lauwers, 1997, p. 159.

¹¹⁹³ Commune du Lot.

est aujourd'hui perdu)¹¹⁹⁴. Familier du cardinal Jacques Duèse, il accéda au premier cercle du pape Jean XXII, qui l'éleva à la pourpre cardinalice en décembre 1316 au titre de Saint-Marcel. Il a été rapidement choisi par le souverain pontife comme légat en Italie du Nord et du Centre, de 1320 à 1334. Jean XXII le créa évêque d'Ostie en 1327. Malgré l'éloignement, Bertrand du Pouget songea lui aussi à laisser un témoignage concret de son passage sur la Terre. Dès le 25 août 1318, il obtint du pape la faculté de fonder un couvent de moniales dans son fief natal. Les travaux paraissent débiter sans tarder, puisque l'église du monastère, dédiée à saint Marcel (son titre cardinalice) est consacrée en 1321 par Jean, frère carme, évêque *in partibus* de Naprée. Le choix du lieu peut surprendre : pourquoi implanter une maison de religieuses en dehors du bourg de Castelnau-Montratier, en rase campagne, sur les terres familiales ? Il se pourrait que Bertrand du Pouget, qui possédait pourtant au moins trois frères, dont deux religieux¹¹⁹⁵, ait eu conscience que le nom même du Pouget allait disparaître faute d'héritiers mâles à la seconde génération. En effet, force est de constater que, suivant les auteurs, la première abbesse du couvent était une de ses sœurs¹¹⁹⁶ ou de ses nièces¹¹⁹⁷, mais dans ce second cas, issue de la famille de La Pérarède¹¹⁹⁸, tout comme l'était son principal exécuteur testamentaire, Arnaud-Bernard, patriarche d'Alexandrie¹¹⁹⁹. Et Bertrand a légué tous ses biens au monastère qu'il avait fondé et non à l'un de ses neveux du même nom¹²⁰⁰. La fondation du couvent s'apparenterait ici à un garant de mémoire : la communauté de moniales remplacerait la famille disparue ou en voie de l'être et entretiendrait ainsi le fief familial devenu « sacré » tout en maintenant vivant le souvenir du fondateur et de son éphémère lignage. Le couvent a, semble-t-il (son état actuel rend difficile toute interprétation), été édifié à partir d'une maison forte (fig. 225 à 228), demeure paternelle du cardinal, autour de laquelle

¹¹⁹⁴ Sur Bertrand du Pouget, voir l'étude que lui a consacré Pierre Jugie. Jugie, 1993.

¹¹⁹⁵ Bernard du Pouget est évêque de Quimper en 1323 puis de Nîmes en 1324, année de sa mort ; Gaillard est frère Mineur ; Guillaume s'est marié avec Alpaisie de Montpezat et aurait eu au moins un fils, prénommé Bernard, cité en 1342. Un certain Étienne, frère ou neveu du cardinal, aurait commandé les troupes pontificales à Ferrare. Voir Jugie, 1993, p. 91 et Albe, 1902, p. 182-183.

¹¹⁹⁶ Pour le chanoine Albe, c'est Bernarde du Pouget, sœur du cardinal, qui est signalée abbesse du couvent en 1342. Voir Albe, 1902, p. 185.

¹¹⁹⁷ Pour Pierre Jugie, il s'agirait plutôt de Bertrande de La Pérarède, nièce du cardinal. Voir Jugie, 1993, p. 73.

¹¹⁹⁸ Les La Pérarède sont une famille d'ancienne noblesse, connue dès le XI^e siècle à Castelnau-Montratier. Une sœur du cardinal Bertrand du Pouget, Finès, avait épousé avant 1281 Arnaud-Bernard de la Pérarède. Voir Albe, 1902, p. 144-168.

¹¹⁹⁹ Arnaud-Bernard de La Pérarède a occupé dans un premier temps le bénéfice de doyen de la collégiale Saint-Étienne du Tescou à Montauban de 1329 à 1348, année durant laquelle Clément VI le nomma à l'archevêché d'Aix-en-Provence, administrateur de l'évêché de Montauban en 1361, patriarche d'Alexandrie. Il a été créé cardinal par Urbain V le 22 septembre 1368 mais il n'a jamais reçu son chapeau, car il est mort quelques jours plus tard. Voir Albe, 1902, p. 154-155.

¹²⁰⁰ Ceci sous-entendrait donc qu'au moment de son décès en 1352, son petit-neveu Bernard du Pouget est également décédé et avec lui le nom s'est effectivement éteint. Le frère de celui-ci, Gaillard, chanoine de Cahors et de Mirepoix, est mort en 1348. Voir Albe, 1902, p. 185.

ont été rajoutés une église, un cloître et deux dortoirs¹²⁰¹.

Ainsi, le manoir rural, qui s'apparenterait à celui de la famille des Prés, est devenu le siège de la communauté de religieuses, après avoir été celui des du Pouget. Les Clarisses ont remplacé le lignage défaillant au sein même des murs qui avaient vu croître puis disparaître la famille éponyme. Le cardinal du Pouget a choisi de privilégier une communauté religieuse, dont le recrutement continu s'avérait plus sûr que d'hypothétiques descendants laïcs, soumis à une nécessité de reproduction biologique aléatoire¹²⁰². Les religieuses sont devenues *de facto* et *de jure* les héritières du cardinal et de ses « maisons » : la première, en pierre, qui constituait l'assise territoriale du fief héréditaire et la seconde, entendue au sens nobiliaire et lignager du terme. Le voile a remplacé l'épée mais la mémoire s'est perpétuée.

L'exemple des Junies illustre un autre cas de figure, celui de la mémoire sans le corps. Nous avons vu que le cardinal de Jean avait prévu et commencé la construction du couvent de moniales. Mais la lenteur du chantier n'a pas permis à ses exécuteurs testamentaires de respecter son souhait de reposer au sein de l'église du monastère. La dépouille du cardinal a donc été inhumée à Cahors, dans le couvent des Dominicains. Pour autant, le couvent a été terminé quelques années plus tard et la communauté s'y est installée, nous l'avons dit, en 1355. À partir de cette date, les religieuses ont prié quotidiennement pour le repos de l'âme de leur fondateur, comme s'il reposait au milieu d'elles, suivant ce qui avait été initialement prévu. Malgré son absence physique, le cardinal de Jean marquait la communauté de sa présence spirituelle et participait ainsi à la vie liturgique des moniales. Ces dernières, par leur rappel quotidien du nom de l'évêque d'Albano lors des offices, maintenaient vivante sa mémoire dans leur communauté, devenue sa véritable famille par l'esprit. Il est toutefois surprenant que la dépouille de Gaucelme de Jean n'ait pas été transférée de Cahors vers les Junies une fois le chantier terminé. Sa famille existait encore et aurait eu toute légitimité pour demander un tel transfert. Pourtant, rien n'a été semble-t-il tenté en ce sens. Les Dominicains de Cahors ont-ils refusé de perdre le tombeau du prélat et donc éventuellement les obits associés ? Le premier membre de la famille de Jean à être inhumé au sein du monastère, Benoît IV, petit-neveu du cardinal, ne l'a été qu'en 1365. Il a initié le principe d'une nécropole dynastique autre que celle constituée *de facto* à Cahors et a mis en pratique l'idée première de l'évêque d'Albano, près de 20 ans après la mort de ce dernier.

¹²⁰¹ D'après le chanoine Albe, le couvent du Pouget comptait 24 religieuses et deux ou trois moines chargés du service religieux. Voir Albe, 1902, p. 174. Des clichés montrent le site avant sa destruction et laissent penser à une maison forte médiévale.

¹²⁰² Sur ce point, voir l'analyse donnée par Jérôme Luther Viret. Viret, 2014, p. 123-124.

Dans une moindre mesure, la fondation de la collégiale Notre-Dame de Grâce à Puylaroque par Bernard Carit a atteint le même objectif. Son accession au siège épiscopal d'Évreux en 1376 a changé certainement son choix premier, nous l'avons déjà suggéré. Car très naturellement, après son décès survenu en 1383, il a été inhumé au sein de sa cathédrale¹²⁰³, à gauche du maître-autel et non dans son Quercy natal. Mais même sans sa dépouille, la création de Bernard Carit a rempli son rôle de chapelle mémorielle, puisque les nombreux chapelains qui se succédèrent jusqu'en 1790 ont prié chaque jour pour le repos de son âme, le tirant ainsi d'un oubli certain.

1.2 Le droit de patronat : un allié de la mémoire

En droit canon, le patronat¹²⁰⁴ d'une église ou d'une communauté religieuse recouvre les droits et devoirs du fondateur de ladite église, ainsi que ceux de ses successeurs ou ayants droit. Il inclut le droit de présentation de l'ecclésiastique titulaire, c'est-à-dire l'autorisation, accordée à une personne physique ou morale, de proposer un candidat à l'évêque chargé de la nomination ou collation. En contrepartie, le patron se charge de l'entretien de l'église et du desservant ou de la communauté.

Les cardinaux qui ont fondé une église funéraire pour accueillir leur dépouille ont tous conservé ce droit de patronat, pour eux et pour leurs descendants. Le cardinal des Prés a lui-même écrit dans les seconds statuts octroyés au chapitre qu'il avait une dévotion particulière envers l'église Saint-Martin par le droit de patronat. La nomination des chapelains, des chanoines ou de la supérieure du monastère restaient entre leurs mains de leur vivant, puis entre celles de leur famille par la suite. Cet avantage offrait aux patrons l'opportunité de contrôler le recrutement au sein de ces communautés religieuses et de nommer à discrétion leurs candidats. Dans la mesure où ces établissements religieux se situaient sur leurs terres seigneuriales, voire dans leur principal fief, les patrons disposaient donc d'un moyen de gratification et de fidélisation de certaines familles, qui se voyaient ainsi octroyer pour certains de leurs membres des bénéfices ecclésiastiques « réservés ». Grâce à cette pratique, les bienfaits prodigués à la cité par le fondateur se perpétuaient de génération en génération. Son nom ne disparaissait pas de la mémoire collective et son souvenir était

¹²⁰³ Guéry, 1893, p.6.

¹²⁰⁴ Sur le droit de patronat, voir Chomel, 1957, et Devailly, 1990.

même révérend. Le chanoine Godefroy rapporte ainsi que les habitants de Montpezat, au XVII^e siècle, évoquaient « lou sant cardenal » à propos de Pierre des Prés. Aux XI^e et XII^e siècles, les seigneurs du diocèse de Liège étaient des « patrons » et des « pères » pour les manants qui étaient sous leur domination, certains n'hésitant pas à obliger régulièrement les populations de leurs domaines à venir honorer la tombe de leurs prestigieux ancêtres¹²⁰⁵. Ils se servaient de ces derniers et de leur droit de patronat pour rappeler ou légitimer leur pouvoir seigneurial.

L'affaire qui secoua Montpezat dans la seconde moitié du XVIII^e siècle illustre également l'importance de ce droit de patronat¹²⁰⁶. La famille des Prés, nous l'avons dit, a disparu au milieu du XVII^e siècle. La seigneurie fut cédée avant 1750 au marquis de Lostanges, grand feudataire en Quercy. Ce dernier avait nommé, en tant que patron-fondateur du chapitre, un chanoine au chapitre collégial de Saint-Martin. Il estimait avoir acquis, en sus de la seigneurie, les droits nés de l'héritage du cardinal de Palestrina. Or, le doyen de la communauté, Charles-Louis de La Valette-Parisot, considéra au contraire que le marquis, puisque non issu du sang des des Prés, ne pouvait aucunement prétendre à exercer ce droit. Il se considéra dès lors comme l'unique patron du chapitre, en tant que successeur religieux du cardinal, la branche légitime laïque ayant fait défaut. Las, un quatrième collateur prit le relais : l'évêque de Cahors, Jean-Dominique de Cheylus, constatant qu'il n'existait plus de patron fondé en droit, pourvut en 1770 un clerc de son diocèse d'un bénéfice de chanoine à Montpezat et institua même le doyen du chapitre en 1774. Le marquis de Lostanges avait eu beau protester, le Parlement de Toulouse avait confirmé dans ses droits l'évêque de Cahors, sous le motif que le seigneur de Montpezat n'était pas du sang des des Prés. Pour compliquer encore plus l'affaire, un parent éloigné des des Prés, le marquis de Saint-Chamont¹²⁰⁷, se piqua lui-aussi de nommer un chanoine à Montpezat et se proclama à son tour patron. Le Parlement de Toulouse finit par reconnaître, le 10 septembre 1783, la seule autorité du seigneur de Montpezat en la matière. Pour asseoir sa légitimité, Henry de Lostanges demanda au chapitre de chanoines d'être reçu comme patron-fondateur, lors d'une cérémonie religieuse spécifique. Elle eut lieu le 27 mars 1789 : le seigneur de Montpezat fut accueilli dans la collégiale Saint-Martin par le doyen du chapitre. Ce dernier le conduisit vers la première stalle du côté nord, où se trouvaient pour son usage un carreau et une aumusse blanche qu'il revêtit. Lors de la messe capitulaire qui suivit, le pain bénit et l'encens lui furent offerts à sa place, avant les

¹²⁰⁵ Lauwers, 1997, p. 312.

¹²⁰⁶ Galabert, 1918, p. 198-205 et Bouygues, 1912.

¹²⁰⁷ Au décès de la veuve d'Henry des Prés, dernier marquis de Montpezat, la seigneurie avait échu à son plus proche parent, le comte de Saint-Chamont. Ses descendants vendirent l'héritage quelques décennies plus tard.

autres chanoines. Il assista également à l'assemblée capitulaire qui clôtura la journée. Le marquis de Lostanges devenait ainsi le digne successeur du cardinal des Prés.

1.3 La charité du cardinal

Outre la collégiale, Pierre des Prés, nous l'avons dit, avait également doté un hôpital, bâti dans l'une des rues principales du bourg, qui porta dès lors le nom de l'établissement charitable (fig. 229). La fondation d'hôpitaux à l'époque médiévale n'a véritablement commencé qu'après le concile d'Aix-la-Chapelle, tenu en 806. Les pères conciliaires se préoccupèrent alors de pourvoir à l'entretien de ces établissements, en leur affectant des revenus réguliers. L'aide aux nécessiteux est en effet un des commandements évangéliques. Le père Vicaire a dressé la liste de ces œuvres de charité, établie d'après saint Thomas d'Aquin, qui comprenait pas moins de quatorze points : sept œuvres de miséricorde corporelle - *visito, potio, cibo, redimo, tego, colligo, condo*, je visite, abreuve, nourris, rachète, vêts, panse, ensevelis - et sept œuvres de miséricorde spirituelle - *consule, carpe, doce, solare, remitte, fer, ora*, je conseille, reprends, enseigne, console, pardonne, supporte, prie¹²⁰⁸. Les évêques et les chapitres cathédraux ont participé à l'implantation de ces hôpitaux au sein des villes, suivis en cela par de pieux laïcs, riches seigneurs ou bourgeois fortunés¹²⁰⁹. La majeure partie de ces maisons a été créée au XIII^e siècle : 124 fondations répertoriées, contre 85 pour le XIV^e siècle et seulement 73 au XV^e siècle¹²¹⁰. À Montauban, les dix hôpitaux de la ville, tous fondés au XIII^e siècle, étaient dus à la générosité de riches laïcs, hommes ou femmes¹²¹¹.

Pierre des Prés a légué dans son testament 10 lits garnis pour accueillir des indigents dans cette maison¹²¹². Cette générosité envers les pauvres s'inscrivait dans un souci de gagner son salut, au travers d'une œuvre pie en direction des indigents. Ces derniers, véritables miroirs du message du Christ sur la Terre, devenaient ainsi les médiateurs entre le Sauveur et le donateur. Le cardinal Pierre Gauvain avait agi de même à Mortemart, en fondant un

¹²⁰⁸ Vicaire, 1978, p. 24.

¹²⁰⁹ Sur l'histoire des hôpitaux à l'époque médiévale, voir Montauban, 2004 et, pour un exemple méridional, Narbonne, Caille, 1978.

¹²¹⁰ Laget, Laroche, Duhau, 2016, p. 40.

¹²¹¹ Moureau, 2009, p. 165-169.

¹²¹² L'hôpital de Montpezat a survécu jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, avant d'être rattaché à l'hôpital général de Montauban. Les bâtiments ont été détruits au XIX^e siècle.

établissement capable d'abriter 30 pauvres nécessiteux. Le cardinal Audouin Aubert avait prévu la même disposition dans son testament, daté de 1365¹²¹³. Au travers de ces pauvres, les cardinaux cherchaient certes à gagner leur rédemption, mais également à ce que leur mémoire, une fois encore, ne se perde pas et demeure vive dans un autre cercle que celui des clercs. Le souvenir du fondateur de ces établissements charitables était perpétré par les administrateurs et les religieux attachés à la maison et transmis aux pensionnaires, afin qu'ils remercient leur bienfaiteur et prient pour son salut. Cette mémoire passait parfois par un objet ayant appartenu au personnage, disposé dans la chapelle de l'hôpital, qui constituait le cœur de la vie spirituelle du lieu.

Dernier type d'établissement en lien avec la mémoire du fondateur : le collège. Seul le cardinal Gauvain a prévu l'implantation d'une maison, sous la tutelle des frères Augustins, destinée à douze écoliers issus de sa famille, à Mortemart, lieu de sa naissance. Il a indiqué les raisons de son choix : offrir à ces jeunes garçons une chance d'accomplir une carrière ecclésiastique grâce à des études, ce dont il avait bénéficié lui-même. Le collège de Mortemart, qui a fonctionné jusqu'à l'époque moderne, est un très rare exemple de fondation de type scolaire hors des grandes villes universitaires. Patrice Foissac, dans sa thèse, a étudié le cas des établissements de Cahors et de Toulouse, dus pour nombre d'entre eux à la générosité d'évêques et de cardinaux et destinés à des étudiants de leurs régions d'origine¹²¹⁴. Une fois encore, il faut envisager le modeste collège de Mortemart comme une communauté associée au maintien du souvenir de son fondateur. Les écoliers devaient d'ailleurs assister quotidiennement aux offices et à la messe dans l'église qui abritait son tombeau, avec six Carmes et six Augustins¹²¹⁵.

2. Une architecture de la mémoire ?

2.1 Modèle avignonnais et mémoire du fondateur

Existe-t-il donc une influence de la papauté d'Avignon sur les habitudes constructives du Midi, au travers des chantiers induits par des membres de la Curie ? La

¹²¹³ Audouin Aubert avait demandé la création d'un hôpital en Avignon, et chargé ses exécuteurs testamentaires de mener à bien son projet. Chiffolleau, 2011, p. 256.

¹²¹⁴ Foissac, 2010.

¹²¹⁵ Massoni, à paraître.

réponse que peut apporter notre étude à cette interrogation est nuancée. Les nouveaux édifices adoptent pratiquement tous les critères des églises nouvellement bâties en Avignon, comme Saint-Agricol (vers 1320-1327) ou Notre-Dame-des-Miracles (achevée en 1320) : un chevet polygonal, de puissants contreforts talutés, une nef unique et le choix d'une grande muralité. La fondation en 1317 à Montauban par Jean XXII du chapitre collégial Saint-Étienne du Tescou a entraîné la construction d'un lieu de culte approprié pour recevoir les religieux. Si l'édifice a été entièrement détruit en 1561, les archives départementales de Tarn-et-Garonne conservent un plan, du XVI^e siècle, qui représente cette collégiale : une nef unique, épaulée de puissants contreforts, entre lesquels se blottissent des chapelles, précède un chevet polygonal, plus étroit¹²¹⁶ (fig. 230). Les sources manquent pour déterminer la période de construction de ce bâtiment, mais il est légitime de penser qu'elle a suivi de peu la création de l'institution canoniale. Les collégiales nouvellement fondées par Jean XXII dans le Midi, étudiées par Adeline Béa¹²¹⁷, ont adopté elles-aussi le même plan type, avec quelques nuances pour certaines. Quant à la chapelle Notre-Dame, fondée par Jean Tissandier, évêque de Rieux, au chevet de l'église des Cordeliers et consacrée en 1343, elle est un autre exemple de l'introduction de ce modèle avignonnais à Toulouse. Le lieu de résidence et l'entourage architectural dans lequel vit au quotidien un prélat influence donc le choix qu'il accomplit lorsqu'à son tour il décide de fonder une église, soit toute proche de lui, soit au contraire dans son pays natal, parfois assez éloigné. Il s'agit d'un concept évoqué par Claude Andrault-Schmitt dans son article sur le voyage des cardinaux¹²¹⁸. Grâce à leur action de mécénat, voire d'évergétisme pour certains d'entre eux, des modes et techniques architecturales venues des bords du Rhône s'implantent dans d'autres régions et influencent à leur tour les chantiers de nouveaux édifices. D'une certaine manière, la mémoire de ces cardinaux s'incarne au travers de l'architecture de leurs églises, qui interpellent parfois durablement les esprits dans leurs contrées d'origine. Le chanoine Godefroy au XVII^e siècle, puis le chanoine Galabert plus de deux siècles plus tard, affirmaient que la collégiale de Montpezat était due à un architecte lié à la cour pontificale, sans avoir d'autre preuve que la mémoire de celui qui l'avait faite édifier.

L'église du couvent des Junies est toutefois un contre-exemple du raisonnement précédent. Édifiée entre 1343 et 1355, elle ne reprend pas le plan type des édifices avignonnais, mais au contraire celui des églises quercynaises du XIII^e siècle : chevet plat, nef unique et deux chapelles latérales, qui jouent le rôle de faux-transept (fig. 231). Ce choix de

¹²¹⁶ De grandes dimensions, avec une nef très pâle, ce plan est très difficile à photographier.

¹²¹⁷ Béa, 2000.

¹²¹⁸ Andrault-Schmitt, 2015.

l'évêque d'Albano de rester fidèle à un parti architectural régional paraît surprenant, là où ses contemporains ont au contraire souhaité, nous l'avons explicité, marquer leur présence à la cour pontificale par la transposition d'un modèle avignonnais au cœur de leurs contrées natales. La volonté de Gaucelme de Jean s'explique peut-être par une éventuelle envie de rester fidèle à un type d'édifice qu'il avait connu avant de rejoindre les bords du Rhône.

2.2 Les chapelles latérales : la mémoire des morts

Le schéma architectural qui consiste à ouvrir dans la nef d'une église des chapelles latérales, comme l'a exposé Christian Freigang¹²¹⁹, a été développé au XIII^e siècle par les Mendiants et spécialement les Prêcheurs. Les religieux mettaient à disposition des bourgeois, marchands et fonctionnaires royaux des villes dans lesquelles ils étaient implantés, des chapelles latérales de leurs églises. Les laïcs trouvaient là à la fois un lieu d'inhumation privilégié mais également un espace privé pour la célébration de messes obituaires, destinées à hâter leur salut. Les grandes églises méridionales des ordres Mendiants obéissaient à ce plan type (fig. 232). La ville de Toulouse comptait à la fin du XIII^e siècle une centaine de chapelles privées dans ces couvents¹²²⁰. La réaction du clergé séculier et particulièrement de celui des cathédrales, se traduisit par de nombreuses actions juridiques envers les religieux, qui touchaient à la construction de leurs églises, aux processions ou aux sépultures¹²²¹. Le chapitre cathédral toulousain entreprit également la construction d'une nouvelle église, comportant des chapelles latérales, pour rivaliser avec les Mendiants. Une même intention inspirait très certainement les concepteurs des collégiales séculières fondées dans le Midi par Jean XXII, qui, nous l'avons dit, comptaient toutes des chapelles latérales entre les contreforts de leur nef unique. L'exemple de Saint-Étienne-du-Tescou est significatif. Suite à l'érection de l'église en collégiale, un nouvel édifice a été bâti suivant le principe évoqué plus haut. Si l'obituaire du chapitre est aujourd'hui perdu, il subsiste dans les archives de très nombreuses fondations de messes anniversaires, avec parfois l'indication du lieu de sépulture au sein de l'église. Vingt-

¹²¹⁹ Freigang, 1994, p. 22.

¹²²⁰ Freigang, 1994, p. 22.

¹²²¹ Christian Freigang évoque le cas de Toulouse. Freigang, 1994, p. 22. À Montauban, l'abbé de Saint-Martin-Saint-Théodard puis le clergé cathédral après 1317 réagissent de même en obligeant les ordres qui souhaitaient s'installer à Montauban de le faire dans les faubourgs et de reconnaître la supériorité de l'église-mère du diocèse. Moureau, 2009, p. 118-128.

quatre chapelains, qualifiés parfois de chapelains obituaires¹²²², étaient spécifiquement chargés par le chapitre collégial de célébrer ces fondations pieuses¹²²³. En Avignon, les collégiales érigées du temps des papes comportaient elles-aussi ces chapelles latérales.

Nous avons vu que ce principe n'était pas une pratique habituelle, loin de là, dans les églises séculières en Quercy, Limousin et Gascogne. Or, la collégiale de Montpezat va à l'encontre de cette habitude, contrairement aux autres fondations funéraires cardinalices. À La Romieu, le Pouget, Saint-Germain-les-Belles ou les Junies, il n'existe pas de chapelles latérales qui s'ouvrent vers la nef. À Montpezat, au contraire, ce ne sont pas moins de sept chapelles qui ont été prévues dès l'origine. Chacune d'elles comporte un autel particulier, qui consiste en une dalle monolithe, aux bords chanfreinés, supportée par un assemblage de pierres de tailles. Une piscine liturgique est présente sur le mur gouttereau ou sur le mur de refend. Chacune est ornée d'un tympan aveugle avec un motif de trilobe, associé à un arc brisé ou en accolade. Une tablette intérieure permettait de poser les burettes et un linge. La cuvette, de forme ronde, placée en fond, est percée afin que l'eau, devenue sacrée après le contact avec les mains du célébrant, s'écoule dans la terre. Les piscines des première et quatrième chapelles sud conservent encore des traces de polychromie (rouge vermillon). Un placard, creusé dans le mur gouttereau, terminé par un arc en plein cintre, complète le dispositif. Fermé au moyen d'une porte en bois, il servait certainement à conserver des textiles et des livres liturgiques, disposés sur l'étagère centrale et la partie basse.

Ainsi, les chapelains de Montpezat célébraient-ils quotidiennement les messes funéraires - qui suivaient les obsèques ou bien durant l'année - fondées par les membres du chapitre et les habitants du village. Comme l'écrit Michel Lauwers, « les communautés de moines et de chanoines nommèrent chaque jour leurs frères, leurs associés, leurs bienfaiteurs décédés et leurs saints. En rassemblant leurs noms sur les pages du livre du chapitre, en les commémorant quotidiennement, les frères affirmaient leur appartenance à une communauté et en assuraient en quelque sorte la reproduction sociale¹²²⁴ ». Le registre de ces obits est conservé dans le fonds d'archives du chapitre¹²²⁵. Il se présente sous la forme d'un agenda, où chaque jour sont marquées les messes à célébrer, avec le nom du fondateur, très rarement son métier et la plupart du temps le montant de son offrande. La majeure partie de ces fondations l'a été durant le XIV^e siècle, suite à la création du chapitre collégial, même si la pratique s'est

¹²²² Jean Thomas se qualifiait ainsi dans un acte du 5 juin 1414. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, 5 E 970.

¹²²³ Moureau, 2009, p. 109.

¹²²⁴ Lauwers, 1997, p. 117.

¹²²⁵ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 791.

perpétuée jusqu'au XVII^e siècle puis beaucoup plus sporadiquement au XVIII^e siècle¹²²⁶.

Pierre des Prés a donc volontairement souhaité que les habitants de Montpezat aient la possibilité de fonder ces messes pour le repos de leurs âmes, sans avoir recours aux Mendiants de Cahors ou de Montauban. Il ne faut certes pas oublier que ces messes anniversaires procuraient un complément de revenus non négligeable pour le chapitre, ce qui nuance l'aspect charitable de l'évêque de Palestrina. Mais nous pouvons tout de même considérer que le cardinal a ici fait preuve d'une sorte d'évergétisme spirituel, qui se traduit dans l'architecture de la collégiale par les chapelles et autels latéraux.

Toutefois, il est surprenant de constater que les sépultures des Montpezatais ne prenaient pas place dans la collégiale, mais à l'extérieur des murs du village, autour de l'antique basilique Saint-Just-et-Saint-Pasteur. Les actes conservés évoquent tous cette pratique et les testateurs mentionnent leur désir d'être ensevelis en ce lieu, dans le tombeau de leur lignage. Cette tradition s'était ancrée dans l'Église notamment depuis une règle du pape Léon III, en 816, qui fixait le fait que les défunts qui n'avaient pas exprimé leur choix de sépulture devaient être ensevelis dans la tombe de leurs ancêtres¹²²⁷. Pour autant, les messes obituaires n'étaient pas célébrées dans l'église du cimetière, au plus près des dépouilles, comme cela aurait pu être le cas, mais dans la collégiale, vierge de tombeaux autres que ceux du lignage seigneurial. Ainsi, la commémoration du défunt se trouve décorrélée de son corps terrestre¹²²⁸, qui est volontairement tenu à distance du lieu de rappel de sa mémoire, alors même que la collégiale Saint-Martin est le siège de la paroisse. Seule est acceptée dans l'église « la partie vivante des morts que sont les âmes¹²²⁹ ». La raison d'un tel interdit, certainement posé dès le départ par le cardinal des Prés, puis respecté par la suite, demeure obscure. Faut-il y voir une réminiscence de la controverse sur la vision béatifique¹²³⁰, chère à Jean XXII, dont Pierre des Prés fût, nous l'avons vu, un proche, l'âme et le corps n'ayant alors besoin de se réunir qu'au Jugement Dernier ?

¹²²⁶ Un registre compile les fondations du XIV^e siècle, la plupart du temps sans dates précises. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne G 786. Un second volume reprend en partie le premier mais court jusqu'en 1614. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne G 790.

¹²²⁷ Lauwers, 1997, p. 165.

¹²²⁸ Le corps est issu de la procréation. Il est habité dans un premier temps par l'âme animale produite par la vertu paternelle, puis par l'âme rationnelle créée par Dieu. Baschet, 2000, p. 5.

¹²²⁹ Baschet, 2000, p. 7.

¹²³⁰ L'opinion du pape sur la vision béatifique est résumé dans ses sermons, prononcés entre 1331 et 1334 et qui comportent trois fils conducteurs : la notion d'une béatitude en deux temps, le rôle médiateur du Christ et la réunion du corps et de l'âme à la Résurrection. Voir Irribaren, 2008.

2.3 L'héraldique pour légitimer sa famille

Les études récentes en matière d'héraldique ecclésiastique ont porté sur les images et symboles utilisés par les papes - travaux d'Agostino Paravicini Bagliani¹²³¹ - ainsi que sur la naissance et le développement des armoiries dans l'Église médiévale, dues aux publications d'Édouard Bouyé¹²³². Pour la papauté d'Avignon, Hervé Aliquot et Robert Merceron ont publié des découvertes effectuées dans les années 1970 au sein d'anciennes livrées¹²³³ et Christian de Mérindol a travaillé sur la symbolique du pape Clément VI notamment¹²³⁴. Dans le cadre de notre étude, nous en sommes venus à nous interroger sur une présence héraldique prégnante au sein de ces bâtiments nouvellement édifiés. Ces personnages, nous l'avons dit, ont tous en commun leur relation privilégiée avec un pape qui a transformé leur existence. Lors de son élévation au trône pontifical, Jean XXII a appelé auprès de lui des fidèles juristes, experts en droit canon ou en droit civil, clercs originaires pour la majorité d'entre eux du Midi de la France. Clément V avait agi de même avant lui. Arnaud d'Aux, Pierre des Prés, Bertrand du Pouget ou Gaucelme de Jean ont ainsi quitté la Gascogne ou le Quercy pour résider sur les bords du Rhône et devenir cardinaux. Ces prélats sont également tous issus de familles de la bourgeoisie marchande, voire de la petite noblesse.

Leur ascension fulgurante auprès de la Curie a entraîné, nous l'avons exposé, un changement radical dans leur vie sociale, mais également dans celle des membres de leurs familles. Enfin, il appert, nous l'avons dit précédemment, que ces cardinaux ont tous fondé une église funéraire à vocation mémorielle sur les terres de leurs ancêtres.

Si leurs armoiries demeurent également présentes sur leurs livrées en Avignon ou sur les façades de leurs palais de Villeneuve-lès-Avignon¹²³⁵, voire sur les plafonds de certains édifices, peints lors d'une grande occasion¹²³⁶, leur omniprésence dans leurs églises funéraires amène à se poser la question de l'utilisation de ces blasons en ces lieux privés. Dans chacun de ces édifices nouvellement fondés, l'héraldique est partout : peintures murales, vitraux, sculptures, mais également tissus, vêtements sacerdotaux ou pièces d'orfèvrerie. L'écu du

¹²³¹ Voir notamment Paravicini Bagliani, 2005 et 2009.

¹²³² Voir Bouyé 2001-1, et 2003.

¹²³³ Aliquot et Merceron, 1979.

¹²³⁴ Voir surtout Mérindol, 1993.

¹²³⁵ C'est le cas pour les armes du cardinal Bertrand du Pouget, sculptées au-dessus de l'entrée de son palais de Villeneuve-lès-Avignon.

¹²³⁶ Le cas le plus emblématique est celui du plafond peint armorié découvert en 1974 dans la livrée du cardinal Gaillard de La Mothe, qui comprend les blasons du pape Benoît XII, de plusieurs de ses cardinaux et de souverains européens. Ce décor aurait été peint en mars 1336 à l'occasion des pourparlers de croisade entre le pape et les rois de France, de Navarre et de Majorque. Voir Aliquot et Merceron, 1979, p. 49-50.

cardinal fondateur - armes familiales ou blason particulier - est visible en de multiples endroits de l'église, sur de nombreux supports, à la fois tant par les communautés religieuses créées pour prier pour le repos de l'âme du défunt, que par les fidèles qui viennent recevoir les sacrements ou participer aux offices dans ces lieux de culte. Les prélats imitent certainement le pape régnant. Mais l'héraldique n'est-elle pas ici également et surtout l'occasion de légitimer l'ascension très rapide d'une famille jusque là peu visible et d'affirmer au travers du symbole, parfois très récent, d'une lignée, la prééminence de celle-ci dans la mémoire collective d'une communauté ?

À La Romieu, il ne reste aujourd'hui du décor peint primitif de l'ensemble de la collégiale Saint-Pierre que les vestiges du rez-de-chaussée de la tour nord, traditionnellement considéré comme la sacristie du chapitre. Les historiens de l'art¹²³⁷ se sont focalisés - à juste titre - sur les éléments figurés de cet ensemble : des anges, thuriféraires, porteurs de couronnes et musiciens sur les voûtains, puis, sur un plan circulaire, le Christ entouré de saints qui surmontent le pape, des cardinaux et des évêques, manifeste d'une cour pontificale voulu comme un reflet de la cour céleste.

Pourtant, une partie de ce décor monumental a échappé à leur sagacité. Il s'agit des blasons, certes pour la plupart peu lisibles, qui occupent la partie haute des murs, entre les voûtains et les personnages. Chaque blason est compris dans un quadrilobe, qui lui-même sert d'écoinçon à un motif de faux marbre (fig. 233). En examinant attentivement les écus, il est possible d'identifier à plusieurs reprises le lion de sable couronné d'or, armoiries données au cardinal¹²³⁸, soit seul, soit associé à d'autres écus, en mi-parti ou en écartelé (fig. 234). Certains blasons écartelés, notamment un qui porte d'argent bandé de gueules, se retrouve même en plein et isolé. Ce qui de prime abord semblerait passer pour un simple décor pourrait être en réalité un exposé héraldique des alliances matrimoniales de la famille du cardinal d'Aux. Le fondateur, ou plus certainement l'un de ses neveux¹²³⁹, a illustré la qualité de son lignage et son rang, même s'il s'avérait récent. Il rappelait ainsi aux chanoines de son chapitre la noblesse de la famille dont ils devaient honorer quotidiennement la mémoire. Et si le nom se perdait, si la famille d'Aux disparaissait - ce qui faillit être le cas¹²⁴⁰ - les armes peintes sur

¹²³⁷ Notamment Évelyne Ugaglia, 1978 et Marcel Durliat, 1970.

¹²³⁸ Les armes attribuées à Arnaud d'Aux sont soit d'argent au lion de sable couronné d'or, soit mi-parti de trois bandes et de trois rocs d'échiquier. Une clé de voûte, déposée dans le cloître de La Romieu, porte ce dernier blason. Michel Popoff, dans son récent armorial des cardinaux, mentionne les deux blasons. Voir Popoff, 2016.

¹²³⁹ Arnaud d'Aux est décédé en 1320 et il n'est pas certain que les travaux de l'ensemble de la collégiale, notamment les décors, aient alors été terminés.

¹²⁴⁰ Le neveu du cardinal Arnaud d'Aux, Pierre II d'Aux, qui devait hériter du droit de patronage à la suite de son oncle, est mort en Avignon le 30 juillet 1318. Il laissait de son union avec Raimonde de Lomagne un fils

ces murs veillaient à la conservation du lignage à l'origine de la collégiale.

L'idée de conserver son lignage est également au cœur du projet initial de Gaucelme de Jean. Il ne subsiste du décor d'origine du couvent des Dominicaines des Junies que des vitraux, dont la verrière de la fenêtre d'axe¹²⁴¹. Elle porte en partie basse une représentation du cardinal fondateur, qui tient entre ses mains la maquette de l'église du couvent ainsi qu'une aumônière démesurée, symbole parlant de sa générosité. Il est entouré de deux de ses neveux : Gisbert, évêque de Carcassonne¹²⁴² et Philippe, seigneur des Junies¹²⁴³. Sous chacun de ces trois personnages sont répétées trois fois les armes familiales : de gueules à deux lions passant d'or, à la bordure chargée de besants d'azur (fig. 126). S'il ne reste aujourd'hui que ce témoignage d'un décor héraldique au sein de l'église du couvent, il montre que bien après la mort du cardinal de Jean, ses héritiers se réclament de lui, de sa mémoire et de son prestige, en apposant sur la verrière d'axe ses armoiries timbrées du chapeau.

Avoir des héritiers de sa maison est essentiel pour conserver sa mémoire : Bertrand du Pouget, lui, a dû composer avec une absence de famille directe.

Nous avons vu précédemment qu'une fois cardinal-évêque d'Ostie, il avait fondé vers 1318-1321 un couvent de Clarisses sur ses terres familiales, en Quercy.

Le choix du lieu peut surprendre : pourquoi implanter une maison de religieuses en dehors du bourg de Castelnau-Montratier, en rase campagne, sur les terres familiales ? Il se pourrait que Bertrand du Pouget, qui possédait pourtant au moins trois frères, dont deux religieux¹²⁴⁴, ait eu conscience que le nom même du Pouget allait disparaître faute d'héritiers mâles à la seconde génération. En effet, nous avons dit que Bertrand a légué tous ses biens au monastère qu'il avait fondé et non à l'un de ses neveux du même nom¹²⁴⁵.

unique prénommé Arnaud, très jeune lors de la fin du chantier de la collégiale de La Romieu. Le risque qu'il meure à son tour et que le lignage s'éteigne était donc assez élevé. Sur la famille d'Aux, voir le *Memoire Généalogique de la Maison d'Aux de Lescout*, dressé par Chérin et imprimé en 1788. Fort d'Aux, évêque de Poitiers, peut-être pour éviter l'extinction de son lignage par la branche aînée, a entrepris en 1340 d'obtenir du roi de France Philippe VI la légitimation de ses trois fils, Jean, Guillaume et Raymond, nés hors mariage et alors que lui-même est *in pontificali dignitate gradu seu ordine constituto*. Le roi a anobli Jean, l'aîné, donnant ainsi naissance à un nouveau rameau familial. Voir *Registres du Trésor des Chartes*, tome III, règne de Philippe de Valois, deuxième partie, JJ 70 à 75, Archives Nationales, Paris, 1990, p. 152, n° 4010.

¹²⁴¹ Sur ce vitrail des Junies, voir en dernier lieu Suau, 2013.

¹²⁴² Gisbert de Jean est évêque de Carcassonne de 1347 à sa mort en 1354.

¹²⁴³ Philippe de Jean, seigneur des Junies et de Salviac, est mort à Cahors en 1355. Il avait souhaité être inhumé dans l'église des Junies si les travaux étaient terminés.

¹²⁴⁴ Bernard du Pouget est évêque de Quimper en 1323 puis de Nîmes en 1324, année de sa mort ; Gaillard est frère Mineur ; Guillaume s'est marié avec Alpaisie de Montpezat et aurait eu au moins un fils, prénommé Bernard, cité en 1342. Un certain Étienne, frère ou neveu du cardinal, aurait commandé les troupes pontificales à Ferrare. Voir Jugie, 1993, p. 91 et Albe, 1902, p. 182-183.

¹²⁴⁵ Ceci sous-entendrait donc qu'au moment de son décès en 1352, son petit-neveu Bernard du Pouget est également décédé et avec lui le nom s'est effectivement éteint. Le frère de celui-ci, Gaillard, chanoine de Cahors et de Mirepoix, est mort en 1348. Voir Albe, 1902, p. 185.

Si aujourd'hui les bâtiments du Pouget ne sont que ruines, une description de lieu, après les destructions des guerres de Religion, est rapportée d'une part par les religieuses elles-mêmes, en 1668¹²⁴⁶, mais également par dom Bruno Malvezin, dans son histoire de la Chartreuse de Cahors¹²⁴⁷. Le religieux écrit que l'église du couvent comporte encore « des vitres » sur lesquelles sont peintes les armes du cardinal, ainsi que « en divers endroits du monastère ». Il précise à propos de son tombeau « qu'il était beau mais que les Huguenots l'abattirent. On voit encore son effigie renversée à terre, presque toute défigurée. ». Ce dernier se composait d'un gisant et d'une cuve, en calcaire fin, provenant de Pernes-les-Fontaines¹²⁴⁸. La statue funéraire a été redécouverte par hasard par Robert Merceron in situ en 1978, alors qu'elle venait d'être retirée de terre par le propriétaire (fig. 235). Et lors d'une visite au Pouget en octobre dernier, j'ai pu examiner de près la « pierre polie comme du marbre » citée par Malvezin, qui est ornée des armes du cardinal, de son chapeau et de ses houppes et qui est aujourd'hui encastrée dans le mur d'une maison récente (fig. 236). Elles sont conformes à celles qui ornent le mur extérieur de la livrée de Giffon à Villeneuve-les-Avignon ou bien celles sculptées sur la tour de Nonantola à la Rocca de Vignola¹²⁴⁹. Surtout, le hasard a permis de découvrir un petit bloc de cette même pierre calcaire, qui n'est autre qu'un angle, sculpté du départ du quadrilobe visible sur la grande pierre (fig. 237). Ce fragment permet de conclure que la grande pierre ornée du blason de Bertrand du Pouget est en fait un morceau de la cuve de son tombeau, qui, comme pour celui de Pierre des Prés, était ornée de ses armes inscrites dans des quadrilobes. Il s'agit là d'une volonté manifeste d'exposer ses armes, alors même que sur de nombreux tombeaux contemporains, la partie basse présentait une série de bas-reliefs ou de statuettes en ronde-bosse, reflet de la cour céleste ou représentation de la famille du défunt. Dès la fin du XIII^e siècle, comme l'écrit Édouard Bouyé¹²⁵⁰, « les tombeaux des cardinaux qui sont ornés d'armoiries sont les plus puissants de la Curie. Matteo d'Acquasparta (Santa-Maria-in-Aracoeli), Guillaume Durand (Santa-Maria-sopra-Minerva), Ancher de Troyes (Santa-Prassede) ». Bertrand du Pouget a pu vouloir imiter pour son tombeau ceux de prélats inhumés en Italie, dans le but de montrer sa puissance au sein de la Curie, même si elle a largement décliné après son retour cuisant d'Italie. Il reste toutefois la question de la commande de ce cénotaphe : est-il dû à la volonté de Bertrand du Pouget lui-même et exécuté

¹²⁴⁶ L'abbesse du couvent répondait en 1668 à une enquête diligentée par le roi sur l'état des couvents féminins du royaume. Le dossier du Pouget a été publié en 1900 par Louis Greil. Voir Greil, 1900, p. 114-121.

¹²⁴⁷ Les propos de Dom Malvezin sont rapportés par Aliquot et Merceron, 1979, p. 17-18.

¹²⁴⁸ Je remercie Bernard Sournia de m'avoir confirmé la provenance de la pierre utilisée pour sculpter le gisant de Bertrand du Pouget.

¹²⁴⁹ Voir Fangarezzi, 2010, p. 3-7.

¹²⁵⁰ Bouyé, 2001.

de son vivant, ou bien est-ce l'un de ses exécuteurs testamentaires qui s'en est chargé ? La proximité de son monument funéraire avec celui de Pierre des Prés, qui était l'un des prélats chargés d'exécuter ses dernières volontés, laisse à penser que nous serions en présence de la seconde hypothèse.

De plus, sur sa statue gisante, le cardinal porte une chasuble dont l'orfroï central n'est autre qu'une succession de ce même motif ornemental avec au centre les armoiries timbrées du chapeau (fig. 238). Ceci est à mettre en rapport, par exemple, avec un fragment d'orfroï de même type qui a appartenu à John de Grandisson, évêque d'Exeter¹²⁵¹ ainsi qu'avec une frise - peut-être une représentation d'un orfroï - sur le pourtour du gisant du cardinal Gil Albornoz à Tolède (fig. 239).

Jusque sur son tombeau et dans les moindres détails, Bertrand du Pouget a exposé son blason aux religieuses, gardiennes de sa dépouille mais également de la mémoire de son noble lignage. Il tendait à disparaître pour être substitué à celui des La Pérarède, qui ont d'ailleurs eu le droit de sépulture dans l'église de ce même monastère.

Le cas de Montpezat est enfin celui qui illustre au mieux cet usage de l'héraldique pour justifier l'ascension de son lignage.

La collégiale Saint-Martin développe un programme héraldique omniprésent, centré sur les armes du fondateur : d'or à trois bandes de gueules au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or. Dès l'extérieur, le visiteur est confronté au blason familial, sculpté dans la pierre et placé au-dessus du portail. Ce dispositif rappelle celui en usage dans les livrées cardinalices ou dans les palais des prélats et indique surtout le droit de patronage pour le chapitre collégial, affecté à la famille des Prés. Mais en plus, une litre funéraire¹²⁵², chargée des mêmes armes, courait tout le long de la façade occidentale et sur l'ensemble du périmètre de l'église. Il en subsiste encore des traces à l'intérieur des deux niches de la façade ainsi que dans un contrefort, à l'est. Ces armes sont régulièrement entretenues, puisqu'elles sont « remises en couleurs » au début du XVII^e siècle par le peintre François Guichaut, aux frais du chapitre¹²⁵³.

Dès que l'on franchit les portes de l'église, un autre décor héraldique surgit. Même si aujourd'hui il n'existe quasiment plus, le chanoine Léon Godefroy nous en donne un témoignage : « a cent endroits tant dans l'église aux voûtes vitres et tombeau susdit que autres

¹²⁵¹ Le fragment d'orfroï armorié, réalisé entre 1340 et 1369, est conservé au Victoria and Albert Museum à Londres, sous le numéro T 765-1995.

¹²⁵² Cette litre, dont il ne subsiste que la trace, bien visible, ne comporte plus aucun blason lisible. Il est donc difficile de se prononcer quant à sa période de réalisation : époque médiévale ou moderne ? Avant 1619 sûrement, année de la mort du dernier membre mâle de la famille des Prés.

¹²⁵³ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 850.

parts » se voient les armes du cardinal. Le blason de Pierre des Prés est omniprésent, porté par des anges.

À ce décor mural et aux vitraux s'ajoutent les objets légués au chapitre par ses soins. Le trésor de Montpezat est connu en détail grâce à un inventaire dressé en 1436¹²⁵⁴, qui décrit par le menu le contenu des chapelles, du chœur et de la sacristie de la collégiale. De très nombreux objets offrent au regard les armoiries de Pierre des Prés : une grande croix d'argent, avec la Vierge et saint Jean sur chacun des bras et le cardinal lui-même, à genoux, en ronde-bosse, aux pieds du Christ, avec son blason ; une petite croix en cristal de roche et pied en argent doré, avec les armes de la maison (*hospitii*) du fondateur ; une autre croix d'argent avec les mêmes armes en deux endroits ; un calice d'argent doré ; un petit coffret rectangulaire, en forme de tombeau, c'est-à-dire avec un toit en bâtière, avec les armes tout autour, pour abriter le saint sacrement. Ce coffret est aujourd'hui conservé à Puylaroque¹²⁵⁵. Les armes répétées à quatre reprises sur la partie inférieure reprennent celles des des Prés associées à un écu qui peut se lire « d'azur à la croix d'or accostée de croisettes d'or, à la bordure de gueules ». S'agirait-il ici des armes « de la maison » du cardinal, en tant qu'évêque de Palestrina ou vice-chancelier ? Aucune alliance matrimoniale de ses neveux ne correspond avec ce blason, d'où cette hypothèse.

De nombreux textiles armoriés apparaissent au détour du document : un parement d'autel en soie rouge avec les images de la Vierge, de saint Jean, de saint Pierre et de saint Paul ; un autre de soie en partie blanche avec des galons rouges ; un troisième figurant saint Martin à cheval et deux anges qui tiennent des cordelières et les armes du cardinal ; deux grandes tentures destinées à orner la chaire épiscopale, provenant de la chapelle du cardinal ; deux orfrois dorés brodés aux armes et avec de nombreux personnages ; une bannière en cendal rouge avec saint Martin et les armes du cardinal (fig. 240) ; un grand drapeau de soie blanc, doré et de multiples couleurs, qui servait pour l'obit du cardinal et pour le « monument » du Vendredi saint, avec sur le pourtour un galon de soie noire avec les armes du cardinal (*armis sive scutis dicti Domini*)...

Les chanoines, au fil des générations, avaient constamment sous leurs yeux les armoiries de Pierre des Prés, y compris et surtout lorsqu'ils célébraient les offices, en particulier les fêtes liturgiques ou celles liées au chapitre comme la saint Martin. Cette profusion héraldique n'est certes pas exceptionnelle durant cette période : Beranguier Batlle, évêque de Majorque, a ainsi donné de nombreux objets et ornements liturgiques, tous ornés de

¹²⁵⁴ L'inventaire du trésor de Montpezat a été publié en 1876. Voir Bourbon, 1876.

¹²⁵⁵ Tarn-et-Garonne.

son emblème, présent sur son blason, le perroquet¹²⁵⁶.

Le tombeau du cardinal de Palestrina était composé d'un gisant en marbre, qui le représente couché, en habits liturgiques, coiffé d'une mitre mais sans crosse, les mains croisées sur la poitrine. À l'origine, cette statue était entièrement peinte de couleurs vives (rouge, laques vertes sur fond d'or, noir, etc) comme le rapporte le chanoine Godefroy dans son mémoire, fait confirmé par un examen de l'œuvre elle-même sous loupe binoculaire lors de sa restauration. S'il n'est pas possible de déterminer si les armes de Pierre des Prés figuraient sur ses vêtements - comme c'est le cas pour Bertrand du Pouget - le dessin de son tombeau, publié par Duchesne¹²⁵⁷ d'après un envoi du chanoine Godefroy, montre une cuve de calcaire décorée alternativement de roses et du blason familial dans un quadrilobe. Comme pour le cardinal de Saint-Marcel, le monument funéraire de Pierre des Prés adoptait le style de ceux des cardinaux inhumés en Italie où l'héraldique se trouvait à l'honneur.

En plus ce cela, Pierre des Prés imposa au doyen du chapitre, en 1349, de sceller toute correspondance ou acte officiel, non d'un sceau à ses armes propres, mais avec un anneau orné d'une cornaline gravée de son blason personnel. Le responsable du chapitre collégial mourrait ainsi en quelque sorte au monde héraldique. Il devait substituer à son blason familial celui du fondateur qui, par le biais de la continuité dynastique du patronat attaché à la nomination de cette dignité, l'avait installé à travers les siècles sur sa stalle décanale. Cette coutume a été supprimée toutefois à la fin du XVII^e siècle, lorsque les derniers descendants de la famille des Prés eurent disparu.

Dernier élément dans le dossier de Montpezat : il semblerait que les armes primitives de la famille des Prés aient été d'or à trois barres de gueules. Une pierre sculptée (fig. 241), conservée certes hors de son contexte, est enchâssée dans un mur de soutènement du village, ouvrage réalisé après 1793 avec des pierres provenant de la démolition du château féodal. Elle montre un écu qui se blasonne ainsi. Un petit dessin, réalisé dans la marge du *Digeste* de Justinien¹²⁵⁸ qui a appartenu à Pierre des Prés et qu'il a longuement annoté, montre un écu similaire avec quatre bandes (fig. 242). Cela sous-entendrait que Pierre des Prés a transformé les barres en bandes et ajouté le chef d'azur chargé des trois étoiles d'or pour briser le blason familial, une coutume encore peu fréquente au début du XIV^e siècle mais signalée par Michel Pastoureau¹²⁵⁹. Le choix des pièces de cette brisure n'est certainement pas anodin. La couleur

¹²⁵⁶ Voir à ce sujet Joan Domenge i Mesquida, 2014, p. 300-304.

¹²⁵⁷ Duchesne, 1660, p. 436.

¹²⁵⁸ Le dessin se trouve au folio 11 de ce manuscrit, conservé à la BNF sous la cote ms latin 4886 A.

¹²⁵⁹ Pastoureau, 1979, p. 181-182.

bleue et les étoiles d'or renvoient en effet à l'iconographie mariale¹²⁶⁰. Or, nous avons dit précédemment que Pierre des Prés avait une dévotion particulière pour la Vierge, ce qui expliquerait cet ajout spécifique au blason familial pour créer le sien propre. L'héritier universel du cardinal de Palestrina, son petit-neveu Raymond-Arnaud des Prés, aurait alors substitué les armoiries de son glorieux grand-oncle aux armes ancestrales, dans un souci de bien montrer sa parenté et sa qualité d'héritier de ce prestigieux prélat. Sa succession fit en effet de lui l'un des plus riches seigneurs du Quercy. L'omniprésence avérée de son blason dans l'église funéraire familiale de Montpezat renforce pleinement cette substitution d'armes et permet ainsi à Pierre des Prés, post mortem, de justifier la puissance et la légitimité de son lignage, devenu en l'espace de trois générations l'un des plus en vue de la province, ce qui n'était pas le cas des autres familles comme les de Jean ou les du Pouget. Les armes des des Prés ont remplacé, dans la mémoire collective, celles des seigneurs légitimes de Montpezat depuis toujours, effaçant ainsi la balance d'or sur fond de gueules de la famille éponyme, connue depuis le XI^e siècle. Seuls les consuls ont maintenu l'ancien blason seigneurial et l'ont imposé comme celui de la communauté, présent sur leur sceau. Une manière peut-être de montrer aux nouveaux maîtres leur indépendance garantie par la charte de coutumes ?

Les propos de Julian Gardner¹²⁶¹ sur la famille Caetani, dont « la conscience d'être une famille de second rang est ce qui [les] conduit à insister sur leur lignage » peuvent convenir à certains des cardinaux méridionaux de la papauté d'Avignon. Issus de familles modestes dont l'ascension sociale fulgurante est due à leur proximité avec le pape et à leurs fonctions prestigieuses à la Curie, ils ont choisi d'utiliser à profusion leurs armes, sur tous les supports possibles, au sein de leurs églises funéraires, pour justifier leur origines, pour que leur lignage ne soit pas oublié et, au contraire, qu'ils demeurent honorés dans les mémoires, même si leur famille venait à disparaître.

Il conviendrait aujourd'hui d'étendre cette enquête à d'autres cardinaux contemporains, voire à certains évêques ou chanoines qui auraient pu être tentés d'imiter ces princes de l'Église, dont ils pouvaient être parents, comme l'illustrent les tombeaux de Raymond d'Aigrefeuille, évêque de Rodez (1349-1361), Jacques de Via ou Gaillard de Cardaillac, tous deux chanoines de cette même cathédrale ruthénoise.

¹²⁶⁰ Je remercie Laurent Macé de m'avoir fait remarquer ce lien avec l'iconographie de la Vierge.

¹²⁶¹ Gardner, 1992, p. 145.

3. Les usages liturgiques

3.1 Le chœur des chapelains

L'étude de l'espace liturgique du chœur, tant dans les cathédrales et collégiales que dans les églises de pèlerinage, a fait l'objet, ces dernières années, de colloques et de publications qui tendent à mettre en parallèle l'étude architecturale du monument et son utilisation liturgique. La journée d'études du groupe « collégiales » de l'UMR 5138 a été consacrée en 2004 à l'étude du chœur, ses définitions, l'organisation des espaces, cheminement et franchissement au sein des collégiales séculières en France à l'époque médiévale, au travers d'exemples précis¹²⁶². En 2010, la publication des actes du colloque intitulé « Espace ecclésial et liturgie au Moyen Âge » a réuni des études qui couvrent des périodes chronologiques, des lieux de culte et des espaces géographiques plus étendus¹²⁶³. Comme l'a écrit Yves Esquieu « ces monuments ne sont pas que des carcasses architecturales, des témoignages de l'activité artistique des époques anciennes : ils ont eu une fonction bien précise¹²⁶⁴ ». L'église, au sens d'*ecclesia* ou lieu d'assemblée, se retrouve pour participer à l'eucharistie, intégrée dans une liturgie accompagnée de chants et parfois de processions. Outre les fidèles, les communautés de clercs animent les espaces sacrés en participant à la messe et en récitant les heures. L'église-bâtiment doit de fait s'adapter à ces utilisations, ce qui implique la juxtaposition de plusieurs espaces : la nef, pour les laïcs, le chœur pour les religieux et enfin le lieu le plus sacré de tous, dans lequel se déroule la synaxe eucharistique, composé du sanctuaire et du *presbyterium*. À cela s'ajoutent les objets qui peuplent le chœur, qu'ils soit immeubles par nature - jubé, autel, piscine, placards - ou mobiles - stalles, pupitres, vases sacrés, textiles. Bien qu'inanimés, ils participent tant à la célébration de l'eucharistie qu'à l'animation de la vie de la communauté religieuse. Les clercs et dans une moindre mesure les fidèles, les voient, les touchent, ou les sentent. Artefact de valeur, en métal précieux ou simple tissu ordinaire, ces diverses pièces constituent également le terreau de la mémoire collective, ici celle du fondateur de la communauté, bâtisseur de l'édifice et bienfaiteur de la cité.

À Montpezat, le chœur liturgique, qui englobait l'espace dévolu aux chapelains et le

¹²⁶² Chopin, 2004.

¹²⁶³ Baud, 2010.

¹²⁶⁴ Esquieu, 2010, p. 71.

sanctuaire, correspondait parfaitement au chevet architectural. Cette faible superficie du chœur liturgique s'avère assez remarquable pour être notée. Il est en effet beaucoup plus habituel d'avoir un espace liturgique qui englobait le transept, s'il y en avait un, auquel s'ajoutait parfois une partie de la nef¹²⁶⁵. Cette rupture entre lieu fréquenté par les fidèles et chœur des religieux est marquée au niveau architectural par l'absence de chapelles rayonnantes ou de déambulatoire qui auraient prolongé les chapelles latérales accolées à la nef. Cette dernière est de fait plus large que le chevet. La collégiale Notre-Dame de Villeneuve-lès-Avignon présentait la même particularité¹²⁶⁶. Le chœur des chanoines se trouvait très réduit et consistait en deux travées. À La Romieu, au contraire, le jubé fermait l'espace depuis le chevet jusqu'à la troisième travée de la nef. Par contre, dans la collégiale de Saint-Germain-les-Belles, il n'existait pas de clôture matérialisée ; les différences de traitement architectural remplissaient cette fonction¹²⁶⁷.

Comment expliquer ce choix pour Montpezat, qui émane du cardinal des Prés ? Deux hypothèses, complémentaires, s'offrent à notre réflexion. La première, sur laquelle nous reviendrons lorsque nous évoquerons les objets offerts par lui à son chapitre, pourrait être la volonté de donner à cet espace qui accueillait son tombeau, l'aspect et le volume de la chapelle privée de sa livrée. Ainsi, au fil des années, couché dans son linceul de marbre, Pierre des Prés, entouré de sa communauté, participait à la liturgie, tout comme il le faisait de son vivant en Avignon, dans un cadre similaire. La seconde, plus probable et plus logique, est que la collégiale Saint-Martin abritait également le siège de la paroisse de la cité quercynoise. Il s'est donc avéré nécessaire de prévoir un espace suffisant pour accueillir régulièrement l'ensemble des fidèles du village et de ses alentours proches, dont la population peut être estimée autour de 3000 personnes au milieu du XIV^e siècle. Cette affectation double de l'église - à la fois funéraire et pastorale - ne se retrouve pas dans les autres fondations mémorielles des cardinaux contemporains de Pierre des Prés.

Par contre, l'espace liturgique affecté aux communautés religieuses des églises de La Romieu et du Pouget offrait une spécificité architecturale qu'il convient de distinguer¹²⁶⁸. Dans ces deux édifices, la communauté se réunissait en effet pour réciter les heures - monastiques au Pouget, canoniales à La Romieu - au sein d'un chœur placé en hauteur. Au Pouget, son

¹²⁶⁵ C'était le cas par exemple dans les collégiales Notre-Dame de Beaune, Saint-Étienne de Beauvais, Saint-Étienne de Troyes Saint-Evroult de Mortain ou dans les cathédrales d'Angers et de Reims. Voir Chopin, 2004-1.

¹²⁶⁶ Je remercie Bernard Sournia de m'avoir indiqué cette particularité.

¹²⁶⁷ Andrault-Schmitt, 1997, p. 325.

¹²⁶⁸ L'espace liturgique de la collégiale de Saint-Germain-les-Belles n'est pas connu.

implantation dans l'église du monastère n'est pas précisée : il pouvait être au chevet ou au contraire accolé à la façade occidentale¹²⁶⁹. À La Romieu, la tribune, appelée « chœur de nuit », était portée par deux arcs de pierre de grande longueur, situés à environ 1,50 mètre du sol de la nef, depuis le mur pignon ouest jusqu'à la moitié de la seconde travée¹²⁷⁰.

Or, ces chœurs placés en hauteur restent très peu courants dans le Midi. Leur origine est à rechercher à Naples : l'église Santa Maria Donnaregina, construite entre 1310 et 1320 grâce à la volonté de la reine Marie de Hongrie, conserve une disposition de ce type, voulue dès l'origine, pour servir à l'usage des Clarisses de la communauté (fig. 243). À Barcelone, le couvent de Clarisses de Pedralbes, autre fondation royale, due aux libéralités de la reine Élisende de Moncade, a imité entre 1326 et 1348 l'exemple napolitain¹²⁷¹ (fig. 244). Nous avons évoqué précédemment l'idée que Bertrand du Pouget, en créant un couvent de Clarisses pour accueillir sa dépouille, s'était inspiré des exemples de fondations antérieures des Capétiens, des familles royales de France et de Naples. La présence d'un aménagement liturgique spécifique au Pouget, directement inspiré d'un exemple napolitain, renforce l'hypothèse d'un désir du cardinal d'Ostie de reproduire en Quercy ce qu'il avait pu voir directement lors de son séjour dans la capitale de la dynastie royale angevine, où il accompagnait le futur Jean XXII. Quant à La Romieu, ce « chœur de nuit » est une nouvelle preuve d'une influence italienne dans l'élaboration de cette église gersoise, qui vient s'ajouter au décor peint de la sacristie, œuvre vraisemblable de peintres issus de la péninsule¹²⁷². Ainsi, ces deux exemples, l'un quercynois et l'autre gascon, illustrent l'apport du voyage des cardinaux, étudiés pour le Limousin par Claude Andrault-Schmitt¹²⁷³, dans la diffusion de modèles architecturaux européens, entre Italie, Catalogne et France méridionale.

3.2 Le jubé

Clôture qui isolait les religieux du reste des fidèles, le jubé avait une fonction de séparation des corps et des états. Les clercs seuls accédaient quotidiennement à l'autel majeur,

¹²⁶⁹ L'enquête de 1668 mentionne juste « un cœur haut pour dire les offices du jour et de la nuit ». Greil, 1900, p. 117.

¹²⁷⁰ Broconat, 1906, p. 101 et Ugaglia, 1978.

¹²⁷¹ La similitude entre les aménagements liturgiques de ces deux édifices a été récemment étudiée par Perre Beseran i Ramon. Beseran i Ramon, 2010.

¹²⁷² Tomei, 2010 et 2015.

¹²⁷³ Andrault-Schmitt, 2015.

au tabernacle, aux reliques et au tombeau du fondateur, alors que ce privilège n'était que ponctuellement accordé aux simples laïcs. Si ces derniers ne voyaient rien de la liturgie qui se déroulait derrière le jubé, ils entendaient les hymnes chantés, les répons psalmodiés et écoutaient l'évangile proclamé les jours de fête sur la tribune de la barrière de chœur. Le jubé définissait ainsi les limites du chœur liturgique, utilisé par la communauté religieuse, espace sacré qui ne correspondait pas nécessairement au chevet architectural¹²⁷⁴.

À Montpezat, le chœur liturgique des chapelains, nous l'avons dit, s'étendait au contraire dans les limites du chevet architectural, soit un espace assez réduit, composé d'une travée et de l'abside à pans coupés. Un jubé l'isolait de la nef et des fidèles, ce qui est notamment avéré par son démontage, demandé à Montreuil en 1777¹²⁷⁵, ainsi que par la remarque formulée la même année par le doyen sur l'attitude différente que devaient adopter les chanoines dans le chœur, suite à ces travaux¹²⁷⁶. D'autres mentions de cette clôture ont été repérées dans les sources, la plus ancienne remontant à 1484¹²⁷⁷. L'emplacement précis du jubé est défini à nouveau grâce au contrat de 1777. Le document précise en effet que l'entrepreneur toulousain devait confectionner des portes (en bois) de communication entre la nouvelle sacristie, le chœur et la nef. Les chapelains entraient dans le chœur depuis la galerie du collège au moyen d'une ouverture pratiquée dans le mur nord du chevet et dans la nef par une seconde porte, percée dans le contrefort est de la première chapelle latérale nord¹²⁷⁸. Ainsi, le jubé se positionnait bien à l'entrée du chevet et n'empiétait pas sur la nef. Il mesurait donc approximativement 10 mètres de long, sur 3 mètres de haut au minimum¹²⁷⁹.

Il demeure la question du matériau utilisé pour sa réalisation : pierre ou bois ? Faute de document graphique et de précisions par les sources, le doute est permis. Toutefois, la présence de très nombreux blocs de pierre réutilisés pour fermer la porte d'accès vers l'ancien passage des chanoines, ainsi que dans le blocage qui sert de support aux deux gisants et dans

¹²⁷⁴ C'était le cas dans la collégiale Notre-Dame de Beaune, où le chœur liturgique s'étendait à la croisée du transept, voire aux deux premières travées de la nef. Brelaud, 2003, p. 6.

¹²⁷⁵ Le contrat établi entre les deux partis précise que le sculpteur toulousain doit « démonter le jubé pour le placer aux deux chapelles latérales », clause qui n'a pas été respectée semble-t-il, à moins que le jubé n'ait été détruit plus tard. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 782.

¹²⁷⁶ Le 17 décembre 1778, le doyen précisait que « on se tiendra decemment et respectueusement dans le chœur avec plus d'attention que jamais attendu que n'étant plus fermé selon l'ancienne régularité [...] ». Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 778.

¹²⁷⁷ En 1484, le sacristain du chapitre, Bertrand Delmas, a consigné l'achat d'anneaux et de crochets pour suspendre des toiles dans le chœur : « avia fachs far clavels am croc per metre los draps fins al cor ». Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 846.

¹²⁷⁸ Cette porte, aujourd'hui masquée par un retable de la fin du XVIII^e siècle, a été redécouverte à l'occasion de la dépose pour restauration de ce dernier. Côté sacristie, elle est dissimulée par une lourde armoire.

¹²⁷⁹ Ces dimensions sont données par rapport à la largeur du chevet, et à la hauteur estimée de la tribune qui venait à partie de 1605 au-dessus des dorsaux des stalles et qui s'appuyait contre la galerie du jubé.

les deux fosses mises au jour dans la quatrième chapelle nord attestent de la démolition d'une importante structure bâtie (fig. 245 et 246). De plus, la découverte en 2005 lors des sondages archéologiques (fig. 247 et 248) de 16 marches de pierre, très étroites, de même module, lissées par l'usure sur l'arête et la face supérieure¹²⁸⁰, associées à deux fragments sculptés et peints, permettent d'apporter des précisions sur cette question. Les marches mises au jour, qui comportent des traces évidentes d'un passage régulier et répété qui a usé régulièrement le matériau, seraient celles d'un escalier qui desservait la tribune constituée par la partie supérieure de la clôture de chœur (fig. 249). Cet escalier devait être contenu dans une tour, assez étroite, qui se situait peut-être contre le pilier nord de l'entrée du chœur, dont la base, à pans coupés en principe, est là coupée au droit de la colonne¹²⁸¹. L'ensemble des 16 marches découvertes, de 15 centimètres de haut sur 44 centimètres de large, définissent une partie d'escalier de 2,40 mètres de hauteur, ce qui paraît insuffisant puisque nous avons estimé que le jubé devait plutôt mesurer autour de 3 mètres. Si l'escalier était donc en pierre, le jubé en lui-même devait obligatoirement être constitué du même matériau. Quant aux nombreux blocs mis au jour, il s'agit très probablement des restes du mur-bahut qui soutenait l'ensemble, ainsi que des parois mêmes du jubé.

Faute là encore de description et en l'absence de fouilles archéologiques¹²⁸², il n'est pas possible de décrire l'aspect général du jubé et son éventuel programme sculpté. Seuls deux fragments sculptés ont été mis au jour en 2005. Il s'agit du départ d'une arcature, avec des traces de couleurs (rouge, vert, bleu et or)¹²⁸³, qui pourrait correspondre à un élément de remplage et d'un élément d'angle mouluré avec des traces de polychromie rouge¹²⁸⁴ (fig. 250). Un départ de pilastre en calcaire a également été découvert (fig. 251). À ce maigre corpus vient s'ajouter un bloc de calcaire, remployé comme dalle de sol dans la première chapelle sud, dont la tranche, arrondie, est encore recouverte d'un fin enduit rouge vermillon à décor de fleurettes blanches, similaire à celui découvert sur les colonnettes du chevet (fig. 252). Il s'agit donc sans conteste d'un autre élément du jubé médiéval, peut-être un élément d'un fin pilier,

¹²⁸⁰ L'ensemble des 16 blocs, en calcaire blanc, comportent de fines layures sur les faces latérales et des traces de mortier de chaux au sable jaune sur la face inférieure ; 14 sont cassées et leurs dimensions maximum avoisinent les 31 centimètres de long sur 29 centimètres de large et 15 centimètres de hauteur ; deux marches sont intactes et mesurent 44 centimètres de long sur 35 centimètres de large et 15 centimètres de hauteur. Murat, 2005, p. 10.

¹²⁸¹ Un second escalier desservait peut-être le côté sud du jubé, comme c'était souvent le cas, mais faute de preuves, cela reste une hypothèse.

¹²⁸² Les fouilles archéologiques effectuées en 1976-1978 à Saint-Bénigne de Dijon ont ainsi permis de confirmer la présence d'un jubé, construit à la fin du XIV^e siècle, et d'en donner une reconstitution partielle. Voir à ce sujet Borlée, 1992.

¹²⁸³ Ce fragment mesure 12 centimètres sur 6 centimètres.

¹²⁸⁴ En calcaire blanc, il mesure 12 centimètres sur 10 centimètres.

réutilisé en 1778 par Montreuil. Le dépouillement des sources d'archives lève le voile sur quelques points de détails. Un seul accès s'ouvrait au centre du jubé, de la nef vers le chœur, surmonté d'une statue de la Vierge, placée là avant 1514¹²⁸⁵. Une porte en bois, munie d'une serrure et d'une torchère, le fermait¹²⁸⁶. Le doyen disposait en plus d'une petite ouverture, percée dans le jubé, derrière sa stalle - la première du côté sud - pour surveiller la nef si besoin sans bouger de sa place¹²⁸⁷.

De part et d'autre se trouvaient deux autels¹²⁸⁸, dont l'un, dédié à saint Antoine, était utilisé pour la messe matutinale, célébrée à l'attention des paroissiens après l'heure de matines¹²⁸⁹. Les deux tables de ces autels ont été dégagées en 2017 : elles servaient, en remploi, de supports aux deux gisants déplacés en 1778 dans l'abside. En pierre calcaire, chacune mesure respectivement 173 centimètres de long sur 98 centimètres de large pour 30 centimètres de hauteur ; 183 centimètres de long sur 98 centimètres de large et 30 centimètres de hauteur (fig. 253). Elles comportent toutes les deux un chanfrein sur trois côtés. Des traces d'un fin enduit de chaux, peint en gris, sont encore nettement visibles sur les chanfreins des deux autels (fig. 254). La partie arrière des dalles est droite, ce qui indique une pose contre un mur. À Saint-Germain-les-Belles, il n'existait semble-t-il pas de lieu distinct pour célébrer les messes à destination des religieux et de la paroisse ; seuls des horaires différents, prévus par un règlement établi en 1384, assuraient une rotation entre les cérémonies¹²⁹⁰.

Deux tribunes en bois ont été placées en 1605 au-dessus des stalles, perpendiculaires au jubé. Les comptes du chapitre donnent le nom du menuisier, un certain Bonaventure¹²⁹¹.

¹²⁸⁵ Cette indication est donnée par la fondation d'une procession en l'honneur de la Vierge, par Jean des Prés, doyen du chapitre, qui précise que « les chanoines chanteront l'ave regina devant l'image de Notre Dame qui est sur l'entrée du coeur ». Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 789, fol. 13. En 1332, l'évêque Berenguer Batlle avait exigé que les chanoines de la cathédrale saluent la Vierge Marie, lors de leur entrée dans le chœur, en inclinant la tête devant sa statue. Llompart, Palou, 1995, p. 54.

¹²⁸⁶ En 1623, le chapitre a payé au serrurier Pradal la somme de 15 sous tournois pour « avoir fait une charnière pour la porte du chœur ». Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 782 ; la même somme le 24 mars 1672 au même ou à son fils, pour « avoir fet une torchère pour la porte de l'entrée du coeur ». Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 861.

¹²⁸⁷ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 775, pièce n° 11.

¹²⁸⁸ À La Romieu, la configuration était la même, avec deux autels dédiés respectivement à saint Jean-Baptiste et à l'Annonciation. Il en était de même à Saint-Bénigne de Dijon.

¹²⁸⁹ Le 7 juillet 1779, une délibération capitulaire évoque le problème des messes de la paroisse « l'autel de saint Antoine où lon disoit autrefois celle [la messe] daprès matines ayant été détruit par le nouvel arrangement du chœur ». Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 778.

¹²⁹⁰ Andrault-Schmitt, 1997, p. 325.

¹²⁹¹ La tribune est quasiment achevée le 29 juin 1605, date à laquelle Bonaventure a demandé la somme de 8 écus, impayés, sur les 80 écus que coûta cette besogne. Le 5 juillet 1605, le menuisier a précisé qu'il restait encore 15 jours de travail. Le chapitre a décidé « qu'il estoit besoing de faire la preparation tent du boys que nous devons fornir que de l'argent que nous restons ». La tribune est finalement réceptionnée le 12 août 1605 par les chanoines. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 766, fol. 144 v°, 145 et 149 v°.

Chaque tribune mesurait environ six mètres de long et se situait à trois mètres du sol d'origine, au-dessus des dorsaux des stalles. Les trous d'empochement des 18 chevrons (9 par côté), nécessaires pour soutenir le plancher de ces structures, ont été mis au jour en 2016 lors de la dépose des boiseries du chœur¹²⁹² (fig. 255). À cette occasion, la trace des escaliers en bois qui en permettaient l'accès a également été repérée sur les murs du chevet (fig. 256). Quant aux escaliers en eux-mêmes, ils avaient une portée d'environ trois mètres ; leurs crémaillères, démontées, ainsi qu'une partie d'une rampe et du poteau de départ¹²⁹³, ont servi de renfort aux estrades des stalles, un remontage réalisé en 1778 (fig. 257 et 258). Une porte en bois fermait l'accès à chaque tribune depuis le chœur¹²⁹⁴.

À Montpezat, une statue de la Vierge prenait donc place au-dessus de la porte du jubé. Il en était de même dans la collégiale Notre-Dame de Villeneuve-les-Avignon¹²⁹⁵. Bernard Sournia et Jean-Louis Vayssettes avancent en effet que la statue de la Vierge, à double face, qui est aujourd'hui conservée au musée Pierre de Luxembourg, ne pouvait qu'être placée de cette manière et ainsi vue des deux côtés de la clôture, à la fois par les chanoines et par les laïcs.

Nous avons déjà souligné la dévotion particulière de Pierre des Prés pour la mère du Christ. Sa présence est donc logique voire attendue proche de son tombeau, sur lequel elle paraissait veiller. Or, il subsiste encore aujourd'hui dans le trésor de la collégiale de Montpezat une statue qui la représente, avec Jésus, enfant, porté sur son bras gauche (fig. 259). Cette sculpture, a priori d'albâtre¹²⁹⁶, est appelée la « Vierge aux colombes » depuis le début du XX^e siècle¹²⁹⁷. Le chanoine Galabert l'a découverte dans une pièce située sous la sacristie actuelle, dans laquelle elle était reléguée depuis avant 1865 au moins¹²⁹⁸. Sa tête, recouverte d'une couche noirâtre, séparée du corps, a été trouvée quelques temps après au même endroit dans des gravats. Des traces de dorure, sur les cheveux et de polychromie, notamment de galons

¹²⁹² Ces trous sont distants les uns les autres d'environ 60 à 70 centimètres.

¹²⁹³ Ce dernier était de section carrée et se terminait en pointe à quatre pans : sa partie supérieure a été retrouvée réutilisée.

¹²⁹⁴ Les 2 gonds en fer, scellés au plomb, ont été retrouvés en 2016 lors de la dépose des boiseries, distant de 90 centimètres, soit une porte d'environ 120 centimètres de hauteur.

¹²⁹⁵ De la même manière, une image de la Vierge à l'Enfant était peinte au-dessus de la porte d'entrée de la chapelle castrale de Bioule, et conditionnait l'organisation du décor porté sur les murs de l'édifice, réalisé en 1336. Voir Czerniak, 2015, p. 305.

¹²⁹⁶ Le conditionnel semble de mise, car la statue est réputée être en albâtre, mais aucune analyse n'est venu le confirmer ou au contraire prouver qu'elle est en réalité en marbre.

¹²⁹⁷ C'est le chanoine Firmin Galabert qui le premier a employé cette expression, dans son ouvrage paru en 1918. Galabert, 1918, p. 89.

¹²⁹⁸ Elle n'est pas en effet mentionnée dans la visite des membres du Congrès archéologique de France à Montpezat en 1865, ni dans le bulletin de la société archéologique de Tarn-et-Garonne dans les années qui suivent.

rouges, se distinguent encore sur les vêtements des personnages.

Restaurée vers 1956¹²⁹⁹, elle a été étudiée en 2008 par Charlotte Riou¹³⁰⁰, qui y voit une œuvre influencée par le style parisien du second quart du XIV^e siècle. Le large manteau, dans lequel Marie se drape, qui est croisé sur le devant du corps à la manière d'un châle et qui lui sert également de voile, est typique des Vierges parisiennes de cette période. Mais la fine résille qui couvre les cheveux, finement bouclés, tout comme les yeux en amande ou les lèvres fines dénotent une influence méridionale incontestable¹³⁰¹ (fig. 260). Faut-il y voir la main d'un artiste parisien, présent sur le chantier de Montpezat, voire installé en Avignon, ou bien d'un méridional qui s'est inspiré d'œuvres septentrionales ? Aucune source ne vient aujourd'hui affirmer ou contredire l'une de ces hypothèses.

De plus, comme l'a souligné Charlotte Riou, le fait que le Christ tienne lui-même entre ses mains un nid de colombes, détail rarissime, renforce l'hypothèse d'une commande spécifique de cette statue, très certainement en lien avec la fête de la Chandeleur. Nous ignorons la date de naissance précise de Pierre des Prés, mais il est fort plausible que cette attention donnée à la fête de la présentation de Jésus au Temple de Jérusalem ait un lien direct avec lui. La qualité de l'œuvre, associée à sa datation, située vers 1340¹³⁰², renforcent l'idée légitime d'une attribution de cette sculpture au mécénat du cardinal de Palestrina. Dès lors, il est encore plus fondé d'y voir également la statue mentionnée comme étant placée à l'entrée du chœur des chapelains.

Une seconde statue d'albâtre ou de marbre existe au sein du trésor de Montpezat, découverte en même temps que la précédente. Malheureusement acéphale, elle figure une femme qui tient contre elle une enfant (fig. 261 et 262). L'absence des visages a beaucoup contribué à reléguer au second plan cette statue par rapport à la Vierge aux colombes. Pourtant, un examen attentif de l'œuvre a permis à Charlotte Riou de prouver son lien direct avec la figure de Marie et de Jésus¹³⁰³. Le manteau, drapé à la manière d'un châle, est le même

¹²⁹⁹ La statue a été présentée lors de la grande exposition sur l'art gothique du Midi, organisée à Montauban en 1956 par Mathieu Méras, alors conservateur des antiquités et objets d'art de Tarn-et-Garonne. À cette occasion, la plupart des œuvres ont été restaurées par l'atelier de Marcel Mainponte. Par contre, il n'existe pas de rapport de restauration. Une photographie de l'état de l'œuvre lors de sa découverte a été publiée par le chanoine Galabert. Galabert, 1918, p. 91.

¹³⁰⁰ Riou, 2008.

¹³⁰¹ La Vierge de Montpezat a souvent été comparée à Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles, conservée au musée des Augustins de Toulouse, attribuée au maître de Rieux. Charlotte Riou a démontré que ce dernier n'en était certainement pas l'auteur et qu'il fallait plutôt y voir la main de deux artistes différents, bien qu'assez proches. Riou, 2015, p. 531.

¹³⁰² Riou, 2008, p. 64.

¹³⁰³ Affirmation orale de Charlotte Riou, que je remercie.

au revers des deux pièces. Seules diffèrent les retombées de part et d'autre du visage des plis d'un voile de veuve sur la seconde statue. Ce détail stylistique tendrait à démontrer qu'il s'agit bien d'une représentation de sainte Anne, accompagnée de la Vierge enfant. Enfin, des traces d'un décor peint sont encore visibles par endroits (fig. 263). Nous sommes donc en présence d'une statue de provenance similaire à la précédente et qui intégrait un même décor, lié à la construction de la collégiale. Il semble bien qu'il faille y voir un second élément du programme sculpté du jubé de la collégiale¹³⁰⁴.

Un dernier indice vient étayer cette hypothèse : Notre-Dame et sainte Anne sont deux des quatorze vocables des chapellenies - et donc des stalles des chapelains - de la collégiale de Montpezat. Il est donc envisageable de supposer que, s'il existait bien d'autres statues d'albâtre ou de marbre sur le jubé, elles aient figuré les saints patrons des membres du chapitre, soit saint Jacques, saint Gabriel, sainte Barbe, saint Michel, saint Joseph, saint Martin, saint Pierre, saint Eutrope, saint Laurent et saint Jean-Baptiste¹³⁰⁵.

3.3 Les stalles

L'étude des stalles et particulièrement de leur décor sculpté, présent sur les appuis-main, les jouées et les miséricordes, a connu un renouveau important avec la thèse de Kristiane Lemé sur des ensembles du Nord-Ouest de la France, soutenue en 1993, le colloque de Conques, tenu la même année, qui avait pour thème le *Miroir des miséricordes*, les travaux d'Elain Block, qui ont conduit à la publication de corpus de miséricordes européennes¹³⁰⁶ puis à l'élaboration de la base de données *Misericordi* et très récemment la publication des actes du colloque *Choir Stalls in Architecture and Architecture in Choir Stalls*, coordonnés par Fernando Villaseñor Sebastian, Welleda Muller et Maria Dolores Teijeira Pablos. Les décors sculptés sont étudiés, les scènes représentées identifiées et resituées dans leur contexte de création ainsi que dans la vie quotidienne.

La collégiale Saint-Martin conserve aujourd'hui une série de 26 stalles, classées au

¹³⁰⁴ La présence simultanée de la Vierge à l'Enfant et de sainte Anne et la Vierge enfant ne paraît pas incompatible. La collégiale Notre-Dame d'Écouis conserve ainsi deux de ces statues, qui faisaient partie du programme iconographique élaboré lors de l'édification de l'église par Enguerrand de Marigny.

¹³⁰⁵ Le retable majeur de la cathédrale de Palma de Majorque, œuvre du sculpteur Pere Morey entre 1384 et 1390, offrait également une suite de statues de saintes et de saints, entourant une représentation de la Vierge. Llompart, Palou, 1995, p. 67-68.

¹³⁰⁶ Block, 2003.

titre des Monuments Historiques en même temps que l'édifice, en 1840.

Ces sièges de chœur n'apparaissent que de manière sporadique dans les sources : la première mention date du 9 juin 1597, dans une délibération du chapitre, qui interdisait la présence de laïcs au milieu des chapelains¹³⁰⁷. Peu après, une seconde décision des chanoines précise les modalités de nettoyage des stalles¹³⁰⁸. Le 19 avril 1628, le chapitre a payé 11 sous à maître Valon, menuisier, « pour avoir acomoder deux accoudoirs des chezes aultes du cœur »¹³⁰⁹. En 1684, c'est un dénommé Costes, également menuisier, qui reçut 12 livres et 4 deniers pour « avoir racomoder les imperialles des chezes du coeur ¹³¹⁰ ». En 1778, l'architecte Montreuil, sur ordre du chapitre, les a démontées et replacées contre les murs du chevet¹³¹¹. Leur dépose en 2016, pour les besoins du chantier de présentation des tapisseries, a offert l'opportunité de les examiner de près et d'accéder à leurs revers. Un premier constat s'est imposé : le démontage effectué en 1778 n'a pas été très soigné. Certains fonds ont été coupés en partie, tout comme des miséricordes ou certaines parclofes. Des rajouts ont également été posés à certains endroits, pour pallier les découpes hasardeuses. Il semble bien que les stalles n'ont pas été remontées dans leur ordre initial, mais au contraire disposées sans plan d'ensemble.

Le nombre exact des stalles n'est pas clairement défini. Il a été établi le 17 décembre 1778 que « les dignitaires et chaque chanoine auront une place vide a leur coté selon l'usage pour pouvoir s'asseoir quand l'ordre du chœur l'exigera ¹³¹² ». Le chapitre comptant 15 membres, il existait donc au moins 30 sièges. En prenant compte de l'emplacement du jubé et du positionnement du tombeau du cardinal des Prés au centre du chœur, soit sous la clé de voûte, l'espace disponible pour les sièges canoniaux offrait en effet la possibilité de présenter au moins 30 unités sur deux rangées, avec une circulation entre chaque et un espace vide au milieu des rangées basses pour accéder à celles du haut¹³¹³. L'hypothèse du chanoine Galabert,

¹³⁰⁷ « ou quelqu'un desdits laïques y soyt assis luy fera comandement par le clerc maieur ou avec [?] lesd. sieur doyen ou luy absent le precenteur lenjoindra de fere plasser et reculer es chaires plus haultes et tout avec modestie et douceur. [...] les enfants de cœur prendront place aux basses cheses droyt le pulpitre et non plus si près de l'aultel ». Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 776, fol.28.

¹³⁰⁸ « les couriers de la sacristie nettoyeront avec un drap les cheses du cœur tant haultes que basses ». Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 776, pages non foliotées.

¹³⁰⁹ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 849.

¹³¹⁰ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 782.

¹³¹¹ Le bail à besogne établi le 31 janvier 1777 entre le chapitre et Montreuil précisait que ce dernier devait « démonter les stalles les remetre en place au fonds du chœur et les reparer en bois pareil ». Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 782.

¹³¹² Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 778.

¹³¹³ Nous avons pris comme postulat les dimensions moyennes d'une stalle de Montpezat, soit environ 70 centimètres de large sur 80 centimètres de profondeur ; la largeur de l'espace de circulation a été fixé arbitrairement à celle d'une stalle, soit à nouveau 70 centimètres ; l'espace perdu dans les retours des rangées

qui écrivait en 1918 que les rangées des stalles basses avaient été détruites à la Révolution pour servir à fabriquer des meubles vils, ne tient pas au vu des constatations précédentes. Il manquerait au moins quatre stalles, non remontées par Montreuil, certainement faute de place. Quant aux dorsaux, leur existence est prouvée par des allusions, glanées au fil des sources : le 15 décembre 1640, par exemple, le sacristain Jean de Toulouse acheta 36 anneaux et 12 petits crochets de fer pour tendre la tapisserie ou le « grand velours noir » dans le chœur, donc sur les boiseries qui surmontaient les stalles¹³¹⁴. Les accoudoirs des stalles conservées sont pourvus de trous semi-circulaires disposés régulièrement sur leur pourtour (fig. 264). Cette disposition régulière correspondrait à l'emplacement des caches-joints des dorsaux des stalles. Quant aux orifices circulaires, de même diamètre, qui scandent, seul ou par deux, les museaux des accoudoirs, il peut s'agir soit des mortaises nécessaires à la mise en place de colonnettes qui soutenaient un hypothétique dais à baldaquin ou plus sûrement les supports de la tribune construite en 1605, soit également des emplacements des lutrins et des porte-cierges amovibles¹³¹⁵, utilisés par les chapelains. Les jouées qui marquaient les débuts et les fins de rangées des stalles ont également disparu. Leur décor éventuel n'est pas connu. Là encore leur disparition et celle des dorsaux paraissent liées à l'intervention de 1778 : le jubé étant supprimé, la notion de chœur fermé ne semblait plus se justifier et expliquerait leur non remontage.

Les parclozes, les fonds et les miséricordes ont été taillés dans du bois de chêne, dont la provenance est très certainement locale¹³¹⁶. Au revers, de larges sections de poutres de remploi¹³¹⁷, de même essence, maintiennent en partie basse les stalles d'aplomb par groupe de quatre ou plus (fig. 265). Ceci pose un problème esthétique : le revers n'est manifestement pas conçu pour être à la vue des chapelains, ce qui implique que les stalles aient été primitivement disposées le long des murs de l'abside, solution qui s'avère impossible, au vu des circulations du clergé dans l'abside. La porte qui permettait aux chanoines d'entrer dans le chœur directement depuis la cour du collège s'ouvrait en effet sur le mur nord du chevet. De plus, les

n'a pas été comptabilisé comme une stalle ; l'espace ouvert sur les rangées du bas, nécessaire pour accéder aux rangées du haut a été fixé également à 70 centimètres.

¹³¹⁴ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 861.

¹³¹⁵ Lemé, 2004, p. 24.

¹³¹⁶ Comme l'écrit Pascal Julien, « on utilisait le plus souvent des bois indigènes, que l'on devait toutefois acheter à des négociants, car d'éventuelles forêts du temporel ne pouvaient fournir qu'un bois vert, qu'au mieux l'on échangeait avec du sec ». Julien, 1996, p. 12.

¹³¹⁷ Ces poutres, de section différentes, portent encore des mortaises ou des traces de découpes qui attestent de leur remploi.

panneaux qui constituent la partie supérieure de l'arrière des stalles conservent encore des languettes, preuve qu'ils s'inséraient dans d'autres panneaux dressés, pourvus de rainures et qu'ils n'étaient pas directement posés sur les poutres existantes. Il est donc probable que l'assemblage actuel soit dû à l'intervention de 1778 et que les bois utilisés proviennent de l'ancienne tribune, alors démontée. Nous ignorons également le dispositif d'ancrage primitif des stalles dans le sol du chœur de la collégiale : comme le rappelle Kristiane Lemé, les sièges canoniaux étaient fixés « par tenons et mortaises sur une charpente de bois, elle même disposée sur une chape qui devait être solide et tout à fait horizontale¹³¹⁸ ». L'exhaussement du chevet, en 1778, a bouleversé tout cela et fait disparaître toutes traces antérieures.

Les stalles de Montpezat offrent un décor sculpté localisé sur les appuis-main et les miséricordes. Les colonnettes sont circulaires et décorées de bagues (fig. 266). Il n'existe par contre aucune scène historiée. Cet ensemble a été daté du XV^e siècle par des études récentes, notamment celle d'Elaine Block¹³¹⁹. Toutefois, cette datation nous semble aujourd'hui à reconsidérer. Il paraît en effet étonnant que le cardinal des Prés n'ait pas prévu dès l'origine des sièges de chœur pour ses chapelains¹³²⁰. D'autre part, aucun incendie n'a frappé la collégiale depuis le milieu du XIV^e siècle¹³²¹, incident qui aurait pu expliquer la disparition des stalles d'origine et leur reconstitution au XV^e siècle. Enfin dernier argument pour une création plutôt du milieu du XIV^e siècle : un texte de 1779 précise que le fondateur du chapitre « voulut que Monsieur le doyen avait fait construire dans l'ancien chœur une porte derrière sa stalle qui lui permettait de tout voir sans se déranger¹³²² ». Ce texte prouverait donc que des stalles avaient bien été prévues dès l'origine par Pierre des Prés.

Il n'existe que très peu d'ensemble de stalles de chœur du XIV^e siècle conservées en France, avec lesquelles comparer les sièges montpezatais. Il subsiste essentiellement celles de la collégiale Saint-Andoche de Saulieu, de la collégiale Notre-Dame d'Écouis, de la collégiale de Bard-le-Régulier, de la collégiale de Saint-Germain-les-Belles et des cathédrales Saint-Samson de Dol-de-Bretagne et Saint-Pierre de Lisieux. Les stalles de l'église Saint-Jacques de

¹³¹⁸ Lemé, 2004, p. 24.

¹³¹⁹ Block, 2003, p. 174.

¹³²⁰ Un constat similaire a été dressé par Claude Andrault-Schmitt pour les stalles de la collégiale de Saint-Germain-les-Belles, qu'elle attribue plutôt à la période de construction de l'édifice et non au XV^e siècle. Andrault-Schmitt, 2015, p. 541.

¹³²¹ Ce fut le cas à la collégiale Saint-Andoche de Saulieu : l'incendie du chevet, intervenu en 1360, fit disparaître les stalles primitives, qui furent remplacées entre 1385 et 1388. Richard-Revoire, 1963-1969, p. 357-358.

¹³²² Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 775, pièce 11.

Liège, en Belgique, sont également intéressantes pour notre étude.

L'examen poussé de l'ensemble de Montpezat conduit à deux constats. Malgré les démontages de 1778, les parclozes s'avèrent être toutes d'origine, ainsi que huit miséricordes à décor feuillagé et cinq ornées de masques sur les 26 conservées. Les traces de riflard ou de varlope sont nettement visibles sur la face antérieure de ces abattants et les sellettes sont taillées dans la même pièce de bois que l'abattant¹³²³. Par contre, une partie des miséricordes a été remplacée à des périodes ultérieures (XV^e siècle et 1684 ?). Leurs décors, caractéristiques de la fin du Moyen Âge (tête de fou notamment, fig. 267) et de l'époque moderne (décors de rinceaux, fig. 268), le fait qu'elles aient été rapportées sur l'abattant et l'absence de marque d'outil, qui indique l'utilisation d'un rabot puis une action de ponçage, ne correspondent pas aux précédentes miséricordes.

Les feuillages sculptés sur les miséricordes s'apparentent à du lierre, de l'hépatique, des arums ou de la vigne (fig. 269 et 270). Ce vocabulaire végétal se retrouve très largement reproduit sur les culots et sur les corbeilles des chapiteaux du gothique rayonnant, sans que cela indique une particularité régionale propre¹³²⁴. Les miséricordes des stalles la cathédrale de Dol-de-Bretagne (fig. 271) et de la Chaise-Dieu arborent de pareils végétaux.

Les masques grimaçant, affublés d'oreilles horizontales enroulées en cornets, qui ornent cinq miséricordes de Montpezat (fig. 272 et 273) s'avèrent très proches de visages de personnages hybrides développés sur les sellettes des stalles de Lisieux (fig. 274 et 275).

Enfin, à Montpezat, comme à Saulieu, Écouis, Bard-le-Régulier, Dol-de-Bretagne ou Saint-Jacques de Liège, les appuis-main regorgent de personnages, humains, animaux ou êtres hybrides (fig. 276 à 281). Les stalles de l'église de l'hôpital Saint-Jacques de Paris, réalisées entre 1319 et 1324, étaient également ornées de « besteletes »¹³²⁵, tout comme celles de la cathédrale de Palma de Majorque, commandées en 1331 par le chapitre au sculpteur Arnau Campredon¹³²⁶.

L'escargot qui est sculpté sur l'un d'entre eux est figuré debout, émergeant de sa coquille, dans une posture peu anatomique (fig. 282). Ce type de représentation du

¹³²³ Jusqu'à la fin du XV^e siècle, les miséricordes sont taillées dans le même bloc de bois que l'abattant ; ce n'est qu'après cette période qu'apparaît la technique de sculptures rapportées et collées. Julien, 1996, p. 13.

¹³²⁴ Ce type de décor végétal est par exemple très présent sur les chapiteaux des cloîtres toulousains des couvents des Augustins et des Jacobins mais également à Notre-Dame de Paris, au Palais des Papes d'Avignon ou à la collégiale Notre-Dame d'Écouis.

¹³²⁵ Baron, 1975, p. 34.

¹³²⁶ Llompart, Dabel, Palou, 1995, p. 108.

gastéropode est à rapprocher de peintures réalisées dans les marges de manuscrits médiévaux, notamment du XIV^e siècle. Dans plusieurs d'entre eux¹³²⁷, contemporains de la collégiale de Montpezat, le thème du chevalier qui combat un escargot montre le gastéropode debout sur la tranche de sa coquille, la tête sortie, tel que sur l'appui-main dont il est question (fig. 283).

Un visage masculin est coiffé d'un bassinet, calotte ovoïde en métal qui couvre les oreilles et qui se portait sous le heaume, pièce caractéristique de l'armement du XIV^e siècle (fig. 284). Une enluminure d'un antiphonaire avignonnais¹³²⁸ de cette même période (fig. 285) présente un soldat coiffé d'un bassinet similaire à celui de Montpezat et les soldats anglais et français, figurés sur plusieurs images de la *Chronique anonyme*¹³²⁹ conservée à Besançon, arborent de semblables couvre-chefs.

Un second visage d'homme, coiffé d'un chaperon (fig. 286), se rapproche d'un motif similaire, présent sur l'appui-main de stalles à Dol-de-Bretagne, Bard-le-Régulier ou Saulieu (fig. 287). Là encore, le chaperon est une coiffure portée au milieu du XIV^e siècle.

À Montpezat, plusieurs appuis-main offrent des personnages hybrides - cochon coiffé d'un chaperon ou d'une sorte de bonnet phrygien (fig. 288), homme à pattes de porc - et des animaux, parfois fantastiques – fauve (fig. 289), chien, oiseau de proie, singe, animal affublé d'oreilles d'âne (fig. 290) - qui s'inspirent de culots sculptés, d'écoinçons ou de motifs de *marginalia* de manuscrits (fig. 291) et qui se retrouvent à nouveau sur les ensembles de sièges canoniaux déjà cités précédemment.

Nous avons dit plus haut que le décor des jouées des stalles n'était pas connu. Les panneaux latéraux comportaient peut-être des décors architecturaux - réseaux, colonnettes, chapiteaux - comme les stalles de la collégiale de Saint-Germain-les-Belles en présentent encore aujourd'hui (fig. 292). Toutefois, cette affirmation de non connaissance du décor peut être nuancée et une hypothèse avancée, quant à l'aspect des jouées hautes qui encadraient la porte du jubé et des jouées basses. La collégiale conserve en effet deux petites statues, en bois de chêne, datées du XIV^e siècle.

La première représente un clerc en prière : il est à genoux, les mains jointes. Il est vêtu d'une aube qui lui couvre les pieds et porte sur l'épaule gauche une aumusse, sorte de

¹³²⁷ Par exemple, le missel à l'usage de Saint-Victor de Marseille, vers 1330-1340, au folio 311 (Bibliothèque municipale de Carpentras, ms 0090) ; le missel à l'usage de l'abbaye Notre-Dame de Belval, milieu du XIV^e siècle au folio 40 (Bibliothèque municipale de Charleville-Mézières, ms 0243) ; le pontifical de Guillaume Durand, daté de 1357, au folio 156 ou 179 v^o.

¹³²⁸ Bibliothèque municipale d'Avignon, Ms 00197, folio 005 v^o.

¹³²⁹ Bibliothèque municipale de Besançon, Ms 677.

capuchon, qui est l'insigne de son statut de membre d'une communauté canoniale (fig. 293). Son état de clerc est marqué par la large tonsure de sa tête. Il s'agit d'un homme encore jeune. Quant à son visage, il est très expressif : les sourcils sont bien marqués ; les yeux, animés grâce à l'iris creusé, regardent devant lui ; les veines du cou et la pomme d'Adam sont soulignées ; il sourit franchement et son menton est légèrement saillant (fig. 294). Les mains, jointes, sont démesurément grandes, comme pour accentuer l'attitude d'orant du personnage. L'œuvre est sans conteste d'une grande qualité plastique et traduit la main d'un sculpteur de talent. Le personnage représenté ici est un chapelain du chapitre de Montpezat. La ronde-bosse est posée sur un socle rectangulaire, orné d'une fine moulure et d'un cavet. Elle surmonte actuellement et depuis au moins le début du XX^e siècle, le dais¹³³⁰ qui marque une stalle du chœur.

La seconde était exposée dans une des vitrines du trésor, perdue avec d'autres sculptures et donc peu visible. À l'occasion du réaménagement de ces pièces, en 2005, vu l'intérêt de cette œuvre, il a été décidé de la présenter seule. Elle figure un homme, debout, légèrement déhanché, les pieds nus (fig. 295). Ses mains, aujourd'hui disparues, étaient à l'origine tendues devant lui. Il arbore une barbe pleine, courte et fort bouclée. Tout comme le chapelain, ses cheveux encadrent une large tonsure. Il s'agit d'un homme mûr, au front ridé, aux joues émaciées. Ses yeux, là encore, sont très expressifs ; son nez est épaté et sa lippe marquée, ce qui lui donne un air presque bourru (fig. 297). Il porte une tunique resserrée à la taille par un lien, qui lui tombe jusqu'aux pieds. Un vêtement de dessus lui couvre les épaules. Le drapé oppose les plis tuyautés de la robe et ceux en cuiller, parfois largement creusés ou en cornet, du manteau, dont le pan senestre, pendant de l'épaule, est ramené sur le bras gauche et occupe tout une partie du corps, du torse aux hanches, à la manière d'un tablier. Le déhanchement vers la droite du corps souligne sa maigreur qui en devient sensible sous le manteau (fig. 296). La tête légèrement surdimensionnée accentue encore ce caractère chétif. Il devait tenir dans ses mains un attribut, qui permettait de l'identifier, sa condition d'apôtre paraissant être la plus probable. Comme le chapelain, il repose sur un socle rectangulaire, avec une moulure arrondie. Le revers de la pièce est sculpté.

Cette œuvre de Montpezat peut être mise en parallèle avec d'autres statues contemporaines. Elle se rapproche notamment du saint Jacques et du Christ, sculptés pour la

¹³³⁰ Ce dais paraît remonter au premier quart du XIX^e siècle. Il marquait une hypothétique stalle du doyen. Ce dispositif a certainement été mis en place sous la Restauration, lorsque la paroisse de Montpezat est devenue le siège d'un doyenné. Les desservants ont dès lors, et jusqu'au milieu du XX^e siècle, porté le titre de curé-doyen. Aujourd'hui, le titre de doyen n'est plus rattaché à une paroisse en particulier.

façade de l'hôpital Saint-Jacques de Paris, en 1326-1327, par Robert de Lannoy (actif de 1313 à 1348)¹³³¹ (fig. 298). Comme pour les œuvres attribuées à Robert de Lannoy, l'apôtre de Montpezat présente « une simplicité du traitement des cheveux, une souple retombée des moustaches [...] et une implantation particulière de la barbe, qui laisse à découvert une partie du menton sous la lèvre inférieure¹³³² ». Or, ce sculpteur parisien est connu pour avoir réalisé les stalles, aujourd'hui disparues, de l'église de l'hôpital Saint-Jacques de la cité des bords de Seine, entre 1319 et 1324¹³³³. S'il n'est pas possible d'attribuer avec certitude cette œuvre à Robert de Lannoy lui-même, il est certain que l'imagier qui a travaillé sur l'œuvre quercynoise était largement influencé par la sculpture septentrionale de la première moitié du XIV^e siècle, s'il n'était pas lui-même originaire du Nord du royaume, voire un membre de son atelier.

La statue de l'apôtre, outre son socle, présente également un détail significatif : sur le sommet du crâne du personnage se devine une trace du bûchage d'un élément en relief. Il s'agit très probablement du départ d'un élément de remplage d'une fenêtre, dans laquelle venaient se placer les œuvres. Les jouées hautes de l'abbatiale de la Chaise-Dieu offrent un décor de ce type : à l'intérieur de fenêtres géminées gothiques, à réseau ajouré, se trouvent des statues de saints et de saintes, visibles sur les deux faces, posées sur de petits socles moulurés (fig. 299). Ainsi, à l'image de celles du monastère casadéen, les jouées hautes des stalles de la collégiale de Montpezat étaient très certainement décorées de figures de saints, intégrées dans un décor architecturé.

Quant au chapelain en prière, sa posture à genoux indique qu'il regardait avec révérence un autre personnage, très certainement la Vierge à l'Enfant ou un saint. La présence du socle mouluré, tout comme la grande qualité de l'œuvre, conçue pour être vue de tous les côtés, nous incite à y voir un élément d'un couronnement d'une jouée basse des stalles.

En conclusion, les stalles de Montpezat-de-Quercy, bien que très modifiées à l'époque moderne, remontent en grande partie au milieu du XIV^e siècle et reflètent le travail de hûchiers, peut-être formés sur des chantiers septentrionaux ou originaires de ces régions, présents sur le chantier de construction de la collégiale.

¹³³¹ Robert de Lannoy est mort avant 1356. Baron, 1975.

¹³³² Baron, 1975, p. 45.

¹³³³ Baron, 1975, p. 34.

3.4 Le sanctuaire

Le sanctuaire est l'espace qui abrite le maître-autel, dans lequel évoluent les ministres qui officient à la célébration de l'eucharistie. À Montpezat, il était déjà matérialisé dans l'architecture de l'église elle-même : l'arc doubleau qui précède le mur du chevet diffère de tous les autres ; il est ornée de plusieurs tores et cavets, au lieu d'une unique gorge (fig. 300). Ainsi, le lieu sacré par excellence dans l'église est marqué aux yeux des fidèles dès l'entrée dans l'édifice. Un grand Christ en croix prenait place au-dessus de la tribune du jubé et symbolisait le passage vers le lieu le plus sacré de l'édifice (fig. 301). Il est depuis 1778 accroché sur un pilier nord de la nef, face à la chaire. La sculpture de Jésus agonisant, en bois polychromé et doré, remonte au début du XV^e siècle¹³³⁴. L'ocre présent sur le périzoma est dû à une reprise médiévale plus tardive, qui a succédé à un bleu originel¹³³⁵. La croix de bois actuelle a été réalisée en 1605, comme le prouvent les comptes capitulaires. La présence d'un tenon sur la partie basse de la traverse verticale indique que cette dernière était bien fichée sur un support horizontal.

Le maître-autel se situait au-dessous de la clé de voûte du chevet polygonal, timbrée aux armes du fondateur, et donc largement détaché du mur du chevet. Il en était de même dans la collégiale Notre-Dame de Villeneuve-lès-Avignon, ce que le chapitre de cette église jugeait en 1351 peu correct¹³³⁶ ou bien dans la collégiale Notre-Dame de Bon-Repos à Montfavet. A contrario, l'autel majeur de l'église Notre-Dame de Saux, encore en place et qui paraît remonter à la fin du XIII^e siècle ou au début du XIV^e siècle, est appuyé contre le mur est de l'abside, sous la fenêtre d'axe (fig. 302) .

À Montpezat, l'autel principal était constitué d'une imposante table de calcaire, monolithe, qui mesurait 190 centimètres de long sur 105 centimètres de large. Sa hauteur n'est pas connue, mais par analogie avec les tables d'autel remployées comme supports des gisants, nous pouvons avancer le chiffre de 30 centimètres. De la même manière, un large chanfrein ornait l'ensemble de son pourtour, ainsi qu'un fin enduit coloré. Démontée en 1778, la pierre a été enchâssée dans le dallage de la nef, et placée symboliquement en avant des degrés du chœur, ajoutés à cette occasion. Par contre, nous ignorons tout de l'aspect du socle de la table d'autel. Il devait être bâti en pierres de taille, comme le montrent les autels secondaires encore

¹³³⁴ Je remercie Madame Angela Franco Mata d'avoir confirmé la datation de cette œuvre.

¹³³⁵ Cette découverte a été effectuée par Stéphane Moreau et Élise Rachez, restaurateurs d'œuvres sculptées, lors de la restauration du Christ en 2015.

¹³³⁶ L'expression employée est *minus decenter*. Sournia, Vayssettes, 2006, p. 132-133.

en place dans les chapelles latérales. Toutefois, il se peut que des colonnes l'aient soutenues, comme c'était le cas pour le maître-autel de la collégiale de Montfavet¹³³⁷. Un retable, constitué de cinq plaques d'albâtre sculptées (fig. 303), accompagnées de deux statues, œuvre anglaise réalisée entre 1420 et 1436¹³³⁸, prenait place en arrière de la table elle-même¹³³⁹. De nombreuses pièces textiles, nous le verrons, le garnissaient au gré des temps liturgiques.

Une balustrade isolait les abords immédiats du maître-autel du reste du chœur liturgique. L'existence de cette clôture basse n'est pas démontrée pour la période médiévale. Si c'était bien le cas, elle a été remplacée avant 1630¹³⁴⁰ par une barrière formée de balustres en calcaire, peints en faux marbre rouge¹³⁴¹. Comme les autres aménagements liturgiques du chœur, elle a été détruite en 1778.

Pour compléter l'aménagement liturgique du sanctuaire, il existait, nous l'avons décrite précédemment, une imposante piscine liturgique, utilisée par les servants d'autel, chapelains qui remplissaient les offices de diacre et sous-diacre pour la célébration eucharistique. La piscine proprement dite, hexalobée, servait pour l'écoulement de l'eau, nécessaire au rite de purification des mains du célébrant et des vases sacrés. Une tablette de pierre, destinée à disposer les burettes et les linges, complétait l'ensemble. Ce même dispositif se retrouve de manière immuable dans toutes les églises médiévales, plus ou moins développé¹³⁴².

Enfin, un placard, encadré d'un arc en tiers-point, largement chanfreiné, était creusé dans le mur est du chevet, en alignement de la grande baie d'axe. Une tablette amovible en bois divisait l'espace intérieur en deux parties. À Montpezat, l'inventaire du trésor dressé en 1436 nous apprend que ce *promptuarium* était destiné à conserver le saint Sacrement, ainsi que les ustensiles nécessaires à l'administration du saint Viatique aux malades et aux

¹³³⁷ Gayet, 1886, p. 24.

¹³³⁸ Cette datation précise a été établie par Pascale Gorguet, qui se base d'une part sur un détail stylistique, qui apparaît vers 1420 – les créneaux visibles sur les maisons figurées dans les épisodes de la sortie du tombeau et de l'Ascension – et d'autre part sur la mention de ces éléments dans l'inventaire du trésor, établi en 1436. Gorguet, 1984.

¹³³⁹ Un retable similaire existe encore sur l'autel de la collégiale de Saint-Léonard-de-Noblat.

¹³⁴⁰ Un comte du chapitre mentionne déjà la barrière à cette date : « 11 décembre 1630 : 24 sous à Catusse sarrurier pour avoir fait une clef a la porte de la sacristie ou la fiche del balustre du coeur ». Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 849.

¹³⁴¹ Un fragment d'un balustre, dont la forme est caractéristique du XVII^e siècle, a été retrouvée lors des sondages archéologiques effectués en 2005.

¹³⁴² La piscine des Junies est, comme à Montpezat, assez imposante, alors qu'à La Romieu ou à Saint-Germain-les-Belles, elle est relativement simple : une baie en tiers-point, avec des colonnettes à chapiteaux feuillagés, inscrite dans un rectangle mouluré.

mourants¹³⁴³. Un placard similaire, y compris dans son emplacement, mais couvert d'un arc en plein cintre, est encore visible dans les ruines de la chapelle du couvent du Pouget (fig. 304), et un autre, bien que non disposé sous la fenêtre axiale, mais toujours sur le mur est, existe également dans le chœur de l'église des Junies. A contrario, les placards, constitués d'une simple ouverture rectangulaire pourvue d'une feuillure pour recevoir une porte, percés au sud du chevet, contre la piscine liturgique, dans les églises de La Romieu ou de Saint-Germain-les-Belles (fig. 305), nous paraissent avoir exclusivement servis de rangement pour les linges et vases sacrés en usage pour la liturgie, et non de tabernacle, vu leur peu de dignité.

Enfin, le sanctuaire de la collégiale de Montpezat accueillait un dernier aménagement particulier, aujourd'hui disparu. Le mur sud-est du chevet présente en effet un important bouleversement en partie basse (fig. 306). Il est clair que le parement intérieur a fait l'objet d'une reconstruction, sur environ 170 centimètres de large sur 200 centimètres de haut. Une ouverture pratiquée dans le mur a bien été comblée. Or, s'il s'agit d'une simple baie aveugle, de type placard, strictement circonscrite dans l'épaisseur du parement, les aménagements de 1778 l'auraient conservée, sans prendre la peine et la dépense de la combler entièrement, au vu du sort réservé à la piscine liturgique retrouvée en 2016, ou bien à la vavite, comme pour l'ancienne porte de communication entre la seconde sacristie et le chœur. Le soin apporté à rebâtir le mur indique plutôt que cette ouverture se prolongeait par une construction en débord dans le chœur, et que la suppression de cette partie en relief a entraîné un affaissement du mur, qui a nécessité de le rebâtir.

De plus, le décor peint sur le mur du chevet s'arrête net à une dizaine de centimètres avant l'ouverture (fig. 307), preuve qu'un aménagement existait avant que l'église ne reçoive sa polychromie intérieure. Un petit placard rectangulaire, dont la feuillure est encore visible, tout comme un des gonds de la porte qui le fermait, existait en partie basse senestre (fig. 308).

Il s'agit très certainement de la trace d'une armoire ou présentoir à reliques. Pierre des Prés, nous le verrons, avait en effet doté sa collégiale d'une importante collection de précieux restes, et institué une fête des reliques. Ce type de mobilier pouvait être mobile, sorte de châssis confectionné en bois, recouvert ou non de métal, ou bien fixe, en pierre, et scellé dans le mur de l'église, la plupart du temps au niveau de l'abside. Cet édicule, appelé

¹³⁴³ Les chanoines de Montpezat jugèrent le 8 juin 1598 que « le saint sacrement n'estoyt comodement ni honorablement reservé dans l'armoyre ou il est ». Il fut décidé d'y remédier en 1601 par la commande d'un tabernacle en bois, auprès d'un artisan de Rodez : « vendredi 17 aoust 1601 les susdits chapelains hont ordonné que M. Cras recepveur envoyra deux chevaux a Roudes pour apporter le tabernacle ». Ce dernier a été détruit en 1778. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 776.

armarium à la cathédrale de Reims, pouvait être simplement creusé dans la paroi¹³⁴⁴, ou constituer un véritable édicule sculpté, parfois munis de fortes grilles pour dissuader toute tentative de vols des précieux restes. Il servait à exposer, en permanence ou de manière occasionnelle, des reliquaires à la vue et pour la dévotion des religieux, ainsi que des fidèles dans une certaine mesure. À Montpezat, l'existence de cette armoire ou reposoir à reliques, est attestée dans les sources, par une citation dans les comptes du sacristain, qui acheta le 5 juillet 1628 une corde pour servir au rideau des saintes reliques¹³⁴⁵, ainsi que dans le contrat établi avec le sculpteur Montreuil en 1777. Il a été demandé à ce dernier de remployer « les vieux retables des reliques pour décorer les deux cotés latéraux qui seront après les stalles¹³⁴⁶ ». Le nouvel autel majeur devait de plus être conçu de manière à ce que la partie centrale fusse équipée de glaces, afin d'y placer les reliques, visibles ainsi par tous¹³⁴⁷.

L'aspect de ce reposoir ou de cette armoire à reliques n'est pas connu, et aucun vestige, fautes de fouilles archéologiques, n'a été identifié comme en provenant. Au vu des traces repérées dans le mur du chevet, cet édicule mesurait environ 2, 30 mètres de hauteur, sans compter les éventuels pinacles qui s'élevaient au-dessus de l'armoire proprement dite, sur 2 mètres de large. Le présentoir des reliques de saint Vincent, dans la collégiale Saint-Vincent de Soignies, sculpté dans le marbre noir de Tournai à la fin du XIII^e siècle, atteignait même 10 mètres de haut pour 5 mètres de large¹³⁴⁸. Il pouvait être porté par des colonnettes, et adopter une forme de châsse reliquaire, ajourée sur un ou trois de ses côtés¹³⁴⁹, ou bien reposer directement sur le dallage du chœur, comme à Saint-Nectaire¹³⁵⁰ ou à Souvigny¹³⁵¹ (fig. 309).

Outre l'autel et les reliques, le sanctuaire conserve également les traces d'un apport extérieur de lumière, nécessaire pour célébrer la liturgie. Une petite niche, en plein cintre, ouverte à droite de la porte de la sacristie, semble ainsi avoir servi de reposoir pour une lampe

¹³⁴⁴ C'est le cas de l'armoire à reliques, à deux compartiments, de l'abbatiale Saint-Sauveur d'Arles-sur-Tech (Pyrénées-Orientales), creusée dans le pilier de la seconde travée de la nef, et destinée à abriter les restes de saint Abdon et saint Sennen.

¹³⁴⁵ « 5 sous pour achat de 2 petites cordes une pour le valet de la porte de l'église et l'autre pour maître au rideau de saintes reliques », Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 849.

¹³⁴⁶ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 782.

¹³⁴⁷ Le maître-autel demandé en 1777 semble avoir été détruit à la Révolution, car il n'en subsiste aujourd'hui aucune trace.

¹³⁴⁸ Maillard-Luypaert, 2004, p. 42-43.

¹³⁴⁹ Le fait d'acheter de quoi pendre des rideaux prouve l'existence d'ouvertures.

¹³⁵⁰ L'église de Saint-Nectaire conserve une armoire à reliques, réalisée en 1498 en pierre de Volvic, qui repose sur le sol et présente deux baies pour disposer les châsses.

¹³⁵¹ Dom Chollet, prieur de la collégiale Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Souvigny entreprit vers 1440-1450 la construction d'une monumentale armoire à reliques, destinée à accueillir les corps de saint Odilon et saint Mayeul. Elle mesure 5 mètres de haut sur 3 mètres de large, dont l'espace intérieur est divisé en quatre au moyen d'un meneau de pierre. La partie supérieure est ornée de dais, consoles et frises sculptés. Quatre vantaux de bois, qui figurent les bustes des saints, ferment les placards. Chevalier, 2008, p. 71.

à huile. L'essentiel de l'éclairage passait plutôt par des couronnes de lumière, en fer forgé ou en métal ouvragé, suspendues à la voûte du chœur, qui évoquaient tout à la fois la Jérusalem céleste et le fait que l'Homme n'était pas plongé dans les ténèbres du vice¹³⁵². Il reste à Montpezat les perforations, pratiqués dans les voûtains du sanctuaire, pour permettre le passage des cordes auxquelles étaient suspendus ces lustres, et certainement d'autres types d'objets, comme des bannières¹³⁵³. Ces ouvertures servaient également à ventiler le chœur, et permettaient l'évacuation des fumées des chandelles et des lampes à huile, employées à profusion¹³⁵⁴.

Il convient de souligner le fait que ces orifices sont, dans le sanctuaire, au nombre de 15, tout comme les chapelains du chapitre collégial¹³⁵⁵. Faut-il y voir pour autant une allusion directe ? Ce qui est certain, c'est que leur percement ne doit rien au hasard. Leur disposition est régulière : trois perforations circulaires sur l'arête centrale du voûtain, alignées entre elles. Il n'est pas possible de distinguer une quelconque trace de couleur qui aurait pu les marquer, comme c'est le cas à la cathédrale Saint-Pierre de Poitiers¹³⁵⁶.

4. Au cœur du sanctuaire : le tombeau du cardinal

4.1 Le corps du cardinal

À la fin du mois de mars 1361, Avignon fut à nouveau frappée par une épidémie de peste, venue d'Allemagne. Encore plus meurtrière que la pandémie de 1348, le fléau frappa environ 17 000 personnes, dont 9 cardinaux¹³⁵⁷ et une centaines de prélats au sein de la Curie. Pierre des Prés est frappé à son tour par la maladie, après le 7 mai, date de son dernier acte conservé en tant que vice-chancelier et le 13 mai, jour de son décès. Vu la rapidité avec

¹³⁵² Favreau, 1995, p. 194.

¹³⁵³ L'habitude de suspendre des bannières depuis les voûtes du chœur pour les grandes fêtes s'est perpétué à Montpezat jusque vers 1940.

¹³⁵⁴ Je remercie Pierre-Yves Caillault, architecte en chef des Monuments Historiques, de m'avoir signalé cet usage.

¹³⁵⁵ Nous ne comptons pas les deux trous carrés pratiqués de part et d'autre de la nervure qui vient prendre appui contre l'arc doubleau, mal proportionnés et manifestement percés tardivement.

¹³⁵⁶ Crémier, 2013, p. 109-110.

¹³⁵⁷ Parmi eux, Pierre Bertrand junior, Pierre de La Forêt, Pierre de Cros et Bernard de La Tour. Guillemain, 1962, p. 214.

laquelle la peste frappait ses victimes – entre trois et cinq jours¹³⁵⁸ - il apparaîtrait comme plus plausible que le cardinal soit resté en Avignon comme le pape Innocent VI¹³⁵⁹, et qu'il ait été touché dès le 8 mai.

Dans son testament, rédigé le 14 novembre 1360, Pierre des Prés avait spécifiquement demandé que son corps fût transporté à Montpezat, dans la collégiale Saint-Martin. Toutefois, le jour de son décès, il souhaitait, en fonction du lieu de sa mort, que sa dépouille fût déposée soit en Avignon dans la cathédrale Notre-Dame des Doms ou dans la collégiale Saint-Pierre, soit à Villeneuve-lès-Avignon dans la collégiale Notre-Dame, dont il était le doyen. Il laissait le choix à ses exécuteurs testamentaires, les cardinaux Elie-Talleyrand de Périgord, Raymond de Canilhac, Elie de Saint-Yrieix et Jean de Caraman¹³⁶⁰. Faute de sources, nous ignorons à la fois le lieu de son décès et l'église dans laquelle son corps fut exposé, si tant est que ce rituel ait été respecté, suite à l'épidémie.

Comment son corps a-t-il été conservé ? Il s'avérerait en effet nécessaire d'appliquer un traitement à sa dépouille pour la déplacer du Comtat Venaissin en Quercy. Les travaux de Patrice Georges-Zimmermann¹³⁶¹ exposent les différents modes de préparation des corps utilisés en vue d'un voyage plus ou moins long.

Deux techniques co-existaient : embaumement par éviscération ou démembrement du corps et traitement des os. Cette seconde manière, appelée *mos teutonicus*¹³⁶² consistait en une véritable décarnisation du cadavre. Après éviscération, le corps était découpé pour séparer la chair des os, puis bouilli. Les os étaient ensuite nettoyés puis placés dans un petit coffret ; aisément transportable. Si la violence de ce traitement peut de prime abord surprendre, le but recherché consistait à lutter contre la putréfaction. En cela, comme l'écrit Agostino Paravicini-Baglioni, « démembrer volontairement son corps ce n'est cependant pas l'anéantir ; c'est, au contraire, désirer le posséder au-delà de la mort ; c'est lui permettre d'avoir une histoire dans l'au-delà. Le démembrement volontaire est donc aussi un pouvoir sur le corps, et, par là-

¹³⁵⁸ Guy de Chauliac, dans sa *Chirurgia magna*, rapporte que le malade mourrait en trois jours dans le cas d'une peste bubonique et en cinq jours pour une peste pulmonaire. Sur Guy de Chauliac, voir Bazin-Tacchella, 1995.

¹³⁵⁹ Le pape Innocent VI, dans un bref daté du 10 juillet 1361, précisait à Edouard III d'Angleterre qu'il ne pouvait accorder le chapeau cardinalice à Andoin de La Roche, car la plupart des cardinaux avait quitté la cité des bords du Rhône à cause de la peste. Luce, 1876, p. 235.

¹³⁶⁰ À ces cardinaux, Pierre des Prés avait ajouté Geoffroy de Vayrols, son oncle, évêque de Carcassonne, Pierre des Prés, son neveu, évêque de Castres, ainsi que trois de ses familiers : Raymond de Sainte-Gemme, doyen de Burlats, Guillaume de *Goderio*, précenteur de Carpentras, son camérier et Raymond de Cazals, chanoine de Marseille.

¹³⁶¹ Notamment Georges-Zimmermann, 2014.

¹³⁶² Ce nom est dû à l'origine germanique de cette pratique. Georges-Zimmermann, 2014, p. 49.

même, amour du corps ¹³⁶³».

Quant à la première technique, elle se résumait à effectuer une laparatomie ou incision pratiquée au niveau de l'abdomen, qui offrait la possibilité à l'embaumeur d'accéder à l'ensemble des viscères abdominaux et thoraciques, cœur compris. Il existait également une seconde pratique, qui voyait le sternum sectionné. L'ouverture du crâne par sciage sur tout le pourtour, pour prélever le cerveau, semble également être une pratique répandue à l'époque médiévale¹³⁶⁴. Une fois l'éviscération pratiquée, le reste du corps requérait une préparation destinée à retarder la putréfaction du cadavre. L'embaumeur entaillait les chairs pour y glisser des poudres aromatiques¹³⁶⁵, et les cavités naturelles recevaient également ce type de traitement. Le corps était ensuite enveloppé dans des bandes de tissus, enduites de poix, de colophane, d'encens, de gomme arabique et autres ingrédients.

Restait ensuite à habiller le défunt. Dans le cas du cardinal, il est fort probable qu'il ait été revêtu de riches vêtements liturgiques, en rapport avec son rang de cardinal et d'évêque. Son corps n'ayant pas été aujourd'hui retrouvé, il est difficile d'extrapoler sur la qualité de son vestiaire post mortem. Toutefois, la découverte en 1992 du corps de Gonçalo Pereira¹³⁶⁶, archevêque de Braga, mort en 1348, offre l'opportunité d'une comparaison avec un prélat contemporain de Pierre des Prés. Teresa Alarcão a publié en 2014 une nouvelle étude sur la fouille du tombeau épiscopal¹³⁶⁷. Le défunt était revêtu de chausses en soie de Chine¹³⁶⁸, d'une ceinture en passementerie, travail d'une grande précision, d'une étole croisée sur le haut du corps, avec un frange en fils métalliques, d'une dalmatique à manches courtes, assez amples, avec des galons tissés de fils métalliques, ornés d'animaux fantastiques, d'une chasuble, avec des orfrois brodés en soie et fils métalliques, figurant des prophètes dans des quadrilobes¹³⁶⁹, ainsi qu'un col, également brodé d'un décor héraldique avec les armes des Pereira, et in fine d'une chape, ample, en soie rouge, dont le décor est défini par le tissage¹³⁷⁰. L'archevêque

¹³⁶³ Cité par Georges-Zimmermann, 2014, p. 49.

¹³⁶⁴ Georges-Zimmermann, 2014, p. 47.

¹³⁶⁵ Le chirurgien médiéval Henri de Mondeville préconisait de la myrrhe, de l'aloès, du camphre, du mercure mais également de la camomille, du mélilot, de la menthe, du santal, de la violette, de la rose ou de la mélisse. Georges-Zimmermann, 2014, p. 53.

¹³⁶⁶ Gonçalo Pereira appartenait à une importante famille portugaise, issue des Trastámara. Il a occupé le siège archiepiscopal de Braga de 1326 à sa mort en 1348.

¹³⁶⁷ Alarcão, 2014.

¹³⁶⁸ Les chausses étaient en mauvais état, suite à la décomposition du corps. Le motif présent sur le tissu est dit de schizigan, ce qui prouve son origine chinoise. Alarcão, 2014, p. 384.

¹³⁶⁹ La qualité de la broderie incite l'auteur à y voir une production anglaise. Alarcão, 2014, p. 378.

¹³⁷⁰ Là encore, l'origine chinoise de la pièce est envisagée. Alarcão, 2014, p. 376.

portait également des gants¹³⁷¹, symboles de sa dignité épiscopale, ainsi qu'une mitre¹³⁷². Une toile fine, recouverte d'une toile grossière, maintenues par des cordes, entouraient tout le corps du prélat, y compris sa tête et sa mitre.

Cette dernière information reprend les techniques évoquées dans les traités médiévaux de chirurgie. La dépouille, une fois embaumée et habillée, était cousue dans plusieurs toiles, la plupart cirées, puis dans un ultime linceul en cuir de bœuf, dont la couture recevait également un traitement à base de cire. Le corps de Guillaume de Chanac a, de plus, été disposé dans un cercueil de cèdre, avec des sachets d'herbes odoriférantes¹³⁷³. Quant à Vital du Four, il a exprimé, dans son testament, son désir que ses exécuteurs testamentaires « fassent le plus vite possible placer et envelopper notre corps, comme bon leur semblera, dans des linges imprégnés de cire avec des aromates et qu'ainsi enveloppé il soit placé dans un cercueil de bois, selon la toilette habituelle des corps des défunts quand ils doivent être transportés¹³⁷⁴ ».

Un dernier détail, et non des moindres, est à prendre en compte : le cardinal a-t-il été exposé visage découvert pour ses funérailles ou bien directement en bière ? Dans le premier cas, le traitement de l'embaumeur s'avérait assez délicat. Même si Henri de Mondeville pensait que « les vieillards secs, fermes, de couleur sombre, ne sont pas plus défigurés morts que vivants¹³⁷⁵ », il convenait que, passé huit jours à l'air libre, et même avec la face enduite d'un baume le corps se décomposait malgré tout. Guy de Chauliac recommandait d'ailleurs de ne pas dépasser ce délais, même en ayant pris soin de « mouiller [le visage] d'eau de rose salée¹³⁷⁶ ». Vu l'épidémie de peste, il serait fort probable que son visage n'ait pas été laissé à découvert, mais cela n'est toutefois pas certain. Le corps du pape Clément VI fut ainsi exposé directement dans le cercueil, sans que son visage soit découvert, vu les symptômes de sa maladie¹³⁷⁷. Un cercueil de plomb, renforcé de barres de fer et

¹³⁷¹ Les gants, en soie, ont été réalisés au crochet, suivant le point dit « coptic knitting ». Des ornements précieux, disparus, étaient cousus sur les plats. Les poignets sont brodés de personnages et de rinceaux, en fils de soie de couleurs. Alarcão, 2014, p.381.

¹³⁷² La mitre de Gonçalo Pereira, restaurée par la fondation Abbeg, en 2000, est en soie, rebrodée suivant la technique de l'or nué. L'iconographie présente sur cette pièce reprend le martyr de saint Laurent et de saint Étienne, avec la main de Dieu. Il s'agit d'un objet confectionné dans le premier quart du XIII^e siècle. Alarcão, 2014, p. 374-375.

¹³⁷³ C'est ainsi que son corps a été découvert en 1753. Andrault-Schmitt, 2015, p. 554-555.

¹³⁷⁴ Fournier, 1999, p. 201.

¹³⁷⁵ Georges-Zimmermann, 2014, p. 53.

¹³⁷⁶ Georges-Zimmermann, 2014, p. 55.

¹³⁷⁷ Outre la gravelle, le pape Clément VI souffrait de multiples abcès. Il mourut d'une tumeur intérieure qui, en se perçant, provoqua une hémorragie intérieure. Vu les risques accrus d'une putréfaction accélérée de la dépouille, une exposition découverte de son corps n'était pas envisageable. Déprez, 1900, p. 235.

d'anneaux, accueillait de toute façon la dépouille pour son ultime voyage¹³⁷⁸.

Outre Pierre des Prés, les corps des cardinaux Arnaud d'Aux, Gaucelme de Jean, Bertrand du Pouget, Pierre Gauvain, Hugues Roger, Pierre de La Chapelle-Taillefert, Pierre de La Forest et Pierre Bertrand junior, tous ayant choisi d'être inhumés loin d'Avignon, ont reçu l'un ou l'autre de ces traitements. Ont-ils exprimé leur choix avant leur décès ? Cela n'est pas impossible. Guillaume de Chanac, évêque de Mende, mort en 1388, avait ainsi expressément demandé que son corps ne soit pas violemment démembré ni la chair séparée des os et encore moins bouilli¹³⁷⁹.

4.2 Les obsèques et le retour au pays natal

Le jour même de son décès, ou le lendemain, le cardinal des Prés avait prévu la distribution de 110 florins d'or aux religieux des ordres Mendians d'Avignon¹³⁸⁰, et 100 florins d'or aux pauvres de la cité pontificale et de Villeneuve-lès-Avignon. La pratique de donner des aumônes aux indigents le jour des funérailles étaient courante dans l'occident médiéval. Nombre de testateurs aisés prévoyaient de semblables actions. Les pauvres ainsi honorés devenaient en quelque sorte les représentants ou les substituts du défunt devant les religieux, et « manifestaient les rapports des uns avec les autres¹³⁸¹ ». Saint Augustin avait affirmé le caractère rédempteur de l'aumône, pour effacer les pêchés passés, quotidiens et « ordinaires », et établi un lien direct entre cette pratique auprès des vivants et la purification apportée à l'âme des défunts. Ce principe a été ensuite repris par saint Pierre Damien au XI^e siècle, pour qui « l'aumône ne profite pas seulement au donateur ; elle constitue aussi un bienfait pour les défunts¹³⁸² ».

La cérémonie des funérailles en elle-même fut célébrée dans l'église retenue par les

¹³⁷⁸ Le corps du cardinal Hugues Roger était conservé dans un cercueil de plomb, au sein de la collégiale de Saint-Germain-les-Belles. Fages, 1885, p. 10.

¹³⁷⁹ Andraut-Schmitt, 2015, p. 554.

¹³⁸⁰ La distribution devait être répartie comme tel : 15 florins aux Dominicains, aux Franciscains, aux Augustins et aux Carmes ; 10 florins aux couvents des Clarisses, de Sainte-Catherine (cisterciennes), de Saint-Véran (bénédictines), de Saint-Laurent (bénédictines) et de Fournès. Chaque communauté s'engageait à célébrer une messe conventuelle pour le repos de l'âme du cardinal ainsi que de tous ses familiers défunts, mais également tous les frères prêtres individuellement. Une somme de 210 florins d'or était également prévue pour des legs similaires une fois le convoi funèbre arrivé à Montpezat.

¹³⁸¹ Lauwers, 1997, p. 181.

¹³⁸² Lauwers, 1997, p. 172.

exécuteurs testamentaires du cardinal¹³⁸³. Il est fort probable que, comme pour Clément VI¹³⁸⁴, la bière du cardinal ait été déposée dans une chapelle ardente, charpentée, située sous un catafalque de bois, le tout recouvert de cendal noir, et entouré de chandeliers drapés de noir. Les armes du défunt apparaissaient sur chacune des pièces précitées. Le rituel, en trois parties, s'inspirait de celui retenu pour les papes, analysé par Anne Mac Gee Morganstern¹³⁸⁵ : l'un des cardinaux présents célébrait la messe, puis dirigeait la cérémonie en elle-même. Venait ensuite l'absolution prononcée sur le corps, par ce même cardinal, accompagné de trois autres. Chacun d'entre eux encensait à tour de rôle et à trois reprises l'autel et le corps, tout en chantant des versets de psaumes. Même si l'inhumation n'avait pas lieu in situ, il est vraisemblable que la troisième partie de la cérémonie a été effectuée, au moins en partie. Elle consistait à chanter des psaumes, dont le *In paradisium*, à asperger la dépouille d'eau bénite et à terminer par le *Miserere mei*.

À la suite de ces obsèques, le cercueil du cardinal a dû être installé sur un chariot, afin de parcourir la distance entre Avignon et Montpezat. Là encore, faute de source, il convient de se référer à un autre transport de corps, celui du pape Clément VI, depuis les bords du Rhône jusqu'à l'abbaye de La Chaise-Dieu¹³⁸⁶. Il est certain que la dépouille de Pierre des Prés voyagea escortée de certains de ses familiers, de plusieurs de ses exécuteurs testamentaires – certainement les deux évêques, ses parents, et les trois membres de son entourage – voire de son petit-neveu Raymond-Arnaud des Prés, sans compter une escorte de gens d'armes. Le trajet entre les deux villes est d'environ 400 kilomètres. Le convoi a pu emprunter l'ancien chemin antique, qui remontait par Alès, Mende, Rodez puis bifurquait vers Cahors pour arriver à Montpezat-de-Quercy. Pierre des Prés est mort le 16 mai et a été inhumé à Montpezat le 3 juin suivant. Si l'on part du postulat que le convoi n'est parti au mieux d'Avignon que trois jours après sa mort, temps minimal nécessaire pour l'embaumement et les funérailles, soit le 19 ou le 20 mai et que le corps a été exposé en Quercy au moins l'avant-veille de l'ensevelissement, soit le 1^{er} juin, le trajet entre Avignon et Montpezat a duré environ 15 jours. La distance quotidienne parcourue serait d'environ 30 kilomètres, ce qui est très compatible avec les évaluations existantes pour le XIV^e siècle¹³⁸⁷.

¹³⁸³ Angela Franco-Mata a détaillé la cérémonie des funérailles épiscopales pour l'Espagne médiévale, très semblables à celles-ci. Franco-Mata, 2002, p. 64-66.

¹³⁸⁴ Déprez, 1900, p. 237-238.

¹³⁸⁵ Mac Gee Morganstern, 2001, p. 66.

¹³⁸⁶ Déprez, 1900, p. 238. Le cortège comprenait notamment cinq cardinaux, tous parents du pape défunt, ainsi que le comte de Beaufort, son frère aîné.

¹³⁸⁷ René Germain donne notamment la moyenne de 50 kilomètres par jour pour un cavalier seul, distance qui peut monter jusqu'à 75 kilomètres pour un grand personnage qui dispose de relais. Germain, 1996, p. 59.

Un document, conservé dans le fonds du chapitre collégial, éclaire l'arrivée du convoi funèbre du cardinal dans sa ville natale. Il s'agit du récit des obsèques du marquis Henry des Prés, décédé en 1619, rapporté par le doyen du chapitre, Jean de Casson. Ce dernier précise qu'il a rédigé cet opuscule manuscrit à l'attention de ses successeurs, pour coucher sur le papier la coutume établie depuis toujours pour les funérailles des seigneurs de Montpezat¹³⁸⁸. Il nous semble fort plausible que le cérémonial qui présidait aux funérailles des des Prés durant plusieurs siècles ait été calqué sur celui du fondateur de la lignée et de la collégiale, le cardinal de Palestrina. Un indice en faveur de cette hypothèse repose sur le fait que le corps du seigneur défunt devait être exposé la veille de la cérémonie dans l'église Notre-Dame de la Salvetat, située à quelques kilomètres de la cité. Pourquoi ne pas directement déposer le corps dans la collégiale ? Or, l'église de la Salvetat se trouve sur la route possible qui reliait, à l'époque médiévale, Cahors à Montpezat, avant que ne soit créée la route royale, au XVIII^e siècle. Le convoi funèbre du cardinal se serait arrêté là pour une ultime halte avant de rejoindre la cité, arrêt pratique pour organiser notamment la procession des obsèques. Le 3 juin 1361, les exécuteurs testamentaires du cardinal qui avaient accompagné sa dépouille depuis Avignon ont dû accueillir les nombreuses personnes qui assistaient aux funérailles : membres du clergé quercynois, nobles, bourgeois de la ville et pauvres choisis pour la circonstance. Édouard Forestié a consigné le récit des obsèques de l'un des plus puissants seigneurs du Quercy au début du XIV^e siècle, Bertrand V de Cardaillac, seigneur de Bioule¹³⁸⁹. Il passa de vie à trépas le 6 septembre 1336 et fut enseveli le 12 du même mois. Parmi les personnalités présentes figuraient les évêques de Montauban, Cahors, Albi et Saint-Papoul, ses parents, ainsi que les abbés de Marcillac, Moissac et Figeac ; les vicomtes de Lautrec et de Monclar, accompagnés de la fine fleur de la noblesse quercynoise : les Thémynes, les Durfort, les Gourdon, les Castelnau, les Périgord, les Penne, les des Prés... Plus de 104 draps d'or et 1061 torches de cire furent offerts à cette occasion.

Il apparaît comme certain que les évêques de Cahors et de Montauban au moins se sont déplacés pour accompagner le cardinal à sa dernière demeure et avec eux une partie de leurs chapitres cathédraux et du clergé diocésain¹³⁹⁰. Le doyen de la collégiale Saint-Martin et

¹³⁸⁸ Jean de Casson ignorait que Henry des Prés, mort sans enfant de son épouse Suzanne d'Aure d'Aster de Grammont, était le dernier seigneur de Montpezat à être inhumé au sein de la collégiale Saint-Martin.

¹³⁸⁹ Forestié, 1890-1894, tome I, p. CLXXIX-CLXXXI. Bertrand V de Cardaillac était entre autre premier maître du Parlement de Paris.

¹³⁹⁰ Le cardinal avait prévu que chaque prêtre ou religieux présent à ses obsèques toucherait la somme de 15 sous tournois, à la condition de célébrer dans les trois jours une messe pour le repos de son âme, de celles de ses parents et de ses familiers ; chaque clerc revêtu de son habit obtiendrait la somme de 12 deniers tournois.

ses chapelains participaient évidemment à la cérémonie dès le départ. Quant à la noblesse quercynoise, comme pour le sire de Bioule, elle a également dû y assister en nombre. Les pauvres, tous vêtus de noir, avec dans leurs mains une torche aux armes du défunt, recevaient en plus quatre deniers tournois.

Le choix de l'église de la Salvetat apparaît donc comme judicieux et nécessaire : la procession qui accompagnait la dépouille du cardinal devait en effet s'étirer sur une distance assez grande, ce que ne permettait pas le parvis de la collégiale Saint-Martin, assez étriqué. Une fois arrivé au pied des murailles de la cité, le convoi funèbre était accueilli par les consuls et la procession entrait dans la ville par la porte de Cariben, puis traversait le bourg jusqu'à l'entrée de la collégiale. Là, le doyen et les chapelains du chapitre procédaient à la dépose du cercueil du défunt, qui rentrait au sein de l'église dans laquelle il avait reçu le baptême. La bière était ensuite disposée dans la chapelle ardente, réalisée certainement en bois et recouverte de draps noirs aux armes du défunt. Elle était dressée dans le chœur liturgique, au-dessus du gisant de marbre. S'il ne reste rien de ce dispositif provisoire, un fragment contemporain nous permet d'entrevoir la décoration de ce catafalque. La collégiale de Saint-Germain-les-Belles conserve encore, dans la sacristie, la partie haute d'un imposant pignon de bois¹³⁹¹, sculpté, avec quelques restes de couleurs (fig. 310). La partie inférieure montre un décor de trilobe, incomplet au centre, avec des animaux fantastiques sculptés en bas-relief dans les écoinçons. Deux anges, debout, vêtus d'une tunique plissée serrée à la taille, prennent appui sur le remplage et déploient leurs ailes au-dessus de leurs têtes. Ils tiennent à la main le chapeau, fragmentaire, du cardinal Hugues Roger, frère de Clément VI, inhumé dans sa collégiale. Cet élément¹³⁹² est sans conteste un très rare témoignage d'une architecture éphémère, souvent destinée à être détruite après son utilisation. Comme le note Claude Andrault-Schmitt, cet objet est daté dans la base Palissy du Ministère de la Culture du XV^e ou du XVI^e siècle, mais son exécution pour les funérailles du cardinal Hugues Roger paraît plus vraisemblable. Il est fait mention dans les sources, en 1388, d'un « pabalho », qui peut se traduire par pavillon ou dais. Plutôt qu'un baldaquin, nous proposons d'y voir les restes de ce catafalque ou chapelle ardente, démontable, tout comme l'était un pavillon ou un dais de procession, parfois provisoire d'ailleurs. Le doute sur son ancienneté à cause de la qualité des anges, émis par Mme Andrault-Schmitt, pourrait trouver sa justification dans une réalisation locale et dans un but éphémère, qui ne nécessitait pas de solliciter un sculpteur confirmé.

¹³⁹¹ L'objet mesure 245 centimètres de haut sur 175 centimètres de large.

¹³⁹² Andrault-Schmitt, 2015, p. 557.

Peut-être ce gâble a-t-il finalement servi à orner le tombeau du cardinal ou le chœur des religieux, ce qui expliquerait qu'il soit parvenu jusqu'à nous ?

Une nouvelle liturgie des funérailles, qui devait reprendre très certainement le rituel déjà développé en Avignon, s'est déroulée dans la collégiale Saint-Martin. À la fin de la cérémonie, six chapelains du chapitre ont soulevé la bière et ont enseveli le cardinal dans le caveau aménagé sous le chevet à cet effet. Le sépulcre devait être accessible, car le chanoine Godefroy rapporte avoir vu la tête de Pierre des Prés, qu'il qualifie même de « fort gros ». Ce dernier détail pose question : faut-il en déduire que le cercueil de plomb du cardinal a été ouvert à une certaine époque¹³⁹³ ? Et si oui, dans quel but ? Faute de sources, les interrogations demeurent.

4.3 Le choix du tombeau

La forme et l'aspect du tombeau, qu'il soit d'un cardinal, d'un pape ou d'un évêque, relevait soit de la volonté même de son commanditaire, soit, si ce dernier n'avait rien anticipé avant son décès, de celle de ses exécuteurs testamentaires. Le programme iconographique du monument funéraire de Clément VI est par exemple détaillé dans le contrat passé avec le sculpteur Pierre Boye¹³⁹⁴. Bernard Brun, neveu du cardinal de la Porte, successivement évêque du Puy, de Noyon et d'Auxerre, avait fait édifier avant sa mort son sépulcre dans la cathédrale de Limoges, face à celui de son oncle, comme il le précisait lui-même dans son testament¹³⁹⁵ (fig. 311). Un émissaire du cardinal de La Chapelle-Taillefert avait de même passé commande du tombeau de son maître auprès d'un sculpteur de Limoges. Ce dernier livra ensuite le gisant, en bronze doré et émaillé, à l'église de La Chapelle-Taillefert, où il fût assemblé sur une âme de chêne, comme cela s'était fait pour le sépulcre de l'évêque Walter de Merton à Rochester¹³⁹⁶. A contrario, le tombeau du cardinal Bertrand de Déaux, dans la collégiale Saint-Didier d'Avignon, a été conçu par ses proches en charge de sa succession. Il en est de même pour le gisant du pape Clément V, qui ne fût installé dans la collégiale d'Uzeste qu'au

¹³⁹³ La collégiale n'a pas été victime de pillage durant les guerres de Religion, ce qui exclut cette hypothèse. Quant à l'attaque des Routiers anglais en 1383, aucune source contemporaine de l'évènement, ni le procès de 1443, où des témoins oculaires ont été auditionnés, ne mentionnent la violation de la sépulture du cardinal.

¹³⁹⁴ Mac Gee Morganstern, 2001.

¹³⁹⁵ Soulard, 2004, p. 98-99. Le testament précise *eligo sepulturam [...] in monumento meo noviter fabricato*.

¹³⁹⁶ Gardner, 1992, p. 118.

milieu du XIV^e siècle, grâce à l'opiniâtreté du cardinal Gaillard de La Motte¹³⁹⁷. Pour Hugues Roger, cardinal de Tulle, si le tombeau avait bien été commandé de son vivant, il était toujours en attente, en 1375, soit douze années après son décès, chez son concepteur, en raison du décès de son réalisateur¹³⁹⁸.

L'aspect du monument s'avère là encore très divers. Bernard Brun a demandé du marbre blanc ; les exécuteurs testamentaires de Bertrand de Déaux ont préféré la pierre de Pernes en Vaucluse. Hugues Roger a commandé vers 1363 à un atelier de Limoges un tombeau en cuivre émaillé et doré, très richement orné¹³⁹⁹, tout comme le cardinal Pierre de La Chapelle-Taillefert quelques années auparavant¹⁴⁰⁰. Il peut être comparé à celui de Blanche de Champagne, installé dans l'abbaye Notre-Dame de la Joie, à Hennebont, en Bretagne, vers 1306¹⁴⁰¹. Le gisant de Bertrand du Pouget a été taillé dans un calcaire beige rosé, assez dégradé suite à un long séjour en pleine terre, mais qui semble bien être de la pierre de Pernes.

Quant à l'emplacement même du monument dans l'église, il varie également suivant le souhait du commanditaire ou la place disponible. Michel Lauwers a souligné, pour les XI^e et XII^e siècles, que les tombeaux des abbés défunts faisaient l'objet d'un « traitement particulier », assorti d'un entretien et d'une vénération qui perduraient dans le temps. Ils se situaient parfois dans le chœur ou à proximité du corps du fondateur du monastère¹⁴⁰². Anne Mac Gee Morganstern a également étudié cette thématique, pour les XIII^e et XIV^e siècles¹⁴⁰³. Certains prélats, comme Hugues Roger, Pierre de La Chapelle-Taillefert ou Pierre des Prés, se situaient au centre du chœur liturgique, au milieu de la communauté religieuse qui priait pour le repos de leur âme. Peut-être souhaitaient-ils imiter en cela le pape Clément V, dont le tombeau prenait place de manière similaire dans sa collégiale d'Uzeste, ou le monument funéraire de Clément VI à la Chaise-Dieu. Avant eux, deux évêques de Limoges, Aymeric de La Serre, mort en 1272 et Gérard de Malemort, décédé en 1294, reposaient également au

¹³⁹⁷ La dépouille du pape avait été ensevelie à Uzeste en 1314. Un baldaquin d'argent, commandé à l'orfèvre d'Orléans Jean de Bonneval en 1315 a été retenu durant de nombreuses années par le comte d'Armagnac, époux de la petite-nièce du pape. Des reliefs d'albâtre, détruits à l'époque moderne, ornaient également la cuve du sépulcre. Le cardinal Gaillard de la Motte, neveu de Clément V, ne fût nommé exécuteur testamentaire de son oncle qu'en 1336. Le corps de Clément V fût installé dans son tombeau qu'en 1359. Gardelles, 1992, p. 116.

¹³⁹⁸ Andrault-Schmitt, 2015, p. 556 et Gardner, 1992, p. 121.

¹³⁹⁹ Andrault-Schmitt, 2015, p. 556. Pour une description détaillée du tombeau, voir Fages, 1885.

¹⁴⁰⁰ Une description précise de ce tombeau, d'après Beausmesnil, a été publiée en 1846 dans le bulletin de la société archéologique du Limousin.

¹⁴⁰¹ Gardner, 1992, p. 113. Le gisant est aujourd'hui conservé au musée du Louvre.

¹⁴⁰² Lauwers, 1997, p. 277.

¹⁴⁰³ Mac Gee Morganstern, 2004.

milieu du chœur des chanoines de leur cathédrale¹⁴⁰⁴. Toutefois, cette solution n'est pas systématique pour une église fondée ou reconstruite par un prélat : le gisant d'Arnaud d'Aux était ainsi disposé sous un enfeu, sur le mur nord du chevet de la collégiale Saint-Pierre de La Romieu ; le sépulcre de Pierre Gauvain avait été édifié dans une chapelle latérale de l'église « du Milieu » de l'ensemble ecclésial de Mortemart, tout comme celui de Bertrand de Déaux dans la collégiale Saint-Didier d'Avignon ou de Guillaume II d'Aigrefeuille à Saint-Martial d'Avignon¹⁴⁰⁵. Des dispositions similaires existaient déjà au XIII^e siècle, dans les abbayes de Chaalis, Royaumont ou Longpont par exemple¹⁴⁰⁶. Le cardinal Michel du Bec Crespin, mort en 1318, avait décidé de reposer dans le cloître de Notre-Dame de Paris, au sein de la chapelle Saint-Michel qu'il avait fondée.

Lorsqu'il s'agissait d'édifier un monument funéraire dans une église déjà existante, il convenait de s'adapter à la place disponible, tout en répondant aux souhaits éventuels. Le but était également d'éviter un encombrement de l'aire du chœur, qui aurait été préjudiciable au bon déploiement de la liturgie¹⁴⁰⁷. Une chapelle latérale ou un espace compris entre deux piles du déambulatoire pouvaient servir à cet usage, comme c'était le cas pour le pape Jean XXII à la cathédrale Notre-Dame-des-Doms, pour le cardinal Nicolas de Besse à Limoges¹⁴⁰⁸, Guillaume de Peyre Godin dans le couvent des Prêcheurs de Toulouse, Pierre Tessier à Saint-Antonin-Noble-Val ou Élie Talleyrand de Périgord dans la cathédrale de Périgueux. Cette solution permettait de combiner ainsi dégagement de l'espace liturgique et regard des religieux et des fidèles vers les tombeaux.

Bernard Brun exigeait par contre, nous l'avons dit, d'être placé dans le déambulatoire de la cathédrale de Limoges, en vis-à-vis de son oncle Raynaud de la Porte. Ce type d'implantation, entre les colonnes de l'abside, avec le sanctuaire d'un côté et le déambulatoire de l'autre, offrait la possibilité de couvrir le gisant du défunt d'un baldaquin monumental. Outre les tombeaux de Limoges déjà cités, ceux de Bernard de Fargues et de Pierre de la Jugie, dans la cathédrale de Narbonne, ou ceux, aujourd'hui disparus, d'Adhémar Robert, à Sens, tout comme des exemples anglais contemporains, à Westminster ou Lincoln notamment, illustrent ce schéma. Au Portugal¹⁴⁰⁹, par contre, le clergé n'avait pas autorisé les inhumations

¹⁴⁰⁴ Soulard, 2004, p. 99.

¹⁴⁰⁵ La disposition des tombeaux des cardinaux Gaucelme de Jean dans le couvent des Cordeliers de Cahors et Bertrand du Pouget dans le couvent éponyme n'est pas connue.

¹⁴⁰⁶ Mac Gee Morganstern, 2004, p. 83-87.

¹⁴⁰⁷ Caillet, 2104, p. 107.

¹⁴⁰⁸ Le gisant, disparu, de Nicolas de Besse, se situait dans la chapelle Sainte-Marie-Madeleine. Soulard, 2004, p. 100.

¹⁴⁰⁹ Voir sur ce sujet Silva, 2005.

à l'intérieur des églises, sauf pour les corps saints. Si au XIV^e siècle les dépouilles de certains hauts personnages ont été ensevelies dans les lieux de culte, comme Don Denis († 1325) à Sant Dinis de Odivelas ou sainte Isabel de Portugal († 1336) à Santa-Clara-a-Velha de Coïmbra, la tradition de construire un édicule ou un enfeu en dehors des églises s'est perpétuée. Deux archevêques de Braga, Gonçalo Pereira (1326-1348) (fig. 312) et Lourenço Vicente (1374-1397) ont ainsi bâti des chapelles funéraires adossées à leur cathédrale¹⁴¹⁰. En Espagne, l'Église, entre le XIII^e et le XVI^e siècle, a imposé des restrictions aux inhumations dans les édifices cultuels, considérant que le nombre croissant des monuments funéraires gênait le fonctionnement de la liturgie. Le synode d'Oviédo, tenu en 1377, a même ordonné que les tombes situées dans les églises soient arasées, car leur surélévation constituait un obstacle visuel pour les clercs et les fidèles¹⁴¹¹.

La cuve qui supportait le gisant s'ornait de personnages, disposés sous des arcatures à gâbles et crochets. Il s'agissait le plus souvent de représentations du clergé qui accompagnait le défunt vers sa dernière demeure - clercs, diacres, chanoines, évêques - voire plus rarement de la famille du défunt, comme sur le tombeau de Clément VI. Autour du sépulcre prenaient également place des hauts-reliefs ou des statues en ronde-bosse, avec un programme iconographique eschatologique, parfois lié aux origines du défunt : des saints limousins comme saint Martial ou sainte Valérie pour Raynaud de La Porte (fig. 313) et Hugues Roger, une représentation du Christ juge, pour Raynaud de La Porte et Hugues Roger, ou une figuration du cortège apostolique, véritable manifeste des cardinaux avignonnais du Grand Schisme pour légitimer le Sacré-Collège comme successeur des disciples, colonnes de l'Église¹⁴¹². Il s'agissait parfois d'une image inspirée d'œuvres plus lointaines, comme c'est le cas, une fois encore, pour le sépulcre d'Hugues Roger, qui reprenait une image italienne des Vertus, similaire au tombeau de l'impératrice Marguerite de Brabant, dans l'église Saint-François in Castelletto de Gênes¹⁴¹³.

Malgré les différences de matériaux ou d'emplacement, ces œuvres sont contemporaines les unes des autres et illustrent toutes les grands courants artistiques de leur époque, preuves évidentes de l'échange des savoirs et d'un mécénat de grands personnages, qui irriguaient ainsi leurs régions d'origine.

¹⁴¹⁰ Silva, p. 105-107.

¹⁴¹¹ Silva, p. 111.

¹⁴¹² Baron, 1979.

¹⁴¹³ Gardner, 1992, p. 115.

4.4 Le gisant de Pierre des Prés : une œuvre exceptionnelle

Le tombeau de Pierre des Prés a été commandé, réalisé et installé du vivant du cardinal, comme il a pris soin de le préciser dans son testament¹⁴¹⁴. Il était placé, avant les modifications de 1778, au centre du chœur liturgique, entouré symboliquement des stalles de ses chapelains. Le choix de cette disposition fait référence directement à la sépulture de Clément VI dans l'abbaye de la Chaise-Dieu¹⁴¹⁵. Le pape, comme à Montpezat, repose au centre du chœur des moines, qui « l'enveloppent » lors des offices liturgiques (fig. 314). Si le tombeau dans son ensemble n'existe plus, le chanoine Godefroy en donne une description fidèle dans sa biographie de Pierre des Prés. Le religieux écrit ceci : « quant à son tombeau qui a fust fait de son vivant comme il a esté dit ci dessus il est fort magnifique et aussy bien conservé que tombeau qui se voit ailleurs. A le prendre en son entier il est de la hauteur de trois pieds de roy : de laquelle hauteur la moitié sçavoir la partie basse est de pierre bien façonnée et la partie de dessus est une seule et belle pierre de marbre blanc ». La cuve mesurait donc un peu plus d'un mètre de haut et était taillée dans du calcaire. Le décor de ce soubassement, nous l'avons vu, reprenait un motif héraldique, le blason du cardinal, associé à une rose inscrite dans un quadrilobe. Le dessin du tombeau, dressé par Godefroy et publié par Du Chesne, est fidèle à cette description (fig. 315). Le sépulcre du cardinal Bertrand du Pouget était très similaire à celui de Pierre des Prés, à l'exception de la cuve, réalisée, nous l'avons vu, dans le même calcaire que l'effigie.

Le gisant est donc en marbre blanc, d'une grande finesse de grain, sans veines apparentes et d'une très grande qualité. La sculpture dans son ensemble a été taillée dans un seul bloc de pierre : aucun élément n'est rapporté, comme le lion par exemple. Ceci sous-entend que le morceau de marbre devait être fort conséquent. Le cardinal est représenté allongé, revêtu de ses vêtements épiscopaux : aube, tunicelle, dalmatique, étole, manipule, chasuble et chape (fig. 316 et 317). Cette dernière est ornée d'un large orfroi en forme de T et d'un col débordant, dont les deux pans sont solidarisés au moyen d'une petite fibule en S (fig. 318). Les plis de la chasuble, en cuiller, forment un fort relief sous les mains du prélat. Quant à ceux de la chape, ils adoptent un mouvement en bec très réaliste (fig. 319). Sa tête est coiffée d'une mitre, dont la forme, très large à la base, est assez particulière (fig. 320). Deux

¹⁴¹⁴ Il écrit en effet que son corps doit reposer à l'intérieur de *in aximento quod ibi fieri fecimus*. Duchesne, 1660, p. 617.

¹⁴¹⁵ Gardner, 1992, p. 120 et Caillet, 2014, p. 110-111.

ornements de forme carrée imitent des fermails d'orfèvrerie, éléments métalliques rapportés sur les mitres en tissu, ici inscrits dans des sortes de compartiments rectangulaires. Des petits crochets, également en métal sur les véritables coiffures épiscopales, scandent la partie supérieure. Ses mains sont recouvertes de gants, dont la partie centrale est munie d'un large disque, qui rappellent une fois encore les plaques orfèvrées cousues sur les textiles. Il porte plusieurs anneaux ornés de pierreries, dont l'un au moins symbolise la bague reçue du pape, le jour de son intronisation au sein du Sacré-Collège. Ses pieds sont chaussés de sandales liturgiques, dont les fines semelles de cuir ont été habilement figurées par le sculpteur au moyen d'une petite gorge qui suit la forme anatomique du membre. Un lion, assis, le regard vif, le muflé traité avec beaucoup de réalisme, tout comme sa crinière abondante, sert de repose-pieds (fig. 322 à 324). Le choix du lion s'explique tout d'abord par le fait que l'animal sauvage est le symbole de la force et de la vaillance, ainsi que du gardien par excellence, lui qui dormait, croyait-on, les yeux ouverts. Mais le lion était aussi synonyme de justice et de protection, garant du pouvoir matériel et spirituel. Il incarnait le Christ-Juge et le Christ-Docteur. À ce titre, comme le rappelle Guillaume Grillon, il figurait sur les gisants des grands personnages et des prélats, qui, seuls, pouvaient se faire représenter avec lui¹⁴¹⁶.

Le visage du cardinal est également fortement individualisé (fig. 321) : l'homme ainsi immortalisé est d'âge mûr ; son front est ridé et aux commissures de ses yeux se voient nettement des pattes d'oie. Ses oreilles, bien ourlées, sont dégagées de ses cheveux. Il apparaît toutefois comme un bon vivant, plein de bonté, qui repose sereinement sur un large coussin à pompons torsadés. Il sourit, les yeux quasiment fermés. Seule se devine entre les paupières une légère fente qui anime son expression. Il semble bien qu'il faille voir dans le gisant de Pierre des Prés un portrait sculpté de son vivant, tout comme peut l'être le masque funéraire du cardinal Bertrand de Déaux¹⁴¹⁷. Le cardinal repose directement sur la dalle de marbre, ornée sur sa tranche d'une simple gorge et non sur un bloc de marbre noir, comme c'était alors l'usage¹⁴¹⁸.

Le gisant était entièrement peint, à l'image d'une miniature de manuscrit¹⁴¹⁹. Il a été

¹⁴¹⁶ Grillon, 2011, p. 441.

¹⁴¹⁷ Le fragment du gisant de Bertrand de Déaux, sculpté dans de l'albâtre, montre bien le handicap dont souffrait le prélat : un bec-de-lièvre ou une paralysie faciale, particularité physique qui signifie que l'artiste a vu le cardinal de son vivant ou juste après son décès. L'objet est aujourd'hui conservé au Petit-Palais d'Avignon. Voir Gagnière, 1977 et Baron, 2014.

¹⁴¹⁸ De nombreux gisants du XIV^e siècle, en marbre blanc, sont posés sur une dalle de marbre noir, pour accentuer le contraste et faire ressortir la statue en elle-même. Caillet, 2014, p. 113.

¹⁴¹⁹ Il n'existe aujourd'hui que peu d'exemples de gisants médiévaux peints, notamment en marbre. Les tombeaux des Plantagenêts à Fontevraud, sculptés dans la pierre, conservent une polychromie, tout comme certaines œuvres funéraires anglaises, comme par exemple le gisant d'un évêque d'Exeter.

décapé à une époque indéterminée (fig. 325), mais lors de sa restauration, d'infimes traces de couleurs ont été relevées, outre celles qui se distinguent encore aujourd'hui. Ses cheveux présentent toujours une couleur sombre (fig. 326) et la dorure de la crinière du lion est en partie conservée (fig. 327). Des pigments bleus et verts existaient, parfois sous forme de laque, qui venaient recouvrir de manière transparente des applications de feuilles d'or, pour imiter notamment les franges des vêtements. La mitre conserve quelques traits de rouge et de doré, ainsi d'un petit rinceau pourvu de feuilles de lierre (fig. 328 et 329). Quant au coussin, il était orné d'un motif de rinceaux géométriques, dans l'esprit des tissus précieux orientaux (fig. 330).

Une particularité frappe le regard du chercheur contemporain : l'absence d'épithaphe associée au tombeau de Pierre des Prés. Identifier la sépulture grâce à la mise par écrit de l'identité du défunt est en effet un héritage de l'antiquité romaine, toujours en usage aujourd'hui. L'époque médiévale, comme le souligne Guillaume Grillon dans sa thèse, est la période la plus prolifique en matière d'épithaphe¹⁴²⁰. Rien que pour la Bourgogne, ce dernier a recensé, entre le XIII^e et le XVI^e siècle, plus de 600 inscriptions funéraires. Le prénom et le nom du défunt s'y retrouvent en premier chef, parfois précédés d'éléments introductifs, date du décès notamment, et suivis de ses titres et seigneuries lorsqu'il s'agit d'un noble homme, puis dans certains cas d'un surnom. Ses fonctions, exercées durant sa vie, suivent en général et sont l'occasion de louanges appuyées. L'épithaphe du cardinal de Mortemart¹⁴²¹, apposée contre un mur près de son tombeau, dans l'église dite du Milieu, reprenait ce schéma, tout comme celle de Bertrand de Montfavès, dans sa collégiale Notre-Dame de Bon-Repos¹⁴²². Le gisant de Clément V à Uzeste comporte une épithaphe, en lettres gothiques, qui court tout autour de la dalle qui reçoit le gisant (fig. 331). À Montpezat, rien de tout cela : la sépulture est anépigraphie. Le souvenir du défunt passait donc non par l'écrit mais uniquement par l'image et l'objet. Les armes du défunt, son chapeau, suspendu à la voûte de l'abside, au-dessus de son tombeau et sa statue suffisaient aux chapelains, mais également aux paroissiens de la cité pour le reconnaître et l'identifier. Ici, le principe d'un ultime message, transmis par un texte, en latin, qui n'était donc pas accessible à tous mais laissé en gardiennage à la communauté seule qui se transmettait de générations en générations les volontés du défunt¹⁴²³, n'a pas été suivi.

¹⁴²⁰ Grillon, 2011, p. 274.

¹⁴²¹ Cette inscription a été relevée et publiée par Lorgue en 1893 dans son histoire de Mortemart. Lorgue, 1893, p. 41-42.

¹⁴²² Marcel Gayet a publié l'épithaphe du cardinal de Montfavès en 1886, dans son article consacré entre autre à la collégiale de Montfavet. Gayet, 1886, p. 28-29.

¹⁴²³ Grillon, 2011, p. 275.

Le fait que le soubassement du tombeau ne soit pas du même matériau que le gisant est une preuve que la statue du cardinal a été sculptée ailleurs qu'à Montpezat puis envoyée vers le Quercy¹⁴²⁴, alors que la cuve, en calcaire, a certainement été taillée in situ. La mise en couleurs, par contre, est plus problématique : a-t-elle été exécutée juste après la taille ou bien au contraire à Montpezat, une fois le tombeau terminé ? La grande fragilité des pigments nous incite à opter pour la seconde solution. Ce décor a peut-être même été peint par les artistes qui œuvraient alors sur le chantier de la collégiale.

La grande qualité d'exécution du gisant, la finesse des traits du défunt, le soin apporté aux détails vestimentaires et leur fort réalisme traduisent la main d'un artiste chevronné. Le fait que le tombeau de Jean des Prés, que nous savons décédé en 1348, installé certainement peu après sa mort, ne soit pas de la même main que celui de son oncle nous autorise à avancer le fait que le sépulcre de Pierre des Prés n'était pas en place à ce moment-là. Sinon, pourquoi le cardinal aurait-il fait appel à un autre sculpteur pour réaliser le monument funéraire de son neveu favori ? Nous pensons donc que le gisant de Pierre des Prés a été réalisé entre 1349-1350 et 1360.

La découverte dans l'obituaire du chapitre collégial d'une fondation funéraire nous a permis de mettre un nom sur l'identité de l'artiste qui a œuvré pour le cardinal de Palestrina (fig. 332). À la date du 4 avril¹⁴²⁵ est consignée une messe anniversaire, fondée par *magister Petrus Curie cinherius*. Ce terme latin de *cinherius*, peut-être écrit sous la dictée, est en réalité le mot *signarius*, qui a été déformé par le scribe méridional. Il parlait en effet occitan : dans cette langue, le son « gn » s'écrit « nh », et le « a » est souvent confondu avec le « e ». Quant à *signarius*, il s'entend comme le sculpteur de statue, ce qui peut être la traduction latine du terme français « ymagier ». Ainsi, le fondateur de l'obit serait « maître Pierre, ymagier de la Cour ». Le texte de la fondation obituaire précise que ce personnage est veuf d'une certaine Marie, que l'un de ses fils est décédé (car il est en effet demandé de prier pour le repos de l'âme de son fils défunt, ce qui prouve qu'il en a au moins un second en vie, sinon pourquoi le préciser) ainsi que sa nièce, Jeanne Robellot, habitante d'un Clermont dont le complément de

¹⁴²⁴ Le tombeau de Bertrand du Pouget a par contre été sculpté en intégralité en Avignon, à cause de la pierre de Pernes utilisée, puis envoyé vers Le Pouget.

¹⁴²⁵ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 791. Le texte de l'obit est le suivant : *obitus quod ordinavit magister Petrus Curie cinherius pro anima sua et omnibus parentum suorum et pro omnibus pro quibus ipse deum rogare tenetur legavit collegio summam XVI^{ciii} scutorum auri sub tali forma et conditione quod cum predictis XVI^{ciii} scutis dicit decanus et canonici unam missam de requiem cum vigila diacono et subdiacono et aliis solemnitatibus pro filibus [sic] obitibus fieri consuetis teneantur facere semel in anno et pro Johanne Robellot de Claromonte dalunio [?] eius nepote et pro maria uxor super dicti magistri petri.*

nom est peu clair (*Alunio* ou *Alviuo*). Le patronyme de Robellot, ou Roubellot¹⁴²⁶ est attesté en Bretagne et en Normandie. Il existe un Clermont-en-Auge, aujourd'hui dans le département du Calvados, qui pourrait peut-être correspondre avec le lieu-dit consigné par le chapelain de Montpezat. Toujours est-il que le nom de la nièce de maître Pierre est d'origine septentrionale. De plus, ce personnage a légué pas moins de 1604 écus d'or au chapitre pour cet obit. La somme est considérable : en comparaison, les trois sculpteurs du tombeau de Clément VI se partagèrent en 1351 3500 florins d'or pour leur ouvrage commun¹⁴²⁷. Ainsi, ce Pierre est un sculpteur aisé. Il reste sa qualité : ymagier de la Cour. À quelle institution ce terme fait-il allusion ? La cour royale ou la cour du pape ? La réponse est donnée en comparant le gisant de Pierre des Prés avec d'autres œuvres contemporaines. Julian Gardner avait relevé la particularité des rides inscrites sur le front et les commissures des yeux du cardinal de Palestrina, détail qui, selon lui, est exceptionnel. Or, il existe un autre gisant, aussi taillé dans du marbre blanc, pourvu de décors peints (fig. 333), sur lequel apparaissent également des rides sur le front : celui du pape Clément VI, à la Chaise-Dieu (fig. 334). En plus de ce signe de maturité, les deux œuvres s'avèrent être très proches : même façon d'articuler les plis de la chape et de la chasuble (fig. 335), même soin apporté aux détails des vêtements ou des semelles des sandales (fig. 336 et 337), même yeux mi-clos et lèvres très fines (fig. 338). Seule l'expression générale diffère : Clément VI porte un masque de souffrance là où Pierre des Prés est serein. Le sculpteur du tombeau de Clément VI est Pierre Boye, actif dès 1313 dans le cercle royal¹⁴²⁸, puis en Avignon vers 1346, où il séjourne à la cour pontificale. Nous avons découvert, dans l'ouvrage de Françoise Lehoux sur l'histoire du bourg Saint-Germain de Paris¹⁴²⁹, que notre artiste possédait également plusieurs maisons dans Paris : une dans laquelle il résidait, rue de la Blanche-Oie et une seconde, rue Saint-Sulpice, qu'il louait. Il était également qualifié « d'ymagier » dans les rôles d'impôts de Paris. Enfin, nous sommes en mesure de préciser le moment de son décès¹⁴³⁰ : il s'agit d'avant le mois de mai 1354, car c'est précisément à ce moment-là que son fils Jean gère les biens immobiliers issus de son père défunt¹⁴³¹. Nous avons souligné les liens, la confiance et l'estime mutuelle qui semblaient exister entre Clément VI et Pierre des Prés. Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que le

¹⁴²⁶ Là encore, il ne faut pas oublier qu'en occitan le « o » vaut pour le son « ou ».

¹⁴²⁷ Costantini, 2003, p. 79.

¹⁴²⁸ Il a travaillé au tombeau d'Othon de Bourgogne avec Jean Pépin de Huy, puis pour le compte de Mahaut d'Artois.

¹⁴²⁹ Je remercie vivement Pierre Jugie de m'avoir procurer les pages de cet ouvrage, assez rare en bibliothèque.

¹⁴³⁰ Le décès de Pierre Boye n'était pas connu jusqu'à présent ; il était seulement fait mention de la dernière trace de son activité, soit l'année 1351.

¹⁴³¹ Lehoux, p. 101.

cardinal de Palestrina fasse appel, pour la réalisation de son tombeau, à un ymagier présent à la Cour pontificale et travaillant de surcroît pour le pape lui-même. Nous avançons donc le nom de Pierre Boye comme sculpteur du gisant de Pierre des Prés¹⁴³². Le fait que la cuve de son sépulcre ne soit pas de la même qualité peut s'expliquer par le décès de l'artiste, qui n'aurait pas conçu le décor du soubassement. Ainsi, face à ce défaut, Pierre des Prés se serait rabattu sur un modèle de cuve beaucoup plus classique, nous l'avons vu, et réalisable en Quercy. Que nous retenions ou non cette dernière hypothèse, le gisant du cardinal de Palestrina a donc très certainement été sculpté en Avignon par Pierre Boye entre 1351 et 1354, puis envoyé à Montpezat pour y être installé et éventuellement y recevoir son décor peint. Il s'agirait donc d'un nouveau jalon dans l'œuvre sculptée de Pierre Boye, dont n'était à ce jour conservé que le gisant de Clément VI et quelques fragments du décor du soubassement de son tombeau.

L'abbatiale de la Chaise-Dieu abrite un second sépulcre lié au pape Clément VI : il s'agit de celui de son oncle, Nicolas Roger, bénédictin lui-aussi, abbé de Lagrasse puis archevêque de Rouen de 1343 à sa mort en 1347 (fig. 339). Il repose dans l'église reconstruite par son neveu. Son gisant est toujours conservé, mais il est en assez mauvais état : son visage a été découpé, ses mains manquent et le tombeau de grès sur lequel il repose aujourd'hui ne semble guère être celui d'origine, vu ses grandes dimensions. L'œuvre est taillée dans un seul bloc de marbre blanc d'une grande finesse. Nicolas Roger est couché et porte les habits ecclésiastiques habituels. Sa tête, coiffée d'une large mitre, assez basse, repose sur un coussin à pompons torsadés. Ses vêtements forment des plis fort recherchés et traités avec une grande dextérité (fig. 340), qui ne sont pas sans rappeler ceux du tombeau de Pierre des Prés. Un lion est couché à ses pieds, la gueule ouverte. Là encore, il est très proche de celui du cardinal de Palestrina, notamment dans le traitement de la crinière et de la manière de traduire les griffes de l'animal, détaillées à la manière de véritables orteils (fig. 341). L'absence du visage empêche toute comparaison qui aurait pu s'avérer fructueuse, voire décisive et renforcer ainsi l'idée d'une véritable attribution à Pierre Boye, même s'il est légitime de penser que le pape Clément VI a certainement fait appel à des sculpteurs de son entourage pour réaliser l'effigie funéraire de son proche parent, qui plus est à la Chaise-Dieu.

Le gisant de Pierre des Prés est également très proche de celui de Jean de Marigny, conservé dans la collégiale d'Écouis (fig. 342). L'archevêque de Rouen, demi-frère

¹⁴³² Je remercie Monsieur Paul Binsky, professeur d'histoire de l'art médiéval, fellow au Gonville et Caius College de Cambridge, d'avoir confirmé cette hypothèse.

d'Enguerrand et frère de Philippe, archevêque de Sens, a auparavant occupé le siège épiscopal de Beauvais, de 1313 à 1347, ainsi que les fonctions de garde des sceaux du roi Philippe VI et de lieutenant du souverain en Languedoc durant la guerre de Cent Ans¹⁴³³. Il a choisi de reposer dans la collégiale Notre-Dame d'Écouis, fondée, nous l'avons vu, par son parent Enguerrand. Sa statue funéraire est taillée dans un seul bloc de marbre blanc, qui repose sur une dalle de marbre noir. Il est figuré couché, revêtu de ses vêtements sacerdotaux, sculptés avec grand soin et qui retombent en plis harmonieux. Sa tête repose sur un coussin et ses pieds sur un petit lion. Il porte une mitre assez large et haute, dont les ornements rapportés, en métal, ont aujourd'hui disparu¹⁴³⁴. Le visage de Jean de Marigny offre le plus de ressemblance avec la facture de celui de Pierre des Prés : mêmes rides sur le front et aux commissures des yeux, mêmes lèvres fines qui esquissent un sourire discret, même individualisation des traits. Seul le traitement des yeux diffère : l'archevêque de Rouen les a bien ouverts, là où le cardinal de Palestrina les ferme à demi. Jean de Marigny est mort en 1351. Son tombeau a pu être élevé soit de son vivant, soit après cette date. Sa grande proximité avec la cour du roi de France, mais également sa longue mission dans le Midi, ainsi que sa grande fortune¹⁴³⁵ expliquent le fait qu'il ait pu faire appel pour son tombeau à un sculpteur de renom, au service du pape et des princes. Faute d'éléments probants autre que la simple comparaison visuelle, l'attribution du gisant de Jean de Marigny à Pierre Boye ou à son atelier ne reste qu'une simple hypothèse.

4.5 Les deux corps du cardinal

Les récents travaux d'Alexandre Bande¹⁴³⁶ sur les sépultures multiples des princes capétiens à l'époque médiévale illustrent la répartition entre plusieurs lieux du corps, du cœur et des entrailles de ces hauts personnages. Cette pratique, qui émerge dès la fin du IX^e siècle, est devenue à la fin du XIII^e siècle assez courante, car nombre de membres de la famille royale de France sont décédés loin de leur patrie¹⁴³⁷. Mais elle n'est attestée qu'au sein des souverains : Agostino Paravicini Baglioni a rappelé que cette pratique existait à la même

¹⁴³³ Tabbagh, 1998, p. 102-103.

¹⁴³⁴ Les gants du prélat était également orné de plaques d'orfèvrerie, dont il ne reste que la trace en creux.

¹⁴³⁵ L'archevêché de Rouen était le bénéfice ecclésiastique qui possédait les revenus les plus importants du royaume de France.

¹⁴³⁶ Bande, 2009 et 2014.

¹⁴³⁷ Outre saint Louis en 1270 devant Tunis, ce fut le cas de Thibaut de Champagne, roi de Navarre, Isabelle d'Aragon, épouse de Philippe III, Isabelle de France et Alphonse de Poitiers. Philippe III le Hardi est mort à Perpignan en 1285. Bande, 2014, p. 122-123.

période au sein de couches sociales moins élevées, comme en témoignent de nombreux testaments et ce dans différentes régions de l'Europe¹⁴³⁸. Le « corps en morceaux » offrait la possibilité de plusieurs lieux d'inhumation et donc de prières, soit plusieurs voies d'intercession pour le salut du défunt. Les cardinaux eux-mêmes, notamment les français, demandaient expressément dans leurs testaments que leurs corps fussent dépecés au cas où ils décédèrent loin du lieu de sépulture retenu¹⁴³⁹. Le cardinal espagnol Gonzalo Gudiel, décédé à Rome en 1299, avait prévu que son corps reposa dans la cité pontificale et ses viscères à Viterbe¹⁴⁴⁰. A contrario, les cardinaux italiens refusaient cette pratique¹⁴⁴¹. Le pape Boniface VIII a tenté de mettre fin à cette *Dilaceratio corporis* et donc à l'exérèse du cœur lors de l'embaumement, par la bulle *Detestande feritatis*, promulguée en septembre 1299. Le pape refusait l'embaumement et le démembrement des corps et privilégiait une inhumation rapide in situ, le temps que le corps se décompose naturellement, avant de transférer les restes vers un tombeau définitif. Il frappait d'excommunication tous ceux qui auraient osé passer outre son interdiction, clercs ou laïcs. Boniface VIII, par ce texte fort, intervenait de manière « officielle et solennelle en faveur de l'intégrité du corps : peut-être même la plus solennelle qui ait été exprimée au Moyen Âge ¹⁴⁴² ». Pour le pape, « le corps est au centre de l'attention dans son intégrité, dans sa physionomie intégrale¹⁴⁴³ ».

Pourtant, ce texte n'a pas été suivi d'effet et la pratique de la *Dilaceratio corporis* a continué, notamment chez les rois de France. Tous, à l'exception de Louis X et Jean II, ont bénéficié d'une triple sépulture, associée à une triple cérémonie de funérailles et à l'érection de triples gisants¹⁴⁴⁴.

Pierre des Prés, s'il n'a pas expressément demandé dans son testament ce partage du corps, l'a tout de même appliqué. Son silence est peut-être justement dû à la volonté de contourner de manière discrète la bulle de Boniface VIII. Toujours est-il que l'obituaire de la collégiale Saint-Pierre d'Avignon conserve la trace de l'inhumation, au sein de l'édifice, devant le maître-autel, du cœur et des entrailles du cardinal des Prés, fondateur de ce chapitre canonical¹⁴⁴⁵. La portée symbolique de ce double tombeau est évidente. Le cardinal de

¹⁴³⁸ Paravicini-Baglioni, 1992, p. 26.

¹⁴³⁹ Haude Morvan cite notamment les cardinaux Simon d'Armentières, Hugues Aycelin, Simon de Beaulieu et Nicolas de Nonancourt qui eurent deux sépultures, une pour leurs chairs en Italie où ils décédèrent, et une pour leurs ossements en France. Morvan, 2013, p. 14.

¹⁴⁴⁰ Franco-Mata, 2002, p. 71.

¹⁴⁴¹ Paravicini-Baglioni, 1992, p. 27.

¹⁴⁴² Paravicini-Baglioni, 1992, p. 29.

¹⁴⁴³ Idem.

¹⁴⁴⁴ Bande, 2014, p. 123.

¹⁴⁴⁵ Font-Réaulx, 1958, p. 2.

Palestrina, par ce geste, reposait à la fois dans son pays natal et dans la cité du pape. D'autre part, deux communautés de prêtres priaient ensemble et intercédèrent quotidiennement auprès du Créateur pour le repos de l'âme de leur fondateur. L'emplacement de la seconde sépulture avignonnaise est également très réfléchi : comme pour Montpezat, le corps du cardinal demeurait au sein du sanctuaire, dans l'espace le plus sacré de l'édifice, mais surtout au milieu des chanoines, participant spirituellement ainsi à leurs offices. Par contre, nous ignorons si un véritable monument avait été édifié pour magnifier ce précieux reste, ou bien s'il était simplement conservé dans un coffret en plomb ou une cassette en bois, voire un véritable cercueil à la forme et aux proportions adaptées à la taille de l'organe, comme c'était le cas pour le cœur de Charles V.

Outre le cardinal de Palestrina, le cardinal Pierre de La Forest, mort le 26 juin 1361 en Avignon, avait émis le souhait que son cœur reposât à Villeneuve-lès-Avignon, alors que son corps était déposé dans la cathédrale du Mans, près de son oncle Geoffroy de La Chapelle¹⁴⁴⁶.

Il est également possible que Bertrand du Pouget ait adopté une attitude similaire, en déposant son cœur dans la collégiale de Roquemaure, qu'il avait fondée en plus du couvent du Pouget¹⁴⁴⁷, mais faute de sources, il ne s'agit que de pure spéculation.

Le cardinal Pierre Gauvain aurait eu lui aussi recours à cette pratique du sépulcre double. Son tombeau, nous l'avons dit, prenait place dans la collégiale de Mortemart. Or, il existe un monument funéraire dans une chapelle particulière de l'église de Bellac (fig. 343), dite « chapelle du cardinal », qui porte des armes, timbrée du chapeau cardinalice (fig. 344). Un mystérieux cardinal avait également fondé à Bellac quatre chapellenies, desservies par des prêtres, réduites à une seule au XVII^e siècle¹⁴⁴⁸. Ce tombeau, étudié par Claude Andrault-Schmitt, est très proche de celui de Bertrand de Déaux, conservé à la collégiale Saint-Didier d'Avignon, réalisé entre 1356 et 1359 et redécouvert en 1972, après la dépose des boiseries qui le masquaient depuis l'époque moderne. Il s'agit bien d'une œuvre de la seconde moitié du XIV^e siècle, sculptée dans de la pierre de Pernes ou de Vienne. Sa composition reprend celle

¹⁴⁴⁶ Tabbagh, 1998, p. 103-105.

¹⁴⁴⁷ Bertrand du Pouget avait transformé en 1345 l'église Saint-Jean-Baptiste-et-Saint-Jean-l'Évangéliste de Roquemaure en collégiale, desservie par douze chanoines séculiers. Jugie, 2010, p. 425.

¹⁴⁴⁸ Andrault-Schmitt, 2015, p. 558 et Arch. Dép. Haute-Vienne, B 16 (1647-1648 : demande de règlement en faveur de maître François Pellisson, prieur de St-Junien-des-Combes et vicaire de la vicairie du Cardinal en l'église N.-D. de Bellac, demandeur en paiement d'arrérages contre Jean Bartet) et B 37 (1690 : Joseph Brunier, prieur de Vacqueur, chapelain de la chapelle du Cardinal en l'église N.-D. de Bellac, demandeur en sommation de garantie contre Marguerite de Belleix).

de polyptyques siennois mais s'inspire également de la vue en coupe d'une église : une travée centrale est accostée de registres latéraux, plus bas, ornés de remplages, colonnettes à chapiteaux, gâbles et crochets. Françoise Baron a montré récemment la grande proximité de cette composition avec les « Easter sepulchres » anglais, monuments destinés à servir de reposoir durant la semaine sainte ainsi que de tabernacles¹⁴⁴⁹. Au centre, l'âme du cardinal est élevée par quatre anges vers le Paradis (fig. 345). Deux consoles sculptées, qui figurent un roi et une reine, surmontent ce haut-relief. Tel un retable, l'ensemble repose sur un coffre rectangulaire, légèrement en saillie, qui représente un cortège funéraire de personnages, malheureusement mutilés (fig. 346).

La question de l'attribution de ce monument fait toujours débat : s'agit-il du tombeau de Pierre Gauvain, primitivement à Mortemart et déplacé à la Révolution ? De celui de son neveu, le cardinal Pierre de Bagnac, qui pourtant avait demandé à être enseveli à Mortemart près de son oncle ? Ou bien serait-ce un cénotaphe à la mémoire du premier ? Claude Andrault-Schmitt a démontré la fragilité de la première hypothèse. En effet, les traces héraldiques visibles à Bellac, tant au-dessus du sépulcre qu'à l'extérieur de l'église, présentent un écu très proche de celui conservé à Mortemart sur une fontaine (fig. 347) dont la datation reste incertaine et qui est très usée et peu lisible, ainsi que des armes attribuées au cardinal par Du Chesne. Les mêmes meubles s'y retrouvent : trois croix disposées en deux et un, avec une barre chargée de trois étoiles. À Mortemart, comme dans l'ouvrage de Du Chesne, il n'existe qu'une seule étoile, curieusement disposée en chef, dans l'angle senestre de l'écu. La qualité du bas-relief qui surmonte le cénotaphe de Bellac et la comparaison du chapeau cardinalice qui le timbre avec celui conservé sur le site du Pouget¹⁴⁵⁰, nous incitent à y voir plus sûrement les armes véritables du cardinal Pierre Gauvain et à ne pas douter de leur réalisation après 1363. Il serait donc peu probable que Pierre de Bagnac ait porté les mêmes armes que son oncle, sans une brisure visible.

Reste la dernière hypothèse de Claude Andrault-Schmitt : il s'agit d'un monument, vide de corps, conçu pour Pierre Gauvain. La figure de roi sculptée sur le culot pourrait être un hommage à Charles IV de France, que le cardinal de Mortemart avait servi¹⁴⁵¹. Le coffre n'est en effet que très légèrement en saillie et ne semble pas avoir supporté un gisant. L'idée d'un véritable tombeau ne tient donc pas. Mais à ce moment-là pour quelle raison édifier un

¹⁴⁴⁹ Baron, 2014, p. 146-147.

¹⁴⁵⁰ Outre la forme du chapeau, le losange qui termine le cordon de chaque côté, avant le pompon terminal, est flagrante.

¹⁴⁵¹ Baron, 2014, p. 160, note 108.

cénotaphe d'une telle ampleur ? La réponse que nous proposons est qu'il s'agirait du tombeau du cœur du cardinal Gauvain. La présence du bas-relief qui figure l'*elevatio anima* du défunt renforce cette hypothèse. Le cœur est en effet, à l'époque médiévale, perçu comme le siège de l'âme, notamment chez Hugues de Saint-Victor¹⁴⁵². Cette allégorie de l'âme de Pierre Gauvain, au centre de la composition, prend ici tout son sens et identifie symboliquement l'utilisation même du monument : abriter l'organe vital le plus essentiel du cardinal, identifié de manière irréfutable par son blason. Quant aux clercs qui desservaient la chapelle, leur présence auprès d'un « morceau de corps » du prélat, sur lequel ils veillaient, s'éclaire également. Pierre Gauvain, comme nombre de membres du Sacré Collège avant lui, avait décidé de multiplier son sépulcre et ainsi les intercesseurs pour le salut de son âme. La qualité même de ce tombeau de cœur, œuvre d'un sculpteur chevronné, n'a rien d'étonnant : les sépulcres d'entrailles ou de cœur des princes et souverains capétiens étaient l'œuvre d'artistes reconnus, qui, le plus souvent, avaient réalisé les monuments funéraires principaux des défunts¹⁴⁵³. Il demeure toutefois la question du choix de l'église de Bellac : les liens de cette dernière avec Pierre Gauvain restent aujourd'hui incertains, même si sa sœur avait épousé, près de ce lieu, le sire de Bagnac.

4.6 Entre reliques et eucharistie : une protection spirituelle et un moyen de salut

Au début du XIV^e siècle, Montpezat comptait, nous l'avons dit, deux églises, une principale et paroissiale dédiée à saint Just et saint Pasteur et une seconde, placée sous le vocable de saint Martin. La première est connue depuis 655 : elle a bénéficié cette année-là des largesses de saint Didier, évêque de Cahors¹⁴⁵⁴. Possédait-elle des reliques ? Rien ne permet de l'affirmer. Aucune mention d'un quelconque pèlerinage n'est apparu dans les sources connues. Quant à Saint Martin, cette église, peut-être liée dès son origine au *castrum* tout proche, appartenait à l'abbaye bénédictine de Charroux avant 1096, dont elle constituait un prieuré en Quercy. Mais, à part son apparition dans quelques rares documents, il faut

¹⁴⁵² Voir sur ce sujet les travaux de Jérôme Baschet et notamment Baschet, 2000.

¹⁴⁵³ Le tombeau des chairs de Philippe III le Hardi, dans la cathédrale de Narbonne, serait dû au Maître de Rieux ; les entrailles de Charles IV le Bel et de son épouse Jeanne d'Évreux reposaient, au sein de l'abbaye de Maubuisson, sous des gisants plus petits que nature, sculptés dans le marbre par Jean de Liège.

¹⁴⁵⁴ Saint Didier, dans son testament datée de 655, lègue deux *villae* à la basilique Saint-Just et Saint-Pasteur. Voir Hautefeuille

avouer que nous ne connaissons rien de son histoire et encore moins de la présence de reliques. Suite à sa transformation en collégiale et à sa reconstruction, nous savons que Pierre des Prés a envoyé d'Avignon les pièces du trésor : vases sacrées, vêtements sacerdotaux, tissus liturgiques, ivoires, tapisseries, tableaux sur bois et reliquaires précieux¹⁴⁵⁵.

Les reliques sont arrivées à Montpezat avant juillet 1343, date à laquelle le pape Clément VI accorda des indulgences pour les fidèles qui viendraient accomplir leurs dévotions dans l'église nouvellement consacrée lors des grandes fêtes, dont celles des reliques. Malgré un pillage du trésor en 1383 par des Gascons au service du roi d'Angleterre - la plupart des pièces dérobées ont été par la suite récupérées par le chapitre, après que les consuls aient payé une rançon¹⁴⁵⁶ - il subsistait en 1793, lors des inventaires révolutionnaires, quinze reliquaires en métal précieux et d'autres en bois ou vil métal non recensés¹⁴⁵⁷. Il n'en subsiste plus qu'un aujourd'hui.

A. Typologie des reliques

À Montpezat, ce ne sont pas moins de 90 saints et saintes qui se trouvent mentionnés et repérés dans les sources ou sur les authentiques (fig. 348). Il manque toutefois les noms précis de ceux indiqués dans des reliquaires comme contenant des parcelles de « nombreux saints ». Par comparaison, 150 noms de saints sont identifiés à Moissac au XIII^e siècle¹⁴⁵⁸ ; l'abbaye cistercienne de Grandselve en possédait environ 190. Montpezat se situait donc dans un « paradis » d'importance.

Il existait des reliques christiques, mais uniquement sous la forme de fragments de la Vraie Croix. Il subsiste bien aujourd'hui des parcelles (terre, cailloux) des lieux foulés par Jésus en Terre Sainte, mais le reliquaire est moderne, bien que les authentiques soient médiévaux. La question de leur ancienneté se pose donc.

Par contre, il semble que le trésor de l'église ne contenait aucune relique liée à la

¹⁴⁵⁵ Un inventaire très détaillé du trésor de Montpezat a été établi en 1436. L'original est conservé aux archives départementales de Tarn-et-Garonne, sous la cote G 866. Il a été publié par Georges Bourbon en 1876 (Bourbon, 1876), puis commenté et annoté par le chanoine Pottier et Monseigneur Barbier de Montaut en 1877 (Pottier, 1877 ; Barbier de Montaut, 1877). Associé à l'analyse du testament de Pierre des Prés, publié par François Duchesne en 1660, il nous offre une idée assez précise de la richesse et de la diversité de cet ensemble d'objets précieux conservés à Montpezat à l'époque médiévale.

¹⁴⁵⁶ Sur cet épisode, voir Moureau, 2011 et supra.

¹⁴⁵⁷ L'inventaire des objets de la collégiale, dressé en 1793, est conservé aux archives départementales de Tarn-et-Garonne sous la cote Q 58.

¹⁴⁵⁸ Voir les travaux de Fernand Peloux sur le légendier de Moissac, à paraître.

Vierge. Cette absence amène des interrogations, d'autant plus qu'il semble que Pierre des Prés ait voué une grande dévotion à la mère du Christ. Il aurait d'ailleurs écrit un ouvrage pieux en ce sens, aujourd'hui perdu¹⁴⁵⁹.

Le trésor recèle des fragments des quatre évangélistes ainsi que de cinq apôtres : Pierre, Thaddée, Mathias, Barthélémy et Philippe, auxquels on peut ajouter Paul. Les reliques de saint Pierre et saint Paul, les deux colonnes de l'Église mais aussi les symboles de la papauté, présents sur l'avvers des bulles pontificales, produites par le service du cardinal des Prés, appartiennent à la catégorie des parcelles.

Le saint patron de la collégiale, saint Martin, est représenté, tout comme Just et Pasteur, patrons originels de la paroisse, relégués au second plan par le cardinal en 1343. Saint Didier, évêque de Cahors, compte lui-aussi parmi les saints du « paradis » montpezatais¹⁴⁶⁰.

Il existait également des reliques de sainte Brigitte d'Irlande¹⁴⁶¹. Pierre des Prés était très proche de certains évêques irlandais qu'il avait lui-même consacrés en Avignon¹⁴⁶². Il aurait pu se procurer ces reliques par ce biais.

Saint Blaise passait pour dispenser des vertus prophylactiques tant pour les hommes que pour le bétail. Son culte est très développé à l'époque médiévale, notamment dans les campagnes. Ses reliques étaient présentes par exemple au couvent des chanoinesses de Saint-Sernin de Toulouse, où le fondateur, le cardinal Vital du Four, avait offert des fragments du saint qu'on lui avait rapporté directement de Sébaste. Pierre des Prés obtint une relique majeure : rien moins que l'un des deux auriculaires du saint.

Parmi les saints confesseurs se remarquent des fondateurs d'ordre et non des moindres. Saint Benoît lui-même est présent au travers de reliques considérées comme insignes : une parcelle du bras, du menton et d'autres fragments non qualifiés. Le morceau de bras symbolise la règle monastique écrite par le saint et son menton, parcelle de sa tête, permet d'accéder à son esprit. Saint Maur, successeur de saint Benoît, apparaît également au sein du « paradis » montpezatais, tout comme saint Hugues, grand abbé de Cluny. Pourquoi une telle présence de reliques des fondateurs ou réformateurs des moines noirs ? Un élément d'explication serait une volonté de rappeler ainsi l'appartenance primitive de l'église Saint-Martin de Montpezat à l'abbaye bénédictine de Charroux, qui en fit un prieuré. Il est quasi

¹⁴⁵⁹ Cet ouvrage est mentionné par Duchesne et Léon Godefroy, biographe du cardinal, mais n'a pu être retrouvé aujourd'hui. Pierre Jugie se pose la question de son existence même. Voir Jugie, 2010, p. 388.

¹⁴⁶⁰ Ce qui est paradoxal, car les reliques de saint Didier ne sont pas connues ailleurs. Je remercie Fernand Peloux de m'avoir communiqué cette information.

¹⁴⁶¹ Il ne peut s'agir que de la sainte irlandaise, car sainte Brigitte de Suède est morte en 1373 et sera canonisée en 1391.

¹⁴⁶² Voir Moureau, 2017.

certain que la présence effective d'une communauté de moines noirs à Montpezat au sein de cette petite dépendance rurale, bien loin de la maison-mère, paraît hautement improbable. Peut-être qu'un ou deux frères ont pu, au moins au début du rattachement de l'église, résider ainsi en Quercy, mais cela ne devait plus être le cas au début du XIV^e siècle, au moment où Pierre des Prés annexe le prieuré bénédictin pour le transformer en établissement séculier.

Outre les moines noirs, les Cisterciens se trouvent également représentés dans cette accumulation de saints restes : des fragments des corps de saint Bernard et de saint Robert - de Turlande ou de Molesmes ? - ont été offerts par le cardinal à sa collégiale. Il n'est guère aisé de trouver une raison de la présence de ces moines blancs. Pierre des Prés ne paraissait pas entretenir des relations particulières avec l'Ordre Cistercien ou avec l'une des maisons en particulier et son testament ne mentionne pas de legs en faveur d'un quelconque monastère.

Dernier saint fondateur d'ordre : saint Antoine. Ce dernier est à l'origine des chanoines de Saint-Antoine-en-Viennois, frères hospitaliers, dit aussi de Saint-Antoine-du-T. Le cardinal de Palestrina entretenait des rapports suivis avec le dauphin Humbert de Viennois, à tel point que ce dernier - mais ce fut le cas également pour d'autres parents de cardinaux - pensionna l'un de ses frères, Guiraud. Cette proximité avec ce prince souverain expliquerait en partie les reliques de saint Antoine. Mais elles sont aussi à mettre en rapport avec la fondation - ou plus exactement la rénovation - par Pierre des Prés d'un hôpital pour les pauvres et les indigents au sein de son village d'origine, même si les frères Antonins n'en étaient pas les administrateurs¹⁴⁶³. Une maison de l'Ordre de Saint-Antoine existait depuis le XIII^e siècle à Montauban et les frères y prodiguaient des soins aux habitants de la cité.

Les saints méridionaux s'avèrent peu nombreux et finalement différents de ceux que l'on trouve à la même période à Moissac comme Foy, Salvy, Lizier, Saturnin, Orens ou Quitterie. De la même manière, il manque Nauphary, souvent confondu avec Namphaise, très populaire en Quercy et vénéré par Jean XXII, qui lui consacra en 1326 une chapelle dans la collégiale Saint-Agricol d'Avignon. Ses reliques sont toujours conservées dans la crypte de l'église de Caniac du Causse. Par contre, se rencontrent saint Caprais et saint Clair, évêques d'Agen, populaires dans le Midi, tout comme saint Hilaire de Poitiers ou saint Amans de Rodez. Pour ce dernier cas, le chapitre cathédral de la cité ruthénoise comptait alors dans ses rangs nombre de quercynois comme les Cardaillac ou les Aigrefeuille, qui auraient pu être les fournisseurs du cardinal de Palestrina en parcelle du saint rouergat. Mais quid de saint Sernin,

¹⁴⁶³ L'hôpital de Montpezat est à mettre en relation avec une implantation de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, située à quelques kilomètres du village, propriété que le cardinal va échanger en 1333 contre des terres en Provence qui lui appartenaient.

alors que Pierre des Prés a été abbé, peu de temps et en commande, du monastère toulousain ? Et de saint Théodard, ancien archevêque de Narbonne, dont les Belfort, ses cousins, détiennent le bénéfice du prieuré mage de la nouvelle cathédrale ?

Par contre, Martial et Léonard, deux saints limousins, attestent des liens étroits qui unissent le Quercy et la vicomté de Limoges, notamment en matière d'échanges commerciaux et artistiques depuis le haut Moyen Âge. Mais la référence à ces deux « apôtres des Gaules » est peut-être aussi à mettre en lien avec le pape régnant : il s'agit de Clément VI, limousin, qui manifeste une grande dévotion envers saint Martial, comme en témoigne la chapelle du palais des papes. Pierre des Prés aurait pu obtenir du souverain pontife lui-même des fragments de ces deux évêques méridionaux.

Le cas d'Alpinien n'en est pas moins intéressant. Ce saint limousin est un compagnon de Martial. Ses reliques étaient conservées notamment à Moissac, d'où elles furent transférées vers le prieuré de Castelsarrasin. Son culte est attesté dans les manuscrits liturgiques à partir du XIV^e siècle. Il était réputé guérir les simples d'esprit et les fous. Mener une personne à Castelsarrasin était encore à la fin du XVIII^e siècle une parole en apparence anodine mais lourde de sous-entendus. Pierre des Prés a pu là encore obtenir une parcelle de ce saint honoré très localement auprès de l'abbé de Moissac.

Il existe également des reliques à la diffusion extrêmement dense, comme celles des Onze mille Vierges, compagnes de sainte Ursule. Deux crânes de ces vénérables saintes femmes étaient conservés au sein du trésor de Montpezat, dans des reliquaires anthropomorphes.

Une sainte originaire de Séville mais dont le culte s'est développé en Quercy est enfin à signaler : il s'agit de sainte Rufine ou Rafine en occitan. La sainte, qui aurait vécu au III^e siècle, avec sa sœur Juste, potières toutes les deux, ont été martyrisées après qu'elles eurent fracassé le buste de Vénus. En Quercy, sainte Rafine n'a rien à voir avec les potiers. Elle est souvent associée à une fontaine, dont l'eau possédait des vertus prophylactiques pour guérir les enfants de la « raffe »¹⁴⁶⁴ - d'où l'association avec le nom de la sainte¹⁴⁶⁵ - ou affection infantile des croûtes de lait.

Quant aux reliques de saint Hilarion de Gaza, elles ont peut-être été prélevées sur le corps du saint anachorète, qui repose depuis le XII^e siècle dans la crypte de l'église de Duravel, prieuré de l'abbaye de Moissac.

¹⁴⁶⁴ Voir Fau, 2010, p. 33-34.

¹⁴⁶⁵ Cette analogie entre le nom du saint en occitan et ses vertus se retrouve avec saint Eutrope, ou « Estrope », invoqué pour guérir les estropiés.

B. Les pratiques liturgiques liées aux reliques

En plus de cette dotation importante de saints restes, Pierre des Prés a fondé une fête des reliques, au mois de juin, le dimanche qui précédait la saint Jean-Baptiste. À cette occasion, les reliquaires étaient tous sortis du trésor et disposés sur l'autel majeur. Les membres du chapitre, mais surtout les fidèles, qui avaient donc accès au chœur liturgique en franchissant exceptionnellement les portes du jubé, pouvaient ainsi les contempler et pratiquer leurs dévotions envers cette accumulation de parcelles de saints.

Cette coutume de la fête des reliques existait également à Mende¹⁴⁶⁶ et en Angleterre, notamment au sein de la cathédrale de Salisbury¹⁴⁶⁷. Instaurée par l'évêque Jocelyn au milieu du XIII^e siècle, cette cérémonie avait lieu primitivement le 15 septembre. Elle fut déplacée de 1252 à 1319 au dimanche qui suivait la fête de la translation des reliques de saint Thomas de Canterbury, puis se fixa à l'octave de la Nativité de la Vierge, soit le dimanche suivant le 7 juillet. Il est à noter que cette fête était outre-Manche parmi les six fêtes liturgiques majeures de second rang, avec la dédicace de l'église, l'Assomption, la Nativité de la Vierge, Toussaint et la célébration du saint patron du lieu.

Le reste du temps, il semble que les reliquaires aient été conservés, du moins en semaine, soit dans l'armoire à reliques sise dans le chœur, soit au sein des coffres de la sacristie de la collégiale, fermés par deux clés, l'une remise au sacristain, l'autre entre les mains du doyen. Des précautions utiles, car cette profusion de corps saints auraient pu tenter plus d'un voleur : Jean XXII avait ainsi condamné en 1331 toute une bande de margoulins qui avaient forcé la porte de la cathédrale de Cavaillon en vue de voler des reliques de saint Pierre et de saint Véran¹⁴⁶⁸. Boccace lui-même a fustigé ce commerce illicite et douteux dans son *Decameron*¹⁴⁶⁹.

Toutefois, alors même qu'ils étaient cachés ou au contraire parce qu'ils se trouvaient dissimulés à la vue des fidèles, les reliquaires de Montpezat attiraient les pieux laïcs. Le truisme « cacher pour suggérer » fonctionnait à merveille.

Le chevet, ou plus exactement le chœur liturgique stricto sensu de la collégiale,

¹⁴⁶⁶ Je remercie Fernand Peloux de me l'avoir signalé.

¹⁴⁶⁷ Voir Eden, 2005.

¹⁴⁶⁸ Claverie, 2008, p. 600.

¹⁴⁶⁹ Boccace met en scène dans son livre VI un trafic de reliques monté par un frère de l'Ordre des Antonins et qui touchait au corps même de saint Antoine.

devient un véritable « reliquaire de pierre » qui accueille de manière quasi permanente la centaine de reliques, car le trésor était conservé dans une salle qui jouxte l'abside, au nord et qui n'est accessible que par l'intérieur de l'église. Cette image trouve toute sa force lorsque l'ensemble des reliquaires est exposé sur l'autel majeur lors des grandes fêtes. La collégiale de Montbrison était de même qualifiée de « sacré reposoir des reliques » de saint Aubrin par le chanoine Jean-Marie de La Mure en 1674¹⁴⁷⁰.

C. Pourquoi une telle accumulation ?

Le don de ces précieux restes est indissociable de l'institution de la fête des reliques. Cette dernière se voulait-elle pour le cardinal des Prés une sorte d'évergétisme religieux ? Il permettait en effet aux fidèles de Montpezat et des environs de bénéficier de l'intercession de nombreux saints, dont les reliques n'étaient pas facilement accessibles et nécessairement à proximité. De même, les vertus prophylactiques de certains saints thaumaturges - Blaise, Rufine, Lucie, Agathe - participaient certainement de cet élan de générosité cardinalice.

Le but était également de perpétuer ainsi de manière durable sa mémoire : des saints nombreux et efficaces, une fête annuelle instituée et très suivie, une confrérie des saintes reliques instaurée¹⁴⁷¹ dans l'église paroissiale ancrèrent dans la mémoire collective de la seigneurie et au-delà le souvenir louable du cardinal des Prés.

Mais la présence de reliques en particulier dénoterait également d'autres intentions ou volontés du cardinal de Palestrina. Les reliques insignes de saint Pierre sont certes en rapport avec le patron du fondateur mais la référence au prince des Apôtres tout comme les reliques des premiers papes Lin, Calixte et Clément établissent également un lien apostolique entre le siège pontifical et le chapitre de Montpezat. Il traduit donc d'une certaine manière l'indépendance du chapitre collégial par rapport à l'ordinaire - l'évêque de Cahors-, voulue dès l'origine par le cardinal et ratifiée par le pape Clément VI. Le nombre élevé de reliques de saints et de saintes parmi les premiers chrétiens comme Étienne ou Timothée, Praxède, Félicité, Apollinaire, Concordia, Agathe ou Bibiane, montre également le rang élevé du donateur qui, malgré le conflit dans les États de l'Église, a pu obtenir des parcelles de saints inhumés au sein des catacombes de Rome.

La présence de reliques de saint Didier de Cahors n'est pas anodine et encore moins

¹⁴⁷⁰ La Mure, 1674, p. 284.

¹⁴⁷¹ Elle est mentionnée dans les sources avant 1375. Moureau, 1997.

celle des os du bras, reliques insignes. C'est lui qui a, nous l'avons vu, comblé de ses bienfaits la paroisse du lieu durant le haut Moyen Âge. Trouver une relique de ce premier bienfaiteur est certainement pour Pierre des Prés une manière de légitimer le transfert du titre paroissial de la basilique d'origine vers sa nouvelle collégiale. Il tisse ainsi une continuité symbolique entre les deux églises et le saint évêque cadurcien, dont la *fama* se retrouve de fait non plus attachée au vocable d'une église mais au titre paroissial et passe de l'une à l'autre.

Les reliques de la Vraie Croix se trouvent souvent dans les grandes abbayes contemporaines, comme Moissac ou Grandselve par exemple. À Montpezat, il en existe plusieurs fragments, données certes par le fondateur mais également, et cela est plus troublant, par une certaine Jeanne de Brus, sur laquelle nous n'avons pas pu trouver de renseignements. Elle semble appartenir à la petite noblesse quercynoise. Comment a-t-elle réussi à se procurer une relique aussi insigne ? Pierre-Vincent Claverie¹⁴⁷², dans son article sur les acteurs du commerce des reliques à la fin des Croisades, rapporte que, suite au sac de Constantinople en 1204, les prélats en charge du trésor commun distribuèrent aux membres de l'ost une infinité de bourses de reliques rassemblant des éclats de la Vraie Croix aux côtés de fragments moins réputés. Le rôle des marchands italiens - génois et vénitiens notamment - en matière de circulation des reliques en occident, surtout de celles issues de Constantinople, est également déterminant. Jeanne de Brus a peut-être acheté cette parcelle de la Vraie Croix ou bien en a-t-elle hérité d'un parent qui aurait participé à la IV^e croisade ? Le don qu'elle en fit au chapitre collégial est certainement à mettre en rapport avec la fondation d'un obit : le legs d'une relique aussi sacrée devait peut-être lui permettre de gagner plus vite le Ciel ?

Pierre des Prés a peut-être eu accès à ce type d'intermédiaires pour les reliques de saints orientaux : saint Isaac le confesseur, avec des reliques majeures - tête et membres - de cet abbé ermite en Syrie ; de sainte Catherine d'Alexandrie avec des fragments directement issus de son tombeau au mont Sinaï - os, manne et suaire- ; de saint Pantaléon ou de sainte Marie l'Égyptienne.

Cette politique d'acquisition et de concentration menée par Pierre des Prés laisse à penser qu'il aurait eu la conviction que la prospérité de sa fondation et la sécurité de son tombeau, mais également par ricochet celle des fidèles qui venaient prier auprès de ce dernier, ne pouvaient être assurées qu'avec la présence de corps saints. Ce constat est dressé par Édina Bozoky¹⁴⁷³ par exemple sur une politique similaire des comtes de Flandres aux IX^e et XI^e siècles. Michel Lauwers, pour le diocèse de Liège, aux XI^e et XII^e siècles, a exposé le fait que

¹⁴⁷² Claverie, 2008.

¹⁴⁷³ Bozoky, 2005.

« les maisons religieuses rivalisaient dans la possession des restes saints, gages de pouvoir¹⁴⁷⁴ ». La concentration de ces reliques dans cette collégiale funéraire, qui est aussi un monument à la gloire de la famille seigneuriale nouvellement installée, aurait également permis à leur possesseur et à ses descendants de capter la *virtus* de ces corps saints. Ainsi, ils fixaient et légitimaient par l'intermédiaire des reliques leur pouvoir - tout récent - sur un territoire.

La constitution de ce véritable Paradis, où se côtoient apôtres, martyrs, vierges, confesseurs, pères de l'Église, papes et évêques, est directement liée à l'emplacement du tombeau de Pierre des Prés. Ce dernier a choisi de reposer, nous l'avons dit, au milieu de ses chapelains, dans l'abside, face au maître-autel. Son gisant n'est pas positionné dans un enfeu au nord ou au sud, mais en position médiane, la tête tournée vers le prêtre qui officie. Ce choix est très symbolique : le cardinal participe de fait à l'ensemble de la liturgie déployée quotidiennement par le chapitre collégial, tout comme un membre « ordinaire » de cette communauté. Il est intégré au monde des vivants de par cette liturgie, qui assure également sa rédemption et incite à prier les saints pour intercéder en sa faveur. Son gisant le représente revêtu des insignes de sa dignité épiscopale, la plus aboutie au sein de l'Église, dans une attitude de prière et de félicité. Il attend sereinement la Vision béatifique chère à son maître Jean XXII, les yeux clos, le sourire aux lèvres. Pierre des Prés reposait ainsi au plus près de la protection du Christ, au travers de la célébration quotidienne du sacrifice eucharistique et de la conservation du Saint-Sacrement dans un placard aménagé dans le mur est du chevet, sous la grande fenêtre d'axe. Mais en plus de cette aura du Sauveur, le cardinal bénéficiait d'une enceinte spirituelle et d'une intercession permanente, constituées par la *virtus* des saints présents dans les reliquaires du trésor et doublées par la prière quotidienne des membres du chapitre pour le repos de son âme. Une situation comparable existait par exemple au sein de l'église Notre-Dame-la-Royale de l'abbaye cistercienne féminine de Maubuisson : le chœur des religieuses abritait les tombes de Blanche de Castille, Marie de Brienne, impératrice de Constantinople, Robert et Mahaut d'Artois ou Jeanne de La Marche, ainsi que les entrailles d'Alphonse de Poitiers. D'autres souverains et leurs épouses - Charles IV et Charles V - avaient choisi, pour bénéficier des prières des moniales, de leur confier leur tombeau d'entrailles.

Enfin, le trésor, pour reprendre les termes de Philippe George, participe d'une véritable liturgie du pouvoir, à travers reliques, objets cultuels et d'orfèvreries. L'église exhibe

¹⁴⁷⁴ Lauwers, 1997, p. 273.

son patrimoine pour symboliser ainsi sa puissance temporelle, sans compter que cet amas de métaux précieux et de pierreries est un capital monnayable pour des moments de pénurie ou pour acheter la sauvegarde du chapitre. Ceci fut le cas, nous le verrons, en 1383, mais également en 1555 lors du départ vers Genève d'un lointain neveu du cardinal, Jean de Lettes des Prés, évêque de Montauban, qui avait jeté sa crosse aux orties pour les yeux de sa maîtresse, mère de ses enfants. Deux siècles après la mort du cardinal, la réputation ou *fama* de la famille des Prés a été sauvée grâce à des pièces du trésor de Montpezat, échangées avec le nouveau converti par sa famille contre la promesse de quitter le pays et de laver ainsi l'honneur dynastique¹⁴⁷⁵.

D. Quand le cardinal devient reliques

Le chanoine Godefroy rapporte dans sa vie du cardinal que des proches lui ont assuré avoir vu dans les archives du château de Montpezat des documents qui prouvaient la sainteté et les vertus de Pierre des Prés. Il y serait même qualifié de « bienheureux » dans certains d'entre eux, voire de saint *Petrus a Pratis* dans « des Heures très anciennes sur parchemin ». De même, le fait que son crâne - qualifié de fort gros par Godefroy - soit encore visible au milieu du XVII^e siècle, montre que le cardinal lui-même est devenu - au moins pour son chapitre collégial - sujet à dévotions, à l'égal d'un saint dont on présente les pieux restes. Le biographe écrit également que « le vulgaire l'appelle *lou Sant Cardenal* » et que certains « baisent sa statue à la partie de ses pieds ». Il a toutefois biffé la suite : « pour en obtenir des grâces ». Des propos audacieux, qu'il a jugé finalement un peu trop exagérés ?

Il faut nuancer les dires du chanoine Godefroy, car tout ce qu'il rapporte n'est guère vérifiable aujourd'hui, les archives du château ayant été détruites en 1790. Mais il convient de noter tout de même que dans l'inventaire de 1436 sont répertoriés à l'image des autres vases sacrés et reliquaires de simples objets ayant servi ou appartenu à Pierre des Prés : le linge qui entourait son cou lorsqu'on le rasait, sa mitre, son peigne liturgique. Des objets somme toute sans grande valeur - notamment le linge - mais qui paraissent avoir pris une dimension plus ou moins sacrée pour les chapelains du début du XV^e siècle. Ils respectaient et ils gardaient précieusement ces artefacts au sein du trésor capitulaire, à l'instar des pièces les plus insignes. Comment ce linge serait-il arrivé d'ailleurs dans le trésor ? Il ne paraît pas avoir été donné par le cardinal lui-même, ou sinon indirectement parmi tous les textiles qui garnissaient ses

¹⁴⁷⁵ Sur cette affaire, voir Combes, 2007.

chapelles en Avignon ; à moins qu'il n'ait été rapporté à Montpezat par l'un de ses familiers, comme une « relique » de son protecteur tout juste défunt.

Le cas du peigne est plus intéressant et renforce l'idée du chanoine Godefroy sur la sainteté présumée du cardinal des Prés. Notre chroniqueur a sommairement décrit cet objet : « l'on conserve aussi son peigne qui est des plus grands et est d'yvoire bien façonné et historié sur lentredeux des deux rangées de ses dents ». Il était enfermé dans un étui doré, encore présent en 1790¹⁴⁷⁶. Éric Palazzo¹⁴⁷⁷ a étudié la signification symbolique de ces objets à l'époque médiévale. Le peigne liturgique servait avant tout à démêler et lisser la chevelure et était utilisé à la fin du Moyen Âge dans le rituel de consécration des évêques. Guillaume Durand, dans son rituel pontifical, décrit une opération identique : le pape s'avance sur son siège et le diacre, après avoir entouré le cou du pontife d'un linge, le peignait « respectueusement et avec légèreté ». L'utilisation liturgique, sur le célébrant principal lors d'une cérémonie, d'un tel objet signifiait « la nécessité de se purifier l'âme avant de consacrer » les saintes espèces, « de mettre de l'ordre et de faire régner l'harmonie, comme si sa chevelure était l'image de l'Église¹⁴⁷⁸ ». Ce geste était d'ailleurs accompagné d'une prière spécifique. Or, ces peignes liturgiques avaient acquis une dimension sacrée, renforcée par l'iconographie déployée sur leurs faces, scènes de la vie du Christ ou thèmes eucharistiques. De très nombreux objets de ce type avaient été donnés par de hauts personnages et conservés par la suite dans les trésors des églises. Le peigne devenait ainsi un objet assimilé à une relique, au même titre que d'autres artefacts disposés dans le trésor, à côté de reliques corporelles ou matérielles de saints¹⁴⁷⁹. La présence du peigne liturgique de Pierre des Prés au sein du trésor de la collégiale de Montpezat, considéré par les clercs comme vénérable, révèle donc un peu plus la « sainteté » de son propriétaire, voulue et célébrée par le chapitre de chapelains qu'il avait fondé.

Pierre des Prés, par le don de nombreuses parcelles de corps saints, réussit à se faire inhumer *ad sanctos* mais non pas auprès d'une ou de reliques déjà présentes in situ depuis une période ancienne, comme c'était la tradition depuis les origines de l'Église. L'ancienne église Saint-Martin semblait en effet « vierge » de reliques insignes et a fortiori la nouvelle collégiale. Il renverse en quelque sorte la tradition de cette inhumation ancestrale auprès de

¹⁴⁷⁶ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, Q 58.

¹⁴⁷⁷ Palazzo, 2014.

¹⁴⁷⁸ Palazzo, 2014, p. 146.

¹⁴⁷⁹ Palazzo, 2014, p. 144-146.

saints. Il apporta lui-même la *virtus* de la sainteté dans son église funéraire et installa un véritable « paradis sur terre » auprès duquel il choisit de résider pour les siècles.

4.7 Un regroupement dynastique

Si les obsèques avaient certes pour finalité principale d'accompagner le décès et de faciliter la migration de l'âme du défunt vers l'Au-delà, elles avaient également, comme l'a rappelé Michel Lauwers, « d'agréer et, pour ainsi dire, de le fondre dans la communauté des morts¹⁴⁸⁰ ». Pour Pierre des Prés, c'est au contraire dans un lieu vierge d'autres sépultures qu'il est alors enseveli. Nul corps « étranger » n'a souillé l'église nouvellement construite. Le cardinal de Palestrina a souhaité que ce lieu devienne un seul et même sépulcre, le sien et celui de sa famille. Comme nous l'avons démontré précédemment, les habitants de la paroisse n'avaient pas le droit d'y être inhumé et devaient se contenter du cimetière existant hors-les-murs. Pierre des Prés a constitué ainsi un lieu d'inhumation privilégié, à l'image des nécropoles des grandes familles princières d'occident. Ainsi, pour paraphraser Isidore de Séville, les corps des parents doivent être ensevelis en un seul lieu, afin qu'un seul lieu embrasse dans la mort ceux que l'unité du sang réunit au-delà des siècles¹⁴⁸¹.

Nous ignorons le sort réservé aux parents et au frère du cardinal, décédés avant lui : leurs dépouilles ont-elles été transférées dans la collégiale Saint-Martin ? Faute de sources, cette question demeure aujourd'hui sans réponse, mais il n'est pas impossible que Pierre des Prés, dans son souci de regroupement dynastique, ait fait ce choix-là.

Par contre, son neveu, Jean, l'évêque de Castres, mort de la peste en 1348, repose dans l'église familiale. Son testament n'est connu que par un simple extrait, qui n'expose pas son élection de sépulture. Il semble bien que son oncle le cardinal se soit lui-même chargé de ce dernier point. Si la dépouille de Jean des Prés paraît avoir été déposée dans le caveau familial, son tombeau a été placé dans la chapelle dédié à la Vierge, qu'il avait largement dotée.

Le monument funéraire se résume aujourd'hui à son gisant (fig. 349), mais nous ignorons son aspect général. Le chanoine Godefroy n'est guère disert sur le sujet : il évoque

¹⁴⁸⁰ Lauwers, 1997, p. 119.

¹⁴⁸¹ La citation d'Isidore de Séville († 636) est la suivante : « les corps des frères doivent être ensevelis en un seul lieu, afin qu'un seul lieu embrasse dans la mort ceux que l'unité de la charité réunissait dans la vie ». Extrait de la *Regula monachorum*. Lauwers, 1997, p. 119.

juste le fait que le gisant est « élevé de trois pieds », soit d'un mètre à peu près. La cuve n'est pas décrite, ni l'éventuel décor qui aurait pu l'accompagner. Quant au gisant, il a été déplacé en 1778 dans le chœur, pour servir de pendant à celui de son oncle. Ce déplacement ne s'est toutefois pas exécuté sans dommages : le gisant a été scié sur sa partie gauche pour être aligné avec les stalles, le lion qui orne la partie basse a été en partie bûché (fig. 350), la crosse a disparu en quasi-totalité et la dalle en elle-même a été cassée, suite à une violente chute, au niveau de la tête du prélat, entraînant la perte d'une partie du décor du col. L'évêque est sculpté dans une pierre calcaire, monolithe. Il est représenté allongé, suivant la coutume en vigueur¹⁴⁸², revêtu de ses riches ornements sacerdotaux, un lion à ses pieds¹⁴⁸³. Le visage n'est pas vraiment individualisé (fig. 351). Ses globes oculaires sont très saillants, dans des orbites déprimées, et sont fendus de part en part afin de marquer les paupières fermées. Les lèvres sont pincées et la partie basse de son visage est marquée par des sillons prononcés, qui partent de la base du nez jusqu'au menton. Ses traits semblent ainsi exprimer de la souffrance. Ses mains, habillées des gants épiscopaux, sont croisées sur sa poitrine. Un grand sens du détail est toutefois accordé à ses vêtements. Chaque pièce est ornée d'une profusion de décors : rinceaux végétaux, ornements architecturaux, orfrois brodés (fig. 352). Par contre, il n'existe aucune trace d'éventuels éléments métalliques rapportés. L'ensemble a reçu plusieurs campagnes de polychromie. De la première, il ne subsiste que d'infimes touches de bleu (fig. 353). Le gisant a reçu par la suite une couche de rouge (fig. 354), puis à nouveau du rouge associé à du noir, avant d'être en grande partie décapé, peut-être au XIX^e siècle¹⁴⁸⁴. Ce gisant a très certainement été commandé par le cardinal pour son neveu¹⁴⁸⁵, trop tôt disparu et qui n'avait pas, semble-t-il, prévu à l'avance son monument funéraire.

Cette sculpture se rapproche très nettement d'autres œuvres contemporaines : les gisants du pape Clément V (fig. 355), livré, nous l'avons dit, avant 1359 dans la collégiale d'Uzeste, de Guillaume Durand (fig. 356), évêque de Mende et de Bernard de Farges, archevêque de Narbonne¹⁴⁸⁶.

Nous nous proposons d'y associer le monument funéraire d'un évêque conservé dans

¹⁴⁸² Guillaume Durand recommandait que le défunt soit en position allongée, pour contempler le Ciel.

¹⁴⁸³ Il semble bien s'agir d'un lion. Toutefois, son flanc est bûché, ce qui ne permet pas d'écarter l'hypothèse d'une créature chimérique.

¹⁴⁸⁴ Ces observations ont été réalisées par Stéphane Moreau et Élise Rachez, restaurateurs d'œuvres sculptées, dans le cadre de la restauration du gisant.

¹⁴⁸⁵ Francesca Español cite un cas similaire : Bertran de Montrodon a commandé le sépulcre de son oncle Arnau, évêque de Gérone, mort en 1348 de la Peste noire. Español, 1993, p. 384-385.

¹⁴⁸⁶ Le gisant de Bernard de Farges n'existe plus aujourd'hui. Seul le monument architecturé du tombeau de l'archevêque subsiste encore dans la cathédrale Saint-Just de Narbonne. Un dessin de la collection Gaignières présente l'ensemble complet. Cazes, 1978, p. 6.

l'église de Sainte-Livrade-sur-Lot, en Lot-et-Garonne¹⁴⁸⁷. Ce dernier gisant (fig. 357) est également sculpté dans du marbre blanc. Malgré son usure et ses manques, surtout le visage, bûché, il reprend les caractéristiques du monument de Guillaume Durand, notamment le coussin et l'orfroï central de la chape avec des motifs héraldiques, ainsi que la trace d'éléments d'orfèvrerie, insérés sur la mitre, les gants et l'annulaire de la main droite. La partie antérieure est malheureusement manquante, ce qui empêche de comparer l'animal qui figurait aux pieds du prélat. Par contre, si le clerc représenté ici est coiffé d'une mitre, il n'existe aucune trace d'une crosse. Il ne peut donc être question d'un évêque, qui aurait porté son bâton pastoral. D'autre part, nous avons vu que ses mains sont dissimulées par des gants. Or, seul un cardinal avait le droit de porter à la fois une mitre et une paire de gants. Il s'agit forcément d'un clerc qui a possédé le bénéfice du prieuré de Sainte-Livrade avant d'être promu au cardinalat, ou bien qui était originaire du lieu. Un seul personnage pourrait à notre avis correspondre : Bernard de Garves, né à Sainte-Livrade, neveu de Clément V¹⁴⁸⁸, prieur de Souillac, chanoine de Burgos, archidiacre de Coutances¹⁴⁸⁹, créé cardinal diacre de Sainte-Agathe en 1310, puis cardinal-prêtre de Saint-Clément par Jean XXII et mort en 1328. Le fait qu'il s'agisse d'un proche parent de Clément V, alors que les deux gisants sont très semblables, renforce l'hypothèse d'une attribution de ce tombeau à Bernard de Garves. Les deux sculptures funéraires ont pu être commandées au même atelier et en même temps. Du Chesne rapporte certes qu'il a été enseveli dans l'église des Cordeliers d'Avignon¹⁴⁹⁰ mais, nous l'avons vu, il a pu s'agir d'une sépulture provisoire en attendant que le tombeau définitif soit prêt. L'argument d'un retour de son corps dans son lieu de naissance semble un élément supplémentaire pour lui attribuer ce gisant. Il ne s'agit là toutefois que d'une hypothèse, faute de sources sûres.

Ce corpus illustre l'activité d'un atelier actif dans le Midi, largement influencé par les œuvres du Maître de Rieux, dont la localisation n'est pas attestée : Toulouse, Narbonne, Avignon ? Daniel Cazes y voyait plutôt la main d'un sculpteur, actif entre 1328 et 1359, qui travaillait sur le chantier de la cathédrale de Narbonne, au vu notamment de l'animal chimérique placé aux pieds des clercs¹⁴⁹¹. Le fait que quatre de ces gisants aient été commandés par des membres de la Curie - ceux de Clément V, de Jean des Prés, de Bernard

¹⁴⁸⁷ Ce gisant a été retrouvé entre 1865 et 1867, lors de travaux dans l'église de Sainte-Livrade-sur-Lot. Il mesure 177 centimètres de long, sur 60 centimètres de large et 28 centimètres de hauteur. Voir le dossier Palissy n° IM47003250, réalisé par l'Inventaire général de Nouvelle-Aquitaine.

¹⁴⁸⁸ Menache, 2003, p. 44.

¹⁴⁸⁹ Caillet, 1975, p. 96.

¹⁴⁹⁰ Duchesne, 1660, p. 375-376.

¹⁴⁹¹ Cazes, 1978, p. 10.

de Fargues et de Bernard de Garves - prouve de toute manière la proximité de cet artiste avec la cour pontificale.

L'autorité du cardinal en matière de regroupement de la mémoire familiale est allée encore plus loin que le choix du tombeau de son parent. Ce dernier avait en effet légué à la cathédrale de Coïmbra, dont il avait fugacement occupé le siège épiscopal, quelques objets personnels qui constituaient sa chapelle¹⁴⁹² : Pierre des Prés a racheté au chapitre cathédral ces objets, contre une importante somme d'argent¹⁴⁹³. Par cette action surprenante, il confisquait en quelque sorte la mémoire portugaise de son neveu, même si la mort de ce dernier était inscrite sur le livre des anniversaires du chapitre cathédral de Coïmbra¹⁴⁹⁴. Le souci de l'évêque de Palestrina de récupérer le moindre souvenir de son neveu est également illustré par un incident survenu avec un des collecteurs apostoliques, chargés de recevoir au nom de la papauté les dépouilles des prélats décédés en Curie. L'agent pontifical avait en effet tenté de voler un vêtement de l'évêque défunt, objet recherché par le cardinal. L'affaire a été relatée par le principal protagoniste devant la justice : « Quand Jean des Prés l'évêque de Castres, de bonne mémoire, a fini ses jours (1348), ledit seigneur Jean des Paumes a reçu les dépouilles dudit seigneur évêque, parmi lesquelles il y avait un certain vêtement précieux sur le corps dudit seigneur évêque, qui était le neveu de Monseigneur de Palestrina, et le procureur de monseigneur de Palestrina a recherché ledit vêtement auprès dudit seigneur Jean, et le même seigneur Jean a juré sur les saints évangiles de Dieu qu'il avait perdu ledit vêtement, ce qui n'était pas la vérité mais le contraire, et ledit vêtement était en sa possession et il l'est encore. Et le même seigneur Jean a réglé la chose avec le procureur pour quarante florins ¹⁴⁹⁵».

Par contre, Pierre des Prés, le second neveu du cardinal à avoir occupé le siège épiscopal de Castres, décédé lui en 1364, n'a pas souhaité rejoindre la nécropole familiale. Sa dépouille a été inhumée un temps dans l'église du couvent des Dominicains de Toulouse, avant de rejoindre le tombeau qu'il avait commandé de son vivant, dans sa cathédrale. Son propre neveu, Raymond-Arnaud des Prés, avait été chargé de régler les funérailles de son oncle et de liquider sa succession avec la Chambre apostolique¹⁴⁹⁶.

¹⁴⁹² Il devait s'agir d'un calice, d'une patène, de deux burettes et d'un plateau.

¹⁴⁹³ Le cardinal a versé la somme de 103 florins d'or au chapitre cathédral de Coïmbra. David, 1944, p. 33.

¹⁴⁹⁴ Barbosa Morujao, 2005, p. 83. Pierre David rapporte le fait que la somme de 103 livres données par le cardinal a été convertie par le chapitre cathédral pour constituer une rente annuelle de vingt livres, utilisée pour célébrer six messes anniversaires pour le repos de l'âme de Jean des Prés. David, 1944, p. 33.

¹⁴⁹⁵ Wiliman, 1988, p. 29.

¹⁴⁹⁶ *Lettres communes d'Urbain V*, n° 015049, 3 mai 1365. La bulle évoque les funérailles de Pierre des Prés : *funus ejusdem Petri de ecclesia Predicatorum Tholosan. in qua traditum fuit ecclesiast. sepulture suis sumptibus, faciat transferri ad Castren. ecclesiam et in eadem decenter tumulari juxta ordinationem dicti Petri.*

À la fin du XV^e siècle, la famille des Prés faillit disparaître, car Pierre des Prés n'avait pas eu d'enfant de son épouse Jeanne de Luzech. Fort heureusement, il institua son neveu, Antoine, fils de sa sœur Blanche et d'Antoine de Lettes, comme son héritier universel, à charge pour lui de substituer à ses nom et blason paternels ceux des des Prés¹⁴⁹⁷. La continuité familiale était ainsi sauvée. Nous ne savons pas si tous les descendants de la famille des Prés ont été inhumés au sein du caveau familial, faute de sources. Il est certain que Jean des Prés, évêque de Montauban, mort en 1539, a été enseveli dans sa cathédrale. Le maréchal Antoine des Prés, décédé dans son château de Gabian, près de Béziers, en 1544, a été ramené dans la collégiale Saint-Martin, tout comme son petit-fils Jacques, pourvu du siège épiscopal de Montauban, en 1589. L'ultime représentant mâle de la famille, Henry des Prés (1619) et son épouse Suzanne d'Aure d'Aster de Grammont ont été les derniers ensevelis à Montpezat¹⁴⁹⁸.

Ce regroupement dynastique, voulu par le fondateur d'un nouveau rameau de l'arbre familial, renforçait l'exaltation du pouvoir féodal de la famille des Prés sur Montpezat. Même éloignés de leur terres familiales, pour cause de service du roi ou de l'Église, les des Prés revenaient symboliquement en Quercy au moment de leur mort, pour reposer avec les leurs dans la collégiale Saint-Martin. Le rituel immuable qui accompagnait leurs funérailles, la participation symbolique des consuls et des chapelains, renforçaient cette mémoire dynastique et accentuait ce jour-là l'aura du défunt dans sa cité d'origine, qui montrait ainsi son appartenance à ce lignage prestigieux. La continuité de la famille sur plusieurs siècles, sa présence dans la cité et son église, même si elle n'était plus que symbolique pour certains¹⁴⁹⁹, au travers de leurs armoiries ou de dons d'objets précieux, permettaient ainsi de dépasser la simple mort des seigneurs successifs. Mais l'interruption brutale de l'arbre dynastique, avec le décès d'Henry en 1619 et l'absence d'un nouveau rameau a en grande partie brisé la mémoire et la déférence envers la famille des Prés. Au fil des années, en l'absence de nouveaux événements qui auraient pu raviver l'exaltation familiale, la mémoire s'est effilochée et le respect a fait place à une simple indifférence. La preuve la plus flagrante est l'attitude même des chanoines de la collégiale, qui n'ont pas hésité, en 1778, sous couvert de modernité et d'application du Concile de Trente, à reléguer le gisant de leur prestigieux fondateur dans un

¹⁴⁹⁷ Galabert, 1918, p. 115.

¹⁴⁹⁸ Une dalle de marbre bleu (que le chanoine Godefroy qualifie d'ardoise) rappelait leur sépulture. Elle se trouvait « entre la nef et le chœur », soit sous la porte du jubé. Déplacée en 1778 au centre du chœur, elle est aujourd'hui illisible.

¹⁴⁹⁹ Antoine des Prés a passé l'essentiel de sa vie à la Cour, tout comme ses successeurs Melchior et Henry. Leurs visites à Montpezat ne devaient être que très sporadiques.

coin du sanctuaire, comme un meuble encombrant que l'on n'ose pas jeter, après avoir fait disparaître son tombeau. La Révolution française, en effaçant les traces héraldiques dans la collégiale et en détruisant le château féodal, a fait disparaître les derniers fils qui reliaient encore les habitants de Montpezat à leur dynastie seigneuriale. Il a fallu attendre, nous l'avons exposé précédemment, les érudits de la seconde moitié du XIX^e siècle pour que la mémoire soit progressivement ravivée et que le nom des des Prés raisonne à nouveau à Montpezat¹⁵⁰⁰.

5. Des objets pour ne pas oublier : le trésor

Comme l'a écrit Eric Palazzo, « il n'est pas rare que le don d'objets liturgiques par un abbé ou un évêque à son monastère ou à sa cathédrale fasse doublement œuvre de mémoire : il construit celle de l'Église qui reçoit les dons et celle du dignitaire ecclésiastique ¹⁵⁰¹ ». Ce constat s'impose également dans le cas du cardinal Pierre des Prés à Montpezat, ainsi que pour les autres membres du Sacré-Collège qui ont fondé une église funéraire.

5.1 D'or et de pierreries : le trésor de la collégiale

Le trésor de la collégiale Saint-Martin abritait de nombreux objets en métal précieux, inventoriés, nous l'avons dit, en 1436. Ce document a été abondamment commenté par Monseigneur Barbier de Montault et le chanoine Pottier en 1877. Il ressort de ce document qu'en ce début du XV^e siècle, le chapitre possédait onze calices d'argent et d'argent doré, dont quatre légués en 1361 par le cardinal¹⁵⁰², six croix d'autel, dont une en cristal de roche¹⁵⁰³, dix reliquaires d'or et d'argent, deux coffrets d'ivoire, peints et dorés¹⁵⁰⁴, deux chandeliers d'autel et un encensoir en argent. Il ne rentre pas dans notre propos de les détailler tous. Il est en effet difficile et périlleux de parler d'objets qui n'existent plus, au risque de commettre anachronismes ou fausses interprétations. Nous évoquerons uniquement les rares pièces qui

¹⁵⁰⁰ Aujourd'hui, la mémoire du cardinal et des principaux membres de sa famille s'affichent fièrement tant sur le bulletin municipal que sur le site internet de l'office de tourisme de la cité quercynoise.

¹⁵⁰¹ Palazzo, 2014, p. 147.

¹⁵⁰² En 1790, il subsistait encore « un calice à l'ancienne avec sa patène », appelé « le calice du cardinal des Prés, fondateur ». Pottier, 1877, p. 173.

¹⁵⁰³ À titre de comparaison, cette croix peut être rapprochée de celles conservées à Cadalen (Tarn), Ennordres (Cher) ou Saint-Féliu d'Amont (Pyrénées-Orientales). Les morceaux de cristal de roche sont assemblés avec des tiges métalliques et réunis les uns aux autres avec des bagues perlées en argent doré. L'origine catalane de ces objets semble avérée. Maroteaux, 2003, p. 44-45.

¹⁵⁰⁴ Des coffrets d'ivoire peint et doré, au décor gravé, existent par exemple dans le trésor de Saint-Sernin de Toulouse ou à la cathédrale d'Apt. Il étaient fabriqués, entre le XI^e et le XIII^e siècle, dans des ateliers de Sicile ou du sud de l'Italie, par des artisans musulmans. Golvin, 1973.

ont survécu aux fontes révolutionnaires. Certaines d'entre elles étaient connues, mais ont malheureusement été presque toutes volées à la fin du XX^e siècle. D'autres ont été identifiées dans le cadre de notre étude.

Trois objets médiévaux existaient encore au début des années 1980, dérobés entre 1981 et 1984. Le premier était un reliquaire dit « aux anges », en cuivre doré, constitué de deux créatures célestes, qui tenaient entre leurs mains un tube de cristal de roche monté en argent (fig. 358 et 359). Un plateau polylobé, dont des pieds humains assuraient l'équilibre, portait le tout. Il s'apparentait de par son style à une production méridionale du milieu du XIV^e siècle¹⁵⁰⁵. Délesté de sa monture d'argent à la Révolution, le reliquaire, retrouvé par le chanoine Pottier dans la sacristie de la collégiale, a été remonté par l'orfèvre parisien Lesage vers 1904, puis en 1918 par les ateliers de Placide Poussielgue-Rusand¹⁵⁰⁶. Le second, dérobé la même année, appartenait au genre des diptyques : deux volets, en bois, recouverts de plaques d'argent, abritaient des loculi garnis de reliques, enfermées dans des textiles (fig. 361). L'inventaire de 1436 mentionne un objet de ce type, offert par Bernard d'Arnaud, chapelain du chapitre¹⁵⁰⁷, qui semble bien correspondre au diptyque jusqu'alors conservé dans la collégiale. Enfin, le troisième était un buste-reliquaire en bois, qui figurait un visage féminin. Présenté lors de l'exposition de 1956 consacrée aux trésors d'art sacré en Haute-Guyenne, il a été pour l'occasion fort restauré. Nous avons eu la chance de découvrir à la Médiathèque du Patrimoine un cliché de cet objet avant sa restauration¹⁵⁰⁸ (fig. 362). Cette photographie montre un objet en fort mauvais état : seule subsiste l'âme de bois et le petit loculus à reliques, amovible. Les plaques d'argent et les éventuels cabochons qui la recouvraient ont été arrachés à la Révolution. Il est possible d'y voir l'une des deux chasses des Onze mille Vierges « avec des têtes desdites Vierges », mentionnées sous le n° 25 en 1436¹⁵⁰⁹. Cet objet s'apparentait au buste-reliquaire de sainte Marthe, en bois recouvert d'argent partiellement doré et de cabochons, daté du XIV^e siècle et conservé dans le trésor de l'abbatiale Sainte-Foy de Conques (fig. 363), au buste dit de saint Alvère¹⁵¹⁰ (fig. 364), de l'église éponyme en Dordogne ou à celui de saint Agapit, à Tauriac dans le Lot.

Évoquons les pièces du trésor qui existent encore aujourd'hui. Il subsiste un tableau-

¹⁵⁰⁵ Ce reliquaire peut être comparé à celui, assez similaire, de Saint-Polycarpe dans l'Aude (fig. 360).

¹⁵⁰⁶ Lors de la dernière restauration, une aile de l'ange de droite et la monture du cylindre en cristal ont été refaites. Méras, 1956, p. 8.

¹⁵⁰⁷ Il s'agit du n° 15. Bourbon, 1876, p. 568.

¹⁵⁰⁸ La restauration, effectuée par l'atelier Mainponte, a été particulièrement invasive : l'ensemble de l'objet a été repeint et patiné.

¹⁵⁰⁹ Bourbon, 1876, p. 569.

¹⁵¹⁰ Ce buste est classé au titre des Monuments Historiques et porte le numéro PM24000304 dans la base Palissy.

diptyque, en bois doré, (fig. 365) dont les frontons triangulaires, ornés de gâbles à crochets, présentent à l'intérieur des miniatures - largement repeintes - sur parchemin (fig. 369) et sur l'extérieur des scènes historiées quasi effacées (fig. 366 et 367). Cet objet est à mettre en relation avec des œuvres contemporaines siennoises, qui reprennent notamment la forme du diptyque de Montpezat, comme le « calvaire », volet isolé attribué à Lorenzetti (fig. 368). En 1877, le chanoine Pottier évoquait « des lames d'argent couvrant les séparations de petits casiers qui renferment les reliques ». Elles ne sont plus là aujourd'hui : la totalité de l'intérieur du diptyque a été repeint en doré, à une époque indéterminée, mais avant 1925, date du cliché le plus ancien de l'objet¹⁵¹¹. Les reliques existent encore par contre, protégées par des feuilles de mica (fig. 370). Il peut être comparé avec les « deux tables de bois sur lesquelles sont fixées les images de Notre Seigneur et de la Sainte Vierge, d'argent doré, contenant plusieurs reliques. Reliquaire donné par le cardinal », au n° 14¹⁵¹². Son apparence s'approche du diptyque reliquaire contemporain, dit de Polignac, aujourd'hui au monastère Sainte-Claire du Puy-en-Velay : même principe de deux volets de bois, doré, avec un fronton à gâbles et crochets, ornés de miniatures à l'intérieur et de multiples loculi à reliques, isolées par une mince feuille de mica (fig. 371). Comme pour celui de Montpezat, ce diptyque a été initialement offert par les vicomtes de Polignac à la chapelle Saint-Andéol de leur château familial¹⁵¹³.

Le trésor de la cathédrale de Montauban conserve une croix en bois, avec une forme carrée à l'intersection des bras, terminés en trèfle (fig. 372). Elle repose sur un nœud en forme de polyèdre, une tige circulaire et un pied conique à huit pans. L'âme de bois est recouverte de fines plaques de laiton doré, guillochées au moyen d'un poinçon en forme de croix en X prise dans un carré à double traits. Des clous de même métal assurent la fixation de l'ensemble sur l'âme de bois, sauf autour de la forme carrée centrale, où leur tête est incrustée de verre vert. De fines lamelles de métal doré, à décor de perles, encadrent des médaillons carrés qui prenaient place au centre et sur les bras de la croix, ainsi que sur certaines faces losangiques du nœud. Il s'agissait peut-être d'émaux de plique montés sur or. Cette hypothèse est renforcée par la présence, sur la partie inférieure du bras dextre de la croix, d'un petit élément de décor, de forme rectangulaire, qui figure des feuilles en or avec de l'émail rouge, seul reste du parti initial. Des cabochons enchâssés dans des battes rehaussaient l'ensemble. La croix a été pillée à la Révolution et délestée de tous les éléments en métal précieux ou pierres fines. Aperçu

¹⁵¹¹ Le cliché, pris par Georges Estève, est reproduit sur la base mémoire sous la référence APMH00079334.

¹⁵¹² Bourbon, 1876, p. 568.

¹⁵¹³ Dor, 2013, p. 466-467.

vers 1865 par le chanoine Pottier dans la chambre de la bonne du curé de Montpezat, elle a été par la suite récupérée sur le tas de fumier du presbytère par le même ecclésiastique, qui l'a finalement donnée à la cathédrale de Montauban. Nous proposons de voir dans cet objet la croix décrite au numéro 165 de l'inventaire de 1436 : *unam crucem fustema cohopertam de latone, cum crucifixo et tribus ymaginibus in capitibus et retro cump pede magestatis, cum uno botone in pede*¹⁵¹⁴. Elle figurait alors auprès de l'autel majeur, dédié à saint Martin.

Dans l'église Saint-Jacques de Puylaroque est conservé un coffret, évoqué précédemment, qui abrite la relique dite du saint Voile¹⁵¹⁵ (fig. 373). Cette petite boîte¹⁵¹⁶, de forme rectangulaire, est en bois clair, recouvert à l'extérieur de fines lamelles d'argent, décorées au repoussé de rinceaux végétaux très finement estampés (fig. 374). Il s'agit de feuilles de vigne, un poncif désigné par le terme de « vignature » dans les inventaires médiévaux et qui se rencontre fréquemment sur les pièces de la première moitié et du milieu du XIV^e siècle, produites dans le sud de la France¹⁵¹⁷, comme le buste de saint Martin, conservé à Soudeilles (fig. 375) ou les hanaps du trésor dit de Rouen-Gaillon. Au centre de chacune des faces du coffret, y compris sur le couvercle, en forme de bâtière, se trouvent positionnées des plaques de nacre blanche, losangiques ou triangulaires. La moulure chanfreinée qui sert d'assise à la boîte était à l'origine recouverte du même décor argenté, mais la restauration de 1956 l'a fait disparaître. Un blason, en émaux de plique, évoqué plus haut, scande chaque face (fig. 376). Une petite croix d'argent est aujourd'hui fichée sur le couvercle, prise dans un socle hexagonal, en argent doré. L'intérieur de la boîte, au niveau du couvercle, est encore habillé d'un tissu de soie à fond roux orné de motifs végétaux bleu-vert (fig. 377).

Ce coffret nous semble bien être celui décrit en 1436 comme *unum coffretum parvum quadratum rubeum cum quibusdam armis circumcirca in quo Corpus Domini nostri Ihesu custoditur*¹⁵¹⁸. Il s'agirait d'une sorte de tabernacle portatif, destiné à conserver le Saint-Sacrement. La présence des plaques de nacre prend ici tout son sens : la couleur blanche évoque l'hostie consacrée. Le blanc, à l'époque médiévale, est le symbole de Dieu le Père, mais également de la Transfiguration et de la résurrection de la chair, ainsi que du Christ ressuscité¹⁵¹⁹.

¹⁵¹⁴ Bourbon, 1876, p. 576.

¹⁵¹⁵ La relique dite du saint Voile est conservée à Puylaroque depuis l'époque médiévale semble-t-il. Guillaume Lacoste, dans son histoire du Quercy, rapporte son arrivée dans le village vers 1360 par un chevalier anglais. L'absence d'études nous oblige à employer le conditionnel. Ce morceau de soie blanche pourrait être un fragment du Saint-Suaire de Carcassonne.

¹⁵¹⁶ Le reliquaire mesure 27,3 centimètres de haut pour 14,3 centimètres de long et 14 centimètres de large.

¹⁵¹⁷ Taburet-Delahaye, 1995, p. 13.

¹⁵¹⁸ Bourbon, 1876, p. 576.

¹⁵¹⁹ Voir par exemple les visions d'Hilegarde de Bingen (1098-1179) et de Julienne de Norwich (1342-1420).

Le socle hexagonal de la croix comporte un poinçon, assez mal insculpé mais en partie lisible. Des étoiles et une bande se distinguent. La croix en elle-même est frappée du même poinçon, parfaitement identifiable par contre (fig. 378). Il s'agit d'un écu mi-parti : à dextre, sept étoiles ou fleurs à cinq ou six rais ou pétales sont séparées par une bande ; à senestre, deux clés sont entrecroisées. Ce poinçon est celui décrit dans les sources, notamment dans l'inventaire de la vaisselle présentée en 1347 à Venise par Humbert, dauphin de Viennois, comme étant celui de la Curie¹⁵²⁰ - les deux clés entrecroisées en sautoir - associé aux armes personnelles du pape Clément VI - d'argent à la barre d'azur accompagnée de six roses de gueules. Or, si ce poinçon était connu au travers de descriptions contemporaines, aucun objet qui le portait n'était jusqu'alors identifié¹⁵²¹. C'est aujourd'hui chose faite avec ces deux pièces. Il est donc possible de dater assez précisément la réalisation du coffret et de la croix durant le règne de Clément VI, soit entre 1342 et 1352.

La croix (fig. 32) qui est actuellement au sommet du coffret a été rapportée et grossièrement soudée. Cet objet n'était pas destiné à l'origine à être placé là. Il s'agit d'une croix pectorale, dont les extrémités, en forme de quadrilobe à redents, portaient des pierres enchâssées dans des bâtes, elles-mêmes fixées sur la croix au moyen d'un rivet, dont le trou est toujours visible. Le Christ, fondu à part et rapporté, est également solidarisé de la même manière, avec des clous à tête losangique. Son exécution est très fine : sa tête repose sur son épaule gauche, les traits du visage, bien qu'usés, sont assez réalistes, le périzonium est plutôt court. Au-dessus de sa tête se trouve une petite logette en forme de croix grecque, dont le couvercle manque. Ce *loculus* abritait sans conteste une parcelle de la Vraie Croix. Nous sommes en présence de la croix pectorale du cardinal des Prés, léguée par ce dernier à son chapitre collégial en 1361. Elle est décrite dans son testament : *crucem nostram parvam cum lapidibus et ligno sancta Crucis*¹⁵²². Le doyen l'arborait autour de son cou. Elle a sûrement été sauvée à la Révolution par l'un des chanoines et remise après 1795 entre les mains du curé de Montpezat. Ce n'est qu'au début du XIX^e siècle que cette croix, réunie au coffret actuel¹⁵²³, a été donnée à Puylaroque pour servir de reliquaire au saint Voile¹⁵²⁴. La croix de Montpezat-Puylaroque est à notre connaissance la seule croix pectorale cardinalice portée par un membre

Maisonnette, 1988.

¹⁵²⁰ Taburet-Delahaye, 1995, p. 13.

¹⁵²¹ Taburet-Delahaye, 1995, p. 14-15.

¹⁵²² Duchesne, 1660, p. 618.

¹⁵²³ Le coffret n'étant pas en métal précieux, il avait été épargné par les fontes révolutionnaires et laissé in situ. Il est d'ailleurs mentionné dans l'inventaire de 1790 : « une boîte en bois plaquée de petites feuilles d'argent ». Pottier, 1877, p. 184.

¹⁵²⁴ La mémoire de ce transfert avait déjà été perdue en 1865, car le chanoine Pottier et le curé de Montpezat ne les mentionnent pas.

de la Curie avignonnaise identifiée à ce jour.

Enfin, le démontage des boiseries a permis la découverte d'un important fragment de panneau peint (fig. 379) sur le revers d'un des éléments. Ce dernier mesure environ 60cm de haut sur 25 cm de large, en une seule planche. L'essence de bois n'est pas identifiée, mais la couleur claire pourrait suggérer du peuplier. Une fine toile de lin est noyée dans la préparation et affleure nettement sur le bord gauche du panneau, tronqué à cet endroit. La préparation est constituée de deux couches assez fines : la première, de couleur bleue lapis, est recouverte par une seconde, plutôt grise. La composition originelle semble être un triptyque, dont il ne subsiste aujourd'hui qu'une partie lacunaire du panneau central et de la partie droite. Sur cette dernière, la composition prenait place dans un décor architectural : une colonnette avec un chapiteau et un écoinçon terminé par un trilobe se lisent encore. Il ne reste que la trace d'une auréole, figurée par un cercle incisé au moyen d'une pointe dans le bois aujourd'hui à nu. Une bordure, ornée d'un décor géométrique de style cosmatesque, séparait les figures et entourait l'ensemble (fig. 380).

Le décor central est mieux conservé. La partie haute montre l'extrémité d'ailes de chérubins puis un pan de ceinture assez large, qui paraît flotter. Une main et un avant-bras suggèrent la présence d'un ange, peut-être la tête en bas. Il tient dans sa main gauche, entre le pouce et l'index, un pan de manteau, de couleur foncée, décoré d'un galon doré avec un motif de fleurettes (fig. 380). L'intérieur du vêtement est de couleur claire. Des personnages s'abritent à l'intérieur du manteau (fig. 381). Quatre sont particulièrement visibles : l'un est figuré de face et seul le haut de son visage émerge de celui qui est en dessous de lui, un religieux peut-être, vu sa tonsure. Un troisième homme, barbu et âgé, est représenté de profil. Toutefois, le regard est focalisé sur le dernier personnage. Il s'agit d'un évêque ou d'un abbé, qui tient une crosse dorée posée sur son cœur. Le crosseron à crochets se termine par un rinceau. Il adopte l'attitude d'un orant, les mains jointes. Il porte une chape rouge, ornée d'un important col constitué d'un orfroi richement brodé et doré. Ce clerc est représenté de trois-quart, imberbe. Ses yeux sont en amande ; il sourit et regarde vers le personnage central de la composition (fig. 382).

L'iconographie de ce panneau, pour sa partie médiane, devait certainement figurer une Vierge de Miséricorde : dans les pans de son manteau, tenus par des chérubins, se blottissaient des religieux et des laïcs, qui imploraient sa protection¹⁵²⁵ (fig. 383 à 385). L'origine de ce thème est une vision d'un moine cistercien, rapportée par Césaire

¹⁵²⁵ Sur ce thème, voir notamment Donnadiou-Rigaut, 2001.

d'Heisterbach au début du XIII^e siècle. Propagé ensuite par les Dominicains, il est popularisé via le *Speculum humanae salvationis*, un livre de piété orné d'images, qui montrent notamment la Mère du Christ abritant l'humanité sous son vêtement. Paul Perdrizet, dans son étude monumentale de ce sujet, parue en 1908, a répertorié de nombreuses œuvres d'art directement inspirées du *Speculum*¹⁵²⁶. Le panneau de Montpezat dérivait peut-être de cet ouvrage religieux. Il est également possible de voir dans l'évêque présent au premier plan une représentation du donateur de l'œuvre. Il s'agirait donc de Pierre des Prés, cardinal-évêque de Palestrina, qui montrait une grande dévotion envers la Vierge. Le style de ce panneau ainsi que certaines données techniques (toile de lin noyée dans la préparation, double couche de cette dernière notamment) suggéreraient une origine italienne ou tout au moins un peintre de la Péninsule, installé en Avignon. Pierre des Prés a donné l'ensemble des objets qui garnissaient les chapelles de sa livrée et de ses palais des bords du Rhône à sa collégiale, notamment plusieurs peintures sur bois, sans aucune autre indication. Cette œuvre aujourd'hui redécouverte, bien que très lacunaire, serait un fragment d'un panneau destiné à décorer un autel ou à être suspendu au-dessus de ce dernier ou d'un jubé.

Curieusement, aucune statue de la Vierge ne figure dans l'inventaire de 1436. Pierre des Prés ne semble pas avoir offert d'autre représentation de Notre-Dame autre que celle en albâtre qui couronnait le jubé. Le cardinal Arnaud de Via avait, lui, donné, en plus d'une statue de pierre, également installée sur le jubé de la collégiale de Villeneuve-les-Avignon, une œuvre en ivoire, rehaussée de polychromie¹⁵²⁷, commandée vers 1310-1330 à un atelier parisien (fig. 386). Le cardinal de la Chapelle-Taillefert avait agi de même pour sa collégiale¹⁵²⁸. Vital du Four avait préféré offrir une statue en argent doré, accompagnée de deux anges en argent doré, avec les ailes émaillées¹⁵²⁹.

Quant aux ouvrages donnés à la collégiale par Pierre des Prés, soit ceux qui garnissaient sa chapelle ordinaire et les deux missels de sa chapelle privée, il n'en reste que quelques fragments potentiels, réutilisés comme couvertures d'autres documents.

Il s'agit notamment d'une page¹⁵³⁰ d'un livre de chœur, missel ou antiphonaire, utilisé par les chapelains (fig. 387). Le feuillet repéré est incomplet. La première partie reproduit le *Gloria* de l'ordinaire de la messe : le verset chanté par le célébrant comporte une lettrine bleue ornée de rouge et le répons une initiale rouge. Les versets psalmodiés sont eux écrits à l'encre

¹⁵²⁶ Perdrizet, 1908.

¹⁵²⁷ Elle est depuis 1986 conservée au musée Pierre de Luxembourg, à Villeneuve-les-Avignon.

¹⁵²⁸ La Vierge d'ivoire de la collégiale de la Chapelle-Taillefert est aujourd'hui conservée au musée de Guéret.

¹⁵²⁹ Fournier, 1997.

¹⁵³⁰ Ce feuillet sert de page de garde à un registre. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 775.

noire. Des indications techniques destinées à la fois au célébrant et aux chapelains entrecouper les versets. Elles précisent par exemple que les chantres doivent répondre au *Gloria in excelsis Deo* d'une voix forte ou que le prêtre doit entonner ce même *Gloria* après le *Laudate* qui suit le *Kyrie*. Ces aide-mémoires sont soulignés en rouge afin de les distinguer des versets à chanter.

La seconde partie est constituée des deux antiennes de la messe de Noël : *Facta est cum angelo multitudo celestis exercitus laudantium et dicentium gloria in excelsis deo et in terra pax hominibus bone voluntatis allehuya allehuya ; parvulus filius hodie natus est nobis et vocabitur deus fortis allehuya allehuya*. La forme et la couleur des lettrines permettent de le rapprocher par exemple de l'antiphonaire des Dominicains de Poissy¹⁵³¹, réalisé vers 1335-1345 (fig. 388).

Un second folio a été découvert, toujours réutilisé comme couverture¹⁵³². Il s'agit d'une page complète, issue d'une Bible, qui comporte la fin du Deutéronome et le début du livre de Josué (fig. 389 et 390). Écrit sur un fin parchemin à l'encre noire, le texte, réglé, se présente sur deux colonnes. Il est orné de lettrines rouges et bleues, avec des rinceaux décoratifs. Ce folio peut être rapproché d'autres œuvres avignonnaises contemporaines, dont le missel à l'usage de Caromb¹⁵³³, mais également du pontifical de Guillaume Durand¹⁵³⁴, écrit entre 1329 et 1348 (fig. 391), ou du Bréviaire à l'usage d'Apt¹⁵³⁵, à cause notamment de l'aspect bicolore des initiales (fig. 392).

5.2 Les objets : une mémoire vive

Nous avons évoqué précédemment l'importance de l'héraldique au sein de la collégiale de Montpezat et particulièrement sur les objets du trésor. En tout, quatre calices, trois croix, trente-deux reliquaires et vingt pièces textiles sont mentionnés comme portant des armoiries. Par cette présence en image et symbole, le donateur de l'œuvre demeurerait présent dans la mémoire collective, à chaque utilisation ou présentation de la pièce. Le blason de

¹⁵³¹ Le manuscrit est aujourd'hui conservé en Australie, à Melbourne, State Library of Victoria, sous la cote Ms 096.1 R66A.

¹⁵³² La page a été utilisée pour recouvrir le manuscrit qui relate les obsèques du marquis Henry des Prés en 1619. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 788. Le feuillet mesure 38 centimètres de haut sur 27,5 centimètres de large.

¹⁵³³ Bibliothèque municipale d'Avignon, Ms. 0142.

¹⁵³⁴ Ce pontifical a été composé par un ornemaniste méridional pour Armand de Narcès, archevêque d'Aix-en-Provence, quercynois et proche de Pierre des Prés. Bibliothèque municipale d'Aix-en-Provence, Ms. 013.

¹⁵³⁵ Bibliothèque municipale d'Avignon, Ms. 0126.

Pierre des Prés est de loin le plus représenté : d'or à trois bandes de gueules au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or. Ces armes personnelles ont été parfois associées à celles de sa maison, comme nous l'avons vu pour le reliquaire de Puylaroque. Il est intéressant de noter que son neveu, Bertrand, a lui-aussi offert des textiles - drap d'or, parement d'autel - pour orner la collégiale Saint-Martin et l'église Saint-Just-et-Saint-Pasteur. Toutes ces pièces portaient, outre les armes des des Prés, celle de la famille de son épouse, les Montaigu. Or, nous avons vu qu'Alpaisie de Montaigu était la dernière héritière de sa maison. Ainsi, par la présence de ses armes sur les ornements offerts aux églises de Montpezat, elle maintenait vive le nom de ses aïeux, alors même que son nom se perdait avec elle. Un siècle après, les chapelains du chapitre savaient encore reconnaître les armoiries des Montaigu¹⁵³⁶ et associer la mémoire d'Alpaisie. La vicomtesse de Monclar a certainement pensé de même lorsqu'elle a donné au chapitre un ornement complet de couleur noire, frappé de son blason¹⁵³⁷.

Le souvenir du cardinal passait également par sa croix pectorale, que le doyen, nous l'avons vu, arborait autour de son cou. Cet objet très symbolique ne devait en aucun cas être aliéné, suivant la volonté expresse du cardinal, consignée dans son testament¹⁵³⁸. Cet attachement à perpétuelle demeure montre que la croix rappelait en permanence tant au supérieur du chapitre qu'à l'ensemble des chapelains la mémoire du fondateur. Ce dernier s'incarnait ainsi en quelque sorte lui-même au sein du chapitre, à travers le doyen.

Si le gisant de Pierre des Prés n'est pas à proprement parler un objet, il était toutefois utilisé comme un passeur de mémoire. Nous avons décrit le déroulement des obsèques des membres de la famille des Prés et vu que le catafalque qui supportait le cercueil du défunt était construit sur le tombeau du cardinal et non posé devant. Ainsi, les liens de sang entre le seigneur décédé et le fondateur de la lignée se voyaient confirmés et magnifiés. Le geste fort de poser le corps du défunt sur l'effigie du cardinal n'est pas sans rappeler également celui du contact d'un individu avec les reliques d'un saint au travers de son tombeau et la demande de protection qui se rattachait à cette pratique. La *fama* du cardinal, ses vertus et sa piété passaient ainsi symboliquement dans le corps du défunt avant qu'il ne rejoigne le caveau familial puis l'Au-delà. Même près de trois siècles après son décès, la mémoire de Pierre des Prés, à l'origine du renouveau de sa maison, demeurait honorée et vénérée dans sa famille.

Enfin, la grande croix d'argent du trésor était ornée, outre des images de la Vierge et

¹⁵³⁶ Les Montaigu portaient d'azur écartelé d'argent. Esquieu, 1907, p. 202.

¹⁵³⁷ Pottier, 1877, p. 174. Les Monclar étaient issus des vicomtes de Toulouse-Bruniquel.

¹⁵³⁸ Le texte est le suivant : « ita quod non possit a dicta ecclesia alienari ». Pottier, 1877, p. 185.

de saint Jean, d'une effigie du cardinal de Palestrina, à genoux aux pieds du Christ. Cet objet semble être, vu sa taille, une croix de procession, certainement utilisée régulièrement par le chapitre. Les fidèles avaient l'occasion de la contempler plus souvent que les autres objets, dissimulés derrière le jubé, dans l'armoire à reliques ou dans la sacristie. Ainsi, ils voyaient l'image du fondateur de leur église paroissiale, humblement prosterné devant le Rédempteur, preuve évidente de sa grande piété. La représentation figurée de Pierre des Prés peut être comparée à celle du cardinal Guillaume de Peyre Godin, sur la croix monumentale¹⁵³⁹ qu'il a offerte au couvent des Jacobins de Toulouse entre 1324 et 1335 (fig. 393). Le cardinal, revêtu de son habit de frère Prêcheur, est représenté en prière au pied du Christ. L'œuvre, une toile incrustée sur du bois de pin découpé, peinte à la tempera sur ses deux faces, est d'origine italienne. Même en l'absence d'inscription, de blason, d'habit ou de chapeau rouge, la mémoire du bienfaiteur du couvent toulousain s'est perpétuée de siècles en siècles. Les frères avaient quotidiennement devant eux l'image du cardinal de Peyre Godin, un simple religieux malgré son titre, empli de foi et de dévotion.

Le cardinal des Prés a souhaité que l'ensemble des objets qui garnissait les chapelles de ses palais, tant ordinaires que privées ou secrètes, soit transporté à Montpezat, dans l'église Saint-Martin. La liste établie dans ses dernières volontés est précise : les quatre calices avec lesquels la messe était célébrée quotidiennement, les deux cannettes et les deux chandeliers d'argent, les livres et missels, les ornements sacerdotaux, les aubes, amicts, étoles, manipules et nappes, l'ensemble des tableaux sur bois et une longue tenture figurant la Création du Monde d'après la Genèse¹⁵⁴⁰. À cela s'ajoutaient également des pièces utilisées pour orner sa chaire épiscopale ou les autels. Ainsi, par ces dons spécifiques, le cardinal de Palestrina transférait et recréait le décor de ses chapelles avignonaises dans le chœur liturgique de la collégiale de Montpezat. Il souhaitait peut-être reposer au sein d'un lieu familier, dans lequel il avait quotidiennement célébré l'eucharistie et passé l'essentiel de sa vie terrestre, alors qu'il n'était éventuellement revenu qu'une seule fois dans son village natal. Cette volonté expliquerait le choix à Montpezat d'un chœur liturgique assez réduit, qui reproduirait donc la chapelle privée de Pierre des Prés dans sa livrée d'Avignon.

Vital du Four partageait ce souci de mémoire attachée aux objets. Il précisait en effet dans son testament que la pierre sacrée de l'autel de sa chapelle privée devait être transférée

¹⁵³⁹ La croix, en bois peint, mesure 315 centimètres de haut sur 173 centimètres de large. Elle est conservée au musée des Augustins à Toulouse.

¹⁵⁴⁰ Une autre tapisserie, illustrant la vie de saint Pierre et de saint Paul a été offerte par le cardinal de Palestrina à la collégiale Saint-Pierre d'Avignon. Pottier, 1877, p. 186.

dans l'église du couvent des chanoinesses de Saint-Sernin. Le jour de son obit, le prêtre devait rappeler le souvenir du prélat en célébrant la messe sur cette pierre et non sur celle qui ornait l'autel habituellement. Cet objet s'accompagnait de deux candélabres d'argent et d'une grande croix en argent doré, qui provenaient également de sa chapelle personnelle¹⁵⁴¹.

À la suite du cardinal des Prés, d'autres membres de sa famille ont enrichi de leurs dons le trésor de la collégiale de Montpezat et entretenu ainsi la mémoire de leur passage sur Terre. Cette pratique du don, exprimée comme un moyen de salut de l'âme du donateur, était également vécue comme une manière d'entretenir des relations avec le fondateur de leur lignage. Pour reprendre l'explication donnée par Michel Lauwers pour le diocèse de Liège¹⁵⁴², les seigneurs de Montpezat étaient redevables au cardinal de Palestrina de leurs possessions et de leurs droits nobiliaires. Pour s'acquitter de la dette contractée envers lui, le meilleur moyen restait le don d'objets précieux au chapitre collégial. Les chanoines avaient en effet le pouvoir de transformer les dons matériels en dons spirituels - les prières pour les défunts - seuls biens dont les morts profitaient. Le chapitre de chapelains servait d'intermédiaire, de relais entre les des Prés et le cardinal fondateur. Les donateurs agissaient également pour le bien des défunts, pour leur propre salut mais également pour celui de la dynastie future, en espérant que leurs héritiers agiraient de même, ce qui fut le cas à Montpezat. Hugues des Prés († 1496), seigneur du lieu, a offert un diptyque en bois, en forme de fleur de lys, peint et doré, orné de scènes de la vie du Christ. Jean des Prés, seigneur de Fumel, donna en 1377 une croix en or, enrichie de 52 perles fines et de 4 émeraudes¹⁵⁴³. Jacqueline de Cardaillac, veuve de Bertrand des Prés, légua avant 1436 un grand coffret à bijoux, en bois, recouvert de gesso, peint et doré, avec des scènes d'amour courtois modelées (fig. 395) ; sa fille, Agnès, compléta ce don par un objet similaire, de plus petites dimensions¹⁵⁴⁴. Enfin, Jean des Prés, évêque de Montauban de 1519 à 1539, offrit une tenture de chœur contant la vie de saint Martin, tissée en Flandres ou à Paris¹⁵⁴⁵. Chacune des cinq pièces est frappée de ses armes, timbrées de la crosse et de la mitre. Ce présent somptueux, de très grande valeur, a été jalousement préservé par le chapitre jusqu'à la Révolution. Sauvée durant cette période¹⁵⁴⁶, la tenture orne depuis le

¹⁵⁴¹ Fournier, 1997.

¹⁵⁴² Lauwers, 1997, p. 191.

¹⁵⁴³ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 790.

¹⁵⁴⁴ Ces deux coffrets sont toujours conservés dans le trésor de la collégiale de Montpezat. Leur facture indique une probable réalisation en Catalogne ou en Italie à la fin du XIV^e ou au début du XV^e siècle. Des pièces similaires existent au Musée de Cluny ou au Metropolitan museum de New-York.

¹⁵⁴⁵ La récente restauration de la tenture, et son étude par Pierre Maes de Wit n'a pas permis de déterminer de manière plus précise la localisation de l'atelier qui l'a réalisée : Tournai, Bruxelles ou Paris.

¹⁵⁴⁶ La tenture a servi notamment de tapis lors des fêtes de la Fédération en 1791.

début du XIX^e siècle le sanctuaire de la collégiale et perpétue toujours la mémoire de Jean des Prés (fig. 396).

D'autres religieux ou des laïcs ont imité les seigneurs de Montpezat et, à leur tour, ont légué à la collégiale des objets précieux¹⁵⁴⁷ : nous avons évoqué Bernard d'Arnaud, chapelain du chapitre, qui donna un diptyque en bois garni d'argent. Le premier doyen de la collégiale, André Delmas, fit de même avec un objet similaire, en bois doré, de grandes dimensions, décoré d'une Annonciation. Jean de Salavert avait offert un ornement sacerdotal complet, à ramages jaunes, rouges et blancs, associés à de nombreuses autres couleurs, et accompagné d'une aube parée de satin noir.

Jeanne de Brus a donné une grande aumônière en lin rebrodée de soie multicolore, qui figure un calendrier¹⁵⁴⁸ (fig. 397) ; Jeanne de la Roche, deux courtines en soie bleue-verte pour le grand autel, ainsi qu'une tenture peinte avec la Trinité et saint Jean-Baptiste ; Pierre de Passarassas, un ornement noir complet, en tissu léger de laine.

Par ces dons, tous ont souhaité participer à l'enrichissement du trésor de la collégiale, à la beauté et au faste de la liturgie, mais également à conserver leur propre mémoire, au sein de la communauté, comme l'avait initié le cardinal des Prés.

5.3 Le sac de la collégiale par les Anglais en 1383 : quand le trésor devient monnaie d'échange

En cette fin du XIV^e siècle, la guerre franco-anglaise battait son plein. Des bandes de Routiers, au service du plus offrant, parcouraient le Quercy et mettaient la province en coupe réglée. Certaines compagnies s'installaient dans des repaires fortifiés et vivaient là tels de grands seigneurs, en rançonnant les environs.

Montpezat n'est pas épargnée par ces soudards. Ramonet de Sort, originaire du Béarn, s'était approprié le manoir de La Bouffie, près de la paroisse rurale de Saux et tentait, au milieu de l'année 1383, d'envahir la cité par une brèche pratiquée dans la muraille.

¹⁵⁴⁷ Bourbon, 1876.

¹⁵⁴⁸ Cette bourse existe encore dans le trésor de la collégiale. Chaque mois de l'année est figuré par une scène domestique, encadrée d'un décor architectural. Aribaud, 2000. Le chanoine Godefroy, en 1656, avait conscience de leur valeur : « on conserve encore avec soin les bourses dans lesquelles elles furent apportées lesquelles sont à considérer pour leur riche broderie et ouvrage bien singulier ».

L'attaque fût repoussée par les habitants. Il a été plus heureux au début de l'été de cette même année.

Fin mai ou début juin 1383, Guillaume Agasse, chevalier, seigneur de Saint-Urcisse, d'une famille de l'Albigeois, emmena avec lui à Montpezat, dans une maison qu'il possédait ou bien dans le château seigneurial de son cousin Jean des Prés, un de ses créanciers, insolvable, Raymond de Caussade, sire de Puycornet. Ce dernier personnage, haut en couleur, était issu des seigneurs de Caussade, chevaliers *foydis*, dépossédés de leurs biens à la suite de la Croisade des Albigeois. Ses aïeux s'étaient réfugiés à Puycornet, petit domaine leur venant du côté maternel et donc non frappé par la confiscation pour fait d'hérésie. Raymond fût confirmé dans sa propriété de Puycornet par un acte du roi Philippe V qui obligea le comte Archambaud de Périgord à garantir à Raymond, fils de Bertrand de Caussade et neveu de Ratier, la vente dudit château.

Raymond de Caussade était un féal chevalier du roi de France. Grâce au chroniqueur Jean Froissart¹⁵⁴⁹, nous pouvons retracer sa longue et brillante carrière militaire. Dès 1342, il se mit au service du souverain et appartint à l'ost royal. Il fut ensuite en garnison à Tournai, puis prit part à la bataille d'Auberoche en octobre 1345, où les chevaliers français s'inclinèrent devant le comte de Derby. Raymond de Caussade resta fidèle à son maître mais dû se soumettre à regret au roi Édouard III avec la quasi-totalité des seigneurs du Quercy après le traité de Brétigny, en 1360. Il intégra alors l'armée du Prince de Galles, dit le « *Prince Noir* », et participa à la bataille de Najera, en Espagne, en 1367. Revenu sur ses terres, il se souleva vers 1369 contre les Anglais, se rallia au duc d'Anjou, frère du roi de France Charles V et ne cessa dès lors de se battre contre ses anciens compagnons d'armes. Mais ce grand capitaine et seigneur de guerre, criblé de dettes¹⁵⁵⁰, peinait à rembourser ses créanciers, dont Guillaume Agasse, qui choisit donc de s'en saisir et de le retenir prisonnier pour le forcer à apurer son dû. Mal lui en prit, car le sire de Saint-Urcisse joua, bien malgré lui, le rôle de facteur déclencheur du pillage de Montpezat.

Raymond de Caussade était le père d'un enfant naturel, connu sous le nom de « bâtard de Puycornet », lui-même chef de guerre et capitaine de compagnie. Il décida de délivrer son géniteur de sa prison et pour ce faire, il s'acoquina avec Ramonet de Sort qui,

¹⁵⁴⁹ La biographie de Raymond de Caussade a été établie en dépouillant les différents livres des *Chroniques* de Jean Froissart.

¹⁵⁵⁰ Il meurt en 1384 et ses enfants seront obligés de vendre une partie de leurs biens pour rembourser les dettes de leur père.

nous l'avons vu, a une récente dette et humiliation à régler avec les Montpezatais.

La lecture simultanée des deux documents subsistant sur cette affaire nous permet de proposer une chronologie des événements.

Ramonet de Sort, associé à Jean, bâtard de Puycornet, ainsi qu'à un autre chef de routiers, Gaillard de Durfort, sire de Blanquefort¹⁵⁵¹ avec leurs troupes envahirent le village de Montpezat. Le Béarnais n'en était pas à son coup d'essai¹⁵⁵². Énumérons ses faits d'armes antérieurs. À la tête d'une compagnie de soudards, il dévasta le Périgord et le Quercy. Il prit et pillla la ville de Domme. En 1380, il rançonna Cahors et reçut comme butin une rente annuelle de 400 livres, plus des draps, de l'argenterie et des épices. L'année suivante, il l'attaqua à nouveau. Il s'installa alors au repaire de La Bouffie. Les habitants de la contrée tentèrent vainement de l'en déloger à plusieurs reprises. En 1383, il s'empara de Penne, pourtant fortement défendue.

Par où les Routiers s'étaient-ils donc introduits dans Montpezat ? Peut-être par une brèche déjà mentionnée quelques mois plus tôt ? Ont-ils eu des complicités internes ? Cette dernière hypothèse pourrait être corroborée par le rôle très ambigu que semble jouer Hugues de Montpezat, à la fois prud'homme de la cité et participant actif au pillage des coffres de la collégiale.

Le village était quasi désert, aux dires des témoins au procès (40 habitants sur 800, précise Bernard Siméon, rare témoin oculaire, encore en vie soixante ans après les faits). La plupart s'étaient réfugiés dans les villages des alentours encore sûrs, voire à Montauban, redoutant la venue des mercenaires. Raymond de Caussade fut sorti de sa prison : l'objectif premier de son fils était atteint. Mais pour remercier ses alliés du moment et surtout pour motiver leur engagement à ses côtés, le bâtard de Puycornet leur fit miroiter l'important trésor des chanoines de Saint-Martin. Les soldats se pressèrent alors vers le « barry gelat » et menacèrent de défoncer la porte principale de l'église. Le doyen du chapitre, Bertrand de Lagarde, et Raymond Sarracen, précenteur, à cent lieues d'imaginer la suite, décidèrent de les laisser pénétrer dans la collégiale. Des Montpezatais parmi les rares qui se trouvaient encore dans le village s'étaient réfugiés depuis plusieurs jours avec leurs biens dans l'église, lieu d'asile par excellence. Du moins le croyaient-ils. Les Routiers les rançonnèrent jusqu'à leur

¹⁵⁵¹ Gaillard II de Durfort (vers 1354-1422), seigneur de Duras, Blanquefort et Villandraut. Il épouse Éléonore de Périgord puis Jeanne de Lomagne et devient en 1412 sénéchal d'Aquitaine pour le roi d'Angleterre. Pena, 1975.

¹⁵⁵² Pour les éléments de biographie de Ramonet de Sort, Lacoste, 1883-1886.

dernier sol. Hugues de Montpezat, associé pour l'occasion aux soudards, fracassa un meuble à coups de hache et prit jusqu'à de la menue monnaie trouvée dans une toupine.

Mais le butin était maigre, surtout par rapport aux richesses promises par le bâtard de Puycornet. Ramonet de Sort et le sire de Blanquefort obligèrent les chanoines à ouvrir les coffres de la salle du trésor. Devant le refus du sacristain, Jean Brugayrol, ils menacèrent de le jeter dans le puits de la cour du collège. Le chanoine, courageux, résistait toujours. Les Routiers brisèrent alors des coffres trouvés dans l'église, entassèrent le bois sur la place devant la collégiale et s'apprêtèrent à le brûler sur ce bûcher improvisé s'il ne cédait pas. Face à cette violence, le doyen et le précenteur donnèrent leurs deux clés et imposèrent à Jean Brugayrol de livrer la sienne¹⁵⁵³. Ramonet de Sort et Gaillard de Durfort ouvrirent les placards de la sacristie et emportèrent la quasi totalité des objets précieux qui s'y trouvaient. Voici le détail des bijoux dérobés :

- une « ymage » ou statue de saint Martin à cheval, en argent,
- quatre canettes ou burettes,
- un calice et sa patène, dorés,
- une navette et sa cuillère d'argent (21 livres),
- un grand calice doré et sa patène, qui servait à l'autel de saint Martin,
- deux chandeliers,
- un encensoir,
- un reliquaire ou capse en argent (9 livres),
- une croix pédiculée d'argent doré avec des figures, pesant 4 livres 8 onces,
- une grande croix avec l'image du Crucifié et quatre autres images aux quatre angles, dorées, pesant 20 livres et deux onces,
- un grand reliquaire de forme ronde figurant un clocher, en argent avec son manche et une croix au-dessus, qui contient le chef de l'une des Onze mille Vierges, pesant 4 livres et 2 onces,
- un reliquaire pédiculé en argent, avec un manche, qui contient les reliques de saint Just et de saint Pasteur, pesant 2 livres 20 onces,
- une custode en forme de reliquaire, pédiculée, avec un manche et un cristal taillé, qui était à la confrérie du Corps du Christ de cette église, pesant 2 livres 10 onces,
- une petite croix en or avec des pierres et un rubis en chef, qui a été donnée par Jean

¹⁵⁵³ Trois clés différentes étaient nécessaires pour ouvrir les coffres abritant le trésor, chacune détenue par un des trois officiers du chapitre : le doyen, le sacristain et le précenteur.

des Prés, seigneur de Fumel, estimée 60 francs or.

Rassemblés au château, les bijoux furent répartis entre les vainqueurs. Le sire de Blanquefort s'empara de la statue ou « ymage » de saint Martin à cheval.

Devant les protestations, voire les menaces d'excommunication très certainement proférées par le doyen du chapitre (les Routiers s'étaient emparés sous la menace de biens d'Église), Raymond de Caussade trouva une parade pour légitimer ce pillage en règle. Il contraignit deux consuls encore présents, Quercy de Badailhac et Pierre Cariben, à convoquer l'assemblée des prud'hommes. Les 57 chefs de famille s'engagèrent sur leurs biens meubles et immeubles à restituer au chapitre les bijoux et vases sacrés ou à le rembourser de la valeur équivalente. Les objets volés auraient été donnés sous cette condition à Gaillard de Durfort et Ramonet de Sort, tous deux au service du roi d'Angleterre, pour obtenir la libération du village qu'ils occupaient avec leurs hommes. Raymond de Caussade a su, il est vrai, se montrer persuasif et les habitants ont cédé sous la promesse de garder leur tête sur leurs épaules. Leur forfait accompli, les Routiers abandonnèrent un Montpezat dévasté, des prud'hommes abasourdis et floués, un chapitre dépossédé de ses biens les plus précieux.

Les chanoines n'en restèrent pas là. Un an après les faits, ils réclamèrent leurs bijoux, qui s'avéraient être, pour la plupart d'entre eux, mis en gage à Toulouse. Entre-temps, le repaire de Ramonet de Sort à La Bouffie¹⁵⁵⁴ avait été pris et complètement détruit, obligeant ce dernier à attaquer puis occuper le château de Saint-Laurent-les-Tours¹⁵⁵⁵. Les consuls protestèrent énergiquement et refusèrent d'honorer leur promesse. Le chapitre collégial en appela au jugement de l'évêque de Cahors. L'official de ce dernier condamna en 1384 les édiles de Montpezat à rendre les bijoux dans un délai de cinq ans au maximum. Pourtant, ils refusèrent toujours d'obtempérer et se virent dès lors excommuniés. Il semblerait bien qu'à partir de ce moment-là, les consuls se décidèrent à satisfaire les chanoines, afin de lever leur lourde condamnation religieuse. Ils envoyèrent, aux dires de Jean Quercy, deux des leurs dans la capitale du Languedoc, auprès d'un certain Hébrard d'Hébrard, changeur, pour récupérer les objets dérobés. Il leur délivra un certificat de fin de paiement en 1387¹⁵⁵⁶. Toutefois, un problème majeur se posait : les bijoux ont été retrouvés - ils figurent tous dans l'inventaire du

¹⁵⁵⁴ En 1384, grâce à l'action combinée de Jean de Montagut et... Raymond de Caussade, qui se retourna contre son allié d'hier.

¹⁵⁵⁵ Il y resta jusqu'en 1390. Depuis ce nouveau repaire, Ramonet de Sort prend en 1388 le château de La Roque d'Aton, il rançonna les consuls d'Aurillac qui payèrent pour éviter la dévastation de leurs biens ruraux. Le comte d'Armagnac lui versa 2 000 francs or pour évacuer certains lieux fortifiés qu'il avait sous sa coupe. En 1409, Ramonet de Sort et son frère Arnaud s'emparèrent du château de Banes en Périgord, en chassèrent la propriétaire, Marquessa d'Esclamat, veuve de Bertucat d'Albret, lui aussi chef de routiers, et s'y installèrent à demeure.

¹⁵⁵⁶ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, 3 E 131 CC 2.

trésor de la collégiale dressé en 1436¹⁵⁵⁷ - sauf la grande « ymage » de saint Martin à cheval, en argent. Le chapitre collégial s'entêta ; les consuls refusèrent de payer une somme compensatoire et interjetèrent appel devant le Parlement de Toulouse le 26 mars 1405. L'official de Bourges, compétent en deuxième instance après Cahors¹⁵⁵⁸, fut interpellé en 1415, puis à nouveau en 1444. Un procès s'ouvrit donc cette année-là dans le chef-lieu du duché de Berry¹⁵⁵⁹. Les deux parties exposèrent leurs versions des faits. Les consuls argumentèrent - à juste titre - afin d'obtenir une annulation de l'acte de juin 1383, que Quercy de Badailhac et Pierre Cariben n'avaient jamais été missionnés par l'ensemble des édiles pour négocier cette affaire ; qu'en vertu de l'usage à Montpezat, la prescription intervenait au bout de trente ans ; que si la collégiale avait été prise, c'était la faute du doyen de l'époque, Bertrand de Lagarde et à son précenteur, Raymond Sarracen, qui avaient ouvert les portes aux Routiers ; que parmi les chefs de famille mentionnés, certains ne se trouvaient pas à Montpezat lors des faits ; enfin que les présents subirent des menaces de mort proférées à leur rencontre par Raymond de Caussade afin de conclure cet acte, qui ne pouvait être considéré que comme nul et non avenu.

Le tribunal ecclésiastique demanda à entendre des témoins pour appuyer les dires des uns et des autres. Cette mission fut confiée sur place à Arnaud de Fagia, recteur de Bioule, associé à Arnaud de Reganhac et Pons Cléricy, notaires. Trouver des personnes encore vivantes près de soixante ans après les faits s'avéra peu aisé. Pourtant, dix Montpezatais furent auditionnés. Les réponses qu'ils apportèrent à une grille de questions préétablies s'avèrent très diverses, tant en longueur qu'en qualité ou en précision.

Bernard Siméon, ouvrier, était âgé de 65 ans. Il y a 30 ou 40 ans, les consuls ont levé un impôt pour dégager une croix d'argent, deux candélabres et une navette, conservés à Toulouse. D'après lui, au moment des faits, Montpezat comptait environ 800 habitants, mais en 1383, seuls 40 étaient encore dans la ville, car tous avaient fui, notamment à Montauban.

Les Anglais brisèrent les coffres dans la collégiale et entassèrent du bois devant l'église, sur la place, pour brûler le sacristain Jean Brugayrol si celui-ci ne donnait pas les clés des coffres du trésor. Il s'en souvenait d'autant mieux qu'à cette période, il était clerc de la collégiale - il avait alors huit ou neuf ans - et se tenait caché dans l'église depuis plusieurs

¹⁵⁵⁷ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 866 et Pottier, 1877, p. 168-188. Contrairement à ce qu'affirme le chanoine Galabert, les bijoux n'ont pas disparu, loin de là.

¹⁵⁵⁸ À l'époque médiévale, le diocèse de Cahors dépend de la province ecclésiastique de Bourges dont l'évêque s'avère compétent en cas de conflit, en appel.

¹⁵⁵⁹ Les minutes sont conservées. Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 865.

jours et plusieurs nuits.

Jean Albrespy, marchand, avait 70 ans. Il relata que les bijoux furent apportés au château de Montpezat et que l'image de saint Martin fut prise par le sire de Blanquefort. Les Routiers entrèrent dans la collégiale par la porte extérieure qui est du côté de la porte del Pla.

Bernard Guilhem, 70 ans, dit que pour lui il y avait 500 habitants à Montpezat ; que Raymond de Caussade était prisonnier dans le village, par le fait de Guillaume Agasse. Hugues de Montpezat brisa un coffre à coups de hache et prit même la menue monnaie trouvée dans une toupine. Le sacristain s'est vu menacé de finir au fond du puits du collège. Le doyen donna alors les trois clés des coffres du trésor.

Jean de Lacalm, 80 ans, ne savait rien.

Jean de Fenestrac, âgé d'environ 100 ans, de Castanède, répéta les mêmes propos que Bernard Guilhem, qu'il tenait lui d'un certain Héliot, page du sire de Blanquefort.

Jean Lafargue, 80 ans, ne savait rien.

Jean de La Bruguière, 100 ans, de Lamoleurette, avait entendu dire que le sire de Blanquefort avait pris l'image de saint Martin, et ce par son écuyer, Guillaume de Casalelh.

Pierre Linon, laboureur, 80 ans, ne savait rien de plus.

Jean Quercy, boucher, âgé de 70 ans, dit que deux consuls rendirent aux chanoines des bijoux dégagés à Toulouse.

Raymonde Cuquel, veuve de Jean Langlade, âgée de 100 ans, rapporta que le bâtard de Puycornet fit entrer les Anglais dans Montpezat car Guillaume Agasse ne voulait pas relâcher son père.

Il appert des divers témoignages que la grande « ymage » de saint Martin avait bien été emportée par Gaillard de Durfort, sire de Blanquefort, qui ne l'avait pas mise en gage à

Toulouse avec les autres bijoux dérobés. Cette pièce fut définitivement perdue pour les chanoines. Nous ne saurons jamais quelle aurait pu être la décision de l'official de Bourges, car le roi en personne, par une lettre datée du 17 avril 1445, interdit au juge ecclésiastique de poursuivre le procès, donnant ainsi implicitement raison aux consuls, qui n'eurent pas l'obligation de dédommager le chapitre collégial. Cet épisode montre bien que les objets précieux du trésor étaient considérés également par les chapelains comme des biens à protéger, pour leur importance mémorielle certes, mais aussi pour leur valeur vénale, qui leur permettraient, en cas de coup dur, de subvenir à leurs besoins.

Ce souci du risque de convoitise des objets précieux du trésor était partagé par Vital du Four. Toujours dans ses dernières volontés, le cardinal demandait expressément de protéger au mieux les bijoux qu'il léguait aux chanoinesses de Toulouse. Les sœurs étaient tenues de faire confectionner un coffre solide et bien garni de fer, avec deux clés, l'une confiée aux frères Mineurs qui desservaient la chapelle et la seconde à une religieuse d'âge mûr. Ainsi, le coffre ne pouvait pas être ouvert sans la présence des deux personnes. Un second meuble contenait les tasses et cuillers d'argent, en usage dans la communauté. Là encore, deux clés différentes existaient, confiées à la responsable du réfectoire et à une sœur âgée et discrète. Enfin, Vital du Four recommanda à la prieure que « chaque fois que les sœurs seront à matines, on assigne une des sœurs qui ne savent pas lire ni chanter, pour parcourir le dortoir, afin que rien de tout cela ne soit soustrait ni qu'aucun coffre ne puisse être ouvert ¹⁵⁶⁰ ».

5.4 L'omniprésence de la couleur

Dans son article sur l'Église et la couleur, paru en 1989¹⁵⁶¹, Michel Pastoureau appelait à « tenter de reconstituer, et pas seulement par l'imagination, ce qu'ont pu être la place et l'économie de la couleur » dans les églises médiévales. Il déplorait l'absence d'études sur la distribution de ces couleurs, les correspondances qu'elles établissaient avec des objets ou des matériaux, ainsi que leur rôle dans la vie même du sanctuaire. L'étude que nous avons entreprise sur la collégiale Saint-Martin de Montpezat-de-Quercy nous a offert la possibilité d'explorer les pistes de recherches suggérées par Michel Pastoureau et de livrer ici quelques-unes des conclusions auxquelles nous avons abouti.

¹⁵⁶⁰ Fournier, 1997.

¹⁵⁶¹ Pastoureau, 1989, p. 210.

La couleur était omniprésente dans la collégiale Saint-Martin, particulièrement au sein du chœur liturgique. Ces objets, quasiment tous dorés, une couleur qualifiée de « super-blanc » par Michel Pastoureau¹⁵⁶², étaient utilisés par les chapelains du chapitre lors des offices, voire, pour les reliquaires, laissés en exposition dans une armoire aux reliques au sein du sanctuaire. La préciosité de ces pièces tenait à la fois à l'emploi de l'or et de pierres précieuses, mais également à la personnalité de leur donateur et aux reliques qu'elles contenaient. Ainsi, le chapitre collégial assurait et affirmait son autorité et son pouvoir, tout en exposant sa richesse.

Il ne faut pas oublier que ces objets, lors de leur utilisation ou de leur exposition, captaient la lumière grâce à l'or et aux pierres de couleur. L'éclairage de l'édifice, au moyen de lampes à huile et de chandelles, accentuait ces jeux lumineux et ces tâches colorées, aperçus par les clercs et les fidèles. Outre les peintures murales et les pièces d'orfèvrerie, évoquées précédemment, les textiles, nombreux, participaient à cette profusion. L'inventaire de 1436 mentionne des tissus de toute nature et de tout usage.

Les vêtements sacerdotaux étaient de loin les plus nombreux et les plus luxueux. La collégiale possédait des ensembles complets, avec chasuble, étoles, manipules, chape, dalmatique et tunicelle. Certains étaient ornés d'un décor brodé, comme cet ornement bleu, décoré du Christ debout devant le tombeau, enrichi d'orfrois dorés, ou bien décoré d'oiseaux sur fond vert. Les couleurs liturgiques habituelles se retrouvent : le blanc, le vert, le rouge et le noir. D'autres sont plus étonnantes : le bleu, le pourpre ou le jaune pâle. La présence d'un ornement liturgique complet de couleur bleue, qui n'est pas considérée comme une couleur liturgique telle que définie par Guillaume Durand de Mende à la fin du XIII^e siècle, renforce l'hypothèse de Michel Pastoureau selon laquelle des traditions liturgiques spécifiques en matière de couleur de vêtement ont été conservées dans certaines régions. Les orfrois dorés sont toujours présents. Le pourpre n'est ni rouge ni violet et ne s'obtient qu'au moyen d'un colorant naturel très coûteux. Quant au jaune, cette couleur était l'une des rares à l'époque médiévale à être considérée comme négative, symbole de la trahison, du mensonge voire de l'infamie¹⁵⁶³. La présence d'un vêtement religieux teint en jaune est donc fort surprenante.

Les aubes, de couleur blanche, étaient rehaussées de larges galons de soie, dorée ou de couleur, parfois brodés de fleurs de lys ou de personnages. Les cordons qui maintenaient les aubes serrées à la taille étaient également confectionnés avec de la soie enrichie de fils

¹⁵⁶² Pastoureau, 1989, p. 216.

¹⁵⁶³ La raison principale évoquée pour comprendre ce rejet du jaune est sa ressemblance trompeuse avec l'or.

d'or, tout comme les manuterges, en lin et fils d'argent et les voiles, posés sur le calice, en soie brochée d'or. L'inventaire mentionne également une bourse pour ranger les corporaux, en drap d'or, brodé d'une figure du Christ en gloire, de l'Annonciation et des quatre évangélistes, ainsi qu'une seconde, ornée d'une sirène.

Le sacristain du chapitre ornait l'autel majeur, dédié à saint Martin, d'antependia très divers : en soie rouge, brodée des images du Christ, de la Vierge et des saints Pierre et Paul ; mi-partie rouge et blanc ; multicolore avec des sirènes brodées ; bleue-verte ou encore rayée bleu et rouge ; en laine, avec saint Martin à cheval accompagné de deux anges. Des courtines, également en soie et de multiples coloris, entouraient l'autel. Les pupitres étaient également recouverts de nappes en soie.

Chaque chapelle de la nef se voyait parée de tentures de soie, dorée, blanche, verte, bleue ou rouge, ornées d'armoiries, de lions ou d'animaux fantastiques comme des serpents ailés. D'autres panneaux semblent avoir été peints sur de la toile. Ils figuraient des scènes de la vie du Christ et des saints, comme saint Pierre, saint Jacques, saint Étienne, saint Antoine, sainte Quitterie, saint Michel, saint Georges, sainte Catherine ou saint Pierre de Luxembourg¹⁵⁶⁴.

Certains ornements avaient un usage spécifique. Plusieurs draps funèbres servaient à orner le tombeau du cardinal et les corps des membres de sa famille. Ils étaient dorés ou en soie de couleur, décorés de roues de paons, de lions, de pampres de vigne, de « serpents rouges et blancs portant des lettres », d'oiseaux multicolores, associés le plus souvent à des armoiries. Certains d'entre eux servaient également le Jeudi Saint pour décorer le reposoir. Le cardinal avait aussi offert un de ses étendards, en cendal¹⁵⁶⁵ rouge, qui figurait, outre ses armes, saint Martin. D'autres pièces de tissus étaient utilisées pour porter les croix processionnelles, pour accompagner le prêtre qui amenait le viatique aux mourants ou aux infirmes, ou pour couvrir les images en temps de Carême.

Enfin, la collégiale possédait des tapisseries : outre celle évoquée plus haut, figurant la Création du Monde, il existait également une tenture de laine ornée du repas chez Simon,

¹⁵⁶⁴ Cette représentation de saint Pierre de Luxembourg (1369-1387), sur une tenture de chanvre présente en 1436 sur l'autel de la chapelle de la Vierge, prouve que cet objet remonte à la fin du XIV^e ou au début du XV^e siècle. Il s'agit également d'une marque de la popularité du culte de ce prélat dans le Midi, qui n'a pourtant été béatifié qu'en 1527. Sa présence est liée au Grand Schisme : la demande d'ouverture de son procès en canonisation avait en effet été effectuée par le roi Charles VI auprès du pape Clément VII. Payan, 2009, p. 160.

¹⁵⁶⁵ Le cendal est un tissu de soie ressemblant au taffetas, souvent teint en rouge (on l'emploie d'ordinaire à doubler les vêtements d'étoffes plus précieuses, à confectionner des tentures ou des bannières...).

de l'Assomption de la Vierge et de sainte Marie-Madeleine, offerte par Jean des Prés au début du XV^e siècle. Comme le souligne Thomas Lüttenberg¹⁵⁶⁶, ces tentures servaient à marquer l'importance du donateur, capable d'offrir des objets de grand prix pour rappeler sa mémoire.

Tous ces textiles, certes utilisés ou accrochés par alternance, offraient aux chapelains mais également aux fidèles, une impression d'abondance de couleurs. Elle était renforcée par l'aspect chatoyant de la soie ou les reflets de l'or grâce aux lampes qui éclairaient le sanctuaire ou la lumière naturelle, changeante suivant l'heure et les saisons. La liturgie passait aussi par la vision de ces ornements, qui participaient de facto à la solennité et au mystère des offices.

Pour conclure avec Michel Pastoureau, qui cite Suger « toutes les techniques et tous les supports, peintures, vitraux, émaux, étoffes, pierreries, orfèvrerie, sont sollicités pour faire de la basilique un temple de la couleur car richesse et beauté, nécessaires pour vénérer Dieu, s'expriment d'abord par la couleur. Celle-ci est à la fois lumière et matière¹⁵⁶⁷ ». Le cardinal Pierre des Prés, lorsqu'il a fondé et doté sa collégiale au milieu du XIV^e siècle, avait fait siennes les paroles de l'abbé de Saint-Denis.

¹⁵⁶⁶ Lüttenberg, 1999, p. 374.

¹⁵⁶⁷ Pastoureau, 1989, p. 210.

CONCLUSION

Lorsque nous avons cherché à définir un sujet d'étude autour des cardinaux d'Avignon, il nous était apparu intéressant de nous focaliser sur la fondation par certains d'entre eux d'une église et d'une communauté pour accueillir leur tombeau, au sein de leur région d'origine. La question restait la même pour l'ensemble de ces fondations cardinalices : pourquoi vouloir être enseveli dans son village et non en Avignon, auprès du siège de la Chrétienté et du pape, comme le furent la majorité des membres du Sacré-Palais ? Existait-il un sens précis à ce geste symbolique ? Quel pouvait être le but premier de ces hommes puissants et honorés en leur temps en décidant de reposer loin de la ville où ils avaient connu leur puissance et leur gloire ? Toutefois, l'abondance du corpus ainsi établi ne permettait pas de réaliser un travail de doctorat dans le temps imparti. Le choix de la collégiale Saint-Martin de Montpezat et de son fondateur comme lieu sur lequel focaliser les recherches s'est rapidement imposé.

Au fil de notre recherche, la personnalité de Pierre des Prés nous a tout d'abord interpellé : pourquoi un homme aussi puissant, qui a occupé durant quarante années l'un des postes les plus enviables de la Curie était-il aussi peu évoqué dans les ouvrages qui traitaient de la papauté d'Avignon ?

Pierre des Prés, clerc et juriste, officier du roi, a bénéficié de la confiance du pape Jean XXII, qui l'a appelé auprès de lui en Avignon. Comme d'autres clercs avant lui, il doit au pape quercynois son ascension à la Curie, qui s'est accomplie par étapes successives, de chapelain pontifical à cardinal, en passant par l'onction épiscopale. Les grandes facultés juridiques et organisatrices de Pierre des Prés lui ont valu d'être promu vice-chancelier de l'Église, une fonction qui, avec lui, est revenue *de jure* à un membre du Sacré-Collège. Sa réforme de la Chancellerie pontificale fut une réussite et la rigueur de son travail, associée à sa grande longévité, contribuèrent à son maintien en poste sous Benoît XII, Clément VI et Innocent VI. Prélat discret, il a su garder la confiance des successeurs de Jean XXII. Il partageait avec Clément VI le goût des lettres et du faste, comme en témoignaient à la fois ses palais en Avignon et à Villeneuve-les-Avignon, les nombreux objets d'art qui garnissaient ses chapelles ainsi que son action de mécène auprès d'intellectuels de son temps. Il n'a pas connu la disgrâce de certains qui, comme Pierre de la Chapelle-Taillefert ou Bertrand du Pouget, ont terminé leur carrière curiale en demi-teinte.

Pierre des Prés a pris soin de favoriser les membres de sa famille, tant laïcs que religieux. Grâce à lui, son frère fut anobli et accéda ainsi au seul statut social accompli, tel

que le pensait la société médiévale. Il est à l'origine d'un nouveau rameau dans l'arbre familial et s'est attaché, malgré les vicissitudes, à maintenir coûte que coûte ce scion pour qu'il puisse grandir et à son tour porter de nouvelles tiges. Le cardinal de Palestrina peut être considéré comme le Jéssé de sa famille, bien qu'elle existât avant lui, car il l'a hissée vers de nouvelles sphères de richesse et de pouvoir. Son action s'est révélée efficace, car sa famille se continua après lui, alors que pour d'autres cardinaux, comme Bertrand du Pouget ou Arnaud d'Aux, il n'en fut pas de même.

L'image d'un prélat très discret nous est finalement apparue, un homme tout en paradoxe : un prélat fastueux, mais qui paraît avoir été d'une grande rigueur, prêchant ouvertement contre l'envie de certains clercs en fustigeant leur clientélisme et les flagorneries de leur entourage ; un cardinal bâtisseur, qui aimait les lettres ; un administrateur hors-pair qui a réorganisé la Chancellerie pontificale ; un diplomate, estimé dans l'Europe entière.

La collégiale de Montpezat était vue auparavant comme un témoin accompli du gothique dit méridional. Au terme de notre étude, elle peut être considérée comme un exemple d'architecture dont les modèles viennent sans conteste d'Avignon, mais influencé par d'autres grands chantiers contemporains, comme Saint-Maximin-La-Sainte-Baume ou la cathédrale de Bordeaux et pétri de traditions vernaculaires. La découverte de son maître d'œuvre, Gaillard de Rupe, permet de mettre un nom sur un savoir-faire. L'homme semble méridional, mais sa connaissance de techniques spécifiques et de compositions architecturales particulières prouvent sa fréquentation de chantiers septentrionaux et aquitains, voire son apprentissage au sein de ces derniers. L'attribution à ce même Gaillard de Rupe de la construction du cloître de la collégiale de Villeneuve-les-Avignon montre également ses déplacements au gré de ses engagements, à l'image de Pere Morey, qui, de Mende en 1370, passa en Avignon en 1374 avant de gagner Majorque dix ans plus tard¹⁵⁶⁸. L'impact de la collégiale Saint-Martin, qui adopte une architecture différente de ce qui existait alors en Quercy, reste malheureusement difficile à saisir, car nombre d'églises environnantes ont été reconstruites après la guerre de Cent Ans ou les dévastations liées aux guerres de Religion.

La mise au jour du décor pictural, à l'intérieur de l'église, prouve que la froideur et la simplicité que le visiteur éprouve aujourd'hui en entrant dans l'édifice n'est que le pâle reflet d'un état originel, dont les couleurs vives sublimaient au contraire l'architecture. La couleur était omniprésente dans la collégiale, tant sur les murs qu'à travers les vitraux, les

¹⁵⁶⁸

Llompart, Palou, 1995, p. 57-58.

textiles et les objets d'orfèvrerie. Quant aux rares vestiges de l'eau-forte vermillon présente sur le parement extérieur, ils encouragent les recherches de ce type de mise en œuvre sur d'autres monuments médiévaux afin de mieux saisir leurs aspects d'origine.

Le chantier de Montpezat n'est pas une entreprise isolée. Il s'inscrit dans une longue suite de nouvelles constructions dans le Midi, entre le début du XIV^e siècle et les prémices de la guerre de Cent Ans, certaines dues à l'évergétisme de grands prélats : l'église Saint-Barthélemy et la Chartreuse de Cahors par Jean XXII ; la cathédrale de Rieux et la chapelle funéraire du couvent des Cordeliers de Toulouse, par Jean Tissandier ; la cathédrale et le couvent des Dominicains de Montauban ; la cathédrale de Bayonne et le couvent des Jacobins de Toulouse, grâce à Peyre Godin ; la cathédrale de Narbonne avec notamment Pierre de La Jugie.

Le choix d'installer des chapelains séculiers dans cette nouvelle église est un choix assumé de Pierre des Prés, qu'il faut voir comme un hommage à Jean XXII, qui lui aussi avait privilégié ces clercs, en Avignon ou à Saint-Rémy-de-Provence, mais également comme une référence aux religieux qui desservaient sa propre chapelle cardinalice. Là où certains de ses contemporains ont préféré des ordres Mendians, des moines ou des chanoines, lui a favorisé des prêtres-chapelains et réservé les stalles de sa collégiale à ses compatriotes.

Outre le désir que ces religieux prient pour le repos de son âme et intercèdent pour hâter son salut, il appert de nos recherches que le but, peut-être premier, de Pierre des Prés, en fondant sa collégiale, était de perpétuer sa « bonne mémoire » et celle de sa famille. Tout y concourt : l'église en elle-même, où ses armes se retrouvent à maintes reprises ; les chapelains, vêtus de rouge, qui honorent quotidiennement son souvenir ; les objets et textiles utilisés, qui portent également son blason, voire son effigie ; les reliques qui protègent le village et dont le pèlerinage est suivi par nombre de fidèles des environs ; son tombeau, enfin, à travers lequel il demeure présent au milieu de son chapitre. L'image du « saint cardinal » bienfaiteur de sa ville natale, qui est symboliquement revenu attendre le salut et la résurrection dans son village et non en Avignon, s'est perpétuée durant tout l'Ancien Régime.

Conserver le souvenir de leur passage sur la Terre est une constante de tous ces cardinaux qui ont choisi de reposer dans leurs fiefs familiaux. Ce désir de mémoire vive était porté par la communauté religieuse qui devait prendre le relais de la famille biologique en cas de rupture, pour que le défunt continue de vivre à travers la pensée des religieux, au sein même de son église funéraire. L'exclusion de toute inhumation de corps étranger à la famille

du fondateur dans la collégiale accentue en plus le désir de garantir la légitimité du lignage seigneurial par la continuité du sang et l'exaltation de sa fortune terrestre.

En Quercy, Limousin ou Gascogne, ce modèle d'une église funéraire dynastique promu par quelques cardinaux du XIV^e siècle n'a pas été imité, excepté à Castelnau-Bretenoux. Les évêques des diocèses méridionaux, comme dans le reste du royaume, suite à la Pragmatique Sanction de Bourges en 1437, étaient nommés le plus souvent à la discrétion du roi. Ainsi, il n'existait quasiment plus de dynasties familiales locales qui se succédaient sur un même siège épiscopal, ce qui aurait pu favoriser la création par ces prélats de sanctuaires dynastiques. Seul Jean d'Auriolle, évêque de Montauban de 1491 à 1519 a fait bâtir vers 1510 une chapelle funéraire accolée au chevet de sa cathédrale, pour y abriter son tombeau et celui de ses successeurs¹⁵⁶⁹. Par contre, les raisons d'un tel échec demeurent obscures pour les grandes familles nobles¹⁵⁷⁰ qui en auraient eu les moyens et l'opportunité. Ailleurs dans le royaume de France, le phénomène prit au contraire de l'ampleur, comme l'a étudié Julien Noblet¹⁵⁷¹. En Bourgogne, en 1386, Philippe le Hardi fonda la chartreuse de Champmol, établie comme la nécropole ducale. Son geste, certainement inspiré de celui du pape Innocent VI avec la chartreuse de Villeneuve-les-Avignon, fut par la suite imité en Milanais, en Castille et dans les états bourguignons¹⁵⁷². À leur tour, aux XV^e et XVI^e siècles, des seigneurs laïcs ont été soucieux de conserver la « perpétuelle mémoire » de leur lignage, mais loin du Midi, en Val-de-Loire, Anjou, Auvergne et Touraine. Tous au service du roi, auquel ils étaient parfois apparentés, ces aristocrates comme les cardinaux évoqués dans notre travail, délaissèrent comme lieux d'inhumation les villes où ils exerçaient leur pouvoir au profit d'une collégiale séculière, fondée sur leurs terres. L'église nouvellement construite devenait un véritable sanctuaire dynastique et la communauté de clercs veillait sur le souvenir du lignage seigneurial.

Ainsi, Pierre des Prés, Gaucelme de Jean, Bertrand du Pouget, Arnaud d'Aux, Hugues Roger et Pierre de La Chapelle-Taillefert peuvent être considérés comme des

¹⁵⁶⁹ La chapelle est brièvement décrite dans les sources qui concernent l'ancienne cathédrale de Montauban. Le tombeau de Jean d'Auriolle, en pierre calcaire, a été détruit, tout comme la chapelle, en 1561 lors du sac du quartier cathédral par les Protestants. Des fragments du sépulcre ont été découverts au XIX^e siècle. Ils montrent que le tombeau adoptait un style Renaissance digne des plus grands sculpteurs toulousains. La cuve du cénotaphe en elle-même comportait une représentation de saint Jean-Baptiste, patron du prélat, et de saint Antoine ermite, protecteur de sa famille. Les sculptures sont conservées au Musée Ingres de Montauban. Moureau, 2009, p. 42-45.

¹⁵⁷⁰ Les Cardaillac, les Armagnac ou les Turenne par exemple.

¹⁵⁷¹ Noblet, 2009.

¹⁵⁷² Il s'agit par exemple de la chartreuse de Miraflorès, de celle de Pavie ou du monastère royal de Brou. Noblet, 2009, p. 18.

précurseurs dans ce phénomène de fondations de sanctuaires dynastiques par de grands seigneurs laïcs. Tous partageaient la même idée, résumée par les vers de Pétrarque, un poète qu'ils ont fréquenté en Avignon : *Fama vincit mortem*, la Renommée triomphe de la Mort¹⁵⁷³.

¹⁵⁷³ Noblet, 2009, p. 19.

BIBLIOGRAPHIE

Sources manuscrites

GODEFROY Léon, *La Vie de l'éminentissime Monseigneur Pierre Desprez évêque de Riez archevêque d'Aix cardinal du Saint Siège apostolique évêque de Preneste, vice-chancelier de l'Église Romaine et Légat, fondateur des chapitres de St Martin de Montpezat en Quercy, et de St Pierre d'Avignon »*, inédite, due à Léon Godefroy, chanoine de Montpezat. BNF, ms. NAF 22338, f° 49-71.

Sources éditées

Jean XXII (1316-1334), Lettres communes, éd. G. Mollat, Paris, 1904-1947, 16 t.

Benoît XII (1334-1342), Lettres communes, éd. J.-M. Vidal, Paris 1902-1911, 3 t.

Clément VI (1342-1352), Lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France, éd. E. Déprez, G. Mollat et J. Glénisson, Paris, 1925-1961, 3 t.

Innocent VI (1352-1362), Lettres secrètes et curiales, éd. M.-H. Laurent et N. Gotteri, Paris, 1959-en cours de publication, 5 t.

Urbain V (1362-1370), Lettres communes, éd. M.-H. Laurent et alii, Paris, 1954-1989, 12 t.

Urbain V (1362-1370), Suppliques de 1362 à 1365 (années I à IV), éd. A.-M. Hayez, 1978-1989 (support informatique).

Grégoire XI (1370-1378), Lettres communes, années I à V, éd. A.-M. Hayez, 1990-1998 (support informatique)

Registre du Trésor des Chartes, tome III règne de Philippe de Valois, registres JJ 65 à 69, Archives Nationales, Paris, Imprimerie Nationale, 1980, 438 p.

Registre du Trésor des Chartes, tome III règne de Philippe de Valois, registres JJ 70 à 75, Archives Nationales, Paris, Imprimerie Nationale, 1978, 458 p.

Registre du Trésor des Chartes, tome III règne de Philippe de Valois, registres 76 à 79B, Archives Nationales, Paris, Imprimerie Nationale, 1984, 608 p.

Actes du Parlement de Paris, registres des jugés, deuxième série de 1328 à 1350, tome II, Archives Nationales, Paris Imprimerie nationale, 1960, 458 p.

Fasti Ecclesiae Anglicanae, 1300-1541 : volume 4-Monastic cathedrals (southern province), 1963

Fasti Ecclesiae Anglicanae 1300-1541: Volume 5, St Paul's, London, 1963.

Fasti Ecclesiae Anglicanae, 1300-1541 : volume 6-Northern province (York, Carlisle and

Durham), 1963

Fasti Ecclesiae Anglicanae 1300-1541: Volume 10, Coventry and Lichfield Diocese, Londres, 1964

Comptes consulaires de Saint-Antonin, édités par la société des amis du vieux Saint-Antonin, Montauban Forestié, 2003, 2 tomes, 460 p.

FABRE Augustin, *La chanson de sainte Foy de Conques*, Rodez, les Éditions de la *Revue historique du Rouergue*, (Impr. l'Union catholique), 1940, 76 p.

LONGNON Auguste, *Pouillé du diocèse de Cahors*, Paris, Imprimerie Nationale, 1877.

POUPARDIN Raymond, *La vie de saint Didier, évêque de Cahors*, Paris, Picard, 1900.

Ouvrages généraux

ALARCÃO Teresa, « A vestes funerárias episcopais de D. Gonçalo Pereira acebispo de Braga (1348†) », *O Clero Secular Medieval e as suas Catedrais: Novas Perspectivas e Abordagens*, Lisbonne, Estudos de História Religiosa, Universidade católica portuguesa, 2014, p. 369-386.

ALBE Edmond, « Autour de Jean XXII ; Jean XXII et les familles du Quercy », *Annales de Saint-Louis-des-Français*, t. VI, Rome, 1901-1902, p. 341-396.

ALBE Edmond, *Autour de Jean XXII : Hugues Géraud, évêque de Cahors : L'affaire des poisons et envoûtements en 1317*, Cahors, J. Girma, 1904, 200 p.

ALBE Edmond, « Familles du Quercy. Maison d'Hébrard et Maisons apparentées ou alliées », *Bulletin de la Société des Études du Lot*, 1905, tome 30, p. 77-304, I-LXXX, 497-504.

ALBE Edmond, « L'hérésie albigeoise et l'inquisition dans le Quercy », *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 1, n°4, 1910, p. 412-428.

ALQUOT Hervé, MERCERON Robert, « Nouvelles découvertes avignonnaises. Les fresques et les blasons de la livrée de Gaillard de La Mothe », *Études de l'école palatine*, 1979, p. 7-67.

ALQUOT Hervé, « Achat de la livrée Orsini à Villeneuve par le cardinal Hugues Roger », *Avignon au Moyen Âge. Textes et documents*, Avignon, Aubanel, 1988, p. 111-118.

ALMUNI-BALADA Maria Victoria, « La construcción medieval de la catedral de Tortosa. Integración y originalidades respecto al modelo catalán », *Gotische Architektur in Spanien. La arquitectura gótica en España*, Madrid-Frankfurt, Iberoamericana -Vervuert, 1999, p. 143-158.

AMERI Gianluca, DI FABIO Clario, *Luca Fieschi, cardinale, collezionista, mecenate (1300-1336)*, Milan, Silvana Editoriale, 2011, 190 p.

ANDRAULT-SCHMITT Claude, « Les voyages des cardinaux, artistes , œuvres et matériaux au XIV^e siècle », *Une histoire des circulations en Limousin : hommes, idées et marchandises en mouvement de la Préhistoire à nos jours*, Presses universitaires de Limoges, 2015, p.533-560.

ANGLES Guillaume, *Enquête sur le réseau des collégiales des diocèses de Cahors, Rodez et Vabres, du X^e au XVI^e siècles*, mémoire de maîtrise, Université de Toulouse II – Le Mirail, 2000, 187 p.

ANHEIM Étienne *et al.*, « Repenser les statuts sociaux », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2013/4 68^e année, p. 949-953.

ANHEIM Étienne, « Culture de cour et science de l'État », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 133, juin 2000, Science de l'État, pp. 40-47.

ANHEIM Étienne, « La musique polyphonique à la cour des papes au XIV^e siècle. Une sociologie historique », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA* [En ligne], Hors-série n° 2 | 2008, mis en ligne le 16 janvier 2009, consulté le 24 avril 2014.

ANHEIM Etienne, « Le pape et les artistes au milieu du XIV^e siècle. Réflexions sur les notions d'acteur et d'institution », *Circé. Histoires, Cultures & Sociétés*, Numéro 1, 2012.

ANHEIM Étienne, « Les hiérarchies du travail artisanal au Moyen Âge entre histoire et historiographie », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2013/4 68^e année, p. 1027-1038.

ANHEIM Étienne, *Clément VI au travail : Lire, écrire, prêcher au XIV^e siècle*, Presses Universitaires de la Sorbonne, Paris, 2014, 406 p.
Archéologie et vie quotidienne aux XIII-XIV^e siècles en Midi-Pyrénées, Toulouse, APAMAMP, 1990, 347 p.

ARAGUAS Philippe, *Bordeaux : la cathédrale Saint-André*, Paris, Monum, 2001, 95 p.

AUBERT Marcel, « La construction au Moyen Âge », *Bulletin Monumental*, tome 118, n°4, 1960, p. 241-259.

AUTRAND Françoise, « L'image de la noblesse en France à la fin du Moyen Âge, tradition et nouveauté », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1979, t. 123, p. 340-354.

AVRIL Joseph, « Église, paroisse, encadrement diocésain aux XII^e et XIV^e siècles, d'après les conciles et les statuts synodaux », *La paroisse en Languedoc XIII^e-XIV^e siècles*, Cahiers de Fanjeaux 25, Toulouse, Privat, 1990, p. 23-49.

BALAGNA Christophe, « La collégiale de La Romieu : symbole de l'architecture gothique rayonnante en Gascogne centrale », , *Les collégiales dans le Midi de la France au Moyen Âge*, Carcassonne, CVPM, 2000, p. 107-124.

BANDE Alexandre, *Le Coeur du roi. Les Capétiens et les sépultures multiples (XIII^e-XV^e)*

siècles), Paris, Tallandier, 2009, 254 p.

BANDE Alexandre, « Déplacer les cœurs et les entrailles à la fin du Moyen Age », *Déplacer les morts. Voyages, funérailles, manipulations, exhumations et réinhumations de corps au Moyen Âge*, Thanat'Os, Ausonius, Bordeaux, 2014, p. 121-129.

BARBICHE Bernard, DAINVILLE DE-BARBICHE Ségolène, *Bulla, legatus, nuntius: études de diplomatie pontificales, XIIIe-XVIIe siècle*, Paris, École des Chartes, 2007, 575 p.

BARBIER DE MONTAUT Xavier, « Explication de quelques termes de l'inventaire de Montpezat (1436) », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne*, 1877, tome V, p. 145-167.

BARBOSA MORUJAO Maria do Rosario : « La famille d'Ebard et le clergé de Coïmbra aux XIIIe et XIVe siècle », *A igreja o clero português no contexto europeu*, Centro de estudos de historia religiosa, universidade catolica portuguesa, 2005, p. 77-91.

BARON Françoise, « Le maître-autel de l'abbaye de Maubuisson au XIVe siècle », *Monuments et mémoires de la Fondation Eugène Piot*, tome 57, 1971, p. 129-151.

BARON Françoise, « Le décor sculpté et peint de l'hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins », *Bulletin Monumental*, tome 133, n°1, année 1975, p. 29-72.

BARON Françoise, « Collèges apostoliques et couronnement de la Vierge dans la sculpture avignonnaise des XIV^e et XV^e siècles », *Revue du Louvre*, 1979-3.

BARON Françoise, « L'apport de l'Angleterre dans la sculpture avignonnaise du XIV^e siècle », *Cahiers archéologiques*, 55, 2013-2014, p. 131-160.

BARRALIS Christine, BOUDET Patrice, DELIVRÉ Fabrice, *Église et État, Église ou État ? : Les clercs et la genèse de l'État moderne*, Paris, Presses Universitaires de la Sorbonne, 2015, 495 p.

BASCHET Jérôme, « Âme et corps dans l'Occident médiéval : une dualité dynamique, entre pluralité et dualisme », *Archives de sciences sociales des religions*, n° 112, 2000, p. 5-30.

BATANY Jean, « Benoît XII et la construction du palais jugés par un moraliste contemporain », *Avignon au Moyen Âge. Textes et documents*, Avignon, Aubanel, 1988, p. 67-74.

BAUD Anne (dir.), *Espace ecclésial et liturgie au Moyen Âge*, Paris, MOM, 2010, 382 p.

BAVOUX Nadège, *Sacralité, pouvoir, identité. Une histoire du vêtement d'autel (XIIIe – XVIe siècle)*, Thèse de doctorat en histoire, Université de Grenoble, 2012, 855 p.

BAZIN-TACCHELLA, Sylvie, « Un chirurgien-clerc : Guy de Chauliac », *Le clerc au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 1995, p. 33-44.

BÉA Adeline, « La collégiale Saint-Michel de Castelnaudary », *Les collégiales dans le Midi de la France au Moyen Âge*, Carcassonne, CVPM, 2000, p. 79-90.

BÉA Adeline, « Les collégiales de Jean XXII », *Les collégiales dans le Midi de la France au Moyen Âge*, Carcassonne, CVPM, 2000, p. 91-106.

BEAUNE Colette, « Mourir noblement à la fin du Moyen Âge », *La mort au Moyen Âge*, Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 6^e congrès, Strasbourg, 1975, p. 125-144.

BENOIT Paul, « Fer et plomb dans la construction des cathédrales gothiques », *L'homme et la matière. L'emploi du plomb et du fer dans l'architecture gothique*, Paris, Picard, 2009, p. 51-60.

BERLIERE Ursmer, *Les évêques auxiliaires de Cambrai et de Tournai*, Paris, Champion, 1905, 191 p.

BERLIERE Ursmer, *Suppliques de Clément VI (1342-1352), textes et analyses*, Rome, Institut historique belge, 1906, 1004 p.

BERLIERE Ursmer, *Le recrutement dans les monastères bénédictins aux XIII^e et XIV^e siècles*, Bruxelles, Lammertin, 1924, 66 p.

BERNARDI Philippe et MIGNON Jean-Marc, « Évaluation et mesure des bâtiments. L'exemple de la Provence médiévale », *Histoire & mesure*, XVI - 3/4 | 2001, p. 309-343.

BERNARDI Philippe, « Un chantier médiéval », *Monument de l'Histoire. Construire, reconstruire le Palais des Papes. XIV^e-XX^e siècles*, Avignon, RMG, 2002, p. 47-54.

BERNARDI Philippe, « Notes sur la chronologie du chantier de la tour Saint-Laurent ou du Revestiaire », *Monument de l'Histoire. Construire, reconstruire le Palais des Papes. XIV^e-XX^e siècles*, Avignon, RMG, 2002, p. 61-62.

BERNARDI Philippe, DILLMAN Philippe, « La place du métal dans la construction », *Monument de l'Histoire. Construire, reconstruire le Palais des Papes. XIV^e-XX^e siècles*, Avignon, RMG, 2002, p. 63-70.

BERTRAND Paul, « Authentique de reliques : authentiques ou reliques ? », *Le Moyen Âge*, 2006/2, tome CXII, p. 363-374.

BESERAN i RAMON Pere, « Incidències napolitanes a Catalunya. Revisions sobre l'escultura i arquitectura trescentista », *El Trecento en obres. Art de Catalunya i art d'Europa al segle XIV*, Barcelone, Publicacions i Edicions de la universitat de Barcelona, 2009, p. 131-159.

BIGET Jean-Louis, « La restitution des dîmes par les laïcs dans le diocèse d'Albi à la fin du XIII^e siècle », *Les évêques, les clercs et le roi (1250-1300)*, Cahiers de Fanjeaux n° 7, Toulouse, Privat, 1972, p. 211-283.

BILLOTA Maria Alessandra, « La presenza dei santi Antonio, Francesco e Ludovico nel ciclo scultoreo della Chapelle Notre-Dame de Rieux a Tolosa. Tra devozione francescana e conformita istituzionale », *Il Santo. Rivista francescana di storia dottrina arte*, LIV, 2014/2-3, p. 405-418.

BIRABEN, Jean-Noël, *Les hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens : la peste dans l'Histoire*, Paris, Mouton, 1975, 455 p.

BIRABEN, Jean-Noël, « Épidémies, hygiène et santé publique au moyen-âge », *Colloque international d'histoire de la médecine médiévale (4-5 mai 1985)*, Orléans, Société Orléanaise d'Histoire de la Médecine, 1985, pp. 74-82.

BIRABEN, Jean-Noël, « L'hygiène, la maladie, la mort », in *Histoire de la population française. Des origines à la Renaissance (I)*, Paris, PUF, 1988, pp. 421-462.

BLANC Odile, « Le luxe, le vêtement et la mode à la fin du Moyen-Age », dans *Bulletin du centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, 4, 1983, Paris, p. 23-44.

BLANC Odile, « Les stratégies de la parure dans le divertissement chevaleresque (XVe siècle) », dans *Parure, pudeur étiquette, Communications n°46*, Seuil, Paris, 1987, p. 49-65.

BLANCHET Adrien, DIEUDONNÉ Adolphe, *Manuel de numismatique française*, Paris, A. Dieudonné, 1912-1936.

BLISS William Henry, *Calendar of Papal Registers Relating To Great Britain and Ireland, Volume 2, 1305-1342*, Originally published by Her Majesty's Stationery Office, London, 1895.

BLISS William Henry, *Petition to the pope, 1342-1419*, Londres, Eyre and Spottiswoode, 1896, 760 p.

BLOCK Elaine C., *Corpus of Medieval Misericords in France XIII^e-XVI^e century*, Turnhout, Brépols, 2003, 444 p.

BOCK Nicolas, « Reliques et reliquaires, entre matérialité et culture visuelle », *Perspective*, 2010-2, p. 361-368.

BOMBI Barbara, *Il registro di Andrea Sapiti, procuratore alla curia avignonese*, Rome, Viella 2007.

BOMPAIRE Marc, « Évaluer les monnaies a la fin du Moyen-Âge. Une information imparfaite et inégale », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], XLV-137 | 2007, mis en ligne le 01 juillet 2010, consulté le 05 juin 2017. URL : <http://ress.revues.org/210> ; DOI : 10.4000/ress.210

BORLÉE Denise, « L'ancienne clôture du chœur de Saint-Bénigne de Dijon », *Bulletin Monumental*, tome 150, n°1, année 1992, p. 21-37.

BORLÉE Denise, « « Pour le remède des âmes » : la chapelle du cimetière de l'hôpital Saint-

Jacques de Cuiseaux et son décor peint », *In Situ* [En ligne], 22 | 2013, mis en ligne le 24 octobre 2013, consulté le 23 mai 2017.

BOUCHERON Patrick, « L'implicite du signe architectural : notes sur la rhétorique politique de l'art de bâtir entre Moyen Âge et Renaissance », *Perspective*, 2012-1, p. 173-180.

BOURBON Georges, « Inventaire du trésor et du mobilier de l'église collégiale Saint-Martin de Montpezat », *Revue des sociétés savantes de la France et de l'étranger*, 1876, p. 577-581.

BOUREAU Alain, « Satan hérétique : l'institution judiciaire de la démonologie sous Jean XXII », *Médiévales* [En ligne], 44 | printemps 2003, mis en ligne le 02 décembre 2005, consulté le 17 juillet 2014.

BOUSQUET Jacques, « La dédicace ou consécration des églises et ses rapports avec leur construction », *Cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, n°3, 1972, p. 53-60.

BOUYGUES Baptiste, « Une installation de patron-fondateur au chapitre collégial de Montpezat », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne*, XXXX, 1912, p. 247-250.

BOUYÉ Édouard, « L'Église médiévale et les armoiries. Histoire d'une acculturation », *Mélange de l'École Française de Rome*, t. 113, 2001-1, p. 493-542.

BOUYÉ Édouard, « Les armoiries pontificales à la fin du XIII^e siècle : construction d'une campagne de communication », *Médiévales*, 44, 2003, p. 173-198.

BOZOKY Edina, « Prolégomènes à une étude des offrandes de reliquaires par les princes », *Reliques et sainteté dans l'espace médiéval*, Brepols, Thurnout, 2005, p. 91-116.

BREL-BORDAZ, Odile, *Broderies d'ornements liturgiques (XIIIe-XIVe siècle)*

BRELAUD Jean-Pierre, « Le chœur : l'exemple de Notre-Dame de Beaune », *Le chœur, définitions, organisations des espaces, cheminement et franchissement*, Journées d'études UMR 5138 – groupe « Collégiales », Lyon, 2004, p. 6-9.

BROCONAT, abbé, « La Roumieu. Étude archéologique et historique », *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, 1906, p. 94-115.

BRU Nicolas (dir.), *Archives de pierre ; les églises du Moyen Âge dans le Lot*, SilvanaEditoriale, Milan, 2011, 319 p.

BRU Nicolas, « Le vitrail », *Archives de pierre ; les églises du Moyen Âge dans le Lot*, SilvanaEditoriale, Milan, 2011, p. 104-113.

BRUN Robert, « Notes sur le commerce des objets d'art en France et principalement à Avignon à la fin du XIV^e siècle », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1934, tome 95. pp. 327-346.

BRUNA D., « De l'agréable à l'utile : le bijou ecclésiastique à la fin du Moyen-Âge », dans

Revue Historique, 609, Janvier-mars, 1999, p. 3-22.

BURGESS Clive et HEAL Martin, *The late medieval english college and its context*, Boydell & Brewer Ltd, 2008, 290 p.

CAILLE Jacqueline, « Les ordres mendiants à Narbonne des origines à la fin du Moyen Âge », *Le Ciel sur cette Terre. Dévotions, Église et religion au Moyen Âge, Mélanges en l'honneur de Michelle Fournié*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2008, p. 165-206.

CAILLET Jean-Pierre, « Lieux et mises en scène de la sépulture épiscopale dans le royaume de France », *L'évêque, l'image et la mort. Identité et mémoire au Moyen Âge*, Rome, Viella, 2014, p. 103-122.

CAILLET Louis, *La papauté d'Avignon et l'Église de France : la politique bénéficiaire du pape Jean XXIII en France (1316-1334)*, Paris, Presses universitaires de France, 1975, 608 p.

CARBONELL-LAMOTHE, Yves, PRADALIER-SCHLUMBERGER, Michèle, « Le Pontifical de Pierre de La Jugie à Narbonne », *Midi : revue de sciences humaines et de littérature de la France du Sud*, 1986, t. 1, p. 19-25.

CAROLUS-BARRÉ Louis, « Benoît XII et la mission charitable de Bertrand Carit dans les pays dévastés du nord de la France (Cambrésis, Vermandois, Thiérache) », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 62 (1950), p. 165-232.

CAROLUS-BARRÉ Louis, « Bibliothèques médiévales inédites, d'après les archives du Vatican », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. 53, 1936. pp. 330-377.

CARRAZ Damien, « Une commanderie templière et sa chapelle en Avignon : du Temple aux chevaliers de Malte », *Bulletin Monumental*, tome 154, n°1, année 1996. p. 7-24.

CASSAGNES-BROUQUET Sophie, « Des étrangers à la cour. Les artistes et les échanges culturels en Europe au temps du gothique international », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public. 30e congrès*, Göttingen, 1999. pp. 165-177.

CASTELLANO i TRESSERRA Anna, *Pedralbes a l'edat mitjana. Història d'un monastir femení*, Barcelone, Publicacions de l'Abadia de Montserrat, 1998, 400 p.

CASTELNUOVO Enrico, « Matteo Giovannetti et le décor du Palais des Papes », *Monument de l'Histoire. Construire, reconstruire le Palais des Papes. XIV^e-XX^e siècles*, Avignon, RMG, 2002, p. 70-75.

CATHALA-COTURE Antoine de , *Mémoire historique de la généralité de Montauban*, manuscrit, 1713, Bibliothèque Municipale de Montauban, Ms. 1 .

CATHALA-COTURE, Antoine de, *Histoire politique, ecclésiastique et littéraire du Querci*, 3 tomes, Montauban, Cazaméa, 1785.

CAUCHIES Jean-Marie (dir.), *Fêtes et cérémonies aux XIV^{ème}-XV^{ème} siècle*, Rencontres de

Lausanne (23-26 septembre 1993), Neuchâtel : Centre européen d'études bourguignonnes, n°34, 1994, 239 p.

CHABBERT Roland, « Les miséricordes de la cathédrale d'Albi », *Le miroir des miséricordes (XIII^e-XVII^e siècles)*, Les Cahiers de Conques, n° 2, Rodez, 1996, p. 185-196.

CHANTEPERDRIX (B.), *Testaments montalbanais (1390-1418)*, mémoire de maîtrise d'histoire médiévale, université de Toulouse-Le Mirail, juin 1997.

CHERIN, *Memoire Généalogique de la Maison d'Aux de Lescout*, 1788.

CHEVALIER Pascale, « Les gisants des saints abbés Mayeul et Odilon découverts à Souvigny », *Sculptures médiévales en Auvergne: création, disparition et réapparition*, Clermont-Ferrand, Presses de l'université Blaise Pascal, 2008, p. 53-71.

CHOMEL Vital, « Droit de patronage et pratique religieuse dans l'archevêché de Narbonne au début du XVe siècle », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1957, tome 115, p. 58-137.

CHOPIN Hervé (dir.), *Le chœur, définitions, organisations des espaces, cheminement et franchissement*, Journées d'études UMR 5138 – groupe « Collégiales », Lyon, 2004, 52 p.

CHOPIN Hervé, « La collégiale d'Aigueperse : un exemple de modifications architecturales liées à un changement de statut », *Le chœur, définitions, organisations des espaces, cheminement et franchissement*, Journées d'études UMR 5138 – groupe « Collégiales », Lyon, 2004, p. 27-33.

CLAVERIE Pierre-Vincent, « Les acteurs du commerce des reliques à la fin des croisades », *Le Moyen Âge*, 2008/3, tome CXIV, p. 589-602.

COMBES Gérard, « Autour de Jean de Lettes, évêque apostat de Montauban au XVI^e siècle », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne*, 2007, tome 132, p. 63-76.

COMET Anaïs, « Une forme particulière de mise en défense collective : les forts villageois dans l'ouest du Lot à la fin du Moyen Âge », *Vivre et mourir en temps de guerre de la préhistoire à nos jours : Quercy et régions voisines*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2013, p. 97-111.

Commerce, finances et société (XI^e-XV^e siècles) : recueil de travaux d'histoire médiévale offerts à M. le professeur Henri Dubois, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1993, 507 p.

CONTAMINE Philippe, « Aperçus sur la propagande de guerre, de la fin du XII^e au début du XV^e siècle : les croisades, la guerre de Cent ans », *Le forme della propaganda politica nel Due e nel Trecento. Relazioni tenute al convegno internazionale di Trieste (2-5 marzo 1993)*, Rome, École Française de Rome, 1994. pp. 5-27

CONTAMINE Philippe, « Espaces féminins, espaces masculins dans quelques demeures aristocratiques françaises, XIV^eème-XVI^eème siècle », dans *Das Frauenzimmer, die Frau bei*

Hafe in Spätmittelalter und früher Neuzeit, Jan Thorbecke, Verlag Stuttgart, 2000, p. 79-90.

CONTAMINE Philippe, « Les aménagements de l'espace privé, XIV^e-XV^e siècles », dans *Histoire de la vie privée*, sous la dir. de Philippe Ariès et de Georges Duby, 2, De l'Europe féodale à la Renaissance, Paris : Seuil, 1985, p. 421-501.

CONTAMINE Philippe, « Noblesse française, *nobility* et *gentry* anglaise à la fin du Moyen Âge », *Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes*, 2006, vol. 13, p. 105-131.

CONTAMINE Philippe, *Guerre, État et société à la fin du Moyen Âge*, Paris-La Haye, Mouton, 1972, 757 p.

CORDEZ Philippe, « Gestion et médiation des collections de reliques au Moyen Âge. Le témoignage des authentiques et des inventaires », *Reliques et sainteté dans l'espace médiéval*, Brepols, Thurnout, 2005, p. 33-63.

CORNISH Sydney William, *Short notes on the church and parish of Ottery-Saint-Mary, Devon*, Pollard, 1869, 81 p.

COSTANTINI Frédérique-Anne, *L'abbatiale Saint-Robert de La Chaise-Dieu : un chantier de la papauté d'Avignon (1344-1352)*, Paris, Champion, 2003, 500 p.

COULAUD Hélène, « Le trésor de la cathédrale de Narbonne pendant la période tridentine, entre splendeur et sobriété. Édition et commentaire de la visite du cardinal Pierre de Bonzi (1677) », *Patrimoines des Sud*, 2015-1, p. 1-69.

COUPRY Claude, « Peinture murale. Couleurs mélangées, de l'Antiquité au Moyen Âge », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA*, 15 | -1, 225-228.

COURCELLE, Dominique de, « La bibliothèque du chapitre de la cathédrale Saint-Just de Narbonne », *Livres et bibliothèques (XIII^e-XV^e siècles)*, Cahiers de Fanjeaux 31, 1996, Toulouse, p.185-207.

COURTEL Anne-Lise, « Les clientèles des cardinaux limousins en 1378 », *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, t. 89, n°2. 1977, p. 889-944.

COUVARAS Ekaterina, *L'architecture et la topographie des couvents dominicains et franciscains dans l'ancien diocèse de Cahors (XIII^e-XV^e siècle)*, mémoire de Master II d'études médiévales, Université de Toulouse II-Le Mirail, 2008, 254 p.

CRÉMIER Jean-Pierre, « Les perforations aménagées (et décorées) dans les voûtes », *La cathédrale Saint-Pierre de Poitiers. Enquêtes croisées*, Geste éditions, 2013, p. 109-110.

CROS GUTIERREZ Almudena, *The artistic patronage of Gil de Albornoz (1302-1367), a cardinal in context*, thèse de doctorat en histoire de l'art, Université de Warwick, 2008, 2 vol., 630 p.

CURZI Gaetano, « Culto, reliquie e reliquiari », *La collegiata dei santi Cesidio e Rufino a Trasacco : un santuario della Marsica*, Rome, Gangemi, 2016, p. 111-122.

CUZANGE Laurence et TEXIER Annick, « Les plombs des vitraux : caractéristiques et typologie », *L'homme et la matière. L'emploi du plomb et du fer dans l'architecture gothique*, Paris, Picard, 2009, p. 215-226.

CZERNIAK Virginie, « L'église Notre-Dame de Saux à Montpezat-de-Quercy : son décor peint du XIV^e siècle », *L'art du Sud : de la création à l'identité*, Toulouse, 2001, p. 99-110.

CZERNIAK Virginie, « Montpezat-de-Quercy », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne*, t. CXXVI, 2001, p. 193-195.

CZERNIAK Virginie, *La peinture murale médiévale en Quercy (XII^e-XVI^e siècles)*, thèse de doctorat en histoire de l'art, Université Michel de Montaigne, Bordeaux, 2004, 4 volumes.

CZERNIAK Virginie, « Les figures peintes et la polychromie du portail occidental de la cathédrale Saint-Étienne de Cahors : une étude pluridisciplinaire », *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. LXVII, 2007, p. 97-113.

CZERNIAK Virginie, « La peinture murale », *Archives de pierre. Les églises du Moyen Âge dans le Lot*, Silvana Editoriale, 2011, p. 88-103.

CZERNIAK Virginie, « Pigments rares, matériaux précieux et procédés techniques élaborés : l'expression d'un raffinement certain dans la peinture murale méridionale du XIV^e siècle », *Mercados del lujo, mercados del arte*, Presses universitaires de Valencia, 2015, p. 299-308.

D'ALBERTO Claudia, *Roma al tiempo di Avignone. Sculpture nel contesto*, Rome, Campisano, 2013, 342 p.

DALTON John Neale, *The collegiate church of Ottery Saint Mary*, Cambridge, University press, 1917, 310 p.

DAUTREY Philippe, « Les chantiers de 1344-1345 à travers leurs comptes », *Monument de l'Histoire. Construire, reconstruire le Palais des Papes. XIV^e-XX^e siècles*, Avignon, RMG, 2002, p. 41-46.

DAUX Camille, « L'ordre franciscain dans le Montalbanais (suite) », *Bulletin de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne*, tome XXXII, 1903 .

DAUX Camille, « L'ordre Franciscain dans le Montalbanais », *Bulletin de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne*, tome XXXI, 1902 .

DAUX Camille, *Histoire de l'Église de Montauban*, Paris, t. I et II, Paris, Bray et Retaux, 1881, 686 et 870 p.

DEBAX Hélène, *Vicomtes et vicomtés dans l'occident médiéval*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2008, 340 p.

DEELEY Ann, « Papal Provision and Royal Rights of Patronage in the Early Fourteenth Century », *The English Historical Review*, Vol. 43, No. 172 (Oct., 1928), pp. 497-527.

DEFONTAINE Patrick, *Recherches sur les prieurés réguliers, monastiques et canoniaux des anciens diocèses de Chalon et Mâcon (X^e – XIV^e siècles)*, thèse de doctorat en histoire médiévale, Université de Bourgogne, 2013, 2 vol., 1040 p.

DELORT Robert, « Notes sur les livrées en milieu de cour au XIV^eme siècle », dans *Commerce, finances et sociétés, XI^eme - XVI^eme siècle, recueil de travaux d'histoire médiévale offert à M. le professeur Henri Dubois*, Paris, Publications Universitaires Paris-Sorbonne, 1994, p.361-368.

DELUZ Christiane, « Croisade et paix en Europe au XIV^esiècle », *Cahiers de recherches médiévales* [En ligne], 1 | 1996, mis en ligne le 06 août 2008, consulté le 13 octobre 2012.

DEMORE Myriam, NOUGARET Jean, POISSON Olivier, *Autour des maîtres d'oeuvre de la cathédrale de Narbonne : les grandes églises gothiques du Midi, sources d'inspiration et construction*, Colloque d'histoire de l'art meridional au Moyen-Age (3e ; Narbonne ; 1992), Narbonne : Ville de Narbonne, 1994, 170 p.

DEMORE Myriam, NOUGARET Jean, POISSON Olivier, *Le grand retable de Narbonne. Le décor sculpté de la chapelle de Bethléem à la cathédrale de Narbonne et le retable en pierre du XIV^e siècle en France et en Catalogne*, Colloque d'histoire de l'art méridional au Moyen Âge (1er ; Narbonne ; 1988), Narbonne, Ville de Narbonne, 1990, 138 p.

DENEAU Mélanie, « Les ordres mendiants en Limousin : l'implantation dans l'ancien diocèse de Limoges », dans *Les ordres religieux au Moyen Age en Limousin*, Treignac, Les Monédières, 2003, p. 152-193.

DENEAU Mélanie, *L'implantation des ordres mendiants dans l'ancien diocèse de Limoges. Histoire et vestiges des couvents fondés avant 1500*, mémoire de maîtrise en histoire, Université de Toulouse II-Le Mirail, 2002, 139 p.

DÉPREZ Eugène, « Les funérailles de Clément VI et d'Innocent VI d'après les comptes de la Cour Pontificale », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, tome 20, 1900. pp. 235-250.

DEREMBLE Jean-Paul, « Matières immatérielles. Pour une théologie médiévale de la matière », *L'homme et la matière. L'emploi du plomb et du fer dans l'architecture gothique*, Paris, Picard, 2009, p. 29-36.

DESACHY Mathieu, « Fonder pour durer. Notes sur les fondations de collégiales en Rouergue à la fin du Moyen-Age et à l'époque moderne », *Collégiales et chanoines dans le centre de la France du Moyen-Age à la Révolution*, Limoges, PULIM, 2010, p. 95-110.

DESACHY Matthieu, « Un ramassis d'autels et de chapelles », *Revue du Rouergue*, 2008, pp.441-482.

DEVAILLY Guy, « Les patronats d'église en Normandie aux XIII^e et XIV^e siècles », *Cahier des Annales de Normandie* n°23, 1990, p. 351-359.

DI FABIO Clario, « Gli scultori del monumento del cardinale luca Fieschi nelle cattedrale di

Genova. Precizazioni e proposte », Arnolfo *Di Cambio: il monumento del cardinale Guillaume de Bray dopo il restauro*, Bolletino d'arte, 2009-VII, p. 263-288.

DI FABIO Clario, « I sepolcri della regina Margherita, del cardinale Luca Fieschi e dei dogi Simone Boccanegra e Leonardo Montaldo », *Bolletino dei Musei civici genovesi*, n°64, 2000, p. 7-20.

DOMENGE i MESQUIDA Joan, « Traces épiscopales dans la cathédrale gothique de Majorque : espaces, sépultures, mobilier liturgique », *L'évêque, l'image et la mort. Identité et mémoire au Moyen Âge*, Études lausannoises d'histoire de l'art, 16, Rome, Viella, 2014, p. 300-304.

DONADIEU-RIGAUT Dominique, « Les ordres religieux et le manteau de Marie », *Cahiers de recherches médiévales*, 8, 2001, p.107-134.

DOR Pierre, *Les épines de la Sainte Couronne du Christ en France*, Paris, Francois-Xavier de Guibert, 2013, 694 p.

DOSSAT Yves, « De Vaudès à saint François à Montauban », *Les franciscains en Languedoc*, Cahiers de Fanjeaux, n°8, Toulouse, Privat, 1973 .

DOSSAT Yves, « Un don d'Alphonse de Poitiers aux Clarisses de Montauban (mai 1270) », *Moissac et sa région*, 1963 .

DOUËT D'ARCQ Louis, *Collections de sceaux*, Paris, Plon, 1863-1868, 3 vol., 744 p. , 716 p. et 1239 p.

DOUGLAS, Mary, *De la souillure*, Paris, François Maspero, 1971 (première édition en langue originale : Londres, 1967).

DUCHESNE François, *Histoire de tous les cardinaux français de naissance*, Paris, 1660.

DUHAMEL Louis, « Le tombeau de Jean XXII à Avignon », *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1882, p. 24-46.

DUMAS DE RAULY (Ch.), « Inventaire des reliquaires et bijoux de l'église cathédrale de Montauban en 1516 », *Bulletin de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne*, XV, P. 263-285 .

DURLIAT Marcel, « La Romieu », *Congrès archéologique de France, 128^e session, Gascogne*, Paris, Picard, 1970, p. 181-193.

DUVAL Sylvie, « Les religieuses, le cloître et la ville », *Moines et religieux dans la ville (XII^e-XV^e siècle)*, Cahiers de Fanjeaux n°44, Toulouse, 2009, p. 495-516.

DUVAL Sylvie, « Les Dominicains et les femmes (fin du Moyen Âge-début de l'époque moderne) », *Les Dominicains en France (XIII^e-XX^e siècle)*, Paris, Cerf.

DUVAL-ARNOULD Louis, « Élaboration d'un document pontifical : les travaux

préparatoires à la constitution apostolique *Cum inter nonnullos* (12 novembre 1323) », *Aux origines de l'État moderne. Le fonctionnement administratif de la papauté d'Avignon. Actes de la table ronde d'Avignon (23-24 janvier 1988)*, Rome, École Française de Rome, 1990, p. 385-409.

DUVERNOY Jean, *L'Inquisition en Quercy. Le registre des pénitences de Pierre Cellan 1241-1242*, Cahors, L'Hydre, 2001, 285 p.

DYKMANS Marc, « Les palais cardinales d'Avignon », *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, t. 83, N°2. 1971. pp. 389-438.

DYKMANS Marc, « Le cardinal Annibal de Ceccano (v.1282-1350). Étude biographique et testament du 17 juin 1348 », *Bulletin de l'institut historique belge de Rome*, XLIII, 1973.

EDEN Bradford Lee, « The Feast of Relics in medieval England », *Reliques et sainteté dans l'espace médiéval*, Brepols, Turnhout, 2005, p. 301-304.

Enquête en sous-sol...en quête du passé, archéologie en Tarn-et-Garonne, Montauban, 2008.

ESPAÑOL Francesca, « Joan Avesta, sculpteur de Carcassonne. L'influence de l'atelier de Rieux sur la Catalogne », *Bulletin Monumental*, tome 151, n°2, année 1993. pp. 383-403.

ESPAÑOL Francesca, *L'arts dels reis catalans*, Barcelone, Angle editorial, 2010, 254 p.

ESQUIEU Yves, « Introduction », *Espace ecclésial et liturgie au Moyen Âge*, Paris, MOM, 2010, p. 70-73.

ESQUIEU Louis, *Essai d'un armorial quercynois*, Paris, Champion, 1907, 282 p.

EUBEL Conrad, *Hierarchia catholica medii aevi... ab anno 1198*, 8 vol., Münster, 1913-1978.

FAGES René, *Le tombeau du cardinal de Tulle à Saint-Germain-les-Belles*, Limoges, 1885, 12 p.

FANGAREZZI Riccardo, « Il cardinalo Bertrando del Poggetto, l'abate Bernardo, la lunetta araldica della torre di Nonantola nella Rocca de Vignola », *Memorie. La rivista del Centro Studi Storici Nonantolani*, 10 (2010), n. 8-10, pp. 3-7.

FARELÓ Mario, « *Les pouvoirs du parvis : pour une comparaison des élites ecclésiastique et municipale à Lisbonne (1325-1377)* », *Centros Periféricos de Poder na Europa do Sul*, Lisboa, Edições Colibri/CIDEHUS-UE, 2012, p. 115-141.

FARELÓ Mario, « Les clercs étrangers au Portugal durant la période de la papauté avignonnaise : un aperçu préliminaire », *Lusitania sacra*, 22, 2010, p. 85-147.

FARELÓ Mario, « *Payer au roi et au pape. Les décimes pontificales imposées au clergé portugais pendant l'époque avignonnaise* », *Financiar el reino terrenal. La contribución de la iglesia a finales de la edad media (siglos XIII-XVI)*, Barcelone, 2013, p. 55-106.

FARELÓ Mario, ROLDAO Filipa, MARQUES André Evangeslista, « Les clercs dans l'administration dionysienne (1279-1325) », *Carreiras eclesiásticas no ocidente cristão (séc. XII-XIV)*, Centro de estudos de historia religiosa, universidade catolica portuguesa, 2007, p. 271-316.

FAU Jean-Claude, « Sources miraculeuses et saints guérisseurs en Tarn-et-Garonne », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne*, 2010, tome 135, p. 29-58.

FAUCON Maurice, « Les arts à la cour d'Avignon sous Clément V et Jean XXII (1307-1334) », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. 2, 1882. pp. 36-83.

FAUCON Maurice, « Les arts à la cour d'Avignon sous Clément V et Jean XXII (d'après les registres caméraux de L'Archivio segreto Vaticano), seconde partie (1320-1334) », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t 4, 1884. pp. 57-130.

FAVIER Jean, *Finances et fiscalités au Bas Moyen-Age*, Société d'édition de l'enseignement supérieur, Paris, 1971, 355 p.

FAVIER Jean, *La guerre de Cent Ans*, Fayard, Paris, 1980, 678 p.

FAVREAU Robert, *Études d'épigraphie médiévale*, Presses universitaires de Limoges, 1995, 612 p.

FERÃO Miguel Pedro, « O clero secular e a ourivesaria da Sé de Coimbra entre os séculos XIV-XVI », *O Clero Secular Medieval e as suas Catedrais: Novas Perspectivas e Abordagens*, Lisbonne, Estudos de História Religiosa, Universidade católica portuguesa, 2014, p. 387-412.

FEUCHTER Jörg, *Ketzer, Konsuln und Büsser*, Tübingen, Mohr Siebeck, 2007, 607 p.

FINANCE Laurence de, « Chronologie de la renaissance du vitrail à Paris au XIX^e siècle : L'exemple de l'église Saint-Laurent », *In Situ* [En ligne], 9 | 2008, mis en ligne le 18 avril 2012

FOL Michel, « Comprendre la fondation des collégiales du diocèse de Genève à la fin du Moyen Age », *Les collégiales dans le Midi de la France au Moyen Age*, Carcassonne, Centre d'Etudes Cathares, 2003, p. 219-266.

FONT-RÉAULX Jacques, *L'église collégiale Saint-Pierre d'Avignon. À propos du sixième centenaire*, Rullière, Avignon, 1958, 6 p.

FORESTIÉ Édouard, « Les livres de comptes d'un marchand montalbanais au XIV^e siècle. Lecture faite à la Sorbonne, avril 1881 », *Bulletin de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne*, 1881, IX, p. 138-153 .

FORESTIÉ Édouard, « Trois prélats de la maison de Belfort au XIV^e siècle », *Bulletin de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne*, t. XI, 1883, p. 48-57.

FORESTIÉ Édouard, *Les livres de comptes des frères Bonis : marchands montalbanais du XIV^e siècle*, Paris, Champion, 1890-1894, 3 tomes, 1404 p.

FORESTIÉ Édouard, « Le château de Piquecos », *Bulletin de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne*, t. XXI, 1903, p. 217-230.

FOSSIER Arnaud, « La Pénitencerie pontificale en Avignon (XIV^e siècle) ou la justice des âmes comme style de gouvernement », *Les justices d'Eglise dans le Midi*, Cahiers de Fanjeaux, 42, Toulouse, Privat, 2007, p. 199-239.

FOURNIÉ Michelle, LE BLEVEC Daniel, *L'archevêché de Narbonne au Moyen Âge*, Toulouse, CNRS, Université de Toulouse-Le Mirail, 2008, 214 p.

FOURNIÉ Michelle, RYCKEBUSH Fabrice, DUBREUIL-ARCIN Agnès, « Jean XXII et le remodelage de la carte ecclésiastique du midi de la France : une réforme discrète », *Revue d'histoire ecclésiastique*, vol. 98, n° 1-2, Paris, 2003, p. 29-60.

FOURNIER Priscille, « Un couvent méconnu : les Dames Chanoinesses de Saint-Sernin de Toulouse », *Annales du Midi*, n° 111, 1999, p. 199-216.

FRANCO MATA Angela, « La catedral de Toledo: entre la tradición local y la modernidad foránea », *Gotische Architektur in Spanien. La arquitectura gótica en España*, Madrid-Frankfurt, Iberoamericana -Vervuert, 1999, p. 83-104.

FRANCO MATA Angela, « Iconografía funeraria gótica en Castilla y Leon (siglos XIII y XIV) », *De Arte*, 2, 2003, p. 47-86.

FRAUER Martina, « Die Dominikanerkirche Santa Catalina in Barcelona - Aspekte zur Entstehungsgeschichte », *Gotische Architektur in Spanien. La arquitectura gótica en España*, Madrid-Frankfurt, Iberoamericana -Vervuert, 1999, p. 119-142.

FREIGANG Christian, « La collégiale Notre-Dame de l'Assomption du Vigan », *Congrès archéologique de France, 1989, Quercy*, Société Française d'Archéologie, Paris, 1993, p. 517-542.

FREIGANG Christian, *Imitare ecclesias nobiles. Die Kathedraen von Narbonne, Toulouse und Rodez und die nordfranzösische Rayonnantgotik im Languedoc*, Worms : Wernersche Verlagsgesellschaft, 1992, 406 p.

FREIGANG Christian, « La cathédrale gothique septentrionale dans le Midi, symbole royaliste ou formule ambitieuse ? », *Autour des maîtres d'oeuvres de la cathédrale de Narbonne*, Narbonne, 1994, p. 15-26.

FREIGANG Christian, « La conception spatiale des chevets gothiques : points de vue liturgiques », *La place du choeur*. Paris, Picard, 2012, p. 67-78.

GAILLARD Georges, « L'architecture gothique catalane », *Bulletin Hispanique*, t 38, n°3, 1936. pp. 257-271.

GALABERT Firmin, « Villes et institutions religieuses de la généralité de Montauban avant 1715 », *Bulletin de la société archéologique du Midi de la France*, 1903, p. 179-190 .

GALABERT Firmin, *Montpezat-de-Quercy, sa collégiale, ses seigneurs*, Saint-Dizier, Thévenot, 1918, 254 p.

GANÉ Robert, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris au xiv^e siècle : étude sociale d'un groupe canonial*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 1999 (*Cercor, travaux et recherches XI*), 431 p.

GARDELLES Jacques, « Recherches sur l'ancienne collégiale de Villandraut », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, vol. 20, 1971, p. 49-56.

GARDELLES Jacques, *Aquitaine gothique*, Paris, Picard, 1992, 288 p.

GARDNER Julian, *The Tomb and the Tiara. Curial Tomb Sculpture in Rome and Avignon in the Later Middle Ages*, Oxford, "Clarendon Studies in the History of Art", 1992. XXV, 183 p.

GARDNER Julian, « Importation, hybridation ou innovation ? Le tombeau du pape Jean XXII à Avignon dans son contexte européen », *Les transferts artistiques dans l'Europe gothique*, Paris, Picard, 2014, p. 337-352.

GASNAULT Pierre, « L'élaboration des lettres secrètes des papes d'Avignon : Chambre et Chancellerie », *Aux origines de l'État moderne. Le fonctionnement administratif de la papauté d'Avignon. Actes de la table ronde d'Avignon (23-24 janvier 1988)*, Rome, École Française de Rome, 1990. pp. 209-222.

GAUSSIN Pierre-Roger, « Les communautés féminines dans l'espace languedocien de la fin du XI^e à la fin du XIV^e siècle », *La femme dans la vie religieuse du Languedoc (XIII^e-XIV^e s.)*, Cahiers de Fanjeaux n° 23, p. 299-332.

GAYET Marcel, « Monographie de trois monastères fortifiés du XIV^e siècle construits au sud-est-d'Avignon : Montfavet, Sainte-Praxède, Bonpas », *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1886-5, p. 1-91.

GERMAIN René, « Déplacements temporaires et déplacements définitifs dans le centre de la France aux XIV^e et XV^e siècles », *Déplacements temporaires et déplacements définitifs dans le centre de la France aux XIV^e et XV^e siècles, Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 26^e congrès, Aubazine, 1996, p. 53-61.

GEORGE Philippe, « Les reliques des saints. Publications récentes et perspectives nouvelles », *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 80, fasc. 2, 2002, p. 563-591.

GEORGES-ZIMMERMANN Patrice, « Être préparé pour le grand voyage. Traitement des corps morts plus ou moins loin au Moyen Âge », *Déplacer les morts. Voyages, funérailles, manipulations, exhumations et réinhumations de corps au Moyen Âge*, Thanat'Os, Ausonius, Bordeaux, 2014, p. 37-57.

GILLES Henri, « Juristes languedociens au service de la papauté », *La papauté d'Avignon et le Languedoc (1316-1342)*, Cahiers de Fanjeaux, 26, Toulouse, Privat, 1991, p. 113-125.

GIRARD Alain, « La construction de l'église Saint-Didier d'Avignon », *Avignon au Moyen Âge. Textes et documents*, Avignon, Aubanel, 1988, p. 119-126.

GIRARDIN Léa, *Les maisons à pans-de-bois de Montricoux (Tarn-et-Garonne) XV^e-XVIII^e siècles*, Toulouse, Presses Universitaires du Midi, 2017, 60 p.

GOLVIN Lucien, « Notes sur quelques objets en ivoire d'origine musulmane », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n°13-14, 1973, p. 413-436.

GOMES Saul Antonio, « La formation intellectuelle du clergé séculier portugais du XII^e au XIV^e siècle », *Carreiras eclesiásticas no ocidente cristão (séc. XII-XIV)*, Centro de estudos de historia religiosa, universidade catolica portuguesa, 2007, p. 103-122.

GOMIS Stéphane, « Les collégiales et les chanoines du diocèse de Clermont à l'époque moderne », *Collégiales et chanoines dans le centre de la France du Moyen-Âge à la Révolution*, Limoges, PULIM, 2010, p. 111-143.

GORGUET Pascale, *Répertoire des albâtres anglais du XIV^e et du XV^e siècles dans le sud-ouest*, mémoire de maîtrise en histoire de l'art, sous la direction d'Yves Bruand et Michèle Pradalier, Toulouse, Université de Toulouse-Jean-Jaurès, 1984, 2 vol., 267 p.

GOURNAY François de, « Relire la chanson de sainte Foy », *Annales du Midi*, CVII (1995), p. 385-399.

GREIL Louis, « États des monastères des filles religieuses du diocèse de Cahors en 1668 », *Bulletin de la société des études du Lot*, t. XXV, 1900, p. 114-121.

GRIFFE Élie, « Les origines de l'archiprêtre de district », *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 13, n°58, 1927, p. 16-50.

GRILLON Guillaume, *L'ultime message : étude des monuments funéraires de la Bourgogne ducale XII^e – XVI^e siècles*, thèse de doctorat en histoire médiévale, Université de Bourgogne, 2011, 2 vol., 1079 p.

GUÉRARD Benjamin, *Collection des cartulaires de France ; 8-9. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, tome 1, Paris, Lahure, 1857, 944 p.

Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen-Âge, Mélanges en l'honneur de Philippe Contamine, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 2000.

GUERREAU Alain, « L'étude de l'économie médiévale : genèse et problèmes actuels », dans *Le Moyen-Âge aujourd'hui, trois regards contemporains sur le Moyen-Âge : histoire, théologie, cinéma*, Paris, Cahiers du Léopard d'Or, 1998, p. 31-82.

GUÉRY Louis, « Rapport sur plusieurs sépultures découvertes dans la cathédrale d'Évreux », *Recueil de la société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de*

l'Eure, 5/2 (1893), p. 3-8.

GUILLEMAIN Bernard, « Les chapelains d'honneur des papes d'Avignon », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t 64, 1952. pp. 217-238.

GUILLEMAIN Bernard, « Les tribunaux de la cour pontificale d'Avignon », dans *L'Église et le droit dans le Midi (XIIIe-XIVe siècle)*, Toulouse : Privat, 1994, p. 339-360.

HARTMANN-VIRNICH Andreas, « Bouches-du-Rhône. Aix-en-Provence, église Saint-Jean-de-Malte : approches d'un premier chantier de gothique rayonnant en Provence », *Bulletin Monumental*, tome 154, n°4, année 1996. p. 345-350.

HARTMANN-VIRNICH Andreas, « La tour Saint-Laurent : analyse archéologique d'un corps de bâtiment », *Monument de l'Histoire. Construire, reconstruire le Palais des Papes. XIV^e-XX^e siècles*, Avignon, RMG, 2002, p. 55-60.

HAUTEFEUILLE Florent, *Structures de l'habitat rural et territoires paroissiaux en Bas-Quercy et Haut-Toulousain du VII^e au XIV^e siècle*, thèse de doctorat, Université de Toulouse II-Le Mirail, 1998, 2299 p.

HAYEZ Anne-Marie, « L'érection de trois églises paroissiales avignonaises en collégiales au XIV^e siècle », *Bulletin philologique et historique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1979, p. 99-120.

HAYEZ Anne-Marie, « Une famille cardinalice à Avignon au XIV^e siècle : les La Jugie », *Annuaire de la Société des amis du palais des papes et des monuments d'Avignon*, 1980-1981, p. 25-48.

HAYEZ Anne-Marie, « Une fondation avignonnaise du pape Jean XXII: L'église Notre-Dame des Miracles », *Annuaire de la Société des amis du palais des papes et des monuments d'Avignon*, 1982-1983, p. 27-41.

HAYEZ Anne-Marie, « Les environs de l'église Saint-Pierre d'Avignon au XIV^e siècle », *Annuaire de la Société des amis du palais des papes et des monuments d'Avignon*, 1984-1985, p.25-44.

HAYEZ Anne-Marie, *Le terrier avignonnais de l'évêque Anglic Grimoard (1366-1368)*, Paris, CTHS, 1993, 413 p.

HAYEZ Anne-Marie, « La paroisse Saint-Agricol au temps des papes d'Avignon », *Annuaire de la Société des amis du palais des papes et des monuments d'Avignon*, 1994-1995, p. 74-97.

HAYEZ Michel, *Saint-Rémy-de-Provence: son histoire*, Aix-en-Provence, Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Remy-de-Provence, REF.2C Editions, 2014, p. 245-249.

HIGOUNET-NADAL Arlette, « Inventaire de la marchandise d'un drapier de Périgueux (1407) », *Annales du Midi*, 1965, p. 337-340.

HIGOUNET-NADAL, Arlette, « Hygiène, salubrité, pollutions au Moyen Age. L'exemple de

Périgueux », in *Annales de démographie historique* (1975), pp. 81-92.

HINGESTON Francis-Charles, *The register of John de Grandisson, bishop of Exeter (A.D. 1327-1369)*, Londres, G. Bell and sons, 1894, 630 p.

HOOGEWERFF G.-J, « Le tombeau-autel du cardinal Philippe d'Alençon à Sainte-Marie du Trastevere », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. 43, 1926. pp. 43-60.

HÜE Denis, « Espace et Paysage chez Pierre Bersuire et quelques Avignonnais », *Cahiers de recherches médiévales* [En ligne], 6 | 1999, mis en ligne le 11 janvier 2007, consulté le 01 juillet 2014.

HÜE Denis, « Tradition et moralisation chez Pierre Bersuire », *Encyclopédire. Formes de l'ambition encyclopédique dans l'Antiquité et au Moyen Âge*, éd. Arnaud Zucker, Turnhout, Brepols (Collection d'études médiévales de Nice, 14), 2013, p. 349-364.

IOGNA-PRAT Dominique, *La Maison-Dieu. Une histoire monumentale de l'Église au Moyen Âge*, Paris, Seuil, 2006, 683 p.

IRIBARREN Isabel, « Consensus et dissidence à la cour papale d'Avignon », *Revue des sciences religieuses* [En ligne], 82/1 | 2008, mis en ligne le 18 octobre 2012, consulté le 17 juillet 2014.

JALABERT, Marie-Laure. *Autour du Livre vert : idéal et réalités de la seigneurie des archevêques de Narbonne de Gilles Aycelin à Pierre de la Jugie (1290-1375)*, thèse en histoire médiévale, Université de Paris Pantheon-Sorbonne, 2007, 3 vol., 915 p.

JAMME Armand, « Écrire pour le pape du XI^e au XIV^e siècle. Formes et problèmes », *Mélanges de l'École française de Rome - Moyen Âge* [Online], 128-1 | 2016

JUGIE Pierre, « L'activité diplomatique du cardinal Guy de Boulogne en France au milieu du XIV^e siècle », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1987, t. 145, p. 99-127.

JUGIE Pierre, « Les *familiae* cardinalices et leur organisation interne au temps de la papauté d'Avignon. Esquisse d'un bilan », *Aux origines de l'État moderne. Le fonctionnement administratif de la papauté d'Avignon. Actes de la table ronde d'Avignon (23-24 janvier 1988)*, Rome, École Française de Rome, 1990. pp. 41-59.

JUGIE Pierre, « Un Quercynois à la cour pontificale d'Avignon : le cardinal Bertrand du Pouget (v. 1280-1352) », *La papauté d'Avignon et le Languedoc (1316-1342)*, Cahiers de Fanjeaux, 26, Toulouse, Privat, 1993, p. 68-95.

JUGIE Pierre, *Le Sacré Collège et les cardinaux de la mort de Benoît XII à la mort de Grégoire XI (1342-1378)*, thèse de doctorat de l'université de Paris I-Panthéon Sorbonne, sous la direction de Mme le Professeur Claude Gauvard, Paris, 2010, 2 tomes.

JULIEN Pascal, « De l'arbre à l'oeuvre : naissance d'une miséricorde », *Le miroir des miséricordes (XIII^e-XVII^e siècles)*, Les Cahiers de Conques, n° 2, Rodez, 1996, p. 9-20.

KEEGAN John, *Anatomie de la bataille*, Robert Laffont, 1995.

KUMLER Adam, « Manufacturing the Sacred in the Middle Ages: The Eucharist and others medieval works of Ars », *English language notes*, 53-2, 2015, p. 9-44.

KROESEN Justin, « The altar and its decorations in medieval churches. A functionalist approach », *Medievalia*, 17, 2014, p. 153-183.

LACHAUD Frédérique, « Les livrées de textiles et de fourrures à la fin du Moyen-Age : l'exemple de la cour du roi Edouard 1er Plantagenêt (1272-1307) », *Le vêtement, histoire, archéologie et symbolique vestimentaire au Moyen-Age*, Le léopard d'Or, Paris, 1989, p. 169-180.

LACOSTE Guillaume, *Histoire générale de la province du Quercy*, publiée par L. Combarieu et F. Gangardel, Cahors, Girma, 1883, 2014 p.

LACROIX Guillaume, *Series et acta episcoporum caturcensium*, Cahors, Rousseau, 1617, 288 p.

LAMAUVINIÈRE Abel, « La collégiale Saint-Étienne : le sanctuaire des comtes de Champagne au XIIIe siècle », *Le chœur, définitions, organisations des espaces, cheminement et franchissement*, Journées d'études UMR 5138 – groupe « Collégiales », Lyon, 2004, p. 10-16.

LA MURE Jean-Marie de, *Histoire universelle civile et ecclésiastique du pays de Forez*, Lyon, Poysnel, 1674, 483 p.

LANGLOIS Jean-Yves, BONIS Armelle, WABONT Monique, « Une princesse maudite jusque dans sa sépulture ? La tombe attribuée à Blanche de Bourgogne († 1326) dans le chapitre de l'abbaye Notre-Dame-la-Royale dite de Maubuisson (Saint-Ouen-l'Aumône, Val d'Oise), *Inhumations de prestige ou prestige de l'inhumation ? Expressions du pouvoir dans l'au-delà (IV^e-XV^e siècle)*, Caen, CRAHM, 2009, p. 227-242.

LARDIN Philippe, « Les travailleurs des métaux sur les chantiers du bâtiment », *L'homme et la matière. L'emploi du plomb et du fer dans l'architecture gothique*, Paris, Picard, 2009, p. 89-92.

LARTIGAUT Jean, « Les moulins à fer du Quercy vers 1440 - vers 1500 », *Annales du Midi*, tome 81, N°93, 1969, p. 279-293.

LARTIGAUT Jean, « Sur la date de construction de la collégiale de Castelnau-Bretenoux », *Bulletin de la Société des Études du Lot*, XCVIII, 1977, p. 167

LARTIGAUT Jean, *Les campagnes du Quercy après la guerre de Cent-Ans : vers 1440-vers 1500*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1978, 606 p.

LARTIGAUT Jean, *Histoire du Quercy*, Toulouse, Privat, 1993, 264 p.

LATOUCHE Robert, *La Vie en Bas-Quercy du XI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Picard, 1923, 520 p.

LAUTIER Claudine, « Restaurations récentes à la cathédrale de Chartres et nouvelles recherches », *Bulletin Monumental*, tome 169, n°1, année 2011. *La cathédrale de Chartres. Restaurations récentes et nouvelles recherches*, p. 3-11.

LAUWERS Michel, *La mémoire des ancêtres, le souci des morts. Morts, rites et société au moyen âge (diocèse de Liège, XI^e-XIII^e s.)*, Paris, Beauchesne, 1997, 577 p.

LAUWERS Michel, « Paroisse, paroissiens et territoire. Remarques sur *parochia* dans les textes latins du Moyen Âge », *Médiévales*, 49, 2005, p. 11-32.

LAUWERS Michel, TREFFORT Cécile, « DE L'INHUMATION PRIVILÉGIÉE À LA SÉPULTURE DE PRESTIGE. CONCLUSIONS DE LA TABLE RONDE », *Inhumations de prestige ou prestige de l'inhumation?*, Publications du CRAHM 2009, p. 439-450.

LAUWERS Michel, « Le cimetière au village ou le village au cimetière ? Spatialisation et communautarisation des rapports sociaux dans l'Occident médiéval », *Le cimetière au village dans l'Europe médiévale et moderne*, Presses universitaires du Midi, 2015, p. 41-60.

LAUWERS Michel, « Des « pierres vivantes ». Construction d'églises et construction sociale dans l'Occident médiéval », *Matérialité et immatérialité dans l'Église au Moyen Âge*, Editura universitatii din Bucuresti, 2012, p. 359-378.

LAUWERS Michel, « Des vases et des lieux. *Res ecclesie*, hiérarchie et spatialisation du sacré dans l'Occident médiéval », *Le sacré dans tous ses états*, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2013, p. 259-279.

LAUZIÈRE Ephrem, *La basilique de la Madeleine à Sain-Maximin en Provence*, Fraternité sainte Marie-Madeleine, 2003, 189 p.

LAVEDAN Pierre, « Raymond Rey. *L'art gothique du Midi de la France*, compte-rendu », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, Tome 48, N°192, 1936, p. 409-413.

LE BLÉVEC Daniel, « Les difficultés d'un hôpital avignonnais sous Clément VI : N-D du Pontfract », *Avignon au Moyen Âge. Textes et documents*, Avignon, Aubanel, 1988, p. 75-80.

LE BLÉVEC Daniel, « Gestion et comptabilité dans l'aumônerie pontificale au XIV^e siècle d'après les registres du Vatican », *Les sources d'information et leur transmission en gestion et management*, Toulouse, Presses de l'Université des sciences sociales, 1994, p. 65-72.

LE BLÉVEC Daniel, *La part du pauvre. L'assistance dans les pays du Bas-Rhône du XIII^e siècle au milieu du XV^e siècle*, Rome, École française de Rome, 2000, 950 p.

LE BLÉVEC Daniel, « Les chartreux de Villeneuve-lès-Avignon et leurs bienfaiteurs (XIV^e-XV^e siècle) », *Die Kartäuser und ihre Welt. Kontakte und gegenseitige Einflüsse* vol. 1, Salzbourg, 1993, p. 160-170.

LE BLÉVEC Daniel, «La vie féminine consacrée en France méridionale au Moyen Âge. État de la question», *Sainte Claire en Languedoc-Roussillon*, Paris : Ed. franciscaines, 1995, p. 107-115.

LE BLÉVEC Daniel, « Les ordres religieux et la ville : Montpellier (XIIe – XVe siècles) », *Moines et religieux dans la ville (XIIe – XVe s.)*, Cahiers de Fanjeaux 44, Privat, Toulouse, 2009, p. 203 – 220.

LE BLÉVEC Daniel, « Chartreuses pontificales. Remarques sur les fondations cartusiennes de Trisulti (1208), Bonpas (1318), Cahors (1328) et Villeneuve-lès-Avignon (1356) », *Entre France et Italie. Mélanges offerts à Pierrette Paravy*, Presses universitaires de Grenoble, 2009, p. 133 – 140.

LE BRET (H.), *Histoire de Montauban*, Montauban, 1668, réédition assortie des commentaires de l'abbé Marcellin et de Gabriel Ruck, 1841 .

LE GOFF Jacques, « Les métiers et l'organisation du travail dans la France médiévale », *La France et les Français*, Paris, 1972, p. 296-347.

LE GOFF Jacques, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1996, 954 p.

Le travail au Moyen-Age : une approche interdisciplinaire, Actes du colloque international de Louvain-la-Neuve, 21-23 mai 1987, Louvain-la-Neuve, Institut d'études médiévales, 1990, 440 p.

Le vêtement, histoire, archéologie et symbolique vestimentaire au Moyen Age, Cahiers du Léopard d'or, t. I, Paris, le Léopard d'or, 1989, 332 p.

LEGUAY Jean-Pierre, « Banquets, cadeaux alimentaires et autres présents aux visiteurs de marque dans les villes françaises à la fin du Moyen-Age », *Jeux, sports et divertissements au Moyen-Age et à l'âge classique*, Actes du 115^e congrès des sociétés savantes, section d'histoire médiévale et de philologie, Chambéry, 1991, Paris, Ed. du CTHS, 1994, 296 p.

LEGUAY Jean-Pierre, « Urbanisme et ordres mendiants : l'exemple de la Savoie et de Genève (XIII^e-début XVI^e siècle) », *Religion et mentalités au Moyen Age*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 167-182.

LEHOUX Françoise, *Le Bourg Saint-Germain-des-Prés depuis ses origines jusqu'à la fin de la Guerre de Cent ans*, Paris, chez l'auteur, 1951, 476 p.

LEMAÎTRE Jean-Loup, « Les créations de collégiales en Languedoc par les papes et les cardinaux avignonnais sous les pontificats de Jean XXII et de Benoît XII », *Cahiers de Fanjeaux*, n° 26, Toulouse, Privat, 1991, p. 156-198.

LEMAÎTRE Jean-Loup, « Un fragment de l'obituaire de la collégiale avignonnaise Notre-Dame-du-Miracle (Vat. Lat. 10644, fol. 121-122) », *Revue Mabillon*, 58, 1970-1975, p. 271-286.

LEMAITRE Jean-Loup, « Les ordres mendiants en Limousin : l'apparition des ordres mendiants ; rappel historique », dans *Les ordres religieux au Moyen Age en Limousin*, Treignac, Les Monédières, 2003, p. 141-151.

LEMAITRE, Jean-Loup. « Reliques et reliquaires dans le *Hierogazophylacium Belgicum* d'Arnould de Raisse », *Revue du Nord*, vol. 356 - 357, no. 3, 2004, p. 813-822.

LEMÉ Kristiane, « La religion à travers les stalles dans le Nord-Ouest de la France », *Le miroir des miséricordes (XIII^e-XVII^e siècles)*, Les Cahiers de Conques, n° 2, Rodez, 1996, p. 21-38.

LEMÉ Kristiane, « Les stalles et le chœur », *Le chœur, définitions, organisations des espaces, cheminement et franchissement*, Journées d'études UMR 5138 – groupe « Collégiales », Lyon, 2004, p. 21-26.

LENTSCH Roberte, « La localisation et l'organisation matérielle des services administratifs au palais des Papes », *Aux origines de l'État moderne. Le fonctionnement administratif de la papauté d'Avignon. Actes de la table ronde d'Avignon (23-24 janvier 1988)*, Rome, École Française de Rome, 1990. pp. 293-312

LE POGAM Pierre-Yves, *De « la Cité de Dieu » au « Palais du Pape ». Les résidences pontificales dans la seconde moitié du XIII^e siècle*, Rome, École Française de Rome, 2005, 813 p.

LETURQUE Anne, « Le savoir technique dans l'art de peindre au Moyen Âge : les modes opératoires décrits dans le *Liber Diversarum Artium* (MS. H277, bibliothèque de l'école de médecine de Montpellier) », *In Situ* [En ligne], 22 | 2013, mis en ligne le 15 novembre 2013, consulté le 23 mai 2017.

LLOMPART Gabriel, PALOU Joana, « La escultura gòtica », *La catedral de Mallorca*, Palma de Mallorca, Olañeta editor, 1995, p. 53-73.

LLOMPART Gabriel, DABEL Mateo, PALOU Joana, « El coro », *La catedral de Mallorca*, Palma de Mallorca, Olañeta editor, 1995, p. 107-121.

LORGUE , *Histoire de Mortemart*, Limoges, Ducourtieux, 1893.

LOYE Georges de, « Réceptions du pape Clément VI par les cardinaux Annibal Ceccano et Pedro Gomez à Gentilly et Montfavet (30 avril-1^{er} mai 1343) d'après une relation anonyme contemporaine », *Avignon au Moyen Âge*, Avignon, Aubanel, 1988, p. 83-92.

LUCE Siméon, *Histoire de Bertrand Du Guesclin et de son époque*, Hachette, Paris, 1876, 624 p.

LURY (Abbé), « Documents pontificaux extraits des archives vaticanes pour servir à l'histoire du diocèse de Montauban aux XIV^e et XV^e siècles », *Bulletin de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne*, XXVII, 1899, p. 138-155, 327-342 ; XXX, p. 203-225.

LÜTTENBERG Thomas, « Le tissu comme aura. Les fonctions des tentures à la cour d'Aragon et à Barcelone (XIV^e-XV^e siècles) », *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, t. 111, N°1. 1999, p. 373-392.

LUTZELSCHWAB Ralf, « Non solum assumuntur ad partem sollicitudinis, sed quodammodo in plenitudinem potestatis : Clément VI et son Sacré Collège », *Offices et papauté (XIV^e-XVII^e siècle)*, Rome [Paris], École française de Rome, 2005, p. 16-27.

LUTZELSCHWAB Ralf, *Flectat cardinales ad velle suum ? ein Beitrag zur kurialen Politik in der Mitte des 14. Jahrhunderts : Clemens VI. und sein Kardinalskolleg*, München, R. Oldenburg, 2007

MADOU Mireille, *Le costume civil*, typologie des sources du Moyen-Age occidental, fascicule 47, Brepols, Turnhout, 1986.

MAILLARD-LUYPAERT Monique, « L'accès aux reliques dans la collégiale Saint-Vincent de Soignies », *Le chœur, définitions, organisations des espaces, cheminement et franchissement*, Journées d'études UMR 5138 – groupe « Collégiales », Lyon, 2004, p. 40-45.

MAISONNEUVE Roland, « Le symbolisme sacré des couleurs chez deux mystiques médiévales : Hildegarde de Bingen et Julienne de Norwich », *Les couleurs au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 1988, p. 253-272.

MANE Perrine, PIPONNIER Françoise, *Se vêtir au Moyen-Age*, Paris, Adam Biron, 1995, 206 p.

MASSONI Anne, « Les collégiales limousines au Moyen-Age, enjeux de pouvoir entre l'Église et le siècle », *Collégiales et chanoines dans le centre de la France du Moyen-Age à la Révolution*, Limoges, PULIM, 2010, p. 81-93.

MASSONI Anne, «Le cardinal Pierre de Mortemart », *Mélanges offerts à Claude Andrault-Schmitt*, textes réunis par Marcello ANGHEBEN, Pierre MARTIN et Éric SPARHUBERT, Turnhout, Brepols, à paraître.

MARCOUX Robert, *L'espace, le monument et l'image du mort au Moyen Âge. Une enquête anthropologique sur les tombeaux médiévaux de la Collection Gaignières*, thèse de doctorat en histoire de l'université Laval, Québec, Canada et de l'université de Bourgogne, 2013, 479 p.

MAC GEE MORGANSTERN Anne, « Art and Ceremony in Papal Avignon: A Prescription for the Tomb of Clement VI », *Gesta*, Vol. 40, 2001-1, pp. 61-77.

MAC GEE MORGANSTERN Anne, « Liturgical and honorific implications of the placement of gothic wall tombs », *Hortus artium medievalum*, vol. 10, 2004, p. 81-96.

MAROTEAUX Vincent (dir.), *Trésors de vermeil et d'argent. L'orfèvrerie religieuse dans le Cher du XII^e au XIX^e siècle*, Conseil Général du Cher, Bourges, 2003, 111 p.

MAZERAN Frédéric, LARPIN Dominique, « Hérault. Villemagne-l'Argentière. Maison du XIII^e siècle, dite " Hôtel des Monnaies " », *Bulletin Monumental*, tome 165, n°3, année 2007, pp. 291-296.

MEDICA Massimo (dir.), *Giotto e le arti a Bologna al tempo de Bertrando del Poggetto*, Rome Silvana editoriale, 2006, 224 p.

MENACHE Sophia, *Clement V*, Cambridge University Press, 2003, 351 p.

MÉRAS Mathieu (dir.), *Trésors d'art sacré de Haute-Guyenne*, Musée Ingres, Montauban, 1956, 55 p.

MÉRAS Mathieu, « La pierre tombale de Guillaume Amiel », *Bulletin de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne*, 1959, p. 85 .

MÉRAS Mathieu, « Un bourgeois de Montauban sous Alphonse de Poitiers : Guillaume Amiel », *Bulletin philologique et historique*, 1960, tome II, p. 693-702 .

MÉRAS Mathieu, « Le cardinal Pierre des Prés », *Bulletin de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne*, 1962, p. 27-45.

MÉRINDOL Christian de, « L'héraldique des princes angevins », *Les princes angevins du XIII^e au XV^e siècle. Un destin européen*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, p. 277-310.

MÉRINDOL Christian de, «Clément VI, seigneur et pape, d'après le témoignage de l'emblématique et de la thématique. La chambre du cerf. L'abbatiale de la Chaise-Dieu», *Le décor des églises en France médiévale (XIII^e-XV^e siècle)*, 1993, p. 331- 361 (Cahiers de Fanjeaux, 28)

MÉRINDOL Christian de, «Le couvent de Saint-Nicolas-de-Tolentino à Brou. Réflexion sur les églises et les chapelles à destination funéraire à la fin du Moyen Âge», *Bulletin de la société nationale des Antiquaires de France*, 1993, p. 140-150

MEYER Andreas, « Les *littere in forma pauperum*. Aspects socio-historiques des provisions pontificales », *Aux origines de l'État moderne. Le fonctionnement administratif de la papauté d'Avignon. Actes de la table ronde d'Avignon (23-24 janvier 1988)*, Rome, École Française de Rome, 1990, p. 315-327.

MICHEL François, *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie, d'or et d'argent pendant le Moyen-Age*, Paris, 1852, 2 vol.

MOLINA FIGUERAS Joan, « Rhétoriques visuelles et débats historiographiques autour de la Naples angevine », *Perspective*, 2010-2, p. 375-383.

MOLLAT Guillaume, « Les vacances à la cour pontificale au XIV^e siècle », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1953, vol.65-1, p. 215-218.

MOLLAT Guillaume, « Le Saint-Siège et la France sous le pontificat de Clément VI (1342-1352) », *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1960, t. 55, p. 5-24.

MONSABERT Pierre de, *Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Charroux*, Société des archives historiques du Poitou, Poitiers, 1910, 624 p.

MORET DE BOURCHENU VALBONNAIS Jean-Pierre, *Histoire de Dauphiné et des princes qui ont porté le nom de dauphins ...*, tome II, Genève, Barrillot et Fabri, 1722, 627 p.

MOULENQ François, *Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne*, 4 volumes, Montauban, Forestié, 1879-1894, 2033 p.

MOUREAU Emmanuel, « La collégiale Saint Etienne du Tescou et la crise urbaine à Montauban vers 1360 », *Les collégiales du Midi de la France au Moyen-Age*, Carcassonne, 2001.

MOUREAU Emmanuel, « La vie de saint Martin de la collégiale Saint-Martin de Montpezat-de-Quercy », *Saints de chœur. Tapisseries du Moyen Age et de la Renaissance*, Toulouse, 5 continents, 2004, p. 150-161.

MOUREAU Emmanuel, *Vivre en ville au temps des papes d'Avignon : Montauban (1317-1378)*, Cahors, La Louve, 2009, 252 p.

MOUREAU Emmanuel, « Montpezat-de-Quercy, manoir de la Borde des Prés », *Congrès archéologique de France, 170^e session, Tarn-et-Garonne*, Paris, Picard, 2014, p. 413-417.

MOUREAU Emmanuel, « Montpezat-de-Quercy, collégiale Saint-Martin », *Congrès archéologique de France, 170^e session, Tarn-et-Garonne*, Paris, Picard, 2014, p. 389-397.

MÜNTZ Eugène, « La tiare des papes du XII^e au XIV^e siècle », *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 39^e année, n^o2, 1895, pp. 115-116.

MURAT Laurence, *Collégiale Saint-Martin. Commune de Montpezat-de-Quercy. Document final de suivi archéologique*, Service régional de l'archéologie de Midi-Pyrénées, 2005, 11 p.

NAPOLEONE Anne-Laure, « Les réserves lapidaires médiévales du Musée Ingres de Montauban », *Montauban et les anciens pays de Tarn-et-Garonne*, actes du XLI^e congrès d'études régionales, Montauban, 1986, p. 111-128.

NEWTON S.M., *Fashion in the age of the Black Prince*, Woodbridge/ Totowa, Boydell Press/ Rowman et Littlefield, 1981.

NOBLET Julien, « Les tombeaux des collégiales funéraires », *Le chœur, définitions, organisations des espaces, cheminement et franchissement*, Journées d'études UMR 5138 – groupe « Collégiales », Lyon, 2004, p. 46-48.

NOBLET Julien, *En perpétuelle mémoire. Collégiales castrales et saintes-chapelles à vocation funéraire en France (1450-1560)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, 322 p.

NOLD Patrick, *Pope John XXII and his Franciscan cardinal : Bertrand de la Tour and the apostolic poverty controversy*, Oxford, New York, Oxford University Press, Clarendon Press, 2003, 228 p.

OLSON Linda, « Reading Augustin's *Confessiones* in fourteenth-century England : John de Grandisson's fashioning of text and self », *Traditio*, vol. 52, 1997, p. 201-257.
opus anglicanum, Paris, N.E.L., 1982, 200 p.

PADE Marianne, RAGN JENSEN Hannemarie, WAAGE Lene, *Avignon & Naples, Italy in France - France in Italy in the Fourteenth century*, «L ERMA» DI BRETSCHNEIDER, Rome, 1997, 190 p.

PALAZZO Éric, « Les peignes liturgiques. Des objets ecclésiastiques au service de la théologie du rituel », *O Clero Secular Medieval e as suas Catedrais: Novas Perspectivas e Abordagens*, Lisbonne, Estudos de História Religiosa, Universidade católica portuguesa, 2014, p. 141-151.

PANFILI Didier, « Alliances et réseaux aristocratiques dans la Grande Guerre méridionale : la création de Montauban et l'élection d'Amiel (1149-1177), abbé de Saint-Théodard », *Annales du Midi*, Toulouse, Privat, 2003, p. 501-514.

PANFILI Didier, *Aristocraties méridionales, Toulousain-Quercy, XI^e-XII^e siècles*, Rennes, PUR, 2010, 460 p.

PANNIER Léopold, « Notice biographique sur le bénédictin Pierre Bersuire, premier traducteur français de Tite-Live », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1872, tome 33, pp. 325-364.

PARAVICINI BAGLIANI Agostino, « Démembrement et intégrité du corps au XIII^e siècle" » *Terrain*, n° 18, 1992, p. 26-32.

PARAVICINI BAGLIANI Agostino, *Le Chiavi e la Tiara. Immagini e simboli del papato medievale*, Roma, Viella, 2005.

PARAVICINI BAGLIANI Agostino, *Il potere del papa. Autorappresentazione e simboli*, Firenze, SISMEL - Edizioni del Galluzzo, 2009.

PARIS Agathange de, « Les monastères de Clarisses dans le Sud-Ouest de la France au XIV^e siècle », *Etudes franciscaines*, n° 9, 1959, p. 1-34 et 129-140.

PASCUAL Aina (dir.), *La catedral de Mallorca*, Palma de Mallorca, Olañeta editor, 1995, 325 p.

PASTOUREAU Michel, *Traité d'héraldique*, Paris, Picard, 1979.

PASTOUREAU Michel, *Figures et couleurs, études sur la symbolique et la sensibilité médiévales*, Paris, Le léopard d'or, 1986, 244 p.

PASTOUREAU Michel, *Couleurs, images, symboles, études d'histoire et d'anthropologie*, Paris, Le léopard d'or, 1989, 291 p.

PASTOUREAU Michel (dir.), *La couleur, regards croisés sur la couleur du Moyen-Age au XXème siècle*, Léopard d'or, Paris, 1994, 236 p.

PASTOUREAU Michel, *Rayures. Une histoire des rayures et des tissus rayés*, Paris, Seuil, 1995.

PASTOUREAU Michel, *Bleu, histoire d'une couleur*, Seuil, Paris, 2000.

PASTOUREAU Michel, *Jésus chez le teinturier, couleurs et teintures dans l'Occident médiéval*, Paris, Léopard d'Or, 1997, 216 p.

PASTOUREAU Michel, « La couleur et l'historien », *Pigments et colorants de l'Antiquité et du Moyen Âge : Teinture, peinture, enluminure, études historiques et physico-chimiques*. Nouvelle édition [en ligne]. Paris : CNRS Éditions, 2002, p. 21-40.

PAYAN Paul, *Entre Rome et Avignon: une histoire du Grand Schisme (1378-1417)*, Paris Flammarion, 2009, 321 p.

PEPIN Guillaume, « Towards a new assessment of the Black Prince's principality of Aquitaine : a study of the last years (1369-1372) », *Nottingham medieval studies*, t. L, 2006.

PERDRIZET Paul, *La Vierge de miséricorde : étude d'un thème iconographique*, Paris, Fontemoing, 1908, 260 p.

PIPONNIER Françoise, « Boutiques et commerces à Dijon d'après les inventaires mobiliers (XIVe-XVe siècles) », *Le marchand au Moyen-Age*, Congrès des médiévistes (Reims, 1989), CID, Paris, 1992, p. 155-163.

PIPONNIER Françoise, « Des peaux pour tous : artisanat et commerce de détail à Dijon au XVe siècle », *Milieus naturels, espaces sociaux*, Etudes offertes à Robert Delort, Paris, 1997, p. 353-364.

PIPONNIER Françoise, « Le costume nobiliaire dans la France du Bas-Moyen-Âge », *Adelige Sachkultur des Spätmittelalters internationaler Kongress, Krem an der Donau 22. bis 25 September*, 1980, Vienne (Autriche), 1982, p. 343-363.

PIPONNIER Françoise, « Les étoffes de deuil », *A réveiller les morts : la mort au quotidien dans l'Occident médiéval*, P.U.L., Lyon, 1993, p. 134-140.

PIPONNIER Françoise, « Linge de maison et linge de corps au Moyen Age d'après les inventaires bourguignons », *Ethnologie française*, t. XVI, n° 3, 1986, p 239-248.

PIPONNIER Françoise, « Une révolution dans le costume court masculin au XIVe siècle », *Le vêtement, histoire, archéologie et symbolique vestimentaire au Moyen-Age*, Paris, Léopard d'Or, 1, 1989, p. 225-253.

PIPONNIER Françoise, « Usages et diffusion de la soie en France à la fin du Moyen-Age », dans *La seta in Europa*, socc XIII-XX, Ist. Inter. di storia economica, F. Datini Prato, Série II, 1993.

POPOFF Michel, *Armorial des Papes et des Cardinaux*, Paris, le Léopard d'Or, 2016.

POTTIER Fernand, « L'inventaire de Montpezat (1436), *Bulletin de la Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne*, 1877, tome V, p. 168-187..

POTTIER Fernand, « Un montalbanais armé du XIV^e siècle », *Bulletin de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne*, 1892 .

POTTIER Fernand, *Notes archéologiques sur le couvent des Cordeliers de Montauban*, Montauban, Forestié, 1903 .

PRINET Max, « Quelques seings manuels de cardinaux (1344) », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1928, tome 89. pp. 175-182.

PUAS Marie-Pierre, « Les plantes consommées au Moyen Age en France méridionale d'après les semences archéologiques », *Archéologie du Midi médiéval*, 15-16, 1997-1998, p. 179-204.

PYCKE Jacques, « L'examen d'un groupe social local devenu international : la prosopographie du chapitre cathédral Notre-Dame de Tournai de 1080 à 1340 », *A igreja o clero português no contexto europeu*, Centro de estudos de historia religiosa, universidade catolica portuguesa, 2005, p. 207-232.

QUICHERAT Jules, *Histoire du Costume en France depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIIIe siècle*, Paris, 1875.

RAZOUA Louis , *Notes et documents pour servir à l'histoire civile et religieuse de Puylaroque (Tarn-et-Garonne)*, Montauban, Forestié, 1883, 397 p.

RABIKASKAS Paulius, « La parte sostenuta dalla Cancelleria nelle concessioni papali delle grazie », *Aux origines de l'État moderne. Le fonctionnement administratif de la papauté d'Avignon. Actes de la table ronde d'Avignon (23-24 janvier 1988)*, Rome, École Française de Rome, 1990, p. 223-236.

RECHT Roland, « Le goût de l'ornement vers 1300 », *1300. L'art au temps de Philippe Le Bel*, Paris, La Documentation française, 2001, p. 149-161.

RÉGNIER, Louis, *L'église Notre-Dame d'Ecouis, autrefois collégiale : l'édifice, le mobilier, la statuaire, les tombeaux, le trésor, la chapelle du Plessis, le château et les statues de Mainneville*, Paris, Champion, 1913, 435 p.

REVEYRON Nicolas, « Archéologie d'un chantier médiéval: la collégiale Saint-Paul de Lyon », *Le chœur, définitions, organisations des espaces, cheminement et franchissement*, Journées d'études UMR 5138 – groupe « Collégiales », Lyon, 2004, p. 17-18.

REVEYRON, Nicolas (dir.). *Chantiers lyonnais du Moyen Âge (Saint-Jean, Saint-Nizier, Saint-Paul) : Archéologie et histoire de l'art*. Nouvelle édition [en ligne]. Lyon : Alpara, 2005 (généré le 20 juin 2017). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/alpara/2577>>. ISBN : 9782916125466. DOI : 10.4000/books.alpara.2577.

REVEYRON Nicolas, « Le fer dans les monuments gothiques de Lyon entre le XIII^e et le XV^e siècle », *L'homme et la matière. L'emploi du plomb et du fer dans l'architecture gothique*, Paris, Picard, 2009, p. 175-188.

REVEYRON Nicolas, « Lumière et architecture au Moyen Age : la transcendance incarnée », *Matérialité et immatérialité dans l'Église au Moyen Âge*, Editura universitatii din Bucuresti, 2012, p. 317-336.

REY Raymond, « Une église de communauté laïque au XIII^e siècle : Saint Jacques de Montauban », *Annales du Midi*, 1956, p. 163-173 .

REYMOND Maxime, « Une famille de bourguignons-vaudois, les Grandson (XII^e-XIV^e siècles) », *Annales de Bourgogne*, 1931, p. 209-223.

RICHARD-RIVOIRE Monique, « Les stalles de Saint-Andoche de Saulieu », *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. XXVI, 1963- 1969, p. 367-376.

RIOU Charlotte, « La Vierge à l'Enfant dite *Vierge aux colombes* », *Tarn-et-Garonne, histoire d'un département*, Montauban, Conseil Général de Tarn-et-Garonne, 2008, p. 63-65.

RIOU Charlotte, « Un groupe de Vierge à l'Enfant entre Languedoc et Catalogne : diffusion d'un type iconographique », *Mercados del lujo, mercados del arte*, Presses universitaires de Valencia, 2015, p. 527-544.

RIPART Laurent, « Moines ou seigneurs : qui sont les fondateurs ? », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 113-3 | 2006, mis en ligne le 30 octobre 2008, consulté le 01 octobre 2016. URL : <http://abpo.revues.org/800> ; DOI : 10.4000/abpo.800

RIVIERES Jules de, « Le couvent des frères prêcheurs de Montauban », *Bulletin de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne*, XXVII, 1899, p. 218-231 .

ROBIN Françoise, *Midi gothique, de Béziers à Avignon*, Paris, Picard, 1999, 389 p.

ROBINSON James, BEER Lloyd de, HARNDEN Anna, *Matter of Faith: an Interdisciplinary Study of Relics and Relic Veneration in the Medieval Period*, The British Museum, Londres, 2014, 216 p.

ROCACHER Jean, *Rocamadour et son pèlerinage, étude historique et archéologique*, thèse de doctorat, Université de Toulouse II-Le Mirail, 1978, 1030 p.

RODRIGUES Ana Maria S.A , TAVEIRA RIBEIRO João Carlos, MOREIRA DA COSTA Maria Anonieta, PINHEIRO MACIEL Maria Justiniana, *Os capitulares bracarense (1245-1374) : noticias biograficas*, Lisbonne, 2005.

RODRIGUES Ana Maria, TAVEIRA RIBEIRO João Carlos, MOREIRA DA COSTA Maria Antonieta, PINHEIRO MACIEL Maria Justiniana, *Os Capitulares Bracarenses (1245-1374)* :

noticias biograficas, Centro de estudos de Historia religiosa, Universidade catolica Portuguesa, Lisbonne, 2005, 311 p.

ROEST Bert, *Order and Disorder: The Poor Clares between Foundation and Reform*, Brill, 2013, 450 p.

ROSAS Lúcia Maria Cardoso, « Espaço regilioso e transformação. A fundação de capelas na época gòtica », *O Clero Secular Medieval e as suas Catedrais: Novas Perspectivas e Abordagens*, Lisbonne, Estudos de História Religiosa, Universidade catòlica portuguesa, 2014, p. 101-122.

ROSSI VAIRO Giulia, « Rainha para sempre: o túmulo de Isabel de Aragão em Coimbra », *Tesouro da Rainha Santa. Imagem e Poder*, Lisboa, Museu Nacional de Arte Antiga, 2016, p. 85-97.

ROY Bruno, « Pierre Bersuire : une fenêtre allégorique sur la destinée humaine », *Par la fenestre : Études de littérature et de civilisation médiévales*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2003, p. 397-402.

ROY-PIERREFITTE Jean-Baptiste, « La chartreuse de Mortemar », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XI, 1861.

RUPIN Ernest, *L'abbaye et les cloîtres de Moissac*, Paris, Picard, 1897, 394 p.

RUPIN Ernest, *Roc-Amadour : étude historique et archéologique*, Paris, Baranger, 1904, 416 p.

SÁENZ-LÓPEZ PÉREZ Sandra, « Coloring the Middle Ages: Textual and Graphical Sourcesthat Reveal the Importance of Color in Medieval Sculpture », *Zwischen Kunsthandwerk Und Kunst: Die ,Schedula Diversarum Artium*, De Gruyter 274-287 (2013), p. 274-287.

SAINT-DENIS, Alain, « Soin du corps et médecine contre la souffrance à l'Hôtel-Dieu de Laon au XIIIe siècle », *Le souci du corps. Médiévales* n° 8, printemps 1985, pp. 33-42.

SAMARAN Charles, « Pierre Bersuire », *Histoire littéraire de la France*, Paris, Imprimerie nationale, t. 39, 1962, p. 259-450.

SANDRON Dany, « L'arc-diaphragme, élément discriminant de l'architecture gothique catalane », *Bulletin Monumental*, tome 157, n°2, année 1999, pp. 218-219.

SANSTERRE Jean-Marie, Université Libre de Bruxelles [ULB]. Centre de recherche SOCIAMM, *Le rôle des images et ses limites dans la diffusion de la présence et de la vertu des saints autres que la Vierge, d'après les textes de l'espace français des dernières décennies du XIIIe à la seconde moitié du XVe siècle. Une recherche en cours*, exposé basé sur un dossier communiqué aux participants fait le 20 mai 2016 à l'École Normale Supérieure (Paris-Ulm),

dans le cadre du séminaire de Catherine Vincent et Marielle Lamy « Pratiques et cultures religieuses du XIII^e au début du XVI^e siècle ».

SCELLÈS Maurice, *Cahors, ville et architecture civile au Moyen Âge*, Paris, éditions du patrimoine, 1999, 252 p.

SEGRE Carlo, « Chi accuso il Petrarca di magia », *Studi petrarcheschi*, Florence, Le Monnier, 1903, p. 199-224.

SEIXAS Miguel Metelo de, « Heráldica eclesiástica. Entre usos concretos e disposições normativas », *O Clero Secular Medieval e as suas Catedrais: Novas Perspectivas e Abordagens*, Lisbonne, Estudos de História Religiosa, Universidade católica portuguesa, 2014, p. 297-337.

SÉRAPHIN Gilles, « Catalogue des églises médiévales du Lot », *Archives de pierre. Les églises du Moyen Âge dans le Lot*, Silvana editoriale, 2011, p. 136-315.

SERDON Valérie, *Armes du diable, arcs et arbalètes au Moyen Age*, "Archéologie et culture", Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2005, 335 p.

SHATZMILLER Joseph. *Justice et injustice au début du XIV^e siècle : l'enquête sur l'archevêque d'Aix et sa renonciation en 1318*, Rome, École française de Rome, 1999, 302 p.

SIGAL Pierre-André, « Reliques, pèlerinages et miracles dans l'Église médiévale (XI^e-XIII^e siècles), *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 76, n° 197, 1990, p. 193-211.

SIRAISSI Nancy, *Medieval and early Renaissance Medicine. An Introduction to Knowledge and Practice*, Chicago-London, 1990.

SOSSON Jean-Pierre, THIRY C.P., THONON S., VAN HEMELRYCK T. (éd.), *Les niveaux de vie au Moyen-Age, Mesures, perceptions et représentations*, Actes du colloque international de Spa, 21-25 octobre 1998, Université catholique de Louvain, Academia-Bruylant, Louvain-la-Neuve, 1999, 462 p.

SOULARD Thierry, « Du testament au tombeau : les monuments funéraires des prélats limousins sous les papes d'Avignon », *Hortus artium medievalum*, vol. 10, 2004, p. 97-108.

SOURNIA Bernard et VAYSSETTES Jean-Louis, « Le Sacré Collège en villégiature : le palais d'un cardinal au temps de la papauté avignonnaise », *In Situ*, 2005-6, p. 1-17.

SUAU Jean-Pierre, « Un vitrail quercynois du début de la guerre de Cent-ans : la verrière christique de l'ancienne église conventuelle des Junies (vers 1355-1360). Étude historique et iconographique », *Vivre et mourir en temps de guerre de la préhistoire à nos jours : Quercy et régions voisines*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 2013, p. 123-149.

SUBES-PICOT Marie-Pasquine, « Peinture sur pierre : note sur la technique des peintres du XIII^e siècle découvertes à la cathédrale d'Angers », *Revue de l'Art*, 1992, n°97, pp. 85-93.

SULLIVAN Thomas, *Benedictine Monks at the University of Paris: A.D. 1229 - 1500 ; a*

Biographical Register, Brill, 1995, 458 p.

TABBAGH Vincent, *Fasti Ecclesiae Gallicanae 2 Diocèse de Rouen : Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines des diocèses de France de 1200 à 1500*, Turnhout, Brepols, 1998, 447 p.

TABBAGH Vincent, « Les fondations de collégiales en Bourgogne aux XIV^e et XV^e siècles », *Les collégiales dans le Midi de la France au Moyen Age*, Carcassonne, Centre d'Etudes Cathares, 2003, p. 193-218.

TABOURIER Jean, *Le costume ecclésiastique à travers les âges*, Alençon, 1923, p.

TABURET-DELAHAYE Elisabeth, « Opus ad filum. L'ornement filigrané dans l'orfèvrerie gothique du centre et du sud-ouest de la France », *Revue de l'Art*, 1990, n°90. pp. 46-57.

TABURET-DELAHAYE Elisabeth, « L'orfèvrerie au poinçon d'Avignon au XIV^e siècle », *Revue de l'Art*, 1995, n°108, p. 11-22.

TAMBURINI Filippo, « La Penitenzieria apostolica durante il papato avignonese », , *Aux origines de l'État moderne. Le fonctionnement administratif de la papauté d'Avignon. Actes de la table ronde d'Avignon (23-24 janvier 1988)*, Rome, École Française de Rome, 1990, p. 251-268.

TERES Maria Rosa, « El itinerari dels artistes i la difusió dels models : arquitectes i escultors a la Corona d'Aragó », *La ciutat de Mallorca i els segles del gòtic*, Institut d'estudis balearics, Palma, 2010, p. 79-101.

TEXIER, Jacques-Rémi-Antoine, *Manuel d'épigraphie, suivi du recueil des inscriptions du Limousin*, Limoges, 1851

THEIS Valérie, « Image de l'institution pontificale. Revue critique de la collection *La corte dei papi (Viella)* », *Médiévales* [En ligne], 45 | automne 2003, mis en ligne le 26 octobre 2005, consulté le 15 juillet 2014.

THEIS Valérie, « Jean XXII et l'expulsion des juifs du Comtat Venaissin », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2012/1 67^e année, p. 41-77.

THÉRY-ASTRUC Julien, « Esquisse pour une histoire de la catégorie d'« énormité » ou « crime énorme » du Moyen Âge à l'époque moderne », *Clio@Themis. Revue électronique d'histoire du droit*, n° 4, mars 2011, p. 1-48.

THÉRY-ASTRUC Julien, « “Excès,” “affaires d'enquête” et gouvernement de l'Église (v. 1150-v. 1350). Les procédures de la papauté contre les prélats “criminels” : première approche », *Pathologie du pouvoir: vices, crimes et délits des gouvernants (Antiquité, Moyen Âge, époque moderne)*, Brill, 2016, p. 164-236.

THOMAS Antoine, « Extraits des archives du Vatican pour servir à l'histoire littéraire du moyen-âge (suite et fin) », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 4, 1884, p. 9-52.

TIMBERT Arnaud, « L'emploi du plomb et du support monolithique dans l'architecture gothique : les exemples des cathédrales de Laon, Noyon, Senlis et Soissons », *L'homme et la matière. L'emploi du plomb et du fer dans l'architecture gothique*, Paris, Picard, 2009, p. 113-118.

TOMEI Alessandro, « Percorsi della "pittura rinnovata" : artisti e committenti tra Italia e Francia nella prima metà del *Trecento* », *El Trecento en obres. Art de Catalunya i art d'Europa al segle XIV*, Barcelone, Publicacions i Edicions de la universitat de Barcelona, 2009, p. 105-130.

TRÉFFORT Cécile, « Moines, monastères et prieurés charentais au Moyen Âge », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 113-3 | 2006, mis en ligne le 30 octobre 2008, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://abpo.revues.org/798> ; DOI : 10.4000/abpo.798

UFFLER Anne-Marie, GATOUILLAT Françoise, « Les vitraux du XIXe siècle : création et restauration, *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val*, Cahiers du patrimoine, Paris, Imprimerie Nationale, 1993, p. 358-372.

UGAGLIA, Évelyne, *La collégiale Saint-Pierre de La Romieu*, mémoire de maîtrise en histoire de l'art, Université de Toulouse-Le Mirail, 1978.

UGAGLIA Évelyne, *La collégiale Saint-Pierre de La Romieu*, La Romieu, 2003, 32 p.

TONNERRE Noël-Yves et VERRY Élisabeth, *Les princes angevins du XIIIe au XVe siècle. Un destin européen*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, 322 p.

TRICOIT Mathieu, « Le plomb dans la construction au Moyen Age. Nouvelles observations sur le triforium de Saint-Denis », *L'homme et la matière. L'emploi du plomb et du fer dans l'architecture gothique*, Paris, Picard, 2009, p. 149-158.

VAN BEVEREN Jacques Joseph, *Costume du Moyen âge d'après les manuscrits, les peintures et les monuments contemporains*, Bruxelles, 1847.

VELASCO GONZALES Alberto, « El conjunt monumental de Santa Maria de Tàrraga al segle XIV », *Tragèdia al Call. Tàrraga 1348*, Tàrraga, Museu Comarcal de l'Urgell-Tàrraga, p. 61-73.

VERGER Jacques, « L'entourage du cardinal Pierre de Monteruc (1356-1385) », *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, t. 85, N°2. 1973. pp. 515-546.

VERGNOLLE Éliane, « La taille de la pierre », *La cathédrale Saint-Pierre de Poitiers. Enquêtes croisées*, Geste éditions, 2013, p. 91-94.

VICTOIR Géraldine, « La polychromie et l'apport de son étude à la connaissance de l'architecture gothique », *Architecture et sculpture gothiques. Renouvellement des méthodes et des regards*, Presses Universitaires de Rennes, 2012, p. 121-136.

VICTOIR Géraldine, « Un modèle de piété et de charité : le décor de la chapelle seigneuriale

de Lachapelle-sous-Gerboy (Oise) et son cycle de la vie de Saint-Eustache », *In situ*, 22, 2013 [en ligne], mis en ligne le 22 novembre 2013, 37 p.

VIDAL FRANQUET Jacobo, «Relíquies, béns, joyes, robes, argent, perles, pedres precioses, vestiments e altres coses...». Introducció al tresor medieval de la catedral de Tortosa », *Recerca*, 16 (2015), p. 11-56.

VILLASEÑOR SEBASTIÁN Fernando, TEIJEIRA PABLOS Maria Dolores, MULLER Welleda, BILLIET Frédéric, *Choir Stalls in Architecture and Architecture in Choir Stalls*, Cambridge scholars publishing, 2015, 515 p.

VINCENT Catherine, « Les luminaires dans les lieux de cultes latins au Moyen Âge : supports matériels d'un discours sur l'immatériel », *Matérialité et immatérialité dans l'Église au Moyen Âge*, Editura universitatii din Bucuresti, 2012, p. 403-418.

VIOLLET-LE-DUC Eugène-Emmanuel, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, 1854-1868, tome 1.

VIOLLET-LE-DUC Eugène-Emmanuel, *Dictionnaire raisonné du mobilier; t. 2, Armes médiévales offensives et défensives*, Heimdal, Bayeux, 2004, VIII-332 p.

VIOLLET-LE-DUC Eugène-Emmanuel, *Dictionnaire raisonné du mobilier*, t. 3, *Le costume médiéval*, Heimdal, Bayeux, 2005.

VIRET Jérôme Luther, *Le sol et le sang. La famille et la reproduction sociale en France du Moyen Âge au XIX^e siècle*, Paris, CNRS éditions, 2014, 491 p.

VOLTI Panayota, « Le chœur des sœurs mendiante au Moyen Âge », *La place du chœur*. Paris, Picard, 2012, p. 79-86.

VOLTI Panayota, *Les couvents des ordres mendiants et leur environnement à la fin du Moyen Âge*, Paris, CNRS éditions, 2016, 311 p.

VOYER Cécile, « Donner corps au Verbe : les images de l'Annonciation au Moyen Âge central », *Matérialité et immatérialité dans l'Église au Moyen Âge*, Editura universitatii din Bucuresti, 2012, p.101-112.

VUILLEMARD-JENN Anne, "La polychromie de l'architecture gothique à travers l'exemple de l'Alsace. Structure et couleur : du faux appareil médiéval aux reconstitutions du XXI^e siècle (Position de thèse)", *Revue d'Alsace*, 2005, 131, p. 493-506.

VUILLEMARD-JENN Anne, «Le mythe du blanc manteau d'églises de Raoul Glaber : étude de la polychromie des cathédrales à travers les sources médiévales», *Art sacré*, 2008, 26, pp. 131-139.

VUILLEMARD-JENN Anne, "La polychromie de l'architecture est-elle une oeuvre d'art ? De sa découverte à sa restauration, l'importance de la couleur dans l'étude des édifices

médiévaux", *Sobre el color en el acabado de la arquitectura historica*, Presses de l'Université de Saragosse, 2013, p. 13-47.

WALSH Katherine, « Archbishop Fitzralph and the Friars at the Papal court in Avignon, 1357 – 60 », *Traditio*, Vol. 31 (1975), pp. 223-245.

WECKERLIN Jean-Baptiste, *Le drap écarlate au Moyen-Age. Essai sur l'étymologie et la signification du mot écarlate et notes techniques sur la fabrication de ce drap de laine au Moyen-Age*, Lyon, A. Rey, 1905, 90 p.

WENZEL Siegfried, *Sermon collections from later medieval England*, Cambridge University press, 2005, 713 p.

WILLIMAN Daniel, *The right of spoil of the Popes of Avignon 1316-1415*, Philadelphie, 1988, 269 p.

WOLF Philippe, *Automne du Moyen-Âge ou printemps des temps nouveaux ? L'économie européenne au XIVème-XVème siècle*, Aubier, Paris, 1986.

WOLF Philippe, *Commerces et marchands dans le Toulousain, vers 1350-vers 1450*, Paris, Plon, 1954, 710 p.

WOLFF (Ph.), « Réflexions sur l'histoire médiévale de Montauban », *Congrès des sociétés savantes*, Montauban, 1954 .

ZACOUR Norman P., « Papal Regulation of Cardinals' Households in the Fourteenth Century », *Speculum*, Vol. 50, n°3, 1975, p. 434-455.

ZACOUR Norman P., « The Cardinal of Périgord (1301-1364) », *Transactions of the American Philosophical Society*, New Series, Vol. 50, n°7, 1960, p. 1-83.

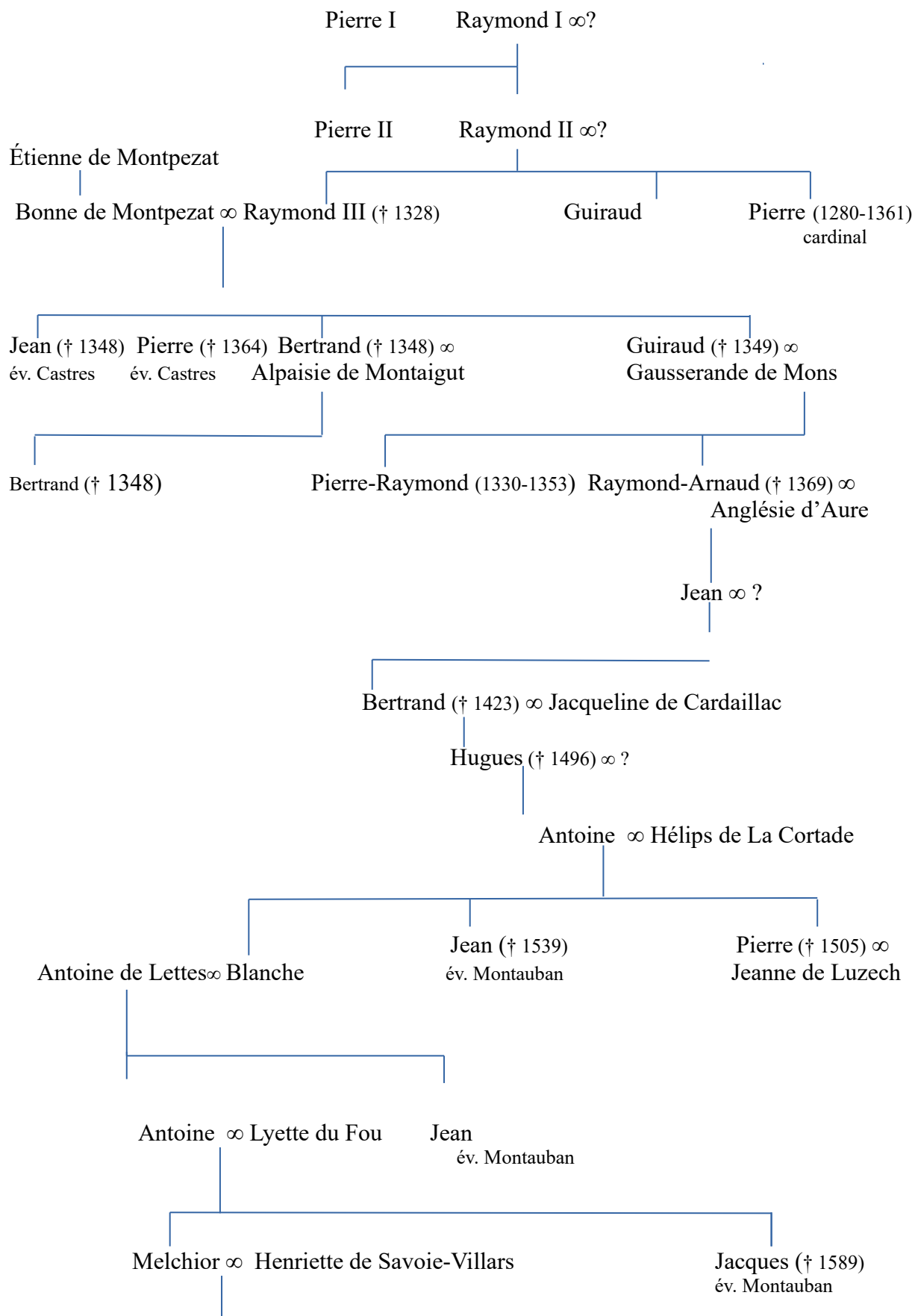
ZANGGER Kurt, *Contribution à la terminologie des tissus en ancien français, attestés dans des textes français, provençaux, italiens, espagnols, allemands et latins*, Zürich, Arts Graphiques Schöler, 1945.

ZARAGOSA CATALAN Arturo, *El taller de imagenes de piedra del siglo XIV de San Mateo (Castellon). Reconponiendo un mundo de fragmentos* ; Diputacion de Castellon, 2015.

ZUTSCHI Patrick, « The political and administrative correspondence of the Avignon popes, 1305-1378: a contribution to papal diplomatic », *Aux origines de l'État moderne. Le fonctionnement administratif de la papauté d'Avignon. Actes de la table ronde d'Avignon (23-24 janvier 1988)*, Rome, École Française de Rome, 1990. p. 371-384.

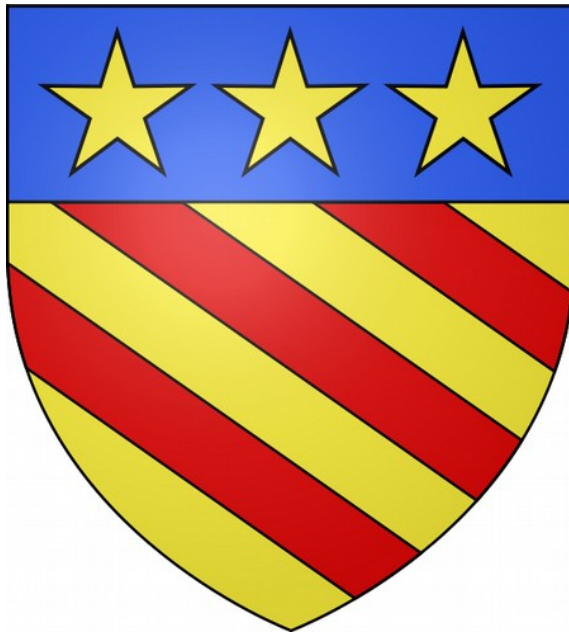
ANNEXES

Annexe 1: Généalogie simplifiée de la famille des Prés de Montpezat



Henry († 1619) ∞ Suzanne d'Aure d'Aster de Grammont

sans postérité



Annexe 2 : familiaux du cardinal Pierre des Prés

nom	qualification	Diocèse d'origine	Bénéfice acquis	Bénéfice antérieurs	date	références
Montelanardo Bernard de	Familier commensal	Cahors	Expect. Benef eccl. Cc70l ou sc 40l à St Pons de Thomières		01/06/42	A9 f°40v
Tornamira Arnaud de	familier	St Flour	Idem à Noyon.	Casse la même grâce in forma pauperum obtenue de Benoît XII	01/06/42	A9 fol. 70v
Scutiferi Pierre	familier	/	idem	Recteur de la paroisse St Jean de Comitalis, diocèse d'Auch	01/06/42	A9 fol. 91v
Bayssa Gasbert		Cahors	Idem à Uzès	Casse la même grâce in forma pauperum obtenue de B. XII	01/06/42	A9 fol98v
Merii Arnaldo de	Chambrier et familier continu, commensal, maître		Idem à Béziers	Chanoine de St Walburg de Furnes, dio. Théroouanne Scriptor papae	01/06/42	A9 fol. 237v
Flaming Hélie	familier		Expect. Bénéfices (cc 70lt ou sc 40 lt) dans la ville ou le diocèse d'Angoulême	Église paroissiale de Maysones, dio. Limoges canoniat sous expect prébende à St Julien, dio. De Limoges	21/01/29	LC J XXII 043966
	Chapelain		Canoniat sous expect. À Saintes	Recteur de St Amans de Noyra, dio. Angoulême canoniat sous expect. À St	06/06/35	LC BXII 000805

				Junien		
	Chapelain, familier		Canonicat sub expect.à Urgell	Eglise paroissiale St Amans de Noyra dio. Angoulême	01/05/42	A11 fol. 307v
Pestilhac Bernard de	Dilecto familier	Cahors	Église paroissiale de Montain et ses annexes		01/04/43	A17 fol. 157v
	familier		Prieuré séculier de St Geniès de Cahors		02/08/35	LC BXII 000219
Autino Bernard de	Dilecto familier	Cahors	Vicairie de la paroisse ND de Cazes		01/05/43	A17 fol. 239v
Jordani Pierre	Chapelain et familier		Église paroissiale ND de Lalande, dio. De Cahors	Recteur de la paroisse de Balagnerio, dio. De Vabres	01/07/46	A36 fol. 171v
Cruzollo Pons de	Familier, bachelier en droit	Cahors	Expect. Bénéfice cc 60l t sc 40 lt official de Toulouse		01/07/53	Innocent VI A1 fol. 532v
Gorse Jean de	Fils de Gailhard de Gorse, familier et domestiquee n Angleterre et en France, du cardinal des Prés	Cahors	Expect. Canonicat à Amiens ou à Saint Omer		02/09/42	Berlière Cl. VI 192, p.39
Waspars Gilles Jean	chapelain	Liège	Prébende à Ste Gertrude de Nivelles	Prêtre de Liège Serviteur durant 10 ans de Pierre de Castelnau, évêque de Rodez (+1334) puis de Pierre Roger	02/10/46	Berlière Cl. VI 1072; p.278

			archevêque de Rouen ; prébende à St Barthélémy de Liège		
1350-1353, chapel. cont. comm. et maître de chapelle du card.		Canonicat et prébende à Liège		21/05/50	Berlière Cl. VI, 1965, p. 487 <i>Benoît XII, Lettres (AVB, 4), no 494 ; Clément VI, Suppl. (AVB, 1), no 1072, 1965 ; Lettres d'Urbain V (AVB, 15), no 2220. ASV, Reg. Suppl. 25, fol. 17, cité dans Guillemain , La cour pontificale, p. 262 n. 415 ; Schwarz, Schreiberk ollegien, p. 64 n. 233.</i>
Antiquo servitori		Idem pour un autre canonicat à Liège (1ère tentative avortée ?)		22/01/51	
1350-1368, scribe, grossoie (?) à la chancellerie apost.					

	† av. 21 avril 1368.					
Vitalis Pierre	neveu de Guarin Vitalis, sergent de l'armée pontificale	Cahors	Expect. Prébende dans le diocèse de Thérouanne + expect. À St Omer de Thérouanne		29/06/42	Berlière Cl. VI, 56, p.13
	Familier d'Arnaud vicomte de Caraman		Indulgence pour 3 ans d'étude chanoine à St Omer		09/07/43	Berlière Cl. VI, 411, p.90
	Diacre Etudiant à Paris		Problème de résidence avec le chapitre		06/10/43	Berlière Cl. VI, 527, p. 118-119
	Familier et commensal Est mort				23/07/48	Berlière Cl. VI, 1400, p. 372
Morlhone Osilio de	Familier et commensal	Rodez	Église paroissiale de Villa Martino dio. De Narbonne	Expect. Église paroissiale de Squerdo dio. De Thérouanne	09/09/48	Berlière Cl. VI, 1419, p. 378
d'Abbeville Jacques	familier	Tournais	Église paroissiale de Esquerdo dio. De Thérouanne		09/09/48	Berlière Cl. VI, 1419, p. 378
	Parents : Symon et Marguerite		Indulgence in articulo		29/09/44	Berlière Cl. VI, 735, p. 176
	Est âgé de 24 ans dispense		Église paroissiale de Carleto, dio. De Valence	Expet. Bénéfice de l'abbaye St Pierre de Houdembourc h	18/05/49	Berlière Cl. VI, 1577, p. 424
	Familier et commensal continu		2 chapellenies perpétuelles		16/01/50	Berlière Cl. VI, 1870, p. 487

			à Saint Jean et à Saint Michel de Gand			
	1360. chapel. cont. comm., « <i>socius caparum</i> » et notaire du card. Guillaume de La Jugie. Il possédait un hôtel, enclavé entre celui du camérier du trésorier du card. G. de La Jugie, Guillaume Barral, et celui du « marchand » du card., son homonyme Guillaume de La Jugie, intégré, semble-t-il, à sa mort, dans la livrée de son maître					A.-M. Hayez, <i>Une famille cardinalice.</i> ..., p. 42 n. 121 ; cf. plan p. 27. Willima n, <i>Right of spoil</i> , p. 149, no 579.
	† av. le 22 sept. 1360- Abbeville (Somme).					
Nigri Gailhard	camérier		Église paroissiale St Rémy de Lagarde, dio. De Mirepoix	Chapelain du pape chanoine de St Gaudens chanoine de St Sauveur de St Paul de	09/12/48	Berlière Cl. VI, 1462, p. 391

				Thérouanne		
Aymeric Durand	Maître son physicien chapelain	Albi	Canonicat et prébende à St Omer dio. Thérouanne	Prêtre canonicat à Léon église de St Pierre d'Anicis dio. Castres Expect. Canonicat à Albi		Berlière 456
Dray Pierre	Clerc de la chapelle mort avant le 16 janvier 1350			2 chapellenies perpétuelles à Saint Jean et à Saint Michel de Gand		Berlière Cl. VI, 1870, p. 487
Laborderie Géraud de	familier		Église paroissiale St Pierre de demulo, dio. Agen	Expect. Bénéfices sc ou cc à l'abbé de Moissac	21/09/23	LC J XXII 018293
			Église de Dalcoy, dio. Valence	Idem ci-dessus (dimit.)	30/05/35	LC BXII 000155
Solerio Raymond de	familier		Église paroissiale de Mimeto, dio. Aix	Expect. Bénéfices sc ou cc à l'abbé de Marcillac	21/09/23	LC J XXII 018293
Chaussard Bertrand	Camérier et familial		Canonicat et prébende à St Gaugeric de Cambrai	église paroissiale de Villamartini, dio. Narbonne	10/03/27	LC J XXII 028118
	camérier			Chanoine de St Gaugeric de Cambrai église paroissiale de Villamartini, dio. Narbonne	02/06/27	LC J XXII 028832
	Chapelain et camérier		Canonicat et prébende à Béziers	Idem bénéfices ci-dessus	16/12/31	LC J XXII 55954
Salavert Pierre de	familier	Cahors	Chapellenie perpétuelle de St Laurent	Expect. In forma pauperum Bénéfices à la	30/09/27	LC J XXII 029953

			d'Arnac dio. Limoges	collation de St Yrieix de Limoges		
Salavert Pons de	Procureur	Cahors	Église rurale de St Jean du Fustin, dio. Cahors		19/12/28	LC J XXII 043548
Vaurelli Pierre	Familier et procureur de Pierre des Prés, de Bertrand de Montfavès et Arnaud de Via		Église paroissiale de Fischelak, dio. York		06/10/27	LC J XXII 029988
Bonmont Pierre de	En considératio n de Pierre des Prés, de Bertrand de Montfavès et Arnaud de Via		Expect. Bénéfices (cc 100lt ou sc 50 lt) à l'évêque de Sarlat	Église paroissiale ND de Ayrenvilla, dio Sarlat 2 parties de l'église St Michel de Valga sc, dio. Compostelle	28/01/27	LC J XXII 027692
Castanet Guillaume de	Familier, chapelain commensal antiquo		Canonicat et prébende au Puy	recteur de l'église St Jean près de Ste Spérie dio. Cahors église de Bruniac, dio. Carcassonne	03/08/34	LC J XXII 0263699
			Chapellenie de Petralata, dio. Gérone (20lt)	Chanoine du Puy recteur de l'église St Jean près de Ste Spérie dio. Cahors église de Bruniac, dio. Carcassonne (dimit.)	13/07/38	LC BXII 005470
Rattier Guillaume	Clerc commensal		Grace expect. Dio. Albi	Casse grâce précédente dans le dio. De	09/01/35	LC BXII 001049

				Rodez		
	Chapelain et commensal		Église paroissiale Ste Eulalie d'Abadenchis (40lt) dio. Carcassonne obligation résidence	Églises unies de Rescosta, s. Jean de Gorgolhaco, et s. Salvi de Bellomonteto dio. Albi (dimit.)	22/12/41	LC BXII 008593
Villa Aymeric de	Chapelain du cardinal scribe pontifical maître		Indulgence in articulo	Recteur de l'église de St Vincent du Bourg Carcassonne	12/06/41	LC BXII 008828
Boneriis Quercyno de	Clerc du cardinal diplômé in utroque	Cahors	Bénéfice séculier sc ou cc 60 ou 40 lt à l'abbé de Figeac		10/01/35	LC BXII 001074
Rotaing Bertrand	Chapelain et familial		Église paroissiale de Gaylleno dio. Aix	Prêtre de Marseille clerc chorier d'Aix église sc de St Lambert et St Pierre de Septfonds, dio. Aix chapellenie perpétuelle dans l'église d'Aix (dimit.)	31/07/22	LC J XXII 015902
Ebrard Arnaud	Familier	Cahors	Église paroissiale St Geniès, dio. Cahors		06/04/34	LC J XXII 062947
Bosc Pierre du	familier	Cahors	Office de matriculaire de l'église paroissiale St Michel de Gand, dio. Tournais		18/10/33	LC J XXII 061877
			Grâce expect. Dio; Orléans	Office de matriculaire de l'église	16/02/35	LC BXII 001287

				paroissiale St Michel de Gand, dio. Tournais		
Crégols Bertrand de	Familier	Cahors	Recteur de la paroisse de Sabadel, dio. Cahors indulgence pour recevoir les ordres majeurs pour 1 an		28/03/34	LC J XXII 062924
Villeneuve Arnaud Jean de	Clerc et familial		église paroissiale de Dalcoy, dio. Valence	église sc de ND de Lavardens, dio. Auch	20/07/26	LC J XXII 026008
			Indulgence pour garder le bénéfice même si'l n'est pas promu au sacerdoce dans l'année	église paroissiale de Dalcoy, dio. Valence	10/07/27	LC J XXII 029263
	Chapelain procureur du cardinal dans le diocèse de Valence		Église paroissiale de Gaudio, dio. Valence	Canonicat sous expect. Prébende à Valence église sc de ND de Lavardens, dio. Auch église paroissiale de Dalcoy, dio. Valence (dimit.)	19/05/34	LC J XXII 063169
Brion Bernard	Clerc familial		Église paroissiale St Julien de Fontcouverte, dio. Narbonne	Canonicat et prébende à St Aphrodise de Béziers	01/07/34	LC J XXII 063445
Buron Robert	Chapelain et		Chapellenie	Canonicat et	01/07/34	LC J XXII

de	commensal continu		perpétuelle dans l'église St Maurice d'Angers	prébende à l'église St Maurice d'Angers chapellenies perpétuelles à St Pierre de Curie, dio. Du Mans expect. Bénéfices cc ou sc à l'abbé de Savinhiac, dio. Avranches		063448
Castello Pierre de	Maître En considératio n du cardinal		Canonicat à York	Doyenné et prébende de ND de Eyken, dio. Liège	17/11/25	LC J XXII 023839
Turpin Bertrand	En considératio n du cardinal		Prieuré St Martin de Beaupré, OSB, dio. Angers doit se transférer au monastère OSB St Serge près d'Angers	Moine de Cluny	05/05/27	LC J XXII 028637
Gonelle Durand dit Cordier	Chapelain et familier		Hôpital de Cebasiac, dio. Clermont	Église paroissiale de Davejan, dio. Narbonne Chorier de Clermont	22/08/27	LC J XXII 029550
Tailhade Pierre de	Maître En considératio n du cardinal		Église paroissiale de Sabalhano, dio. Auch		01/09/27	LC J XXII 029623
	Docteur es lois	Cahors	Église cc de Bretkworthe dio. Salisbury		27/10/30	LC J XXII 051376
			Sacriste de Burlats	Chanoine de Burlats	13/06/31	LC J XXII 053896
Gasc Jean	Chapelain		Canonicat et		09/09/27	LC J XXII

	médecin		prébende à l'église de Ilerdensis (Espagne)			029773
Tiratoria Pierre de	Chapelain familial		Expect. De bénéfices sc ou cc à l'évêque de Maguelonne	Canonicat et prébende sacerdotale à Langres	17/08/28	LC J XXII 042204
Medecin Etienne	Maître chapelain commensal	Cahors	Église paroissiale de Caducui, dio. Albi	Hebdomade à Cahors Cure de Cabrerets, dio. Cahors	20/11/28	LC J XXII 043330
Médecin Guillaume	Chapelain n'est pas prêtre au service du collège cardinalice		Église paroissiale de Condeto, dio. Chartres perd le bénéfice au profit de Vasco car n'est pas promu prêtre	Chanoine de Rosnacensis dio. Cambrai	03/02/30	LC J XXII 048325
Médecin Vasco dit de Serinhano	Chapelain dispense (22 ans)	Paris	Église paroissiale de Condeto, dio. Chartres		03/02/30	LC J XXII 48326
Averro Gérauld de	En considération du cardinal	Cahors	Cure de Cabrerets, dio. Cahors		10/12/28	LC J XXII 043450
Lughato Guillaume de	Maître chapelain familial scribe pontifical	Cahors	Église paroissiale de Viviers, dio. De Lavaur		01/04/29	LC J XXII 044898
Belfort Pons de	En considération du cardinal	Cahors	Canonicat et prébende à Lavaur		08/08/29	LC J XXII 045957
Violo Bernard	chapelain		Canonicat sous expect. Prébende à Rieux	Chanoine dans le diocèse de Couserans précenteur de St Lizier église paroissiale de	18/12/29	LC J XXII 047820

				Castanhaco, dio. Rieux		
Rupe Pierre de	Clerc familier	Albi dispense pour défaut de naissanc e pour âge (23 ans)	Église St Pierre de Mailheto, dio. Poitiers	Déjà attribué in forma pauperum avec dispense pour naissance	18/07/30	LC J XXII 50284
Hugon Pierre	En considératio n	Albi	Grâce expect. Sc ou cc au diocèse d'Albi		30/11/30	LC J XXII 51804
Melet Hugues de	En considératio n		Grâce expect. Dignités dans son monastère	Moine de St Gilles, dio. De Nîmes chorier prieur de Ste Cécile de Scagello (dimit.)	02/12/30	LC J XXII 051854
Boycha Guillaume	En considératio n de P des P et Bertrand de Montavès		Recteur paroisse des Vaux dio. Agen		22/01/31	LC J XXII 52465
Lebrelli Bernard	En considératio n		Vicairie perpétuelle d'Aussac, dio. Cahors		25/08/31	LC J XXII 054679
Saint Jean de Bertrand	familier		Office simple de cantor dans sa collégiale	Chanoine de la collégiale St Veran de Jargeau, dio. Orléans chanoine de Viviers	23/09/31	LC J XXII 55044
Galba Gérauld de	chapelain		Dispense pour 3 ans pour études	Archidiacre de Barcelone	01/12/31	LC J XXII 55834
Rossignol Jean	Chapelain commensal		Canonicat et prébende de		12/01/32	LC J XXII 056159

			St Pierre de Lille, dio. Tournai			
	Chapelain commensal		Grace expect. Bénéfices dio. Clermont	Chanoine de St Pierre de Lille recteur de Cerbuiaco, dio. Auxerre (dimit.)	18/12/35	LC BXII 001478
Wakefeld Guillaume de	Chapelain familial		Expect. Dignité ou office dans son chapitre 1ere demande sans suite par Jeanne reine d'Ecosse	Canonicat sous expect. Prébende à Lichfield église de Kypax, dio. York (dimit.)	16/03/32	LC J XXII 056677 Regesta
Torrioni Pons	supplique		Dispense 3 ans pour études	Recteur de ND de Malagoda, dio. Mirepoix	20/06/32	LC J XXII 57553
Cambolain Déodat de	familier		Droit de tester	Recteur de Sainte-Croix, dio. Cahors	15/06/33	LC J XXII 060550
Saint-Germain Guillaume de	Chapelain diplômé en droit civil		Canonicat sous expect. à St Etienne du Tescou, dio. Montauban	Recteur de St Germain et St Nazaire d'Espagnol	10/01/35	LC BXII 000463
Bigne Gace de la	chapelain		Canonicat sous expect. À St Pierre de Gerboredo, dio. Beauvais	Recteur de Golafreria, dio. Lisieux	08/09/35	LC BXII 000931
Davi Nicolas	chapelain	Les Andély	Canonicat sous expect. Aux Andély, dio. Rouen	Recteur de St Nicolas de Belmont, dio. Evreux	08/09/35	LC BXII 000935
Charette Robert	Chapelain	Boschet o	Canonicat sous expect. À Clermont	Recteur du Mont-Dore, dio. Clermont	19/12/35	LC BXII 001011

				et chorier de Brive, dio. St Flour		
Salvagnac Gaillard de	Clerc commensal		Grâce expect. Bénéfices à l'abbé de Marcillac		10/01/35	LC BXII 001075
Saint-Vincent Arnaud de	chapelain		Grâce expect. Bénéfices. Évêque Montauban	Chanoine à St Étienne du Tescou, dio. Montauban	07/02/35	LC BXII 001189
Tour Guillaume de la	familier		Grâce expect. Bénéfices. Évêque Castres	Chapelain perpétuel de Canet, dio. Narbonne	17/02/35	LC BXII 001300
	chamberlain		Expectative sc ou cc à la provision de l'archevêque d'York	Scribe pontifical	11 calendes de juin 1342	Clément VI regesta angleterre
Gaudiosa Eraclé de	En considératio n		Grâce expect. Bénéfices régulier abbaye St Théofred du Puy	Moine du Puy prieur de St Julien de Doenay, dio. Vienne OSB	20/09/35	LC BXII 001535
Chanac Géraud de	Chapelain commensal scribe du pape		Canonicat et prébende St Ursins de Bourges		14/02/36	LC BXII 002584

Annexe 3: statuts du chapitre collégial de Montpezat

Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 1276.

Seconde fondation du chapitre collégial

A tous les fidèles chrétiens presens et advenir Pierre par la grâce de Dieu évêque de Palestrina salut. En notre seigneur nous ayant auparavant érigé l'église st Martin de Montpezat en collégiale par l'autorité apostolique pour laquelle dite église nous avons une dévotion particulière par le droit de patronnat par la puissance que nous avons receu d'y établir un collège et de l'augmenter à la gloire de Dieu pour y rendre le culte auquel tous les fidèles sont obligés et pour le salut de nos âmes nous avons voulu pour ce qui regarde l'état louable et la bonne conduite non seulement du doyen et les chapelains mais encore les autres personnes de lad église faire certaines ordonnances comme il est contenu dans l'acte cy dessus dans lesquelles ordonnances plusieurs choses sont contenues qui demendent un éclaircissement pour la tranquillité et le bien de l'église et des personnes cy dessus comme aussi un supplément afin que leur volonté leur soient mieux comme que lorsque les biens de l'église viendront à être augmentés le nombre des serviteurs le soit aussi nous voulons les ordonnances veues et examinées quant au regard de ce qui doit être augmenté pour le présent et comme il nous semble fort utile nous y procédons de cette façon autant que nous le pouvons par l'autorité apostolique qui nous a été donnée

Premièrement puisque par la grâce de Dieu les facultés de l'église sont augmentées nous augmentons aussi le collège à la gloire de Dieu pour le salut de nos âmes de trois chapelains et par la même autorité apostolique lesquels trois chapelains seront du collège et installés dans lad église de même que les autres et auront les mêmes émolumens du collège suivant nos ordonnances précédentes lesquels trois chapelains l'un portera la qualité de chapelain de st Laurent à l'honneur duquel la chapelle est érigée dans lad église les autres l'un de st Just et l'autre de st Pasteur et en porteront le titre et seront obligés d'y célébrer tous les jours la sainte messe à l'heure qu'il plaira au doyen de telle façon qu'ils ne manquent pas à l'office du cœur qui se doit faire en plain chant dans lad église st Martin

Item nous voulons et ordonnons que lesd quatorze chapelains lun sera nommé presenteur lautre sacristain qui seront par nous députés tout le temps de notre vie et après notre décès nous voulons que lélection en soit faite par le doyen et la plus grande partie des chapelains des personnes les plus capables qui seront dans le collège en quoy nous chargeons leur conscience aussi le doyen qui sera pour lors aura la première voix et la première place du cauté gauche et le presenteur la seconde voix et le premier lieu de la main droite et le sacristain la troisième voix et ser assis immédiatement après le doyen et le chapelain de st Martin aura la quatrième voix et suivra immédiatement après le presenteur et le reste des chappelains selon lordre des provisions et leur reception

De plus lesd presenteur sacristain et baille a cause de la peine qu'ils seront obligés de prendre recevront le jour de la st Michel six cetiers de froments selon la tenur cy dessus en comprenant dans les six cetiers les quatre qui sont deux par leur grosse a raison de la chapellainie et suivant ce que nous avons ordonné

Nous voulons aussi et nous ordonnons quaus festes solennelles le doyen dira la grand messe et fera loffice ce jour la et toutes fois et quantes il le trouvera a propos et que a cause de la solennité il pourra choisir diacre soubdiacres et chantres qui seront obligés de lui obéir ou ils seront privés des émoluments quilz reçoivent en assistant a la messe ey aux heures auxquels ils sont désobéissants a labsence du doyen ou led doyen étant empeché le presenteur fera loffice au deffaut du presenteur le sacristain et au defaut du sacristain le chapelain st Martin

Nous voulons aussi et ordonnons que loffice de presenteur sera de fairr tousles jours de samedi une carthe ou il livrera les ordres du cœur dans laquelle on verra pour la semaine celui qui doit dire la grand messe qui doit commencer les heures faire loffice de diacr(e et de soubdiacre chanter et commencer les pseumes de chaque cotté du cœur porter les chappes et les bordons quand il sera besoin et autres choses necessaires pour loffice de chanter ce qui s'accomplira régulièrement afin que chacuns des chapelains et autres serviteurs de léglise sachent quelle leçons ils doivent dire quels répons ils doivent chanter quilz soient prompts et attentifs a ce quilz fairont afin que par leur négligence ou leur inadvertence loffice divin ne soit pas troublé et sils font le contraire ils seront punis comme bon semblera au doyen

De plus le presenteur aura un livre dans lequel seront écrits les obits ordonnés par nous ou par dautres que nous voulons être païés par le baille et que led presenteur aura soin de recevoir ou de faire recevoir et de les diviser entre les présents selon la volonté du donnataire et de la volonté du doyen et de la plus grande partie du collège et led presenteur dans sa nouvelle promotion jurera devant le doyen et les chappelains d'exécuter ce que dessus le plus diligement quil lui sera possible sans avoir égard a la haine a lamitié ny a la faveur de qui que ce soit

Nous voulons aussi et nous ordonnons que loffice de sacristain sera de recevoir par inventaire les livres calices croix et reliquaires vetements sacerdotaux et autres ornements de léglise et sera obligé de réparer les autels grands et petits selon les fetes comme aussi de faire voir le tout au chapitre st Martin si le doyen le requiert de même sera obliger de faire sonner les clauches aux heures convenables pour loffice auquel les clercs et autres députés seront tenus d'obéir

De plus sera obliger de faire blanchir les nappes corporeau et autres choses quil aura en sa garde et d eles faire reparer quand il sera utile et necessaire et si pour led reparations ou pour celle des cordes des cloches ce quil faudroit dépenser estoit fort considerable il prendra selon lordre du doyen et de la plus gra,de partie des chappelians de largent du trésor sil y en a ou bien le baille lui en baillera du commun

De plus nous vlouons et ordonnons que si par la faute du presenteur ou du sacristain quelque chose vient a se perdre ils seront obligés de le payer de leur propre en les privant de ce quil leur sera deu que si le doyen et la plus grande partie des chappelains voyoit que geulqu'un se comporte mal dans son office ils pourront metre un autre qui soit plus propre et qui recevra lad pension de deux cestiers de froments

De plus nous ordonnons que dans lad eglise il y aura un clerc fort et robuste ou bien un layque pour assister les clercs majeurs et qui sera obligé destre toujours présent lorquil faudra sonner les grandes clauches et auquel le doyen aura soin de faire donner un salaire convenable lui fournir les viuvres et les vetements et ne l'emploira pas ailleurs lorsqu'il faudra sonner lesd clauches a moins que dy metre un autre personne a sa place et sil fait le contraire il perdra les distributions de ce jour ou des jours auxquels lesd clercs ou layques auront

manqués et sil arrive que se soit par leur faute le doyen les punira ou en mettra d'autres a leur place et pour leur paiements on leur donnera quatre cetiers de bled en la fête st Michel. Nous voulons et ordonnons quil y aura autres deus clerics mineurs qui assisteront les majeurs en tout ce qui se pourra

De plus nous voulons et nous ordonnons que chacun des chappellains et des clerics a légard du service du cœur et d el'église seront obligés d'obéir au presenteur et au sacristain a moins d'une cause rasonnable et quen cas de besoin on est recours au doyen et sans bruit par ce que nous ne voulons pas que pendant loffice divin il y iat de dispute dans le cœur ny quon y fasse des corrections mais qu'après loffice que chacun remontre au doyen si les ordonnances ne sont pas suivies et les règles observées et par qui la faute en sera venue et pour lors le doyen écoutera volontiers et patiamment et en fera la correction sil est hnécessaire de telle manière que notre ministère nen soit pas méprisé

Nous voulons aussi et nous ordonnons que le doyen presenteur sacristain et tous les chappellains de notre église soient en habit nets entiers et honnete scavoir depuis la veille de paques commençant a lad veille jusques a la veille de tous les saints avec des surplis uniformes avec des grandes manches et portent des aumusses de doyen de cette façon sil veut et les autres de même. De plus depuis la fête de tous les saints commençant à matines jusque a la veille de paques porteront un surplis avec une cappe noire et un grand capuchon de sortent qu'ils se conforment en cela aux chappellains perpétuels de la grande eglise de Caors

De plus nous voulons et nous ordonnons que dans notre église il sera perpetuellement dit la messe et fait les autres offices divins selon lordre de la grande eglise cathédrale de caors et selon nos ordonnances et de notre doyen

De plus encore bien que par nos ordonnances le chappellain de st Martin soit principalement obligé au soin et a la conduite des âmes nous n'entendons pas pour cela en exclure les autres mais nous voulons que chacun au mandement du doyen ou du chappellain de st Martin fasse ce qui sera nécessaire en tels rencontres et même si la necessité le requiert ils y seront obligés sans en demander permission

Et parce que nos premières ordonnances il est porté que le doyen corrigera les

chappellains a legard des fautes légères sils avoeint été négligens a loffice ou bien desobéissants on pourroit decider dorenavant lesquelles fautes on pourroit appeler légères et quelle correction il faudroit donner. Nous voulons et ordonnons que suivant notre déclaration a legard desd fautes légères que ce sera si les chappellains ont été négligens si ce regarde loffice divin ou desobéissants en ce qui leur sera commendé a legard dud office divin ou a legard du soin de lad eglise qui sera faché contre quelqu'un aura donné quelques dementis ou dit quelques injures dans lad église fait scandale ou enfraints nos statuts ou il ny aura point de peine certaine et a legard de lad correcion ce sera la volonté du doyen de telle facon donc que le doyen punira et corrigera et punira des distributions pour un temps pour tout ou pour une aprtie toutes fois qil le toruvera bon être et si la grandeur de la faute le demande deffendra l'entrée du cœur principalement si le délit a été commis et pour ce qui regarde la privation de distribution le presenteur baille et pointeur et autres a qui il apprtient de la faire en croiront ce que le doyen leur en dira

De plus a légard de cette clause par laquelle il est porté que les dons d'argent et de cire seront employer aux parements ety ornements de léglise nous voulons et déclarons que sous ce non d'ornemens sont compris aussi les affaires de léglise desquels nous voulons quil soit fait selon le sentiment du doyen et de la plus garnde partie des chappellains

De plus quand il est porté dans nos ordonnances que le doyen n'emploira point les clerks a dautres affaires que ce de leglise nous voulons et ordonnons le même a legard des chappellains et autres serviteurs de léglise et sur les mêmes peines

De plus lorsque il est porté dans nos ordonnances que celui qui sera de nouveau présenté a quelque chappellainie nétant pas prêtre faira faire le service et servir à sa place par quelquautre personne capable et sur le bon plaisir du doyen nous voulons et ordonnons que led nouveau receu en cas il ne trouveroit personne qui fut capable et que le doyen de voulu pas accepter il sera privé d ela moitié des distributions jusque a temps quil sera pretre et lautre moitié sera employée pour les affaires communes

De plus a légard de cette clause qui concerne la présentation qui se doit faire par nos héritiers d'un clerc ou d'un layque au doyen qui sera tenu de les admettre et de les installer si toutes fois les personnes sont capables par ce mot de capable nous entendons seulmeent que

les personnes présentées sachent bien lire et chanter toutes fois a legard du chappellain de st Martin nous voulons quil soit d'une capacité pplus suffisante en quoy nous chargeons la conscience du doyen

De plus il est ordonné dans nos ordonnances que les chappellains entreront au cœur avant le commencement du premeir hymne nous voulons et ordonnons que cela sentende de matines prime tierce sixte none et a legard de vepres avant la fin du premier pseume

De plus si le doyen ne peut saccorder avec les chappellains a legard de quelques affaires et que leurs sentiments soient opposé nous voulons quilz ayent recours a nous pendant notre vie et après notre décès a l'évêque de caors qui les reglera sans toutes fois oublier nos ordonnances

De plus par ce quil est porté dans nos ordonnances pour ce qui regarde labsence des chappellains quelle lui sera permise pour peu de temps en metant une personne capable a leur place nous voulons que ce peu de temps se doit entendre selon la qualité des affaires et la volonté de celui qui leur donnera la permission pour sabsenter pour ceu que toutes fois cela n'excède pas un moins a moins que ce ne fut pour des affaires de léglise que si ce temps etant passé il arrive que quelqu'un sabsente et quil ne soit pas dans le lieu de Montpezat ou quil ne puisse commedement venir il sera obliger de faire servir a sa place quelqun du collège a moins de ce quil soit privés des émolumens qu'il recevoit sil étoit present que si le temps present etant passé les affaires de léglise ou les siennes propres le retiennent il sera obliger encore de faire demander la permission en metant un prêtre capable a sa place qui servira a leglise pendant tout le temps de son absence suivant le bon plaisir du doyen que si la personne absente méprise de revenir après le temps prescrit nous voulons que le doyen le fasse avertir et si un temps passé il pseriste toujours dans son mépris nous voulons que dès l'instant il soit privé de son offcie et de sa chappellainie ce qui sera a nous d'en disposé pendant notre vie et après notre décès comme il est porté dans nos autres ordonnances

De plus lorsque nous avons ordonné que le doyen presenteur sacristain et autres chappellains recevront une certaine quantité de bled en la fête st Michel pour le service déjà fait voulons et ordonnons que si lesd chappellains ne servoient lan entier jusqu'a la feste st Michel quilz ayent a recevoir pour le temps quilz auront servi de plus en cas que le baille n'auroit pas de bien commun pendant l'année suivante nous ordonnons que cella sera computé

par le doyen et le collège avec le baille vers la fête de tous saints et ce qu'ils auront ils le distribuent entre eux également dans le temps

De plus a legard des obits et anniversaires laissés au collège ou il nest point expressément porté par légataire de la manière qu'ils de soivent diviser si le doyen est présent à la messe il recevra pour deux chappellains comme il est porté pour les autres obits selon nos ordonnances que sil se rencontre qu'on y aye pourvu on suivra la volonté du testateur

De plus que si il est porté que la chose donnée sera divisée également au doyen et aux chappellains par le baille elle sera exécutée comme aussi selon espicifioit aquon veut quil sit donné au doyen et aux chappellains chaucun se contentera de sa portion

De plus nous voulons et ordonnons que perpetuellement au jour de notre décès quand il plaira a Dieu nous retirer de cette vie il sera donné tous les ans par le baille de lad église au doyen chappellains et clerks dud collège la somme de soixante sols tournois de façon que les clerks majeurs auront chaucun huit deniers de cette monnoye et les mineurs chacun six deniers et le reste sera distribué au doyen et aux chappellains qui seront présents pourveu que le jour précédent ils disent vepres et vigiles et le jour du décès et autres jours les messes comme il est porté dans notre ordonnance a legard des autres obits et que le doyen recoive comme deux des autres chappellains

En foy de quoi nous avons fait dresser le present acte et munir de lapposition de notre sceau. Fait et passé à Villeneuve diocèse d'Avignon le 7e jour du mois de may lan de notre Seigneur mil trois cent quarnate neuf indiction seconde du pontificat de notre saint père le pape Clément sixième du nom l'an 7e de son pontificat, messire Pierre éveque de Castres et messire Pierre Lesperre licentier en droit civil et Ponce de Roquefort chanoine de légglise de Lisele en Jourdain diocèse de Toulouse témoins appelés et moy Jacques Abaville clerc de Tournay notaire public et apostolique qui fut été présens a toutes lesd choses du mendment et volonté dud révérend monsieur lévesque de Penestre et rédigé en cette forme présent et signé de mon seing acoutumé.

Troisième fondation du chapitre de Montpezat

A tous ceus qui ces lettres verront Pierre par la permission divine évêque de Penestre aux présentes donne foy nous portant aux entraines de notre église st Martin de Montpezat diocèse de Caors choyant continuellement de diligences et de vigillances paternelles envers icelle tendons libres les choses pour lesquelles l'augmentation du culte divin en l'honneur de Dieu puisse louablement parvenir en icelle pourtant l'autorité apostolique nous étant a cette partie concédée statuons et aussi ordonnons qu'en chacune hebdomade les chappellains de lad église ayant a faire et exercer l'office de diacre et soub-diacre chaque jour quand la grand messe se célébrera dans l'église coutumièrement et soient ordonnés et députés par le doyen de lad église et si lesd chappellains qui seront comme dit est refusent faire ledit service de diacre et soub-diacre quelque jour de la semaine en aucune manière que ce soit selon nos ordonnances qu'ils perdent les distributions du jour

Finalement qu'il soit expressement abvenue en nos ordonnances faites par nous il y a longtemps que le baille qui est en son temps élu par le doyen et la plus grande partie des chappellains reçoive garde et conservent fidelement tous les fruits revenus et emolumens appartenants au doyen et chappellains jusques que par lui soient distribués entre le doyen et lesd chappellains

Voulons et ordonnons qu'ils soient fait deux clefs avec lesquelles les greniers auxquels lesd fruits revenus et emolumens seront mis et conservés soient fermés l'une desquelles le doyen et l'autre le baille devront cy après garder fidelement

Item voulons et ordonnons que le doyen et chappellains fasse faire un sceau commun avec les lettres écrites en leur nom et de leur commun consentement soient scellées et soient mis et gardé au coffre commun de ceux auquel le trésor de lad église est gardé

Plus nous voulons et ordonnons que le presenteur de lad église qui sera au temps qui reçoit et distribue les obits ou les emolumens desd obits laissé a lad église au doyen et susd chappellains entre eux soient tenus une fois l'an faire rendre compte des obits obventions et autres émolument

Nous voulons et ordonnons que le baille qui sera au temps qui doit administrer les revenus au doyen chappellains et autres serviteurs de lad église soit tenu de jurer en sa

nouveauté devant que soit receu par le doyen et chappellains susd quil ne présumera distribuer en aucun des chappellains ny autres serviteurs lesquels en aucune manière ou par quelque cause autoit été privés et suspendus par le doyen a perpétuité ou pour quelque temps des distributions durant le temps de cette privation et ne point estre fait aucun changement a lavenir en nostre ordonnations

En témoignage des susd choses avons fait faire les présentes lettres et munies de l'apposition de notre seau

Fait et donné à [...] lan de grâce 1355 le troisième jour de février lan 3e du pontificat du très st père en Crist notre sgn monsieur Innoçant par la divine providence pape sixième.

Annexe 4: lieux d'inhumations des cardinaux de la papauté d'Avignon			
Aigrefeuille Guillaume d'	04/10/69	Viterbe	Limoges, abbaye Saint Martial OSB (est OSB ; diocèse d'origine)
Albi Bernard d'	23/11/50	Avignon	?
Alvarez de Albornoz Gil	24/08/67	Viterbe	Tolède chapelle St Ildefonse cathédrale (ancien archevêque)
Archiac Simon d'	14/05/23	Avignon	?
Arrabloy Pierre d'	01/03/31	Avignon	Arrabloy église
Arrufat des Forges, Guillaume	24/02/11	Avignon	Avignon couvent des FM
Aure Guillaume d'	03/12/53	Avignon	Montolieu, OSB (ancien abbé)
Battaglia Gozzio	10/06/48	Avignon	Rimini église Ste Agnès (ville natale)
Béranger Frédol senior	11/06/23	Avignon	Cathédrale St Nazaire Béziers (ancien chanoine + abbé Ste Aphrodise)
Bertrand Pierre junior	13/07/61	Avignon (Montaut)	Colombier-le-Cardinal (près Annonay lieu de naissance), couvent des Célestins (a fondé)
Bertrand Pierre senior	23/06/49	Montaud	Montaud, prieuré (a fondé)
Besse Nicolas de	05/11/69	Rome	Limoges, cathédrale (ancien évêque)
Bordes Bertrand des	12/09/11	Avignon	Uzeste collégiale Notre-Dame
Boulogne Guy de	25/11/73	Lérida	Abbaye OSB Notre-Dame de Bouchet Clermont
Canilhac Raymond de	20/06/73	Avignon	Avignon couvent des FM puis transfert à Maguelonne ?
Canteloup Arnaud de	14/12/13	Avignon	?
Cappocci Nicola	26/07/68	Rome	Rome basilique Liberian (a fondé un collège de 12 prêtres) lieu de naissance
Caraman Jean de	01/08/61	Saint Félix	Avignon
Castanet Bernard de	14/08/17	Avignon	Avignon cathédrale
Ceccano Annibal	17/07/50	Monte-Cassino	Rome, Vatican

de			
Chalus Aymeric de	31/10/49	Avignon	?
Chappes Pierre de	24/03/36	Avignon	?
Colonna Giovanni	03/07/48	Avignon	?
Comminges Jean Raymond de	1343 ou 1348	Avignon	?
Court Guillaume	12/06/61	Avignon	?
Cros Pierre de	23/09/61	Avignon	Avignon cathédrale
Cyriac Pierre	1351	Rome	?
Du Bec Crespin Michel	30/08/18	Avignon	Paris, chapelle St Michel, cloître de Notre-Dame (ancien archidiacre ; a fondé la chapelle)
Du Four Vital	16/08/27	Avignon	Avignon, couvent des FM (est FM)
Dupuy Imbert	26/04/48	Avignon	?
Falguières Arnaud de	12/09/17	Avignon	La Romieu, collégiale St Pierre
Fargues Raymond de	05/10/46	Toulouse	?
Fréauville Nicolas de	15/01/23	Avignon	Avignon, couvent des FP (est FP)
Frédol Béranger junior	1323	Avignon	?
Garves Bernard de	1328	Avignon	Avignon, couvent des FM puis Sainte-Livrade-sur-Lot ?
Ghini Malpighi Andrea	02/06/43	Perpignan	Florence, abbaye OSB (a fondé)
Godin Guillaume Pierre	04/06/36	Avignon	Toulouse, couvent des FP (a fait rebâtir la chapelle ; est FP)
Gomez Barroso Pedro	14/07/48	Avignon	Avignon Monastère Ste Praxède (a fait construire)
Goth Raymond de	26/06/10	Avignon	Agen, église St Étienne
Jorz Thomas of	13/12/10	Grenoble	Oxford, couvent des FP (est FP)
Jugie Guillaume de la	28/04/74	Avignon	La Chaise-Dieu
La Garde Gérard de	27/09/43	Avignon	Avignon couvent des FP puis Brive couvent des FP (est FO maître- général, ancien prieur de Brive)
La Mothe Gaillard de	20/12/56	Avignon	Uzeste, collégiale Notre-Dame

La Porte Renaud de	01/07/25	Avignon	Limoges cathédrale (ancien évêque)
La Tour Bernard de	07/08/61	Avignon	?
La Tour Bertrand de	1332	Avignon	Avignon couvent des FM (est FM)
Le Roux Raymond	01/11/25	Avignon	?
Mandagout Guillaume de	03/11/21	Avignon	Avignon, église Ste Catherine (a fait construire)
Montesquiou Peytavin de	01/02/55	Avignon	Maguelonne cathédrale (ancien évêque)
Montfort Raymond de	1339	Barcelone	Barcelone
Mostuéjous Raymond de	12/11/35	Avignon	St Guilhem du Désert, OSB (ancien moine)
Moulins Jean des	23/02/53	Avignon	Toulouse cathédrale puis Brive couvent FP (est FP et ancien prieur de Brive)
Nabinal Elie de	13/01/48	Avignon	Avignon couvent des FM (est FM)
Noms	Date de décès	Lieu de décès	Lieu d'inhumation
Nouvel Arnaud	14/08/17	Avignon	Fontfroide, abbaye Citeaux (ancien abbé)
Orsini Giovanni	26/08/35	Avignon	Avignon couvent des FM
Orsini Mattéo	18/08/40	Avignon	Rome, Sta Maria sopra Minerva chapelle Ste Catherine (a fait construire)
Orsini Rinaldo	06/06/74	Rome	Rome Vatican (lieu de naissance)
Pellegrue Arnaud de	01/08/31	Avignon	?
Périgord Talleyrand Elie de	17/01/64	Avignon	Périgueux, cathédrale St Front (fief familial)
Puyanne Arnaud de	04/09/06	Avignon	?
Rabastens Pilfort de	1330 ?	Avignon	?
Rigaud Gilles	10/09/53	Paris	Abbaye de Saint-Denis (ancien abbé)
Robert Adhémar	01/12/52	Avignon	Villeneuve les Avignon chartreuse
Saint-Sever Raymond de	16/07/17	Avignon	?
Sarratz Pasteur de	11/10/56	Avignon	Avignon couvent des FM (est FM)

Serra Dominic	09/07/48	Montpellier	Montpellier
Suizy Etienne de	13/12/11	Vienne	Laon, abbaye St Jean OSB (originaire de Suizy près Laon)
Tessier Pierre	01/04/25	Avignon	Saint-Antonin-Noble-Val, dans la chapelle qu'il a fondé
Teste Guillaume	25/09/26	Avignon	?
Via Jacques de	13/06/17	Avignon	Avignon cathédrale
Villemur Arnaud de	28/10/55	Avignon	?

Résumé

Durant la papauté d'Avignon, si la plupart des cardinaux sont inhumés soit dans la cité pontificale, soit dans leur pays d'origine, certains d'entre eux choisissent au contraire de fonder dans leur lieu d'origine non seulement une communauté religieuse (chanoines, moines, moniales) mais également des bâtiments pour accueillir leur tombeau. Ils imitent en cela les papes successifs, notamment Clément V et Clément VI. En parallèle, se développe au XIV^e siècle, sous l'impulsion de Jean XXII, la création de nouvelles collégiales séculières dans le Midi de la France.

Pierre des Prés (1280-1361), quercynois, est un proche de Jean XXII. Juriste confirmé, il gagne la confiance du pape qui le crée cardinal en 1321, puis l'investit de la charge de vice-chancelier de l'Église en 1325. Malgré sa longévité au sein du Sacré-Collège (presque 40 ans), son souvenir est largement oublié, tout comme son rôle de réformateur de la Chancellerie pontificale ou de diplomate durant la guerre de Cent-Ans. La première partie de ce travail est consacrée à une biographie de ce personnage et montre également son désir d'élever socialement les membres de sa famille.

Le cardinal des Prés est aussi, tout comme d'autres cardinaux parmi ses contemporains, le fondateur d'une communauté religieuse, chargée de veiller sur sa dépouille. S'il a choisi des chanoines séculiers, d'autres ont privilégié les ordres Mendiants. C'est ce choix qui est examiné et étudié dans la seconde partie.

Pour abriter ces religieux, Pierre des Prés a fait édifier une église dans son village natal, Montpezat-de-Quercy. Classée au titre des Monuments Historiques dès 1840, cet édifice s'avérait peu connu. Notre étude replace la collégiale Saint-Martin dans son contexte de construction, entre 1337 et 1343, mais présente également les matériaux utilisés, les techniques employées, dont certaines trahissent des échanges septentrionaux, l'organisation du chantier et les hommes qui ont œuvré sur le projet. Les maisons d'habitation des chapelains, rare témoignage d'un collège de chanoines médiéval dans le Midi, sont aussi étudiées.

Enfin, la dernière partie aborde la question de la mémoire du cardinal, construite grâce à son tombeau et aux nombreux objets offerts par lui à son chapitre collégial. Grâce à ces derniers, le souvenir de Pierre des Prés s'est transmis de siècle en siècle, donnant ainsi raison aux vers de Pétrarque : la renommée vainc la mort.

Abstract

During the papacy of Avignon, so most cardinals are buried either in the pontifical city, or in their country of origin, some of them choose contrary to founding in their place of origin not only one religious community (canons, monks, moniales) but also of the buildings to accommodate their tomb. They imitate in that the successive popes, in particular Clement V and Clement VI. In parallel, develops at the 14th century, under the impulse of John XXII, the creation of secular collegial news in the South of France.

Pierre des Prés (1280-1361), quercynois, is a close relation of John XXII. Experienced lawyer, it gains the confidence of the pope who created it cardinal in 1321, then invests it in 1325 load of vice-chancellor of the Church. In spite of its longevity within the Holy-College (almost 40 years), its memory is largely forgotten, just like its role of reformer of the pontifical Chancellery or diplomat during the war of Hundred-Years. The first part of this work is devoted to a biography of this character and also shows his desire to socially raise the members of its family.

The cardinal des Prés is also, just like of other cardinals among his contemporaries, the founder of a religious community, charged to take care on his skin. If it chose secular canons, others privileged the orders Beggars. These is the choice which is examined and studied in the second part.

To shelter these monks, Pierre des Prés made build a church in his native village, Montpezat-of-Quercy. Classified with the title as of Historic buildings by 1840, this building proved little known. Our study replaces collegial church Saint Martin in her context of construction, between 1337 and 1343, but also presents the materials used, the techniques employed, of which some betray septentrional exchanges, the job management and the men who have work on the project. The dwelling houses of the chaplains, rare testimony of a medieval college of canons in the South, are also studied.

Lastly, the last part tackles the question of the memory of the cardinal, built thanks to his tomb and with the many objects offered by him to its collegial chapter. Thanks to the latter, the memory of Pierre des Prés was transmitted of century in century, thus agreeing with the worms of Pétrarque: the fame overcomes death.